FFTA Manuel de l'Arbitre

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre I
LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

A. Les arbitres
B. Les organisations
C. Les compétiteurs : règles administratives et sportives
D. Les dispositions médicales
E. La publicité
F. Les distinctions
G. Les modifications de règlements
H. Les annexes

Chapitre II
LES RÈGLEMENTS SPORTIFS

II.1. – Le Tir sur Cibles Extérieures

II.2. – Le Tir en Salle

II.3. – Le Tir en Campagne

II.4. – Le Tir Nature et l'Open de France

II.5. – Le Tir 3D et 3D International

Chapitre I

les Règlements Généraux

A. Les arbitres

B. Les organisations

C. Les compétiteurs : règles administratives et sportives

D. Les dispositions médicales

E. La publicité

F. Les distinctions

G. Les modifications de règlements

H. Les annexes

I. – LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Sommaire

A. Les Arbitres

A.1 Les règles éthiques du corps arbitral de la FFTA
A.2 L'organisation du corps arbitral au sein de la FFTA
A.3 La Commission Régionale des Arbitres
A.4 Les « outils de travail » de l'arbitre

B. Les Organisations

B.1 L'organisation du greffe des compétitions
B.2 L'accès au terrain
B.3 Les marqueurs
B.4 L'aménagement des sites de compétition
B.5 Le jury d'appel, les délégués techniques et la nomination des arbitres
B.6 La réunion des capitaines d'équipes
B.7 Points particuliers
B.8 Les règles de sécurité sur les terrains

C. Les Compétiteurs : règles administratives et sportives

C.1 Les compétiteurs étrangers
C.2 Les compétiteurs handicapés
C.3 Les dispositions administratives communes : catégories, surclassements, transferts
C.4. Réservé
C.5 Qualifications/sélections aux Championnats de France – Classements Nationaux
C.6 Les règles d'abandon
C.7 Les records de France et les meilleures performances françaises
C.8 Les règles d'exclusion
C.9 Les licences
C.10 Réclamations – Appels – Litiges
C.11 Les sanctions
C.12 L'équipement et les tenues de compétiteurs
C.13 Les indicateurs de vent
C.14 Le tir avec deux arcs
C.15 Les interprétations de la FITA

D. Les Dispositions Médicales

D.1 Le suivi médical des arbitres
D.2 Le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive
D.3 Les surclassements
D.4 La lutte contre le dopage

E. La Publicité

E.1 Sur le terrain
E.2 Pour les compétiteurs

F. Les Distinctions

F.1 Pour la FITA
F.2 Pour la FFTA

G. Les Modifications de Règlements

G.1 Dates d'application

H. Les Annexes

Annexe 1 :
La Commission Nationale des Arbitres (C.N.A.)
Responsable Gestion des Distinctions Internationales
Les Responsables Arbitres de Ligue (P.C.R.A.)
Annexe 2 :
Rapport d'arbitre : Tir FITA, Tir en Salle, Fédéral et Tir Beursault
Rapport d'arbitre : Tir en Campagne et Tir Nature
Annexe 3 :
Demande de FITA TARGET
Demande de FITA STAR et ARROW HEAD
Annexe 4 :
Demande d'homologation de record de France ou de meilleure performance
Les Records de France et les Meilleures Performances Françaises
Annexe 5 :
Modèle de réclamation auprès du Jury d'Appel
Annexe 6 :
Disposition d'un local pour un contrôle anti-dopage
Annexe 7 :
Nomenclature matériel de tir
Annexe 8 :
Accessoires de terrains

Introduction

Cette première partie traite des arbitres et de l'arbitrage. Le manuel "Constitution et Règlements de la FITA" (disponible à la FFTA), relatif aux statuts et règlements administratifs de la FITA, ainsi que certains articles, ne sont pas reproduits ici. Il complétera l'information présente dans cet ouvrage, destinée plus particulièrement aux arbitres, dirigeants, cadres et compétiteurs...

Les arbitres sont des licenciés de la FFTA. Bénévolement, ils acceptent :

- de recevoir une formation spécifique comprenant l'étude de règlements précis et souvent complexes ;
- de passer après un stage un examen écrit ;
- de maintenir leurs connaissances à jour par l'étude des modifications continuelles des règlements émanant aussi bien de la FITA que de la FFTA ;
- de consacrer de nombreux week-ends dans l'année pour assurer leur charge.

Les arbitres exercent leur fonction dans un esprit d'équité et de respect des règles qui sont les mêmes pour tous. Ils méritent reconnaissance... Leur fonction, parfois ingrate, est indispensable.

A. LES ARBITRES

A.1 LES REGLES ETHIQUES DU CORPS ARBITRAL DE LA FFTA

A.1.1 Code Moral de l'Arbitre et du jeune arbitre

1. La fonction d'arbitre est indispensable par la garantie qu'elle apporte au sérieux des compétitions.
2. Les arbitres doivent considérer que l'exercice de leur fonction est un privilège.
3. Les arbitres doivent connaître parfaitement le règlement et savoir s'en servir. Des situations, non régies par des règles précises, peuvent se présenter. Elles peuvent faire intervenir plusieurs règlements : à l'arbitre de savoir interpréter, mais il faut agir avec bon sens.
4. La réussite d'une compétition dépend souvent de l'attitude des officiels (arbitres, dirigeants, élus), de leur intégrité, de leurs connaissances, de leur attention et de leur considération envers les compétiteurs. Ils se doivent de donner l'exemple, notamment vis-à-vis de la consommation d'alcool qui doit rester raisonnable (uniquement au moment des repas) et équivalente à celle requise pour la conduite automobile.
5. Les arbitres doivent garder, à touts moments, un esprit résolu et faire la part des choses. Ils doivent donner le bon exemple et ne pas perdre le contrôle de leurs émotions ou de leur bon sens.
6. Les arbitres ont une tâche difficile qui est souvent affaire de psychologie. Ils doivent toujours opérer avec calme et courtoisie.
7. Les arbitres ne doivent pas se perdre dans les petits détails : ce sont les points importants qui exigent leur attention : cela les met à l'abri de toute critique.
8. Pour les archers, la compétition est crispante. Les arbitres se doivent d'apporter toute l'aide voulue aux compétiteurs et ne pas se comporter en "dictateur".
9. Donner au concurrent le bénéfice du doute, chercher dans le règlement ce qui peut faire conserver ses points à l'archer, plutôt que de chercher ce qui pourrait lui en enlever.
10. Il doit y avoir une justice absolue sans compromettre les règlements.

A.1.2 Texte du serment de l'Arbitre et du jeune Arbitre

"Je jure, sur l'honneur, d'appliquer et de faire appliquer exactement et loyalement les règlements établis par la FFTA, dans toutes les épreuves sportives (Bouquets Provinciaux, Concours Fédéraux, Concours FITA, Tir en Campagne ou Parcours Nature) auxquels je prendrai part ou pour lesquels je serai désigné comme arbitre.

Conscient de l'honneur qui m'est fait en m'admettant parmi les arbitres de la fédération, j'accepte d'en être exclu dans les conditions qui m'ont été précisées si je manquais aux devoirs qui m'incombent de ce fait.

En foi de quoi, je m'engage en signant le présent Procès-Verbal."

Application immédiate – Comité Directeur des 22 et 23 octobre 2011

A.2 L'ORGANISATION DU CORPS ARBITRAL AU SEIN DE LA FFTA

A.2.1 LA COMMISSION NATIONALE DES ARBITRES (CNA)

Pour traiter les questions d'arbitrage au sein de la Fédération, le Comité Directeur de la FFTA, conformément aux dispositions statutaires, désigne les membres de la Commission Nationale des Arbitres. Ils doivent impérativement être des arbitres fédéraux en activité et sont choisis en raison de leurs compétences dans le domaine de l'arbitrage.

La liste des membres est publiée au Journal Officiel de la fédération et en **annexe 1.**
La CNA coordonne les relations avec les Présidents des Commissions Régionales des Arbitres (PCRA) dont la liste est publiée dans le guide calendrier fédéral des compétitions et en **annexe 1.**
La commission s'entoure après accord du Comité Directeur de la FFTA des personnes nécessaires à la bonne marche de la gestion des distinctions internationales (FITA Star et Arrow Head).

A.2.1.1. COMPOSITION : selon les statuts de la FFTA.

A.2.1.2 FONCTIONNEMENT

- la CNA est présidée par un membre élu du Comité Directeur de la FFTA ;
- le secrétaire est chargé du suivi des examens (convocations, validation, stages), de la rédaction des PV de réunions ;
- le secrétaire adjoint est chargé du suivi administratif du fichier des arbitres (validation des cartes d'arbitre, fonctions, niveaux).

A.2.1.3 MISSIONS ET PREROGATIVES

- Assurer le respect des règlements sportifs de la FFTA ;
- Editer et mettre à jour le manuel de l'arbitre ;
- Assurer les relations avec les PCRA ;
- Veiller à la formation des arbitres ;
    - définir les modalités et référentiels des formations, des examens ;
    - organisation de recyclage ;
    - assurer le contrôle des connaissances ;
    - définir les prestations de serment ;
- Aide à la formation des arbitres fédéraux par :
    - des stages pratiques ;
    - des études de cas ;
- Proposer et former les postulants arbitres internationaux ;
- Désigner les Présidents de Commission des Arbitres des championnats de France et des compétitions nationales ;
- Réunir et assurer la formation des PCRA ;
- Assurer la solidarité du corps arbitral ;
- Veiller à la mise en œuvre des dispositions réglementaires pour résoudre les problèmes au sein du corps arbitral ;
- Le Président de la CNA (ou ses représentants) participent aux travaux des différentes Commissions Sportives ;
- Au cours de leur réunion annuelle, les arbitres tirent la coupe DEMARE et la coupe BOULANGER pour les arcs classiques et le challenge Désiré HAZARD / Robert SIMON pour les arcs à poulies (voir le règlement) ;
- Sur demande d'une ligue, et aux frais de celle-ci, participer à une réunion régionale regroupant les arbitres de cette ligue, afin d'étudier les règlements ou régler des situations particulières.

A.2.1.4 LE CONSEIL FEDERAL D'ARBITRAGE
A.2.1.4.1 Rôle

Le Conseil Fédéral d'Arbitrage (CFA) a pour objectif de régler tous différents qui peuvent survenir au sein du corps arbitral de la FFTA.

Le Conseil Fédéral d'Arbitrage ne peut s'auto saisir. Il est saisi par le Bureau de la FFTA ou par le Président de la FFTA.

Le CFA est chargé de traiter tous problèmes, y compris disciplinaires, concernant les arbitres qui, dans l'exercice de leur fonction, ont contrevenu à l'éthique morale et sportive ainsi qu'au serment qu'ils prêtent lors de leur prise de fonction.

Les sanctions pouvant être prises par le CFA sont celles du règlement disciplinaire de la FFTA, notamment :

- Avertissement ;
- Blâme ;
- suspension provisoire du droit à l'arbitrage.

Les sanctions prises par le Conseil Fédéral d'Arbitrage seront :

- communiquées au Président de la FFTA ainsi qu'au Président de la CNA pour information et transmission à qui de droit ;
- signifiées à (aux) l'intéressé(s), par lettre recommandée avec accusé de réception, par le CFA qui pourra utiliser le secrétariat de la FFTA.

Considérées de première instance les sanctions du CFA pourront être mises en appel auprès de l'instance d'appel de la FFTA.
Les décisions sont prises à la majorité. En cas de ballottage la voix du Président est prépondérante.

A.2.1.4.2 : Fonctionnement (Cf. Le Règlement disciplinaire de la FFTA)

Sur proposition du Président de la CNA, le Conseil Fédéral d'Arbitrage est composé de cinq membres, tous Arbitres Fédéraux, dont un, au maximum, élu du Comité Directeur.
Sa composition est validée par le Bureau de la FFTA.
Son mandat prend fin avec celui de l'équipe fédérale qui est chargée de le mettre en place.

Le Conseil Fédéral d'Arbitrage se réunit sur convocation de son Président en un lieu situé au mieux des intérêts de chacune des parties, sur le territoire de la métropole.
La(les) partie(s) mise(s) en cause doit(vent) obligatoirement être convoquée(s) à cette réunion dans le but d'être entendue(s).
A cet effet le Président du Conseil Fédéral d'Arbitrage, dans un délai maximum d'un mois à compter de la saisine, le (les) convoque par lettre recommandée avec avis de réception, au moins trois semaines avant la date de la séance de conciliation.

Les parties concernées peuvent présenter des observations écrites ou orales, se faire assister par toute personne titulaire d'une licence fédérale de l'année en cours et prendre connaissance des pièces composant le dossier le jour de la séance.

Le Conseil Fédéral d'Arbitrage peut entendre toute personne dont l'audition paraît utile.
Les frais généraux et administratifs des membres du Conseil fédéral d'Arbitrage sont pris en charge par la FFTA.

Le présent règlement prend effet à compter du 1er janvier 2002, après avoir été adopté et voté par le Comité Directeur de la FFTA les 20 et 21 octobre 2001 à Evry.

A.2.2 La Filiere Arbitre

Le Comité Directeur de la FFTA a validé la restructuration du corps arbitral, telle que définie par la CNA.

A.2.2.1 Definitions

Corps d'Arbitres Assistants *:*

Ce corps répond aux recommandations des directeurs de tir pour toutes les compétitions sur cibles anglaises ainsi qu'aux besoins de chronométreurs lors des Parcours Nature et 3D.

Arbitres Fédéraux :

Ainsi, le corps arbitral est structuré selon le schéma suivant :

- Arbitre Jeune ;
- Arbitre Assistant ;
- Arbitre Fédéral + Arbitre Formateur ;
- Arbitre International.

Parmi les arbitres fédéraux, il n'y a pas de "hiérarchie" entre l'Arbitre Fédéral et l'Arbitre Formateur. Ce dernier est un Arbitre Fédéral qui accepte, après une formation spécifique, de prendre en charge la formation des candidats aux fonctions d'Arbitre Assistant ou d'Arbitre Fédéral.

A.2.2.2 La Formation

Candidats arbitres fédéraux et candidats arbitres assistants :

Pour entrer en formation, le candidat arbitre fédéral ou assistant, sous contrôle et la responsabilité du PCRA et/ou du Responsable Régional des Formations d'Arbitres :

- doit être âgé de moins de 65 ans le jour où il fait acte de candidature à une formation d'arbitre (il est évident que cette formation débutera le plus rapidement possible après le dépôt de la candidature). Un candidat ayant le bénéfice d'une épreuve pourra passer la totalité de l'option, même atteint par la limite d'âge.
- doit avoir une ancienneté minimum de 24 mois de licence et une pratique en compétition le jour où il fait acte de candidature à une formation d'arbitre.

Le candidat est suivi tout au long de sa formation par un arbitre formateur. Il doit suivre sa formation, passer son examen et prêter serment dans la ligue dans laquelle il détient sa licence fédérale.
Si, pour des raisons exceptionnelles, une de ces trois situations s'avérait impossible à réaliser, le candidat pourrait s'adresser à une autre ligue. Dans ce cas, l'accord préalable de la CNA est obligatoire. Cet accord ne pourra être donné que sur avis favorables des deux PCRA concernés.
Les deux PCRA doivent échanger toutes les informations concernant le "cursus" (formation) du candidat.
Le suivi, durant l'année de stage de ce nouvel arbitre, sera réalisé par le PCRA de la ligue dans laquelle cet arbitre est inscrit.

Les examens d'arbitre sont : Toutes options ou Option... (FITA, Tir en Campagne, Nature/3D, Beursault).
Les examens se préparent par ***modules*** qui sont acquis en ***contrôle continu***.

Les Modules :

I	La FFTA (organisation, filière sportive....)
II	Règlements généraux
III	Médecine sportive (contres indications, dopage...)
IV	Psychopédagogie (attitudes, régime conflictuel...)
V	Sécurité – Chronométrage – Marque
VI	Salle
VII	FITA (individuel et par équipe)
VIII	Tir Fédéral
IX	Tir au drapeau
X	Tir en Campagne (individuel et par équipe)
XI	
XII	
XIII	Parcours nature (individuel et par équipe)
XIV	3D (individuel et par équipe)
XV	Beursault

(*Application au 01/01/2014*)

UNE OPTION = MODULES I, II, III, IV, V + SPECIALITE(S)		
SPECIALITES =	Modules VI, VII, VIII	FITA
	Modules IX, X, XI	Tir en Campagne
	Module XII	
	Modules XIII, XIV	Nature
	Modules VIII, XV	Beursault

L'obtention des modules d'une option permet de se présenter à l'examen écrit d'Arbitre Fédéral, option...
L'obtention de tous les modules permet de se présenter à l'examen écrit d'Arbitre Fédéral, toutes options.
L'examen est national, il se déroule le même week-end, sous le contrôle du PCRA. Le Président de Ligue doit être invité.
Tous les questionnaires (arbitres assistants et arbitres fédéraux) sont établis par la CNA. Le passage des examens est centralisé au niveau des ligues. Les corrections sont assurées par la CNA.
Le candidat passe tout d'abord l'examen de candidat arbitre qui consiste en 100 questions (une partie Q.C.M., une partie questions basiques avec réponses courtes issues du présent Manuel). Avec l'obtention de l'attestation d'aptitude au jugement des cordons (Module V) et de cet examen, le candidat arbitre conserve son statut pendant les 4 sessions suivant la date de réussite de l'examen.
Avant la fin des 4 sessions, le candidat arbitre devra passer une ou plusieurs options pour devenir arbitre fédéral. Si le candidat n'obtient aucune option avant la fin des 4 sessions, le candidat arbitre perd son titre et devra repasser l'examen initial.
La prestation de serment et la remise de la tenue ne se feront qu'une fois l'examen d'arbitre fédéral obtenu.
Pour les arbitres assistants ancienne formule, un délai de 2 ans à partir de la date d'application de cette mesure est appliqué pour passer une option et devenir arbitre fédéral
(Application au 01/01/2014)
L'impétrant, après avoir prêté serment, est nommé « Arbitre Fédéral, option(s) » ou « Toutes Options stagiaire ». Il assumera toutes les tâches de la fonction, à l'exception de la responsabilité des championnats régionaux (et nationaux !).
Il deviendra "Arbitre fédéral" après une période probatoire au cours de laquelle il aura arbitré, par option obtenue, 1 compétition + 1 en tant que responsable sous le contrôle d'un arbitre titulaire de l'option, avec rapport de celui-ci.

Frais des candidats arbitres fédéraux ou arbitres assistants : les différents frais inhérents aux formations d'arbitres sont à la charge des candidats. Cependant, sur leur demande, ils peuvent éventuellement obtenir une prise en charge totale ou partielle de leur frais, par le club, le département ou la ligue.

A.2.2.2.1 JEUNES ARBITRES
La formation des jeunes arbitres fait l'objet d'un document particulier inclus sur le site de la FFTA.

A.2.2.3 L'ARBITRE ASSISTANT

- **Conditions de candidature**
  - licence FFTA en cours de validité ;
  - ne pas avoir subi de sanction fédérale dans les 5 années précédentes ;
  - âge minimum requis : 17 ans au jour de l'examen écrit ;
  - acte de candidature auprès du PCRA par l'intermédiaire du président de club.

- **Formation**
  - assurée par les arbitres formateurs ;
  - validation des modules de base 1 + 2 + 3 + 4 + 5.

- **Prérogatives**

  1. **Prérogatives générales (dans toutes les disciplines)**
     - Il peut intervenir pour juger la valeur d'une flèche
     - Il n'a pas autorité pour supprimer la valeur d'une flèche
     - Il peut intervenir en cas de nécessité concernant la sécurité
     - Il indique aux arbitres fédéraux toute infraction ou tout problème dont il a pu être témoin mais ne peut jouer directement aucun rôle disciplinaire

2. Prérogatives particulières

- Fita, Salle, Fédéral : il peut exercer les fonctions de Directeur des Tirs
- Tir en Campagne : s'il observe un dépassement de temps, il en fait la remarque orale au(x) concurrent(s) et inscrit cet avertissement sur la feuille de marque en indiquant l'heure de l'intervention, le numéro de la cible et en apposant sa signature.
- Parcours Nature et 3D : il occupe le poste de chronométreur.
  S'il observe un dépassement de temps, il en fait la remarque orale au(x) concurrent(s) et inscrit cet avertissement sur la feuille de marque en indiquant l'heure de l'intervention, le numéro de la cible et en apposant sa signature.

Il prêtera serment à la fin de sa formation. Le serment de l'Arbitre Assistant sera le même que celui de l'Arbitre Fédéral. Il portera la tenue officielle de l'Arbitre Fédéral ainsi que le macaron.
Cependant, il ne peut pas avoir la responsabilité d'une compétition.
Il peut être membre du jury d'appel dans la mesure où il ne participe à l'arbitrage de la compétition.

A.2.2.4 L'ARBITRE FEDERAL

- **Conditions de candidature**
  - licence FFTA en cours de validité ;
  - ne pas avoir subi de sanction fédérale dans les 5 années précédentes ;
  - âge minimum requis : 18 ans au jour de l'examen écrit ainsi que les conditions décrites à l'article A.2.2.2.
  - acte de candidature par écrit auprès du PCRA par l'intermédiaire du président de club.

- **Formation**
  - assurée par la Commission Régionale des Arbitres avec le suivi d'un arbitre "formateur" ;
  - validation des modules 1 + 2 + 3 + 4 + 5 + modules de spécialité ou tous les modules pour devenir Arbitre Fédéral "Toutes Options" ;
  - contrôle des connaissances des règlements sportifs fédéraux ;
  - validation de stages (théoriques et pratiques) sur la gestion et l'organisation d'une compétition de niveau national.

- **Prérogatives**
  - l'Arbitre Fédéral peut arbitrer toutes les compétitions inscrites au calendrier officiel de la FFTA, à condition de posséder l'option correspondant à cette compétition ;
  - il peut être président de la commission des arbitres d'une compétition de niveau régional ;
  - après réussite à un examen (écrit et pratique) spécifique assuré par la CNA, il peut accéder à la présidence de la commission des arbitres d'une compétition de niveau national ;
  - il peut devenir "arbitre formateur" après avoir suivi une formation spécifique ;
  - il peut devenir membre de la CNA ;
  - il peut postuler à la fonction d'Arbitre International en fonction des besoins de la FFTA.

A.2.2.5 L'ARBITRE INTERNATIONAL

- **Candidature**

Choisi parmi les Arbitres Fédéraux les plus expérimentés, en fonction des besoins de la FFTA, sur proposition de la Commission Nationale des Arbitres et accord du Comité Directeur de la FFTA.

- **Formation**

Le postulant, à une place d'Arbitre International, s'investit dans sa formation :

- stages préparatoires ;
- répondre aux "Etudes de cas" de la FITA ;
- participation à l'arbitrage de compétitions internationales organisées par la FFTA, sur invitation de clubs français ou étrangers ou de fédérations étrangères.

C'est à l'occasion d'un séminaire ou d'une conférence de juges internationaux de la FITA ou de l'EMAU qu'il sera convoqué pour passer l'examen d'Arbitre Continental. Après la réussite à cet examen, il sera déclaré Juge Continental.

Le nombre de Juges Internationaux autorisés au sein de la FFTA est défini par le Comité des Juges de la FITA.

L'Arbitre International doit s'investir, au sein de la FFTA, dans la formation des arbitres français.

A.2.2.6 DISPOSITIONS OBLIGATOIRES

- **Prestation de serment des nouveaux arbitres**

Le PCRA qui est le référent de la CNA au sein de la Ligue a pour mission d'organiser, chaque fois que nécessaire, en accord avec la Ligue, la prestation de serment des nouveaux Arbitres Fédéraux, Arbitres Assistants et Jeunes Arbitres, afin que ceux-ci puissent officier le plus rapidement possible après la réussite à l'examen.
Cependant, ils ne peuvent pas officier tant qu'ils n'ont pas prêté serment et qu'ils ne sont pas en possession de leur carte d'arbitre qui peut leur être demandée par les organisateurs et les compétiteurs.

- **Délivrance de la carte d'arbitre**

Les cartes d'arbitre sont délivrées par la CNA. Elles permettent aux arbitres d'officier lors des compétitions fédérales, en fonction de l'option choisie (par exemple, un Arbitre Fédéral, option FITA, ne peut pas arbitrer un parcours nature ou campagne, et vice versa).
Le secrétariat de la CNA doit être avisé au moins 3 semaines avant du choix du lieu et de la date de prestation de serment. Le PCRA doit donc faire la demande des cartes d'arbitres, en y joignant les documents de référence "fiche de renseignement/candidature arbitre" et en précisant la ou les options obtenues.

Le non respect de cette démarche ne permettra pas de valider une éventuelle prestation de serment.
Après contrôle des documents demandés, le PCRA recevra les cartes d'arbitres et les écussons métalliques des nouveaux arbitres qui leur seront remis à l'issue de la prestation de serment, ainsi que le PV de prestation de serment.
Le PCRA retourne immédiatement le PV de prestation de serment au secrétariat de la CNA.

- **Validation des cartes d'arbitre**

Les cartes d'arbitre sont validées chaque année par le PCRA, lors d'une réunion annuelle de recyclage. Un arbitre, qui restera sans activité pendant un an ou plus, devra participer à une remise à jour de ses connaissances, sous la responsabilité du PCRA, avant de reprendre l'arbitrage.

- **Duplicata de carte d'arbitre**

Les arbitres ayant besoin de faire faire un duplicata de leur carte d'arbitre doivent en faire la demande auprès du secrétariat de la CNA (joindre à la demande un chèque bancaire de 5 euros à l'ordre de la FFTA, ainsi que tous les renseignements nécessaires : voir le formulaire spécifique).

A.3 LA COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

A.3.1 Composition

Selon ses propres statuts, chaque ligue désigne son Président de Commission Régionale des Arbitres (PCRA) qui sera reconnu par la CNA. Il devra impérativement être un arbitre fédéral en activité

Il est souhaitable que chaque Commission comprenne :

- le président ;
- un secrétaire chargé du fichier des arbitres de la ligue. Annuellement, le fichier mis à jour est transmis à la CNA ;
- un responsable de l'équipe des arbitres formateurs, chargé du suivi des formations et des examens ;
- un responsable du calendrier sportif régional.

A.3.2 Missions et Prerogatives

- assurer la formation des Jeunes Arbitres, Arbitres Assistants et des Arbitres Fédéraux ;
- désigner les arbitres des compétitions officielles de la ligue, sur proposition des commissions départementales ;
- désigner le nombre d'arbitres nécessaires au bon fonctionnement des championnats de France se déroulant dans la ligue ;
- veiller au respect des règles déontologiques des arbitres ;
- décentraliser, au besoin, son activité par la création de Commissions Départementales des Arbitres.

A.3.3 Roles et devoirs du PCRA

Il sera le relais entre la CNA et les arbitres de sa ligue.

La désignation des PCRA est de la responsabilité propre de chaque ligue (nomination par le Comité Directeur de la ligue, élection par l'ensemble des arbitres de la ligue, élection lors de l'assemblée générale de la ligue, etc...).
La CNA n'intervient pas directement dans cette désignation. Cependant, la CNA doit pouvoir apprécier leurs connaissances, afin de les mettre à niveau si nécessaire. La CNA est en droit de demander leur remplacement en cas de difficultés particulières.

Le PCRA est chargé :

- d'être le correspondant et le collaborateur de la CNA dans sa ligue ;
- de diriger la formation théorique et pratique des postulants arbitres ;
- d'organiser les examens ;
- de surveiller le déroulement de l'écrit de l'examen d'arbitre ;
- de contrôler l'activité des arbitres de sa ligue : il transmet, chaque année au secrétariat de la CNA un rapport/bilan sur l'arbitrage dans sa ligue, accompagné de la liste complète des arbitres en activité (avec options choisies), des arbitres radiés ou en cessation d'activité et des stagiaires ;
- d'organiser annuellement et d'animer une réunion de recyclage (au minimum) des arbitres de sa ligue ;
- de valider (ou non) chaque année les cartes des arbitres de sa ligue ;
- de désigner, en fonction de l'organisation choisie par la ligue, un responsable arbitre par compétition, le ou les assistants, le ou les remplaçants. L'arbitre responsable d'un concours, le ou les arbitres fédéraux, les assistants ou les jeunes arbitres devront, en cas de défection de leur part, s'assurer de leur remplacement, prévenir l'organisateur du concours et le PCRA et/ou le responsable arbitre départemental.

A.3.4 OBLIGATIONS, ROLE ET MISSIONS DES ARBITRES

A.3.4.1 ADMISSIBILITE

Les arbitres officiels, en charge d'une compétition, sont les seuls à être habilités à signer les qualifications et à récolter les demandes de distinctions internationales.

- **Arbitrer et tirer**

Lors des compétitions (tirs sur cibles et disciplines de parcours) ne comportant qu'un seul "départ", un arbitre ne peut pas participer, en qualité de compétiteur, à un concours officiel pour lequel il a été désigné.
Lors des compétitions (Fita, Salle, Fédéral, Beursault) comportant plusieurs "départs", un arbitre pourra tirer ***lors du départ de son choix***, à condition :

- que cela ne gêne pas le déroulement de l'épreuve et qu'il y ait suffisamment d'arbitres ;
- que l'arbitre ne soit pas en situation d'arbitrer lors de ce départ.

Dans les disciplines de parcours, si plusieurs "départs" sont organisés, l'arbitre ne pourra participer ***qu'au premier départ***, à condition :

- que cela ne gêne pas le déroulement de l'épreuve et qu'il y ait suffisamment d'arbitres ;
- que l'arbitre ne soit pas en situation d'arbitrer lors de ce départ ;
- que l'arbitre n'ait pas participé auparavant à "l'inspection" des parcours.

Lors de toute compétition avec phases éliminatoire et finale, un arbitre, ayant participé, en qualité de compétiteur, à la phase de qualification et se trouvant éliminé à l'issue de cette dernière, pourra officier en qualité d'arbitre lors de la phase éliminatoire et finale, à condition :

- que l'arbitre responsable de la compétition en ait la nécessité et lui en fasse la demande ;
- que cet arbitre officie dans une autre catégorie que la sienne (division, sexe) ;
- que cet arbitre soit en possession de la tenue adéquate.

En aucun cas, un arbitre participant au tir ne peut juger la valeur d'une flèche autre que celles que lui confèrent ses droits d'archer de la compétition, ni être membre du jury d'appel. Il ne doit porter aucun signe distinctif de sa qualité d'arbitre fédéral ou d'arbitre assistant ou de jeune arbitre (maillot avec logo des arbitres, insigne, pin's, ...).

Les tâches des arbitres (règlement international) sont précisées :

- pour le FITA : Chapitre II – Tir sur cibles extérieures – Article B.9
- pour la Salle : Chapitre II – Tir en Salle - Article B.9
- pour le Tir en Campagne : Chapitre II – Tir en Campagne - Article B.9.

A.3.4.2 ABSENCE D'ARBITRE

Un concours ne peut être officiel, donc qualificatif/sélectif, que s'il est placé sous la responsabilité d'au moins 1 arbitre officiel.
Quand un arbitre désigné est dans l'impossibilité de se déplacer pour arbitrer un concours, il doit se trouver lui-même, en accord avec son PCRA, un remplaçant, au plus près du lieu de la compétition.

A.3.4.3 LA TENUE VESTIMENTAIRE DES ARBITRES ET EQUIPEMENTS

Depuis septembre 2008, la nouvelle tenue des arbitres sur le terrain (pantalon/jupe noir, polo rouge, veste polaire rouge et parka rouge) est obligatoire lors des compétitions officielles. Cette tenue est également celle devant être portée lors des cérémonies d'ouverture et de clôture des compétitions (remise des récompenses).

La tenue « blazer bleu, chemise blanche, cravate ou foulard bleu, pantalon ou jupe gris » est la tenue officielle à utiliser lors des grandes cérémonies (Fédération, réceptions Hôtel de Ville, Conseil Général, Conseil Régional,...).

- **L'équipement des arbitres (compétitions officielles)**
  - mètre à ruban ou pliant (minimum 2m) ;
  - sifflet ;
  - loupe ;
  - chronomètre ;
  - jumelles ;
  - bloc notes ;
  - stylo rouge, bleu ou noir (avoir des stylos de rechange) ;
  - le règlement pour la compétition concernée ;
  - cartons jaune et rouge ;
  - matériel (compas à pointes sèches ou autre) pour juger la flèche la plus près du centre ;
  - matériel pour mesurer le diamètre des flèches.

- **A mettre à disposition des arbitres par l'organisateur**
  - un plan du parcours avec indication des distances (Tir en Campagne, parcours nature et 3D) ;
  - un ruban de 50m minimum ;
  - une fausse équerre pour mesurer l'inclinaison des cibles ;
  - une pige pour mesurer la hauteur des ors ;
  - un peson pour mesurer la puissance des arcs à poulies et une balance pour peser les flèches si nécessaire. Afin d'éviter les contestations, le peson de référence et la balance utilisés pour contrôler la puissance des arcs à poulies et le poids des flèches lors des compétitions sont ceux de l'arbitre responsable ou désignés par l'arbitre responsable
    (Application au 01/08/2010).
  - Si possible des talkies-walkies

A.3.4.4 L'ARBITRE ET LE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

L'arbitre est garant de la bonne marche générale d'une compétition. A ce titre, il doit...

- **Avant le concours :**
  1. prendre connaissance de la convocation qui doit être adressée par l'organisateur aux arbitres ;
  2. effectuer toutes les vérifications nécessaires (terrain, distances, blasons) au bon déroulement du concours, en utilisant la liste du rapport d'arbitre ;
  3. prendre contact avec le responsable de l'équipe de terrain ;
  4. s'assurer que le greffe contrôle bien la validité des licences, du passeport sportif et du certificat médical de chaque concurrent ;
  5. contrôler l'affectation des cibles ;
  6. contrôler l'installation des tireurs sur le terrain (tentes, parasols, arcs) ;
  7. diriger l'échauffement, en concertation avec le directeur des tirs ;
  8. contrôler la tenue vestimentaire des archers, le port correct du dossard.

- **Pendant le concours :**
  1. faire respecter les consignes de sécurité ;
  2. faire respecter, avec le directeur des tirs, les horaires de la compétition ;
  3. faire respecter les règlements de tir avec fermeté ;
  4. régler les situations particulières ou difficiles avec bon sens ;
  5. veiller au nombre de flèches tirées par archer ;
  6. gérer les incidents de tir et les défaillances d'équipement ;
  7. guider les nouveaux compétiteurs ;
  8. contrôler continuellement les équipements des archers ;
  9. suspendre le tir et réunir l'ensemble de la commission des arbitres, le cas échéant, devant une situation difficile ;

l'arbitre, en toute circonstance, doit rester calme, attentif, poli, aimable mais ferme, avoir un jugement rapide tout en prenant le temps de bien analyser la situation pour préserver l'équité.

- **Après le concours :**
  1. ne signer les qualifications qu'après proclamation des résultats ou présentation d'un justificatif ;
  2. aider le greffe (contrôle des feuilles de marque ou des résultats, classements individuels et par équipes) ;
  3. signaler au greffe les éventuels records ;
  4. enregistrer les demandes de FITA STAR, FITA TARGET ou ARROWHEAD ;
  5. demander les résultats complets de la compétition ;
  6. adresser les documents demandés à la FFTA et les demandes des distinctions de la FITA aux responsables.

L'arbitre participe à la mise en place d'une image positive de notre sport :

- il favorisera avec la plus grande courtoisie, dans le respect des règlements, le travail des médias en les guidant vers les espaces qui leur sont réservés et en les renseignant autant que faire se peut ;
- de même, vis à vis du public, il prodiguera les recommandations nécessaires pour mieux apprécier la compétition dans leur intérêt et celui des participants.

A.3.4.5 LE DIRECTEUR DES TIRS

Le directeur des tirs (FITA et salle) doit être un Arbitre Assistant ou un Arbitre Fédéral. Il veille au respect des règles de sécurité (tir) sur le terrain de compétition.
Il gère les différentes séquences de tir au moyen des feux, du chronomètre, des horloges digitales, du klaxon ou du sifflet.
Les arbitres s'entendront avec lui (avant le début des tirs) pour la procédure à adopter en ce qui concerne les incidents de tir, les défaillances d'équipements, les interruptions de tir. Sa collaboration, tout au long du concours est nécessaire.
Lors des championnats de France, il est préférable que le directeur des tirs soit un Arbitre Fédéral. Dans le cas contraire, il doit être obligatoirement assisté par un Arbitre Fédéral.

- **Procédure à suivre en cas de décision difficile**

L'arbitre doit prendre du recul pour mieux analyser les différents éléments du problème et aller à l'essentiel… Etre attentif à ce qui suit :

1. Quelle est l'origine du problème ?
2. Conduit-il à avantager ou désavantager un tireur, au détriment ou au bénéfice d'un autre… ?
3. La décision conduira t'elle ou non à une sanction ?
4. La décision est-elle équitable ?

5. Y a t'il eu faute en connaissance de cause ou est-on en présence d'un jeune ou d'un débutant ignorant l'usage ou la réglementation ?
6. Existe-t-il plusieurs règles traitant du même sujet ? Y a-t-il ambiguïté ?
7. En cas d'incertitude, peut-on accorder le bénéfice du doute ? Oui c'est préférable…

- **Liste des points à contrôler avant le concours :** Consulter **le rapport d'arbitre.**

A.4 LES « OUTILS DE TRAVAIL » DE L'ARBITRE

A.4.1 Les rapports de l'Arbitre

Les imprimés doivent être disponibles auprès du PCRA. Ils doivent servir au contrôle du terrain.
Ils comportent 3 colonnes d'appréciation :

1. pointer tout ce qui est conforme sur le terrain ;
2. pointer ce qui est imparfait, à revoir ou à modifier ;
3. pointer quand la modification a été réalisée.

Les rapports d'arbitres servent :

- pour les arbitres : contrôler et vérifier leur travail, ce qui va, ce qui doit être amélioré ;
- pour les responsables arbitres départementaux et le PCRA : permettre le suivi des concours ;
- pour les organisateurs : connaître ce qui a pu être oublié ou mal compris (concours sans problème) ;
- pour la FFTA : connaître le déroulement des concours, les résultats étant exploités pour le classement national et permettre la validation des inscriptions pour les divers championnats de France.

Ne pas envoyer les rapports d'arbitres à la FFTA. Cependant, il y a des exceptions :

1) si, au cours de la compétition, s'est posé un ***problème important***, l'arbitre doit envoyer un rapport à la FFTA (à l'attention du Président de la CNA) avec tous les détails concernant l'incident ;
2) les arbitres responsables des compétitions nationales (championnats de France, circuits nationaux, rassemblements nationaux) doivent envoyer leur rapport à la FFTA (à l'attention du Président de la CNA), pour transmission au Président de la Commission Sportive concernée ;
3) L'arbitre responsable de la compétition dit s'assurer que l'organisateur fait parvenir à la FFTA (Service des Activités Sportives) un exemplaire complet des résultats dès la fin de la compétition. Cette transmission doit se faire par des moyens informatiques, en fichier PDF.

Les arbitres doivent veiller à ce que l'organisateur fasse apparaître les classements par équipes, même s'il n'y a pas eu de récompenses spécifiques.
Les arbitres doivent envoyer leur rapport, après chaque compétition, au PCRA. Ce dernier les conservera durant une année, puis pourra les archiver.
Rappeler aux organisateurs qu'ils doivent conserver un exemplaire des feuilles de marque de leurs compétitions pendant au moins une année.

Consulter le modèle du rapport d'arbitre **annexe 2**.

A.4.2 Les imprimes « FITA STAR », « ARROW HEAD » et « FITA TARGET »

Les imprimés sont disponibles auprès du PCRA – voir modèle **annexe 3**.

Les demandes de FITA STAR, FITA TARGET, ARROW HEAD doivent être adressées par l'arbitre responsable du concours aux responsables de diffusion des badges, dont les coordonnées sont publiées en annexe 1. Respecter les délais mentionnés.

Joindre à la demande un exemplaire des résultats ainsi que les feuilles de marque, convenablement remplies et sans rature (autres que celles des arbitres qui doivent être consignées en rouge), correspondant aux distinctions demandées. Faire une demande séparée pour les arcs classiques et les ars à poulies.

Un archer, en fonction de son score, ne peut prétendre qu'à une seule distinction de chaque niveau de points, durant toute sa "carrière" de tireur. Il n'y a pas d'attribution de double en cas de perte de la première. Seule une distinction sera décernée par concours et par type d'arme.
Pour obtenir ces distinctions de la FITA, il est nécessaire que le postulant ait tiré dans les conditions du règlement international (distances, blasons).

Par exemple : si un archer réalise 1105 points, lors d'un FITA 4 distances, n'ayant jamais fait mieux que 980 points, il pourra prétendre uniquement à la FITA STAR 1100. S'il désire néanmoins obtenir la FITA STAR 1000, il pourra le faire ultérieurement, à condition de réaliser un score supérieur à 999 points et inférieur à 1100 points.

RAPPEL : Ces distinctions de la FITA ne peuvent s'obtenir que lors de compétitions spécifiques pour lesquelles une demande particulière a été faite auprès de la FFTA, au moment de l'établissement du calendrier.

B. LES ORGANISATIONS

Définition d'une compétition sélective :

- Une compétition se déroule le week-end (samedi et/ou dimanche)
- Les organisateurs peuvent ajouter une journée supplémentaire accolée au week-end (jour férié ou non). Dans ce cas, ce jour supplémentaire est considéré pour nos règlements, comme partie intégrante du week-end. Une compétition comptant pour le classement sélectif ne dépassera pas trois jours consécutifs.
- Seules les manifestations nationales ou internationales peuvent sortir de ce cadre (TNJ, Semaine Jeune, Manche de D1, DNAP, finale des DR, Semaine des championnats de France et tous les championnats de France).
- Les clubs, Comités Départementaux, Ligues et la FFTA ont la possibilité d'organiser des compétitions sur une seule journée en semaine.
- La participation d'archers licenciés dans un autre club est OBLIGATOIRE à chaque départ (pas plus de 2 archers d'un même club sur une même cible quel que soit le rythme de tir).
  Un minimum de 8 cibles par départ devra être utilisé, excepté pour les DOM-TOM.
- Toute dérogation à ces règles devra faire l'objet d'une demande écrite auprès de la Ligue ou du Comité régional.

(Application au 1er septembre 2012)

B.1 L'ORGANISATION DU GREFFE DES COMPETITIONS

B.1.1 Les Inscriptions

Pour la bonne information de tous, et particulièrement des arbitres, les invitations (mandats) doivent comporter :

- l'heure d'ouverture du greffe ;
- l'heure de l'inspection du matériel, de l'entraînement, du début des tirs ;
- la forme de l'entraînement (volées d'essai ou 45 minutes), pour le FITA, le Fédéral et la salle ;
- la forme du concours FITA 4 distances ;
  FITA 2x70m sans ou avec finales (indiquer les regroupements proposés) ;
  2x18m et /ou 2x25m avec finales ou non (salle) ;
- Tir en Campagne : nombre de cibles, distances connues et / ou distances inconnues ;
- Tir Nature et 3D : nombre de cibles ;
- les blasons utilisés ;
- la tenue exigée.

B.1.2 Les controles

Lors de l'attribution des cibles aux concurrents :

- ne pas placer plus de 2 tireurs du même club sur une même cible ;
- éviter de placer 4 tireurs sur une cible s'il y a un archer en fauteuil roulant.

Avant le début du concours, faire vérifier par le greffe :

- la licence et le passeport sportif de chaque archer ;
- la licence des capitaines d'équipe ;
- la validité du certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc pour les archers dont la licence ne fait pas mention de la présentation de celui-ci au moment de sa délivrance. Cette exigence est valable pour tout archer inscrit, même les archers de toutes les équipes de France. Au cas où la situation médicale ne pourrait être explicitée par le certificat médical ou la licence, le concurrent pourra ne pas être autorisé à participer à la compétition, même s'il s'agit d'un championnat de France ;
- veiller au dépôt, en temps voulu, de la composition des équipes ;
- veiller à ne pas laisser un archer seul, ou 2 archers d'un même club, sur une cible par suite de défections.

B.1.3 LES RESULTATS

- Faire figurer : date – lieu – nom du club organisateur ;
  - nom des arbitres du concours ;
  - nombre de participants dans chaque catégorie ;
  - une colonne par distance et une colonne pour le total général, ainsi que le total longues et courtes distances (FITA 4 distances) ;
  - pour chaque archer : nom, prénom, n° de licence, club, catégorie, score par distance.
- Lors des championnats (départements, ligues, France), sauf en cas de classement scratch, le classement se fait par catégories d'âge et d'armes, selon les catégories ouvertes pour les Championnats de France et Critériums Nationaux.

Un logiciel FFTA permet la gestion des inscriptions et des résultats (Résult'Arc).

B.1.4 ENVOI DES RESULTATS

L'arbitre responsable de la compétition dit s'assurer que l'organisateur fait parvenir à la FFTA (Service des Activités Sportives) un exemplaire complet des résultats dès la fin de la compétition. Cette transmission doit se faire par des moyens informatiques, en fichier PDF.
Dans le cas contraire, l'organisateur expose les archers à la disqualification ou la désélection des archers pour les participations aux Championnats de France. En outre, en cas de réclamation, l'organisateur devra subir les sanctions qui pourraient être infligées.
Un barème de pénalités est adopté pour les organisateurs qui manqueraient à leur devoir de transmission :

- retard de plus de 3 jours : 1 an de suppression d'organisation ;
- pas d'envoi : 2 ans de suppression d'organisation.

B.2 L'ACCES AUX TERRAINS

Les capitaines d'équipes
Pour toutes les disciplines individuelles et par équipe, les entraineurs ou capitaines d'équipes doivent être titulaires d'une licence (hors D et P). Ils peuvent être licenciés dans une autre structure que celle qu'ils encadrent.
(Application immédiate – Comité Directeur des 26 et 27 janvier 2013)

B.2.1 COMPETITIONS INDIVIDUELLES

B.2.1.1 CHAMPIONNATS DE FRANCE ET COMPETITIONS NATIONALES – Règles générales

Avant et pendant la (les) session(s) d'entraînement : les cadres techniques et les entraîneurs (ou coachs) peuvent se trouver sur le terrain de la compétition.
Pour assister leurs archers, ils peuvent aller jusqu'à la ligne de tir (sans gêner les autres compétiteurs) et se rendre aux cibles à la fin de chaque volée.

Les personnes pouvant être accréditées :

- ✓ les cadres techniques de la FFTA ;
- ✓ les responsables des pôles (France et Espoirs) ;
- ✓ les entraîneurs 1 ou 2 diplômés ;
- ✓ les BE1, BE2, DE, DES ainsi que les candidats ayant obtenu leur examen de pré-qualification ;
- ✓ Le service communication de la FFTA portant une accréditation annuelle, nominative délivrée par la FFTA

Le nombre de personnes accréditées par club ne peut dépasser une accréditation par équipe en compétition sur le terrain ou une accréditation par tranche de 4 archers (1 entraîneur pour 1 à 4 archers en compétition individuelle, 2 entraîneurs de 5 à 8 archers, etc.).

Les cadres techniques de la FFTA et les responsables de pôles (France et Espoirs) doivent présenter de façon constamment visible leur carte d'accréditation nominative, avec photo d'identité, valable pour la saison sportive en cours et délivrée par le Directeur Technique National.

Toute personne demandant une accréditation doit détenir la licence fédérale de la saison en cours.
Les cadres ou entraîneurs ci-dessus doivent présenter leur licence comportant l'indication de leur diplôme. En cas d'absence de mention du diplôme, une copie du diplôme devra être produite.

Les journalistes, photographes de presse, TV auront accès au terrain de compétition dans les zones qui leur sont réservées. Ils peuvent également être autorisés à aller près des cibles avec l'accord de l'arbitre responsable.
Un ou des photographes sont désignés officiellement par le service Communication de la FFTA et transmis à l'organisateur et aux délégués techniques.
Les photographes "amateurs" pourront être autorisés à pénétrer momentanément sur le terrain de compétition (dans la zone de presse), sous le contrôle et la responsabilité des arbitres.

1. Le Championnat de France en Salle

Lors des phases de qualification et jusqu'en 1/8ème de finale inclus :

Le jour de la compétition :

Après la (les) session(s) d'entraînement aucun cadre technique ou entraîneur (ou coach) ne peut se trouver sur le terrain de compétition.

Les entraîneurs (ou coachs) et les cadres techniques peuvent se situer dans une bande latérale de 2m environ, qui est juxtaposée en arrière de la zone de repos des archers. Cette zone est à aménager par l'organisateur.

S'il y a impossibilité matérielle d'aménager cette zone (par exemple par manque de place), le délégué technique et l'arbitre responsable de la compétition tenteront de trouver une solution acceptable dans l'intérêt de tous.

Zone des entraîneurs :

Cette zone est matérialisée par tout moyen approprié, entre la zone de repos des archers et le public.

Pas de siège à l'intérieur de la zone des entraîneurs.

Sous la responsabilité de l'organisateur, seuls les cadres techniques et entraîneurs (ou coachs) accrédités ont accès à cette zone.

Les badges, permettant de se déplacer dans cette zone, sont confectionnés par l'organisateur et sont à retirer au Greffe de la compétition.

Les personnes ayant accès à la zone : les personnes accréditées ayant au moins 1 archer dans la phase de compétition en cours.

Dans la mesure où un compétiteur serait affecté par un incident important (matériel, corporel, etc…) durant la compétition, l'entraîneur (ou coach), sur autorisation de l'arbitre, aura accès ***momentanément*** au terrain de compétition, le temps de résoudre l'incident ou d'aider l'archer à effectuer la réparation, selon la réglementation internationale.

Lors des 1/4 de finales, 1/2 finales et finales

1 entraîneur, désigné par l'archer pour ces phases de la compétition, peut accéder au terrain de compétition et se positionner derrière la ligne d'attente.

2. Championnat de France et compétitions nationales en extérieur (en individuel)

- Les championnats de France (Fita, Fédéral)
- La phase de qualification individuelle des manches de D1, D2 et de DNAP
- La semaine Jeunes

Lors des phases de qualification et jusqu'en 1/8ème de finale inclus :

Après la (les) session(s) d'entraînement, ne sont admis sur le terrain de compétition que les **concurrents participant au tournoi,** les **arbitres** et **les entraîneurs** (dans la limite d'1 entraîneur par équipe ou d'1 entraîneur pour 4 archers), le **Délégué Technique** de la FFTA, le **Président du Jury d'Appel**, le **Président du Comité d'Organisation** et les **personnes composant l'équipe de terrain** qui devront être facilement identifiables.

Les entraîneurs de club et les personnes accréditées auront accès au terrain dans la zone de repos jusqu'à la ligne du matériel.

(Application au 1er octobre 2011)

Lors des 1/4 de finales, 1/2 finales et finales

1 entraîneur, désigné par l'archer pour ces phases de la compétition, peut accéder au terrain de compétition et se positionner derrière la ligne d'attente.

- **Tir en campagne, Parcours Nature et 3D**

Ne sont admis sur le terrain de compétition que les concurrents participant au championnat, les arbitres, le Délégué Technique de la FFTA, le Président du Jury d'Appel, le Président du Comité d'Organisation, l'encadrement technique des équipes nationales (ces derniers munis d'un badge spécifique), et les personnes composant l'équipe de terrain qui devront être facilement identifiables et qui ne pourront intervenir que sur demande expresse des arbitres, du délégué technique ou du Président du Comité d'Organisation.

Les journalistes, photographes de presse, TV et la personne responsable de la communication de la FFTA auront accès au terrain de compétition après consultation de l'arbitre responsable.

Les spectateurs ne sont admis que sur le parcours spécialement tracé et balisé à leur intention.

B.2.1.2 AUTRES COMPETITIONS
Pour les compétitions autres que les championnats de France ou les compétitions nationales, chaque ligue met en place le règlement qu'elle désire.

B.2.2 COMPETITIONS PAR EQUIPES
B.2.2.1 CHAMPIONNATS DE FRANCE ET COMPETITIONS NATIONALES

- **Fita : lors de la phase de qualification individuelle des compétitions par équipes de la filière D1, D2, DNAP, finale de D2, finale de DR et Semaine Jeunes**

Phase de qualification : ne sont admis sur le terrain de compétition que les **concurrents participant au tournoi,** les **arbitres** et **les entraîneurs** (dans la limite d'1 entraîneur par équipe ou d'1 entraîneur pour 4 archers en individuel), le **Délégué Technique** de la FFTA, le **Président du Jury d'Appel**, le **Président du Comité d'Organisation** et les **personnes composant l'équipe de terrain** qui devront être facilement identifiables.
Les entraîneurs de club et les personnes accréditées se situeront entre la ligne des arcs et la ligne de repos.
(Application au 1er octobre 2011)

Lors des 1/4 de finales, 1/2 finales et finales
1 entraîneur, désigné par l'archer pour ces phases de la compétition, peut accéder au terrain de compétition et se positionner derrière la ligne d'attente.

Lors du tir par équipe : le capitaine d'équipe (ou coach ou entraîneur) se placera dans un emplacement qui lui est réservé, selon la réglementation internationale.

Les journalistes, photographes de presse, TV et la personne responsable de la communication de la FFTA auront accès au terrain de compétition après consultation de l'arbitre responsable.

- **Tir en campagne, Parcours Nature et 3D**

Ne sont admis sur le terrain de compétition que les concurrents participant au championnat, les arbitres, le Délégué Technique de la FFTA, le Président du Jury d'Appel, le Président du Comité d'Organisation, l'encadrement technique des équipes nationales (ces derniers munis d'un badge spécifique), et les personnes composant l'équipe de terrain qui devront être facilement identifiables et qui ne pourront intervenir que sur demande expresse des arbitres, du Délégué Technique ou du Président du Comité d'Organisation.
Chaque équipe ne peut être accompagnée que par une seule personne (munie d'un badge spécifique délivré par l'organisateur) tout au long de la compétition.
Les Capitaines d'équipes sont autorisés à accompagner leur équipe. Voir la réglementation spécifique de chaque discipline :

- ✓ Tir en campagne : article E.2, troisième point
- ✓ Open de France Nature : article C.2
- ✓ Critérium de France de Parcours Nature : article E.2
- ✓ Championnat de France de Tir 3D par équipes de clubs : article E.2

Les journalistes, photographes de presse, TV et la personne responsable de la communication de la FFTA auront accès au terrain de compétition après consultation de l'arbitre responsable.
Les spectateurs ne sont admis que sur le parcours spécialement tracé et balisé à leur intention.

B.2.2.2 AUTRES COMPETITIONS
Pour les compétitions autres que les championnats de France ou les compétitions nationales, chaque ligue met en place le règlement qu'elle désire.

B.3 LES MARQUEURS
Au moins un marqueur doit être désigné pour chaque cible. Ces marqueurs peuvent être des compétiteurs. La présence de marqueur (autre qu'un tireur) n'est souhaitée que lors des phases de la compétition où il n'y a qu'un seul tireur par cible.

Cependant, parce qu'il est souvent difficile et onéreux de trouver un nombre important de marqueurs, la FFTA tolère, lorsque les archers tirent chacun sur une cible, que des concurrents voisins puissent se contrôler mutuellement. Quand l'organisateur ne fournit pas de marqueur, la double marque est obligatoire.
Au cas où l'organisateur fournirait des marqueurs, ces derniers doivent être choisis parmi des personnes connaissant bien le tir à l'arc et en particulier l'enregistrement des points.

Les organisateurs doivent désigner des marqueurs en nombre suffisant, pour assurer la présence d'un marqueur par cible. Les marqueurs ne doivent pas prendre part au tir, ni intervenir dans une discussion concernant la valeur d'une flèche.
Les marqueurs sont placés sous l'autorité d'un ou plusieurs officiels, désignés par l'organisateur. Ils sont responsables du parfait enregistrement des scores.

Un ou plusieurs tableaux de marque, de dimensions suffisantes pour afficher le n° de dossard, le nom du compétiteur, le code de son Association membre, son score, doit être tenu à jour pour au moins les 8 premiers (+ le score du "cut") dans chaque division et catégorie.
Le total progressif pour chaque compétiteur doit être affiché sur le terrain après chaque distance, mais les organisateurs sont invités à le faire plus souvent, si possible (utilisation de l'informatique).
En cas d'enregistrement des points de manière électronique, les feuilles de marque manuelles seront les seules valeurs officielles et doivent donc être conservées.

B.4 L'AMENAGEMENT DES SITES DE COMPETITION

Lors des épreuves de toutes les disciplines, les sites de compétition doivent être clairement séparés en :

- ✓ terrain ou parcours de compétition ;
- ✓ terrain d'entraînement ;
- ✓ zone réservée aux spectateurs clairement délimitée ;
- ✓ zone de détente.

Les épreuves de tir en extérieur doivent se dérouler sur un terrain ouvert et non dans une arène ou un stade couvert. Cependant, les phases finales du FITA peuvent se dérouler dans un stade.

- ✓ En FITA et en Salle, il doit y avoir des sièges en quantité suffisante pour tous les compétiteurs, les capitaines d'équipes et les arbitres derrière la ligne d'attente ;
- ✓ En FITA, derrière la ligne d'attente, et en Tir en Campagne, près du point de rassemblement, l'organisateur disposera des abris adéquats contre les intempéries pour les compétiteurs et leur équipement ;
- ✓ Des installations sanitaires, pour hommes et dames, doivent être mises à disposition à une distance raisonnable du terrain et tout au long des parcours de Tir en Campagne ou de Tir Nature ;
- ✓ En FITA et en salle, le directeur des tirs se trouvera sur une plate-forme surélevée, située à une extrémité de la ligne de tir ou en arrière de la ligne de tir dans le couloir de séparation entre hommes et dames ;
- ✓ En Tir en Campagne et en Tir Nature ou 3D, le Président de la Commission des Arbitres et les officiels du parcours disposeront d'un poste central convenablement abrité et seront munis d'un système de communication ;
- ✓ Si l'organisateur fournit un podium, les marches de ce dernier devront pouvoir accueillir les trois ou quatre archers composant les équipes, lors des compétitions par équipes.

- **Repas et rafraîchissements**

Les organisateurs doivent prévoir la distribution de boissons et d'un léger repas de midi pour tous les compétiteurs, responsables d'équipes, les arbitres et les membres du jury d'appel.
De telles prestations peuvent être payantes pour les équipes. Elles seront gratuites pour les arbitres. Les prix de ces prestations seront indiqués dans l'invitation (mandat).

B.5 LE JURY D'APPEL, LES DELEGUES TECHNIQUES ET LA NOMINATION DES ARBITRES

B.5.1 LE JURY D'APPEL

La FFTA souhaite l'institution d'un jury d'appel lors de toutes les compétitions inscrites au calendrier officiel.

Le jury d'appel est obligatoire lors :

- ✓ des championnats départementaux ;
- ✓ des championnats régionaux ;
- ✓ des championnats nationaux ;
- ✓ de toutes compétitions nationales ou internationales.

- **Composition**

Tous les membres du Jury d'Appel doivent posséder une licence fédérale de l'année en cours.
Le jury d'appel se compose de trois membres titulaires, dont un président. Il est souhaitable de leur adjoindre un ou deux membres remplaçants, ce qui permet d'avoir, en permanence, trois personnes au moins sur le terrain au cas où l'une d'entre elles aurait besoin de s'absenter. Par ailleurs, cela peut être intéressant si l'un des membres du jury se trouve en conflit d'intérêt avec l'une des parties lors d'une réclamation.

Lors de l'étude d'une réclamation, le jury ne doit se composer que de trois membres.
Ne peuvent, en aucune façon, faire partie du jury d'appel :

- ✓ un archer participant à cette compétition ;
- ✓ un arbitre officiant lors de cette compétition, même le président des arbitres.

Les membres du jury doivent être connus pour leur connaissance du tir à l'arc.

- **Nomination**

Lors de toutes les compétitions, tous les membres du jury (dont le Président) sont nommés par le Président de la Commission des Arbitres de la compétition.
Il ne doit y avoir aucun lien de parenté entre le président de la commission des arbitres, le président du jury et les membres du jury.
(Application immédiate – Comité Directeur des 26 et 27 janvier 2013)

- **Rôle du Jury d'Appel**

Etre membre du jury d'appel implique nécessairement d'avoir une bonne connaissance des règlements. En effet, dans la majorité des cas, les réclamations concernent l'application de ces règlements.

1. se familiariser avec le(s) terrain(s) de compétition ;
2. s'assurer qu'un local lui a été réservé et qu'il dispose du matériel pour faire des copies des décisions prises ;
3. le jury d'appel peut être saisi pour toutes questions concernant la compétition, sauf pour ce qui concerne la valeur d'une flèche ;
4. Il délibère (en secret) et prend une décision après étude du problème (recherche des règles pour avoir toutes les informations pouvant aider à la décision) et après avoir entendu toute personne qu'il juge utile et qui pourrait l'éclairer sur la décision à prendre.

Le Jury d'Appel peut prendre en considération toutes les circonstances qui peuvent affecter la décision. Il doit juger en tout équité.
La décision du jury est définitive et sans appel.

- **La procédure**

Aucune réclamation ne pourra être prise en considération si elle n'a pas été présentée dans la forme ci-dessous.
Les réclamations contre des décisions des arbitres, les organisateurs ou contre un autre concurrent, doivent être formulées par écrit par un compétiteur, une équipe ou leur capitaine d'équipe. La réclamation doit être remise au président des arbitres de la compétition qui, après en avoir pris connaissance, la remettra au président du jury d'appel.
Cette réclamation doit comporter :

- ✓ nom et prénom du demandeur ;
- ✓ fonction (compétiteur, capitaine d'équipe, etc…) ;
- ✓ n° de dossard du demandeur ;
- ✓ date et heure de dépôt de la réclamation ;
- ✓ exposé de la réclamation, en se référant si possible à des règles précises ;
- ✓ signature du demandeur.

L'intention de déposer une réclamation, dans le cas où cela pourrait affecter la progression d'un concurrent d'une étape à l'autre de la compétition, doit être exprimée par écrit dans les 5 minutes qui suivent la fin du match.
Une réclamation déposée **15 minutes** après la fin des tirs ou après la remise des récompenses ne pourra pas être prise en considération.

- **Devoirs du Jury d'Appel**

Le jury (au moins 3 membres) doit être disponible sur le terrain de compétition à tout moment, depuis le début de l'entraînement officiel jusqu'à 15 minutes après la fin des tirs.
Si une réclamation est déposée à la suite d'un match, le jury devra rendre sa décision avant le début de la phase suivante de la compétition. Les décisions du jury d'appel sont prises à la majorité des voix.
Les décisions ainsi rendues doivent être consignées par écrit, signées par les trois membres et transmises au demandeur, au président des arbitres de la compétition et à l'organisateur, avant la phase suivante de la compétition ou avant la remise des prix.

B.5.2 Le Delegue Technique

Le Comité Directeur de la FFTA désigne un **Délégué Technique**, représentant la FFTA lors des compétitions nationales et dont le rôle sera de :

1) Maintenir une collaboration étroite entre l'organisateur et la FFTA (aide à l'organisation)

2) Présenter le cahier des charges du championnat à l'organisateur. Cela implique pour le Délégué Technique:
- d'être en possession de ce document réalisé par la FFTA ;
- d'avoir une bonne connaissance des règlements ;
- de prendre contact, dès sa nomination, avec l'organisateur, pour organiser sa venue ;
- de prévoir au moins une visite sur le site du championnat quelques mois avant la compétition afin de s'assurer que les terrains et le matériel à utiliser seront conformes (et en nombre suffisant) aux règlements ainsi qu'aux vœux de la FFTA, sur le plan :
  - ✓ technique (contrôle des terrains et du matériel) ;
  - ✓ de la sécurité ;
  - ✓ de l'accueil des personnalités, des média, du public ;
  - ✓ de la publicité faite autour de l'événement.

En fonction des problèmes ou des difficultés rencontrés lors de cette prise de contact, une deuxième visite peut s'avérer nécessaire pour contrôler que tout ce qui a été prévu (ou promis) a bien été mis en place.

3) Etre présent sur les lieux du championnat dès la veille de l'entraînement officiel, afin de pouvoir prendre les dernières décisions, si nécessaire. Le rôle du Délégué Technique prendra fin lors de la clôture du championnat. Au cours du championnat, son travail est de :
- être en liaison étroite avec les organisateurs (aide, conseils) ;
- superviser l'attribution des cibles (FITA, Salle, Fédéral, Beursault) ;
- superviser la composition des pelotons (Tir en Campagne, Parcours Nature, Parcours 3D) ;
- organiser et présider la réunion des capitaines d'équipes lors des compétitions par équipes ;
- superviser l'organisation de la cérémonie d'ouverture (s'il y en a une) ;
- superviser le bon déroulement de la compétition, l'application des règlements et les demandes de la FFTA ;
- résoudre tout problème qui ne concerne pas les arbitres ou le jury d'appel ;
- coopérer étroitement avec la commission des arbitres de la compétition ;
- servir d'intermédiaire (si nécessaire) entre le président des arbitres, les organisateurs, la FFTA ;
- conduire l'organisation de la remise des récompenses en respect des cahiers des charges (protocole de la remise de récompenses) ;
- protéger la réputation de la FFTA ;
- être attentif aux préoccupations des médias ;
- être "le maître de cérémonie" de la compétition. Il supervisera les cérémonies d'ouverture et de clôture de la compétition et, en particulier, la remise des récompenses : **avant** le début de la remise des prix, il veillera à ce que les compétiteurs amenés à monter sur le podium se présentent en respectant les règles énoncées à l'article C.12.1.1. En cas de refus, le Délégué Technique Fédéral sera en droit de refuser l'accès du podium au compétiteur récalcitrant qui pourra également faire l'objet d'un rapport adressé à la FFTA pour d'autres sanctions éventuelles.
- Etant le représentant officiel de la FFTA, le Délégué Technique est de droit le délégué fédéral lors d'un contrôle antidopage. Il lui incombe de former les escortes et d'assister les médecins tout au long du contrôle. *(Date d'application : saison 2013)*
- lors des compétitions nationales, le solde de la subvention FFTA sera versé à l'organisateur suite au rapport transmis par le Délégué Technique de la FFTA.

- **Rapports**

Le Délégué Technique, après chaque visite sur le site de la compétition, devra adresser un rapport au Président de la FFTA (avec copie au Président de la Commission Sportive concernée et au Président de la Commission des Arbitres désigné pour la compétition) sur l'avancement de l'organisation de la compétition, en fonction du cahier des charges.

- **Les frais du Délégué Technique**

Désigné par la FFTA, le Délégué Technique est pris en charge financièrement (déplacements, hébergement, repas), par la FFTA. Il devra avoir l'accord du Président de la FFTA pour une éventuelle deuxième visite sur le site de l'épreuve. L'organisateur sera tenu de lui fournir les repas de midi, sur le terrain de compétition, à partir du jour de l'entraînement officiel.

B.5.3 La nomination des Arbitres dans les competitions nationales (Championnats de France, D1, DNAP, etc ...)

Lorsqu'un club demandera l'inscription d'une (ou plusieurs) compétition(s) au calendrier officiel de la FFTA, ce club aura l'obligation de posséder **au moins 1 arbitre fédéral en activité**, quelle que soit l'option détenue par cet arbitre ou **un jeune arbitre** en activité ayant prêté serment.

(Application le 01/04/2012)

Un club sans arbitre en activité ne pourra pas organiser de compétition officielle (=sélective ou qualificative pour le Championnat de France). Cependant :

- Un club récemment créé disposera d'un délai de 2 ans pour se mettre en conformité.
- Les clubs des DOM-TOM ne sont pas soumis à cette obligation.

L'arbitre responsable du Championnat de France Beursault sera désigné en fonction de la Ligue sur le territoire de laquelle est organisé ce championnat :

- arbitre d'Ile de France quand le championnat se déroule en Ile de France ;
- arbitre de Picardie quand ce championnat se déroule en Picardie.

- L'organisateur doit veiller à ce que sa compétition soit arbitrée avec le nombre d'arbitres nécessaire (voir tableau ci-dessous). Pour ce faire, il fera appel au Président de la Commission des Arbitres de sa ligue (PCRA) qui nommera les arbitres (le Président de Ligue règlera les difficultés liées à leur nomination). Si la ligue ne peut pas proposer un nombre suffisant d'arbitres, l'organisateur devra faire appel à des arbitres hors ligue.
- L'organisateur d'une compétition nationale doit transmettre la liste des arbitres (et du Directeur de Tir) à l'arbitre responsable de la compétition 3 semaines avant le début de la compétition.
- Seuls les arbitres détenant l'option de la compétition à arbitrer pourront participer à l'arbitrage.

Les clubs participants au tir par équipes de la D1 et de la DNAP ne sont plus obligés de fournir un arbitre. C'est à la Ligue, sur le territoire de laquelle se déroule la compétition, de fournir la totalité des arbitres nécessaires au bon déroulement de la compétition.

NOMBRE D'ARBITRES DANS LES COMPETITIONS NATIONALES		
Compétitions	**Par Equipe**	**En Individuel**
Championnat de France Fita (arcs classiques) **M**anches de D1	Matches de poules : 16 arbitres + 1 Directeur des tirs désignés par le PCRA de la ligue sur le territoire de laquelle se déroule la compétition	9 arbitres (dont 1 sera le Directeur des Tirs) ou 1 arbitre pour 7 cibles s'il y a plus de 56 cibles installées
Championnat de France Fita (arcs à poulies) **M**anches de DNAP	Matches de poules : 12 arbitres + 1 Directeur des Tirs désignés par le PCRA de la ligue sur le territoire de laquelle se déroule la compétition	9 arbitres (dont 1 sera le Directeur des Tirs) ou 1 arbitre pour 7 cibles s'il y a plus de 56 cibles installées
Tir en Salle	En fonction du nombre d'équipes tirant en même temps, à raison d'1 arbitre par match + le Directeur d'équipes	9 arbitres (dont 1 sera le Directeur des Tirs) ou 1 arbitre pour 7 cibles s'il y a plus de 56 cibles installées
Fédéral		1 arbitre pour 10 cibles installées et 1 Directeur des Tirs
Tir en Campagne	1 arbitre pour 4 postes	1 arbitre pour 4 postes
Tir Nature et 3 D	1 arbitre pour 4 postes Les organisateurs doivent également mettre à disposition des chronométreurs en nombre suffisant (qui peuvent être des Arbitres Assistants) pour le bon déroulement de la compétition	1 arbitre pour 4 postes Les organisateurs doivent également mettre à disposition des chronométreurs en nombre suffisant (qui peuvent être des Arbitres Assistants) pour le bon déroulement de la compétition

B.5.4 FRAIS D'ARBITRAGE

Tous les arbitres (y compris le directeur des tirs), officiant lors des compétitions inscrites au calendrier fédéral, seront remboursés, sur leur demande, dans un délai de 10 jours suivants les compétitions, de leurs frais d'arbitrage (déplacement, repas, hébergement, frais postaux), selon les barèmes diffusés par la F.F.T.A.
Ces demandes de remboursement se font auprès de l'Organisateur de la compétition.
Lors des compétitions nationales, le Président de la Commission des arbitres (arbitre responsable), désigné par la FFTA, est pris en charge – déplacement, hébergement, repas du soir – par la FFTA. L'organisateur lui assure les repas de midi, sur le terrain, du jour de son arrivée au dernier jour de la compétition.

B.6 LA REUNION DES CAPITAINES D'EQUIPES

Lors des grandes compétitions nationales, individuelles ou par équipes, le Délégué Technique est habilité à organiser une réunion des responsables d'équipes, de préférence la veille de la compétition, après l'entraînement officiel (l'heure et le lieu sont donnés dans le programme), afin que tout le monde s'accorde sur le déroulement de l'épreuve.
Assistent à cette réunion :

- tous les arbitres ;
- les directeurs des tirs ;
- le Jury d'appel ;
- le Président du comité d'organisation (ou son représentant) ;
- le Président de la FFTA (ou son représentant) qui doit être invité s'il est présent.

La réunion des capitaines d'équipes n'a pas le pouvoir de modifier les règles essentielles mises en place par la FITA et la FFTA, mais elle peut adapter certains règlements à la compétition du jour. Cette adaptation ponctuelle n'est, en aucun cas, un engagement pour d'autres compétitions ultérieures.
Au cours de la compétition, l'arbitre responsable peut également être amené à convoquer une réunion des capitaines d'équipes pour régler un problème momentané, important et/ou urgent. Ne pas hésiter à le faire, car cela peut être un élément sérieux au bon déroulement de la compétition. Cela peut aussi empêcher des réclamations auprès du jury d'appel qui risqueraient de retarder le concours.

- **Plan de la réunion des capitaines d'équipes :**
  - présentation des personnalités présentes (s'il y en a) ;
  - présentation du président du comité d'organisation ;
  - présentation de la commission des arbitres : arbitres et directeurs des tirs ;
  - reprendre le programme et les horaires : informer des modifications éventuelles qui ont pu intervenir depuis les publications antérieures ;

- informations techniques :
  - *rythmes de tir ;*
  - *blasons utilisés ;*
  - *organisation de l'entraînement (45 minutes ou flèches d'essai) ;*
  - *organisation de la marque (feuilles de marque, présence ou non de marqueurs fournis par l'organisation, la marque durant les phases éliminatoires et finales) ;*
  - *organisation des phases éliminatoires et finales : attribution des cibles, nombre d'archers par cible, utilisation des abris pour les arbitres près des cibles, les agents des archers, les coureurs, tir simultané ou tir alterné, etc… ;*
  - *organisation du tir par équipes ;*
  - *comment seront gérés les incidents de tir et de matériel ;*
  - *entraînement possible sur un terrain séparé ou sur le terrain de compétition ;*
  - *la tenue vestimentaire des compétiteurs ;*
  - *problèmes de publicité sur l'habillement ou l'équipement des concurrents ;*
  - *l'inspection du matériel (où ? quand ?) ;*

- nombre de qualifiés à l'issue de la phase de qualification ;

- les personnes autorisées à entrer dans la zone de repos des archers ;

- rappel de quelques points importants du règlement :
  - *départage des égalités lors des différentes phases de la compétition ;*
  - *position des coachs lors du tir par équipes ;*
  - *les pénalités lors du tir par équipes ;*
  - *interdiction de fumer ;*
  - *usage des téléphones portables ;*

- Jury d'Appel :
  - *annoncer sa composition (président, membres titulaires et suppléants) ;*
  - *rappeler rapidement la procédure à utiliser pour faire appel au jury ;*
  - *utilisation des imprimés spéciaux (où se les procurer ?) ;*

- donner la parole à l'assistance et répondre aux questions concernant le côté technique de la compétition ;

- donner la parole au président du comité d'organisation qui donnera les informations nécessaires sur les problèmes matériels tels que :
  - *les repas ;*
  - *les transports, l'hébergement (s'il y a lieu) ;*
  - *règlement particulier concernant le terrain, la salle ;*
  - *et tout autre problème matériel (autre que technique) pouvant se présenter.*

B.7 POINTS PARTICULIERS

- **Les feuilles de marques – Contrôle des scores**

Il existe un modèle de feuille de marque par discipline. Pour des raisons de sécurité, les feuilles de marque doivent être déposées à au moins 2m devant les cibles (Fita, Fédéral, salle).
Lors de toutes les compétitions, **les archers sont responsables de leurs scores**. Ils doivent impérativement :

- Contrôler leurs scores (feuille de marque et double marque)
- Signer les deux feuilles de marques. Cette signature prouve que l'archer est d'accord avec :
  - la valeur de chaque flèche
  - le nombre de 10 et de X (Tir en extérieur) le nombre de 10 et de 9 (Tir en salle), de 5 et de 6 (Tir en Campagne), de 10 et de 11 (Tir 3D)
  - le total général
  - Le vainqueur du match

Les feuilles de marques :

- doivent être remplies correctement et sans rature (valeur de flèche, nombre de 10 et de X ou 9)
- doivent être contrôlées par l'archer à la fin de chaque volée
- doivent être signées par l'archer et le marqueur à la fin de la distance, ou de la compétition, ou du match

- une quelconque information manquant sur la feuille de marque sera considérée comme inexistante pour le classement
- une erreur constatée lors de l'enregistrement des scores peut être corrigée par un arbitre dans la mesure où les flèches sont toujours en cibles et qu'elles n'aient pas été touchées. L'arbitre fait la correction en rouge et appose sa signature en face de la correction.
- si, sur les deux feuilles de marque, il y a une différence de valeur de flèche ou de total général, le score le plus bas sera pris en compte
- lorsqu'une erreur est constatée dans le total général et le classement de l'archer, cette erreur peut être corrigée par le greffe sous la responsabilité de l'arbitre responsable du concours ou faire l'objet d'une réclamation dans les règles habituelles de la part d'un archer tiers qui s'estimerait lésé. Dans cette opération, il est essentiel qu'aucune valeur de flèche ne soit modifiée. Un archer ne peut remettre en cause sa propre signature ou celle de son agent.

- **Mises multiples**

Lorsqu'un archer participe à plusieurs départs lors d'un même concours, seul son premier score sera pris en compte pour le classement officiel de la compétition.
Pour les compétitions dont les scores sont qualificatifs (tir Beursault), se reporter à l'Article C.5.4 du Tir sur Cibles Extérieures – Règlement Français.
Pour les compétitions donnant lieu au classement national, les scores des différents départs doivent être transmis pour saisie.

Entraînement : si l'archer participe à plusieurs départs le même jour, il pourra bénéficier d'une session d'entraînement (de 20 à 45 mn ou de 2 volées d'essai) avant chaque départ.

- **Assistance médicale et secours**

L'organisateur est tenu de prendre toutes dispositions pour assurer l'assistance médicale : équipe de secouristes (1 ou plusieurs postes), le cas échéant, ligne téléphonique ou portable, numéro de téléphone d'un médecin de garde ou SAMU. Il veillera à l'élaboration d'un plan d'approche des secours et d'évacuation. En salle, les issues de secours devront être en service.
L'arbitre devra, avant la compétition, rappeler cette obligation à l'organisateur.

- **FITA Salle : 2x25m+2x18m**

Cette compétition est au format international, avec classement unique à l'issue des 4 distances.
L'ordre de tir (25m ou 18m) est laissé au choix de l'organisateur.
Lorsque cette épreuve est organisée dans la <u>même journée</u>, les concurrents ne bénéficient que d'une seule session d'entraînement (de 20 à 45 minutes ou 2 volées d'essai) avant le tir de la première distance, même si les archers sont amenés à changer de ligne de tir lors de la deuxième distance.
Si cette compétition est organisée sur deux jours, les compétiteurs ont droit à une session d'entraînement chaque jour.
Les scores de chaque distance (2x25m et 2x18m) qui doivent apparaître dans les résultats transmis à la FFTA, sont pris en compte pour le classement national et seront sélectifs pour le Championnat de France en Salle.

- **Arrêt du tir**

Si un concurrent a tiré au moins 1 flèche durant l'épreuve de qualification, il sera classé selon le score qu'il aura obtenu, aussi bien pour la compétition individuelle que par équipes.

S'il ne tire aucune flèche durant l'épreuve de qualification, il ne sera pas classé et son équipe non plus (s'il est membre de l'équipe et que cette équipe ne dispose que de 3 archers). Leurs adversaires disposeront donc d'un bye (exemption).

- **Interruption de la compétition**

L'interruption définitive d'une compétition sélective ou qualificative pour le championnat de France ne peut être décidée que par l'arbitre responsable de la compétition après concertation avec :

- les autres arbitres
- l'organisateur
- les capitaines d'équipes (ou les compétiteurs)
- le jury d'appel (s'il existe)
- le délégué technique (s'il existe)

L'interruption ne peut intervenir que pour un cas de force majeure (intempéries ou autres …), au nom du principe de précaution.
L'interruption peut être prononcée à n'importe quel moment de la compétition, mais il est indispensable que tous les concurrents aient tiré le même nombre de volées afin de pouvoir établir un classement équitable.

- Quel que soit le nombre de flèches tirées, la compétition n'est pas annulée, elle est arrêtée sur décision de l'arbitre
- Le classement est validé avec les scores acquis au moment de l'interruption. Ainsi :
  - la remise des prix doit se tenir comme prévu
  - l'organisateur n'a pas à rembourser les mises : il n'est pas responsable des intempéries
  - la FFTA reconnaît le classement et les scores réalisés

Une autre compétition (dans la même discipline), sélective ou qualificative pour un championnat de France, pourra être organisée à la demande de la ligue.

B.8 LES REGLES DE SECURITE SUR LES TERRAINS

Les règles de sécurité sur les terrains ou les parcours sont précisées dans les cahiers des charges des compétitions. Il est donc nécessaire de s'y référer.

C. LES COMPETITEURS : REGLES ADMINISTRATIVES ET SPORTIVES

C.1 LES COMPETITEURS ETRANGERS

- **Ligues** : les ligues définissent elles-mêmes les conditions de participation et d'obtention du titre de Champion de Ligue.
- **Compétitions nationales** : l'archer étranger (licencié FFTA) est soumis aux mêmes règles que l'archer national.

C.2 LES COMPETITEURS HANDICAPES

La FITA et la FFTA encouragent la participation des archers handicapés dans les disciplines qui leur sont accessibles. Cependant, afin que ces concurrents puissent obtenir toutes les distinctions proposées par la FITA et la FFTA et battre des records du Monde ou de France, ils doivent respecter les règles contenues dans le présent règlement.

Les compétiteurs handicapés participant aux compétitions inscrites au calendrier officiel de la FFTA, qui souhaitent des aménagements particuliers pour le classement de la fédération handisports, doivent s'adresser directement aux organisateurs avant la compétition.

Tous les archers participants à une rencontre FFTA ouverte au Handisport (ou sport adapté) doivent être en possession de la licence fédérale et du certificat médical.

Articles contenant des clauses spécifiques pour les archers handicapés :

Chapitre II – Tir sur cibles extérieures	
B.1	L'aménagement des terrains
B.3	Les équipements des archers
B.5	L'ordre de tir et le contrôle des temps
B.6	L'établissement des scores
B.7	Le contrôle des tirs et la sécurité

Chapitre II - Tir en Salle	
B.3	Les équipements des archers
B.5	L'ordre de tir et le contrôle de temps
B.6	L'établissement des scores
B.7	Le contrôle des tirs et la sécurité

C.3 LES DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES COMMUNES

C.3.1. LES CATEGORIES

Le tableau des catégories d'âges (avec les dates de naissance et les tarifs de licences) est diffusé chaque année aux clubs à l'occasion de la prise des licences et est publié dans le guide calendrier annuel.
Ci-dessous le tableau général en vigueur.

Types de licences	Age dans l'année civile de la licence	Catégorie	Validité	Types de licences proposées
Adultes	60 ans et + de 50 à 59 ans de 21 à 49 ans	(SV) Super Vétéran (V) Vétéran (S) Senior	Du 01/09 au 31/08 de l'année suivante	(A) Pratique en Club et en compétition (L) Pratique en Club - Compétitions non autorisées (E) Sans Pratique
Jeunes	18,19 & 20 ans 15,16 & 17 ans 13 & 14 ans 11 & 12 ans	(J) Junior (C) Cadet (M) Minime (B) Benjamin		(J) Pratique en club ou en compétition (Autorisation de compétition suivant certificat médical fourni et enregistré dans l'extranet) Toutes les catégories d'âges JEUNES de BENJAMIN à JUNIOR
Handisports	Toutes catégories	Toutes catégories		(H) Pratique en Compétition uniquement Toutes catégories d'âges ADULTES JEUNES POUSSINS Présentation obligatoire d'une licence FFSA ou FFH en cours de validité pour la saison en cours Avec mention compétition obligatoire (sous conditions et limitations pour les poussins)
Poussins	10 ans et moins	(P) Poussin		(P) Pratique en Club ou en compétition (sous conditions et limitations) Uniquement catégorie d'âge POUSSINS
Licence Découverte	*Toutes catégories*	*Toutes catégories*	*Du 01/03 Au 31/08*	(D) Pratique en Club (uniquement dans le club ayant délivré la licence) Compétitions officielles non autorisées Toutes catégories d'âges Adultes Jeunes et Poussins. Délivrable uniquement à partir de mars de la saison en cours à des personnes n'ayant jamais été licenciées FFTA

(Application au 01/09/2012)

- On trouvera les dispositions particulières à chaque discipline, suivant la catégorie et le type d'arme utilisé, dans la partie "Descriptions des compétitions".

Tout archer participant à une compétition, sans être en possession de sa nouvelle licence à la date du 15 octobre**,** perdra le bénéfice des scores réalisés entre la date de la nouvelle saison et la date de prise de licence.

C.3.1.1 LES POUSSINS

Avant l'âge de 9 ans, les poussins bénéficient de la pratique en club : rencontres ludiques et rencontres spécifiques. Ils doivent être en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc pouvant être délivré par tout docteur en médecine.

La pratique ludique s'entend avec une gamme d'arcs classiques de faible puissance. Les distances de tir, les blasons, les séances devront être en rapport avec la démarche pédagogique du club et de la Fédération.
Les rencontres spécifiques s'entendent pour des épreuves préconisées par la FFTA :

- obtention et passage des plumes ;
- les flèches de progression (en fonction d'un niveau plume obligatoire) ;
- les rencontres jeunes (cibles, parcours) ;
- toutes rencontres dont les règles sont publiées dans un ouvrage ou une brochure éditée par la FFTA.

A l'âge de 9 et 10 ans, la catégorie Poussin est admise en compétition officielle, lors des concours en salle, jusqu'au championnat de ligue inclus (tir en extérieur non ouvert) :

- seuls les arcs classiques sont admis ;
- tir à 18m uniquement, sur blason de 80cm ;
- certificat médical : un certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc en compétition est obligatoire : il ne peut être établi que par un médecin agréé par la FFTA ; Ce certificat devra mentionner la puissance de l'arc utilisé lors de l'examen médical, ceci dans le but de rendre le contrôle facile et rapide par les arbitres. Avant le début du tir (lors de l'inspection de l'équipement des archers), la puissance de l'arc devra être contrôlée par l'arbitre qui n'autorisera pas le poussin à concourir si la puissance de son arc n'est pas conforme à celle mentionnée sur le certificat médical (puissance marquée sur les branches).

- **Surclassement**

A l'âge de 10 ans (dernière année de la catégorie), le poussin peut être classé en catégorie benjamin uniquement à condition de posséder **2 certificats médicaux** qui ne peuvent être établis que par un médecin agréé par la FFTA :

- Un certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc en compétition
- Un certificat médical de surclassement dans la catégorie Benjamin

Dans ce cas, le nouveau benjamin peut tirer dans toutes les disciplines ouvertes aux benjamins en arc classique uniquement. Les Poussins surclassés en Benjamin ne peuvent par tirer avec un arc à poulies. **Le double surclassement est interdit.**

Tableau de synthèse de la pratique du tir à l'arc chez les Poussins :

	Certificats médicaux	**Tir en salle**		**Tir sur cibles extérieur**	**Disciplines de Parcours**		
		18m	**25m**		**Campagne**	**Nature**	**3D**
Poussins de **5 à 8 ans**	Certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc (APS) *(1)*	**NON**	**NON**	**NON**	**NON**	**NON**	**NON**
Poussins de **9 et 10 ans**	Avec certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc en compétition établi par un médecin agréé par la FFTA	**OUI** (2)	**NON**	**NON**	**NON**	**NON**	**NON**
Poussins en **dernière année (10 ans) surclassés en benjamins** (voir ci-dessous)	Avec certificat médical ci-dessus + certificat médical de surclassement établi par un médecin agréé par la FFTA	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI** (dans les divisions d'arc ouvertes aux benjamins)	**OUI** (dans les divisions d'arc ouvertes aux benjamins)
Arc Classique		**OUI** (3)	**OUI** (3)	**OUI** (3)	**OUI** (3)		
Arc à poulies		**NON**	**NON**	**NON**	**NON**		
Arc Nu (BB)		**OUI** (4)	**OUI** (4)	**OUI** (4)	**OUI** (4)	**OUI**	**OUI**
Arc à poulies nu						**NON**	**NON**
Arc Droit (long bow)						**NON**	**NON**
Arc libre						**NON**	**NON**
Arc Chasse						**NON**	**NON**

(1) Activité Physique et Sportive
(2) Arc classique uniquement
(3) Regroupés avec les minimes jusqu'au championnat de ligue inclus
(4) Jusqu'au championnat de ligue inclus - catégories hommes et femmes uniquement

C.3.2 Les Surclassements

C.3.2.1 Le Surclassement

Le surclassement permet à un archer de tirer dans la catégorie d'âge directement supérieure à sa catégorie de licence. Le surclassement des Vétérans et Super Vétérans leur permet de tirer dans la catégorie Sénior.

La FFTA différencie le surclassement ponctuel et le surclassement annuel.

Conditions d'attribution d'un certificat médical de surclassement : voir D.3

1. Surclassement ponctuel :

Pour **une compétition donnée**, le surclassement ponctuel permet de participer dans la catégorie directement supérieure.

Un certificat médical de surclassement est exigé lorsque le compétiteur change de distance de tir, de taille de blason ou de temps de tir.
Avant le début des tirs, l'archer peut demander ce type de surclassement au greffe du concours. Si la demande est recevable, il sera classé sur le concours dans la catégorie supérieure et son score sera affecté à sa catégorie de licence pour les classements sélectifs et nationaux de la discipline.

2. Surclassement annuel

Pour **une saison donnée**, le surclassement annuel permet de participer dans la catégorie directement supérieure **sur toute la saison sportive** et **dans toutes les disciplines**.

L'archer doit faire une demande de surclassement à la FFTA, accompagnée du certificat médical de surclassement et de sa licence en cours. Cette demande doit être réalisée avant le 31 décembre. Si la demande est jugée recevable, la FFTA lui adressera une nouvelle licence de surclassement.

3. Le double Surclassement

Le double surclassement permet à un archer de tirer dans la catégorie d'âge deux fois supérieure à sa catégorie de licence.
Les règles définies pour un surclassement ponctuel ou annuel restent les mêmes. Seules les conditions d'attribution du certificat médical de surclassement changent (*cf D.3 Les Surclassements*).

4. Le surclassement des poussins
Voir le chapitre C.3.1.1 « Sur-classement »
Le surclassement des poussins n'est pas concerné par la date limite du 1er janvier.
Application immédiate – Comité Directeur des 08 et 09 juin 2013

C.3.2.2 Les Regroupements de categories

Dans certaines disciplines, une catégorie ouverte aux classements peut regrouper plusieurs catégories d'âge. Dans ce cas particulier, les archers regroupés n'ont pas besoin de faire une demande de surclassement, ni de présenter un Certificat Médical de Surclassement (*Cf C.5.1.3 Règlements des classements nationaux et sélectifs*).

C.3.3 Les transferts de Club

Un licencié est libre de changer de club du 1er octobre au 30 novembre, sur simple présentation au club d'accueil, du certificat de radiation.
A partir du 1er décembre, la demande de transfert doit être faite par écrit au président de ligue (d'origine) accompagnée d'une copie du certificat de radiation délivrée par le club d'origine.
Si l'accord écrit est donné à l'intéressé, celui-ci remet les pièces nécessaires au président du club d'accueil qui peut alors accepter l'adhésion. Le président informe le trésorier de ligue (d'accueil) de la validité du transfert en lui adressant les justificatifs, afin qu'il puisse procéder à l'enregistrement du transfert.
Il appartiendra au club d'accomplir les formalités d'usage et le cas échéant, le paiement des cotisations correspondantes, pour que le licencié obtienne sa nouvelle licence.
Le transfert après le 30 novembre permet à l'archer de tirer en individuel pour son club, mais ne permet d'entrer dans la composition d'aucune équipe de son nouveau club, quelle que soit la discipline concernée.
Toute prise de licence d'un archer étranger dans un club français après le 30 novembre, est considérée comme un transfert (*cf* article 11 du Règlement Intérieur).
Application immédiate – Comité Directeur des 26 et 27 janvier 2013

Cependant, la règle sportive sur la composition des Equipes ne s'applique pas aux DOM/TOM.

Pénalité : une équipe ne respectant pas cette règle sera rétrogradée en divisions inférieures pour la D1, la D2 et la « DR Excellence » (arc classique et arc à poulies). Pour toutes les autres compétitions par équipe quelle que soit la discipline, l'équipe sera déclassée et ne pourra être qualifiée ou sélectionnée la saison suivante.

Exceptions :
* Si son transfert ne conduit pas l'archer à changer de département, il peut faire partie d'une équipe départementale, sans restriction de temps.
* Si son transfert ne conduit pas l'archer à changer de ligue, il peut faire partie d'une équipe de ligue, sans restriction de temps.

Cas particuliers : les demandes exceptionnelles de dérogation pourront être adressées à la Fédération. Le Bureau Directeur de la FFTA se réserve le droit de déroger après avis de la Commission Sportive Nationale.

C.4 réservé

C.5 QUALIFICATIONS / SELECTIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE / CLASSEMENTS NATIONAUX

Les règles de qualifications et de sélections ainsi que les modalités financières d'inscription sont publiées dans le guide calendrier annuel.

Les Qualifications : il s'agit du Beursault, discipline pour laquelle il existe des planchers de qualifications.
Les Sélections : il s'agit des disciplines pour lesquelles il existe un classement national. Un classement sélectif servant à établir la liste des participants retenus en Tir en Salle, Fita, Fédéral, Tir en Campagne, Parcours Nature et Tir sur Cibles 3D.

C.5.1 QUALIFICATIONS / SELECTIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS

C.5.1.1 QUALIFICATION ET PROCEDURE D'INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TIR BEURSAULT

- **La qualification**

Pour se qualifier au Championnat de France Beursault, il faut pour toutes les catégories :

- réaliser 1 score qualificatif (Cf. Tableau des planchers de qualification sur le guide-calendrier annuel)

- Avoir participé à un Tir de Bouquet Provincial de l'année (pour les Ligues de Picardie, Ile de France, Champagne et Flandres, Normandie -Départements de Haute Normandie uniquement).

Compétitions qualificatives : se reporter à l'Article C.5.4 du Tir sur Cibles Extérieures – Règlements Français.

- **La validation**

L'archer présente son passeport sportif à l'arbitre et/ou au greffe du bouquet pour faire valider, à la page prévue à cet effet, son score et sa participation au tir du Bouquet (au préalable son club ou sa compagnie devra avoir été présent au défilé du Bouquet Provincial).
L'organisateur du Bouquet provincial mentionnera, sur le classement individuel, le n° d'agrément du club de chacun des tireurs. *(Application immédiate)*

- **L'inscription**

Dès l'obtention de la qualification et après vérification de l'exactitude de tous les éléments (adresse, catégorie d'âge et d'arme), il appartient à l'archer d'envoyer les justificatifs à la FFTA (en pli non recommandé) :

1. Photocopie de la licence.
2. Photocopie de la page de qualification du passeport sportif.
3. un chèque individuel correspondant au montant fixé par la Fédération.
4. le justificatif de participation au tir du Bouquet.

L'envoi est à adresser au plus tard **10 jours** avant le Championnat de France, cachet de la Poste faisant foi, à :

F.F.T.A
Championnat de France Beursault
268 & 270 Rue de Brément
93561 ROSNY SOUS BOIS CEDEX

C.5.1.2 SELECTION : MODE DE SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS DE TIR EN SALLE, FITA , FEDERAL, TIR EN CAMPAGNE, PARCOURS NATURE ET TIR SUR CIBLES 3D

- Les Classements nationaux et sélectifs sont établis sur **la base des 3 meilleurs scores pour toutes les catégories**.

- Les classements nationaux et le sélectif pour les Championnats de France sont établis sur **la moyenne des 3 meilleurs scores. En cas d'égalité** pour la dernière **place sélective** entre 2 ou plusieurs compétiteurs, on prendra en compte :
  - le 4ème score de chaque archer,
  - puis le 5ème score de chaque archer,
  - puis le 6ème score, etc…

  si à l'épuisement des scores enregistrés, l'égalité demeure, le plus jeune des archers à égalité sera sélectionné pour le Championnat de France en question.

- Conditions de participation au championnat de France d'une discipline : entrer dans les "n" premiers du classement sélectif. Un tableau officiel des quotas est publié par la Fédération chaque année (guide calendrier annuel). Le nombre de sélectionnés n'est susceptible d'évoluer que dans le cas d'une évolution de la participation d'une ou plusieurs catégorie.

- Pour connaître le classement : consulter régulièrement le classement sur Internet www.ffta.fr ou le service Audiotel de la FFTA 08.92.68.18.70. Le classement évolue tout au long de la saison, en fonction de la rentrée des scores.

- Chaque archer désirant participer aux Championnats de France doit faire une demande d'inscription spontanée. La FFTA publie, chaque année, les modalités d'inscription. Les classements provisoires et sélectifs sont disponibles sur les services automatisés cités ci-dessus permettant aux archers de connaître leur sélection ou non.

- Tout score réalisé lors d'un Championnat de France ne peut être sélectif pour aucun autre Championnat de France.

- Pour les archers des DOM-TOM, les classements sélectifs seront arrêtés avant les dates d'arrêt des classements sélectifs nationaux. Les archers des DOM-TOM entrant dans les quotas gagneront leur sélection. Les dates d'arrêt de ces classements seront précisées chaque année lors de la publication du calendrier national.

C.5.1.3 REGLEMENT DES CLASSEMENTS NATIONAUX ET SELECTIFS

Le présent règlement concerne les classements des disciplines : Tir en Salle, Fita, Fédéral, Tir en Campagne, Parcours Nature et Tir sur Cibles 3D.

Les classements nationaux sont basés sur la saison sportive de la licence. Ils permettent d'établir, pour chaque discipline, un classement des archers pour situer leur place dans la hiérarchie sportive. A ce titre, les classements des archers sont mémorisés dans le système informatique fédéral. L'historique est ainsi conservé.

Les classements sélectifs sont destinés à établir la liste des sélectionnés aux différents championnats de France. La période de prise en compte des scores n'est pas celle du classement national : elle démarre le lendemain d'un championnat de France jusqu'à 10 jours avant le Championnat de France de l'année suivante, soit à cheval sur 2 saisons.

Les classements sont publiés de manière permanente sur :

Le site Internet fédéral : www.ffta.fr
Le service Audiotel : 08.92.68.18.70

A/ LE CLASSEMENT NATIONAL

1. Principe

En cours de saison, pour chaque discipline, on établit un classement « Classement national intermédiaire ». Ce classement est alimenté par les scores au jour le jour en fonction de leur intégration informatique par les organisateurs.
Le classement définitif est publié le 31/08 ou après, le cas échéant, le lendemain du championnat de France de la saison sportive.

2. Calcul

La place d'un tireur dans le classement s'obtient par une moyenne des scores calculée après la mise à jour du fichier scores par les organisateurs de compétitions.

- *Tir en Campagne* :

Ne sont pris en compte pour le classement que les scores réalisés sur des parcours de 24 cibles installées.
Lors d'une compétition programmée sur 2 jours, si le parcours des distances inconnues n'a pas été modifié pour le 2ème jour, seuls les scores réalisés le premier jour seront pris en compte pour le classement.
Concernant les parcours de 48 cibles, le score des deux « 24 cibles » est pris en compte pour le classement (soit 2 valeurs).

- *Parcours Nature et 3D :*

Les scores réalisés lors du Championnat de France ne seront pas pris en compte pour le classement national.

3. Catégories reconnues

Les catégories d'âge ouvertes dans le classement national sont les suivantes :

Catégories d'arc		Catégories d'âge
Salle	Arc Classique	Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans, Super Vétérans.
	Arc à Poulies	Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans et Super Vétérans
	Arc Nu (Bare Bow)	Cadets (*Benjamins, Minimes, Cadets*) Scratch (*Juniors, Seniors, Vétérans, Super Vétérans*)
FITA	Arc Classique	Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans, Super Vétérans.
	Arc à Poulies	Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans et Super Vétérans
Fédéral	Arc Classique	Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans, Super Vétérans.
	Arc à Poulies	Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans et Super Vétérans
Tir en Campagne	Arc Classique	Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans (*Vétérans et Super Vétérans*)
	Arc à Poulies	Juniors (*Cadets, Juniors*), Seniors, Vétérans (*Vétérans et Super Vétérans*)
	Arc Nu (Bare Bow)	Cadets (*Benjamins, Minimes et Cadets*), Juniors, Seniors, Vétérans (*Vétérans et Super Vétérans*)
Parcours Nature et Tir sur Cibles 3D	Arc Nu (Bare Bow)	Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans (*Vétérans et Super-Vétérans*)
	Arc à Poulies nu	Juniors (*Cadets et Juniors*), Seniors, Vétérans (*Vétérans et Super-Vétérans*)
	Arc Droit	Juniors (*Cadets et Juniors*), Seniors, Vétérans (*Vétérans et Super-Vétérans*)
	Arc Chasse	Juniors (*Cadets et Juniors*), Seniors, Vétérans (*Vétérans et Super-Vétérans*)
	Arc Libre	Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans (*Vétérans et Super-Vétérans*)

Le classement national sert de base pour déterminer les catégories qui seront ouvertes au championnat de France (*cf chapitre B*)

4. Les classements intermédiaires sont basés sur la moyenne des meilleurs scores réalisés par l'archer à concurrence de 3 scores.

5. La moyenne des 3 meilleurs scores réalisés par l'archer dans la saison détermine le classement définitif. Le classement intermédiaire n'est plus disponible lorsque le classement définitif est affiché.

6. Au début de chaque nouvelle saison, après publication du classement définitif, les classements sont réinitialisés.

7. Seules les compétitions inscrites au Calendrier Fédéral ou International sont prises en considération. Chacune des performances est enregistrée. Il appartient aux tireurs réalisant des scores à l'étranger de les communiquer à la FFTA par courrier et avec justificatifs.
   - Scores réalisés à l'étranger : pour qu'un score réalisé à l'étranger soit pris en compte pour le classement national, il faut :
     ° que le concours soit inscrit au calendrier de la FITA ou d'une association membre de la FITA,
     ° fournir les résultats de la compétition,
     ° l'extrait du calendrier national (ou le lien sur le site de la fédération concernée),
     ° les feuilles de marque contresignées par l'arbitre.

8. Seuls les résultats conformes à la réglementation et transmis à la FFTA selon le schéma de transmission établi par la Fédération sont pris en considération. Des irrégularités dans la forme, la présentation de ces résultats peuvent affecter les classements et sont susceptibles de provoquer des retards ou des rejets. Dans un souci d'équité, la FFTA se réserve le droit de déclasser les compétitions qui entravent la fiabilité des classements.

9. **Lecture et calcul du classement**
   Seule la partie entière de la moyenne est affichée.
   Le classement s'effectue dans l'ordre décroissant en prenant en compte la partie décimale.
   Les ex aequo seront départagés à la meilleure performance.

10. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit de soumettre au Comité Directeur des amendements au présent règlement applicables dès le démarrage de la saison sportive de la licence suivante. La Commission Sportive peut être saisie d'une réclamation écrite par tout participant. Elle examine le dossier dans le respect du présent règlement, délibère et soumet son avis au Bureau Directeur de la FFTA qui se prononcera définitivement.

B/ LE CLASSEMENT SELECTIF

1. Principe

Dès le lendemain d'un championnat de France, un classement intermédiaire des archers est établit pour constituer la liste des sélectionnés au même championnat de France de l'année suivante.
Ce classement est alimenté par les scores au jour le jour en fonction de leur intégration informatique par les organisateurs.
Le classement sélectif évolue en tenant compte de la validité de la licence, du changement de catégorie d'âge, en relation avec la distance de tir et le diamètre du blason.

Le classement sélectif fait apparaître les archers préinscrits aux championnats de France (voir modalités d'inscription publiées annuellement par la FFTA).

10 jours avant l'échéance d'un championnat de France donné, ce classement sélectif devient définitif. Il est alors publié. Il fait apparaître la liste des sélectionnés aux championnats de France selon les quotas de participants fixés par la FFTA.

2. Calcul

Se reporter aux règles de calcul du **classement national** – Idem A/2

3. Catégories reconnues

Les catégories d'âge ouvertes dans le **classement sélectif** (ouvrant droit à la participation aux championnats de France) sont les suivantes :

Catégories d'arc		Catégories d'âge
Salle	Arc Classique	Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans, Super Vétérans.
	Arc à Poulies	Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans et Super Vétérans
	Arc Nu (Bare Bow)	Cadets (*Benjamins, Minimes et Cadets*) Scratch (*Juniors, Seniors, Vétérans, Super Vétérans*)
FITA	Arc Classique	Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Scratch (*Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans, Super Vétérans*), Vétérans, Super Vétérans.
	Arc à Poulies	Cadets, Juniors, Scratch (*Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans, Super Vétérans*) Vétérans et Super Vétérans
Fédéral	Arc Classique	Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans, Super Vétérans.
	Arc à Poulies	Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans et Super Vétérans
Tir en Campagne	Arc Classique	Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Scratch (*Juniors, Seniors et Vétérans*) Vétérans (*Vétérans et Super Vétérans*)
	Arc à Poulies	Juniors (*Cadets, Juniors*), Scratch (*Juniors, Seniors et Vétérans*), Vétérans (*Vétérans et Super Vétérans*)
	Arc Nu (Bare Bow)	Cadets (*Benjamins, Minimes et Cadets*), Juniors, Scratch (*Juniors, Seniors et Vétérans*), Vétérans (*Vétérans et Super Vétérans*)
Parcours Nature et Tir sur Cibles 3D	Arc Nu (Bare Bow)	Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans (*Vétérans et les super-Vétérans*)
	Arc à Poulies nu	Juniors (*Cadets et Juniors*), Seniors, Vétérans (*Vétérans et les super-Vétérans*)
	Arc Droit	Juniors (*Cadets et Juniors*), Seniors, Vétérans (*Vétérans et les super-Vétérans*)
	Arc Chasse	Juniors (*Cadets et Juniors*), Seniors, Vétérans (*Vétérans et les super-Vétérans*)
	Arc Libre	Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans (*Vétérans et les super-Vétérans*)

Les catégories d'âge ouvertes au Championnat de France Beursault sont les suivantes :

Catégories d'arc		Catégories d'âge
Beursault	Arc Classique	Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans, Super Vétérans.
	Arc à Poulies	Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans et Super Vétérans
	Arc Droit	Scratch (Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans, Super Vétérans)

Pour les disciplines Salle (Arc Nu), Fita et Tir en Campagne, un classement sélectif Scratch* est effectué pour permettre d'établir la liste des sélectionnés aux championnats de France Scratch ou Critérium Scratch de ces disciplines.

*regroupement de catégories tirant toutes à la même distance, du même piquet et/ou sur le même blason.

Catégories d'arc	Classements sélectifs scratch
Arc Classique Arc à Poulies Arc nu	« **Scratch** » regroupant les catégories tirant : • à **2x70m** pour le Fita* (arc classique) et **2x50m** (arc à poulies): soit *Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans, Super Vétérans*. **Cadets faisant partie d'une équipe de D1 ou ayant un classement suffisant pour se qualifier au championnat de France et présentant un certificat médical de surclassement.* • au **piquet Rouge** pour le Tir en Campagne en arc classique et en arc à poulies : soit Juniors, Seniors, Vétérans (dont les Super Vétérans) • au **piquet Bleu** pour le Tir en Campagne en arc nu : soit Juniors, Seniors, Vétérans (dont les Super Vétérans) • à **2x18m** pour le tir en salle (arc nu) : soit Juniors, Seniors, Vétérans, Super Vétérans.

			Benjamin	Minime	Cadet	Junior	Senior	Vétéran	S.vétéran
CIBLES	Salle	Arc classique	B	M	C	J	S	V	SV
		Arc à poulies		S C A →	C	J	S	V	SV
		Arc nu	R →		C	R →	Scratch	← R	
	Fita	Arc classique	B	M	C	J	Scratch (C, J, S, V, SV)	V	SV
		Arc à poulies		S C A →	C	J	Scratch (C, J, S, V, SV)	V	SV
	Fédéral	Arc classique	B	M	C	J	S	V	SV
		Arc à poulies		S C A →	C	J	S	V	SV
PARCOURS	Campagne	Arc classique	B	M	C	J	Scratch (J, S, V)	V	← R
		Arc à poulies		S C A	R →	J	Scratch (J, S, V)	V	← R
		Arc nu	R →		C	J	Scratch (J, S, V)	V	← R
	3D	Arc nu	B	M	C	J	S	V	← R
		Arc à poulies nu		S C A	R →	J	S	V	← R
		Arc libre		S C A →	C	J	S	V	← R
		Arc droit		S C A	R →	J	S	V	← R
		Arc chasse		S C A	R →	J	S	V	← R
	Nature	Arc nu	B	M	C	J	S	V	← R
		Arc à poulies nu		S C A	R →	J	S	V	← R
		Arc libre		S C A →	C	J	S	V	← R
		Arc droit		S C A	R →	J	S	V	← R
		Arc chasse		S C A	R →	J	S	V	← R
Tradition	Beursault	Arc classique	B	M	C	J	S	V	SV
		Arc à poulies		S C A →	C	J	S	V	SV
		Arc droit	R			→	Scratch	← R	

Ouverte définitivement
SurClassement Annuel
R = Regroupement de catégories
pas ouverte

(Application au 1er septembre 2012)

4. Idem A/4

5. La moyenne des 3 meilleurs scores réalisés par l'archer dans la période détermine le classement définitif. Le classement intermédiaire n'est plus disponible lorsque le classement définitif est affiché.

6. Le classement sélectif définitif est immédiatement remplacé après le championnat de France par un nouveau classement sélectif intermédiaire valable pour le même championnat de France de l'année suivante.

7. Idem A/7
8. Idem A/8
9. Idem A/9
10 Idem A/10

C.5.2 QUALIFICATION PAR EQUIPES
Les participations des clubs dans la filière par équipe sont développées dans les chapitres correspondants. Il en est de même pour les championnats par équipes de départements ou de ligues

- Championnat de France de Tir en Campagne par équipes de club :

Ce sont les concours inscrits au calendrier fédéral, et pour lesquels les organisateurs établiront un classement par équipes, qui permettront aux équipes constituées et déclarées avant la compétition d'obtenir une sélection.

Sélection :
Les équipes seront soit masculines, soit féminines et sélectionnées au moyen du classement national : les 38 premières équipes masculines et les 14 premières équipes féminines, sans aucun repêchage possible, pourront participer.

Composition des équipes –
Le classement est établi sur les 3 meilleurs scores de l'équipe avec :
- Obligatoirement : 1 arc nu – 1 arc classique – 1 arc à poulies

Le dépôt d'une équipe de 3 ou 4 tireurs doit être fait au greffe du concours, avant le début des tirs.

Pour le Championnat de France, une confirmation de participation de l'équipe de club qualifiée (coupon de qualification) devra être envoyée à la FFTA **2 semaines** au plus tard avant le début du Championnat de France (cachet de la Poste faisant foi). Un accusé de réception sera retourné et la Fédération communiquera aux Ligues la liste des clubs qualifiés.

C.5.2.1 LE CLASSEMENT NATIONAL FITA « JEUNES » PAR EQUIPE DE CLUB
Le classement national « jeunes » par équipe de club s'appuie sur le classement national individuel.
Il est calculé en totalisant les 3 meilleures moyennes des archers classés d'un même club. Les règles générales du classement individuel s'appliquent.
Le classement national « jeunes » par équipe de club permet de sélectionner les équipes pour le championnat de France jeunes par équipe de club.

Le classement national « jeunes » par équipe comprend trois catégories :
- **« garçons »** regroupant les catégories **Juniors et Cadets**
- **« filles »** regroupe les catégories **Juniors, Cadettes**
- « Jeune mixte » regroupant la catégorie Benjamin et Minimes filles et garçons

C.6 LES REGLES D'ABANDON

Il faut distinguer l'abandon de l'arrêt du tir. Il y a abandon lorsqu'il n'y a pas reprise du tir. D'une manière générale, quelle que soit la discipline et la cause de l'abandon :

- l'archer est considéré comme ayant participé à la compétition ;
- l'archer est classé avec le score acquis au moment de l'abandon (sauf lors des compétitions avec finales) ;
- les arrêts du tir et les abandons doivent être signalés sur le rapport d'arbitre (observations).

- **Récompenses**

L'archer, qui a abandonné, a droit à toutes les récompenses prévues par l'organisateur, en fonction de sa place ou de son score réalisé au moment de l'abandon.

- **Qualification pour un championnat**

Si le score réalisé au moment de l'abandon est suffisant pour une qualification ou une sélection, cette dernière est valable.

- **Record de France**

Un record de France (ou une meilleure performance française), amélioré par un archer qui arrête (ou abandonne) est valable et peut être soumis à la demande d'homologation, si le score a été réalisé avant l'arrêt (ou l'abandon).

Exemple : lors d'un FITA (4 distances), un archer tire le 90m en entier, tire 4 volées du 70m, arrête le tir (en prévenant l'arbitre), reprend le tir à la moitié du 50m (avec autorisation de l'arbitre), et termine la compétition. Dans ce cas :

- si l'archer améliore le record de France du 90m, le record est homologable ;
- si l'archer améliore le record de France du 30m, le record ne peut pas être homologué, car il n'a pas été tiré dans les mêmes conditions que les autres archers.

- Double FITA (4 distances) :

Dans le cas d'un double FITA 4 distances avec classement unique sur les deux FITA (compétition, prévue au calendrier de la FFTA), si l'archer abandonne au cours du premier FITA :

- l'archer est autorisé à reprendre le tir lors du 2ème FITA ;
- l'archer est classé avec le score cumulé des deux FITA ;
- l'archer a le droit aux prix prévus en fonction de son score cumulé ;
- les records de France améliorés lors du 2ème FITA peuvent être homologués ;

Si l'archer change d'arme pour le 2ème FITA (avec accord de l'organisateur), il sera classé uniquement avec le score du premier FITA.

- Tir en Salle :

La compétition prévue au calendrier de la FFTA est 2x25m + 2x18m, avec un seul classement. Un archer tire le 2x25m et abandonne :

- l'archer est classé avec son score au 2x25m ;
- l'archer a le droit aux prix prévus, en fonction de sa place ou de son score ;
- son score du 2x25m est pris en compte pour le classement national ;
- si l'archer améliore le record de France du 2x25m, le record peut être homologué ;

Un archer tire une partie du 2x25m, arrête le tir et tire le 2x18m en entier : si l'archer améliore le record de France du 2x18m, ce record ne peut pas être homologué, car non tiré dans les mêmes conditions que les autres archers, mais sera pris en compte pour le classement national.

- Tir par équipes :

Si une équipe se compose, avant le début des tirs, de 3 archers seulement et qu'un des trois archers abandonne au cours de la compétition, il ne pourra pas être remplacé, même si d'autres archers du même club participent à cette compétition.

C.7 LES RECORDS DE FRANCE ET LES MEILLEURES PERFORMANCES FRANCAISES

La FFTA reconnaît comme record de France ou meilleure performance française toute performance améliorée ou établie dans une catégorie officielle selon le tableau publié en annexe 4.

Champ d'application :
Disciplines de tir sur Cible (Salle-Fita-Fédéral), lors de compétitions officielles en France ou à l'étranger.

Un archer (ou une équipe), améliorant le record de France (ou la meilleure performance française) de sa catégorie ainsi que de catégories supérieures : la nouvelle performance peut être soumise à homologation dans la catégorie de l'archer (ou de l'équipe) et les catégories supérieures, à condition que cette performance ait été établie en conformité avec les règlements fédéraux (distances, taille des blasons, etc…).

Exemple : un cadet améliore le record de France du FITA 4 distances (détenu par un senior) ; le record pourra être soumis à homologation si ce compétiteur a participé à la compétition en tirant sur les distances internationales (90, 70, 50, 30m). Si le record est homologué par la FFTA, ce cadet sera le nouveau détenteur du record de France FITA dans les catégories juniors et seniors.

- **Définitions**

On appelle **"records de France"** les meilleurs scores français établis à l'image des records du monde de la FITA. Le tableau des records de France est publié sur le site de la FFTA.

On appelle **"meilleures performances françaises"** les meilleurs scores français établis dans les catégories officielles qui ne figurent pas dans le tableau des records de France.

- **Conditions d'homologation pour les équipes**

Un record de France (ou une meilleure performance française) peut être améliorée uniquement lors de matches de phases éliminatoires ou finales (compétitions de la FITA, de l'EMAU, FITA STAR) ou lors des matches de classement attribuant une place définitive (D1, DNAP, D2).
Les résultats issus des matches de poules ne peuvent pas être homologués comme meilleure performance française.

(score établi sur 3 archers)
*3x144 flèches (Fita 4 distances internationales)
*3x72 flèches (Fita 2x70 m ou français)
*Match 24 flèches (4 volées de 6 flèches)
*Match 2x24 flèches (Total ½ + Finale bronze ou or)

- **Procédure d'homologation**

Record ou meilleure performance amélioré en France :
Le compétiteur doit demander au greffe que lui soit remis l'original de la ou des feuilles de marque qu'il remet à l'arbitre en l'informant du nouveau record et en lui présentant sa licence afin que l'arbitre puisse relever le n° de la licence et le n° d'agrément du club.
L'arbitre complète la demande d'homologation (voir à la fin du chapitre en **annexe 4**), afin de prendre en considération tous les éléments nécessaires à l'homologation. Il transmet la demande d'homologation à la FFTA (Service des activités sportives) dans les 48 heures. La FFTA statuera sur l'homologation et délivrera les diplômes correspondants.

Record ou meilleure performance amélioré à l'étranger :
Pour homologuer un score à l'étranger, il est nécessaire de fournir :

- Un justificatif de l'inscription de la compétition au calendrier de la FITA ou d'une association membre de la FITA
- Les résultats complets de la compétition
- L'extrait du calendrier national (ou le lien sur le site de la Fédération concernée)
- Les feuilles de marques contresignées par l'arbitre

- **Publication**

La publication intervient après le délai nécessaire à l'homologation. Le service "internet" de la FFTA est, à ce titre, une publication officielle. La FFTA pourra utiliser tout autre moyen de publication.

- **Diplôme**

Le titulaire d'une performance homologuée recevra des services de la FFTA un diplôme attestant de son record ou de sa meilleure performance française.

- **Imprimé de demande d'homologation des records**

Voir en **annexe 4.**

Précisions sur l'imprimé de demande d'homologations :

Tir en Salle individuel = total d'un 2x25m ou 2x18m

Tir FITA individuel = total 4 distances ou FITA (2x70, 2x60, 2x50,2x40, 2x30m ou 2x20m)

- Match 15 flèches (Arcs à Poulies) = score réalisé lors des phases finales (bronze ou or)

Tir par équipes (FITA)
- match 24 flèches = score réalisé lors des 1/8, ou 1/4, ou 1/2 finales, ou finales (bronze ou or)
- Double Mixte classique
- Double Mixte Arcs à Poulies
- 3x144 flèches = la somme des 3 scores de qualification du FITA 4 distances internationales
- 3x72 flèches = la somme des 3 scores de qualification du FITA 2x70m ou français

Tir par équipes (Salle)
- Match 24 flèches = score réalisé lors des 1/8, ou ¼ ou ½ finales, ou finales (bronze ou or)

- **Les records du monde**

Les compétitions suivantes sont considérées automatiquement comme tournois pour les records du monde :

- Jeux Olympiques ;
- Championnats du monde ;
- Tournois pour le classement mondial.

Pour les autres compétitions se reporter au Chapitre II.1 –Tir sur cibles extérieures – Article A.8 et au Chapitre II.2 – Tir en Salle – Article A.8.

C.8 LES REGLES D'EXCLUSION

Un archer, ayant participé au tracé d'un parcours de Tir en Campagne, de Tir Nature ou de 3D et 3D International comportant des éléments inconnus ne peut pas concourir officiellement pour le classement, ni prétendre à un prix, une sélection.

C.9 LES LICENCES

Les compétitions inscrites au calendrier de la FFTA ne sont ouvertes qu'aux licenciés de la FFTA. Les organisateurs de manifestations sont tenus de se conformer aux règles édictées par la FFTA. A ce titre, les arbitres doivent être associés au contrôle des licences exercé au greffe du concours par l'organisateur. Pour prendre part à la compétition, l'archer doit présenter son passeport sportif et sa licence en cours de validité. Si son certificat médical n'est pas reporté sur son passeport sportif, il doit être présenté sur papier à entête du médecin examinateur (voir Dispositions Médicales – D.2, D.3).
La pose d'une photo d'identité est obligatoire sur la licence de chaque archer. A défaut de cette photo, le greffe des compétitions et les arbitres seront en droit de demander aux compétiteurs la présentation d'une pièce d'identité. En cas de refus, le compétiteur ne sera pas autorisé à prendre part au(x) tir(s).

C.10 RECLAMATIONS - APPELS - LITIGES

Pour la procédure, se reporter au Chapitre B.5 Jury d'Appel.

- Pour le FITA : Chapitre II – Tir sur cibles extérieures - B.10 et B.11
- Pour la Salle : Chapitre II – Tir en salle – B.10 et B.11
- Pour le Tir en Campagne : Chapitre II - Tir en Campagne – B.10 et B.11

C.11 LES SANCTIONS (voir Règlement Intérieur de la FFTA, Chapitre 19)

Les sanctions prévues à l'encontre des tireurs, dans le cadre d'une compétition, sont les suivantes :

1. avertissement simple verbal ;
2. avertissement officiel, en notifiant la sanction prise en cas de récidive ;
3. disqualification et perte du droit à toutes récompenses (badges, qualifications, distinctions de la FITA) ;
4. expulsion de la compétition, en cas de perturbation ;
5. transmission de la situation à la Ligue ;
6. la Ligue ou l'arbitre responsable peut adresser un rapport circonstancié à la FFTA pour saisine de la Commission de Discipline Nationale ;
7. seule la FFTA peut être amenée à prononcer une suspension de licence.

Toute sanction, à part l'avertissement simple, doit être transmise à la FFTA.

C.12 L'EQUIPEMENT ET LES TENUES DES COMPETITEURS

Pour le FITA : Chapitre II – Tir sur cibles extérieures - B.3 et A.4
Pour la Salle : Chapitre II – Tir en salle – B.3 et A.4
Pour le Tir en Campagne : Chapitre II – Tir en Campagne – B.3 et A.4
Pour le Tir Nature : Chapitre II – Parcours Nature - A

C.12.1 LA TENUE DES COMPETITEURS

1*. Compétitions dominicales (sélectives pour les championnats de France)*

Les concurrents sont tenus de respecter la tenue exigée par l'organisateur dont il sera fait mention sur l'invitation (mandat).
Si l'organisateur ne fait mention d'aucune tenue, le compétiteur peut porter la tenue vestimentaire qu'il souhaite dans la mesure où cette tenue est décente. Les arbitres et, éventuellement, le jury d'appel en sont garants.
Cependant,

- les maillots sans manches, de même que les maillots de corps, ne sont autorisés à aucun moment ni comme tenue de tir, ni sur le podium *(cependant, voir en (1) la précision de la FITA ci dessous au §3).*
- les concurrents doivent porter des chaussures de sport (style Tennis) : il est interdit de tirer pieds nus. Les chaussures de ville ou les sandales ne sont pas autorisées.

2. *Championnats de ligues et championnats départementaux*

La FFTA souhaite que lors de leurs championnats les ligues régionales et les départements adoptent le règlement pour les compétitions nationales décrit ci-dessous :

3. *Compétitions nationales*

La qualité d'une organisation, vis à vis des autorités politiques, administratives, des médias, du public s'accompagne obligatoirement de l'image vestimentaire des compétiteurs, des capitaines d'équipe, des organisateurs. La réglementation ci-dessous s'applique pour :

- les compétitions nationales (championnats de France toutes disciplines individuels et par équipes et Circuits Nationaux) ;
- les concours FITA STAR ;
- les concours FITA TARGET.
- Les concours ARROW HEAD

Remarques préalables :

- les maillots sans manches, de même que les maillots de corps, ne sont autorisés à aucun moment comme tenue de tir, ni sur le podium (1) ;
- les shorts sont autorisés dans toutes les disciplines, mais ne doivent pas remonter plus haut que l'extrémité des doigts du concurrent, lorsque la main et les doigts sont étendus le long de son côté ;
- les pantalons de type "Jean's" et assimilés, autres que blancs, ne sont autorisés à aucun moment, ni considérés comme tenue d'équipe ou de club, de département ou de ligue.

Sur le pas de tir (pendant toute la durée de la compétition), lors de la remise des prix ou des cérémonies d'ouverture ou de clôture, les tenues suivantes sont les seules autorisées :

Compétitions individuelles

- Dames : elles peuvent porter des robes ou des jupes, ou des jupes culottes, ou des pantalons, ou des shorts et des blouses, corsages, chemises, polos, tee-shirts ou des "tops" (1).
- Hommes : ils doivent porter des pantalons, ou des shorts et des chemises (à manches longues ou courtes), ou polos, ou tee-shirts.

*(1) **Précision de la FITA** : le Bureau du Comité Directeur de la FFTA (8 juin 2001) accepte l'application, lors de toutes les compétitions inscrites au calendrier officiel, la précision de la FITA concernant la tenue des dames et plus particulièrement le port des maillots sans manche et les "tops" (hauts) :*
" Le top ou "haut" est un vêtement féminin qui couvre la partie supérieure du corps, devant et derrière, et qui est fixé par au moins une bretelle / ficelle sur chaque épaule". Un tel vêtement doit rester décent : les arbitres de la compétition et, éventuellement, le jury d'appel seront juges de la décence de cette tenue.
Cette précision ne concerne pas les hommes qui restent soumis aux règles ci-dessus.

Compétitions par équipes (toutes disciplines)
Tous les membres d'une **même équipe** de club, ou de ligue, ainsi que le capitaine d'équipe, doivent **porter la même tenue**, dans le respect du texte ci-dessous.

Tenues de club ou d'équipes : pour les dames et les hommes, la tenue de club ou d'équipe est autorisée.
Par tenue de club ou d'équipe, il faut entendre un équipement vestimentaire complet (pantalon, ou short , chemise, polo ou tee-shirt, survêtement de sport, pull ou gilet pour le temps froid) aux couleurs du club ou de l'équipe, sur lequel doit apparaître le nom, ou l'insigne, ou le logo du club ou de l'équipe, ou de la ville; ou de la ligue, ou du département, sans restriction de taille, avec, éventuellement, la marque du ou des sponsors selon la réglementation en vigueur.
Si le concurrent ne possède pas une tenue de club ou d'équipe, la partie inférieure de sa tenue doit être impérativement blanche. La partie supérieure de sa tenue peut être celle de son club (ou département, ou ligue), sinon elle doit être impérativement blanche.

Chaussures : il est interdit de tirer pieds nus ou avec des chaussures de ville.
Les concurrents doivent porter des chaussures de sport. La définition exclut toute chaussure ouverte, que ce soit aux orteils ou au talon, telles que les sandales, les nu-pieds, les tongs, etc ... Si les chaussures recouvrent totalement le pied (orteils et talon), elles doivent être considérées comme légales.
En France, on utilise volontiers le mot « tennis » pour désigner la chaussure de sport polyvalente.
La FITA et la FFTA pensent que cette définition fournit une ligne directrice adéquate qui permet l'usage de chaussures appropriées, mais pas nécessairement limité à cette définition.
Toute chaussure utilisée par un athlète pour son confort et qui lui fournit un maximum de performance est acceptable avec les restrictions ci-dessus. Cela peut être des chaussures de course, de marche, pour grimper ou toutes autres chaussures appropriées comme déterminées par l'athlète sous ces lignes directrices et selon la réglementation locale, notamment lors des compétitions en salle, dans la mesure où les chaussures sont sans pointes et ne comportent aucun système additionnel pouvant altérer la surface sur laquelle l'archer prend appui.

En cas de mauvais temps (froid, pluie), un vêtement de protection approprié peut être porté.

Dossards : les compétiteurs doivent porter le dossard fourni par l'organisateur. Le dossard doit être porté, bien en vue, afin d'être visible pendant tout le temps du tir, mais il n'est pas obligatoire qu'il soit placé dans le dos : le dossard peut être également accroché au carquois ou à la ceinture. Un concurrent ne peut pas cacher le nom du ou des sponsors inscrits sur le dossard fourni par l'organisateur.

Lors des concours de Tir en Campagne ou de Parcours Nature, ou 3D, des vêtements et des chaussures adaptés peuvent être portés pendant les tirs. Cependant, pour la cérémonie d'ouverture et pour la remise des récompenses, sur le podium, le port de la tenue blanche (ou de club, ou de ligue, ou d'équipe) est impératif.

C.12.1.1 LA TENUE DES COMPETITEURS SUR LE PODIUM A LA FIN DE LA COMPETITION
Par respect vis à vis de l'organisateur qui a déployé de nombreux efforts et qui a sollicité les autorités politiques, administratives, les médias et le public à participer à la remise des récompenses de la compétition, les compétiteurs, invités à monter sur le podium suite à leur performance sportive, se doivent d'avoir un comportement et une tenue vestimentaire corrects :
Quelle que soit la discipline, les compétiteurs, sur le podium, doivent être vêtus :

- soit de leur tenue de club, de département, de ligue ou de la tenue de leur équipe nationale ;
- soit d'une tenue blanche.

A aucun moment, sur le podium, ils ne peuvent ni présenter un animal ou un quelconque accessoire, ni manifester un signe d'humeur à l'encontre des organisateurs, des personnalités présentes, de la FFTA ou du public.

Le Délégué Technique Fédéral sera "le maître de cérémonie" de la compétition. Il supervisera les cérémonies d'ouverture et de clôture de la compétition et, en particulier, la remise des récompenses : **avant** le début de la remise des prix, il veillera à ce que les compétiteurs, qui seront amenés à monter sur le podium, se présentent en respectant les règles ci-dessus.
En cas de refus, le Délégué Technique Fédéral sera en droit de refuser l'accès du podium au compétiteur récalcitrant qui pourra également faire l'objet d'un rapport adressé à la FFTA pour d'autres sanctions éventuelles.

C.13 LES INDICATEURS DE VENT (électroniques ou non)

- **Indicateurs électroniques**

L'utilisation d'un indicateur de vent électronique est autorisée dans la discipline du tir en plein air (FITA). Cependant, ce dispositif n'est autorisé, sur le terrain de compétition, que derrière la ligne d'attente (zone de repos des archers), et non pas sur la ligne de tir.

- **Morceau de tissu sur l'arc**

Un morceau de tissu léger (ou ficelle), servant d'indicateur de vent est acceptable sur l'arc ou les stabilisateurs, en FITA, en Salle et en Tir en Campagne, à condition que cela n'offre pas une aide supplémentaire à la visée.

C.14 LE TIR AVEC DEUX ARCS

Un archer n'est pas autorisé, à l'occasion d'un même concours inscrit au calendrier officiel de la FFTA, à tirer avec deux arcs de type différent (par ex : une volée avec un arc classique, une volée avec un arc à poulies).
Lors d'un concours avec plusieurs départs, un archer peut changer de type d'arc lors des différents départs, mais pour le classement, seul le premier départ avec chaque arme est pris en compte.

Lors d'une compétition comprenant plusieurs départs, un compétiteur (prenant part à deux départs différents, l'un en arc classique, l'autre en arc à poulies) peut faire partie des deux équipes de son club pour les classements par équipes.

Si un championnat de ligue est dédoublé (championnat de ligue pour les arcs classiques à une date différente du championnat de ligue pour les arcs à poulies), un archer peut participer aux deux championnats de ligue.

Championnats de France :

- Salle, Fédéral, Tir en Campagne, Beursault, Nature, 3D, Fita "Jeunes" et "Vétérans": arcs classiques et arcs à poulies tirant en même temps, le compétiteur doit faire le choix d'une arme.
- Fita : le championnat de France arcs classiques et le championnat de France arcs à poulies se disputant à des dates et en des lieux différents (championnats dédoublés) le compétiteur peut participer aux deux championnats de France dans la mesure où il est sélectionné pour les deux.

Lors du tir par équipes, le mélange des arcs n'est pas autorisé dans une même équipe (un arc classique ne peut pas être admis dans une équipe arcs à poulies).

C.15 LES INTERPRETATIONS DE LA FITA

Les « Interprétations de la FITA » dont il est fait publication sont applicables en France après avoir été actées par le Bureau Directeur de la FFTA.

D. LES DISPOSITIONS MEDICALES

D.1 LE SUIVI MEDICAL DES ARBITRES

Les fonctions de l'arbitrage exposent à des risques spécifiques qui, même s'ils sont minimes, exigent un bilan médical orienté, en particulier lorsqu'on s'adresse à une personne de plus de 50 ans : risque de chutes, troubles circulatoires des membres inférieurs et accidents cardio-vasculaires.
Les disciplines de parcours (Tir en Campagne, Tir Nature, 3D) exposent à des risques plus fréquents de chutes (traumatologie des membres inférieurs), d'exposition aux intempéries, d'accidents cardio-vasculaires, chez une population non préparée aux efforts intenses.
Un certificat d'aptitude à une activité physique soutenue en pleine nature (marche en terrain accidenté d'environ une douzaine de km) est demandé aux arbitres des disciplines de parcours.
Un examen ophtalmologique, en vue du dépistage d'une anomalie de l'acuité visuelle, est recommandé.

D.2 LE CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE

La première délivrance d'une licence sportive est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc (Loi n° 99-223, art 5 et 6).
Ainsi, le contrôle médical est préalable à la délivrance de la 1ère licence. **Pour les Poussins**, au titre de la prévention, la délivrance d'une licence (1ère licence ou renouvellement) est subordonnée à la présentation d'un certificat médical **annuel** d'aptitude à la pratique du tir à l'arc. Ce certificat peut être délivré par tout docteur en médecine.

- **Participation aux compétitions**

La participation aux compétitions organisées ou agréées par la FFTA est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc en compétition.
L'attestation de ce certificat doit figurer, soit sur la licence, soit sur le passeport sportif de l'archer, soit sur papier libre à en-tête du médecin examinateur
L'archer s'engage à notifier à la Commission Médicale Fédérale ou au médecin ayant délivré le certificat médical toutes modifications de son état de santé (survenues d'une contre-indication).
Tout Docteur en Médecine – au choix du licencié – est habilité à délivrer un tel certificat. Ce certificat doit dater de moins d'un (1) an pour la délivrance de la première licence. Pour le renouvellement, le certificat est lié à la validité de la licence et doit dater de moins de 3 mois.
Pour la pratique en compétition des Poussins (à partir de 9 ans) se référer à l'Article C.3.1.1.

L'adjonction du certificat médical à la licence a été mise en place pour simplifier le contrôle du greffe et/ou des arbitres :

- la licence fédérale mentionne **"certificat médical OUI"** : le greffe et/ou les arbitres n'ont plus à demander le certificat médical au compétiteur, la responsabilité ayant été transférée au président de club qui a du se faire présenter le certificat médical valide pour la saison en cours avant de commander la nouvelle licence. Il est conseillé au président de club de conserver un double (ou une copie) du certificat médical qui sera d'une grande utilité en cas de problème.
- la licence fédérale mentionne "**certificat médical NON"** : le compétiteur ne peut pas participer aux compétitions de la FFTA sur la simple présentation de sa licence. Le greffe et/ou les arbitres doivent lui demander de présenter également son certificat médical valide pour la saison en cours (indication sur le passeport ou sur papier libre à en-tête du médecin examinateur).

D.3 LES SURCLASSEMENTS

Pour concourir dans une catégorie d'âge supérieure, le licencié doit se "surclasser" et parfois subir un examen médical spécifique qui donne lieu à la délivrance d'un Certificat Médical de Surclassement :

- **simple Surclassement** pour accéder à la catégorie immédiatement au-dessus : le certificat peut être délivré par tout Docteur en Médecine, au choix du licencié.
- **double Surclassement** (2 catégories d'âge au-dessus) qui ne peut être délivré que par un médecin de la FFTA (médecin fédéral ou régional) ou un médecin agréé par la FFTA.
- **Le triple surclassement (Benjamin à Junior, Minimes à Sénior) et quadruple surclassement (Benjamin à Sénior) ne sont pas autorisés.**

D.4 LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

***Attention**, de nombreux textes traitent l'usage des substances et procédés interdits (dont les boissons alcoolisées et stupéfiants…) : règlements fédéraux, loi sur le sport, code de la santé publique, charte du CIO… Le lecteur est invité à faire une recherche plus détaillée, notre texte s'attachant plus particulièrement à l'aspect réglementaire.*

En application des dispositions de l'article 16 de la Loi n°89-432 du 28 Juin 1989 et des dispositions des Décrets n° 91-837 du 30 Août 1991 et n° 92-381 du 1er Avril 1992 :

- les organes, les agents, les groupements affiliés et les licenciés de la FFTA sont tenus de prêter leur concours à la mise en œuvre des enquêtes, contrôles, perquisitions et saisies organisés en application de la loi du 28 Juin 1989, relative à la prévention et à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives.
- tout licencié, participant aux compétitions et manifestations sportives et aux entraînements y préparant, est tenu de se soumettre aux prélèvements et aux examens destinés à déceler la présence de substances et/ou l'utilisation de procédés interdits. Le refus de se soumettre à un contrôle antidopage (qui peut, éventuellement, comprendre une prise de sang) sera considéré comme un résultat positif.

La réglementation relative à la lutte antidopage au sein de la FFTA figure dans le Règlement Médical Fédéral et en Annexe 2 du Règlement Intérieur de la FFTA. Celui-ci dispose, entre autres, des demandes d'enquêtes, des opérations de contrôle, des organismes disciplinaires et des sanctions possibles.
Aménagement du local de contrôle anti-dopage. **Voir annexe 6.**

Compétition et alcool
La FFTA est investie d'une mission de service publique qui lui confère des droits et des devoirs, notamment en matière de protection de la santé des sportifs dans l'exercice de leur activité.
Par le biais de la délégation ministérielle, la FFTA s'appuie sur ses structures et ses dirigeants pour mener ses missions.
Les dirigeants, tous comme les citoyens, sont tenus selon le Code Pénal à une obligation de prudence et de sécurité prévue par la loi ou le règlement (Article 121-3 du Code Pénal). De plus, en cas de mise en danger, le texte contraint le dirigeant à accomplir les obligations nécessaires en rapport avec ses missions, ses fonctions ou ses compétences… Ce rappel fait, les dirigeants, les arbitres, dans l'exercice de leur mission disposent de l'autorité nécessaire pour prendre les mesures qui s'imposent vis-à-vis d'une personne présentant des troubles du comportement supposés être consécutifs à la consommation d'alcool ; assurément, elle ne doit pas prendre part à la compétition.

Concernant la vente d'alcool à la buvette (avec dérogation municipale), **cette vente est strictement interdite aux participants**. L'arbitre ou l'organisateur peut s'appuyer sur l'article 2 du Règlement de lutte contre le dopage qui précise qu'il est interdit d'utiliser des substances mentionnées par arrêté (dont l'alcool), tout comme il est interdit de les offrir, les céder ou les administrer.
Cette disposition s'entend strictement, s'agissant d'utilisation ou de cession de la substance et non pas simplement, contrairement aux idées reçues, d'un seuil à ne pas dépasser (sachant que le règlement de la FITA fixe le seuil à 0,10g d'alcool par litre de sang).

Voici le texte à diffuser au sein de la FFTA auprès des organisateurs (affichage buvette) :

IMPORTANT

- Vu l'article L3631-1 du code de la santé publique ;
- Vu le décret n° 2004-22 du 7 janvier 2004 ;
- Vu l'article 16 de la loi du 16 juillet 1984 relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et, notamment au sujet de la préservation de la santé des sportifs ;
- Vu le code mondial anti-dopage ;
- Vu le règlement disciplinaire de la FFTA relatif à la lutte contre le dopage ;

Il est rappelé aux participants qu'il est interdit d'utiliser et de consommer des substances interdites par la réglementation, l'alcool étant inclus dans la liste des dites substances.
En conséquence, la vente des boissons alcoolisées autorisée par dérogation municipale est réservée aux seuls visiteurs.

L'organisateur sous couvert de la Fédération Française de Tir à l'Arc

Rôle de l'arbitre
Un arbitre d'une compétition a-t-il le pouvoir de disqualifier un compétiteur s'il constate, de visu, que ce dernier consomme de l'alcool pendant la compétition ?
Consommer de l'alcool est interdit pendant la compétition : cf. le règlement intérieur, le règlement médical, le règlement de la lutte contre le dopage.
L'article B.8.1.2 du tir sur cibles en extérieur, du tir en salle, du tir en campagne, précise : "un tireur coupable d'enfreindre une ou plusieurs règles sera éliminé de la compétition et perdra toutes les positions qu'il avait gagnées".

Le fait de consommer de l'alcool pendant la compétition (les pauses entre les distances ou les parcours font partie de la compétition), *quelle que soit la discipline*, est une infraction à la règle.
Les arbitres, qui ont un devoir de sécurité et une obligation de prudence, disposent d'une échelle de sanctions prévues dans règlements généraux, article C.11.
Ainsi, s'il est constaté de visu une consommation d'alcool, la commission des arbitres de la compétition (et/ou le jury d'appel) :

- a le pouvoir de disqualifier un compétiteur et de lui interdire la poursuite de la compétition ;
- en cas de perturbation due à l'agitation de l'archer fautif, possibilité d'expulsion du terrain de compétition : le compétiteur devra rejoindre la zone des spectateurs ;
- si le compétiteur refuse d'obtempérer : garder son calme, gérer la situation au mieux, éviter tout désordre tout en maintenant clairement et avec fermeté la disqualification. Déférer le cas à la FFTA par un rapport circonstancié accompagnant le rapport d'arbitre ;
- en cas de perturbation importante, *de danger* : appel des forces de police ou de gendarmerie, afin qu'elles constatent les faits et prennent les dispositions nécessaires. Déférer le cas à la FFTA.

Procédure : Avertissement officiel (carton jaune) inscrit dans le rapport d'arbitrage
Sanction = disqualification.

Tout licencié, participant à une manifestation sportive sous l'égide de la FFTA, est tenu de se soumettre à l'ensemble des règles édictées par la FFTA et d'accepter les sanctions réglementaires qui lui seraient infligées par les arbitres ou toute autre autorité fédérale compétente en cas d'infraction aux dites règles. Le cas échéant, il pourra utiliser son droit de recours et celui-ci sera exercé conformément à la procédure prévue.

E. LA PUBLICITE

Ce règlement concerne toutes les compétitions inscrites au calendrier officiel de la FFTA, à l'exception des compétitions internationales qui sont soumises au règlement de la FITA.

E.1 SUR LE TERRAIN

La FFTA autorise la pose de panneaux publicitaires sur le terrain de compétition, dans la mesure où cela ne nuit pas à la sécurité. Toutefois, la pose de publicité se veut limitée et sous certaines conditions :

- chevalets : la publicité est autorisée entre les pieds des chevalets, posée sur le sol. La hauteur des panneaux sera de 30cm maximum, les lettres ou les sigles n'excédant pas la hauteur des n° de cible. Dans ce cas, les n° de cibles peuvent se trouver au-dessus de la butte de tir ;
- l'uniformité de la couleur, de la forme et du contenu est exigée dans la publicité d'un même annonceur. Une alternance des publicités, quand il y en a plusieurs, ne peut être tolérée que toutes les quatre cibles minimum ;
- en arrière des cibles : à 2m minimum en arrière de la ligne des cibles, publicité posée sur le sol. Mêmes conditions que ci-dessus pour ce qui concerne l'uniformité et l'alternance ;
- pour le Tir en Salle : publicité autorisée sur le filet de protection, s'il y en a, à une hauteur minimum de 80cm au-dessus du point le plus élevé de la cible (y compris le n° de cible) ;
- sur les drapeaux indicateurs de vent : mêmes conditions que plus haut en ce qui concerne l'uniformité et l'alternance ;
- sur le ou les tableaux de marque : en dehors du périmètre de la zone de marquage ;
- sur les supports des feux et panneaux signalant la rotation des tireurs ;
- sur les feuilles de marque ;
- sur les maillots des organisateurs : à condition que la publicité soit la même pour tous les membres de l'organisation ;

La publicité permanente existant sur un terrain de compétition (stade ou salle) est autorisée.

E.2 POUR LES COMPETITEURS

E.2.1 : Les compétiteurs peuvent porter de la publicité en plus des marques de fabrique normales du fabriquant.

E.2.2 : Les compétiteurs peuvent avoir de la publicité sur leur équipement technique personnel (arcs, sacs, etc...) en plus des marques de fabrique originelles.

E.2.3 : La publicité se référant aux articles E.2.1 et E.2.2 ne peut excéder 400cm² par article. Les dossards ne sont pas couverts par cet article.

E.2.4 : Les marques de fabrique se référant aux articles E.2.1 et E.2.2 ne peuvent excéder 30cm², à l'exception des marques de fabrique sur les arcs et les stabilisateurs.

E.2.5 : Les décisions annoncées aux articles E.2.1, E.2.2, E.2.3 et E.2.4 doivent être également observées par les capitaines d'équipes et tous les officiels présents sur le terrain de compétition.

E.2.6 : Sur les tenues de club, les surfaces s'entendent tous sponsors compris, ceux du club comme les sponsors personnels.

La publicité, que peut porter le compétiteur sur son maillot, ne peut en aucun cas se substituer au dossard.

F. LES DISTINCTIONS

F.1 POUR LA FITA

On trouvera les distinctions et les scores à réaliser dans chaque description des compétitions (Chapitre II).

F.2 POUR LA FFTA

Les clubs, les comités, les ligues, sont habilités à décerner les badges fédéraux. Ces badges sont en vente à la fédération (sous conditions).

- **Coq FITA**

Coqs Arc Classique	Minima à réaliser
Rouge sur fond blanc	950 pts
Or sur fond blanc	1050 pts
Or sur fond noir	1150 pts
Or sur fond bleu	1250 pts
Or sur fond rouge	1300 pts

Coqs Arc à Poulies	Minima à réaliser
Bleu sur fond blanc	950 pts
Argent sur fond blanc	1050 pts
Argent sur fond noir	1150 pts
Argent sur fond bleu	1250 pts
Argent sur fond rouge	1300 pts

Les scores doivent être réalisés lors d'un FITA 4 distances, sur les distances officielles :
- 70, 60, 50 et 30m pour les dames
- 90, 70, 50 et 30m pour les hommes

- **Ecussons "Jeune Espoir FITA"**

Les scores doivent avoir été réalisés lors d'un Fita :
Trois catégories sont concernées : Benjamins, Minimes, Cadets.

Arcs Classiques Arcs à Poulies	
Blanc	500 pts
Noir	550 pts
Bleu	600 pts
Rouge	650 pts
Jaune	700 pts

- **Ecussons FITA**

Les scores doivent avoir été réalisés lors d'un concours comptant pour le classement national : FITA (catégories : Juniors, Seniors, Vétérans et Super Vétérans). Pour les arcs classiques et pour les arcs à poulies.

Arc classique Arc à poulies	
Rouge sur fond blanc	500 pts
Or sur fond noir	550 pts
Or sur fond bleu	600 pts
Or sur fond rouge	650 pts
Rouge sur fond jaune	675 pts
Or sur fond pourpre	700 pts

- **Ecussons Tir en Salle**

Ces scores doivent avoir été réalisés lors d'un concours officiel 2x18m ou 2x25m, pour toutes les catégories.

FLECHES	Arc classique Flèches bleues	Arc à Poulies Flèches blanches
1	450 pts	
2	500 pts	
3	540 pts	
4	570 pts	

- **Ecussons Tir Fédéral**

Ces scores doivent avoir été réalisés lors d'un concours de tir fédéral comptant pour le classement national, pour toutes les catégories.

ARCHERS	Arc classique Bordure or	Arc à Poulies Bordure argent
1	500 pts	550 pts
2	550 pts	600 pts
3	600 pts	640 pts
4	640 pts	670 pts
Archer d'Or	670 pts	690 pts

- **Ecussons Tir en Campagne**

MARCASSINS	Arc classique Benjamins-Minimes Piquet blanc	Arc classique Cadet Piquet bleu
Vert sur fond blanc	160 pts	
Argent sur fond vert	210 pts	
Or sur fond blanc	270 pts	
Or sur fond noir	320 pts	

ECUREUILS	Arc Classique Juniors Seniors Vétérans	Arc à Poulies Juniors Seniors Vétérans	Arc Nu Cadets Piquet blanc	Arc Nu Juniors Seniors+Vétérans Piquet bleu
Vert sur fond blanc	200 pts	220 pts	160 pts	180 pts
Argent sur fond vert	240 pts	260 pts	200 pts	220 pts
Or sur fond blanc	260 pts	280 pts	220 pts	240 pts
Or sur fond noir	300 pts	320 pts	260 pts	280 pts
Or sur fond bleu	340 pts	360 pts	300 pts	320 pts
Or sur fond rouge	380 pts	400 pts	340 pts	360 pts

Ces scores doivent être réalisés sur un parcours homologué de 24 cibles, lors d'une compétition inscrite au calendrier officiel de la FFTA.

- **<u>Ecussons Tir Nature</u> (pour les 5 catégories d'arc)**

MARCASSINS	Arc Nu Benjamins Minimes Cadets	Arc Libre Cadets
Noir sur fond orange	325 pts	525
Argent sur fond orange	550 pts	750
Or sur fond orange	775 pts	975

SANGLIERS	Arc Droit	Arc Chasse	Arc Nu	Arc à Poulies Nu	Arc Libre
	Juniors – Seniors - Vétérans				
Vert sur fond blanc	250 pts	350 pts	400 pts	450 pts	600 pts
Argent sur fond vert	475 pts	575 pts	625 pts	675 pts	825 pts
Or sur fond blanc	700 pts	800 pts	850 pts	900 pts	1050 pts
Or sur fond noir	850 pts	950 pts	1000 pts	1050 pts	1200 pts
Or sur fond bleu	1000 pts	1100 pts	1150 pts	1200 pts	1350 pts
Or sur fond rouge	1075 pts	1175 pts	1225 pts	1275 pts	1425 pts

Ces scores doivent être réalisés sur un parcours homologué, lors d'une compétition officielle, comportant
- soit un parcours de 42 cibles tirées 1 fois
- soit sur un parcours de 21 cibles tirées 2 fois, en changeant ou non les postes de tir.

- **<u>Badges 3D</u>**

Scores à réaliser sur un parcours de 2x20 cibles ou 1 fois 40 cibles.

BROCARD	Arc droit nu	Arc chasse nu	Arc classique nu	Arc à poulies nu	Arc libre
Vert sur fond blanc	120	140	180	230	310
Argent sur fond vert	210	230	270	350	430
Or sur fond blanc	305	320	365	465	545
Or sur fond noir	390	430	450	550	630
Or sur fond bleu	450	500	525	640	720
Or sur fond rouge	560	600	625	720	760

LYNX	Benjamins – Minimes – Cadets
	Arc Nu
Noir sur fond orange	250
Argent sur fond orange	290
Or sur fond orange	350

- **Badges Beursault** (arcs classiques et arcs à poulies)

MARMOTS
1 marmot 32 honneurs
2 marmots 35 honneurs
3 marmots 38 honneurs
4 marmots 40 honneurs

- **Flèches de progression** (arcs classiques, d'initiation et à poulies) pour toutes les catégories, en particulier les débutants.

FLECHE	
140 Points Diamètre 80 6 volées de 3 flèches	*BLANCHE* 10 mètres
	NOIRE 15 mètres
	BLEUE 20 mètres
	ROUGE 25 mètres
	JAUNE 30 mètres

FLECHE	
Arc Classique et Arc à Poulies = 310 points Diamètre 122 pour les 2 armes 6 volées de 6 flèches **ou** 12 volées de 3 flèches à chaque distance	*BRONZE* 30 mètres
	ARGENT 50 mètres
	OR 70 mètres

- **<u>Plumes</u> pour les poussins (arcs classiques et initiation)**

PLUMES	Points	Distances	Nombre de flèches
Blanche	24	6m	4 x 2 flèches
Noire	24	8m	4 x 2 flèches
Bleue	36	10m	6 x 2 flèches
Rouge	36	12m	6 x 2 flèches
Jaune	36	15m	6 x 2 flèches

Les scores à réaliser se font par volées de 2 flèches, sur blason de 80cm évidé au 7 (jaune et rouge enlevés), le blason étant retourné.
Une flèche en zone évidée vaut 5 points.
Une flèche en zone blanche vaut 3 points.

Tous les écussons et badges sont en vente auprès du responsable désigné dans chaque ligue.
Les flèches de progression et les plumes sont en vente directe au service Diffusion des Articles de la FFTA (☎ : 01 48 12 12 22).

G. LES MODIFICATIONS DES REGLEMENTS

G.1 DATES D'APPLICATION

Sauf urgence qui sera publiée par « Instruction Fédérale », les modifications des règlements, validées par le Bureau ou le Comité Directeur de la FFTA, seront applicables après le dernier Championnat de France ou compétition nationale (individuel ou par équipes) de la saison en cours de la discipline concernée.

H. LES ANNEXES

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1 :
La Commission Nationale des Arbitres (CNA)
Les Responsables des distinctions internationales : FITA STAR, TARGET ET ARROW HEAD
Les Responsables Arbitre de Ligues (PCRA)

ANNEXE 2 :
Modèle de rapport d'arbitre : Tir FITA, Tir en Salle, Fédéral
Modèle de rapport d'arbitre : Tir en Campagne, Parcours Nature, Tir sur Cibles 3D

ANNEXE 3 :
Demande de FITA STAR, ARROW HEAD et de FITA TARGET

ANNEXE 4
Demande d'homologation de record de France ou de meilleure performance française
Les Records de France et les Meilleures Performances Françaises

ANNEXE 5
Modèle de réclamation auprès du Jury d'Appel

ANNEXE 6
Disposition d'un local pour un contrôle anti-dopage

ANNEXE 7
Nomenclature du matériel de tir (Arc Classique et Arc à poulies)

ANNEXE 8
Accessoires de terrain

ANNEXE 1

• LA COMMISSION NATIONALE DES ARBITRES

PRESIDENT	**M. Régis FAGART** 40 rue Poiteux 80400 BROUCHY	Tél : 03.23.36.39.61 / 06.88.88.54.37 E-mail : regis.fagart@wanadoo.fr
MEMBRES DE DROIT	**M. Philippe BOUCLET** FFTA	E-mail : p.bouclet@ffta.fr
	M. Jean Michel CLEROY FFTA	E-mail : jm.cleroy@laposte.net
MEMBRES *Secrétaire* *Candidat juge international*	**M. Christophe PEZET** Route de Provence 74700 SALLANCHES	Tél : 09.54.74.74.50 / 06.61.04.74.50 Fax : E-mail : christophe.pezet@pezet-sa.com
Secrétaire adjoint	**M. Didier DESRUTIN** 5 Rue des Meuniers 94300 VINCENNES	Tél : 01.41.93.71.19 / 06.86.17.42.89 Fax : E-mail : didier.desrutin@neuf.fr
Cartes d'Arbitres *Tenues* *Accessoires*	**Mme Marcelle BONNIN-GUERIN** 10 Rue de la Dourie 44190 CLISSON	Tél : 02.40.54.03.55 Fax : 02.40.54.03.55 E-mail : bonpompom4@wanadoo.fr
	M. Jean-Jacques BECQUET 1 Rue de Melezes 67540 OSTWALD	Tél : 03.88.29.04.49 / 06.80.07.40.24 Fax : E-mail : jjackbqt@gmail.com
	M. Guy BERNIN 10 Allée Bois Robin 87160 LES GRANDS CHEZEAUX	Tél : 06.86.78.02.56 Fax : E-mail : berndru@wanadoo.fr
	M. Thierry DEFRANCE DE TERSANT 1 Rue de la Harengerie 95300 PONTOISE	Tél. : 01.30.30.11.27 Fax : E-mail : thdefranceperso@wanadoo.fr
	M. Francis HUE 5 Allée du Chanoine Drioton 54000 NANCY	Tél : 06.83.05.25.66 Fax : E-mail : f.u@wanadoo.fr
Juge International *Ski-Arc et* *Juge Continental*	**M. Jean-Claude LAPOSTOLLE** 9, Chemin du Paradis 73200 ALBERTVILLE	Tél : 04.79.32.65.53 Fax : 04.79.31.26.75 E-mail : lapostolle.jean-claude@wanadoo.fr

• DEMANDES DE DISTINCTIONS DE LA FITA

FITA STAR et FITA TARGET	**M. Bernard PLANCHE** 1 allée des Erables 18340 PLAIMPIED GIVAUDINS	Tél : 06 85 08 68 56 Fax : E-mail : bernardplanche@wanadoo.fr
ARROWHEAD	**Mme Michèle ADNET** VOIPREUX 51130 VERTUS	Tél : 03 26 52 13 34 Fax : E-mail : madnet@wanadoo.fr

- **LES RESPONSABLES ARBITRES DES LIGUES**

ALSACE	**M. Jean Jacques BECQUET** 1 Rue de Melezes 67540 OSTWALD	Tél : 03 88 29 04 49 / 06 80 07 40 24 Fax : E-mail : jjackbqt@gmail.com
AQUITAINE	**M. Jean Luc ROUDIER** 48 Rue Pierre et Marie CURIE 33130 BEGLES	Tél : 05 56 85 10 48 / 06 99 43 85 20 Fax : E-mail : jeanluc.roudier@free.fr
AUVERGNE	**M. Jean Pierre DIMOYAT** 14, Cité St Roch 15240 SAIGNES	Tél : 04 71 40 61 90 / 06 89 43 49 72 Fax : 04 71 40 61 90 E-mail : jeanpierre.dimoyat@neuf.fr
BOURGOGNE	**M. Philippe CRENN** Les Rosée – Jasoupe le Haut 71150 DEMICHY	Tél : 03 85 49 42 34 / 06 19 25 71 98 Fax : E-mail : philippe.crenn@wanadoo.fr
BRETAGNE	**Mme Marie Pierre ROGUE** 33 Rue St Michel 22400 PLANGUENOUAL	Tél : 02 96 32 80 15 / 06 08 48 16 68 Fax : E-mail : mariepierre.rogue@orange.fr
CENTRE	**M. Dominique PESSON** 4 rue du 17 Août 1944 28200 CHATEAUDUN	Tél : 02 37 99 02 45 / 06 71 02 89 57 Fax : E-mail : pcra@tiralarc-centre.com
CHAMPAGNE	**Mme Francine LEFEVRE** 8 route de Dijon 10310 VILLE SOUS LA FERTE	Tél : 03 25 27 85 41 / 06 81 20 17 48 Fax : E-mail : francine.lefevre@orange.fr
CORSE	**Mme Annick SCHMIDHAUSER** 162 Allée de Roses LANCIATO 20290 BORGO	Tél : 04 95 36 31 79 / 06 70 92 93 79 Fax : E-mail : schmidhauser.annick@orange.fr
COTE D'AZUR	**M. Stéphane VALETTE** 11 place Saint Pierre 83170 BRIGNOLES	Tél : 04 94 04 57 88 / 06 80 89 84 85 Fax : E-mail : stephvalette.arbitre@free.fr
FLANDRES	**M. Denis CABANETOS** 377 Rue des Manoirs 59279 LOON PLAGE	Tél : 09 80 79 84 30 / 06 88 33 79 83 Fax : E-mail : d.cabanetos@gmail.com
FRANCHE COMTE	**M. Yves CAYOT** 26 Rue Dannemarie 90150 REPPE	Tél : 03 84 23 83 19 Fax : E-mail : cayot.yves@orange.fr
GUADELOUPE	**M. Philippe FAURE** Digue Monrou Bas du Fort 97190 GOSIER	Tél : 06 90 55 76 12 Fax : 05 90 81 93 96 E-mail : faurelec@wanadoo.fr
GUYANE	**M. Hervé CHASSELOUP** 18 Lot des Comous 97351 MATOURY	Tél : 594 251 716 Fax : E-mail : arche973@orange.fr
ILE de FRANCE	**M. Didier DESRUTIN** 5 rue des Meuniers 94300 VINCENNES	Tél : 01 41 93 71 19 / 06 86 17 42 89 Fax : E-mail : didier.desrutin@neuf.fr

LANGUEDOC ROUSSILLON	**M. Michel TERPAND** 15 rue de Broussa 30128 GARONS	Tél : 04 66 70 19 87 / 06 31 31 32 12 Fax : E-mail : panthere2@wanadoo.fr
LIMOUSIN	**M. René FAUCHER** 19 HLM M. de Ceuille 19100 TULLE	Tél : 05 55 20 17 84 Fax : E-Mail :
LORRAINE	**M. Robert FAIVRE** 36 rue de Lembach 57200 SARREGUEMINES	Tél : 03 87 26 25 92 / 06 08 09 65 83 Fax : E-mail : robertfaivre@orange.fr
MARTINIQUE	**M. Bernard POUSSY** Lot n° 10 l'Eventée, Route de Balata 97234 FORT DE FRANCE	Tél : 05 96 61 86 65 Fax : 05 96 61 86 65 E-mail : bernard.poussy@wanadoo.fr
MIDI PYRENEES	**Mme Thérèse DROUI** Lotissement La Croix 46090 ARCAMBAL	Tél : 05 65 24 30 45 Fax : E-mail: michel.droui@orange.fr
NORMANDIE	**M. Denis BONFARDIN** Ligue de Tir à l'Arc 1018, Quartier du Grand Parc 14200 HEROUVILLE ST CLAIR	Tél : 02 33 38 41 77 Fax : 02 33 38 19 33 E-mail : tiralarc-normandie@wanadoo.fr
NLLE CALEDONIE	**M. Llewellyn GENTIL** BP 576 PAÏTA 98890 NOUVELLE CADEDONIE	Tél : Fax : E-mail : lg.socalmo@canl.nc
PAYS DE LA LOIRE	**Mme Marcelle BONNIN-GUERIN** 10 Rue de la Dourie 44190 CLISSON	Tél : 02 40 54 03 55 Fax : 02 40 54 03 55 E-mail : bonpompom4@wanadoo.fr
PICARDIE	**M. Gérard LEFEBVRE** 17 Rue Pierre et Marie Curie 80800 CORBIE	Tél : 03 22 96 99 19 Fax : E-mail : gerard.lefebvre42@wanadoo.fr
POITOU CHARENTES	**Mme Claudine COUSSOT** 181 Rue de la Pierrière 79410 SAINT GELAIS	Tél : 05 49 75 03 06 Fax : 05 49 75 03 06 E-mail : claudinecoussot@orange.fr
PROVENCE	**Mme Annie KORCHIA** 1 impasse Pindare 2 Lot Les Garrigues. 13013 MARSEILLE	Tél : 04 91 66 43 19 / 06 15 54 66 61 Fax : E-mail : annie.korchia@lesarcherspennois.net
ILE DE LA REUNION	**M. Thierry DUQUENNOY** 1 Rue Arégno – Lot. Corbara 97460 SAINT PAUL	Tél : 02 62 55 54 60 / 06 92 85 32 65 Fax : 02 62 55 64 75 E-mail : moliviers@wanadoo.fr
RHONE ALPES	**M. Régis DUBOIS** 2016 Chemin de la Côte 26130 SAINT RESTITUT	Tél : 04 75 96 63 43 / 06 67 70 45 14 Fax : E-mail : stmauricedubois@orange.fr
Adjoint	**M. Bruno MORAS** 1 Imp. Du Bois de Chêne 69800 SAINT PRIEST	Tél : 04 78 21 78 01 Fax : E-mail : bmoras@hotmail.fr

ANNEXE 2 : RAPPORT D'ARBITRE : FITA – SALLE - FEDERAL

FFTa
Fédération Française de Tir à l'Arc

COMMISSION NATIONALE DES ARBITRES

RAPPORT D'ARBITRE

[à adresser au PCRA du lieu de la compétition]

CONCOURS du.....à.....(Dpt.....)

Ligue de.....

Club Organisateur.....n° d'Agrément : .....

Arbitre Responsable : .....

Adjoints.....

Championnat / Coupe
- ☐ si France
- ☐ si Ligue
- ☐ si Départemental
- ☐ si Qualificatif simple

TYPE DE CONCOURS : .....

CONDITIONS ATMOSPHERIQUES.....

POINTS A MESURER

DISTANCES 90m : _____
70m : _____
60m : _____
50m : _____
40m : _____
30m : _____
25m : _____
20m : _____
18m : _____
Finales : _____

COULOIRS H / D : _____
Cibles : _____
Arbitres : _____

LIGNES 3m/Tir : _____
1m/Tir : _____
Attente : _____
Arcs : _____
Entraîneurs : _____

HAUTEURS MESUREES DES ORS : _____

POINTS A CONTROLER	2	3
SECURITE	O	O
SIGNALISATION		
Feux	O	O
Horloges	O	O
Panneaux rayés	O	O
Sifflet	O	O
Electronique	O	O
Rythme de tir	O	O
CIBLES		
Chevalets	O	O
Stramit / Paille	O	O
Blasons et fixation	O	O
Drapeaux pour le vent	O	O
Drapeaux pour la C.A.	O	O
Drapeaux pour les archers	O	O
Numéros de cible et pas de Tir	O	O
Inclinaison des cibles	O	O
Fixation des cibles	O	O
Echauffement	O	O
MATERIEL DE RECHANGE		
Lampes	O	O
Blasons	O	O
Agrafeuse / Agrafes	O	O
Stramits / Paille	O	O
Renforts de stramit	O	O
MATERIEL DIVERS		
Sonorisation	O	O
Tableau de marque	O	O
Plaquettes de marque	O	O
Toilettes	O	O
Poubelles	O	O
Chaises	O	O
Tables	O	O
Abri pour les archers	O	O
Publicité	O	O

*Pointer en **1** ce qui est conforme ; ou noter en **2** ce qui est imparfait, puis en **3** lorsque la correction est faite.*

ANTENNE MEDICALE _____

ECLAIRAGE O Naturel – O Artificiel : Excellent-Bon-Moyen-Médiocre

Nbs de Participants : _____ **de cibles :** _____
Salle / Fédéral / Fita :
Nombre de départs : _____

Répartition par Catégories

Arc Classique			Arc à Poulies	
Poussins	Benjamins	Minimes		Cadets
H	H	H		H
F	F	F		F
Cadets	Juniors	Seniors	Juniors	Seniors
H	H	H	H	H
F	F	F	F	F
Vétérans	Super Vétérans		Vétérans	Super Vétéran
H	H		H	H
F	F		F	F
	Total CL			Total PO
	H			H
	F			F
Arc Nu	H		Total Arc Nu	H
	F			F

Horaires des tirs : joindre si possible feuille(s) du directeur des tirs
Entraînement : _____
Début des tirs : _____
Fin des tirs : _____
Finales début : _____ Fin : _____
Publication résultats : _____

Prix de la mise :
Jeunes : _____
Adultes : _____

Fait à.....**le**.....

Signature

RAPPORT D'ARBITRE : FITA - SALLE - FEDERAL (suite)

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

• ***RECORDS / MEILLEURES PERFORMANCES FRANCAISES***

Ne pas oublier de transmettre à la FFTA la demande d'homologation avec les feuilles de marque

NOM	Prénom	Catégorie	Type d'arc	N° Licence	Score	Distance	Observation

• ***INCIDENTS DURANT LA COMPETITION***

* ne mentionner que les incidents ayant perturbé le tir
* un rapport séparé est à transmettre à la FFTA pour les incidents graves et importants

• ***OBSERVATIONS*** : Joindre un feuillet complémentaire si nécessaire

O.....Entraînement de _____ minutes (de 20 à 45 mn) à la première distance tirée

O.....Deux Volées d'essai à la première distance tirée

Blasons utilisés : SALLE .....

FITA (30m) .....

Jury d'Appel : Président(e): .....Membres : .....

.....Suppléant(e)s :.....

• ***FITA TARGET et FITA STAR DEMANDEES*** : Joindre un double de la demande récapitulative adressée au responsable FFTA

• ***CLASSEMENT NATIONAL PAR EQUIPES DE CLUBS***

Rappeler aux organisateurs que tous les concours Fita et Salle doivent donner lieu à établissement d'un classement par équipes de clubs

Nbre équipes arc Classique	**Hommes**		**Femmes**	
Nbre équipes arc à Poulies	**Hommes**		**Femmes**	

• ***RESULTATS***

Vérifier que sur les résultats soient bien indiqués : lieu de la compétition, date, nom du club organisateur, ligue

* un exemplaire des résultats est à envoyer à la FFTA sur support papier.
* un exemplaire des résultats est à envoyer au PCRA avec le présent rapport.

RAPPORT D'ARBITRE : TIR EN CAMPAGNE, TIR NATURE et 3D

FFTa
Fédération Française de Tir à l'Arc

COMMISSION NATIONALE DES ARBITRES

RAPPORT D'ARBITRE

(à adresser au PCRA du lieu de la compétition)

Championnat / Coupe
0 si France
0 si Ligue
0 si Départemental
0 si Qualificatif simple

CONCOURS du.....à.....(Dpt.....)

Ligue de.....

Club Organisateur : .....n° d'agrément : .....

Arbitre Responsable : .....

Adjoints : .....

TYPE DE CONCOURS : .....

CONDITIONS ATMOSPHERIQUES.....

Nature du Site : Forestier – Rocheux – Clairières – Plat – Vallonné – Accidenté – Etangs – Autre : .....
Domaines : Privé – Public – Clos – Autre : .....
Parcours : Très physique – Physique – Facile – Très facile – Autre : .....
Très technique – Technique – Bon – Facile – Très facile : .....

TIR EN CAMPAGNE	*TIR 3 D*	*TIR NATURE*
O 12 buttes distances inconnues + 12 buttes distances connues	O 1 x 40 cibles	O 1 x 21 buttes
O 24 buttes distances inconnues	O 2 x 20 cibles	O 2 x 21 buttes
O 24 buttes distances connues	O	O 1 x 42 buttes
O 12 buttes distances inconnues		
O 12 buttes distances connues O ARROW-HEAD		

TIR NATURE

Nbre de Tireurs	BF	BH	MF	MH	CF	CH	JF	JH	SF	SH	VF	VH	TOTAL
Arc Libre													
Arc Droit													
Arc Chasse													
Arc nu													
Arc à Poulies nu													
												Total	

TIR 3 D

Nbre de Tireurs	BF	BH	MF	MH	CF	CH	JF	JH	SF	SH	VF	VH	TOTAL
Arc Libre													
Arc Droit													
Arc Chasse													
Arc nu													
Arc à Poulies nu													
												Total	

TIR EN CAMPAGNE

Nbre de Tireurs	BF	BH	MF	MH	CF	CH	JF	JH	SF	SH	VF	VH	TOTAL
Arc Classique													
Arc à Poulies													
Arc Classique nu													
Arc droit													
Arc à Poulies nu													
												Total	

RAPPORT D'ARBITRE : TIR EN CAMPAGNE, TIR NATURE et 3D (Suite)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

1 + Pointer ce qui est conforme **2** = Inscrire ce qui est imparfait **3** = Pointer quand la correction est faite

POINTS A CONTROLER	2				2
Plan du parcours			**Contrôle des temps**		
Tableau des distances / zones tuées			Arbitres		
Sécurité			Chronométreur		
Fléchage du parcours			1 chronométreur par peloton		
Nature des buttes			**Matériel de rechange**		
Numéro de cibles au pas d'attente			Buttes		
Plaquettes distances au pas de tir			Cibles 3D / blasons		
Piquets distances inconnues			Agrafeuses		
Piquets distances connues			**Divers**		
Aménagement du pas de tir			Buttes d'entraînement		
Piquets pour les jeunes			Dossards		
Disposition du pas de tir			Feuilles de marque		
Position des cibles 3D			Tableaux d'affichage		
Conformité des blasons et zonages			Abris pour les archers		
Amarrage des cibles 3D et buttes de tir			Publicité		
Fixation des blasons			Toilettes		
Talkies-walkies			Poubelles		
Tir Nature & 3D *(deux fois même parcours)* * Changement des blasons et distances au 2éme parcours, **pour les tirs par équipes** *(Critérium)*			**ANTENNE MEDICALE**		

Prix de la mise	
Seniors :	
Juniors :	
Jeunes :	

Horaires des tirs	
Début du Tir :	
Pause Repas:	
Fins des Tirs :	
Résultats :	

** INCIDENTS DURANT LA COMPÉTITION*

* ne mentionner que les incidents ayant perturbé le tir

* un rapport séparé est à transmettre à la FFTA pour les incidents graves et importants

COEFFICIENT DE DIFFICULTE : Pour 20 Cibles

(1) Total des distances de tir du piquet bleu 430 à 460 m)

= 1,8 <coef <2,35

Parcours 1	Parcours 2	
		Coefficient

OBSERVATIONS

Joindre un feuillet complémentaire si nécessaire

Jury d'Appel : Président(e) : Membres : Suppléant(e)s:

** ARROW HEAD DEMANDEES :*

** RESULTATS*

Vérifier que sur les résultats soient bien indiqués: lieu de la compétition, date, nom du club organisateur, ligue.

* L'organisateur vous remettra deux exemplaires.

IMPERATIF : L'organisateur envoie les résultats par courrier électronique à la FFTA : **www.sport@ffta.fr**

1) Un exemplaire des résultats et du rapport seront archivés par vos soins pendant un an.

2) Un deuxième exemplaire sera envoyé (de préférence par courriel)

au PCRA de la région où a eu lieu le concours

Fait à : _____

le __/__/201_

Signature

ANNEXE 3

DEMANDE DE FITA STAR ET ARROW HEAD

FITA STAR ARROW HEAD (1)	Lieu : Date Ligue	Départ	Simple 1 jour	Double (1) 2 jours	FITA STAR (1) ARROW HEAD		Arbitre Responsable	N° de Licence
N° Agrément	CLUB	(VILLE)	Demandée	Score	Catégorie	Division	Nombre Totalde Participants	
							NOM Prénom	

- *Ne pas oublier de joindre un exemplaire de toutes les feuilles de marque des archers ayant obtenu une distinction*
- *Responsable des FITA STAR : Bernard PLANCHE - 1, allée des Erables – 18340 PLAIMPIED GIVALDINS - Tél : 06 85 08 68 56*
- *Responsable des ARROW HEAD : Michèle ADNET – VOIPREUX – 51130 VERTUS - Tél : 03 26 52 13 34*

(1) Rayer les mentions inutiles

FFTa Fédération Française de Tir à l'Arc

DEMANDE DE FITA TARGET

FITA TARGET	Lieu : Date : Département : Ligue :		O 2x70m O 2x25m O 2x18m [1] O Demi Fita O Fita 900				Arbitre Responsable : Nombre Total de Participants :	
n° Agrément	*CLUB*	VILLE	Demandée	Score	Catégorie	Division	NOM Prénom	N° Licence

- *Ne pas oublier de joindre :*
  - *un exemplaire de toutes les feuilles de marque des archers ayant obtenu une FITA TARGET.*
  - *le résultat du concours en soulignant de manière bien visible le nom des demandeurs*
- *Responsable des FITA TARGET : Bernard PLANCHE –* 1, allée des Erables - 18340 PLAIMPIED GIVAUDINS - Tél. : 06 85 08 68 56

(1) Pointer la compétition du jour

ANNEXE 4

Remplir soigneusement cette demande en entourant les mentions utiles et la renvoyer dans les 48 heures à la FFTA (service des activités sportives) avec les feuilles de marque signées par l'archer, le marqueur et l'arbitre. Etablir une demande pour chaque record ou meilleure performance française.

- **DEMANDE D'HOMOLOGATION DE RECORD DE FRANCE OU DE MEILLEURE PERFORMANCE FRANCAISE**

Date de la compétition **Lieu** **Ligue**

Record de France **Meilleure performance française** **Individuel** **Equipe**

Nom et Prénom de l'archer / Equipe

N° de licence **Club** **N° d'agrément**

Sexe : **Homme** **Dame** **Arme :** **Classique** **Poulies**

Surclassement : oui **non** **Si oui, dans quelle catégorie ?**

FITA

Catégorie : Benjamin – Minime – Cadet – Junior – Senior – Vétéran – Super Vétéran

Distance : 90 – 70 – 60 – 50 – 40 – 30 - 20 144 flèches **Blasons** : 80 - 122
2 x 30 – 2x40 – 2x50 - 2 x 60 – 2 x 70

Match individuel 15 flèches **Match équipe** : 24 flèches – Double Mixte
Qualification : 3x144 flèches - 3x72 flèches

SCORE :

SALLE

Catégorie : Benjamin – Minime – Cadet – Junior – Senior – Vétéran – Super Vétéran

Distance : 2 x 25 - 2 x 18 **Blasons** 40 - 60 - 80
Trispots : 40 - 60

Match équipe : 24 flèches –

SCORE :

Fédéral

Catégorie : Benjamin – Minime – Cadet – Junior – Senior – Vétéran – Super Vétéran

Distances : 2 x 20 2 x 30 2 x 50

Blasons : 80 - 122

SCORE :

Nom et Prénom de l'arbitre **Ligue**
Adresse
Téléphone

Signature

LES RECORDS DE FRANCE ET LES MEILLEURES PERFORMANCES FRANCAISES

CATEGORIES RECONNUES

Disciplines	Armes	Records de France	Meilleures Performances
Individuel FITA Salle Fédéral	Arcs Classiques Arcs à Poulies	Cadets (classique) Juniors Seniors	Benjamins, Minimes Cadets (Arc à Poulies) Vétérans, Super Vétérans
Equipes FITA	Arcs Classiques Arcs à Poulies	Equipes (Cadets, Juniors et Seniors) Doubles Mixtes	Equipes de Club Doubles Mixtes de Club Equipes de Club Jeunes Equipes de Club Mixtes Jeunes (Benjamins Minimes)
Equipes Salle	Arcs Classiques Arcs à Poulies	Equipes Nationales (Juniors et Seniors)	
Individuel Salle	Arc Nu (Bare Bow)		Cadet (regroupant : B, M, C) Scratch (regroupant : J, S, V)

DISTANCES ET BLASONS

FITA Traditionnel			FITA Français	
Distances		***Blasons***	***Distances***	***Blasons***
Hommes	Dames			
90	70	122	2x30	80
70	60	122	2x40	80
50	50	80	2x50	80
30	30	80	2x60	122
			2x70	122

SALLE		FEDERAL	
Distances	***Blasons***	***Distances***	***Blasons***
2x25m	60 / 80	2x20m	80
2x18m[1]	40 / 60	2x30m	80
12 flèches	Trispots (18m)	2x50m	122
36 flèches			

[1]Pour les Arcs nus (Bare Bow) en salle à 18m : blasons de 60 cm pour les Jeunes
blasons de 40 cm pour les Adultes

(Date d'application : saison 2013)

ANNEXE 5

Réclamation auprès du Jury d'Appel

NOM DE LA COMPETITION

Date Lieu Ligue

NOM **Prénom**

N° de dossard Fonction : Archer Capitaine d'équipe

Date et heure de dépôt de la réclamation :

Exposé de la réclamation

(si possible indiquer l'article ou les articles du règlement ayant été violés)

Signature du déclarant :

REPONSE DU JURY D'APPEL

Date et heure :

EXPOSE DE LA DECISION
(si possible indiquer l'article ou les articles du règlement sur lesquels est fondée la décision)

Composition du Jury et signature des membres

Président :

Membres :

ANNEXE 6

- **DISPOSITION D'UN LOCAL POUR UN CONTRÔLE ANTI-DOPAGE**

1 – Salle d'attente :

- Réfrigérateur avec boissons non alcoolisées
- Bureau
- Table
- Chaises

2 – Cabinet de consultation :

- Bureau
- Chaises
- Poubelle
- Réfrigérateur (stockage des échantillons)
- Téléphone ou autre équipement de communication
- Ciseaux
- Matériel pour écrire
- Serviettes en papier
- Gants jetables

3 - Toilettes

- W.C.
- Lavabo
- Serviettes en papier
- Papier hygiénique
- Portemanteaux

ANNEXE 7

- **NOMENCLATURE MATERIEL DE TIR**

L'ARC RECURVE – (CLASSIQUE)

L'ARC A POULIES (COMPOUND)

ANNEXE 8

- **ACCESSOIRES DE TERRAIN**

FEUX

NUMÉROS DE CIBLES

Impairs n° jaune sur fond noir.
Pairs n° noir sur fond jaune

DRAPEAU DE VENT SUR CIBLE

PANNEAUX DE CONTROLE DES TEMPS DE TIR

En cas de panne des feux

Côté signalant : les 1mn30s ou 3 mn30s
Equivalant au vert des feux.

Côté présenté aux tireurs lors des 30 dernières secondes.
Equivalant au jaune des feux.

Chapitre II

les Règlements Sportifs

II.1. – Le Tir sur Cibles Extérieures

II.2. – Le Tir en Salle

II.3. – Le Tir en Campagne

II.4. – Le Tir Nature et l'Open de France

II.5. – Le Tir 3D et 3D International

II.1 - LE TIR SUR CIBLES EXTÉRIEURES

Sommaire

A. Généralités

A.1 La responsabilité
A.2 Les dispositions médicales
A.3 L'entraînement
A.4 Le règlement concernant la tenue
A.5 Les catégories
A.6 Les divisions
A.7 Les épreuves de tir sur cibles en plein air
A.8 Les records du monde – Définition
A.9 Les contrôles de dopage hors compétition
A.10 Les compétiteurs handicapés
A.11 Lieu du Tir alterné

B. Règlement International

B.1 L'aménagement des terrains
B.2 Les équipements des sites de tir
B.3 Les équipements des archers
B.4 Le tir
B.5 L'ordre de tir et le contrôle de temps de tir
B.6 L'établissement des scores
B.7 Le contrôle des tirs et la sécurité
B.8 Les conséquences du non-respect des règles
B.9 L'arbitrage
B.10 Réclamations – Litiges
B.11 Appel
B.12 Les annexes
Annexe 1 :
Tableaux des matches / Grille de répartition
Annexe 2 :
Les dispositions des terrains
Annexe 3 :
Les feuilles de marque
Annexe 4 :
Les blasons

C. Règlement français des épreuves fédérales

C.1 Les compétitions sélectives pour le Championnat de France 2x70m
C.2 Les Championnats nationaux individuels
C.3 La Filière Sportive par Equipes de Clubs
C.4 Le Fédéral
C.5 Le Tir Beursault
C.6 Le Tir au Drapeau (règlement international)
C.7 Le tir des arbitres
Annexe 1
Positions des blasons

A. GENERALITES (disciplines internationales)

A.1 LA RESPONSABILITE

La FITA n'est en aucune manière responsable des dommages résultant des blessures causées à des spectateurs ou à des membres des Associations Membres de la FITA. De même, elle n'est pas responsable des dommages causés par la perte ou la détérioration des biens, lors de la participation ou de la présence à des championnats, tournois, compétitions ou autres évènements organisés, sponsorisés qu'elle reconnaît.

A.2 LES DISPOSITIONS MEDICALES

Les archers concourant dans toutes les épreuves reconnues, contrôlées, dirigées par la FITA doivent accepter de se soumettre à des contrôles anti-dopage ou d'autres tests médicaux qui pourraient être demandés par la FITA. Voir Chapitre I – Règlements Généraux – Paragraphe D – Dispositions Médicales.

A.3 L'ENTRAINEMENT

A.3.1 : Lors des championnats de tir en extérieur, l'entraînement peut se dérouler sur le terrain de compétition.

A.3.2 : Lors des championnats de tir sur cibles en plein air, **l'entraînement** aura une **durée minimum de 20 minutes et de 45 minutes maximum** pour toutes les journées de l'épreuve de qualification. Cependant, lors des J.O. et des Championnats du Monde, tous les entraînements doivent cesser 15 minutes avant le début de la compétition.
Lors des autres compétitions FITA, l'entraînement aura une durée maximum de 45 minutes, mais il peut être réduit et la compétition débutera dès que possible.
L'entraînement prend fin avec le retrait des flèches d'entraînement. Les cibles d'entraînement seront placées à la première distance tirée par chaque catégorie.

Pour le tir des phases éliminatoires et finales, les organisateurs peuvent décider de la durée de la période d'entraînement pour tenir compte du programme de chaque journée.

A.3.3 : D'autres installations d'entraînement doivent être mises à la disposition des tireurs 5 jours au moins avant le début de la compétition (cela concerne les championnats de la FITA).

A.3.4 : Dans les championnats de tir sur cibles en plein air, on doit mettre à la disposition des tireurs un terrain d'entraînement pendant les jours des épreuves finales, pour que les archers éliminés puissent s'entraîner pour participer au tir par équipes.

A.3.5 : Des cibles, présentées dans la même direction que sur le terrain de compétition, doivent être mises à la disposition des concurrents (et des équipes) pour permettre l'entraînement lors des exemptions ou forfaits. Cela peut être une partie non utilisée du terrain de compétition.

A.3.6 : Lors des matchs de l'épreuve olympique, un terrain d'entraînement sera prévu à proximité du terrain de compétition où les compétiteurs toujours en compétition peuvent s'entraîner durant les phases éliminatoires et finales.

A.3.7 : Si le terrain d'entraînement est trop petit pour le nombre de cibles, les organisateurs peuvent prévoir deux ou trois périodes d'entraînement par jour, pendant au moins 4 heures chacune : la réservation à ces séances peut se faire jusqu'à 24 heures à l'avance. Plusieurs réservations par jour, pour le même tireur, ne peuvent être acceptées que dans la mesure où cela n'empêche pas un autre concurrent de réserver la première période d'entraînement de son choix.

A.3.8 : Un directeur des tirs doit être en charge du terrain d'entraînement officiel à tout moment : il signale, par des signaux sonores l'arrêt des tirs, pour permettre aux archers de reprendre leurs flèches, ainsi que la reprise des tirs.

A.3.9 : Au signal sonore du directeur des tirs, tous les archers doivent aller chercher leurs flèches. Aucun archer ne peut tirer pendant ce temps. Les archers enfreignant ce règlement peuvent être exclus de la séance d'entraînement.

A.3.10 : Tous les changements concernant la distance des cibles doivent se faire avec l'autorisation du directeur des tirs. Il peut demander à des archers qui s'entraînent de l'aider à déplacer les cibles, si nécessaire.
Note : Les archers ne perdront pas de points pour des flèches tirées hors temps lors de l'entraînement officiel. Ils seront avertis et en cas de récidive, le Directeur des tirs et/ou le Président des arbitres pourra leur interdire la poursuite de l'entraînement.
Cependant, une flèche tirée après que le directeur des tirs ait officiellement arrêté la session d'entraînement (après le retrait des flèches d'entraînement, ou pendant les pauses entre les distances ou les épreuves, sera considérée comme faisant partie de la volée marquante suivante et vaudra au compétiteur de perdre la valeur de la flèche marquant le plus haut score de cette volée.

A.3.11 LES CHAMPIONNATS
A.3.11.1 : Les championnats de tir en plein air consistent en une épreuve de qualification (simple Fita) suivie d'une épreuve olympique. Le programme dépendra du nombre de compétiteurs, par divisions et catégories, et de l'espace disponible.

A.3.11.1.1 : Si le nombre d'archers inscrits est inférieur à celui qui est requis pour chaque épreuve éliminatoire, les exemptions sont autorisées.

A.3.11.2 : Les compétitions de tir à l'arc peuvent se tirer de nuit, à condition que les organisateurs soient en mesure de fournir un éclairage adéquat et que l'entraînement puisse se dérouler dans les mêmes conditions.

A.3.11.3 : Le Président peut ajuster le programme selon les demandes du réalisateur TV. Cet ajustement doit se faire en coopération avec les organisateurs, mais doit tenir compte, en priorité, de l'intérêt des compétiteurs qui doivent être informés du changement le plus rapidement possible.

A.4 LE REGLEMENT CONCERNANT LA TENUE (pour l'application en France, Cf. Article C.12.1 des Règlements Généraux)

A.4.1 : Pendant les Championnats du Monde et les Jeux Olympiques : les athlètes et les entraîneurs doivent porter une tenue d'allure professionnelle et sportive. Tous les membres d'une équipe sont vêtus de la même tenue d'équipe. Les hommes et les femmes des équipes d'un pays peuvent porter des uniformes de conception ou couleur différentes. Les représentants officiels de l'équipe peuvent porter un uniforme de style différent, mais il devra être de la même couleur. Les représentants de l'équipe devront être facilement identifiables en tant que représentant officiel de l'équipe.

A.4.2 : Pendant la compétition :

- Les femmes doivent porter des robes, des jupes, des jupes-culottes, des shorts (ceux-ci ne peuvent pas être plus courts que la position du bout des doigts lorsque l'athlète a les bras et les doigts tendus le long du corps) ou des pantalons non serrés et des chemisiers ou des hauts (qui devront couvrir le devant et le dos du corps), correctement ajustés sur chaque épaule et couvrant le ventre en pleine allonge.
- Les hommes doivent porter des pantalons (qui descendent jusqu'en dessous des chevilles) ou des shorts (ceux-ci ne peuvent pas être plus courts que la position du bout des doigts lorsque l'athlète a les bras et les doigts tendus le long du corps) et des chemises à manche longues ou courtes couvrant le ventre en pleine allonge.

- Aucun jean ou pantalons trop grands, trop larges (Baggy) ne sont autorisés.
- Pendant la compétition de matchs par équipes, les chemises/chemisiers, les pantalons/shorts, jupes, doivent être de la même couleur et du même style.
- Si les conditions météorologiques le demandent, des habits de protection tels que pullovers, survêtement, hauts de sport en lycra, habits contre la pluie, etc, peuvent être portés avec l'aval du Délégué Technique ou, en son absence, du Président de la Commission des Juges.
- Les casquettes/chapeaux ne sont pas obligatoires, mais si les athlètes en portent, ils doivent être du même design et style pour l'ensemble de l'équipe. Ils peuvent avoir des patchs au nom d'un sponsor en conformité avec les règles d'éligibilité.

A.4.3 : Pendant les épreuves de tir sur cibles, les athlètes et les entraîneurs doivent porter des chaussures de sport. Les chaussures de sport peuvent être de style différent mais doivent couvrir le pied entièrement.

A.4.4 : Les athlètes garderont le même n° d'enregistrement tout au long du tournoi.
Le n° d'enregistrement ou le dossard doit être positionné sur le dos de l'archer de telle manière qu'il soit visible durant toute la compétition. Lors des Championnats du Monde et des Jeux Olympiques, le dossard indiquera le classement de l'archer en fonction de sa position à l'issue de la phase de qualification.

A.4.5 : Il est permis aux compétiteurs de porter des vêtements sur lesquels apparaît le nom et/ou l'insigne officiel, le drapeau ou l'emblème du pays qu'ils représentent, sans restriction de taille.

A.4.6 : Aucune publicité ne peut apparaître sur les vêtements des compétiteurs et des officiels, si ce n'est ce qui est prévu dans les règles d'éligibilité.

A.5 LES CATEGORIES

A.5.1 : La FITA reconnaît les catégories suivantes :

Senior dame	Senior homme
Junior dame	Junior homme
Cadette	Cadet
Vétéran (Master) dame	Vétéran (Master) homme

A.5.2 : Des épreuves séparées pour les juniors et cadets dames, les juniors et cadets hommes, les vétérans dames et hommes sont reconnues par la FITA.

A.5.3 : Un compétiteur peut participer à un tournoi dans la catégorie "cadet" si la compétition a lieu dans l'année de son 17ème anniversaire. *(Application au 01/09/2010)*

A.5.4 : Un cadet peut décider de concourir dans la catégorie junior, s'il le désire.

A.5.5 : Un compétiteur peut participer à un tournoi dans la catégorie junior si la compétition a lieu dans l'année de son 20ème anniversaire. *(Application au 01/09/2010)*

A.5.6 : Un junior peut décider de concourir dans la catégorie senior, s'il le désire.

A.5.7 : Un compétiteur peut participer à un tournoi dans la catégorie « Master » si la compétition a lieu dans l'année de son 50ème anniversaire.

A.6 LES DIVISIONS

A.6.1 : Les archers utilisant des arcs de types différents sont classés dans des divisions séparées et concourent dans des épreuves séparées. La FITA reconnaît les divisions suivantes :

A.6.2 : Pour le tir sur cibles en plein air :
- division Arc Classique (recurve) avec l'équipement défini en B.3.1 ;
- division Arc Standard avec l'équipement défini en B.3.2 ;
- division Arc à Poulies (compound) avec l'équipement défini en B.3.3.

A.7 LES EPREUVES DE TIR SUR CIBLES EN PLEIN AIR

A.7.1 : On peut tirer les épreuves FITA de tir sur cibles en plein air dans les divisions "arcs recurve" et "arcs compound". Lors des Jeux Olympiques, seule la division "arcs recurve" peut concourir. L'épreuve "arc standard" ne peut être tirée que par la division "arc standard".

A.7.2 : L'épreuve FITA de tir sur cibles en plein air pour les arcs classiques consiste à tirer 36 flèches à chacune des distances suivantes et dans cet ordre :

- 70, 60, 50 et 30m pour les dames, les juniors dames, les cadets hommes et les vétérans hommes ;
- 90, 70, 50 et 30m pour les hommes, les juniors hommes ;
- 60, 50, 40 et 30m pour les cadettes et les vétérans dames.

ou dans cet ordre :

- 30, 50, 60 et 70m ;
- 30, 50, 70 et 90m ;
- 30, 40, 50 et 60m.

Le blason de 122cm sera utilisé aux distances de 90, 70 et 60m (et 50m pour les cadettes et vétérans Dames). Le blason de 80cm sera utilisé aux distances de 50 (autre que pour les cadettes et vétérans Dames), 40 et 30m. Le blason multifaces (en triangle ou horizontal) peut être utilisé à la distance de 30m. L'utilisation du blason réduit (en triangle ou horizontal) de 80cm est obligatoire pour les championnats de la FITA.

A.7.3 : La double épreuve FITA de tir sur cibles en plein air consiste en 2 épreuves FITA tirées l'une après l'autre.

A.7.4 : L'épreuve olympique, arcs classiques à partir du 01/04/2010, consiste en :
L'épreuve éliminatoire dans laquelle les 104 meilleurs athlètes (obligatoire pour les Championnats du Monde) sont positionnés en fonction de leurs résultats lors de l'épreuve de qualification (voir tableau des duels). Ils tirent une série de duels par groupes. Chaque duel se tire au meilleur des 5 sets de 3 flèches.
Note : *Lors des phases éliminatoires des compétitions avec phases finales des compétitions sélectives pour le Championnat de France et lors du Championnat de France : on ne garde que les 64 meilleures dames et les 64 meilleurs hommes (les exemptions sont possibles).*

L'épreuve finale dans laquelle les 8 meilleurs athlètes, issus de l'épreuve éliminatoire, tirent des duels individuels. Chaque duel se tire au meilleur des 5 sets de 3 flèches et ceci jusqu'à la finale pour l'Or. Lors d'un championnat du monde, les duels sont tirés l'un après l'autre. Les compétiteurs alterneront le tir d'une flèche.
L'épreuve éliminatoire par équipes dans laquelle les 16 meilleures équipes de 3 archers (16 équipes dames et 16 équipes hommes), placées selon leurs résultats du tir de qualification (voir tableaux des matches en annexe), tirent simultanément une série de duels. Chaque duel consiste en 4 volées de 6 flèches (2 flèches par archer), 2 minutes par volée, sur blasons de 122cm, à la distance de 70m.

L'épreuve finale par équipes dans laquelle les 4 meilleures équipes issues de l'épreuve éliminatoire, tirent des duels. Chaque duel consiste en 4 volées de 6 flèches (2 flèches par archer), 2 minutes par volée, sur blasons de 122cm, à la distance de 70m et ceci jusqu'à la finale pour l'Or. Lors des J.O., les Championnats du Monde et les épreuves de Coupe du Monde, les équipes alterneront le tir des séquences de 2 flèches. Pour les autres épreuves, le tir alterné n'est pas obligatoire. La période de tir débute et se termine lorsque le compétiteur franchit la ligne de 1m.

L'épreuve par équipe mixte pour laquelle les 16 meilleures équipes composées des 2 meilleurs athlètes (1 Dame et 1 Homme) de la même Association membre sont positionnées en fonction de leurs résultats lors de l'épreuve de qualification (voir tableau des duels) tirent une série de duels, chaque duel consiste en 4 volées de 4 flèches (2 flèches par athlète).

Le format de compétition peut être modifié pour s'adapter à des stades ou emplacements particuliers très attirants pour le tir à l'arc. Il convient de prévenir les Associations Membres au moins 1 an avant le déroulement de l'épreuve.

L'épreuve Olympique se tire à 70m (60m pour les cadets et les vétérans) sur blasons de 122cm.

A.7.5 : L'épreuve FITA de tir sur cibles en plein air pour **les arcs à poulies** consiste à tirer 72 flèches (2x36 flèches) à la distance de 50m sur blasons de 80cm. Les matches de l'épreuve éliminatoire et finale se tirent à 50m en 15 flèches (5 volées de 3 flèches).
La phase de qualification par équipe **arc à poulies** se tire à 50m (3x72 flèches).

A.7.5.1 : L'épreuve **d'arc à poulies** (application au 01/04/2011) consiste en :

* **L'Epreuve Eliminatoire**, dans laquelle les 104 meilleurs athlètes (obligatoire pour les Championnats du Monde) sont positionnés en fonction de leurs résultats lors de l'épreuve de qualification à 50m (voir tableau des duels). Ils tirent simultanément une série de duels, chaque duel se tire en 5 volées de 3 flèches (score cumulé au point et non pas en sets).

* **L'Epreuve des Finales**, dans lesquelles les 8 meilleurs athlètes issus de l'épreuve éliminatoire tirent des duels individuels. Chaque duel se tire en 5 volées de 3 flèches. Les athlètes tireront en alternant des tirs d'une flèche à la fois.

* **L'Epreuve Eliminatoire par Equipes** dans laquelle les 16 meilleures équipes de 3 athlètes, positionnées selon leurs résultats après l'épreuve de qualification (voir tableau des duels) tirent simultanément une série de duels, chaque duel se tirant en 4 volées de 6 flèches (2 par athlètes).

* **L'Epreuve Finale par Equipes** dans laquelle les 4 meilleures équipes, issue de l'épreuve éliminatoire, tirent des duels. Chaque duel se tire en 4 volées de 6 flèches (2 par athlètes). Les équipes alterneront le tir par séquence de 3 flèches. La période de tir débute et se termine lorsque l'athlète franchit la ligne de 1m.

* **L'Epreuve par Equipe Mixte** pour laquelle les 16 meilleures équipes composées des 2 meilleurs athlètes (1Dame et 1 Homme) de la même Association Membre sont positionnées en fonction de leurs résultats lors de l'épreuve de qualification (voir tableau des duels) tirent une série de duels, chaque duel consiste en 4 volées de 4 flèches (2 flèches par athlètes).

* **L'Epreuve Eliminatoire ainsi que les Finales** se tirent à 50m sur blasons de 80cm à 6 anneaux.

* **Une Equipe** doit être formée des 3 meilleurs (ou 2 pour l'Equipe Mixte) athlètes classés après l'épreuve de qualification, sauf si le capitaine d'équipe informe le Directeur des Tirs ou le Président des Juges, par écrit au moins 1 heure avant le début de l'épreuve par équipes, d'un remplacement par un autre athlète ayant participé à l'épreuve de qualification. En cas de remplacement, seuls les athlètes ayant participé à l'épreuve par équipes (et non les qualifications) se verront décerner les médailles.

A.7.6 : L'épreuve FITA 70m qui consiste à tirer 72 flèches à 70m sur un blason de 122cm.

A.7.7 : L'épreuve 1/2 FITA consiste à tirer 18 flèches.aux mêmes distances que pour l'épreuve FITA.

A.7.8 : L'épreuve FITA 900 consiste à tirer 30 flèches à chacune des distances suivantes, sur blason de 122cm : 60, 50 et 40m pour toutes les catégories.

A.7.9 : L'épreuve FITA standard consiste à tirer 36 flèches à 50m et 30m sur blason de 122cm.

A.8 LES RECORDS DU MONDE - DEFINITION

A.8.1 : Un nouveau record du monde est établi lorsqu'un score supérieur d'au moins 1 point, par rapport au record existant, est atteint.

A.8.2 : Dans le cas d'un score parfait (= le maximum pouvant être atteint), un nouveau record doit comporter le nombre de 10 intérieurs (10X) et avoir au moins un 10X de plus que l'ancien record.

A.8.3 LES RECORDS DU MONDE

A.8.3.1 : Pour le tir sur cibles en plein air, dans les catégories dames, hommes, juniors dames et hommes, cadets dames et hommes (divisions arcs recurve et arcs compound) :

- Epreuve FITA pour les individuels (144 flèches)
  - 90m individuel (36 flèches), hommes et juniors hommes seulement ;
  - 70m individuel (36 flèches) ;
  - 60m individuel (36 flèches) ;
  - 50m individuel ;
  - 30m individuel.

Pour les distances ci-dessus, les records du monde ne peuvent être établis que dans le cadre d'une épreuve FITA complète.

- Epreuve FITA 70m (72 flèches)
  - match de l'épreuve olympique individuelle (12 flèches) ;
  - total de l'épreuve finale de l'épreuve olympique individuelle (36 flèches) ;
  - épreuve FITA par équipes (3 x 144 flèches) ;
  - match de l'épreuve olympique par équipes (24 flèches) ;
  - total de l'épreuve finale de l'épreuve olympique par équipes (2 x 24 flèches).

Explication de la FITA : Record du monde « cadets ». *Le Comité Constitution et Règlements décide : une demande de record du monde "cadet" ne peut être acceptée que pour les distances en catégorie "cadet". Si un record du monde est demandé lors d'une épreuve Fita (144 flèches), les distances de tir doivent être de 70, 60, 50 et 30m.*
Si un cadet tire lors d'une épreuve Fita (144 flèches) dans la catégorie senior ou junior, aux distances de 90, 70, 50 et 30m, les records du monde de l'épreuve Fita 144 flèches et du 90m ne peuvent pas être demandés dans la catégorie cadet. Seuls peuvent être demandés les records du 70, 50 ou 30m. Par ailleurs, en cas de record du monde du 70m, la demande de record ne sera acceptée que si le compétiteur a tiré une épreuve Fita (144 flèches) complète.
(FITA Information n°6 de Mai 2000)

A.8.4 Confirmation des records du Monde

A.8.4.1 : Les records du monde tirés lors des J.O., des championnats du monde et des tournois de classement mondiaux sont confirmés automatiquement dès que les scores sont officiels. Les records tirés lors d'autres tournois doivent être confirmés par le secrétaire général de la FITA.

A.8.4.2 : Les scores obtenus lors d'autres tournois doivent être envoyés au secrétaire général de la FITA au plus tard 10 jours après la fin du tournoi. Chacun peut réclamer un record du monde, mais la demande doit être accompagnée par une déclaration de l'Association Membre, sous la responsabilité de laquelle le tournoi a été organisé, avec indication des éléments suivants :

- nom, description, lieu et date du tournoi ;
- confirmation que le tournoi a été tiré selon les règlements de la FITA ;
- confirmation que le compétiteur, pour lequel la demande est faite, était membre d'une Association Membre de la FITA au moment où le record a été établi ;
- nom, prénom, nationalité et sexe du compétiteur ;
- la liste complète des résultats ;
- les détails sur le record demandé, accompagnés de la ou des feuilles de marque originale (ou une photocopie certifiée conforme par l'arbitre).

A.8.4.3 : Le secrétaire général ratifiera la demande pour un record du monde sitôt après sa réception.

A.8.4.4 : Si un record du monde devait être amélioré par deux ou plusieurs scores égaux, le même jour, les archers ayant battu le record seront tous déclarés co-détenteurs du nouveau record du monde.

A.8.4.5 : Les détenteurs du record du monde doivent recevoir un diplôme faisant état du résultat et du lieu du record.

A.8.5 Les distinctions de la Fita

A.8.5.1 : Pour l'octroi de distinctions de la FITA et pour l'enregistrement des records du monde, la FITA peut reconnaître un certain nombre de tournois organisés par les Associations Membres, comme spécifié au paragraphe A.8.6.

A.8.5.2 : Les distinctions sont octroyées lorsque l'archer établit, pour la première fois, un score donnant droit à une distinction lors de l'épreuve concernée.

A.8.5.3 : Une seule récompense peut être demandée pour chaque score.

A.8.5.3.1 : Dans la discipline du tir sur cible en plein air, il y aura des étoiles FITA **(FITA STAR)** en relation avec les scores obtenus lors d'une épreuve FITA, comme suit :

A.8.5.3.2 : Pour la division "arc recurve", les étoiles seront sur un fond en forme de bouclier :

FITA STAR - ARCS RECURVE						
Etoile		Fond Noir	Fond Bleu	Fond Rouge	Fond or	Fond pourpre
H et D	1000	1100	1200	1300	1350	1400

A.8.5.3.3 : Pour la division "arc compound", les étoiles seront sur un fond circulaire :

FITA STAR - ARCS COMPOUND						
Etoile		Fond Noir	Fond Bleu	Fond Rouge	Fond or	Fond pourpre
H et D	1000	1100	1200	1300	1350	1400

A.8.5.3.4 : Etoile d'argent pour les Cadets (voir A.5.3) et les Vétérans : arcs classiques et arcs à poulies

ETOILES D'ARGENT (Recurve et Compound)						
Hommes et Femmes	Etoile	Etoile sur fond Noir	Etoile sur fond Bleu	Etoile sur fond Rouge	Etoile sur fond Or	Etoile sur fond Pourpre
	1000	1100	1200	1300	1350	1400

A.8.5.4 : Pour la division "arc standard", des épinglettes "flèches FITA" qui consistent en une épinglette ronde sur laquelle se trouve inscrit "FITA Standard Archery".

EPINGLETTES - ARCS STANDARD					
	Fond Blanc	Fond Noir	Fond Bleu	Fond Rouge	Fond Or
Hommes	500	530	560	590	620
Dames	475	505	535	565	595

A.8.5.4.1 : Pour obtenir une épinglette "flèche FITA", l'archer ne doit pas avoir obtenu une étoile FITA de 1000 points ou plus, en utilisant n'importe quel matériel.

A.8.5.4.2 : Dans la discipline de tir sur cibles, il y aura des distinctions FITA TARGET. Ces épinglettes seront sur un arrière fond rond en couleur, pour les scores indiqués dans le tableau ci-dessous et pour les épreuves suivantes (arcs recurve, arcs compound, hommes et dames) :

- épreuve FITA 70m (72 flèches) ;
- épreuve Demi FITA (72 flèches) ;
- épreuve FITA 900 (90 flèches) ;
- épreuve arcs à poulies à 50m (2011).

Tableau relatif au tir extérieur

FITA TARGET Hommes et Dames - Arcs Recurve et Compound						
Cible	Sur Blanc	Sur Noir	Sur Bleu	Sur Rouge	Sur Or	Sur Pourpre
FITA 70m	500	550	600	650	675	700
Demi FITA	500	550	600	650	675	700
FITA 900	750	800	830	860	875	890
Arcs à Poulies 50m	500	550	600	650	675	700

A.8.5.4.3 **:** Il y a des TARGET ARGENT pour les catégories Cadets (voir A.5.3) et Vétérans

- épreuve à 60m (72 flèches) ;
- Demi FITA (*à leurs distances spécifiques*) ;

TARGET ARGENT - Arcs Recurve et Compound						
Target	Sur Blanc	Sur Noir	Sur Bleu	Sur Rouge	Sur Or	Sur Pourpre
Epreuve 60m	500	550	600	650	675	700

A.8.6 LES COMPETITIONS POUR L'OBTENTION D'UNE DISTINCTION FITA

A.8.6.1 : On peut obtenir une FITA STAR dans une simple épreuve FITA, dans chaque épreuve d'une double épreuve FITA, lors de l'épreuve de qualification de l'épreuve olympique lorsque ces épreuves sont organisées en conformité avec les règles de la FITA.

A.8.6.2 : On peut gagner une épinglette "flèche" dans l'épreuve FITA "arc standard". On peut aussi l'obtenir en tirant les distances de 50 et 30m lors d'une épreuve FITA complète.

A.8.6.3 : La distinction FITA TARGET peut être gagnée pour les scores indiqués dans l'article A.8.5.4.2, pour une des épreuves mentionnées dans cet article.

A.8.6.4 : Les distinctions définies dans le paragraphe A.8.5 peuvent être gagnées lors de tournois organisés par des Associations Membres et pour lesquels elles ont payé des cotisations établies par le Conseil de la FITA et dont le montant maximum est fixé par le Congrès de la FITA.

A.9 LES CONTROLES DE DOPAGE HORS COMPETITION

A.9.1 : Des contrôles de dopage, hors compétition, sont réalisés sans préavis durant la période d'entraînement de l'athlète.

A.9.2 : Des contrôles de dopage hors compétition peuvent être demandés par le Comité Médical de la FITA pour les concurrents d'une Association Membre quelconque de la FITA.

A.9.3 : Les contrôles de dopage hors compétition sont organisés et conduits conformément aux dispositions énoncées dans le code antidopage du mouvement olympique.

A.9.4 : Les contrôles de dopage hors compétition ne porteront que sur la présence ou non de stéroïdes anabolisants, d'hormones peptides en relation avec des agents composés et masquant, tels que la probénécide et les diurétiques.

A.9.5 : Le refus de se soumettre à un contrôle de dopage autorisé hors compétition donne lieu aux mêmes conséquences disciplinaires qu'un résultat positif à l'analyse des stéroïdes anabolisants.

A.10 LES COMPETITEURS HANDICAPES

Voir Chapitre I – Les Règlements Généraux – Article C.2.

A.11 LIEU DU TIR ALTERNE

*Cet article est applicable en France à partir du **15/09/2004 (sauf A.11.3)** sur le lieu du tir alterné (à définir avec le délégué technique et l'arbitre responsable).*

A.11.1 : **POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET LES CHAMPIONNATS DU MONDE UNIQUEMENT**

A.11.2 : **POUR LES JEUX OLYMPIQUES, LES CHAMPIONNATS DU MONDE ET LES COMPETITIONS OÙ LA TELEVISION EST PRESENTE**

- les parasols ou autre(s) structure(s) fournissant de l'ombre ne seront pas autorisés sur le terrain de compétition ;
- les archers et les entraîneurs ne disposeront pas de chaises sur le terrain de compétition ;
- les archers ne passent que 15 à 22 minutes sur le terrain pour le tir individuel, 22 minutes pour le tir par équipes ;
- les sacs et les caisses d'arc ne sont pas autorisés sur le terrain de tir, le petit matériel pouvant être porté dans les poches ou par l'entraîneur dans un sac de ceinture ;
- Des bouteilles d'eau froide seront disponibles sur le terrain de tir et dans la zone d'attente des archers dans le stade ;
- pas d'appareils de photo et de caméras personnelles autorisés sur le terrain de tir ;
- pas de téléphone cellulaire autorisé sur le terrain de tir ;
- un seul coach (entraîneur) n'est autorisé par archer ou équipe sur le terrain de tir.

A.11.3 : Pour les Jeux Olympiques et les Championnats du Monde, les télescopes sont autorisés, mais leur hauteur doit être ajustée de telle façon à ce que le haut du télescope ne dépasse pas les épaules de l'archer : si le télescope est plus haut, il masque le visage de l'archer pour les images télévisées.
(Non applicable en France)

B. LE REGLEMENT INTERNATIONAL

B.1 L'AMENAGEMENT DES TERRAINS

Les détails concernant l'organisation des championnats figurent dans le Manuel de l'Organisateur de la FITA.

B.1.1 : Le terrain doit être mis à l'équerre et chaque distance mesurée avec précision à partir d'un point partant de la verticale du jaune de chaque cible jusqu'à la ligne de tir. La tolérance d'erreur à 90/70/60m est de + ou – 30cm et à 50/30m, elle est de + ou – 15cm.

B.1.2 : Une ligne d'attente devra être tracée à 5m au moins de la ligne de tir. Une ligne pour les médias sera tracée un mètre devant la ligne d'attente.

B.1.3 : Chaque cible sera numérotée. De plus, elle sera inclinée de manière à former un angle compris entre environ 10 et 15 degrés avec la verticale, mais une série de cibles alignées doivent toutes avoir le même angle d'inclinaison.

B.1.4 : Quand on utilise des blasons uniques de 122cm ou 80cm, le centre de l'or sera à 1,30m au dessus du sol en estimant éventuellement le niveau du terrain. La tolérance dans la mesure est de + ou – 5cm.

B.1.5 : Quand on utilise une disposition de blasons multiples symétriques et triangulaires à 30m, ce qui est obligatoire lors des championnats du monde, le milieu de l'unique carte contenant les 3 spots ou la ligne de séparation entre le spot du haut et les deux du bas sera à 130cm au-dessus du sol (+ ou – 5cm). *(Voir croquis **en annexe 4**)*.

B.1.6 *:* Quand on utilise 4 blasons réduits de 80cm à 5 zones de score (du 10 au 6), la distance maximum au-dessus du sol des centres des blasons du haut sera de 162cm et la distance minimum au-dessus du sol des centres des blasons du bas sera de 100cm. La distance minimum entre les zones de score de deux blasons placés à la même hauteur sera de 10cm. Chaque blason sera placé dans un quart de la butte de tir. *(Voir croquis **en annexe 4**)*.

B.1.6.1 : Quand on utilise 2 blasons réduits à 30m, le centre des deux blasons doit être à 1,30m au dessus du sol (+ ou – 5cm). La distance minimum entre les zones de scores doit être de 10cm.

B.1.7 : Tous les concurrents doivent être placés sur une seule ligne. La ligne de tir des dames doit être séparée de celle des hommes par un intervalle d'au moins 5m. Lors de l'épreuve olympique, cet intervalle ne doit pas être plus large que 10m.

B.1.8 : Le nombre de cibles doit être suffisant, si possible, pour qu'il n'y ait pas plus de 3 tireurs par cible. Toutefois, si la ligne de tir ne le permet pas, il n'y aura pas plus de 4 tireurs par cible.

B.1.9 : Un point de la ligne de tir, directement opposé à chaque cible, sera marqué du n° correspondant à cette cible et placé entre 1 et 2m devant la ligne de tir. Si 2 archers, ou plus, tirent en même temps sur la même cible, les positions de tir seront marquées sur la ligne de tir et un minimum d'espace de 80cm par archer sera garanti. En cas de participation d'archers en fauteuil roulant, leur besoin d'espace devra être pris en considération.

Interprétation de la FITA :

Marquage des positions de tir :

Que ce soit en rythme AB/CD ou en rythme A-B-C, l'organisateur est tenu de signaler, par un marquage au sol, les positions de tir de chaque archer sur la ligne de tir.

***La ligne de tir** ne doit pas être couverte, ni pour protéger les compétiteurs du soleil, ni pour protéger les compétiteurs de la pluie.*

B.1.10 : Des lignes formant des angles droits avec la ligne de tir, allant de cette ligne de tir à la ligne formée par les cibles, seront tracées, formant des couloirs de tir. Chaque couloir peut contenir de 1 à 4 buttes de tir.

B.1.11 : Une ligne de 3m sera tracée devant la ligne de tir.

B.1.12 : Des barrières doivent être placées pour retenir les spectateurs. Elles doivent se trouver à au moins 20m, de part et d'autre de la ligne des cibles à 90m. L'organisateur peut réduire la distance à au moins 10m, de part et d'autre de la ligne de tir. Ceci assurerait une marge de 13m, de part et d'autre de la ligne des cibles, lorsque celles-ci sont déplacées à 30m.

Des barrières seront placées à au moins 10m, en arrière de la ligne d'attente et aussi loin que possible derrière la ligne des cibles à 90m, de manière à obliger le public à passer au moins à 50m derrière les cibles, afin de créer une zone de sécurité de 110m quand les cibles sont déplacées à 30m. Cette distance de 50m peut être réduite quand il est possible de créer une zone de sécurité valable (buttes naturelles du terrain, écrans artificiels pour autant qu'ils ne puissent pas être pénétrés ou traversés par les flèches).
Cette butte d'arrêt, naturelle ou artificielle, sera suffisamment haute pour pouvoir arrêter les flèches qui viendraient à passer au-dessus du sommet des cibles à 90m. On prêtera attention à toute distraction causée aux archers par les mouvements du public se trouvant derrière les cibles.

B.1.13 : Lors de l'épreuve olympique, les hommes et les dames tireront sur les mêmes cibles, à des moments différents de la journée. Lors des épreuves éliminatoires, les cibles doivent être placées serrées par paires. Lors des épreuves finales, il y aura deux paires de cible, placées chacune de part et d'autre de la zone de séparation.

B.1.14 : Lors de l'épreuve olympique et de duels arcs à poulies, un terrain d'entraînement doit être aménagé à côté du terrain de compétition, terrain sur lequel les tireurs, qui sont toujours en compétition, pourront s'entraîner pendant les épreuves éliminatoires et finales.

B.1.15 : Pour l'épreuve olympique par équipes, une ligne sera tracée nettement à 1m en arrière de la ligne de tir. Cette ligne n'aura pas moins de 3cm de large.

B.1.16 : Pour l'épreuve olympique par équipes, des emplacements pour les athlètes seront aménagés derrière la ligne de 1m, mettant à disposition assez de place pour 3 athlètes et leur équipement, ainsi qu'une case aménagée pour les entraîneurs derrière la zone des athlètes. S'il y a suffisamment de place, un emplacement sera également aménagé pour le Juge entre les deux équipes (Cf. **Annexe 2**).

B.2 LES EQUIPEMENTS DES SITES DE TIR

B.2.1 Les Blasons

Il y a 4 types de blasons de tir sur cibles en extérieur :

- 122cm de diamètre ;
- 80cm de diamètre ;
- 80cm blasons réduits aux zones de scores de 6 à 10 (5 zones). Ce blason sera supprimé après le 1er janvier 2015.
- 80cm blasons réduits aux zones de scores de 5 à 10 (6 zones)

Seuls ces blasons, fabriqués sous licence de la FITA, peuvent être utilisés lors de toutes les compétitions FITA.

B.2.1.1 Description

Les blasons de 122 et de 80cm de diamètre sont divisés en cinq zones concentriques de couleur, partant du centre comme suit : or (jaune), rouge, bleu clair, noir et blanc. Il n'y a pas de ligne de séparation entre le bleu clair et le noir, ni entre le noir et le blanc. Chacune de ces zones colorées est à son tour divisée en deux parties égales par de fines lignes, de manière à former dix zones de score. Ces zones sont mesurées à partir du centre :

- 6,1cm pour le blason de 122cm ;
- 4cm pour le blason de 80cm.

Ces lignes de division, et toutes les lignes de division qui pourraient être utilisées entre les couleurs, doivent se trouver entièrement à l'intérieur de la zone de score la plus élevée.

La ligne marquant la partie extérieure de la zone blanche doit se trouver entièrement dans la zone de score. La largeur de ces petites lignes de division, ainsi que la ligne extérieure, ne dépasseront pas 2mm pour les blasons de 122 et 80cm. Le centre de la cible est appelé "pinhole" et doit être indiqué par une petite croix (+) dont les traits ne peuvent pas excéder 1mm de largeur et 4mm de longueur. Un "10 intérieur" (marqué X sur les feuilles de marque) de 6,1cm de diamètre sera tracé sur les blasons de 122cm et un "10 intérieur" de 4cm de diamètre sera tracé sur les blasons de 80cm de diamètre. Le "10 intérieur" (X) sera utilisé pour départager les égalités de score pour le classement.

- Des blasons de 80cm à 6 anneaux peuvent être utilisés aux distances de 50,40 et 30m (la disposition triangulaire est obligatoire pour les Championnats du Monde de tir sur cible à 50m et 30m). Les anneaux doivent avoir la même dimension que sur les blasons FITA de 80cm, mais les zones marquantes de 1 à 4 ont été supprimées. Le score le plus bas est le 5 bleu clair.
- Des blasons de 80cm à 5 anneaux peuvent être utilisés à la distance de 30m Les anneaux doivent avoir la même dimension que sur les blasons FITA de 80cm, mais les zones marquantes de 1 à 5 ont été supprimées. Le score le plus bas est le 6 bleu clair.

B.2.1.2 : Valeurs des scores et spécifications des couleurs :

Valeur des scores	Couleurs	Echelle Pantone
10	Jaune	107 U
9	Jaune	107 U
8	Rouge	032 U
7	Rouge	032 U
6	Bleu clair	306 U
5	Bleu clair	306 U
4	Noir	Process Black
3	Noir	Process Black
2	Blanc	
1	Blanc	

B.2.1.3 : Tolérance dans les mesures : les variations permises dans les mesures des 10 zones doivent être mesurées sur le diamètre de chaque cercle entourant chaque zone. La tolérance dans ces mesures ne peut dépasser + ou – 1mm, pour les zones 10, 9, 8 et + ou – 2mm pour les autres zones, mesurées du centre vers la périphérie.

Zone	Diamètre des blasons et des zones de score en cm				Tolérance mm
	122	**80**	**60**	**40**	
10X	6,1	4	3	2	1
10	12,2	8	6	4	1
9	24,4	16	12	8	1
8	36,6	24	18	12	1
7	48,8	32	24	16	2
6	61	40	30	20	2
5	73,2	48	36	24	2
4	85,4	56	42	28	2
3	97,6	64	48	32	2
2	109,8	72	54	36	2
1	122	80	60	40	2

B.2.1.4 : Diamètres des blasons aux différentes distances : aux distances de 90, 70 et 60m, le blason de 122cm sera utilisé. Aux distances de 50 et 30m, le blason de 80cm sera utilisé (excepté pour la division "arc standard").

B.2.1.4.1 : Le centre du jaune devra être à 1,30m du sol en estimant de manière uniforme le niveau. La tolérance dans la mesure est de + ou – 5cm.

B.2.1.4.2 : Lorsque des blasons multifaces à disposition triangulaires (5 ou 6 anneaux) sont utilisés à 50, 40 et 30m, ou pour les blasons de 4 cibles, la distance maximale au dessus du sol du centre de la (des) cible(s) la (les) plus haute(s) sera de 172cm et la distance minimale au-dessus du sol du centre des cibles les plus basses sera de 90cm. La distance minimale entre les zones de marque de deux cibles à la même hauteur sera de 2cm.

Les blasons de 4 cibles ne peuvent pas être utilisés sur des buttes de tir rondes (pour application en France voir article C.1).

B.2.1.4.3 : Disposition des blasons pour les duels en arcs à poulies :
Les blasons de 80cm à 6 anneaux seront disposés sur les buttes de tir de la manière suivante :

* **Pour les Epreuves Eliminatoires** (sans tir alterné) : 1 blason sera placé horizontalement à gauche du centre (l'athlète de gauche devra y tirer 3 flèches) et 1 blason sera placé à droite du centre (l'athlète de droite devra y tirer 3 flèches).
* **Pour les Finales** (tir alterné), 1 blason sera placé sur chaque cible.
* **Pour les Equipes ou Equipes Mixtes**, chaque équipe aura une cible avec 2 blasons placés horizontalement sur la même cible, 1 blason pour 3 flèches (équipe) ou 2 flèches (Equipe Mixte). Les athlètes d'une équipe peuvent choisir sur quel blason tirer, pour autant que chaque blason ait 3 flèches (Equipe) ou 2 flèches (Equipe Mixte).

B.2.1.4.4 : Lorsqu'une disposition horizontale à 3 centres (blasons de 80cm réduits) est utilisée à 30m, les centres des blasons seront à 130cm (+ ou – 5cm) au-dessus du sol. La distance minimum entre les zones de marque sera de 2cm (Cf. croquis en **Annexe 4**).

B.2.1.5 : Matériaux des blasons : les blasons seront en papier ou tout autre matériau adéquat. Tous les blasons, utilisés pour la même classe de compétition, seront confectionnés dans le même matériau et de couleurs identiques.

B.2.2 LES BUTTES DE TIR

La dimension d'une cible (butte de tir), qu'elle soit ronde ou carrée, ne doit pas être inférieure à 124cm, dans tous les sens, de manière à ce que, si une flèche venait à manquer de justesse la zone de score la plus basse, la flèche puisse se planter toujours dans la cible.

B.2.2.1 : Les buttes de tir doivent être solidement fixées au sol, de manière à ne pas être renversées par le vent. Toute partie de la cible, ou de son support, qui pourrait endommager une flèche, doit être protégée.
Une attention particulière doit être portée lors de l'utilisation de blasons multiples, afin qu'une flèche qui traverse ne soit pas endommagée par le support (chevalet).

B.2.2.2 : Les buttes de tir doivent être numérotées. Les n° auront 30cm de hauteur. Ils seront noirs sur fond jaune et jaunes sur fond noir alternativement (par exemple : n°1, noir sur fond jaune, n°2 jaune sur fond noir, etc,...). Les n° de cible doivent être placés à la verticale de l'or, au-dessus ou en dessous de chaque cible, en dégageant bien le blason.

B.2.3 LES MOYENS DE CONTROLE DE TEMPS

B.2.3.1 SONORES ET VISUELS

Le directeur des tirs contrôle le tir :

- le début et la fin de chaque période de tir avec un sifflet ou tout autre appareil émettant un signal sonore ;
- chaque temps limite avec des horloges digitales, des feux, des drapeaux, des panneaux et/ou tout autre moyen simple visuel en complément des signaux sonores ;

B.2.3.2 : Dans le cas où il y aurait une légère discordance entre le signal sonore et le signal visuel, le signal sonore prévaut.

B.2.3.3 : Les équipements suivants peuvent être utilisés :

- **Les feux**

Ils seront verticaux, rouge, jaune et vert, dans cet ordre avec le rouge au-dessus. Ils doivent être synchronisés et à aucun moment, il ne pourra y avoir deux couleurs allumées en même temps. Dans les championnats FITA, les feux doivent être reliés au système sonore de manière à ce que, au premier son émis par l'équipement sonore, les feux deviennent rouges et que le chronomètre digital marque 0.

- **Les chronomètres digitaux**

Quand le temps de tir est contrôlé par des chronomètres digitaux, les chiffres doivent avoir au moins 20cm de haut et doivent pouvoir être lus clairement à 100m de distance.

Ils doivent pouvoir être arrêtés et remis à 0 à tout moment. Le chronomètre doit fonctionner selon le principe du décompte. Tous les autres paramètres (position, nombre, etc,...) seront les mêmes que pour les feux.
Quand des chronomètres digitaux sont utilisés, les feux ne sont pas obligatoires.
Quand les deux systèmes sont utilisés, ils doivent être synchronisés. S'il y a une divergence entre les deux, les chronomètres digitaux ont la priorité.

- **Les indicateurs d'ordre de tir lors des matches**

Lors du tir alterné lors des matches, pour chaque archer, il y aura des lumières vertes / rouges séparées, des chronomètres séparés ou d'autres signaux visuels utiles pour indiquer quel archer doit tirer.

- **L'équipement d'urgence**

Quand le temps de tir est contrôlé électriquement, des panneaux, drapeaux ou un autre moyen manuel simple doivent être disponibles, sur le terrain, en cas de défaillance de l'équipement électrique. Des feux et/ou des chronomètres digitaux, ainsi que du matériel de secours, sont absolument indispensables lors des championnats FITA.
Quand le contrôle du temps de tir se fait manuellement avec des panneaux, ces panneaux ne doivent pas avoir moins de 120 x 80cm. Ils doivent être construits solidement pour résister au vent et doivent pouvoir être tournés facilement pour en montrer l'autre côté. Une des faces de ces panneaux doit être. L'autre face doit être entièrement jaune.
Note : pendant le tir, la face entièrement verte sera montrée aux archers et quand il restera 30 secondes de tir, la face jaune sera montrée aux archers
Les deux panneaux doivent être placés des deux côtés du terrain, de manière à ce que tous les athlètes puissent voir en même temps la même face du panneau.

B.2.4 EQUIPEMENTS DIVERS

Les équipements suivants sont obligatoires pendant les championnats et les Jeux. Ils sont recommandés en fonction de l'importance des autres tournois :
B.2.4.1 : **Les numéros d'enregistrement** (dossards) portés par tous les concurrents.

B.2.4.2 : **Un dispositif indiquant l'ordre de tir** (ABC, CAB, BCA ou AB/CD, CD/AB), si tous les concurrents ne tirent pas tous en même temps). Les lettres doivent être assez grandes pour être lues par tous les concurrents de leur position de tir. Deux ou plus de ces dispositifs peuvent être nécessaires.

B.2.4.3 : **Un grand tableau d'affichage** pour afficher les résultats partiels après chaque volée, pour au moins les huit meilleurs archers de chaque catégorie, ainsi que les scores limites de qualification.

B.2.4.4 : **Un autre panneau pour marquer les résultats partiels** de chaque concurrent après chaque série peut être ajouté en supplément du grand tableau d'affichage.
Note : cela semble aisé et intéressant avec l'utilisation de l'informatique.

B.2.4.5 : Lors des épreuves éliminatoires et finales de l'épreuve olympique, **un tableau portant le nom et le n° de dossard** de l'archer (tirs individuels) ou portant les 3 initiales officielles de l'Association Membre qui concourt en équipe. Ces tableaux seront placés au-dessus des cibles à la place du n° de cible. Les inscriptions auront au moins 25cm de haut.

B.2.4.6 : **Un totalisateur** (boulier) de trois ou quatre chiffres sera placé au-dessous de chaque cible lors des épreuves éliminatoires de l'épreuve olympique. Les chiffres (4 pour les équipes) n'auront pas moins de 25cm de haut. Ce système rendra la mise à jour du tableau d'affichage facultatif.

B.2.4.7 : **Un tableau commandé à distance** par compétiteur (équipe) sera placé à chaque cible lors des épreuves finales de l'épreuve olympique. Ce tableau doit comporter des chiffres pour marquer les scores des 3 flèches individuelles et 3 chiffres pour marquer le total ou le nombre de sets de chaque duel. Il doit aussi y avoir de la place pour inscrire le nom de l'archer et de son pays ou le nom du pays pour le tir par équipes.

B.2.4.8 : On installera **des abris** près des cibles lors des épreuves finales. Ils seront utilisés par les arbitres, les marqueurs et les agents des archers.

B.2.4.9 : Les drapeaux (ou tout autre dispositif semblable), disposés sur la ligne de tir et derrière les buttes de tir avec lesquels les athlètes ou les marqueurs peuvent appeler les arbitres, sont supprimés.

B.2.4.10 : **Des fanions,** en tissu léger et de couleur facilement visible (ex : jaune), servant **d'indicateurs de direction du vent** doivent être installés au-dessus de chaque centre de la cible, 40cm au-dessus du point le plus haut de la cible ou du n° de cible. Pour chaque cible, les dimensions des fanions doivent être de 30cm maximum et de 25cm minimum.

B.2.4.11 : Des manches à air doivent être installés pour tous les championnats du monde en extérieur et lors des Jeux Olympiques. Ces manches à air seront au nombre minimum de 2 sur chaque terrain de tir, aux extrémités du terrain, entre la ligne de tir et les cibles à 1/3 de distance des cibles.
(Non applicable en France)

B.2.4.12 : **Une plate-forme surélevée**, équipée de sièges pour le directeur des tirs.

B.2.4.13 : **Une sonorisation**, ainsi que des téléphones, des radios (ou tout autre appareil similaire) doit servir à faciliter la communication entre les officiels lors des grands tournois.

B.2.4.14 : Sur les terrains de tir autres que le terrain des finales ou la zone des finales du terrain principal, des chaises ou des bancs, en nombre suffisant pour tous les athlètes, les capitaines d'équipes, les entraîneurs et les autres officiels devront être placés derrière la ligne d'attente.
Les chaises pour les juges, avec un abri contre les intempéries, devront être placées aux endroits appropriés le long de la ligne d'attente pour les épreuves de qualification et d'élimination.

B.2.4.15 : **Un signal d'attente**, pour indiquer une interruption du tournoi, consistant en un feu rouge clignotant, peut être utilisé sur le terrain de tir par le directeur des tirs en cas de panne, de ricochet de flèche, de problème aux cibles. Un tel dispositif peut être intégré aux feux de contrôle de temps ou en être indépendant, mais placé à proximité.

B.2.4.16 : **Un tableau d'affichage** ou tout dispositif semblable, portant le n° du concurrent et/ou de la cible, peut remplacer le tableau nominatif et le totalisateur pour les résultats intermédiaires après chaque volée. Quand un tel dispositif est utilisé, il doit être placé sur le sol, au pied de chaque cible. Il doit être solidement fixé pour résister au vent. Il doit être changé par le marqueur, aidé par les autres archers de la cible, lorsque les points sont enregistrés et les flèches retirées de la cible, avant de quitter la cible.

B.2.4.17 : **Un système automatique de scores** ne peut être utilisé que lors des épreuves finales.

B.2.4.18 : **Une caméra de télévision de petit diamètre** pourra être installée au centre de la cible.

B.3 LES EQUIPEMENTS DES ARCHERS

Cet article décrit le type d'équipement que les archers sont autorisés à utiliser lorsqu'ils tirent dans des épreuves FITA. Il est de la responsabilité du compétiteur d'utiliser un équipement en conformité avec les règles. En cas de doute, l'archer montrera cet équipement au(x) juge(s) avant de l'utiliser en compétition.
Tout archer utilisant du matériel non conforme aux règles de la FITA peut être disqualifié.
Nous donnerons tout d'abord les règles générales qui s'appliquent à toutes les disciplines de la FITA. Puis viendront les règles spéciales qui ne s'appliquent qu'à certaines disciplines. Pour les archers handicapés, se référer au Chapitre I – Les Règlements Généraux – Article C.2.

B.3.1 L'ARC RECURVE (ARC CLASSIQUE)
Dans la division "arc recurve" (ou arc recourbé ou arc classique), sont autorisés :
B.3.1.1 : **Un arc** de n'importe quel type pourvu qu'il réponde aux principes et à la définition de l'arc utilisé dans le tir à l'arc sur cibles, c'est-à-dire : un instrument comprenant une poignée (grip), un fût (sans passage possible de la flèche à l'intérieur du fût), deux branches flexibles aux extrémités desquelles se trouve un embout (poupée) où vient se fixer la corde. L'arc est tendu par une seule corde venant se loger directement dans les deux poupées. Lors de la traction, il est tenu par une main sur la poignée, pendant que les doigts de l'autre main tirent sur la corde, maintiennent la traction et, enfin, lâchent la corde.

B.3.1.1.1 : Les fûts multicolores et les marques de fabrique localisés sur la face interne de la branche supérieure sont autorisés.
Les marques de fabrique, les inscriptions, la publicité ou des dessins, sur la fenêtre d'arc faisant face à l'archer, sont autorisés uniquement pour les divisions arcs classiques (recurve) et arcs à poulies.

B.3.1.1.2 : La poignée et la courbure de l'arc ne doivent toucher ni la main ni le poignet.
Précision de la FITA *: le Comité Technique de la FITA a décidé que* ***la poignée AXIS des arcs HOYT*** *n'est pas admise dans les catégories suivantes : arc nu, arc standard et biathlon-archerie. Elle est admise pour les catégories arcs classiques et arcs à poulies. Cependant, si un archer emploie systématiquement le dos de la poignée comme support de son bras, il utilise un support supplémentaire, ce qui est illégal.*

Le fabricant a informé que la poignée a été dessinée de façon à ce que la main ou le poignet de l'archer ne touche pas la poignée, dans des conditions normales de tir. Cela a été testé et reconnu par le Comité Technique.
Il est illégal d'augmenter artificiellement la taille de cette poignée de façon à ce qu'il y ait un contact entre la main/poing et la poignée.

Est-ce que l'utilisation d'un arc recurve, muni d'accessoires normalement dévolus aux arcs à poulies, est autorisée dans la division arcs à poulies ?
Réponse de la FITA *: Le Comité Constitution et Règlements de la FITA a décidé que, selon les articles A.6, B.3.1 et B.3.3, les divisions arcs recurve et arcs compound font partie de deux types de compétition bien différents. La division arcs à poulies n'est pas ouverte : l'arc à poulies est clairement défini dans l'article B.3.3.1 l'arc recurve est décrit dans l'article B.3.1.1.*
Selon ces règles, les compétiteurs arcs recurve peuvent uniquement disputer les épreuves FITA et recevoir des récompenses ou améliorer des records FITA dans leur propre division en utilisant des équipements tels que décrits dans l'article B.3.1. Un équipement différent ne fait pas d'un arc recurve un arc à poulies.
Cependant, un tel matériel pourrait être utilisé lors de compétitions non reconnues par la FITA.

B.3.1.2 : **Une corde :**
Elle peut être faite de n'importe quel nombre de brins qui peuvent être de différentes couleurs et de n'importe quel matériau choisi à cet effet. Elle comprend un tranche fil pour permettre aux doigts de glisser, un point d'encochage (on peut ajouter un ou plusieurs fils sur le tranche fil pour ajuster l'encoche) où vient se fixer la flèche. Pour localiser ce point d'encochage, un ou deux arrêts peuvent être positionnés.
A ses extrémités, il y a une boucle qui vient se fixer dans la poupée de la branche quand l'arc est bandé.
En plus, on peut fixer sur la corde 1 repère pour la bouche ou le nez ("sucette" ou nasette").
La fin du tranchefil ne peut se trouver à la hauteur des yeux de l'archer quand l'arc est en pleine tension.
Une corde ne peut, en aucune manière, porter de repère (par exemple un œilleton), quel qu'il soit, pour servir d'aide à la visée.

B.3.1.3 : **Un repose flèche**. Il peut être réglable.
On peut placer n'importe quel bouton de pression mobile ou écarteur, pourvu qu'il ne soit ni électrique ni électronique et qu'il n'offre pas d'aide supplémentaire à la visée. Le point de pression ne sera pas placé à plus de 4cm (à l'intérieur) de la gorge de la fenêtre du fût (point pivot).

B.3.1.4 : **Un contrôleur d'allonge** (clicker) sonore et/ou visuel, mais ni électrique, ni électronique.

B.3.1.5 : **Un viseur** : il ne peut y avoir plus d'un système de visée.

B.3.1.5.1 : Il n'y sera pas incorporé de prisme, lentille ou tout autre système grossissant, ni d'appareil électrique ou électronique. Il ne pourra procurer qu'un seul point de visée.

B.3.1.5.2 : La longueur totale du viseur, dans la ligne de visée (tunnel, tube, point de visée ou tout autre élément allongé), n'excèdera pas 2cm.

B.3.1.5.3 : Un viseur fixé à l'arc pour aider à la visée doit pouvoir se régler latéralement et verticalement. Il est sujet aux clauses suivantes :

- une rallonge est autorisée ;
- une plaquette, ou une bande, sur laquelle sont autorisées les distances peut être fixée sur l'arc comme repère de distances, mais ne peut, en aucun cas, servir d'aide supplémentaire à la visée ;
- le point de visée peut être une fibre optique. La longueur totale de la fibre optique peut excéder 2cm à condition que son attache ou son extrémité ne soit pas dans la ligne de visée du compétiteur en pleine allonge. Elle ne peut procurer qu'un seul point lumineux en pleine allonge. La mesure de la fibre optique est indépendante du tunnel.

***Précision de la FITA** : Tunnel "Beiter" à fibres optiques* :
Le Comité Technique de la FITA a décidé, à l'unanimité, que le tunnel de viseur "Beiter" à fibres optiques (4 au total), voir illustration ci-dessous, ou tout autre instrument de visée rallongé, n'est pas légal dans la division arc recurve, selon les règles en vigueur actuellement, car il peut représenter une aide à la visée. En effet, en raison de la longueur du point de visée, le viseur est capable d'être utilisé pour indiquer les effets de torsion de l'arc et représente ainsi la perception du plan de tir.
Ce matériel est admis dans la division arc à poulies.

Tunnel de viseur « Beiter » avec multiples points de visée en fibre optique.

Tout viseur constitué d'un capot, tunnel ou autre partie allongée, avec un point de visée simple ou multiple, ayant une longueur supérieure à 2cm, n'est pas réglementaire dans la division arc recurve.
La longueur maximale d'un tube, capot ou tunnel de visée (circulaire, carré ou de toute autre forme géométrique), pour la division arc recurve, est de 2cm.
Note : une seule fibre optique est autorisée pour l'arc classique. La fibre optique ne doit pas procurer plus d'un point de visée. Par conséquent, seul le point lumineux doit être visible en pleine allonge.
Un seul et long point de visée (comme c'est le cas avec une fibre optique), qui s'attache ou se termine en dehors de la ligne de vue de l'archer, est autorisé.

***Précision de la FITA** : Fibre optique*
Si la fibre optique du viseur est droite, elle ne peut pas avoir une longueur supérieure à 2cm.
Si la fibre optique est attachée à deux parties du viseur (en demi-cercle), ce système est légal.

B.3.1.6 : **Des stabilisateurs** et **des compensateurs** sont autorisés.

B.3.1.6.1 : pourvu qu'ils :

- ne servent pas de guide de corde ;
- ne touchent pas autre chose que l'arc ;
- ne soient pas un obstacle pour les autres archers sur la ligne de tir.

Note : les stabilisateurs pendulaires sont autorisés.

B.3.1.7 : **Des flèches** de n'importe quel type à condition qu'elles répondent aux principes et à la définition du mot flèche utilisé lors du tir sur cibles. Les flèches ne doivent pas abîmer exagérément les blasons ou les cibles. Le diamètre maximum des flèches ne pourra pas excéder 9,3mm à partir du 1er Avril 2001.
Les encoches de flèches traçantes (ou encoches lumineuses) sont interdites.
(Interprétation de la FITA en date du 15 mai 2011)

B.3.1.7.1 : Une flèche se compose d'un tube, d'une pointe, d'une encoche, d'un empennage et, éventuellement, d'une décoration de couleurs différentes. Le diamètre maximum du tube de la flèche n'excèdera pas 9,3mm. Les décorations adhésives (wraps) ne font pas partie de cette limitation pour autant qu'elles n'excèdent pas 22cm mesurés à partir du fond de l'encoche jusqu'à l'avant de la décoration adhésive. La pointe de ces flèches peut avoir un diamètre maximum de 9,4mm.
Les flèches doivent être marquées, sur le tube, du nom de l'archer ou de ses initiales. Toutes celles qui font partie d'un groupe de 3 ou 6 flèches, servant lors d'une volée, doivent être identiques. Elles doivent porter des plumes de la même combinaison de couleurs, les mêmes encoches et les mêmes décorations.

Le Comité Technique de la FITA a déterminé qu'une tolérance de 0,05mm est acceptable lors de la fabrication des gabarits servant à ces contrôles. Cette tolérance est suffisante pour compenser la contraction ou l'agrandissement des différents métaux du à des variations de température.

Précision de la FITA :

Diamètre d'un tube de flèche et de la pointe

Bien que la règle en cours, décrite dans les articles B.3.1.7 et B.3.1.7.1, indique que "les flèches ne doivent pas excéder 9,3mm de diamètre" et qu'une flèche consiste en un tube, une pointe, une encoche et un empennage, ***la règle ne s'applique pas en référence à la pointe de la flèche****. La pointe ne devrait pas être limitée à 9,3mm. Selon les conditions actuelles de tir, la pointe de la flèche apporte plus qu'une simple fonction. La pointe ne doit pas seulement créer un passage pour permettre au tube de passer, mais la pointe doit également offrir une protection au tube. Afin de protéger le tube de manière adéquate, la pointe doit être un peu plus large en diamètre. La pointe doit être suffisamment large pour offrir une résistance au tube et, dans le cas où on utilise des flèches en carbone, elle doit protéger le carbone pour prévenir le "pelage" et l'apparition d'échardes sur le tube, afin d'éviter tout danger potentiel pour l'archer. En plus, pour des raisons pratiques, il est bénéfique d'avoir une pointe un peu plus large que le tube pour retirer la flèche de nombreuses cibles manufacturées.*

Dans certains cas, lorsque la matière de la cible est très dure ou dense, une pointe légèrement plus grosse aide à réduire la friction du tube dans la butte de tir et permet d'en retirer plus facilement les flèches.

Cependant, lors de l'impact, la pointe ne doit pas occasionner de dommages exagérés au blason et à la butte de tir par un diamètre trop important. Ainsi, le Comité Technique de la FITA pense qu'un diamètre maximum doit être arrêté pour la pointe d'une flèche, comme cela a été fait pour le tube. ***Le Comité Technique pense qu'un diamètre maximum de 9,4mm pour la pointe est suffisant pour protéger un tube de 9,3mm et ne pas occasionner de dégâts exagérés aux cibles.***

Diamètre d'un tube de flèche

Au sujet de la légalité des tubes de moins de 9,3mm de diamètre, tous les tubes de diamètre 23 sont réglementaires, sauf le 23/17.

Les tubes de diamètre 23 réglementaires, selon la production actuelle, respectant la règle de 9,3mm maximum, sont les 23/12, 23/13, 23/14 et 23/15.

B.3.1.8 : **Une protection pour les doigts** : que ce soit un protège doigt, un doigtier, un gant ou une palette. Elle ne doit servir qu'à tendre, tenir et lâcher la corde. En aucune manière, on ne peut y incorporer un objet pour tendre, tenir ou lâcher la corde.

B.3.1.8.1 : **Un séparateur de doigts** peut être utilisé pour ne pas pincer l'encoche.

A la main d'arc, on peut porter un gant (ou une mitaine ou toute autre protection similaire) qui ne sera pas attaché à la poignée.

Une plaquette d'ancrage ou tout autre dispositif similaire, attachée sur le protège doigt, servant à aider le positionnement au point d'ancrage, est autorisé.

B.3.1.9 : **Des jumelles**, **une longue vue** ou d'autres moyens optiques peuvent être utilisés pour voir les impacts des flèches.

B.3.1.9.1 : Pourvu qu'elles ne soient pas un obstacle pour les autres archers sur la ligne de tir, en terme d'espace.

Les longues vues doivent être ajustées de telle sorte à ce que la plus haute partie de la longue vue ne dépasse pas la hauteur des aisselles de l'archer.

L'usage d'une longue vue électronique sur la ligne de tir est autorisé au même titre que les longues vues traditionnelles utilisées en compétition pour autant qu'il n'y ait pas de pièce dans le circuit électronique de la longue vue servant d'appareil de communication.

De plus, l'appareil est légal, dans la mesure où l'écran de la longue vue électronique est utilisé strictement pour observer l'impact des flèches en cible, de la même façon que d'une longue vue traditionnelle.

B.3.1.9.2 : Dans l'épreuve olympique par équipes, les entraîneurs, placés dans leur emplacement, peuvent utiliser des jumelles ou des longues vues sur pieds.

B.3.1.9.3 : On peut porter des lunettes médicales ou des lunettes de tir, ainsi que des lunettes de soleil. Aucun moyen optique ne peut être muni de micro trous (ou d'éléments semblables), ni comporter des marques pouvant servir d'aide à la visée.

B.3.1.9.4 : Il est autorisé de recouvrir le verre de lunette, du côté de l'œil qui ne vise pas, avec du ruban ou un autre matériau. Un bandeau peut être utilisé pour cacher l'œil qui ne vise pas.

B.3.1.10 : **Des accessoires** sont autorisés.
B.3.1.10.1 : Tels qu'une dragonne, un plastron, un bandoir, un carquois (à porter à la ceinture ou à poser sur le sol), un pose arc, des marques pour les pieds (qui ne peuvent dépasser le sol de plus de 1cm), des systèmes pour soulever les pieds, attachés ou indépendants de la chaussure, sont autorisés, dans la mesure où ces systèmes ne sont pas un obstacle pour les autres compétiteurs se trouvant sur la ligne de tir, ne constituent pas une plateforme qui pourrait enjamber la ligne de tir et n'aient pas une hauteur de plus de 2cm.
Des protections de branches (limbs savers), un trépied pour une longue vue (qui peut être laissé sur la ligne de tir entre les volées, pour autant qu'il ne soit pas un obstacle pour un autre archer), des indicateurs de vent (non électriques, non électroniques) qui peuvent être attachés à l'équipement utilisé sur la ligne de tir (par ex : rubans lumineux), des indicateurs de vent électroniques placés derrière la ligne de tir.
Note : les limbs savers peuvent être placés sur la face interne des branches du haut et du bas.

B.3.2 L'ARC FITA STANDARD

Il est défini comme suit : l'article B.3.1 sera appliqué dans son ensemble avec les autorisations et/ou les restrictions suivantes :

B.3.2.1 : **L'arc** doit être simple, soit en plusieurs parties (avec un fût en métal ou en bois sans passage possible de la flèche à l'intérieur du fût), soit d'une seule pièce. Dans les deux cas, les branches doivent être en bois et/ou en fibre de verre.

B.3.2.1.1 : **La corde** ne doit pas être en un matériau plus sophistiqué que le dacron.

B.3.2.1.2 : **Le repose flèche** peut être flexible ou rigide, mais il doit être simple et non réglable. Un point de pression peut être utilisé, mais il doit être simple et non réglable. De plus, il ne peut pas se trouver à plus de 2cm en arrière de la fenêtre du fût (point pivot).

B.3.2.1.3 : Un simple **contrôleur d'allonge**, sonore ou visuel. Un tel objet ne peut indiquer que la longueur de l'allonge.

B.3.2.1.4 : **Le viseur** doit être simple et ne peut pas comporter de crémaillère verticale, ni de pignons, ni de vis pour un réglage minutieux. Le réglage latéral se fait avec une vis. Le point de visée peut être en fibre optique.

B.3.2.1.5 : **Stabilisateurs** : les amortisseurs ou les compensateurs (TFC) ne sont pas autorisés.

B.3.2.1.6 : **Les flèches** : leur choix ne doit pas dépasser la qualité XX75 ou un modèle équivalent au niveau du prix et des performances. Les encoches doivent être simples, à fixer soit à l'extérieur, soit à l'intérieur de la flèche. Les pointes peuvent être coniques ou ogivales. Les plumes peuvent être en plastique ou naturelles.

B.3.2.1.7 : **Les protections pour les doigts** ne peuvent pas comporter de repères durs, ni de plaques de localisation ou appareils similaires.

B.3.2.1.8 : **Des jumelles, une longue vue** et d'autres moyens optiques ne peuvent pas être utilisés pour voir les impacts des flèches. Les lunettes de tir ne sont pas autorisées.

B.3.2.1.9 : **Des accessoires** sont autorisés, tels qu'une dragonne, un carquois (à porter à la ceinture ou à poser sur le sol, un pose arc et des marques pour les pieds (qui ne peuvent dépasser le sol de plus de 1cm). Des systèmes pour soulever les pieds, attachés ou indépendants de la chaussure sont autorisés, dans la mesure où ces systèmes ne sont pas un obstacle pour les autres compétiteurs se trouvant sur la ligne de tir, ne constituent pas une plateforme qui pourrait enjamber la ligne de tir et n'aient pas une hauteur de plus de 2cm.
Note : l'arc complet, non bandé mais avec tous ses accessoires (la stabilisation quand elle est montée dans n'importe quelle direction), doit pouvoir passer dans un trou ou un anneau de 12,2cm de diamètre intérieur (avec + ou – 0,5mm de tolérance).

B.3.3 L'ARC COMPOUND (ARC À POULIES)
En principe, il est permis d'utiliser n'importe quels dispositifs additionnels, sauf s'ils sont à actionnement électrique ou électronique, compte tenu des limitations ci-après :

B.3.3.1 : **Un arc compound** (arc à poulies), avec passage possible de la flèche à l'intérieur du fût. Son allonge est réglée mécaniquement par un système de poulies et/ou de cames. Il ne comporte, soit qu'une seule corde attachée directement aux deux branches, soit que celle-ci soit attachée à des câbles qui font partie du système.

B.3.3.1.1 : Sa puissance ne peut pas dépasser 60 livres.

B.3.3.1.2 : Les écarteurs sont autorisés. Il ne comporte, soit qu'une seule corde attachée directement aux deux branches, soit que celle-ci soit attachée à des câbles qui font partie du système.

B.3.3.1.3 : Des renforts ou câbles dédoublés sont autorisés à condition qu'ils ne touchent pas constamment ni la main, ni le poignet, ni le bras d'arc de l'archer.

B.3.3.2 : **Une corde** composée d'un nombre quelconque de brins qui peuvent être de couleurs différentes dans n'importe quel matériau choisi à cet effet, d'un tranche fil pour permettre aux doigts ou à un décocheur de lâcher la corde. On peut y fixer un point, positionné à l'aide d'un ou deux repères.
En plus, on peut fixer sur la corde un repère pour la bouche, pour le nez, un œilleton (avec ou sans appareil d'orientation), boucle de corde, etc,...
Le Comité Technique de la FITA a précisé que l'utilisation du système « Magnock » (à savoir une flèche munie d'une encoche magnétique dont une partie reste sur la corde après le tir) est autorisée, mais uniquement pour la division arc à poulies.

B.3.3.3 : **Un repose flèche** réglable, n'importe quel bouton de pression mobile ou écarteur de flèche, pourvu qu'il ne soit ni électrique, ni électronique. Le point de pression ne sera pas placé à plus de 6cm à l'intérieur du point pivot.

B.3.3.4 : **Un contrôleur d'allonge** : voir l'article B.3.1.4.

B.3.3.5 : **Un viseur**, fixé à l'arc.

B.3.3.5.1 : Il peut être réglé latéralement et verticalement et peut comporter un niveau, une lentille et/ou un prisme. Les appareils électriques ou électroniques ne sont pas autorisés.

B.3.3.5.2 : Une rallonge est admise. Le point de visée peut être en fibre optique.

B.3.3.6 : **Des stabilisateurs et compensateurs** : voir articles B.3.1.6 et B.3.1.6.1.

B.3.3.7 : **Des flèches** : voir articles B.3.1.7 et B.3.1.7.1.

B.3.3.8 : **Une protection pour les doigts** : voir articles B.3.1.8 et B.3.1.8.1. De plus, on peut aussi utiliser un décocheur, pour autant qu'il ne soit pas attaché à l'arc et qu'il ne comporte pas de parties électriques ou électroniques.

B.3.3.9 : **Des jumelles, une longue vue** : voir articles B.3.1.9 et B.3.1.9.1 à B.3.1.9.4.
Les longues vues électroniques sont autorisées.

B.3.3.10 : **Des accessoires** : voir articles B.3.1.10 et B.3.1.10.1.

B.3.4 POUR TOUTES LES DIVISIONS
Il est défendu :
B.3.4.1 : De porter devant la ligne d'attente tout appareil électronique de communication et des casques d'écoute ou d'appareils pour atténuer les bruits (réduction sonore).

B.3.5 : Lors des Jeux Olympiques, aucun système de communication électronique n'est autorisé sur le terrain de compétition, sauf ceux nécessaires au comité d'organisation.

B.4 LE TIR

Rappel : Lorsqu'une compétition donne droit à des distinctions de la FITA (FITA STAR, FITA TARGET, ARROW HEAD, Record du Monde), les règlements de la FITA doivent être intégralement appliqués afin que les compétiteurs, en différents endroits ou pays, suivent les mêmes règles de tir.

B.4.1 : Chaque archer doit tirer ses flèches par volées de 3 ou de 6 flèches, sauf indication contraire.

B.4.1.1 : On ne peut tirer que dans une seule direction.

B.4.1.2 : L'épreuve FITA de tir sur cibles en plein air peut être tirée en 1 ou 2 jours. Si on tire en 2 jours, on peut tirer les deux longues distances le premier jour et les courtes le deuxième jour ou le contraire.

B.4.1.3: La double épreuve FITA de tir sur cibles en plein air sera tirée en 2 ou 4 jours consécutifs.

B.4.1.4 : Réservé

B.4.1.5 : L'épreuve olympique sera tirée selon les articles du § A.7 (article 4.5.1.4 du Livre 1)

B.4.1.6 : L'Epreuve arcs à poulies sera tirée selon les articles du § A.7 (articles 4.5.1.5 du livre 1)

B.4.2 : Il y a un temps limite alloué au compétiteur pour tirer une volée de 3 ou 6 flèches (voir aussi les articles du paragraphe B.5.4. et suivants).

B.4.2.1 : Le temps maximum autorisé pour tirer une volée de 3 flèches est de 2 minutes. Il est de 4 minutes pour tirer une volée de 6 flèches.

B.4.2.2 : Toute flèche tirée avant ou après le signal de contrôle de temps ou hors de la séquence, sera considérée comme faisant partie de cette volée. Elle entraîne la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée : elle sera marquée comme flèche manquée (M).

B.4.2.3 : Une flèche tirée sur le terrain de compétition, après que le directeur des tirs ait officiellement clôturé la séance d'entraînement sur ce terrain, après le retrait des flèches d'entraînement des cibles, ou pendant les pauses entre les distances ou les épreuves, sera considérée comme faisant partie de la prochaine volée et entraînera la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score à la volée suivante.

B.4.2.4 : Dans le cas d'un problème d'équipement, l'archer devra appeler un arbitre en se retirant de la ligne de tir. Du temps supplémentaire (jusqu'à 15 minutes) peut être accordé à un concurrent pour faire les réparations nécessaires ou changer l'équipement endommagé. L'archer rattrapera le nombre approprié de flèches à la première opportunité, sous la supervision d'un arbitre.

B.4.2.5 : Un problème d'équipement ne doit, à aucun moment, retarder le tournoi de plus de 15 minutes ou permettre un quelconque entraînement. *(Application au 01/04/2010)*

B.4.2.6 : Au cas où un compétiteur ne serait pas capable de continuer le tir à la suite d'un problème médical non prévisible qui a lieu après le début des tirs, un maximum de 15 minutes sera alloué à l'archer pour déterminer le problème et décider s'il peut poursuivre la compétition sans assistance. Le compétiteur rattrapera le nombre de flèches approprié à la première opportunité sous la supervision d'un juge, mais a un maximum de 15 minutes pour agir ainsi.

B.4.2.7 : Lors de l'Epreuve Olympique (duels) ou des duels Arcs à Poulies, il n'y aura pas de temps supplémentaire accordé pour un problème d'équipement ou pour le traitement d'un problème médical non prévisible.
Cependant, le compétiteur peut quitter la ligne de tir, réparer ou remplacer son matériel (même changer d'arc) et regagner la ligne de tir pour poursuivre le tir, si le temps restant le permet. Dans le tir par équipes, les autres membres de l'équipe peuvent tirer durant ce temps.

B.4.2.8 : Les scores des athlètes individuels (ou les équipes) ayant des exemptions ou des matches forfaits ne seront pas comptés et ils progresseront vers l'épreuve suivante.

Lors du championnat du monde, ils peuvent s'entraîner sur le terrain d'entraînement ou sur un espace non utilisé du terrain de compétition.
Pour les autres compétitions, ils peuvent s'entraîner sur des cibles désignées (attribuées) à moins qu'un terrain d'entraînement adjacent ne soit disponible.

***Précision de la FITA* : Forfait, Exemption**
En match, quand le directeur des tirs donne 2 signaux sonores et que l'arbitre constate qu'un archer est seul (sans adversaire), l'archer bénéficie d'une exemption : il ne peut pas tirer sur sa cible, mais il peut tirer sur une cible de la zone d'entraînement prévue à cet effet.
Lorsque le match commence par un tirage au sort (tir alterné), l'archer, qui est sans adversaire au moment-du tirage au sort, bénéficie d'une exemption.

B.4.2.9 : Dans l'épreuve olympique FITA par équipes, si un des 3 archers d'une équipe tire une flèche avant ou après le signal marquant le début ou la fin d'une volée, cette flèche sera considérée comme faisant partie de cette volée et entraînera pour l'équipe la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score et sera enregistrée comme une flèche manquée (M).

B.4.2.10 : L'entraînement sur le terrain de compétition pendant les exemptions sera limité à 3 flèches par volée et au maximum à 3 sets pour les arcs classiques et à 5 volées pour les arcs à poulies.
Si l'archer tire plus de 3 flèches par volée, après avoir été averti par un juge, il peut être exclu de cet entraînement, mais une telle infraction restera sans effet sur le match suivant.

B.4.3 : Les compétiteurs ne peuvent pas lever leur bras d'arc avant que le signal de début du tir ne soit donné.

B.4.4 : Exception faite pour les personnes qui sont handicapées, les archers doivent tirer debout et sans support. Les pieds doivent être placés de part et d'autre de la ligne de tir ou les deux pieds sur la ligne de tir.

B.4.5 : Une flèche ne peut être tirée à nouveau sous aucun prétexte.
B.4.5.1 : Cependant, une flèche n'est pas considérée comme tirée :

- si la flèche est tombée ou que le tir est raté et que le tube de la flèche se trouve à l'intérieur de la zone délimitée par la ligne de tir et la ligne des 3m, pour autant que la flèche n'ait pas rebondi (voir 1, note importante, ci-dessous) ;
- si le blason ou la butte tombe (bien qu'ayant été fixé à la satisfaction des arbitres). Les arbitres prendront les mesures qui s'imposent et donneront le temps nécessaire pour tirer les flèches concernées. Si le blason glisse simplement, les arbitres décideront des mesures à prendre.

(1) Note importante concernant B.4.4.1
Précision du Comité des Juges de la FITA (Fita Information n° 6 de Mai 2000) :

- *la zone des 3m, délimitée par la ligne des 3m et la ligne de tir, doit être considérée comme un espace 3 dimensions (et non une surface deux dimensions). Ainsi, une flèche, plantée dans le sol à l'extérieur de la ligne des 3m mais avec sa partie arrière derrière la ligne des 3m, sera considérée comme non tirée, même si elle ne repose pas à plat sur le sol ;*
- *la largeur de la ligne des 3m fait partie de la zone des 3m (avantage à l'archer) ;*
- *en cas de flèche manquée près de la ligne durant une épreuve en duel (match), le compétiteur doit décider lui-même si la flèche est valable ou non car le chronométrage ne peut pas être interrompu et il ne peut pas demander de temps supplémentaire pour défaut d'équipement. Si le compétiteur décide de tirer une flèche en plus et que la flèche au sol est considérée comme tirée (après contrôle précis de l'arbitre), la flèche ayant la plus haute valeur de cette volée sera perdue ;*
- *lors d'une épreuve sans duel : le compétiteur a le choix de continuer de tirer ou d'utiliser la procédure d'équipement défectueux. Dans la première hypothèse, si, après contrôle de près de l'arbitre, la flèche au sol est considérée comme tirée, la flèche ayant la plus haute valeur de la volée sera perdue. Dans le second cas (procédure d'équipement défectueux), le compétiteur devrait ensuite préparer une autre flèche si la flèche au sol est considérée comme tirée (après un contrôle de près de l'arbitre) ;*
- *l'arbitre doit, lors de son contrôle de près d'une flèche manquée, prendre en considération le fait que le compétiteur doit être capable d'estimer la validité de son tir depuis la ligne de tir et, en cas de doute, que l'avantage sera donné au compétiteur.*

B.4.6 : Pendant que l'archer est sur la ligne de tir, il peut recevoir des conseils techniques, non électroniques, de la part des officiels de son équipe, pour autant que cela ne dérange pas les autres compétiteurs.
***Précision de la FITA* : Communication**
La communication (non électronique) entre l'archer sur la ligne de tir et son encadrement d'équipe ne peut se faire que de l'encadrement d'équipe vers l'archer. La communication de l'archer avec son encadrement d'équipe n'est pas autorisée.

B.4.6.1 : Dans l'épreuve olympique par équipes, les 3 archers de l'équipe et l'entraîneur peuvent s'assister verbalement, qu'ils soient sur la ligne de tir ou non. Pendant le tir, l'entraîneur ne peut donner d'aide que depuis son emplacement réservé.

B.4.7 : Toutes les flèches d'entraînement seront tirées sous le contrôle d'un directeur des tirs. Elles ne compteront pas pour les scores (voir l'article A.3).

B.5 L'ORDRE DE TIR ET LE CONTROLE DES TEMPS DE TIR

B.5.1 : Un, deux ou trois archers peuvent tirer en même temps sur la même cible.

B.5.1.1 : Si 3 archers tirent à un par cible, la rotation sera ABC, CAB, BCA, ABC, etc…

B.5.1.2 : Si 4 archers tirent par deux sur la même cible, la rotation sera AB/CD, CD/AB, AB/CD, etc…

B.5.1.3 : En rythme A-B-C et AB/CD, quelle que soit la distance, la position des archers, sur la ligne de tir, sera celle qu'ils auront décidée entre eux. Cet agrément est validé pour la totalité de la compétition. Ils doivent donc tirer sur les blasons réduits de 80 cm selon leur accord.
Les arbitres doivent être informés de cet accord. Ils avertiront l'organisateur.
S'il n'y a pas eu d'accord, ils doivent tirer selon les positions allouées par l'organisateur.
(Interprétation de la FITA avec application au 01/04/2011).

B.5.1.4 : Lorsque le tir se déroule sur des blasons multi faces (5 ou 6 anneaux), chaque compétiteur doit tirer sur son propre blason :

- avec 3 archers par cible : l'archer A doit tirer sur le blason du bas à gauche, l'archer B sur le blason du centre en haut, l'archer C sur le blason du bas à droite ;
- avec trois (3) athlètes par cible, dans le cas d'une disposition horizontale à 3 centres à 30m, l'athlète positionné à gauche tirera à gauche, l'athlète positionné au milieu tirera au milieu et l'athlète positionné à droite tirera sur le centre à droite.
- avec 4 archers par cible : l'archer A tire sur le blason du haut à gauche, l'archer B sur le blason du haut à droite, l'archer C sur le blason du bas à gauche, l'archer D sur le blason du bas à droite.

B.5.1.5 : L'ordre de tir peut être modifié temporairement afin d'effectuer une modification essentielle à l'équipement ou pour changer une corde ou pour un traitement médical mineur. Si une modification (ou un problème médical) devenait essentielle quand l'archer se trouve sur la ligne de tir, le compétiteur doit faire un pas en arrière et appeler un arbitre. L'arbitre, après avoir vérifié le bien-fondé du retrait de la ligne de tir de cet archer, s'arrangera avec le directeur des tirs pour que le compétiteur puisse tirer les flèches restantes avant que le signal pour aller aux cibles ne soit donné. Une annonce sera faite aux archers par haut-parleur. Cette procédure n'est pas valable pour les épreuves éliminatoires et finales, comme indiqué à l'article B.4.2.8.

B.5.2 : Aux championnats du monde FITA, Coupes du Monde et autres compétitions internationales importantes-:
B.5.2.1 : Lors des épreuves de qualification, 2 ou 3 archers tireront en même temps sur la même cible. Ils tireront des volées de 6 flèches.

B.5.2.2 : Lors des épreuves éliminatoires et finales individuelles ou des duels Arcs à Poulies :

- Durant les duels des épreuves éliminatoires et finales, l'athlète placé sur la ligne supérieure pour chaque paire (du tableau) tirera de la position de gauche pour ce duel. L'attribution des buttes de tir à chaque étape de la compétition relève du choix de l'organisateur ;
- lors des 1/64, 1/32 et 1/16 de finales éliminatoires, 2 archers tireront sur la même cible. Lors des 1/8 de finales éliminatoires, chaque archer tirera sur sa propre cible. Ils enregistreront les scores et récolteront les flèches eux-mêmes ;
- lors des épreuves finales (match individuel tir alterné), chaque archer tire sur sa propre cible et ne participe ni à la récolte des flèches, ni au score. Chaque compétiteur désigne son représentant (agent) qui observe l'établissement des scores, marque les impacts et effectue le retrait des flèches de la cible. Ces flèches seront rendues à l'archer après chaque volée à partir de la deuxième volée (par les coureurs) ;
- lors des matches en tir alterné, l'archer (l'équipe), ayant la meilleure place à l'épreuve de classement (qualification), aura à décider de son ordre de tir (tirer le premier ou le second) pour la première volée. L'archer (l'équipe) ayant le nombre de points de set cumulé le plus bas tirera le premier lors de la volée suivante. Si les archers sont à égalité, celui qui aura tiré le premier lors de la première volée tirera le premier à la volée suivante.
- Durant les matches, il n'y aura qu'un seul coach par archer ou par équipe sur le terrain de compétition. Le coach doit se placer dans son emplacement particulier.

B.5.2.3 : Dans l'épreuve olympique par équipes, quand les 2 équipes tirent en même temps :

- dans les épreuves éliminatoires et finales, la position gauche/droite de l'équipe est déterminée par le tableau des matches utilisé (l'organisateur a le choix du tableau des matches à utiliser). Durant la première série de matches, l'équipe placée sur la ligne supérieure pour chaque paire (du tableau) tirera depuis le côté gauche pour ce match. L'attribution des cibles relève du choix de l'organisateur ;
- les deux équipes commenceront chaque volée de leur match avec les 3 archers en arrière de la ligne de 1m. Dès que le directeur des tirs démarre le match et le décompte de temps, le premier archer peut franchir la ligne de 1m ;
- les athlètes d'une équipe tireront 2 flèches chacun, dans l'ordre qu'ils auront choisi.
- 1 seul athlète occupera la ligne de tir, les autres athlètes resteront derrière la ligne de 1m. Il ne devra pas y avoir plus d'un athlète à la fois devant la ligne de 1m.
- les compétiteurs en fauteuil roulant peuvent rester sur la ligne de tir durant toute la durée du duel. Ils indiqueront qu'ils ont fini de tirer en levant la main au-dessus de leur tête ;
- en se déplaçant pour tirer, les compétiteurs ne peuvent pas sortir les flèches du carquois avant d'être sur la ligne de tir ;
- les violations de ces règles seront sanctionnées comme cela est spécifié au paragraphe B.8 ;

B.5.2.4 : Dans l'épreuve olympique par équipes, épreuves finales avec tir alterné :

- les deux équipes débuteront chaque volée de leur match avec leurs 3 archers derrière la ligne de 1m ;
- l'équipe ayant obtenu le meilleur classement lors de l'épreuve de qualification décidera de l'ordre de tir de la première volée. A la volée suivante, l'équipe ayant le score cumulé le plus bas commencera le tir. Si les équipes sont à égalité, l'équipe ayant commencé le match tirera la première ;
- quand la première équipe (chaque membre de l'équipe tire 1 flèche) a tiré 3 flèches (2 flèches pour les équipes mixtes) et que l'archer est revenu en arrière de la ligne de 1m, le chronomètre de cette équipe est arrêté en affichant le temps qui reste ;
- quand le score de la dernière flèche est affiché sur le tableau de marque près de la cible, le chronomètre de la deuxième équipe est mis en marche et le premier archer de cette équipe peut franchir la ligne de 1m et commencer le tir ;
- cela est répété jusqu'à ce que chaque équipe ait tiré 6 flèches (4 flèches pour les équipes mixtes) ou que le temps imparti soit écoulé.
- lorsqu'on utilise le tir alterné lors du tir par équipes, les équipes doivent alterner leurs membres après chaque tir de manière à ce que chaque membre de l'équipe ait tiré 1 flèche dans chaque phase de rotation.

B.5.3 : Lors des autres tournois :
B.5.3.1 : Lors des épreuves de qualification, les athlètes tirent des volées de 6 flèches aux longues distances et des volées de 3 ou 6 flèches aux courtes distances.

B.5.3.2 : Epreuve Olympique et duels Arcs à Poulies : voir article B.5.2 qui s'applique avec les exceptions suivantes :

- lors des 1/8 de finales éliminatoires, l'organisateur peut attribuer une cible à 1 ou 2 compétiteurs. Ils enregistreront les scores et récolteront les flèches eux-mêmes ;
- lors des 1/4 de finales, il y aura 1 compétiteur par cible. Selon le désir des organisateurs, les matches pourront être tirés simultanément. Dans ce cas, les compétiteurs enregistreront les scores et récolteront les flèches eux-mêmes. S'il n'y a pas suffisamment de décompteurs de temps pour chronométrer chaque match individuellement, le directeur de tir contrôlera tous les matches ensemble ;
- dans toutes les autres épreuves finales individuelles (duel individuel, tir alterné), chaque archer tirera sur sa propre cible et ne participera, ni à l'enregistrement des scores, ni à la récolte des flèches. Chaque compétiteur désigne son représentant (agent) qui observera l'établissement des scores, marquera les impacts des flèches et retirera les flèches de la cible. Ces flèches seront rendues à l'archer à la fin de chaque volée dès la deuxième volée.

B.5.3.3 : Epreuve par équipes
Une équipe est constituée des 3 meilleurs archers (ou 2 meilleurs pour une équipe mixte) issus de la phase de qualification, à moins que le capitaine d'équipe notifie par écrit au DOS (Directeur des tirs) ou à l'arbitre responsable du changement de compétiteur(s) au moins 1 heure avant le début du tir. L'archer intégrant l'équipe doit avoir participé à la phase de qualification.
En cas de changement, seuls les archers de l'équipe ayant participé à la phase éliminatoire et finale pourront se voir décerner des récompenses (médailles ou autres).
Une infraction à cette règle vaudra la disqualification de l'équipe.
(Décision du Conseil de la W.A. du 30/06/2011 et application au 01/04/2012).

B.5.4 TEMPS DE TIR ET SEQUENCE DE TIR
B.5.4.1 : 20 secondes est le temps dévolu à un athlète pour tirer 1 flèche (y compris pour résoudre une égalité) lors des tirs alternés, lors des duels de l'Epreuve Olympique et duels Arcs à Poulies.

B.5.4.2 : 40 secondes est le temps alloué au compétiteur
- pour résoudre une égalité
- pour tirer 1 flèche (flèches à rattraper)
- pour qu'une équipe mixte tire 2 flèches et pour résoudre une égalité

B.5.4.3 : 1 minute est le temps alloué à une équipe pour tirer 3 flèches (1 par archer) pour résoudre une égalité lors du tir par équipes.

B.5.4.4 : 80 secondes est le temps dévolu à une équipe mixte pour tirer 4 flèches (2 par athlètes)

B.5.4.5 : 2 minutes est le temps alloué à l'archer pour tirer une volée de 3 flèches ou à une équipe pour tirer 6 flèches.

B.5.4.6 : 4 minutes est le temps alloué à l'archer pour tirer une volée de 6 flèches.

B.5.4.7: La période de tir peut être allongée lors de circonstances exceptionnelles

B.5.4.8 : Des signaux sonores et visuels indiquent le début et la fin du temps limite.
B.5.4.8.1 : Un signal visuel doit être donné quand il ne reste que 30 secondes dans la séquence de tir, sauf lors des épreuves finales de l'épreuve olympique avec tir alterné.

B.5.4.8.2 : Des signaux visuels doivent être placés de part et d'autre du terrain et, si nécessaire, dans la zone de séparation entre les hommes et les dames. Ces signaux seront disposés de manière à ce que les gauchers, comme les droitiers puissent les voir. Ils doivent faire face à la ligne de tir à une distance inférieure à 30m et doivent être visibles par tous les archers en position de tir.

B.5.4.8.3 : Lorsque le tir est contrôlé par des panneaux, 2 panneaux doivent absolument être placés dans la zone de séparation entre les hommes et les dames, de manière à ce que tous les archers puissent voir, en même temps, la même face du panneau (entièrement jaune ou vert). La face jaune montrée aux compétiteurs signifie qu'il ne reste plus que 30 secondes de tir avant la fin de la séquence. La face verte est montrée à tout autre instant de la séquence de tir.

B.5.4.8.4 : Quand le tir est contrôlé par des feux (sauf lors des épreuves finales), l'ordre est le suivant :

- **ROUGE** : Le directeur des tirs donnera 2 signaux sonores afin que les archers désignés (A, B, C ou AB, CD comme prévu) viennent occuper la ligne de tir ensemble (sauf lors des épreuves olympiques par équipes).
- **VERT** : 10 secondes plus tard (10 secondes également lors des matches), quand la couleur devient verte, le directeur des tirs donne 1 signal sonore afin d'autoriser le début des tirs.
- **JAUNE** : Ce signal signifie qu'il ne reste plus que 30 secondes avant la fin de la séquence de tir.
- **ROUGE** : Ce signal signifie que la séquence de tir est terminée (voir l'article B.5.4.) et 2 signaux sonores doivent retentir, indiquant la fin du tir, même si toutes les flèches de la volée n'ont pas été tirées. Les compétiteurs, qui sont encore sur la ligne de tir, doivent regagner leur position derrière la ligne d'attente. Les compétiteurs suivants peuvent occuper la ligne de tir et attendre que le feu passe au vert pour débuter leur séquence. La procédure sera répétée jusqu'à ce que tous les compétiteurs aient tiré.

Quand on doit tirer 6 flèches en deux volées de 3, la procédure est répétée avant d'aller marquer les points aux cibles.
Lorsque le feu rouge s'allume après une volée de 3, de 6 (ou deux volées de 3 flèches) ou 6 flèches (3x2 flèches de l'épreuve par équipes), selon les distances ou l'épreuve, 3 signaux sonores retentissent afin que les archers puissent commencer à enregistrer les scores.

B.5.4.8.5 : Dès que la ligne de tir est laissée libre parce que tous les compétiteurs ont terminé de tirer leurs flèches avant la fin de la séquence, le signal approprié sera donné immédiatement.

B.5.5 : Aucun compétiteur ne pourra occuper la ligne de tir tant que le signal approprié n'aura pas été donné.

B.5.5.1 : 10 secondes, signalées par 2 signaux sonores, sont allouées aux archers pour quitter la ligne de tir et permettre aux concurrents suivants de gagner celle-ci au début de chaque volée. Quand les feux sont utilisés, aucun compétiteur ne peut occuper la ligne de tir avant que le signal approprié ne soit donné.

B.5.5.2 : Lors d'un match en tir alterné, les athlètes concourant se rendront sur la ligne de tir au signal d'alerte des 10 secondes (2 signaux sonores). A la fin des 10 secondes, un signal sonore indiquera le début de la période de tir de 20 secondes pour le premier athlète dans le match. Dès que la première flèche est tirée et que le score est affiché, l'horloge à « compte à rebours » pour l'athlète adverse est enclenchée pour indiquer sa période de 20 secondes pour tirer une flèche. Les athlètes du match continueront d'alterner leurs tirs suivant le signal visuel de l'horloge à « compte à rebours » jusqu'à ce que chaque athlète ait tiré ses 3 flèches.

B.5.6 : Si le tir est suspendu par le directeur des tirs pour une raison valable, le temps disponible sera réajusté :

B.5.6.1 : 40 secondes ou 20 secondes par flèche seront accordées, lors de l'épreuve olympique et de duels Arcs à Poulies.

B.5.6.2 : Dans l'épreuve olympique par équipes en tir alterné, le décompteur de temps sera réajusté en ajoutant 5 secondes au temps restant, au cas où une urgence arrêterait le tir durant plus de 5 secondes. Le tir reprendra depuis la ligne de tir.

B.5.6.3 : Dans l'épreuve olympique par équipes des autres tournois, 20 secondes par flèche seront accordées. Le tir reprendra depuis la ligne de tir.

B.6 L'ETABLISSEMENT DES SCORES

B.6.1 *:* Il doit y avoir suffisamment de marqueurs afin d'assurer qu'il y ait un marqueur pour chaque cible.
B.6.1.1 : Ces marqueurs peuvent être des compétiteurs quand il y a plus d'un compétiteur par cible.
Un marqueur doit être désigné à chaque cible
Note : quand les compétiteurs sont marqueurs, la double marque est obligatoire.

B.6.1.2 : L'établissement des scores se fera après chaque seconde volée de 3 flèches ou après chaque volée de 6 flèches.

B.6.1.3 : Les marqueurs devront inscrire la valeur des flèches sur les feuilles de marque dans l'ordre décroissant, selon les indications de l'athlète (ou de son agent) à qui appartiennent les flèches. Les autres athlètes de la cible devront vérifier la valeur de chaque flèche annoncée et, en cas de désaccord, appeler l'arbitre désigné qui prendra la décision finale.

B.6.1.4 : Lors de l'éliminatoire de l'épreuve olympique, la valeur de la flèche est annoncée par le concurrent. Son adversaire contrôle la valeur de chaque flèche et en cas de désaccord, il sera fait appel à l'arbitre dont la décision est finale.

> *B.6.1.4.1 :* Un athlète peut obtenir un score maximum de 30 points (pour 3 flèches) par set. L'athlète avec le score le plus élevé de la volée obtient 2 points de set, le perdant 0 point. En cas d'égalité, les 2 athlètes obtiennent 1 point de set chacun.
> *B.6.1.4.2 :* Aussitôt qu'un athlète obtient 6 points de set (6 sur 10 possibles) dans un duel en 5 sets, il est déclaré vainqueur du duel et passe à l'étape suivante.

B.6.1.5 : Lors de l'épreuve éliminatoire par équipes, le score sera cumulé en ordre décroissant pour les 6 flèches de l'équipe. Tous les athlètes peuvent aller aux cibles, mais 1 seule personne par équipe annoncera les points. Un membre de l'équipe adverse vérifiera la valeur de chaque flèche et, en cas de désaccord, appellera l'arbitre désigné qui prendra la décision finale.

B.6.1.6 : Lors des épreuves finales, la valeur des flèches sera terminée par l'arbitre marqueur, dans l'ordre d'arrivée des flèches. Ces valeurs non officielles seront contrôlées, et changées si nécessaire, par l'agent de l'archer au moment de l'enregistrement officiel des scores à la butte de tir. L'agent de l'athlète (de l'équipe) adverse vérifiera la valeur de chaque flèche et, en cas de désaccord, appellera l'arbitre qui prendra la décision finale.

B.6.1.7 : Les athlètes peuvent déléguer à leur capitaine d'équipe ou à un autre athlète tirant sur la même butte de tir le droit de marquer leurs points et de retirer leurs flèches, pourvu qu'ils n'aillent pas eux-mêmes à la butte de tir (par exemple, un athlète handicapés).

B.6.2 : Le score d'une flèche est donné en fonction de la position de son tube dans le blason. Si le tube d'une flèche touche deux zones de couleur ou une ligne de séparation de zone, on doit compter la valeur la plus haute.

B.6.2.1 : Ni les flèches, ni le blason, ne peuvent être touchés par quiconque avant que tous les scores n'aient été relevés et enregistrés.

B.6.2.2 **:** Si plus de 3 (ou 6) flèches, appartenant au même archer ou plus de 6 flèches pour une même équipe, se trouvent dans la cible ou sur le sol dans les couloirs de tir, seules les 3 (ou 6) flèches ayant les valeurs les plus basses seront comptabilisées. Les archers (équipes) répétant cet incident peuvent être disqualifiés.

B.6.2.2.1 : Pour l'épreuve de duels Arcs à Poulies par équipes, les flèches peuvent être tirées dans n'importe quel ordre, mais si plus de 3 flèches (2 pour l'équipe mixte) sont tirées dans le même blason, toutes les flèches seront considérées comme faisant partie de cette volée, mais seules les valeurs des 3 flèches (2 flèches pour l'équipe mixte) les plus basses compteront. Les autres flèches dans le même blason seront enregistrées comme manquées (M).
Toutes les flèches manquant la partie extrême de la zone bleue du 5 sera enregistrée comme manquée.

B.6.2.3 : S'il manque une partie du blason incluant une ligne de division, ou à l'endroit où deux zones de couleur se rencontrent, ou si la ligne de division est déviée par une flèche, une ligne circulaire imaginaire sera tracée pour juger la valeur de la flèche qui pourrait toucher cette partie.

B.6.2.4 : Tous les impacts de flèches doivent être correctement cochés, après que les scores aient été enregistrés et les flèches retirées de la cible.

B.6.2.5 : La valeur des flèches, enfouies dans la cible et non visibles de l'extérieur du blason, sera uniquement donnée par un arbitre.

B.6.2.6 : La valeur d'une flèche

B.6.2.6.1 : Une flèche

- touchant la cible et rebondissant, sera donnée en fonction de son impact en cible, pour autant que tous les impacts aient été correctement cochés et qu'un impact, non coché, puisse être identifié.

En cas de rebond (refus) :

- lorsque des archers tirent chacun sur une cible, l'archer concerné, après avoir tiré sa volée de 3 ou 6 flèches, doit rester sur la ligne de tir et appeler l'arbitre ;
- lorsque plusieurs archers tirent en même temps sur la même cible, tous les archers de la cible doivent arrêter le tir, rester sur la ligne de tir et appeler l'arbitre.

Quand tous les archers de la ligne de tir ont terminé la volée en cours, ou quand la séquence de tir est finie, le directeur des tirs suspendra le tir. L'archer concerné par le rebond s'avancera vers les cibles, accompagné d'un arbitre qui jugera la valeur de la flèche, notera la flèche et cochera l'impact. L'arbitre participera ensuite à l'établissement des scores de cette volée. La flèche ayant rebondi doit être laissée derrière la cible jusqu'à l'établissement des scores. Lorsque le terrain est dégagé, le directeur des tirs donnera le signal adéquat de reprise du tir. Si plus d'un archer tirent, ils termineront la volée en cours, avant que les autres archers ne puissent tirer. Les autres archers ne peuvent pas être sur la ligne de tir à ce moment.

B.6.2.6.2 : Touchant la cible et y restant pendue : cela oblige le ou les tireurs de cette cible à interrompre le tir et à appeler l'arbitre. Aussitôt que le tir est terminé pour les autres compétiteurs sur la ligne de tir, un arbitre, accompagné par l'archer concerné, se rendra à la cible, notera la valeur de la flèche et cochera l'impact. La flèche sera enlevée et laissée derrière la cible. Les flèches restantes sont tirées par le ou les archers de la cible, avant que le directeur des tirs ne donne le signal de reprise générale du tir. L'arbitre concerné participera à l'établissement des scores de la cible.

B.6.2.6.3: Passant complètement à travers une cible, est comptée en fonction du trou laissé dans le blason, pour autant que tous les impacts aient été cochés et qu'un trou non coché puisse être identifié.

B.6.2.6.4 : Ayant embouti une autre flèche dans l'encoche et restant fixée dans celle-ci, prend la valeur de la flèche emboutie.

B.6.2.6.5: En frappant une autre puis, après déviation, se plantant en cible, a la valeur de son propre impact.

B.6.2.6.6: En frappant une autre et rebondissant hors du blason (zones marquantes), aura la valeur de la flèche percutée, pour autant qu'on puisse déterminer la flèche endommagée.

B.6.2.6.7 : Touchant un autre blason que celui que l'archer s'est vu désigner, sera considérée comme faisant partie de cette volée et enregistrée comme manquée (M).

B.6.2.6.8 : Touchant la cible en dehors des zones marquantes, sera comptée comme une flèche manquée (M).

B.6.2.7 : Sur le sol, dans le couloir de tir ou derrière la cible, qui a été revendiquée comme un rebond (refus) ou un passage à travers, doit, de l'avis des arbitres, avoir touché la cible. Si plus d'un trou non coché sont trouvés dans le blason, après un rebond ou un passage à travers, la valeur du trou au score le plus bas (dans les zones marquantes) sera attribuée au concurrent.

B.6.2.8 : Lors de l'épreuve olympique et des duels arcs à poulies : une flèche rebondissant, passant à travers la cible ou y restant pendue n'arrête pas la compétition.

B.6.2.9 : Un tir manqué doit être noté par un M (miss, manqué) sur la feuille de marque.

B.6.3 : Le directeur des tirs doit s'assurer, après l'établissement des scores, qu'aucune flèche ne reste dans les cibles avant de donner le signal de reprise des tirs.
B.6.3.1 : Si cela se produit, le tir ne doit pas être interrompu. L'archer peut tirer avec d'autres flèches ou tirer "les flèches oubliées" quand le tir à cette distance est terminé. Dans ces circonstances, un arbitre participe à l'enregistrement des points, en s'assurant que "les flèches oubliées" sont bien comptées sur la feuille de score de l'archer, avant qu'aucune flèche ne soit retirée de la cible.

B.6.3.2 : Si un archer oublie ses flèches, par exemple sur le sol près de la cible, il peut en utiliser d'autres, à condition qu'il avertisse un arbitre avant de tirer.

B.6.4 : Les feuilles de score doivent être signées par le marqueur et par l'athlète de manière à prouver que l'athlète est d'accord sur la valeur de chaque flèche, ainsi que sur les totaux, le nombre de 10 et le nombre de X. Si le marqueur participe au tir, il doit faire signer sa feuille de marque par un athlète ayant tiré sur la même butte de tir

B.6.4.1 : Il y aura 2 feuilles de score par cible, l'une peut être électronique. Les organisateurs ne sont pas obligés d'accepter ou d'enregistrer des feuilles de score sans signatures totaux, nombre de 10, nombre de X ou qui contiennent des erreurs de calcul.
Les organisateurs ou les officiels ne sont pas obligés de vérifier l'exactitude des feuilles de score qui leur sont soumises. Cependant, s'ils remarquent une erreur, ils devront la corriger et le résultat obtenu après correction sera retenu. Toutes les corrections devront être effectuées avant l'étape suivante de la compétition.
Si une divergence apparait dans les totaux, le total des scores de la flèche la plus basse sera retenu.

B.6.4.2 : Pour les épreuves éliminatoires et finales, les feuilles de marque seront signées par les deux athlètes du duel, montrant ainsi que tous deux, ou leurs agents, sont d'accord avec la valeur de chaque flèche, les totaux, le nombre de 10, le nombre de X et le résultat du duel. Toute information manquante sur la feuille de score sera considérée comme non existante (0) pour les classements.

B.6.5 : Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, le départage se fera de la manière suivante :

B.6.5.1 : Dans toutes les épreuves, sauf pour les égalités décrites à l'article B.6.5.2

- **Individuels et équipes**
  - ✓ plus grand nombre de 10 (10 et X) ;
  - ✓ plus grand nombre de X (10 intérieur) ;
  - ✓ si l'égalité subsiste, les compétiteurs sont déclarés ex aequo. Mais, pour des raisons de classement (par exemple le positionnement dans le tableau des matches de l'épreuve éliminatoire), un tirage au sort décidera de la place.

B.6.5.2 : Le départage des égalités, pour entrer dans les phases éliminatoires, pour la 8ème place dans le cas de 104 qualifiés pour la phase éliminatoire (interprétation de la FITA en date du 27 avril 2011), pour la progression d'une étape à l'autre de la compétition ou pour l'attribution de médailles, doit se faire, après les matches, par des tirs de barrage, sans prendre en considération le nombre de 10 et X (10 intérieurs).

B.6.5.2.1 : Le départage des égalités pour entrer dans les épreuves éliminatoires doit se faire sur la dernière distance tirée, dès que les résultats de l'épreuve de qualification ont été vérifiés. A 30m, le barrage se déroule ainsi :

- Pour les individuels, il y aura un compétiteur par cible, sur des cibles neutres au milieu du terrain ;
- Pour les individuels, quand ils tirent sur des blasons réduits, le compétiteur tirera sur le blason selon sa position (A,B,C,D) utilisé durant la compétition ;
- Pour chaque équipe, on utilisera une butte de tir par équipe avec des blasons triangulaires ou des blasons réduits placés en triangle. Les archers de l'équipe décideront sur quel blason ils tireront.

B.6.5.2.2 :

- **Individuels (duels)**
  - ✓ Un seul tir de barrage d'une flèche pour le score ;
  - ✓ si l'égalité subsiste, la flèche la plus près du centre donne la victoire ;
  - ✓ si l'égalité subsiste encore, on répète le barrage avec la flèche la plus près du centre jusqu'à résolution de l'égalité ;
  - ✓ lors des tirs alternés, l'athlète qui a tiré en premier au début du match commencera lors du tir de barrage ;

B.6.5.2.3:

- **Equipes (duels)**
  - ✓ un seul tir de barrage d'une volée de 3 flèches (1 par archer, 2 pour les équipes mixtes) le plus haut total de points gagne ;
  - ✓ si l'égalité subsiste, l'équipe ayant la flèche la plus près du centre sera déclarée gagnante ;
  - ✓ si l'égalité subsiste, l'équipe, dont la deuxième (ou la troisième) est la plus près du centre, sera déclarée gagnante ;
  - ✓ si nécessaire, il sera à nouveau tiré un barrage de 3 flèches (1 par archer) au plus haut total de points, suivi de l'évaluation la plus près du centre, jusqu'à ce que l'égalité soit résolue ;
  - ✓ lors des tirs alternés, alternés, l'équipe qui a tiré en premier au début du match commencera lors du tir de barrage ;
  - ✓ lors des tirs alternés, l'alternance entre les équipes se fera après que chacun des membres d'une équipe ait tiré 1 flèche ;

B.6.5.2.4 : Pour les épreuves de duels Arcs à Poulies :

- Un tir de barrage d'une seule flèche (pour les équipes, 1 par archer) pour le score
- Si l'égalité subsiste, l'équipe ayant tiré la flèche la plus proche du centre l'emportera. Si elles sont encore à égalité, la deuxième flèche la plus proche du centre déterminera le vainqueur. Si nécessaire, une évaluation de la flèche suivante la plus proche du centre sera faite jusqu'à résolution de l'égalité.

B.6.5.2.5 : Tant que les informations officielles au sujet des tirs de barrage n'ont pas été annoncées, les compétiteurs doivent rester sur le terrain de compétition. Les compétiteurs, qui ne sont pas présents lorsqu'ils sont appelés pour un tir de barrage, seront considérés comme perdants du match.

B.6.6 : Le classement définitif devra suivre la procédure ci-dessous. Toutefois, seuls les 8 meilleurs athlètes (équipes) seront classé(e)s individuellement.

B.6.6.1 : Les athlètes éliminés pendant les1/8 de finales seront classés 9ème, ceux éliminés en 1/16 de finales seront classés 17ème, etc ... en fonction de l'épreuve éliminatoire.

B.6.6.2 : Les athlètes éliminés lors des ¼ de finales seront classés en fonction du nombre de sets remportés et en cas d'égalité du nombre de points tirés cumulés lors du dernier duel. Si l'égalité subsiste, ils seront déclarés ex aequo.

B.6.6.3 : Les équipes éliminées lors des ¼ de finales seront classées en fonction du score cumulé lors du dernier duel tiré et, en cas d'égalité, seront déclarées ex aequo.

B.6.7 : A la fin du tournoi, le comité d'organisation doit fournir les résultats complets à tous les participants : compétiteurs, capitaines d'équipes, membres du Conseil de la FITA et du Congrès présents, arbitres et directeurs de tir.

B.7 LE CONTROLE DES TIRS ET LA SECURITE

B.7.1 : Un directeur des tirs doit être désigné

B.7.1.1 : qui, dans la mesure du possible sera un juge. Il ne participe pas au tir.

Note : En France, l'organisateur de la compétition désigne le directeur des tirs. Lors des compétitions nationales, le directeur des tirs, ou son adjoint, doit être un arbitre.

B.7.1.2 : Des assistants peuvent être désignés si nécessaire, à la discrétion des organisateurs, pour aider le directeur des tirs dans son travail.

B.7.2 : Le directeur des tirs prendra et renforcera toute mesure de sécurité qu'il juge nécessaire (voir aussi article B.1.12). Son travail consiste en :

B.7.2.1 : Contrôler le tir, régler la durée de chaque volée et l'ordre dans lequel les archers vont occuper la ligne de tir.

B.7.2.2 : Contrôler l'usage de la sonorisation et les activités des photographes, de manière à ce que les compétiteurs ne soient pas dérangés.

B.7.2.3 : S'assurer que les spectateurs restent bien en arrière des barrières qui entourent la zone de tir. Des assistants peuvent être désignés par l'organisateur pour aider le directeur des tirs.

B.7.2.4 : En cas d'urgence, une série d'au moins 5 signaux sonores doit être donnée pour la suspension de tous les tirs. Si le tir est suspendu durant une volée, qu'elle qu'en soit la raison, un seul signal sonore doit en signaler la reprise.

B.7.2.5 : Si un archer arrive après le début du tir, il perd les flèches qui ont été déjà tirées par les autres, sauf si le Président de la Commission des Juges du tournoi, ou la personne qu'il a désignée estime qu'il a été retardé par des circonstances indépendantes de sa volonté. Dans ce cas, à la fin du tir de la distance, il pourra tirer les flèches manquantes, mais pas plus de 12. Ceci n'est pas autorisé pendant les épreuves éliminatoires et finales.

B.7.2.6 : Le directeur des tirs, en accord avec les arbitres, peut prolonger la séquence de tir dans des circonstances exceptionnelles. Toute modification de la règle doit être annoncée aux compétiteurs avant qu'elle ne prenne effet. Quand on utilise des moyens de contrôle de temps visuels, on ne peut pas toucher aux 30 dernières secondes.

B.7.2.7 : La FITA a entraîné et engagé des cameramen et des photographes qui travailleront au-delà de la zone des spectateurs. Leur position sera déterminée par le Délégué Technique, les mesures de sécurité sont sous sa responsabilité. Ils auront un uniforme FITA spécial indiquant leurs droits.

B.7.3 : Les archers ne peuvent pas armer leur arc, avec ou sans flèche, tant qu'ils ne sont pas sur la ligne de tir. Dans l'épreuve par équipes, ils ne peuvent sortir la flèche du carquois que lorsqu'ils sont en position de tir. Si un archer est sur la ligne de tir avec une flèche sur l'arc, il doit se tourner vers les cibles en s'assurant qu'il n'y a personne devant ou derrière

B.7.3.1 : Si un archer, armant son arc avec une flèche avant le signal de début du tir ou durant les pauses entre les distances, lâche une flèche intentionnellement ou non, il perdra la valeur de la flèche ayant le score le plus élevé de la volée suivante.

B.7.3.2 : Le marqueur doit consigner le fait sur la feuille de marque de l'archer : il doit enregistrer les valeurs de toutes les flèches de la volée (3 ou 6 selon le cas) et doit retirer la valeur la plus élevée. Ceci doit être signé par un arbitre et le tireur.

B.7.4 *:* Quand le tir est en cours, seuls les archers dont c'est le tour de tirer peuvent se trouver sur la ligne de tir.

B.7.4.1 : Tous les autres, avec leur équipement, doivent rester en arrière de la ligne d'attente. Quand un archer a fini de tirer, il doit immédiatement se retirer derrière la ligne d'attente. Il peut laisser sa longue vue sur la ligne de tir, entre les volées, pour autant qu'elle ne constitue pas un obstacle pour un autre compétiteur.

B.7.4.2 : Dans l'épreuve olympique par équipes, un seul compétiteur pourra se trouver sur la ligne de tir, les autres équipiers se trouveront en attente derrière la ligne de 1m, jusqu'à ce que l'archer soit revenu lui-même en arrière de la ligne de 1m (voir paragraphe B.5.2, article B.5.2.3 pour les archers en fauteuil roulant).

B.7.5 : Un archer ne peut pas toucher à l'équipement d'un autre, sauf si celui-ci le permet. Des infractions sérieuses peuvent conduire à des sanctions.

B.7.6 : Il n'est pas permis de fumer dans et devant la zone des compétiteurs.

B.7.7 : Lorsqu'il arme son arc, l'archer ne doit pas adopter une technique qui, de l'avis des arbitres, pourrait, en cas de lâcher accidentel ou involontaire, faire passer la flèche au-delà de la zone de sécurité ou de n'importe quel dispositif de sécurité (zone de dépassement, filet de protection, parois, butte naturelle, etc...). Si le compétiteur persiste à vouloir utiliser cette technique, il sera immédiatement invité, par le président des arbitres et / ou le directeur des tirs, à arrêter le tir et à quitter le terrain de compétition.

B.8 LES CONSEQUENCES DU NON-RESPECT DES REGLES

B.8.1 ELIGIBILITE – DISQUALIFICATION

B.8.1.1 : Les compétiteurs ne sont pas autorisés à participer à des évènements de la FITA s'ils ne remplissent pas les exigences établies par le chapitre 2 des règlements de la FITA.

B.8.1.2 : Un compétiteur, coupable d'enfreindre une ou plusieurs règles, sera éliminé de la compétition et perdra toutes les positions qu'il avait gagnées.

B.8.1.3 : Un compétiteur n'est pas autorisé à participer aux championnats FITA si son Association Membre ne remplit pas les exigences établies à l'article 3.7.4 du Livre 1 de la FITA.

B.8.1.4 : Un compétiteur, qui participe dans une catégorie telle qu'établie au chapitre A.5 sans pour autant remplir les exigences liées à celle-ci, sera éliminé de la compétition et perdra toutes les positions qu'il a gagnées.

B.8.1.5 : Un compétiteur, reconnu coupable de dopage, sera sujet aux sanctions suivantes :

- sans considérer la sanction imposée par l'Association Membre concernée, la FITA annulera les résultats réalisés lors de la compétition et tous les prix ou médailles remportés devront être retournés au bureau de la FITA ;
- si le compétiteur a tiré dans une équipe, le résultat de l'équipe sera annulé ;
- de plus, des sanctions seront appliquées : voir article 12 de l'annexe 4 du livre 1 de la FITA ;
- un compétiteur suspendu pour dopage ne peut participer à aucun événement organisé par la FITA ou une Association Membre tant que sa suspension n'est pas terminée.

B.8.1.6 : Tout compétiteur, qui s'avère avoir utilisé un équipement non conforme aux règles de la FITA, verra ses résultats annulés (voir l'article B.3).

B.8.1.7 : Un compétiteur ou une équipe, qui persiste à tirer plus de flèches qu'il n'est autorisé par volée, sera disqualifié.

B.8.1.8 : Un archer, coupable d'avoir transgressé sciemment une règle ou un règlement, peut être éliminé de la compétition, perdant de ce fait toute position qu'il aurait pu obtenir. Les compétiteurs et les officiels doivent se conformer à la Constitution et aux Règles de la FITA, ainsi qu'aux décisions et directives que les juges estiment nécessaire de prendre.

B.8.1.8.1 : Les comportements peu loyaux, manquant de "fair play", ne seront pas tolérés. Un tel comportement de la part d'un athlète, ou d'une personne considérée comme aidant un athlète, aura pour conséquence la disqualification de cet athlète, ou de la personne en question, et pourra entraîner sa suspension pour la fin de la compétition.

B.8.1.8.2 : Toute personne qui modifie sans autorisation ou falsifie un score, ou qui en toute connaissance fait modifier ou falsifier un score, sera disqualifiée.

B.8.1.8.3 : Les flèches retirées de la cible avant confirmation des scores par les marqueurs seront marquées M (manquées). La répétition de cette infraction aura pour conséquence la disqualification de l'athlète.

B.8.1.9 : Un athlète qui persiste à utiliser une technique d'allonge considérée dangereuse par les arbitres sera immédiatement invité par le Président de la Commission des arbitres ou par le Directeur des tirs à arrêter le tir et quitter le terrain.

B.8.2 PERTE DE LA VALEUR DES FLECHES

B.8.2.1 : Si un archer arrive après le début des tirs, il perd les flèches qui ont déjà été tirées par les autres, sauf si le directeur des tirs estime qu'il a été retardé par des circonstances indépendantes de sa volonté.

B.8.2.2 : Un compétiteur, qui n'est pas en mesure de réparer son équipement défectueux en moins de 15 minutes sera uniquement autorisé à rattraper le nombre de flèches pouvant être tirées en 15 minutes et en suivant l'ordre de tir standard pour les flèches à rattraper. Il perdra toutes les autres flèches qu'il n'aura pas pu tirer.

B.8.2.3 : Une flèche, tirée avant ou après le signal de contrôle du temps ou hors de la séquence, sera considérée comme faisant partie de la volée et entraînera la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée qui sera marquée comme une flèche manquée (M). Cette infraction sera signalée par un arbitre levant un carton rouge.

B.8.2.4 : Une flèche, tirée sur le terrain de compétition après que le directeur des tirs ait officiellement clôturé la séance d'entraînement sur ce terrain et que les flèches aient été retirées des cibles, ou pendant les pauses entre les distances ou les épreuves, sera considérée comme faisant partie de la prochaine volée et entraînera la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée.

B.8.2.5 : Dans l'épreuve olympique FITA par équipes, si un des 3 archers d'une équipe tire une flèche avant ou après le signal marquant le début ou la fin d'une période, cette flèche sera considérée comme faisant partie de cette volée et entraînera pour l'équipe la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score et sera marquée comme une flèche manquée (M). Lors du tir alterné, si un membre de l'équipe tire plus que le nombre de flèches demandé avant de revenir en arrière de la ligne de 1m, l'équipe perdra la valeur de la flèche la plus élevée de cette volée. L'infraction est notifiée par l'arbitre qui brandit le carton rouge.

B.8.2.6 : Si plus de 3 flèches (ou 6 flèches selon le cas) appartenant au même archer, ou plus de 6 flèches pour une même équipe, se trouvent dans la cible ou sur le sol dans les couloirs de tir, seules les 3 ou 6 flèches les plus mauvaises seront comptabilisées.

B.8.2.7 : Dans l'épreuve olympique par équipes, si un des membres de l'équipe tire plus de 2 flèches lors d'une volée, la règle suivante s'applique :
Si un compétiteur se trompe sur le nombre de flèches à tirer dans une volée de 6 flèches, le nombre de flèches tirées en trop fera partie intégrante de la volée. La flèche tirée en trop comptera pour un tir manqué (M). Si le nombre total de flèches tirées lors d'une volée est supérieur à 6 flèches, l'article B.8.2.6 s'applique.

B.8.2.8 : Lorsque, dans l'Epreuve de duels Arcs à Poulies par équipes, plus de 3 flèches (2 pour l'équipe mixte) sont tirées dans le même blason, toutes les flèches seront considérées comme faisant partie de cette volée, mais seules les 3 valeurs (2 pour l'équipe mixte) les plus basses compteront. Les autres flèches, dans le même blason, seront enregistrées comme manquées. Toute flèche manquant la partie extrême de la zone bleue du 5 sera enregistrée comme manquée.

B.8.2.9 : Une flèche, touchant un autre blason que celui que l'archer s'est vu désigner, sera considérée comme faisant partie de cette volée et sera marquée comme flèche manquée.

B.8.3 Sanctions en termes de temps lors des epreuves par equipes

B.8.3.1 : Si un membre de l'équipe franchit la ligne de 1m trop tôt, l'arbitre montrera le carton jaune (ou enclenchera la lumière jaune en face de la ligne de tir) pour indiquer que le compétiteur doit revenir en arrière de la ligne de 1m pour recommencer à nouveau ou être remplacé par un autre archer ayant des flèches à tirer.

B.8.3.2 : Si l'équipe ne respecte pas le carton (lumière) jaune et que le compétiteur tire sa flèche, l'équipe perdra la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée.

B.8.3.3 : La même procédure sera appliquée si un membre de l'équipe sort une flèche du carquois avant d'être sur la ligne de tir.

B.8.4 Avertissements

Les compétiteurs, qui ont été avertis à plusieurs reprises et qui continuent à enfreindre les règles suivantes de la FITA ou qui ne se plient pas aux décisions et directives des arbitres (contre lesquelles il est possible de faire appel), seront traités selon l'article B.8.1.8.

B.8.4.1 : Il est interdit de fumer dans et/ou devant la zone des archers.

B.8.4.2 : Aucun compétiteur ne peut toucher à l'équipement d'un autre, sauf si celui-ci le permet.

B.8.4.3 : Aucun compétiteur ne peut armer son arc, avec ou sans flèche, sauf lorsqu'il est sur la ligne de tir.

B.8.4.4 : Quand le tir est en cours, seuls les archers dont c'est le tour de tirer peuvent se trouver sur la ligne de tir.

B.8.4.5 : Un compétiteur ne peut pas lever son bras d'arc avant le signal de début du tir.

B.8.4.6 : Ni les flèches, ni le blason ne peuvent être touchés par quiconque avant que tous les scores n'aient été enregistrés.

B.8.4.7 : Lorsqu'il arme son arc, le compétiteur ne doit pas adopter une technique qui, de l'avis des arbitres, pourrait, en cas de lâcher accidentel ou involontaire, faire passer la flèche au-delà de la zone de sécurité ou de n'importe quel dispositif de sécurité (zone de dépassement, filets, parois, butte naturelle, etc...). Voir l'article B.7.7.

B.9 L'ARBITRAGE

B.9.1 : Le travail des juges est de s'assurer que le tournoi se déroule selon les règles de la FITA et dans un esprit d'honnêteté pour tous les compétiteurs.

B.9.1.1 : Il doit y avoir au moins 1 arbitre pour 10 cibles lors du tir sur cibles, sauf lors des tournois tirés selon l'article 3.11.1.1 du livre 1.

B.9.2 : LES TACHES DES ARBITRES

B.9.2.1 : Contrôler toutes les distances et veiller à la disposition des sites de tir. Vérifier les dimensions des blasons et des cibles. Vérifier que la hauteur des blasons soit correcte par rapport au sol. Lors du tir sur cibles, vérifier que toutes les cibles aient le même angle d'inclinaison.

B.9.2.2 : Contrôler tout l'équipement du terrain.

B.9.2.3 : Contrôler tout l'équipement des compétiteurs avant l'épreuve (l'heure doit être indiquée sur le programme) et à tout moment durant la compétition.

B.9.2.4 : Contrôler le déroulement du tir.

B.9.2.5 : Contrôler l'établissement des scores.

B.9.2.6 : Vérifier les scores lors des épreuves éliminatoires et finales.

B.9.2.7 : Discuter avec le directeur des tirs des problèmes qui surviennent concernant le tir.

B.9.2.8 : Régler les différents et appels qui peuvent survenir.

B.9.2.9 : En accord avec le directeur des tirs, interrompre le tir, si cela est nécessaire, à cause des conditions climatiques, pannes de courant, accident sérieux ou d'une cause du même type. Mais il doit veiller à ce que le programme prévu pour la journée arrive si possible à son terme.

B.9.2.10 : Prendre en considération les plaintes et les demandes des capitaines d'équipes et prendre les décisions s'y rapportant. La décision collective est prise à la majorité simple des votes. En cas d'égalité, la voix du chef arbitre est prépondérante.

B.9.2.11 : Les questions concernant le déroulement des tirs et le comportement d'un concurrent doivent être déposées auprès des arbitres sans délai et en tout cas avant la remise des récompenses. La décision des arbitres ou du jury d'appel, selon le cas, est définitive.

B.9.2.12 : Les compétiteurs et les officiels doivent se conformer aux règlements de la FITA ainsi qu'aux décisions et directives que les arbitres estiment nécessaire de prendre. Un archer, coupable d'avoir transgressé sciemment une règle ou un règlement, peut être interdit de participation et être disqualifié, perdant de ce fait toute position qu'il aurait pu obtenir.

B.10 RECLAMATIONS - LITIGES

B.10.1 : Lors du tir sur cibles en plein air, les archers doivent se référer à un arbitre pour résoudre toute question se rapportant à la valeur d'une flèche, ceci avant que les flèches aient été touchées et retirées de la cible.

B.10.2 : **Supprimé**

B.10.3 : Une erreur sur la feuille de marque peut être corrigée avant que les flèches ne soient enlevées de la cible à condition que tous les archers de cette cible soient d'accord. La correction doit être attestée et signée par tous les athlètes de la cible. Tout autre litige concernant l'enregistrement des scores doit être résolu par un juge.

B.10.4 : Si un équipement du terrain apparaît comme défectueux ou si un blason est trop abîmé, les archers ou les capitaines d'équipes peuvent demander aux arbitres de faire remplacer ou de remédier aux défauts constatés.

B.10.5 : Les requêtes concernant le déroulement du tir ou le comportement d'un compétiteur doivent être déposées avant la prochaine phase de la compétition.

B.10.6 : Les requêtes concernant les résultats publiés chaque jour doivent être déposées auprès des arbitres sans délai, en tout cas à temps pour que les corrections éventuelles soient possibles avant la remise des prix.

B.10.7 : Lors des épreuves par équipes, la décision prise par un Juge concernant l'utilisation du carton jaune (Cf. article B.8.3.1) est sans appel possible.

B.11 APPEL

B.11.1 : Si un concurrent n'est pas d'accord avec les décisions des arbitres, il peut, sauf dans le cas de l'article B.10.1 ci-dessus, faire appel au jury d'appel, selon la procédure indiquée au Chapitre I – Règlements Généraux – Article B.5, avant le début de la prochaine phase de la compétition. Les prix et les trophées, qui sont l'objet d'un litige, ne peuvent pas être remis avant que le jury d'appel n'ait pris une décision.
L'appel écrit doit se faire dans les 15 minutes avant la fin de l'épreuve.

B.12 LES ANNEXES

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1 :
Tableau des matches/Grille de répartition (Règlement français et règlement international)

- finales individuelles
- finales par équipe

ANNEXE 2 :
Les dispositions d'un terrain FITA

ANNEXE 3 : LES FEUILLES DE MARQUE
Epreuve de qualification (2x70m – arc classique et 2x50m – arc à poulies)

Les Sets

Les Equipes

ANNEXE 4 : POSITIONS DES BLASONS
Blasons 3x80cm – 6 zones de score de 5 à 10

Blasons 4x80cm – 6 zones de score de 5 à 10

Blasons 2x80cm – 6 zones de scores de 5à 10

Blasons de 80cm réduits à 30m – **Rythme AB/CD**

Blasons de 80cm réduits à 30m – **Rythme A B C**

Blasons de 80cm réduits à 30m – **2 archers par cible**

Blasons réduits de 80cm à 30m – **Disposition horizontale – Règlement international FITA 4 distances**

ANNEXE 1

CHAMPIONNAT DE TIR EN PLEIN AIR
GRILLE DE REPARTITION POUR LES PHASES FINALES INDIVIDUELLES

REGLEMENT FRANÇAIS

CHAMPIONNAT DE TIR EN PLEIN AIR
GRILLE DE REPARTITION POUR LES PHASES FINALES PAR EQUIPES

REGLEMENT FRANCAIS

CHAMPIONNATS DE TIR EN PLEIN AIR
GRILLE DE REPARTITION POUR LES PHASES FINALES INDIVIDUELLES

REGLEMENT INTERNATIONAL

	1/32	1/16	1/8	1/4	1/2	Bronze	Or
	Eliminatoires			Phases Finales			
Ordre des Tirs	Simultanes ABCDEFGH			CD/EF GH/AB	EFGH/ ABCD		

CHAMPIONNAT DE TIR EN PLEIN AIR
GRILLE DE REPARTITIONS POUR LES PHASES FINALES PAR EQUIPES

REGLEMENT INTERNATIONAL

ANNEXE 2

DISPOSITION D'UN TERRAIN FITA

1. Ligne de tir
2. Ligne d'attente
3. Zone du matériel (arcs)
4. Zone de repos des archers
5. Barrières pour les spectateurs
6. Sièges et parasols pour les arbitres
7. Feux + Horloges Digitales
8. Poste du Directeur des tirs
9. Ligne des 3m

Un couloir de 2m de largeur, réservé à la TV et aux photographes, peut être tracé derrière la ligne d'attente. Dans ce cas, la ligne la plus près de la zone du matériel deviendra la nouvelle ligne d'attente.

ANNEXE 3 : LES FEUILLES DE MARQUE

EPREUVES DE QUALIFICATION (2x70M – ARC CLASSIQUE ET 2x50M – ARC A POULIES)

	1	2	3	4	5	6	Volée	Distance	FITA	10	10X
1											
2											
3											
4											
5											
6											
TOTAL											

Signature Archer **Signature Marqueur**

							REPORT				
	1	2	3	4	5	6	Volée	Distance	FITA	10	10X
1											
2											
3											
4											
5											
6											
TOTAL											
Barrage							1	2	3	4	

Signature Archer **Signature Marqueur**

TOTAL 1er 70m .....
TOTAL 2ème 70m .....

TOTAL GENERAL .....

FEUILLE DE MARQUE PAR SETS

NOM :
PRENOM :

1/16ème de finale

Résultat match:

N° Set	Flèches		Score set	Gagné/Perdu Point (G:2;N:1; P:0)	Gagné/Perdu Point de Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
5					
Barrage					

Signatures :

1/8ème de finale

Résultat match:

N° Set	Flèches		Score set	Gagné/Perdu Point (G:2;N:1; P:0)	Gagné/Perdu Point de Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
5					
Barrage					

Signatures :

¼ de finale

Résultat match:

N° Set	Flèches		Score set	Gagné/Perdu Point (G:2;N:1; P:0)	Gagné/Perdu Point de Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
5					
Barrage					

Signatures :

Demi-finale

Résultat match:

N° Set	Flèches		Score set	Gagné/Perdu Point (G:2;N:1; P:0)	Gagné/Perdu Point de Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
5					
Barrage					

Signatures :

Finale de Bronze

Résultat match:

N° Set	Flèches		Score set	Gagné/Perdu Point (G:2;N:1; P:0)	Gagné/Perdu Point de Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
5					
Barrage					

Signatures :

Finale Or

Résultat match:

N° Set	Flèches		Score set	Gagné/Perdu Point (G:2;N:1; P:0)	Gagné/Perdu Point de Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
5					
Barrage					

Signatures :

LES EQUIPES

	Flèche 1	Flèche 2	Total 2 flèches	Volée Total 6 flèches	Cumul	Nombre de 10	Nombre de 10 X
1							
2							
3							
4							
				TOTAUX			
Barrage			1	2	3		

Signature Equipe **Signature Marqueur**

ANNEXE 4 POSITION DES BLASONS

3 x 80cm Blasons 6 zones de score <u>de 5 à 10</u>

4 x 80cm - Blasons 6 zones de score de 5 à 10

Maxi 172cm au-dessus du sol
(Centre du blason du haut)

130cm +/- 5cm
au-dessus du sol

Mini 90cm au-dessus du sol
(Centre des blasons de bas)

2 x 80cm Blason 6 zones de scores de <u>5 à 10</u>

BLASONS DE 80cm REDUITS à 30m – 5 zones de score du 10 au 6

Rythme AB / CD

BLASONS DE 80cm REDUITS à 5 zones de score (du 10 au 6) à30m

Rythme A B C

BLASONS DE 80cm REDUITS à 5 zones de score (du 10 au 6) à 30 m

2 archers par cible

BLASONS DE 80cm REDUITS à 30m à 5 zones de score (du 10 au 6)

Disposition horizontale
(Règlement international FITA 4 distances)

80 cm – disposition horizontale à trois centres

C. REGLEMENTS FRANÇAIS DES EPREUVES FEDERALES

A compter du 1er avril 2011, application du règlement international, sauf dispositions contraires définies dans ce chapitre.
Il a été établi un nouveau principe de progression pour les archers en prenant en compte une démarche d'apprentissage jusqu'à la compétition aux distances olympiques. Le schéma ci-dessous résume ce nouveau principe.

Lorsque les boîtiers électroniques ("pockets") sont installés sur le terrain de compétition, les archers ont l'obligation de remplir les 2 feuilles de marque.
Ils doivent également rentrer correctement leurs scores dans les boîtiers électroniques. A défaut, ils s'exposent à des sanctions :

- ✓ avertissement verbal
- ✓ avertissement officiel (carton jaune)
- ✓ disqualification.

C.1 LES COMPETITIONS SELECTIVES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE FITA

- **Qualifications**
  Les règles de sélection sont mentionnées au Chapitre I - Les Règlements Généraux – Article C.5.

- **Entraînement** avant le début des tirs : l'organisateur a le choix (mais cela doit être mentionné sur les invitations) : 20mn minimum – 45mn maximum.

- **Classements*** : lors des championnats départementaux et régionaux avec ou sans phases finales, il est obligatoire d'établir les classements en respectant toutes les catégories d'âge reconnues dans le tableau officiel des qualifications en arcs classiques et en arcs à poulies. *(Cf Règlements Généraux, Article C.3.1.3 point 3 : tableau sélectif).*
  *Cette règle est déclinée pour toutes les disciplines

- **Utilisation de la ciblerie (buttes de tir)** : le respect du règlement international est préconisé (voir article B.2.1.4.2 ainsi que l'annexe 4 pour la position des blasons). Cependant, au cas où un organisateur ne possèderait que des buttes de tir rondes, ce type de ciblerie est accepté. De ce fait, le positionnement des 3 blasons (rythme A-B-C) ou des 4 blasons (rythme AB/CD) doit respecter les dispositions indiquées en annexe 1.

- **Distances :** Les tirs se font sur des blasons et aux distances ci-dessous, aussi bien pour le tir de qualification que lors des duels.

		Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Seniors	Vétérans	Super Vétérans
Hommes	Classique	2 x 30m	2 x 40m	2 x 60m	2 x 70m	2 x 70m	2 x 70m	2 x 70m
Dames	Classiques	2 x 30m	2 x 40m	2 x 60m	2 x 70m	2 x 70m	2 x 70m	2 x 70m
	Blasons	80	80	122	122	122	122	122
Hommes	Arc à Poulies			2x50m	2 x 50m	2 x 50m	2 x 50m	2 x 50m
Dames	Arc à Poulies			2x50m	2 x 50m	2 x 50m	2 x 50m	2 x 50m
	Blasons			80 (1)	80 (1)	80 (1)	80 (1)	80 (1)

(1) Le blason sera un blason de 80cm réduit à 6 zones de score, du 10 au 5
(Application au 01/09/2012)

Quand une phase finale est programmée, elle se déroulera même si le tableau n'est pas complet. Toutes les catégories tirent les phases finales. L'organisateur a le choix du tableau de placement des archers à utiliser.

- **Arcs à Poulies** : le match se déroule en 5 volées de 3 flèches, au points et non en sets. Le vainqueur du match est déterminé par le total des points.

- **Arcs classiques** : les phases éliminatoires et finales se tirent selon le système par sets élaboré par la FITA : chaque match se déroulera au meilleur des 5 sets de 3 flèches.

  Déroulement d'un match :
  - Le match se déroule sur un maximum de 5 sets de 3 flèches chacun (1volée de 3 flèches = 1 set)
  - Le vainqueur de chaque set (c'est-à-dire l'archer ayant le plus haut score à l'issue des 3 flèches) marque 2 points. Le perdant marque 0 point. Si les deux archers sont à égalité, ils marquent chacun 1 point.
  - Le vainqueur du match est déterminé par le nombre des sets gagnés, donc par le premier archer atteignant 6 points.

En cas d'égalité de points ou de sets à la fin du match, il sera procédé à un tir de barrage selon le Règlement International :
- Arc Classique : article B.6.5.2.2
- Arc à Poulies : article B.6.5.2.4

- **Catégories d'épreuves**

Il y a 3 catégories :
- **les concours sélectifs** avec les distances et les catégories d'âge du tableau ci-dessus, avec ou sans duels ;
- les championnats de France, de Ligues (duels obligatoires) et **de Départements** (duels souhaités), avec les distances et les catégories d'âge du tableau ci-dessus. Les duels ne se font que si le nombre d'archers est égal ou supérieur à 4.
- **les concours nationaux** avec duels et regroupement de catégories avec les distances du tableau ci-dessus, mais dans les catégories d'âge suivantes :

Seniors dames arcs classiques — Seniors dames arcs à poulies
Seniors hommes arcs classiques — Seniors hommes arcs à poulies.

- **Empennage :** La FITA a pris position et autorise l'utilisation du matériel ci-contre (FOB) aussi bien en arc classique qu'en arc à poulies ***(FITA Information de Mars 2009).***

FITA INTERNATIONAL 4 DISTANCES : REGLES D'EXCEPTION

Ce type de compétitions est régi par le règlement international à l'exception des points évoqués ci-dessous. Il n'y a pas, en France, de finalité nationale et il n'y a aucune possibilité de sélection pour un championnat de France. Elles sont donc maintenues dans le cadre de rencontres amicales et de « FITA STAR ».

- ✓ **Les organisateurs** ont le choix d'utiliser ou non les blasons multiples à la distance de 30m (à préciser sur les invitations).
- ✓ **L'entraînement** avant le début des tirs : l'organisateur a le choix (mais cela doit être mentionné sur les invitations) : 20 minutes minimum – 45 minutes maximum.

C.2 LES CHAMPIONNATS NATIONAUX INDIVIDUELS

De nombreuses compétitions nationales sont proposées aux compétiteurs sur les distances Olympiques. :

C.2.1 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE FITA (SCRATCH) *INDIVIDUEL* POUR LES ARCS CLASSIQUES

- **Date**

Au cours de la 4ème manche du Championnat de France par Equipes de D1, en fonction du calendrier international, généralement entre juillet et septembre.

- **Epreuves**

Ce championnat décerne 2 titres :

CHAMPION DE FRANCE FITA
CHAMPIONNE DE FRANCE FITA

Les catégories de licence : juniors, seniors, vétérans, super vétérans sont regroupées dans une seule et même catégorie de participation et disputent le même titre (**classement "scratch**").
Les cadets peuvent participer à ce championnat « scratch » dans la mesure où :

- ✓ Ils sont inscrits dans une équipe de D1
- ✓ Ils présentent un certificat médical de sur-classement.

Pour les cadets ne faisant pas partie d'une équipe de D1, ils ont la possibilité de se qualifier avec leurs scores réalisés à 70m (avec un certificat médical de sur-classement ponctuel) au cours de la saison sportive. Ces scores seront pris en compte :

- Pour le classement « scratch »
- Pour les scores sélectifs à 60m (cadets)

- **Distances** : 70m.

- **Participation et sélection des archers** : 128 hommes et 128 femmes se décomposant ainsi :
  - Hommes :
    - 4 archers des équipes de club de D1 sélectionnés par leur club 64 archers
    - Les 64 premiers du classement national scratch
  - Femmes :
    - 4 archères des équipes de club de D1 sélectionnées par leur club 64 archers
    - Les 64 premières du classement national scratch

- **Le déroulement du championnat**

Ce championnat de France a pour cadre la <u>phase individuelle</u> du Championnat de France par Equipes de D1 : épreuve de qualification + épreuve éliminatoire et finale.
Les programmes sont publiés chaque année dans le Guide Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.

C.2.1.1 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DOUBLE MIXTE POUR LES ARCS CLASSIQUES

- **Date**

Au cours de la 4ème manche du Championnat de France par Equipes de D1, en fonction du calendrier international, généralement entre juillet et septembre.

- **Epreuves**

Ce championnat décerne le titre de : **CHAMPION DE FRANCE DOUBLE MIXTE CLASSIQUE**

- **Distances** : 70m.

- **Participation et sélection des archers** : **8 Doubles Mixte de club** se composant ainsi :
  1. Un Double Mixte est composé d'un homme et d'une femme.
  2. Pour composer un Double Mixte, il faut être licencié dans le même club (règle des transferts appliquée)
  3. Les deux archers doivent s'être qualifiés individuellement au championnat de France soit par les quotas attribués à leur catégorie, soit par leur appartenance à une équipe de club participant au championnat de France par équipe de Club.
  4. A l'issue de la phase de qualification du championnat de France individuel, un classement est réalisé en prenant, pour un même club, le meilleur score homme du club et le meilleur score femme du même club.
  5. Les 8 premiers Doubles Mixtes issus de ce classement sont qualifiés dans un tableau final à élimination directe.
  6. Un seul Double Mixte par club peut participer au classement du championnat de France Double Mixte.

7. La composition du Double Mixte tirant le tableau final peut être différente de la composition du Double Mixte s'étant qualifiée à partir du moment que le Double Mixte participant répond aux points 1,2 et 3 de cet article. La composition du Double Mixte, tirant les finales, peut être changée jusqu'à une heure avant le début des finales. (Règle Internationale)

- **Le déroulement du championnat**

Ce championnat de France a pour cadre la phase individuelle du Championnat de France par Equipes de D1 : épreuve de qualification (2x70m) + épreuve finale.
Les programmes sont publiés chaque année dans le Guide Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.

C.2.2 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE FITA *INDIVIDUEL* POUR LES ARCS A POULIES

Ce championnat se déroule à la même date que la troisième manche de la division nationale Arcs à poulies FITA (hommes et femmes), selon le principe du Championnat de France Individuel des Arcs Classiques.

- **Participation et sélection des archers :128 hommes** et **70 femmes** se décomposant ainsi :

  ✓ Hommes : - les **64** premiers hommes du classement national "scratch" (toutes les catégories tirant à 50m selon la réglementation fédérale), hormis les archers membres des équipes de club sélectionnées ;
  - **64** archers représentant les 4 archers des équipes qualifiées = **16 équipes**

  ✓ Femmes : - les **38** premières femmes du classement national "scratch" (toutes les catégories tirant à 50m selon la réglementation fédérale), hormis les archers membres des équipes de club sélectionnées ;
  - **32** archers représentant les 4 archers des équipes qualifiées = **8 équipes**

- **Epreuves** :

Ce championnat décerne 2 titres :

CHAMPION DE FRANCE FITA ARCS A POULIES
CHAMPIONNE DE FRANCE FITA ARCS A POULIES

Déroulement du championnat :
Ce championnat de France a pour cadre la phase individuelle du Championnat de France par Equipes de DNAP : épreuve de qualification + épreuve éliminatoire et finale.

C.2.2.1 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DOUBLE MIXTE POUR LES ARCS A POULIES

- **Date**
  Ce championnat se déroule à la même date que le Championnat de France Scratch Arcs à poulies (hommes et femmes), selon le principe du Championnat de France Individuel des Arcs Classiques.

- **Epreuves**
  Ce championnat décerne le titre de : **CHAMPION DE FRANCE DOUBLE MIXTE ARCS A POULIES**

- **Distances** : 50m.

- **Participation et sélection des archers** : **8 Doubles Mixte de club** se composant ainsi :
  1. Un Double Mixte est composé d'un homme et d'une femme.
  2. Pour composer un Double Mixte, il faut être licencié dans le même club (règle des transferts appliquée)
  3. Les deux archers doivent s'être qualifiés individuellement au championnat de France Scratch, Junior ou Cadet soit par les quotas attribués à leur catégorie, soit par leur appartenance à une équipe de club participant au championnat de France par équipe de Club.
  4. A l'issue de la phase de qualification du championnat de France individuel, un classement est réalisé en prenant, pour un même club, le meilleur score homme du club et le meilleur score femme du même club.
  5. Les 8 premiers Doubles Mixtes issus de ce classement sont qualifiés dans un tableau final à élimination directe.
  6. Un seul Double Mixte par club peut participer au classement du championnat de France Double Mixte.
  7. La composition du Double Mixte tirant le tableau final peut être différente de la composition du Double Mixte s'étant qualifiée à partir du moment que le Double Mixte participant répond aux points 1,2 et 3 de cet article. La composition du Double Mixte, tirant les finales, peut être changée jusqu'à une heure avant le début des finales. (Règle Internationale).

- **Le déroulement du championnat**

Ce championnat de France a pour cadre la phase individuelle du Championnat de France par Equipes de DNAP : épreuve de qualification + épreuve finale.
Les programmes sont publiés chaque année dans le Guide Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.

C.2.3 Le Championnat de France FITA pour les Veterans

Les vétérans et super vétérans (Arcs Classiques et Arcs à Poulies) tirent leur championnat de France lors d'un événement particulier qui se déroule généralement au mois de septembre.
Toutes les règles publiées dans la première partie du Manuel de l'Arbitre (règlements généraux) et dans la deuxième partie (règlement international) concernant le tir sur cibles anglaises (Fita) s'appliquent, hormis ce qui est décrit ci-dessous :

- **Déroulement du Championnat**

Le vendredi : Entraînement officiel
Le samedi : Tir de classement en rythme AB/CD - pour toutes les catégories
Le dimanche : Duels par catégories.

C.2.4 Le Championnat de France Jeunes

Ce championnat regroupe un championnat individuel (FITA) et il intègre un championnat de France par Equipes.

- **Organisation du championnat**

	Jour 1	Jour 2	Jour 3
Tir sur Cibles	Qualifications Individuelles et par Equipes Finale Double Mixte (voir C.2.4.1)	Finales Individuelles	Finales par équipes

- **Catégories et nombre de participants**

En tir Individuel, sur la base du classement national par catégorie, selon le tableau suivant :

	Garçons	Filles
Benjamins	24	12
Minimes	36	20
Cadets	36	20
Juniors	36	20
Total	**132**	**72**

soit **204** archers

En tir par Equipes, les 4 archers des équipes de club sélectionnés : 64 garçons Cadets/Juniors, 64 filles Cadettes/Juniors et 64 Benjamins/minimes garçons et filles.

Le nombre maximum de participants sera donc de 396 archers, mais ce chiffre devrait être réduit car de nombreux qualifiés individuels feront partie des équipes de club.

- **Distances**

Benjamins (garçons et filles) 30m
Minimes (garçons et filles) 40m
Cadets (garçons et filles) 60m
Juniors (garçons et filles) 70m

- **Position des compétiteurs lors des phases de qualification**

Les compétiteurs d'un même club seront positionnés à 1 par cible sur des cibles contiguës : 1A, 2A, 3A, 1B, 2B, 3B, etc…

C.2.4.1 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DOUBLE MIXTE JEUNE

- **Date :**

Le premier jour de compétition du Championnat de France Jeune au cours de la Semaine des championnats de France Classique.

- **Epreuves** :

Ce Championnat décerne le titre de : **CHAMPION DE FRANCE DOUBLE MIXTE JEUNES**

- **Distances** : 60m.

- **Participation et sélection des archers** : **8 Doubles Mixtes Jeune de club** se décomposant ainsi :
    1. Un Double Mixte Jeune est composé d'un Jeune Homme (Cadet ou Junior) et d'une Jeune Femme (Cadette ou Junior).
    2. Pour composer un Double Mixte Jeune, il faut être licencié dans le même club (règle des transferts appliquée)
    3. Les deux archers doivent s'être qualifiés individuellement au championnat de France Jeune soit par les quotas attribués à leur catégorie, soit par leur appartenance à une équipe de club participant au championnat de France par équipe de Club Cadet/Junior ou Cadette/Junior.
    4. A l'issue de la phase de qualification du championnat de France individuel, un classement est réalisé en prenant, pour un même club, le meilleur score Cadet ou Junior du club et le meilleur score Cadette ou Junior Fille du même club.
    5. Les 8 premiers Doubles Mixtes Jeunes issus de ce classement sont qualifiés dans un tableau final à élimination directe. La distance de tir du tableau final est à 60m.
    6. Un seul Double Mixte Jeune par club peut participer au classement du championnat de France Double Mixte Jeune.
    7. La composition du Double Mixte Jeune tirant le tableau final peut être différente de la composition du Double Mixte Jeune s'étant qualifiée à partir du moment que le Double Mixte participant répond aux points 1,2 et 3 de cet article. La composition du Double Mixte Jeune, tirant les finales, peut être changée jusqu'à une heure avant le début des finales. (Règle Internationale).

- **Le déroulement du championnat**

Ce championnat de France a pour cadre la <u>phase individuelle</u> du Championnat de France Jeune : épreuves de qualification (2x70m ou 2x60m selon la catégorie) + épreuve finale.
Les programmes sont publiés chaque année dans le Guide Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.

JOUR 1
Qualifications Individuelles et par Equipes du « Fita » :
2x36 flèches à 70m, 60m, 40m et 30m
Finale Double Mixte

- **Programme du JOUR 1 :**

Le programme et les horaires seront déterminés en fonction du nombre de cibles pouvant être installé sur le terrain par l'organisateur.
Si possible, privilégier le tir en rythme A-B-C

JOUR 2
Epreuves éliminatoires et Finales du Fita Individuel

Selon le programme/horaires et la réglementation internationale.

JOUR 3
Finales par Equipes de Club (Arcs classiques)

*Se reporter au Chapitre **C.3.4***

C.3 LA FILIERE SPORTIVE PAR EQUIPES DE CLUBS

Le Guide « Filière Sportive par Equipes de Clubs » est édité chaque année par la FFTA.
La composition des différentes divisions, la répartition des arbitres, les modalités d'établissement des groupes ainsi que les conditions et procédures d'inscription pour les équipes de D1 et D2 sont définies dans ce Guide.

La Filière par Equipes de Clubs est composée de :

- **Pour les Arcs Classique :**
  La Division 1 (D1)
  La Division 2 (D2)
  La ou les Divisions Régionales (DR)

- **Pour les Arcs à Poulies :**
  La Division Nationale Arcs à Poulies (DNAP)
  La ou les Divisions Régionales

- **Pour les Jeunes :**
  Un Championnat de France par Equipes de Clubs

C.3.1 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE D1

Composition	16 équipes Hommes et 16 équipes Femmes.
Répartition géographique	1 groupe national pour chaque catégorie.
Compétitions	Etapes du Circuit National (3 épreuves) + Championnat de France Scratch FITA.
Résultats	Le club dont l'équipe est classée 1ère est déclaré Champion de France Les clubs dont l'équipe est classée 14ème, 15ème et 16ème descendent en D2 la saison suivante.

Le Championnat de France par équipes de D1 se dispute en 2 phases :

- ✓ Une saison régulière sur 3 manches
- ✓ Une phase finale ou « play-offs » jointe au Championnat de France FITA individuel « scratch ».

La participation à la saison régulière et à la phase finale est obligatoire pour toutes les équipes de D1. Le classement de la saison régulière est établi sur le total des points obtenus sur les 3 premières manches. Le classement du championnat de France est obtenu à partir du résultat de la phase finale.

Les 3 manches de la saison régulière et le Championnat de France FITA individuel « scratch » sont des compétitions 2x70m, selon le règlement international de l'épreuve olympique :
épreuve de qualification 2x70m ;
- épreuve éliminatoire ;
- épreuve finale.

Les tirs par équipes ont lieu par matches de poules le jour du championnat de France (voir Déroulement du Championnat).

- **Procédure d'inscription des équipes**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe) **à condition que le ou les archers remplacés ne participent pas au championnat individuel.**
Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.
En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe le jour du championnat.
Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au jury d'appel.

- **Arbitrage**

L'arbitrage des matchs de poules (tir par équipes) est assuré conformément au cahier des charges par les arbitres désignés en relation avec le PCRA de la ligue.

- **Déroulement du championnat (saison régulière)**

La saison régulière se réalise par la rencontre de toutes les équipes entre elles une fois dans la saison, soit 15 matchs par équipe répartis en 5 matchs par manche.
L'ordre des matchs se réalise de la façon suivante :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1		5	4	3	2	1	5	4	3	2	1	5	4	3	2	1
2			1	4	3	2	1	5	4	3	2	1	5	4	3	2
3				2	5	3	2	1	5	4	3	2	1	5	4	3
4					1	5	3	2	1	5	4	3	2	1	5	4
5						4	4	3	2	1	5	4	3	2	1	5
6							5	4	3	2	1	5	4	3	2	1
7								1	4	3	2	5	4	3	2	1
8									2	5	3	1	5	4	3	2
9										1	5	2	1	5	4	3
10											4	3	2	1	5	4
11												4	3	2	1	5
12													1	4	3	2
13														2	5	3
14															1	5
15																4
16																

1ère journée
2ème journée
3ème journée

Le numéro d'équipe est attribué en fonction de la place obtenue lors du championnat de l'année précédente : le champion de France obtient le n° 1, le 2ème le n° 2 et ainsi de suite jusqu'au n°13.
Le n° 14 est attribué au champion de France de D2 de l'année précédente, le n°15 est attribué au vice-champion de France et le n° 16 au 3ème du championnat de France D2.

Lors de chaque manche de la saison régulière, une phase de qualification sur un FITA est réalisée. Le classement des équipes permet d'attribuer une bonification en fonction de la place obtenue lors de cette phase, selon le principe suivant :

- 3 points attribués à la 1ère équipe
- 2 points attribués aux équipes classées de la 2ème à la 4ème place
- 1 point attribué aux équipes classées de la 5ème à la 8ème place
- 0 point attribué aux équipes classées de la 9ème à la 16ème place

Lors des matchs entre équipes :

- Match gagné : 2 points
- Match perdu : 0 point

Le classement de la saison régulière est effectué en cumulant les points obtenus sur l'ensemble des 15 matchs et les points de bonus obtenus lors des phases de qualification de chaque manche.

<u>En cas d'égalité</u>

- ✓ De scores à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
- ✓ De points après les 15 matchs de la saison régulière, le départage se fait ainsi jusqu'à la suppression de l'égalité :
  - Les scores de tous les matchs de l'équipe (sans addition d'un éventuel score de barrage) sont cumulés et servent au départage.
  - L'équipe ayant obtenu le plus de points de bonus lors des qualifications des 3 manches
  - Le meilleur total des scores de qualification des 3 manches
  - Le vainqueur du match ayant opposé les deux équipes encore à égalité

- **Déroulement de la phase finale « Play-off » :**

1. **Pour les 8 premières équipes de la saison régulière :**

Les deux premières équipes de la saison régulière sont qualifiées directement pour les ½ finales du Championnat de France de D1.
Les équipes classées de la 3ème à la 8ème place de la saison régulière se rencontrent dans deux poules de 3 afin de déterminer les deux autres demi-finalistes, selon le principe suivant :
Dans les deux poules, chaque équipe rencontre les autres (2 matchs). Les équipes n'ayant pas d'adversaire seront autorisées à tirer sur leur cible en respectant le rythme de la compétition. Ces équipes ne comptabilisent pas leur point sur ce match.

POULE A	POULE B
3ème	4ème
6ème	5ème
8ème	7ème

L'ordre des matchs se fait de la manière suivante :

	Poule A		Poule B	
1er match	6ème contre 8ème	3ème match à vide	5ème contre 7ème	4ème match à vide
2ème match	3ème contre 8ème	6ème match à vide	4ème contre 7ème	5ème match à vide
3ème match	3ème contre 6ème	8ème match à vide	4ème contre 5ème	7ème match à vide

A l'issue de ces 2 matchs, un classement par poule est établi par attribution de points :
match gagné : 2 points match perdu : 0 point

En cas d'égalité

- ✓ De scores à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
- ✓ De points après les 2 matchs de poule : les scores des matches *(sans addition d'un éventuel score de barrage)* des équipes sont cumulés et servent au départage.
- ✓ En cas de nouvelle égalité à l'issue des 2 matchs de poule (points et scores), on procède à un tir de barrage entre les équipes pour définir leur classement au sein de la poule.

Duels de classement : 2 matchs

Match 1 : Matchs croisés entre
le 1er de la poule A et le 2ème de la Saison Régulière
le 1er de la poule B et le 1er de la Saison Régulière
pour déterminer le classement de 1 à 4 du championnat de France de D1

Match 2 Les vainqueurs et les vaincus des matchs 1 se rencontrent entre eux selon le principe des petites et grandes finales.

A l'issue de ces deux derniers matchs :

- Les 1ers de chaque poule et les 2 premiers de la saison régulière sont classés de la 1ère à la 4ème place
- Les 2ème et 3ème de chaque poule sont classés de la 5ème à la 8ème place.

2. Pour les 8 dernières équipes de la saison régulière (équipes classées de 9 à 16)

A l'issue des qualifications du championnat de France scratch, un classement spécifique de ces 8 équipes est réalisé. Ce classement permet d'établir 2 poules de 4 équipes selon le principe suivant :

POULE A	POULE B
1er	2ème
4ème	3ème
5ème	6ème
8ème	7ème

Dans chaque poule, chaque équipe rencontre les 3 autres (3 matchs)

A l'issue de ces 3 matchs, les points obtenus sont cumulés aux points obtenus par les équipes lors de la saison régulière afin d'établir le classement final du championnat de France de D1 pour les équipes classées de la 9ème à la 16ème place.

Attribution des points sur le championnat de France scratch :

- Lors des qualifications la 1ère équipe se voit attribuer 3 points
  les équipes classées 2 à 4 marquent 2 points
  les équipes classées 5 à 8 marquent 1 point
- Lors des matchs de poule match gagné : 2 points
  match perdu : 0 point

C.3.2 Le Championnat de France de D2

Composition	32 équipes Hommes et 32 équipes Femmes.
Répartition géographique	4 groupes de **8 équipes Hommes** regroupées géographiquement. 4 groupes de **8 équipes Femmes** regroupées géographiquement. *Les groupes sont constitués par la FFTA*
Compétitions	**3 compétitions obligatoires** dans chaque groupe : 3 manches de D2. **1 compétition nationale** : finale du championnat de France de D2.
Résultats	Le club dont l'équipe est classée 1ère de la finale du championnat de France de D2 est déclaré Champion de France de D2. Les clubs dont l'équipe est classée 1er, 2ème et 3ème montent en D1 la saison suivante. Le club dont l'équipe est classée 8ème dans leur groupe descend en DR la saison suivante.

Les groupes sont constitués par la FFTA en tenant compte de l'implantation géographique des équipes.
Parmi les 8 équipes de chaque groupe, au moins trois clubs devront se porter volontaires et seront désignés par la FFTA pour organiser une compétition appelée "Manche de D2".
Ces compétitions ont lieu pendant la saison extérieure qui est définies tous les ans par le calendrier fédéral : les dates de ces compétitions sont fixées par la FFTA et espacées de 2 semaines minimum. Il est souhaitable que ces compétitions se déroulent aux mêmes dates dans les 4 groupes

Lorsqu'un club s'engage en D2, il accepte :

- ✓ son affectation dans son groupe de D2 ;
- ✓ de participer aux 3 manches de son groupe et à la Finale Nationale en cas de qualification.

Les manches de D2 sont des compétitions 2x70m : épreuve de qualification (2x70m) suivie de duels par équipes.
Les duels par équipes sont réservés aux clubs de D2.
Les organisateurs peuvent, s'ils le souhaitent, ouvrir leur compétition de D2 à des archers individuels, mais uniquement pour l'épreuve de qualification à 2x70m.
Des duels individuels (phase éliminatoire et finale) peuvent aussi être organisés, mais après la fin du tir par équipes (en soirée ou le lendemain).
Les 4 premières équipes de chaque groupe (16 équipes) sont qualifiées pour la Finale Nationale.

- **Procédure d'inscription des équipes**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe). Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.
En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe, le jour du championnat.
Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au jury d'appel.

- **Déroulement d'une épreuve de D2**

A l'issue de la phase de qualification (2x70m), les équipes sont classées de la 1ère à la 8ème place.
On constitue 2 poules de 4 équipes de la façon suivante :

Poule 1	Poule 2
1ère	2ème
4ème	3ème
5ème	6ème
8ème	7ème

Chaque équipe rencontre les 3 autres équipes de sa poule (3 matches).
A l'issue des 3 matches de poule, un classement par poule est établi par **attribution de points** :

- sur l'épreuve de qualification (2x70m) : les 4 premières équipes marquent 1 point
  les 4 dernières = 0 point
- sur les matches de poule : match gagné = 1 point
  match perdu = 0 point

En cas d'égalité

- ✓ De scores à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
- ✓ De points après les 3 matches de poule : les scores des matches *(sans addition d'un éventuel score de barrage)* des équipes sont cumulés et servent au départage.
- ✓ En cas de nouvelle égalité à l'issue des 3 matches de poule (points et scores), on procède à un tir de barrage entre les équipes pour définir leur classement au sein de la poule.

- **Classement**

Après les 3 matches de poule, on obtient le classement suivant :

Poule 1	Poule 2
1ère	1ère
2ème	2ème
3ème	3ème
4ème	4ème

- **Duel de classement** (1 match)

Les classés du même rang dans chaque poule se rencontrent pour déterminer le classement final de ce circuit.
A l'issue de ce match :

les 1er de chaque poule sont classés	1er et 2ème
les 2ème de chaque poule sont classés	3ème et 4ème
les 3ème de chaque poule sont classés	5ème et 6ème
les 4ème de chaque poule sont classés	7ème et 8ème

- **Attribution des points à la fin d'une manche de D2**

A l'issue de chaque manche D2, les équipes reçoivent des points, en fonction de leur classement :

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème
20	16	12	9	6	4	2	1

- **Classement final des équipes**

A l'issue des 3 manches de D2 obligatoires, les équipes sont classées, dans chaque groupe, en fonction des points acquis.

En cas d'égalité du nombre de points entre les équipes, le départage se fait ainsi jusqu'à suppression de l'égalité :

1. les scores cumulés de tous les duels de l'équipe (sans addition d'éventuels scores de barrage) des 3 manches de D2 ;
2. le meilleur classement obtenu sur une manche de D2 ;
3. le meilleur total des places obtenues sur les 3 manches de D2 ;
4. le meilleur total des scores de qualification (scores des 3 archers) obtenus sur les 3 manches de D2 ;
5. tirage au sort.

Les équipes classées de la 1ère à la 4ème place de leur groupe sont qualifiées pour participer à la Finale Nationale de D2. Les équipes suivantes se maintiennent en D2.
L'équipe dernière de son groupe est relégable en DR pour la saison suivante (même dans le cas d'un groupe réduit et quelle qu'en soit la raison).
Si un des groupes ne comporte que 7 équipes, la meilleure des équipes relégables est repêchée en D2 pour la saison suivante ; les 2 meilleures équipes relégables si 2 groupe étaient incomplets, etc…

Exemple de simulation du classement final d'un groupe de D2 après les 3 manches de D2 :

Classement	Manche 1		Manche 2		Manche 3		TOTAL		
	Pts	Score	Pts	Score	Pts	Score	Pts	Score	
Equipe 1	20	920	20	901	12	889	**52**	**2710**	**Accès Finale D2**
Equipe 2	12	909	16	901	20	919	**48**	**2729**	
Equipe 3	16	885	12	890	16	895	**44**	**2670**	
Equipe 4	9	890	6	880	6	874	**21**	**2644**	
Equipe 5	6	880	9	878	4	865	**19**	**2623**	**Maintien en D2**
Equipe 6	4	878	4	873	9	878	**17**	**2629**	
Equipe 7	2	880	2	866	1	862	**5**	**2608**	
Equipe 8	1	869	1	869	2	862	**4**	**2600**	**Descente DR**

<u>La Finale du Championnat de France de D2</u>
Identique pour les hommes et les femmes

Période
Entre juillet et septembre, à l'issue des manches de D2.
Cette finale est couplée avec celle de DR : même week-end, même lieu.

Nombre d'équipes : 16 (les 4 premières de chaque groupe de D2).

Déroulement : selon le même principe que l'épreuve par équipes d'une manche de DNAP Homme.

Classement final des équipes
A l'issue de tous les matches, les équipes sont classées de la 1ère à la 16ème place.
Le club dont l'équipe est classée 1ère de la finale est déclaré CHAMPION DE FRANCE DE D2
Les équipes classées **1ère, 2ème et 3ème accèdent à la D1** la saison suivante.

C.3.3 Les Divisions Regionales (Arc Classique)

Si un club possède une équipe en D1 ou en D2, ses 3 premiers archers du classement national Fita de l'année précédente (transfert compris) ne peuvent pas participer à la DR.

Pour participer à la filière par équipe, les ligues doivent constituer une ou plusieurs Divisions Régionales qui peuvent se décliner en :

- **DR « Excellence »**
- **DR**
- **DD (Division Départementale)** : au choix de la ligue, dans une logique sportive ayant pour objectif l'accès au niveau supérieur.

- **La DR « Excellence »**

Les catégories :

Femmes classiques
Hommes classiques

La mixité, pour la composition des équipes, est interdite.
L'organisation de la DR « Excellence » reprend le principe de la D2.
Le nombre d'équipes engagées doit être au minimum de 4 puis par multiple de 4.
Les équipes de club doivent participer à 3 épreuves 2x70m avec ou sans finales.
Le 2x70m, avec ou sans finales, est la seule discipline de référence pour la DR « Excellence ».

Titre régional :
Le club dont l'équipe est classée 1ère de la DR « Excellence » est déclaré CHAMPION REGIONAL et accède à la Finale Nationale des DR.
Les procédures d'accès des équipes de club à la DR « Excellence » sont organisées par la Ligue.
Un club ayant une équipe en D1 ou en D2 peut être champion de la DR « Excellence » mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR « Excellence », si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

- **La DR**

Les catégories :

Femmes classiques
Hommes classiques

La mixité peut être autorisée dans toutes les catégories.
Le 2x70m, le tir en Salle, et le tir Fédéral sont les disciplines de référence. **Il est obligatoire** de placer au moins 1 Fita 2x70m dans l'organisation de la DR.

Titre régional :
A défaut de DR « Excellence », le club dont l'équipe est classée première de la DR est déclaré Champion régional et accède à la finale nationale des DR. Les procédures d'accès des équipes de club à la DR « Excellence » sont organisées par les ligues. Un club ayant une équipe en D1 ou en D2 peut être champion de la DR, mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR, si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

Montée en D2
Les 4 équipes classées 1ère de leur poule lors de la finale nationale des DR accèdent en D2.

Lorsqu'il y a moins de 4 équipes, ce n'est plus une DR « Excellence », mais une DR.

La Finale Nationale de DR

Identique pour les hommes et les femmes.

- **Période**

Entre Juillet et Septembre, après les manches de D2 et les compétitions de DR.
La finale DR "arc classique" est couplée avec celle de D2 : même week-end, même site.

- **Sélection**

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » hommes ou de la DR.
Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » femmes ou de la DR.
Les ligues possédant un effectif de plus de ~~3000~~ 5000 licenciés peuvent présenter 1 équipe de club supplémentaire à partir de ~~3000~~ 5000 licenciés et puis par tranche de ~~3000~~ 5000 licenciés avec un maximum de 3 équipes. Ces équipes supplémentaires sont issues, dans l'ordre, du classement de la DR « Excellence » ou de la DR.
Application au 1er octobre 2013 – Comité Directeur des 08 et 09 juin 2013
La mixité n'est pas admise dans les équipes.
Un club sélectionné et participant à la finale nationale des DR s'engage à monter en D2 l'année suivante, s'il gagne dans sa poule ou s'il est repêché au classement. En cas de refus de monter en D2, l'équipe du club sera interdite de participation à la finale de DR pendant les deux années suivantes.

- **Procédure d'inscription des équipes**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe).
~~Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.~~
~~En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe le jour du championnat. Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au Jury d'Appel.~~
Une équipe est **obligatoirement** composée de ~~4 ou~~ 3 archers.
Application au 1er juillet 2013 – Comité Directeur des 08 et 09 juin 2013

- **Déroulement**

Selon le même principe que l'épreuve de DNAP (qualifications, matchs de Poule et matchs de classement).
A l'issue de la phase de qualification on constitue les poules de la manière suivante :

Nombre d'équipes		Arcs Classiques
Si 24 équipes et plus	on constitue	4 poules de 6 équipes
Point de bonification aux 12 premières équipes des qualifications		
De 20 à 23 équipes	on constitue	4 poules de 5 équipes
Point de bonification aux 8 premières équipes des qualifications		
De 16 à 19 équipes	on constitue	4 poules de 4 équipes
Point de bonification aux 8 premières équipes des qualifications		
De 12 à 15 équipes	on constitue	2 poules de 6 équipes
Point de bonification aux 6 premières équipes des qualifications		
De 10 à 11 équipes	on constitue	2 poules de 5 équipes
Point de bonification aux 4 premières équipes des qualifications		
Pour 8 ou 9 équipes	on constitue	2 poules de 4 équipes
Point de bonification aux 4 premières équipes des qualifications		
Pour 6 et 7 équipes	on constitue	1 poule de 6 équipes
Point de bonification aux 3 premières équipes des qualifications		
De 2 à 5 équipes	on constitue	1 seule poule
Poule de 5 : Point de bonification aux 2 premières équipes des qualifications		
Poule de 4 : Point de bonification aux 2 premières équipes des qualifications		
Poule de 3 : Point de bonification à la 1ère équipe de qualification		
Poule de 2 : Match unique sans point de bonification		

Les équipes qui, de par leur performance, ne rentrent pas dans le tableau par poules ne prennent pas part aux duels.

Par exemple :
24 équipes sont qualifiées pour les matches de poules : on constitue 4 poules de 6 équipes de la manière suivante :

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1ère	2ème	3ème	4ème
8ème	7ème	6ème	5ème
9ème	10ème	11ème	12ème
16ème	15ème	14ème	13ème
17ème	18ème	19ème	20ème
24ème	23ème	22ème	21ème

Chaque équipe rencontre les 5 autres équipes de sa poule (5 matches).
A l'issue de ces 5 matches, un classement par poule est établi par **attribution de points** :

- Sur la phase de qualification : les 12 premières équipes marquent 1 point
  les 12 dernières 0 point ;
- Sur les matches : match gagné = 1 point
  match perdu = 0 point.

<u>En cas d'égalité</u>

- ✓ De scores à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
- ✓ De points après les matches de poule : les scores des matches *(sans addition d'un éventuel score de barrage)* des équipes sont cumulés et servent au départage.
- ✓ En cas de nouvelle égalité à l'issue de matchs de poule (points et scores), on procède à un tir de barrage entre les équipes pour définir leur classement au sein de la poule.

- **Classement final des équipes**

A la fin de tous les matches de poules, les équipes sont classées de la 1ère à la 6ème place dans chaque poule, en fonction du nombre de points acquis et les scores réalisés lors des matches.

- ✓ L'équipe classée première de chaque poule (4 équipes) accède à la D2 la saison suivante et ont terminé leur finale de DR.
- ✓ S'il n'y a que 2 poules, les 2 premières équipes de chaque poule accèdent à la D2 la saison suivante et ont terminé leur finale de DR.
- ✓ S'il n'y a qu'une seule poule, les 4 premières équipes de la poule accèdent à la D2 la saison suivante et toutes les équipes ont terminé leur finale de DR.

Dans le cas de 4 poules, pour les équipes classées au même rang de la 2ème à la 6ème place, on procède à deux matchs de classement afin de déterminer le classement final de la Finale de DR Classique selon le principe des petites t grandes finales.

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
2ème	2ème	2ème	2ème
3ème	3ème	3ème	3ème
4ème	4ème	4ème	4ème
5ème	5ème	5ème	5ème[e]
6ème	6ème	6ème	6ème

A l'issue de ces 2 derniers matches :
Les 2ème de chaque poule seront classés de la 5ème à la 8ème place
Les 3ème de chaque poule seront classés de la 9ème à la 12ème place
Les 4ème de chaque poule seront classés de la 13ème à la 16ème place
Les 5ème de chaque poule seront classés de la 17ème à la 20ème place
Les 6ème de chaque poule seront classés de la 21ème à la 24ème place

Dans le cas de 2 poules, pour les équipes classées au même rang de la 3ème à la 6ème place, on procède à un match de classement afin de déterminer le classement final de la Finale de la DR Classiques.
(Application le 01/04/2011)

C.3.4. Le Championnat de France Jeunes par Equipes de Clubs (Finales par Equipes – Arc Classique)

Ce championnat regroupe les disciplines suivantes : Fita (2x30m – 2x40m – 2x60m - 2x70m), et il intègre le Championnat de France par Equipe de Clubs.
Toutes ces particularités sont traitées dans ce chapitre.

- **Catégories, nombre d'équipes, blasons et distances de tir**

Jeunes (Benjamin(e)s et Minimes)	16 équipes	Blasons de 80cm	30m
Garçons (cadets et Juniors)	16 équipes	Blasons de 122cm	60m
Filles (cadettes, juniors)	16 équipes	Blasons de 122cm	60m

Les équipes de club seront sélectionnées, dans chaque catégorie, selon les classements nationaux suivants :

Jeunes (Mixte) : classement national benjamins et minimes
Garçons : classement national cadets et juniors
Filles : classement national cadettes et juniors

Pas de sur-classement ponctuel possible.

- **Procédure d'inscription pour les équipes**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe) **à condition que le ou les archers remplacés ne participent pas au championnat individuel.**

- **Composition des Equipes**

Exemple concret d'une situation relative à la composition d'une équipe de club au championnat de France jeune par équipes de clubs

Rappel : Pour pouvoir participer au championnat de France par équipes, tout archer appelé à faire partie de la composition de l'équipe doit avoir participé à la phase qualificative individuelle : il suffit d'avoir tiré 1 flèche pour être classé et ainsi pouvoir prendre part au tir par équipes.

Le club **X** a, par exemple, 7 archers sélectionnés pour le championnat de France individuel les archers A, B, C, D, E, F, G.
Le club **X** a transmis à la FFTA, lors de son inscription une composition d'équipes : archers A, B, C.
Cette composition d'équipe peut-être modifiée avant le début du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe) à condition que le ou les archers remplacés ne participent pas au championnat individuel.
Exemple :
Dans l'équipe annoncée du club **X**, l'archer A est malade. A peut être remplacé par D, à condition que A ne participe pas au championnat individuel, ce qui est le cas puisque A est absent et malade.
La nouvelle composition d'équipe du club X est maintenant : B, C, D.
Ces 3 archers obtiennent, à l'issue de la phase qualificative du championnat individuel, un score cumulé de 1000pts qui leur permet d'obtenir la 12ème place par équipe : ils sont donc qualifiés pour le championnat de France par équipe qui aura lieu deux jours plus tard.

Particularité pour le championnat de France jeune : le club peut compléter ou modifier la composition de son équipe.

1. **Compléter l'équipe :**
   Avant le début du tir par équipe (les matchs), le capitaine de l'équipe du club **X** souhaite compléter par un quatrième archer son équipe composée de B, C, D.
   Il est en droit de le faire et fait savoir au greffe qu'il fait entrer dans son équipe l'archer E qui :
   - ✓ à tiré le championnat de France individuel et dans sa catégorie

La nouvelle composition d'équipe du club X devient donc B, C, D, E.

2. **Modifier l'équipe :**
   Avant le début du tir par équipe (les matchs), la capitaine de l'équipe du club **X** souhaite modifier la composition de son équipe composée de B, C, D.
   Il est en droit de le faire et fait savoir au greffe qu'il fait entrer dans son équipe, à la place de l'archer B (pour une raison quelconque) l'archer E qui :
   - ✓ a tiré le championnat de France individuel dans sa catégorie

La nouvelle composition d'équipe du club X devient donc : C, D, E.

- **Déroulement de cette phase**

Les tirs de qualification des équipes se réalisent le jour 1, lors des qualifications individuelles.

- **Classement des équipes**

A l'issue du tir de qualification, 4 poules de 4 équipes sont constituées de la manière suivante :

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1ère	2ème	3ème	4ème
8ème	7ème	6ème	5ème
9ème	10ème	11ème	12ème
16ème	15ème	14ème	13ème

Dans chaque poule, chaque équipe rencontre les 3 autres (3 matches).
A l'issue de ces 3 matches, un classement par poule est établi **par attribution de points** :

- sur le tir de qualification du jour 1 : les 8 premières équipes se voient attribuer 1 point ;
- sur les matches de poule : match gagné = 1 point
  match perdu = 0 point

En cas d'égalité

- ✓ De scores à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
- ✓ De points après les 3 matches de poule : les scores des matches *(sans addition d'un éventuel score de barrage)* des équipes sont cumulés et servent au départage.
- ✓ En cas de nouvelle égalité à l'issue des 3 matches de poule (points et scores), on procède à un tir de barrage entre les équipes pour définir leur classement au sein de la poule.

- **Duels de classement – 2 matches**

Les classés du même rang des 4 poules se rencontrent pour déterminer le classement final : les équipes de la poule 1 rencontrent celles de la poule 4, et les équipes de la poule 2 celles de la poule 3.
Puis les vainqueurs et les vaincus de ces matches se rencontrent entre eux, selon le principe des petites et grandes finales.

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1ère	1ère	1ère	1ère
2ème	2ème	2ème	2ème
3ème	3ème	3ème	3ème
4ème	4ème	4ème	4ème

A l'issue de ces 2 derniers matches :

les 1er de chaque poule seront classés	de la 1ère à la 4ème place
les 2ème de chaque poule seront classés	de la 5ème à la 8ème place
les 3ème de chaque poule seront classés	de la 9ème à la 12ème place
les 4ème de chaque poule seront classés	de la 13ème à la 16ème place.

Les équipes classées 1ère sont déclarées :

CHAMPION DE FRANCE JEUNES (MIXTES) PAR EQUIPES DE CLUB
CHAMPION DE FRANCE GARÇONS PAR EQUIPES DE CLUB
CHAMPIONNE DE FRANCE FILLES PAR EQUIPES DE CLUB

C.3.4.1 La Semaine Jeunes du tir a l'arc – Championnat de France par Equipes de Ligue

- **La compétition**

La « Semaine Jeunes » se déroule chaque année à une date fixée par la FFTA.
Elle est réservée aux archers tirant en arc classique dans les catégories suivantes :

En individuel :	Benjamins	Benjamines
	Minimes garçons	Minimes filles
	Cadets	Cadettes
	Juniors garçons	Juniors filles
Équipes de Ligue :	Benjamins/Minimes garçons	Benjamines/Minimes filles
	Cadets/Juniors garçons	Cadettes/Juniors filles

Cette compétition est séparée en deux épreuves bien distinctes :

- ✓ une compétition individuelle avec finales par poules pour les catégories Benjamins, minimes, cadets et juniors (garçons et filles) ;
- ✓ une compétition par équipes, support du **Championnat de France Jeunes par Equipes de Ligue** pour la catégorie benjamins/minimes (garçons et filles) et cadets/juniors (garçons et filles).

Chaque équipe se compose de 3 archers maximum.
Les surclassements ponctuels ne sont pas autorisés.
Les compétitions sont arbitrées par de jeunes arbitres sélectionnés par leur ligue et encadrés par des arbitres confirmés.

- **Le programme de la « Semaine Jeunes »**

	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5
Matin		**Qualification 2x70m** Junior Homme **2x60m** Cadets **2x40m** Minime Fille	**Matchs individuels par poules** Cadet Homme Junior Homme Benjamine Minime Fille	**Qualification** Equipes Cadet/Junior (garçons) Benjamins/Minimes Filles	**Matchs de Classement** (toutes catégories) (2 matchs) **Podium**
Après-midi	Entraînement officiel	**Qualification 2x70m** Junior Fille **2x60m** Cadette **2x40m** Minime Homme **2x30m** Benjamin	**Matchs individuels par poules** Cadet Fille Junior Fille Benjamin Minime Homme	**Qualification** Equipes Cadet/Junior (filles) Benjamin/Minime Garçon	**Départ des équipes**
	Réunion des entraîneurs		Entraînement Officiel pour le Tir par équipes	Matchs de poules toutes catégories (3 matchs)	
			Cérémonie d'ouverture Présentation des équipes		

- **L'épreuve individuelle**

Un maximum de compétiteurs doit pouvoir participer aux épreuves individuelles. Le nombre d'archers de chaque catégorie est donc ouvert, dans la mesure des possibilités de l'organisateur. Cependant le terrain devra pouvoir accueillir un minimum de 48 cibles. En fonction des possibilités liées à la nature du terrain, privilégier le tir en rythme A-B-C (couloirs de 5m).

Les distances de tir :

Benjamins (garçons et filles)	30m
Minimes (garçons et filles)	40m
Cadets (garçons et filles)	60m
Juniors (garçons et filles	70m

Les blasons :
*Les benjamins et les minimes (garçons et filles) tirent sur des blasons de 80cm
*Les cadets et les juniors (garçons et filles) tirent sur des blasons de 122cm

La position des compétiteurs lors des phases de qualification : les compétiteurs d'un même club et/ou d'une même ligue seront positionnés à 1 par cible sur des cibles contiguës : 1A, 2A, 3A,1B, 2B, 3B, etc …

Le déroulement des phases finales individuelles :
A l'issue du classement de l'épreuve de qualification, les 32 archers dans chaque catégorie représentée sont répartis en 8 poules de 4 archers

Point de bonification : si 32 archers sélectionnés, 1 point de bonification pour les 16 premiers des qualifications est accordé.

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4	Poule 5	Poule 6	Poule 7	Poule 8
1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème
16ème	15ème	14ème	13ème	12ème	11ème	10ème	9ème
17ème	18ème	19ème	20ème	21ème	22ème	23ème	24ème
32ème	31ème	30ème	29ème	28ème	27ème	26ème	25ème

La victoire dans un match rapporte 1 point.
Le classement de chaque poule est réalisé en fonction du nombre de victoires de chaque archer sans adversaire direct ne sont pas pris en compte. L'archer n'ayant pas d'adversaire peut tirer des sets dans le même rythme que les autres matchs se déroulant sur le terrain, sans prise en compte des points réalisés.

Règle de départage en cas d'égalité de victoire :
En cas d'égalité de victoires entre archers, on prend en compte le différentiel entre les points de set marqués par l'archer « Pour » et ceux marqués par ces adversaires « Contre ». Les archers sont classés en fonction de leur différentiel de points dans l'ordre décroissant.
Dans le cas d'archers à égalité de victoires et égalité de différentiels, un barrage d'une seule flèche sera réalisé entre les archers. L'archer dont la flèche est le plus près du centre gagne le départage, et ainsi de suite afin d'établir le classement de la poule.

Cas n° 1 : Chaque archer à un nombre de victoires différentes :

Match 1	**A / D** **B / C**	6 à 4 6 à 2

Match 2	**A / C** **B / D**	6 à 4 6 à 4

Match 3	**A / B** **C /D**	4 à 6 6 à 5

		Match 1			Match 2			Match 3			TOTAUX				
	Bonus	**Pt**	**P**	**C**	**Pt**	**P**	**C**	**Pt**	**P**	**C**	**Points**	**Pour**	**Contre**	**Diff.**	**Class.**
Archer A	1	1	6	4	1	6	4	0	4	6	3	16	14	2	2ème
Archer B	1	1	6	2	1	6	4	1	6	4	4	18	10	8	1er
Archer C		0	2	6	0	4	6	1	6	5	1	12	17	-5	3ème
Archer D		0	4	6	0	4	6	0	5	6	0	13	18	-5	4ème

L'archer B gagne avec 4 points de victoire

Cas n° 2 : Egalité de victoire entre deux archers avec différentiel différent ;

Match 1	**A / D** **B / C**	6 à 5 6 à 0

Match 2	**A / C** **B / D**	5 à 6 6 à 5

Match 3	**A / B** **C /D**	6 à 5 4 à 6

		Match 1			Match 2			Match 3			TOTAUX				
	Bonus	**Pt**	**P**	**C**	**Pt**	**P**	**C**	**Pt**	**P**	**C**	**Points**	**Pour**	**Contre**	**Diff.**	**Class.**
Archer A	1	1	6	5	0	5	6	1	6	5	3	17	16	1	2ème
Archer B	1	1	6	0	1	6	5	0	5	6	3	17	11	6	1er
Archer C		0	0	6	1	6	5	0	4	6	1	10	17	-7	4ème
Archer D		0	5	6	0	5	6	1	6	4	1	16	16	0	3ème

L'archer B termine 1er de la poule avec un différentiel supérieur à celui de l'archer A

On obtient le tableau suivant :

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4	Poule 5	Poule 6	Poule 7	Poule 8
1er	1er	1er	1er	1er	1er	1er	1er
2ème	2ème	2ème	2ème	2ème	2ème	2ème	2ème
3ème	3ème	3ème	3ème	3ème	3ème	3ème	3ème
4ème	4ème	4ème	4ème	4ème	4ème	4ème	4ème

Pour tous les 1er de chaque poule = 8 archers
Un tableau de duels à élimination directe à partir des ¼ de finales est réalisé selon le principe suivant :
Les archers de la poule 1 rencontrent ceux de la poule 8
Les archers de la poule 2 rencontrent ceux de la poule 7
Les archers de la poule 3 rencontrent ceux de la poule 6
Les archers de la poule 4 rencontrent ceux de la poule 5

Les archers perdants leurs ¼ de finale se rencontrent en match de repêchage afin de déterminer leur classement final sur l'épreuve. Les matchs de repêchages se déroulent en même temps que les demi-finales et finales du tableau principal.

Le principe retenu est le suivant :
½ finales en élimination directe.
Petite finale et finale

De la 1ère à la 4ème place : 6 matchs
De la 5ème à la 8ème place : 6 matchs

Pour tous les seconds de chaque poule = 8 archers
Le principe reste le même que pour les premiers de chaque poule afin de déterminer le classement des archers aux places de 9ème à 16ème de l'épreuve :

- Les archers sont placés dans un tableau de duels de ¼ de finale
- ¼ de finale en élimination directe avec repêchage pour les perdants
- ½ finale puis finale et petite finale afin d'attribuer les places de 9ème à 16ème de l'épreuve.

Pour tous les 3ème de chaque poule= 8 archers
Le principe reste le même que pour les premiers et seconds de chaque poule afin de déterminer le classement des archers aux places de 17ème à 24ème de l'épreuve :

- Les archers sont placés dans un tableau de duels de ¼ de finale
- ¼ de finale en élimination directe avec repêchage pour les perdants
- ½ finale puis finale et petite finale afin d'attribuer les places de 17ème à 24ème de l'épreuve.

Pour tous les 4ème de chaque poule= 8 archers
Le principe reste le même que pour les premiers et seconds de chaque poule afin de déterminer le classement des archers aux places de 25ème à 32ème de l'épreuve :

- Les archers sont placés dans un tableau de duels de ¼ de finale
- ¼ de finale en élimination directe avec repêchage pour les perdants
- ½ finale puis finale et petite finale afin d'attribuer les places de 25ème à 32ème de l'épreuve.

Dans le cas ou il y aurait moins de 32 archers dans une catégorie :

De 24à 31 participants : il est constitué 8 poules de 3 archers
Point de bonification aux 8 premiers archers des qualifications.

De 16 à 23 participants : il est constitué 4 poules de 4 archers
Point de bonification aux 8 premiers archers des qualifications.

De 12 à 15 participants : il est constitué 4 poules de 3 archers
Point de bonification aux 4 premiers archers des qualifications.

De 8 à 11 participants : il est constitué 2 poules de 4 archers
Point de bonification aux 4 premiers archers des qualifications.

De 6 à 7 participants : il est constitué 2 poules de 3 archers
Point de bonification aux 2 premiers archers des qualifications.

De 4 à 5 participants : il est constitué 1 poule de 4 archers
Point de bonification aux 2 premiers archers des qualifications.

3 participants : il est constitué 1 poule de 3 archers
Point de bonification au 1er archer des qualifications.

2 participants : finale.

- **L'épreuve par équipes :**

Cette compétition comprend :

- ✓ **une phase de qualification :**
  - Un FITA pour les équipes Cadets/Juniors (garçons et filles)
  - Un FITA pour les équipes Benjamins/Minimes (garçons et filles)
- ✓ **une phase finale qui se dispute par poules**

La Composition des équipes :

- ✓ Les équipes de ce championnat sont composées de 3 archers.
- ✓ La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le début de la compétition par équipes (dépôt de la composition de l'équipe au greffe).
- ✓ Les équipes cadets/juniors ne peuvent être constituées que de cadets ou/et de juniors. Le surclassement des benjamins et des minimes n'est pas admis.
- ✓ Le nombre d'équipes par ligue n'est pas limité. Toutefois, pour pouvoir inscrire une 2ème équipe dans une catégorie, une ligue doit avoir inscrit une équipe dans 3 catégories.

Catégories, nombre d'équipes, blasons et distances de tir des finales :

Pour la phase finale 16 équipes maximum par catégorie sont qualifiées :

Cadets/juniors	16 équipes garçons + 16 équipes filles	Tir à 60m sur blasons de 122cm
Benjamins/Minimes	16 équipes garçons + 16 équipes filles	Tir à 30m sur blasons de 80cm

En fonction de nombre d'équipes engagées, par catégories :

16 équipes et plus on constitue	4 poules de 4 équipes
Point de bonification aux 8 premières équipes des qualifications	
de 12 à 15 équipes	4 poules de 3 équipes
Point de bonification aux 4 premières équipes des qualifications	
de 8 à 11 équipes	2 poules de 4 équipes
Point de bonification aux 4 premières équipes des qualifications	
de 4 à 7 équipes	½ finale et Finale entre les 4 premières équipes des qualifications
3 équipes	Finale entre les 2 premières équipes des qualifications
2 équipes	Finale

(Application au 01/01/2013)

Les équipes qui, de par leur performance, ne rentrent pas dans le tableau par poules, ne prennent pas part aux matchs.

Déroulement :

A l'issue du classement de l'épreuve de qualification, les16 équipes (hommes et femmes) sont réparties en 4 poules de 4 équipes, selon la formule suivante :

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1	2	3	4
8	7	6	5
9	10	11	12
16	15	14	13

Dans chaque poule, chaque équipe rencontre les 3 autres (3 matchs).

A l'issue de ces 3 matchs, un classement par poule est établi par **attribution de points** :

- sur le tir de qualification : les 8 premières équipes se voient attribuer 1 point,
  les 8 dernières équipes marquent 0 point ;

- sur les matchs de poule : Match gagné = 1 point
  Match perdu = 0 point

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1ère	1ère	1ère	1ère
2ème	2ème	2ème	2ème
3ème	3ème	3ème	3ème
4ème	4ème	4ème	4ème

En cas d'égalité :

- ✓ De score à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
- ✓ de points après les 3 matchs de poule : les scores des matchs *(sans addition d'un éventuel score de barrage)* des équipes sont cumulés et servent au départage.
- ✓ En cas de nouvelle égalité, l'équipe ayant obtenu la meilleure place lors de la phase de qualification l'emporte.

Matchs de classement (2 matchs)
Match 1 : les équipes classées au même rang des 4 poules se rencontrent pour déterminer le classement final : les équipes de la poule 1 rencontrent celles de la poule 4, et les équipes de la poule 2 celles de la poule 3.

Match 2 : les vainqueurs et les vaincus des matchs 1 se rencontrent entre eux, selon le principe des petites et grandes finales.

A l'issue de ces deux derniers matches :

les 1ers de chaque poule seront classés	de la 1ère à la 4ème place
les 2èmes de chaque poule seront classés	de la 5ème à la 8ème place
les 3èmes de chaque poule seront classés	de la 9ème à la 12ème place
les 4èmes de chaque poule seront classés	de la 13ème à la 16ème place

C.3.5 La Division Nationale Arcs a Poulies (DNAP)

Composition	16 équipes Hommes et 8 équipes Femmes.
Répartition géographique	1 groupe national pour chaque catégorie
Compétitions	**Le ou les regroupements nationaux** Arc à Poulies + le **Championnat de France** Arc à Poulies Scratch Fita 2x50m.
Résultats	Le club dont l'équipe est classée 1ère, sur la somme des points acquis des différentes étapes, est déclaré Champion de France. Les clubs dont l'équipe masculine est classée 14ème, 15ère et 16ème descendent en DR la saison suivante. Le club dont l'équipe féminine est classée 8ème descend en DR la saison suivante.

- **Sélection des Archers**

Pour la DNAP : 4 archers par équipes sélectionnés par leur club (64 hommes / 32 femmes).
Les archers des équipes sélectionnées pour la DNAP sont également qualifiés pour le Championnat de France individuel et font partie des 128 hommes et 70 femmes.

- **Déroulement**

A l'issue du classement de l'épreuve de qualification, les 16 équipes hommes sont réparties en 4 poules de 4 équipes et les 8 équipes dames sont réparties en 2 poules de 4 équipes.

Equipes hommes

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1ère	2ème	3ème	4ème
8ème	7ème	6ème	5ème
9ème	10ème	11ème	12ème
16ème	15ème	14ème	13ème

Equipes femmes

Poule 1	Poule 2
1ère	2ème
4ème	3ème
5ème	6ème
8ème	7ème

Dans chaque poule, chaque équipe rencontre les 3 autres (3 matchs).
A l'issue de ces 3 matchs, un classement par poule est établi par attribution de points :

- Sur le tir de qualification les 8 premières équipes hommes se voient attribuer 1 point
  les 4 premières équipes femmes se voient attribuer 1 point
- Sur les matchs de poule : match gagné = 1 point
  match perdu = 0 point

Equipes hommes

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1ère	1ère	1ère	1ère
2ème	2ème	2ème	2ème
3ème	3ème	3ème	3ème
4ème	4ème	4ème	4ème

Equipes femmes

Poule 1	Poule 2
1ère	1ère
2ème	2ème
3ème	3ème
4ème	4ème

En cas d'égalité

- De score à la fin d'un match : tir de barrage selon le règlement international
- De points après les 3 matchs de poule : les scores des matchs (*sans addition d'un éventuel score de barrage)* des équipes sont cumulés et servent au départage.
- En cas de nouvelle égalité (points et scores des matchs, on procède à un tir de barrage entre les équipes pour définir leur classement au sein de la poule.

Duels de classement = 2 match pour les hommes, 1 match pour les femmes

- Match 1 (Hommes uniquement) : les classés du même rang des 4 poules se rencontrent pour déterminer le classement final : les équipes de la poule 1 rencontrent celles de la poule 4, les équipes de la poule 2 rencontrent celles de la poule 3
- Match 2
  - Hommes : les vainqueurs et les vaincus des matchs 1 se rencontrent entre eux selon le principe des petites et grandes finales
  - Femmes : les classées du même rang dans chaque poule se rencontrent pour déterminer le classement final. A l'issue de ce match :
    - Les 1ers de chaque poule sont classés 1er et 2ème
    - Les 2ème de chaque poule sont classés 3ème et 4ème
    - Les 3ème de chaque poule sont classés 5ème et 6ème
    - Les 4ème de chaque poule sont classés 7ème et 8ème

Classement d'une manche de DNAP – Attribution de points
A la fin de chaque manche de DNAP, les équipes reçoivent les points suivants, selon leur classement

Equipes Hommes

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème
40	36	32	28	24	21	18	15

9ème	10ème	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème	16ème
12	10	8	6	4	3	2	1

Equipes femmes

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème
20	16	12	9	6	4	2	1

- **Constitution des équipes et procédure d'inscription**

Le règlement est le même que celui du Championnat de France de D1.

- **Arbitrage**

L'arbitrage des matchs de poules (tir par équipes) est assuré conformément au cahier des charges par les arbitres désignés en relation avec le PCRA de la ligue.

Classement final de DNAP de l'année

A l'issue des 3 manches de DNAP, de l'année, les équipes sont classées de la 1ère à la 16ème (8ème place pour les femmes) en fonction du nombre de points acquis lors des 3 manches de DNAP.

En cas d'égalité du nombre de points entre des équipes, le départage se fait ainsi jusqu'à suppression de l'égalité :

1. Les scores cumulés de tous les duels de l'équipe (sans addition d'éventuels scores de barrage) des 3 épreuves de DNAP
2. Le meilleur classement obtenu sur une manche de DNAP
3. Le meilleur total des places obtenues sur les 3 manches de DNAP
4. Le meilleur total des scores de qualification (score des 3 archers) obtenus sur les 3 épreuves DNAP
5. Tirage au sort

C.3.6 Les Divisions Regionales (Arc a Poulies)

Si un club possède une équipe en DNAP, ses 3 premiers archers du classement national Fita de l'année précédente (transfert compris) ne peuvent pas participer à la DR.

Pour participer à la filière par équipe, les ligues doivent constituer une ou plusieurs Divisions Régionales qui peuvent se décliner en :

- **DR « Excellence »**
- **DR**
- **DD (Division Départementale)** : au choix de la ligue, dans une logique sportive ayant pour objectif l'accès au niveau supérieur.

- **La DR « Excellence »**

Les catégories
Femmes arc à poulies
Hommes arc à poulies

La mixité, pour la composition des équipes, est interdite.
L'organisation de la DR « Excellence » est identique à celui de la DR « arc classique ».
Le nombre d'équipes engagées doit être au minimum de 4 puis par multiple de 4.
Le 2x50m avec ou sans finales est la seule discipline de référence pour la DR « Excellence ».

Titre régional :
Le club dont l'équipe est classée 1ère de DR « Excellence » est déclaré Champion Régional et accède à la finale nationale des DR.
Les procédures de montée et de descente entre les DR sont laissées à l'initiative de la Ligue.
Un club ayant une équipe en DNAP peut être champion de la DR « Excellence » mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR « Excellence », si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

Lorsqu'il y a moins de 4 équipes, ce n'est plus une DR « Excellence » mais une DR.

- **La DR**

Les catégories
Femmes arc à poulies
Hommes arc à poulies

La mixité peut être autorisée dans toutes les catégories.
Le tir en Extérieur 2x50m, le tir en Salle et le tir Fédéral sont les disciplines de référence. **Il est obligatoire** de placer au moins 1 Fita 2x50m **avec ou sans finales** dans l'organisation de la DR.

Titre régional :
A défaut de DR « Excellence », le club dont l'équipe est classée première de la DR est déclaré Champion régional et accède à la finale nationale des DR.
Les procédures d'accès des équipes de club à la DR « Excellence » sont organisées par les ligues.
Un club ayant une équipe en DNAP peut être champion de la DR, mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR, si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

Lorsqu'il y a moins de 4 équipes, ce n'est plus une DR « Excellence », mais une DR.

<u>La Finale Nationale de DR</u> ***(Identique pour les hommes et les femmes)***

- **Période**

Entre Juillet et Septembre, après les compétitions de DR.
La date et le lieu de la finale DR "arc à poulies" sont fixés par la FFTA.

- **Sélection**

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » hommes ou de la DR.
Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » femmes ou de la DR.
Les ligues possédant un effectif de plus de ~~3000~~ 5000 licenciés peuvent présenter 1 équipe de club supplémentaire à partir de ~~3000~~ 5000 licenciés et puis par tranche de ~~3000~~ 5000 licenciés avec un maximum de 3 équipes. Ces équipes supplémentaires sont issues, dans l'ordre du classement de la DR « Excellence » ou de la DR.
Application au 1er octobre 2013 – Comité Directeur des 08 et 09 juin 2013
La mixité n'est pas admise dans les équipes.
Un club sélectionné et participant à la finale nationale des DR s'engage à monter en DNAP l'année suivante, s'il gagne dans sa poule ou s'il est repêché au classement. En cas de refus de monter en DNAP, l'équipe du club sera interdite de participation à la finale de DR pendant les deux années suivantes.

- **Procédure d'inscription des équipes**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe)
~~Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.~~
~~En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe le jour du championnat. Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au Jury d'Appel.~~
Une équipe est **obligatoirement** composée de ~~4 ou~~ 3 archers.
Application au 1er juillet 2013 – Comité Directeur des 08 et 09 juin 2013
Rappel : les 4 (ou 3) archers de l'équipe doivent avoir participé à la phase de qualification de la compétition (donc avoir tiré au moins une flèche).

- **Déroulement**

Selon le même principe que l'épreuve de DR « arc classique ».
A l'issue de la phase de qualification on constitue les poules de la manière suivante :

Nombre d'équipes		Arcs Classiques
Si 24 équipes et plus	on constitue	4 poules de 6 équipes
Point de bonification aux 12 premières équipes des qualifications		
De 20 à 23 équipes	on constitue	4 poules de 5 équipes
Point de bonification aux 8 premières équipes des qualifications		
De 16 à 19 équipes	on constitue	4 poules de 4 équipes
Point de bonification aux 8 premières équipes des qualifications		
De 12 à 15 équipes	on constitue	2 poules de 6 équipes
Point de bonification aux 6 premières équipes des qualifications		
De 10 à 11 équipes	on constitue	2 poules de 5 équipes
Point de bonification aux 4 premières équipes des qualifications		
Pour 8 ou 9 équipes	on constitue	2 poules de 4 équipes
Point de bonification aux 4 premières équipes des qualifications		
Pour 6 et 7 équipes	on constitue	1 poule de 6 équipes
Point de bonification aux 3 premières équipes des qualifications		
De 2 à 5 équipes	on constitue	1 seule poule
Poule de 5 : Point de bonification aux 2 premières équipes des qualifications		
Poule de 4 : Point de bonification aux 2 premières équipes des qualifications		
Poule de 3 : Point de bonification à la 1ère équipe de qualification		
Poule de 2 : Match unique sans point de bonification		

Les équipes qui, de par leur performance, ne rentrent pas dans le tableau par poules ne prennent pas part aux duels.

Par exemple : 24 équipes sont qualifiées pour les matches de poules : on constitue 4-poules de 6 équipes de la manière suivante :

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1ère	2ème	3èmee	4ème
8me	7ème	6ème	5ème
9ème	10ème	11ème	12ème
16ème	15ème	14ème	13ème
17ème	18ème	19ème	20ème
24ème	23ème	22ème	21ème

Chaque équipe rencontre les 5 autres équipes de sa poule (5 matches).
A l'issue de ces 5 matches, un classement par poule est établi par **attribution de points** :

- sur la phase de qualification : les 12 premières équipes marquent 1 point
  les 12 dernières 0 point ;
- sur les matches : match gagné = 1 point
  match perdu = 0 point.

En cas d'égalité

- ✓ De scores à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
- ✓ De points après les matches de poule : les scores des matches *(sans addition d'un éventuel score de barrage)* des équipes sont cumulés et servent au départage.
- ✓ En cas de nouvelle égalité à l'issue de matchs de poule (points et scores), on procède à un tir de barrage entre les équipes pour définir leur classement au sein de la poule.

- **Classement final des équipes**

A la fin de tous les matches, les équipes sont classées de la 1ère à la 6ème place dans chaque poule, en fonction du nombre de points acquis et les scores réalisés lors des matches.

- **Equipes masculines** : 3 équipes montent en DNAP la saison suivante.
  1. Dans le cas de 4 poules : les équipes classées 1ères de chaque poule se rencontrent en match de classement croisé (poule 1 contre poule 4 et poule 2 contre poule 3). Les équipes gagnantes de ce match accèdent à la DNAP la saison suivante et en ont terminée de leur finale de DR. Les équipes perdantes se rencontrent afin de déterminer le 3ème et le 4ème de la finale de DR arcs à poulies. Le vainqueur de ce match (3ème de la finale de DR) accède à la DNAP la saison suivante.

Pour les équipes classées au même rang de la 2ème à la 6ème place, on procède à 2 matches de classements afin de déterminer le classement final de la finale de DR arcs à poulies selon le principe suivant :

- Les classés du même rang des 4 poules se rencontrent pour déterminer le classement final : les équipes de la poule 1 rencontrent celles de la poule 4, les équipes de la poule 2 celles de la poule 3.puis les vainqueurs et les vaincus de ces matches se rencontrent entre eux, selon le principe des petites et grandes finales.

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
2ème	2ème	2èmee	2ème
3me	3ème	3ème	3ème
4ème	4ème	4ème	4ème
5ème	5ème	5ème	5ème
6ème	6ème	6ème	6ème

A l'issue de ces deux derniers matches :

les 2 èmes de chaque poule seront classés	de la 5ème à la 8ème place
les 3 èmes de chaque poule seront classés	de la 9ème à la 12ème place
les 4 èmes de chaque poule seront classés	de la 13ème à la 16ème place
les 5 èmes de chaque poule seront classés	de la 17ème à la 20ème place
les 6 èmes de chaque poule seront classés	de la 21ème à la 24ème place.

2. S'il n'y a que 2 poules, la première équipe de chaque poule accède à la DNAP à la saison suivante. Pour les équipes classées au même rang de la 2ème à la 6ème place, on procède à un match de classement afin de déterminer le classement final de la Finale de DR arcs à poulies, selon le même principe que précédemment.
   L'équipe gagnante du match opposant les 2èmes de poule accède à la DNAP la saison suivante.
3. S'il n'y a qu'une seule poule, les trois premières équipes de la poule accèdent à la DNAP la saison suivante. Le classement de la poule détermine la place obtenue à la Finale de DR arcs à poulies.

- **Equipes féminines** : une seule équipe monte en DNAP la saison suivante.
  1. Dans le cas de 4 poules : on procède à un premier match de classement entre les équipes classées 1ères de chaque poule. Les équipes de la poule 1 rencontrent celles de la poule 4 et les équipes de la poule 2 celles de la poule 3. Puis les vainqueurs et les vaincus de ces matches se rencontrent entre eux, selon le principe des petites et grandes finales. L'équipe gagnante de ces deux matches accède à la DNAP la saison suivante.

Pour les équipes classées au même rang de la 2ème à la 6ème place, on procède à 2 matches de classements afin de déterminer le classement final de la Finale de DR arcs à poulies, selon le principe suivant :

- Les classés du même rang des 4 poules se rencontrent pour déterminer le classement final : les équipes de la poule 1 rencontrent celles de la poule 4, les équipes de la poule 2 celles de la poule 3. Puis les vainqueurs et les vaincus de ces matches se rencontrent entre eux, selon le principe des petites et grandes finales.

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
2ème	2ème	2èmee	2ème
3me	3ème	3ème	3ème
4ème	4ème	4ème	4ème
5ème	5ème	5ème	5ème
6ème	6ème	6ème	6ème

A l'issue de ces deux derniers matches :

les 2ème de chaque poule seront classés	de la 5ème à la 8ème place
les 3ème de chaque poule seront classés	de la 9ème à la 12ème place
les 4ème de chaque poule seront classés	de la 13ème à la 16ème place
les 5ème de chaque poule seront classés	de la 17ème à la 20ème place
les 6ème de chaque poule seront classés	de la 21ème à la 24ème place.

4. S'il n'y a que 2 poules, la première équipe de chaque poule se rencontre. L'équipe gagnante de ce match accède à la DNAP la saison suivante. Pour les équipes classées au même rang de la 2ème à la 6ème place, on procède à un match de classement afin de déterminer le classement final de la Finale de DR arcs à poulies, selon le même principe que précédemment.

5. S'il n'y a qu'une seule poule, les deux premières équipes de la poule accèdent à la DNAP la saison suivante. Le classement de la poule détermine la place obtenue à la Finale de DR arcs à poulies.
   (Application AU 01/04/2011)

C.3.7 LES REGLES COMMUNES AUX COMPETITIONS PAR EQUIPES

- **Le Capitaine d'Equipe** est le responsable de son équipe concernant en particulier :
  - ✓ la conformité de la composition de son équipe (transferts – étrangers – surclassements) ;
  - ✓ la conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement des archers ;
  - ✓ il est l'unique interlocuteur avec le greffe et les arbitres. A ce titre, il présente l'ensemble des documents administratifs (licence fédérale, certificat médical, passeport sportif) au greffe qui lui remet les dossards et les dossiers personnels.

- **Absence d'une Equipe**

Les clubs de D1, D2, DNAP, DR « Excellence » et DR doivent pouvoir présenter une équipe lors de toutes les épreuves de D1, D2, DNAP, DR « Excellence » et DR. Ils doivent pouvoir disposer de remplaçants en nombre suffisant afin de participer à l'ensemble des compétitions de leur division.

En cas d'absence – forfait – d'une équipe lors d'une épreuve de D1, D2, DNAP, DR « Excellence » et DR, le club devra justifier son absence sous peine de recevoir une pénalité.
Pour être justifiée, une absence devra être ***imprévue*** jusqu'à 5 jours avant le début de la phase de qualification. Les dirigeants du club devront en fournir la preuve et l'adresser à la FFTA.
Exemples de situations ne pouvant pas justifier une absence car prévisibles plus de 5 jours avant la compétition :

- ✓ travailler le jour de la compétition ;
- ✓ passer un examen ;
- ✓ honorer une sélection en équipe nationale ;
- ✓ une blessure persistante ;
- ✓ etc…

Par ailleurs, des difficultés de transport (panne, grève, etc…), jusqu'à la veille du premier jour de compétition, ne peuvent pas être considérées comme une absence justifiée.
Au-delà des 5 jours précédant la compétition, l'absence est injustifiée et le club doit pouvoir pallier l'insuffisance des archers dans l'équipe, quelle que soit son importance.

Un seul ou 2 archers ne peuvent pas constituer une équipe. Une équipe doit être constituée de 3 membres minimum ou 4 membres maximum pour se présenter à une compétition de D1, D2, DNAP, DR « Excellence » et DR, participer à la phase de qualification, aux duels de poule et de classement. Lors de la Finale Nationale des DR, les équipes sont constituées de 3 membres.

Sanctions : une équipe absente se verra attribuer moins 30 points (- 30 pts) en D 1 et moins 15 points (- 15 pts) en D 2.
Un appel jugé recevable, transmis dans les 3 jours suivant la compétition à la FFTA, peut, éventuellement, annuler la pénalité.
En tout état de cause, l'équipe absente marquera 0 point pour la compétition concernée.

A la fin de l'épreuve de qualification, l'équipe absente est classée dernière. Lors des matches de poules, les équipes devant rencontrer l'équipe absente tirent à vide et doivent comptabiliser les scores de chaque match afin de totaliser le même nombre de scores que les autres équipes en vue d'un éventuel départage en cas d'égalité.

- **Quelques points de règlement**

Une équipe est composée de 4 archers maximum ou de 3 archers minimum (ainsi une équipe de deux archers ne sera pas acceptée).

Rappel (Règlement International) : il suffit d'avoir tiré une seule flèche pour être classé aussi bien pour le tir individuel que pour le tir par équipes.

- **La position des archers sur les cibles (phase qualification individuelle)**

A l'occasion de la phase de qualification individuelle (2x70m) l'ordre de priorité suivant doit être respecté :

Les 3 ou 4 archers d'une même équipe seront placés sur des cibles contiguës et successives (un seul archer de la même équipe sur la même cible). Ils devront tirer sur le même rythme avec la même place sur le pas de tir

Exemples : 4 archers du club de VILLE sont positionnés ainsi : 4A, 5A, 6A, 7A
3 archers du club de VILLE BIS seront positionnés ainsi : 9B, 10B, 11B.

Ne pas placer deux archers d'un même club sur la même cible.
Ponctuellement, dans le cadre de la préparation des championnats internationaux et à la demande des entraîneurs nationaux, les athlètes sélectionnés en équipe nationale (noms fournis par la DTN) seront placés sur des cibles proches les unes des autres, en respectant toutefois les deux premières priorités.

- **L'entraînement avant la phase de qualification**

20 minutes minimum – 45 mn maximum.
Nombre de flèches non limité dans le temps de tir d'une volée (4 minutes).
L'organisateur n'est pas obligé de changer les blasons après la session d'entraînement : ainsi la compétition peut commencer dès que l'entraînement est terminé.
Si des blasons usagers ont été utilisés pour l'entraînement, des blasons neufs devront être posés sur les buttes de tir au début du tir ainsi qu'à partir du premier match lors de la phase éliminatoire.
Aucun autre entraînement, ni aucune volée d'essai ne seront autorisés dans la même journée sur le terrain de compétition.

- **Epreuve des matches par poules**

Tous les matches se déroulent sous forme de rotation : 1 archer sur le pas de tir, les 2 autres attendent derrière la ligne de 1m :

- ✓ 4 volées de 6 flèches (2 flèches par archer).
- ✓ Temps imparti pour chaque volée : 2 minutes.
- ✓ Les archers peuvent tirer dans l'ordre qu'ils désirent : chaque archer peut tirer 1 ou 2 flèches. Il doit revenir en arrière de la ligne de 1m avant que l'archer suivant se rende sur la ligne de tir.
- ✓ Quand le directeur des tirs fait commencer le match (2 coups de klaxon), les 3 archers de l'équipe peuvent s'avancer jusqu'à la ligne de 1m qu'ils ne doivent pas franchir.
- ✓ Quand le feu vert s'allume (1 coup de klaxon), le premier archer de l'équipe peut franchir la ligne de 1m, s'installer sur la ligne de tir et commencer le tir.
- ✓ En cas d'égalité de points à la fin du match, le départage se fait par un tir de barrage selon la réglementation internationale du tir par équipes.

- **Les incidents de tir**

Lors des matches de poules ou lors des phases éliminatoires et finales individuelles, il ne sera pas accordé de temps supplémentaire pour un incident de matériel ou corporel. Un archer peut quitter la ligne de tir (pour réparer), laisser sa place à un équipier et ensuite revenir sur la ligne de tir pour finir sa volée de 2 flèches, dans le temps imparti de 2 minutes pour l'équipe. Chaque archer est autorisé à utiliser un arc de rechange.

- **Les égalités**

En cas d'égalité de points de 2 ou plusieurs équipes dans le classement à la fin de l'épreuve de qualification (Fita 2x70m), le départage s'opère ainsi pour la constitution des poules et l'attribution du point de « bonus » :

- ✓ au plus grand nombre de 10 (10 et X) des 3 premiers archers de l'équipe
- ✓ au plus grand nombre de X des 3 premiers archers de l'équipe
- ✓ par un tir de barrage (cf. article B.6.20.2 du Règlement International)

- **Les pénalités** (Cf. Chapitre II – Tir sur cibles extérieures – Règlement International – Article B.8).

Infractions mineures (pénalités en temps)

- Franchissement trop tôt de la ligne de 1m :
  # soit avant le signal sonore.
  # soit avant qu'un équipier soit revenu en arrière de la ligne de 1m.
- Flèche sortie du carquois avant que l'archer ne se trouve sur la ligne de tir.

Sanction : l'arbitre brandit le carton jaune : l'archer doit revenir derrière la ligne de 1m et recommencer son départ ou être remplacé par un autre archer ayant des flèches à tirer.
Mais attention :

- ✓ Le nombre de cartons jaunes n'est pas limité lors d'un même match : 2 cartons jaunes ne sont pas équivalents à un carton rouge.
- ✓ Pour que l'arbitre puisse infliger un carton jaune pour un mauvais passage de relais, il est nécessaire que les 2 archers se relayant aient chacun un pied posé dans la zone comprise entre la ligne de tir et la ligne de 1m.

- ✓ Pour qu'un arbitre puisse infliger un carton jaune pour une flèche sortie trop tôt du carquois, il faut qu'il puisse voir la pointe de la flèche avant que l'archer ne se trouve sur la ligne de tir. Cela ne concerne donc que l'archer en train de relayer un de ses équipiers. Cela ne concerne pas le compétiteur qui, dans la zone d'équipe, sort du carquois une ou plusieurs flèches pour en vérifier les pointes ou les plumes ou pour les nettoyer.

- ✓ D'autre part, un archer peut revenir (précipitamment) en arrière de la ligne de 1m avec sa flèche sur l'arc : il ne doit pas être pénalisé. Cependant, il doit remettre la flèche dans le carquois dès qu'il a franchi la ligne de 1m.

Infractions majeures (pertes de valeurs de flèches)

- Flèche tirée avant ou après le signal sonore indiquant le début ou la fin du tir.
- Un archer tirant plus de 2 flèches au cours d'une même volée.
- Un archer ne respectant pas la pénalité due au carton jaune (voir infraction mineure) et qui tire tout de même sans revenir en arrière de la ligne de 1m.

Sanction : l'arbitre brandit le carton rouge : l'équipe perdra la valeur de sa meilleure flèche en cible de cette volée.

Dans le cas où un compétiteur tire plus de 2 flèches au cours d'une même volée :

- ✓ Un archer tire 3 flèches et pourtant il y a 6 flèches en cible : seules les 5 valeurs les plus basses doivent être prises en compte (+ avertissement).
- ✓ Un archer tire 3 flèches et il y a 7 flèches en cible : seules les 6 valeurs les plus basses doivent être prises en compte (+ avertissement).

Infractions des coachs

- Les coachs doivent se positionner, durant le tir d'une volée, dans un emplacement qui leur est réservé situé en arrière de la ligne de 1m et sur le côté de la zone d'équipe. Pendant la volée, ils ne peuvent pas quitter leur emplacement et s'ils le font, ils ne peuvent pas y revenir.

Sanction : à la première infraction, l'arbitre s'approche du coach et lui fait la remarque. A la deuxième infraction, l'arbitre attend la fin de la série de **2** flèches ou que l'archer, en train de tirer, ait terminé son tir pour s'approcher du coach et lui demander de quitter immédiatement son emplacement réservé. Le coach doit rejoindre la zone de repos des archers (sièges, tentes) pour la durée du match. A la troisième infraction, le coach sera expulsé du terrain de compétition pour le reste de la journée.

Note importante

- ✓ Une ou plusieurs infractions du coach ne peuvent, en aucun cas, faire perdre des points à l'équipe.
- ✓ Quand il a une remarque à faire, l'arbitre doit toujours s'adresser au coach et non à l'archer pour ne pas le troubler d'avantage. C'est au coach de diriger son équipe.
- ✓ Quand un arbitre inflige une pénalité à une équipe (carton jaune ou rouge), il est essentiel que l'arbitre soit certain que le coach a bien vu le carton afin qu'il puisse en faire part à ses archers et réagir en conséquence.
- ✓ L'arbitre doit toujours donner la raison précise de la pénalité infligée, au moment où il sanctionne.
- ✓ Dans leur emplacement réservé les coachs peuvent utiliser des jumelles ou les longues vues sur pieds tout comme l'archer remplaçant.

- **L'aménagement de la ligne de tir**

Pour le tir par équipes, les organisateurs doivent aménager la ligne de tir d'une manière particulière.
On trouvera, au Chapitre II – Tir sur Cibles extérieures – Règlement International - B.12 - Annexe 2, l'aménagement prévu pour les championnats internationaux. Cet aménagement demande beaucoup de place. La Fédération recommande donc aux organisateurs d'utiliser les solutions décrites pages suivantes, selon l'espace et le nombre de cibles disponibles.

- avec 1 cible par couloir (de préférence) ou,
- avec 2 cibles par couloir
- avec placement des arbitres (deuxième croquis des pages suivantes)

L'aménagement avec une cible par couloir est préférable pour le confort des archers et pour la bonne compréhension des médias et du public.

AMENAGEMENT DE LA LIGNE DE TIR POUR LE TIR PAR EQUIPES
Règlement international

AMENAGEMENT DE LA LIGNE DE TIR POUR LE TIR PAR EQUIPES
Règlement international

Les couloirs ont une largeur soit de 4m ou de 5m
Avec des couloirs de 4m, la phase de qualification doit obligatoirement se tirer en rythme AB/CD.
Dans le cas des couloirs de 4m, la zone d'équipe aura une largeur de 2m.

AMENAGEMENT DE LA LIGNE DE TIR
Compétitions individuelles

C.4 LE FÉDÉRAL

C.4.1 LES COMPETITIONS SELECTIVES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

Ces compétitions concernent les arcs classiques (AC) et les arcs à poulies (AP).

Catégories	Distances de tir	Taille du blason	Classement national	Rythme de tir *
Benjamins arcs classiques	2x20m	80cm	Oui	2x6 volées de 6 flèches en 4mn
Minimes arcs classiques	2x30m	80cm	Oui	2x6 volées de 6 flèches en 4mn
Autres catégories	2x50m	122cm	Oui	2x6 volées de 6 flèches en 4mn

Application immédiate – Comité Directeur des 26 et 27 janvier 2013

***pour marquer que le fédéral est la discipline d'accès au FITA, dans les deux disciplines,** le rythme de tir à adopter est celui du FITA (volées de 6 flèches).
***Si un tir Fédéral est organisé seul,** il se tire par volées de 6 flèches.

- **Départage des ex-æquo :**

En cas d'égalité de points à la fin de la compétition, les archers sont départagés de la façon suivante :
  - ✓ au plus grand nombre de 10 (10 + X) ;
  - ✓ si l'égalité subsiste, au plus grand nombre de X ;
  - ✓ si l'égalité subsiste encore, les concurrents sont classés ex æquo.

- **Période de sélection et nombre de sélections à réaliser**

Se rapporter au tableau officiel des quotas des sélectionnés et au calendrier fédéral officiel.
Lors des championnats départementaux et régionaux, les classements doivent être établis en respectant toutes les catégories d'âge figurant dans le tableau officiel des catégories (cf. Article C.3.1 des Règlements Généraux).
Les championnats de ligue doivent se dérouler, de préférence, le deuxième dimanche de juin.

C.4.2 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

La date est fixée par le comité Directeur de la FFTA, habituellement fin août ou début septembre.

- **Déroulement :**

Ce championnat se déroule sur 3 départs (samedi matin, samedi après-midi, dimanche matin), en rythme AB/CD.
Chaque départ doit pouvoir accueillir au minimum 200 archers sur un terrain où doivent être implantées 50 cibles minimum, selon des quotas qui seront diffusés sur le Calendrier officiel des compétitions.
Les organisateurs ont l'obligation de ne positionner que 2 compétiteurs "arc à poulies", maximum par cibles de 4 archers. Si l'organisateur possède un terrain sur lequel plus de 50 cibles peuvent être installées, il peut y avoir augmentation des quotas.

C.5 LE TIR BEURSAULT

Cette forme de tir, traditionnelle en France, nécessite des installations particulières. Elle se pratique sur un terrain appelé "Jeu d'Arc" ou "Jardin d'Arc".
Il s'agit d'un tir dont les origines remontent au 15ème siècle et qui permettait aux "Francs Archers", sorte de Garde Nationale, exemptés d'impôts, de s'entraîner tous les dimanches sur un champ de tir réservé à cet effet, en tirant, alternativement, une flèche sur deux buttes, à une distance de 50m, les deux buttes étant espacées d'environ 52m.
La butte sur laquelle le tir commence s'appelle la "butte d'attaque". L'autre butte est appelée "butte maîtresse".
L'allée centrale est appelée "Allée du Roy".

Cette compétition concerne les Arcs Classiques, les Arcs à Poulies et les Arcs Droits (long bow) pour toutes les catégories qui apparaissent dans le tableau officiel des qualifications.

- **Arc droit**

Il s'agit d'un arc de type « arc droit » ou Longbow, selon la définition de la FITA. Cela veut dire que lorsqu'on tend la corde, celle-ci ne peut toucher aucune autre partie de l'arc, à l'exception des encoches de fixation de la corde. La forme de la poignée ou des branches est sans restriction. La fenêtre de l'arc peut permettre le tir par le centre. L'arc droit peut être démontable.
L'arc peut être composé de n'importe quel matériau ou combinaison de matériaux.
La longueur et la puissance de l'arc sont libres.
Ces arcs doivent être nus, aucun accessoire n'est autorisé.
Les flèches à utiliser sont des flèches en bois avec empennage en plume naturelle.
La prise de corde (position des doigts) est libre.

C.5.1 LA CIBLE

Le blason s'appelle "carte". La zone de points est circulaire, sa limite extérieure est appelée "cordon". Le diamètre de la zone de points (intérieur du cordon) est de 45 cm.
Sauf pour les tirs de championnats, on peut superposer à la carte, en son centre, un visuel en carton épais appelé "marmot" limité par un cordon de diamètre intérieur 12,5 cm. La zone intérieure au cordon du marmot est appelée "chapelet". Le centre du marmot, appelé "noir", est constitué d'un disque noir avec au centre un rond blanc de 10 mm de diamètre.

- **Carte de Bouquet (Grand Prix)**

La zone de points ne comporte comme seules marques que l'axe horizontal et l'axe vertical servant à positionner le marmot.
Le noir du marmot de Bouquet a un diamètre de 56 mm.

- **Carte de Championnat (ou de Prix Général)**

La zone de points est divisée en trois zones concentriques marquées 1, 2 et 3 de l'extérieur vers l'intérieur. La zone marquée 3 correspond au chapelet (intérieur du cordon du marmot) et comporte en son centre un noir de diamètre 40 mm. Le marmot de Prix Général reproduit la zone 3 de la carte mais ne doit pas être utilisé en championnat.

C.5.2 LE TIR

a) La carte est fixée de telle façon que le centre soit situé à 1m du sol.
b) Le tir s'effectue normalement par pelotons de 5 archers qui tirent toujours dans le même ordre.
c) Une seule flèche est tirée dans chaque sens. Le tir de 2 flèches se fait donc en un aller-retour appelé "halte".
d) 4 flèches d'essai sont autorisées avant le début de la compétition, soit 2 haltes d'essai.

Cependant, un entraînement est autorisé avant la compétition, sous le contrôle des arbitres :

- ✓ entraînement sur la paille des buttes de tir pour les installations ne disposant pas de buttes de tir complémentaires. Si les installations disposent de buttes de tir complémentaires, l'entraînement doit se dérouler sur ces buttes ;
- ✓ durée : 20 minutes. Le peloton de 5 tireurs peut être réparti sur les deux buttes (3 sur l'Aller – 2 sur le Retour), en respectant les règles de sécurité.

e) La compétition (appelée "partie") se déroule en 20 haltes, soit 40 flèches.
f) Dès qu'il a tiré sa flèche, l'archer se rend, par une des allées latérales, vers la butte opposée. Il attend que tous les archers de son peloton aient achevé leur tir et soient présents pour s'approcher de la carte.
g) Le pied antérieur du tireur ne doit pas dépasser le bord antérieur du pas de tir.
h) Chaque archer dispose de 60 secondes (temps maximum) pour tirer sa flèche.
i) En cas d'incident de matériel ou d'un problème médical non prévisible, comme pour le tir sur cible anglaise, l'archer pourra bénéficier de temps supplémentaire (15mn maximum) pour effectuer la réparation. Lorsqu'il a réparé, il reprend sa place dans le peloton en respectant l'alternance butte d'attaque/butte maîtresse (s'il a tiré sa dernière flèche avant l'incident sur la butte d'attaque, il reprend sur la butte maîtresse, et vice-versa). Il tirera toutes les flèches manquantes après la fin de la partie des autres concurrents :
    - prévenir quand l'archer reprend le tir
    - être vigilant lorsque l'archer tire seul pour prévenir toute incursion sur le pas de tir.
j) Une flèche tombée de l'arc sera considérée comme non tirée si l'archer peut la toucher avec une partie de son arc, sans bouger les pieds du pas de tir, pour autant que la flèche n'ait pas rebondi (cible, garde, obstacle quelconque) ***Application au 01/01/2009 – Comité Directeur des 15&16 novembre 2008.***

C.5.3 LE DECOMPTE DES POINTS ET LA MARQUE

- **Bouquet Provincial**

Le classement est établi suivant le nombre d'honneurs (est appelé "Honneur" tout coup dans la zone de points, la flèche ne touchant pas le cordon extérieur). Pour chaque honneur, le nombre de points (1, 2 ou 3) est également porté pour le départage des ex aequo ou la qualification au Championnat de France.
Une flèche compte :
- ✓ 3 points si elle est dans le noir ou touche le noir.
- ✓ 2 points si elle est dans le chapelet ne touchant ni le noir ni le cordon du marmot.
- ✓ 1 point si elle est dans la zone de points inférieure au chapelet sans toucher le cordon extérieur de la carte.

La marque a lieu quand tous les tireurs du peloton ont tiré leur flèche. Toutefois, une marque provisoire peut avoir lieu à chaque flèche, les coups étant annoncés à l'aide d'un signal, généralement sonore, par un aide surveillant la butte d'attaque, appelé "Garde Panton". Le greffier a en charge la butte maîtresse.
Le greffier marque les points annoncés sur des feuilles de marque spéciales, imprimées à cet effet, indiquant le nom de la Compagnie ou du Club, la date du tir, les noms des tireurs dans l'ordre de tir, le nombre d'honneurs simples (1), de chapelets (2), de noirs (3) ainsi que le total des honneurs et des points et, éventuellement, la distance des coups au noir, d'après les indications du palmer.

- **Championnat (de Ronde, de Département, de Ligue, de France)**

Le classement est établi suivant le nombre d'honneurs, puis le nombre de points.
Toute flèche dans la zone de points compte pour un honneur.
Pour chaque flèche, le nombre de points (0, 1, 2, 3 ou 4) est porté sur la feuille de marque :
- ✓ 4 points si la flèche est dans le noir ou touche le noir ;
- ✓ 3 points si la flèche est dans la zone 3 (chapelet) ne touchant ni le noir ni le cordon du marmot ;
- ✓ 2 points si la flèche est dans la zone 2 sans toucher le cordon extérieur de cette zone ;
- ✓ 1 point si la flèche est dans la zone 1 sans toucher le cordon extérieur de la carte.

Une flèche touchant le cordon extérieur d'une zone de points est comptée dans la zone inférieure.

Départage des ex aequo : en cas d'égalité au nombre d'honneurs et au nombre de points, le départage se fait :
- ✓ au plus grand nombre de 4 ;
- ✓ en cas de nouvelle égalité, au plus grand nombre de 3 ;
- ✓ en cas de nouvelle égalité, les tireurs sont déclarés ex aequo.

Le marqueur devance les tireurs à la butte et enregistre les points à l'arrivée de chaque flèche. Il annonce la valeur de la flèche à chaque tireur. En cas de litige, il est fait appel à l'arbitre. Lorsque toutes les flèches sont validées, le marqueur repart vers la butte opposée. Les impacts doivent alors être cochés et les flèches peuvent être retirées de la cible.

- **Règles communes Bouquets / Championnats**

Si une flèche rebondit de la carte ou en tombe, elle compte selon la valeur de son impact, à condition que ce dernier puisse être retrouvé (impact non coché) ou que le greffier (ou le garde panton) en ait été témoin.
Si une flèche atteint la carte après avoir ricoché ou glissé sur le sol ou sur un obstacle quelconque autre qu'une flèche en cible, elle ne marque aucun honneur, ni aucun point.
Les tireurs doivent s'assurer, après la fin du tir, que tous leurs coups ont été correctement marqués.

C.5.4 Competitions qualificatives pour le Championnat de France Beursault

Les compétitions qualificatives pour le Championnat de France Beursault sont :

- ✓ les tirs de Bouquet Provincial (seule la 1ère mise est qualificative) ;
- ✓ le championnat régional ou substitut désigné par l'instance concernée ;
- ✓ le championnat départemental fermé ;
- ✓ le championnat de Ronde fermé ;
- ✓ les « concours qualificatifs » inscrits au calendrier fédéral (ouverts).

Elles sont ouvertes aux **arcs classiques, aux arcs à poulies et aux arcs droits (longbow)**, dans toutes les catégories d'âge qui apparaissent au tableau officiel des qualifications.
Elles se déroulent sur le même rythme que le Championnat de France, soit une **série de 40 flèches**.
Les benjamins et minimes (filles et garçons) tirent à 30 mètres.
Les « concours qualificatifs » sont inscrits au calendrier fédéral sous le contrôle et selon la règle de la Ligue ou Comité Régional. Pour ces concours (autorisant les mises multiples) et uniquement pour eux (à l'exclusion des tirs de Bouquet et Championnats), toutes les mises sont qualificatives.

C.5.5 Periode de qualification

Se reporter au calendrier officiel édité par la FFTA.

C.5.6 Qualifications a realiser

Se reporter à **l'Article C.5.1.1 des Règlements Généraux.**
Une seule qualification est exigée.
Note importante : pour valider la qualification, la participation au tir d'un Bouquet Provincial est obligatoire pour les archers des Ligues d'Ile de France, Picardie, Flandres, Champagne et Normandie (départements de Haute Normandie uniquement)

C.5.7 Championnats departementaux et regionaux

Toutes les catégories d'âge sont retenues.

C.5.8 Championnat de France Beursault

Le Championnat de France est ouvert aux arcs classiques, aux arcs à poulies et aux arcs droits (longbow), dans toutes les catégories d'âge qui apparaissent au tableau officiel des qualifications.
La date est fixée par le Comité Directeur de la FFTA, habituellement fin septembre ou début octobre.

C.5.9 Autres Competitions

D'autres compétitions de tir Beursault sont organisées en particulier dans les Ligues du Pays d'Arc ou avoisinantes : les « **Prix Généraux** », les « **Concours particuliers »** ou « **Prix de mises Beursault »**, souvent sur un rythme différent (60 flèches / 20 flèches) de celui des compétitions officielles : ces compétitions ne sont pas qualificatives pour le Championnat de France Beursault.

C.5.10 Les distinctions

Les « Marmots » (Cf. Article F.2 des Règlements Généraux) sont des distinctions de la FFTA et à ce titre ne peuvent se voir attribuées que lors de compétitions qualificatives pour le Championnat de France Beursault, telles que définies au § C.5.4. **En conséquence, les « Marmots » ne peuvent pas être gagnés lors d'un Prix Général.**

C.5.11 Tir Beursault (Marquage des points)

Marquage des points en cibles de Bouquet (applicable dans les Bouquets uniquement)

Cibles des championnats départementaux, régionaux et de France

C.6 LE TIR AU DRAPEAU (règlement international)

C.6.1 Les Categories

La FITA reconnaît les catégories suivantes :

* Dames
* Hommes

C.6.2 Les Divisions

Pour le tir au drapeau :

* Division "arc recurve"
* Division "arc compound"

C.6.3 L'Epreuve de Tir au Drapeau

L'épreuve de tir au drapeau consiste à tirer 36 flèches aux distances suivantes :

- ✓ 165m pour les hommes recurve ;
- ✓ 125m pour les dames recurve ;
- ✓ 185m pour les hommes compound ;
- ✓ 165m pour les dames compound.

Le tir se fait dans une seule direction. Six (6) flèches d'essai (2 volées de 3 flèches) sont autorisées avant le début des tirs. Celles-ci sont tirées sous le contrôle du directeur des tirs et ne pourront pas compter pour l'établissement des scores.

C.6.4 L'equipement des sites de tir

La cible du tir au drapeau est circulaire. Elle mesure 15m de diamètre et est divisée en cinq (5) zones concentriques de 1,50m de large du centre à l'extérieur. Les lignes de séparation doivent toutes être dans les zones supérieures de score.

La cible peut être marquée sur le sol ou les lignes de séparation peuvent être faites avec une bande d'acier ou avec une corde qui ne se détend pas.

Le centre de la cible est marqué par un fanion triangulaire de couleur vive : le drapeau. Ce drapeau ne mesurera pas plus de 80cm de longueur et 30cm de largeur. Il doit être attaché à un piquet rond de bois tendre, solidement fixé, verticalement, dans le sol, de manière à ce que la partie la plus basse du drapeau ne soit pas à plus de 50cm du sol.

Les valeurs des zones de scores, en partant du centre vers l'extérieur, sont : 5-4-3-2-1 points.

C.6.5 L'equipement des archers

Arc recurve et arc compound : voir Chapitre II - Tir sur cibles extérieures – Règlements International – Article B.3.

C.6.6 Le tir

Chaque archer doit tirer ses flèches par volées de 3 ou 6 flèches.

Le temps maximum imparti pour tirer une volée de 3 flèches est de deux (2) minutes. Pour tirer 6 flèches, il est de quatre (4) minutes.

- ✓ Le compétiteur ne peut pas lever le bras d'arc avant le signal de début du tir.
- ✓ Toute flèche tirée avant ou après le signal de contrôle du temps entraîne la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée.
- ✓ Dans le cas d'un problème d'équipement, l'archer devra lever le drapeau rouge situé au pas de tir. Du temps supplémentaire peut être accordé à un concurrent afin de faire les réparations nécessaires ou de changer l'équipement endommagé. L'archer rattrapera le nombre approprié de flèches à la première opportunité sous la supervision d'un arbitre.

Exception faite pour les personnes qui sont handicapées, les archers doivent tirer debout et sans support. Les pieds doivent être placés de part et d'autre de la ligne de tir ou les deux pieds sur cette ligne.

Une flèche ne peut être tirée à nouveau sous aucun prétexte.
Une flèche n'est pas considérée comme tirée si le compétiteur peut la toucher avec son arc sans bouger les pieds par rapport à la ligne de tir, pour autant que la flèche n'ait pas rebondi.

Pendant que le compétiteur est sur la ligne de tir, il ne peut pas recevoir d'aide (coaching assistance).

On ne peut tirer que dans une seule direction.

C.6.7 L'ETABLISSEMENT DES SCORES

L'établissement des scores se fera après chaque seconde volée de 3 flèches.

Le directeur des tirs doit désigner une personne pour tenir la corde au drapeau et une personne pour chaque zone de score pour ramasser les flèches dans cette zone. Quand toutes les flèches ont été ramassées dans chaque zone, elles sont triées en fonction de leur appartenance et doivent rester dans la zone jusqu'à ce quelles aient été marquées.

Chaque compétiteur doit annoncer la valeur de ses flèches en commençant par la plus haute. Le directeur des tirs doit vérifier que toutes les flèches soient correctement annoncées.

La valeur des flèches qui ne sont pas fichées en terre est déterminée par la position de la pointe sur le sol.

Les flèches fichées dans le drapeau ou dans le piquet comptent pour 5 points.

Les compétiteurs ne peuvent pas pénétrer dans la cible (à l'exception des ramasseurs de flèches), si ce n'est pour annoncer les valeurs de leurs flèches à l'appel de leur nom.

En cas d'égalité dans les épreuves de tir au drapeau, on procède comme suit :

- ✓ en premier, le moins grand nombre de ratés ;
- ✓ si l'égalité subsiste, le plus petit nombre de 1 et ainsi de suite jusqu'à la résolution de l'égalité ;
- ✓ si l'égalité subsiste, les compétiteurs sont déclarés ex æquo.

C.6.8 LE CONTROLE DES TIRS ET LA SECURITE

Voir Chapitre II - Tir sur cibles extérieures - Règlement International – Article B.7.

C.7 LE TIR DES ARBITRES

C.7.1 ARCS CLASSIQUES

Ce tir porte le nom de challenge DEMARE, le nom de son fondateur qui fut Secrétaire Général de la FFTA de 1930 à 1955.
La coupe BOULANGER est également attribuée à l'issue du même tir : elle porte le nom de celui qui fut à l'origine des règlements d'arbitrage.

C.7.2 ARCS A POULIES

Ce tir porte le nom de challenge Désiré HAZARD / Robert SIMON.

Le tir des arbitres a lieu, en principe, une année dans la ville de celui qui a gagné le challenge DEMARE, l'année suivante dans la ville de celui qui a gagné le challenge Désiré HAZARD / Robert SIMON.
Ainsi, lors des années paires, le lieu où se dispute le tir des arbitres est la ville (ligue) du vainqueur en arcs classiques. Lors des années impaires, le lieu où se dispute le tir des arbitres est la ville (ligue) du vainqueur en arcs à poulies.
Le vainqueur du challenge peut se désister en faveur d'une autre ligue.
La réunion annuelle des arbitres ne peut pas se dérouler deux années consécutives dans la même ligue.
Ainsi, au cas où les deux vainqueurs (arc classique et arc à poulies) seraient membres de la même ligue, la réunion annuelle des arbitres sera organisée par la ligue du second : année paire, arc classique et année impaire arc à poulies. En cas de difficulté, la CNA sera chargée de trouver un organisateur.

C.7.3 Le Reglement

Les tirs ont lieu en plein air, à la meilleure flèche sur carte "beursault", à 50m, sur 5 volées de 2 flèches, dans un seul sens et par pelotons de 5 tireurs. Deux volées d'essai de 2 flèches. Le centre de la carte est placé à 1m du sol.

Le tirage au sort pour la désignation des cibles lors des éliminatoires, aura lieu le matin.
Deux volées de 2 flèches d'entraînement.
Les éliminatoires se tirent entre les arbitres de chaque ligue (5 volées de 2 flèches).
Le meilleur tireur de chaque ligue est qualifié pour la finale qui suit immédiatement les éliminatoires.
Un arbitre par tranche de 1000 licenciés dans une ligue peut être qualifié pour la finale dans chaque arme.
Finales : deux volées de deux flèches.
Le meilleur tireur des participants aux éliminatoires pour les arcs classiques reçoit la coupe BOULANGER.
Le vainqueur en arcs à poulies reçoit la coupe Désiré HAZARD / Robert SIMON.
Le vainqueur de la finale recevra, pour un an, le challenge DEMARE (arcs classiques) et le challenge Désiré HAZARD / Robert SIMON (arcs à poulies). Chacun recevra également une coupe souvenir.
Chaque challenge sera remis, à titre définitif, à l'arbitre qui l'aura gagné 3 années consécutives ou non.
En aucun cas, les coupes ne sont cumulables : dans le cas où le même arbitre gagnerait la coupe des éliminatoires et la coupe accompagnant le challenge DEMARE ou Désiré HAZARD / Robert SIMON, la coupe des éliminatoires sera remise au tireur suivant.

ANNEXE 1 : POSITION DES BLASONS

3 Blasons de 80cm réduits à 6 zones de scores du 10 au 5

Sur butte de tir ronde de 129cm de diamètre

Règlement Français - Rythme de tir A-B-C (3 archers par cible)

Centre du blason du haut à161cm du sol

Limite entre les 2 blasons à 136cm du sol

Centres des blasons du bas à 111cm du sol

Espace entre les blasons du bas : 2 cm minimum

4 Blasons de 80cm réduits à 6 zones de scores du 10 au 5

Sur butte de tir ronde de 129cm de diamètre

Règlement français - Rythme de tir AB/CD (4 archers par cible)

- Espace entre les blasons 2cm minimum

Centres des blasons du haut à 161cm du sol (Règlement International 172cm maximum)

Limite entre les 2 blasons à 136cm du sol (Règlement International à 130cm

Centres des blasons du bas à 111cm du sol (Règlement International à 90cm minimum)

En cas de difficulté, l'organisateur et l'arbitre prendront les décisions permettant de respecter le matériel et la sécurité. Par exemple : éviter que la zone marquante soit en face d'un montant du chevalet si les flèches traversent les blasons. Dans ce cas l'écartement pourra être réduit à une valeur comprise entre 1 et 2 cm.

II.2 - LE TIR EN SALLE

Sommaire

A. Généralités

A.1 La responsabilité
A.2 Les dispositions médicales
A.3 L'entraînement
A.4 Le règlement concernant la tenue
A.5 Les catégories
A.6 Les divisions
A.7 Les épreuves de tir en salle
A.8 Les records du monde – Définition
A.9 Les contrôles de dopage hors compétition
A.10 Les compétiteurs handicapés

B. Règlement International

B.1 L'aménagement des terrains
B.2 Les équipements des sites de tir
B.3 Les équipements des archers
B.4 Le tir
B.5 L'ordre de tir et le contrôle de temps de tir
B.6 L'établissement des scores
B.7 Le contrôle des tirs et la sécurité
B.8 Les conséquences du non-respect des règles
B.9 L'arbitrage
B.10 Réclamations – Litiges
B.11 Appel
B.12 Les annexes
Annexe 1 :
Tableaux des matches / Grille de répartition
Annexe 2 :
Les Feuilles de Marque
Annexe 3 :
Position des blasons

C. Règlement français des épreuves fédérales

C.1 Les compétitions qualificatives pour le Championnat de FRANCE
C.2 Le Championnat de France en Salle

A. GENERALITES

A.1 LA RESPONSABILITE

La FITA n'est en aucune manière responsable des dommages résultant des blessures causées à des spectateurs ou à des membres des Associations Membres de la FITA. De même, elle n'est pas responsable des dommages causés par la perte ou la détérioration des biens, lors de la participation ou de la présence à des championnats, tournois, compétitions ou autres évènements organisés, sponsorisés qu'elle reconnaît.

A.2 LES DISPOSITIONS MEDICALES

Les archers concourant dans toutes les épreuves reconnues, contrôlées, dirigées par la FITA doivent accepter de se soumettre à des contrôles anti-dopage ou d'autres tests médicaux qui pourraient être demandés par la FITA. Voir Chapitre I – Règlements Généraux – Paragraphe D – Dispositions Médicales.

A.3 L'ENTRAINEMENT

A.3.1 : Dans les championnats de tir en salle, l'entraînement aura une durée minimum de 20 minutes et de 45 minutes maximum et doit cesser 15 minutes avant que la compétition ne commence. Lors des phases éliminatoires et finales, les organisateurs peuvent décider de la durée de la période d'entraînement afin de prendre en compte le programme de chaque journée.

Lors des autres compétitions, l'entraînement aura une durée maximum de 45 minutes, mais il peut être réduit et la compétition débutera dès que possible.

A.3.2 : D'autres installations d'entraînement doivent être mises à la disposition des tireurs 5 jours au moins avant le début de la compétition (cela concerne les championnats de la FITA).

A.3.3 : Dans les championnats de tir sur cibles en plein air et en salle, on doit mettre à la disposition des tireurs un terrain d'entraînement pendant les jours des phases, pour que les archers éliminés puissent s'entraîner pour participer au tir par équipes.

A.3.4 : Lors de l'épreuve olympique (et de tir en salle), un terrain d'entraînement doit se trouver à proximité du terrain de compétition pour que les archers, qui sont toujours en compétition, puissent s'entraîner pendant les tirs éliminatoires et les finales.

Note : Les archers ne perdront pas de points pour des flèches tirées hors temps lors des entraînements. Ils seront avertis et, en cas de récidive, le Directeur des tirs et/ou le Président des arbitres pourront leur interdire la poursuite de l'entraînement.
Cependant, une flèche tirée après que le Directeur des tirs ait officiellement arrête la session d'entraînement (après le retrait des flèches de la cible) ou pendant les pauses entre les distances ou les épreuves, sera considérée comme faisant partie de la volée marquante suivante et vaudra au compétiteur de perdre la valeur de la flèche marquant le plus haut score de cette volée.

A.3.5 : Si le terrain d'entraînement est trop petit pour le nombre de cibles, les organisateurs peuvent prévoir deux ou trois périodes d'entraînement par jour, pendant au moins 4 heures chacune : la réservation à ces séances peut se faire jusqu'à 24 heures à l'avance. Plusieurs réservations par jour, pour le même tireur, ne peuvent être acceptées que dans la mesure où cela n'empêche pas un autre concurrent de réserver la première période d'entraînement de son choix.

A.3.6 : Un directeur des tirs doit être en charge du terrain d'entraînement officiel à tout moment : il signale, par des signaux sonores l'arrêt des tirs, pour mettre aux archers de reprendre leurs flèches, ainsi que la reprise des tirs.

A.3.7 : Au signal sonore du directeur des tirs, tous les archers doivent aller chercher leurs flèches. Aucun archer ne peut tirer pendant ce temps. Les archers enfreignant ce règlement peuvent être exclus de la séance d'entraînement.

A.3.8 : Tous les changements concernant la distance des cibles doivent se faire avec l'autorisation du directeur des tirs. Il peut demander à des archers qui s'entraînent de l'aider à déplacer les cibles, si nécessaire.

A.3.9 : Les compétitions de tir à l'arc peuvent se tirer de nuit, si les organisateurs sont en mesure de fournir un éclairage adéquat et que l'entraînement puisse se dérouler dans les mêmes conditions.

A.4 LE REGLEMENT CONCERNANT LA TENUE (pour l'application en France, Cf. Article C.12.1 des Règlements Généraux)

A.4.1 : Lors des Championnats de la FITA, les athlètes et les entraîneurs doivent porter une tenue d'allure professionnelle et sportive. Tous les membres d'une équipe sont vêtus de la même tenue d'équipe. Les hommes et les femmes des équipes d'un pays peuvent porter des uniformes de conception ou de couleur différente. Les représentants officiels de l'équipe peuvent porter un uniforme de style différent, mais il devra être de la même couleur. Les représentants de l'équipe devront être facilement identifiables en tant que représentant officiel de l'équipe.

A.4.2

- les femmes doivent porter des robes, jupes, jupes-culottes, des shorts (ceux-ci ne peuvent pas être plus courts que la position du bout des doigts lorsque l'athlète a les bras et les doigts tendus le long du corps) ou des pantalons non serrés et des chemisiers ou des hauts (qui devront couvrir le devant et le dos du corps, correctement ajustés sur chaque épaule et couvrant le ventre en pleine allonge).
- les hommes doivent porter des pantalons qui descendent jusqu'en dessous des chevilles) ou des shorts (ceux-ci ne peuvent pas être plus courts que la position du bout des doigts lorsque l'athlète a les bras et les doigts tendus le long du corps) et des chemises à manches longues ou courtes couvrant le ventre en pleine allonge.
- Aucun jean's ou pantalons trop grands, trop larges (« Baggy ») ne sont autorisés.
- Pendant la compétition de matches par équipes, les chemises/chemisiers doivent être de la même couleur et du même style. Les pantalons/shorts, jupes doivent être de la même couleur et du même style.
- Si les conditions météorologiques le demandent, des habits de protection tels que pullovers, survêtements, hauts de sport en lycra, habits contre la pluie,... peuvent être portés avec l'aval du Délégué Technique ou, en son absence, du Président de la Commission des Juges.
- Les casquettes/chapeaux ne sont pas obligatoires, mais si les athlètes en portent, ils doivent être du même design et style pour l'ensemble de l'équipe.

A.4.3 : Pendant les épreuves de tir en salle, les athlètes et les entraîneurs doivent porter des chaussures de sport. Ces chaussures de sport peuvent être de style différent mais doivent couvrir le pied entièrement.

A.4.4 : Le n° d'enregistrement du compétiteur (dossard) doit être placé bien en vue et doit être visible à tout moment pendant le tir.

A.4.5 : Il est permis aux compétiteurs des porter des vêtements sur lesquels apparaît le nom et/ou l'insigne officiel, le drapeau ou l'emblème du pays qu'ils représentent, sans restriction de taille.

A.4.6 : Aucune publicité ne peut apparaître sur les vêtements des compétiteurs et des officiels, si ce n'est ce qui est prévu dans les règles d'éligibilité.

A.5 LES CATEGORIES

A.5.1 : La FITA reconnaît les catégories suivantes :

Senior dame	Senior homme
Junior dame	Junior homme
Cadette	Cadet
Vétéran (Master) dame	Vétéran (Master) homme

A.5.2 : Des épreuves séparées pour les juniors et cadets dames, les juniors et cadets hommes, les vétérans dames et hommes sont reconnues par la FITA.

A.5.3 : Un compétiteur peut participer à un tournoi dans la catégorie "cadet" si la compétition a lieu dans l'année de son 17ème anniversaire.
A.5.3.1 : Un cadet peut décider de concourir dans la catégorie junior, s'il le désire.

A.5.4 : Un compétiteur peut participer à un tournoi dans la catégorie junior si la compétition a lieu dans l'année de son 20 ème anniversaire.
A.5.4.1 : Un junior peut décider de concourir dans la catégorie senior, s'il le désire.

A.5.5 : Un compétiteur peut participer à un tournoie dans la catégorie "Master" si la compétition a lieu dans l'année de son 50ème anniversaire.

A.6 LES DIVISIONS

A.6.1 : Les archers utilisant des arcs de types différents sont classés dans des divisions séparées et concourent dans des épreuves séparées. La FITA reconnaît les divisions suivantes :

A.6.2 : Pour le tir en salle :

- ✓ division Arcs Recurve (ou arc recourbé ou classique) avec l'équipement spécifié à l'article B.3.1.
- ✓ division Arcs Compound (arcs à poulies) avec l'équipement spécifié à l'article B.3.2.

A.7 LES EPREUVES DE TIR SUR CIBLES EN SALLE

A.7.1 : On peut tirer les épreuves FITA de tir en salle dans les deux divisions "arcs recurve" et "arcs compound" en divisions séparées.

A.7.2 : L'épreuve FITA à 25m consiste à tirer 60 flèches sur un blason de 60cm de diamètre ou sur blasons triples de 60cm de diamètre pour toutes les catégories.

A.7.3 : L'épreuve FITA à 18m consiste à tirer 60 flèches sur un blason de 40cm de diamètre ou sur blasons triples de 40cm de diamètre pour toutes les catégories.

A.7.4 : L'épreuve combinée FITA en salle consiste à tirer les deux épreuves, citées ci-dessus, successivement et dans l'ordre indiqué ci-dessus.

A.7.5 : L'épreuve de match en salle, tirée sur blasons triples de 40cm consiste en :

- **L'épreuve éliminatoire** dans laquelle les 32 meilleurs athlètes sont positionnés en fonction de leurs résultats obtenus lors de l'épreuve de qualification (voir en annexe les tableaux des matches). Ils tirent une série de matches. Chaque match se tire au meilleur des 5 sets de 3 flèches.

- **L'épreuve finale** dans laquelle les 8 meilleurs athlètes, issus de l'épreuve éliminatoire, tirent des matches individuels. Chaque match se tire au meilleur des 5 sets de 3 flèches et ceci jusqu'à la finale pour l'Or. Les compétiteurs alterneront le tir d'une flèche

- **L'épreuve éliminatoire par équipes** dans laquelle les 16 meilleures équipes de 3 archers (16 équipes dames et 16 équipes hommes), placées selon leurs résultats du tir de qualification (voir en annexe les tableaux des matches), tirent simultanément une série de matches. Chaque match consiste en 4 volées de 6 flèches (2 par archer). Une volée est tirée dans un temps de 2 minutes, à la distance de 18m.

- **L'épreuve finale par équipes** dans laquelle les 4 meilleures équipes dames et les 4 meilleures équipes hommes, issues de l'épreuve éliminatoire, tirent des matches individuels. Chaque match consiste en 4 volées de 6 flèches (2 par archer). Une volée est tirée dans un temps de 2 minutes, à la distance de 18m. Et ceci jusqu'à la finale pour l'or.

A.7.6 : Pour les championnats du monde, les blasons triples verticaux sont obligatoires.

A.7.7 : L'épreuve de matches en duel sera entièrement tirée sur des blasons triples verticaux de 40cm.

A.8 LES RECORDS DU MONDE - DEFINITION

A.8.1 : Pour le tir en salle, dans les catégories dames, hommes, juniors dames et juniors hommes, pour les divisions arcs recurve et arcs compound :

- ✓ 25m individuel (60 flèches sur blasons de 60cm ou blasons triples de 60cm) ;
- ✓ 18m individuel (60 flèches sur blasons de 40cm ou blasons triples de 40cm) ;
- ✓ match sur 12 flèches ;
- ✓ total de l'épreuve finale sur 36 flèches ;
- ✓ match par équipes sur 24 flèches ;
- ✓ total de l'épreuve finale par équipes sur 2x24 flèches.

A.8.2 CONFIRMATION DES RECORDS DU MONDE

A.8.2.1 : Les records du monde tirés lors des J.O., des championnats du monde et des tournois de classement mondiaux sont confirmés automatiquement dès que les scores sont officiels. Les records tirés lors d'autres tournois doivent être confirmés par le secrétaire général de la FITA.

A.8.2.2 : Les scores obtenus lors d'autres tournois doivent être envoyés au secrétaire général de la FITA au plus tard 10 jours après la fin du tournoi. Chacun peut réclamer un record du monde, mais la demande doit être accompagnée par une déclaration de l'Association Membre, sous la responsabilité de laquelle le tournoi a été organisé, avec indication des éléments suivants :

- ✓ nom, description, lieu et date du tournoi ;
- ✓ confirmation que le tournoi a été tiré selon les règlements de la FITA ;
- ✓ confirmation que le compétiteur, pour lequel la demande est faite, était membre d'une Association membre de la FITA au moment où le record a été établi ;
- ✓ nom, prénom, nationalité et sexe du compétiteur ;
- ✓ la liste complète des résultats ;
- ✓ les détails sur le record demandé, accompagnés de la ou des feuilles de marque originale (ou une photocopie certifiée conforme).

A.8.2.3 : Le secrétaire général ratifiera la demande pour un record du monde sitôt après sa réception.

A.8.2.4 : Si un record du monde devait être amélioré par deux ou plusieurs scores égaux, le même jour, les archers ayant battu le record seront tous déclarés co-détenteurs du nouveau record du monde.

A.8.2.5 : Les détenteurs du record du monde doivent recevoir un diplôme faisant état du résultat et du lieu du record.

A.8.3 LES DISTINCTIONS DE LA FITA

A.8.3.1 : Pour l'octroi de distinctions de la FITA et pour l'enregistrement des records du monde, la FITA peut reconnaître un certain nombre de tournois organisés par les Associations Membres comme spécifié à l'article A.8.4. Les distinctions sont octroyées lorsque l'archer établit pour la première fois un score donnant droit à une distinction lors de l'épreuve concernée.

A.8.3.2 : Dans la discipline du tir en salle, il y aura des distinctions FITA TARGET. Ces épinglettes seront sur un arrière fond rond en couleur pour les scores indiqués ci-dessous et pour les épreuves suivantes :

- ✓ Epreuve FITA en salle à 25m (60 flèches)
- ✓ Epreuve FITA en salle à 18m (60 flèches)

Tableau relatif au tir en salle

FITA TARGET - ARC RECURVE ET COMPOUND						
Cible	**Sur Blanc**	**Sur Noir**	**Sur Bleu**	**Sur Rouge**	**Sur Or**	**Sur Pourpre**
25m	500	525	550	575	585	595
18m	500	525	550	575	585	595

A.8.4 LES COMPETITIONS POUR L'OBTENTION D'UNE DISTINCTION FITA

A.8.4.1 : On peut gagner une FITA TARGET dans une simple épreuve FITA, dans chaque épreuve d'une double épreuve FITA, lors de l'épreuve de qualification de l'épreuve olympique ou lorsque ces épreuves sont organisées en conformité avec les règles de la FITA.

A.8.4.2 : Réservé

A.8.4.3 : La distinction FITA TARGET peut être gagnée pour les scores indiqués dans l'article A.8.3.2, pour une des épreuves mentionnées dans cet article.

A.8.3.4 : Les distinctions définies dans l'article A.8.3 peuvent être gagnées lors de tournois organisés par des Associations Membres et pour lesquels elles ont payé des cotisations établies par le Conseil de la FITA et dont le montant maximum est fixé par le Congrès de la FITA.

A.9 LES CONTROLES DE DOPAGE HORS COMPETITION

A.9.1 : Des contrôles de dopage, hors compétition, sont réalisés sans préavis durant la période d'entraînement de l'athlète.

A.9.2 : Des contrôles de dopage hors compétition peuvent être demandés par le Comité Médical de la FITA pour les concurrents d'une Association Membre quelconque de la FITA.

A.9.3 : Les contrôles de dopage hors compétition sont organisés et conduits conformément aux dispositions énoncées dans le code antidopage du mouvement olympique.

A.9.4 : Les contrôles de dopage hors compétition ne porteront que sur la présence ou non de stéroïdes anabolisants, d'hormones peptides en relation avec des agents composés et masquants, tels que la probénécide et les diurétiques.

A.9.5 : Le refus de se soumettre à un contrôle de dopage autorisé hors compétition donne lieu aux mêmes conséquences disciplinaires qu'un résultat positif à l'analyse des stéroïdes anabolisants.

A.10 LES COMPETITEURS HANDICAPES

Voir Chapitre I – Les Règlements Généraux – Chapitre C.2.

B. REGLEMENT INTERNATIONAL

B.1 L'AMENAGEMENT DES TERRAINS

B.1.1 : Le terrain doit être mis à l'équerre et chaque distance mesurée avec précision à partir d'un point partant de la verticale du jaune de chaque cible jusqu'à la ligne de tir. La tolérance d'erreur à 25m et à 18m est de + ou – 10cm.

B.1.2 : Une ligne d'attente doit être tracée à au moins 3m en arrière de la ligne de tir.

B.1.3 : Les cibles peuvent être inclinées de manière à former un angle compris entre la verticale et environ 10 degrés. Toutes les cibles doivent avoir le même angle d'inclinaison. Chaque cible doit être numérotée.

B.1.4 : *Réservé*

B.1.5 : Un point de la ligne de tir, faisant directement face à chaque cible, sera marqué du n° correspondant à cette cible et placé entre 1 et 2m devant la ligne de tir.

Précision de la FITA** : **Marquage des positions de tir
Que ce soit en rythme AB/CD ou en rythme A-B-C, l'organisateur est tenu de signaler, par un marquage au sol, les positions de tir de chaque archer sur la ligne de tir.

B.1.6 : Des couloirs, dans lesquels 2 archers au maximum tirent ensemble, peuvent être tracés. Ces couloirs n'auront pas moins de 160cm de largeur, accordant ainsi au minimum 80cm par archer.

B.1.7 : Une ligne sera tracée à 3m devant la ligne de tir = ligne des 3m.

B.1.8 : On tiendra compte des sources de lumière (naturelles ou artificielles) et de leurs effets sur les blasons.

B.1.9 : Il est recommandé de séparer les différentes catégories sur la ligne de tir.

B.1.10 : Lorsque la disposition de la salle le rend obligatoire, des barrières seront dressées autour du terrain de tir, de manière à garder les spectateurs en arrière du terrain. Ces barrières doivent être dressées à au moins 10m des extrémités de la ligne des cibles et à au moins 5m en arrière de la ligne d'attente.
Les spectateurs ne peuvent pas se trouver derrière la ligne des cibles. Lorsque la taille de la salle ne nécessite pas la pose de barrières latérales, les spectateurs ne seront pas autorisés à se trouver au-delà des barrières situées derrière la ligne d'attente.

B.1.11 : Pour l'épreuve des matches par équipes en salle, une ligne sera clairement tracée à 1m en arrière de la ligne de tir. Cette ligne n'aura pas moins de 3cm de largeur.

B.1.12 : Pour l'épreuve des matches par équipes, des emplacements pour les athlètes seront aménagés derrière la ligne de 1m, mettant à disposition assez de place pour 3 athlètes et leur équipement, ainsi qu'une case aménagée pour les entraîneurs derrière la zone des athlètes. S'il y a suffisamment de place, un emplacement sera également aménagé pour le Juge entre les deux équipes.

B.2 LES EQUIPEMENTS DES SITES DE TIR

B.2.1 LES BLASONS

Il existe 10 types blasons pour le tir en salle :

- ✓ blason de 60cm de diamètre ;
- ✓ blason triple triangulaire de 60cm de diamètre ;
- ✓ blason triple vertical de 60cm de diamètre ;
- ✓ blason de 40cm de diamètre ;
- ✓ blason triple triangulaire de 40cm de diamètre ;
- ✓ blason triple vertical de 40cm de diamètre.
- ✓ Blason triple triangulaire de 40cm pour les arcs recurve
- ✓ Blason triple triangulaire de 40cm pour les arcs compound
- ✓ Blason triple vertical pour les arcs recurve
- ✓ Blason triple vertical pour les arcs compound

Seuls les blasons de tir en salle produits par un équipementier ayant la licence de la W.A. seront utilisés lors des compétitions de la W.A.
(Application au 01/09/2012)

B.2.1.1 : DESCRIPTION

Blason triple vertical pour les arcs Recurve

Blason triple vertical pour les arcs Compound

Les blasons de 60 et 40cm sont divisés par de fines lignes en cinq zones concentriques de couleurs partant du centre comme suit : or (jaune), rouge, bleu clair, noir et blanc (il n'y a pas de ligne de séparation entre le bleu clair et le noir, ni entre le noir et le blanc). Chacune de ces zones colorées est à son tour divisée en deux parties égales par de fines lignes, de manière à former dix zones de scores. Ces zones sont mesurées à partir du centre :

- ✓ 3cm pour le blason de 60cm ;
- ✓ 2cm pour le blason de 40cm.

Ces lignes de séparation et toutes les lignes de division qui pourraient être utilisées entre les couleurs, doivent se trouver entièrement à l'intérieur de la zone des scores la plus élevée.

La ligne marquant la partie extérieure de la zone blanche doit se trouver entièrement dans la zone des scores. La largeur de ces lignes de séparation, ainsi que la ligne extérieure, ne dépasseront pas 2mm pour les blasons de 60 et 40cm. Le centre de la cible, appelé "mouche ou croix centrale", doit être indiqué par une petite croix "x" dont les traits ne peuvent pas excéder 1mm de largeur et 4mm de longueur.
Pour la division compound, un "10 intérieur" sera inscrit. Il aura 3cm de diamètre pour les blasons de 60cm et 2cm pour les blasons de 40cm.

Il existe une distinction entre les blasons triples standards et les blasons triples classiques (Recurve) et arcs à poulies (Compound). Le blason triple de 40cm (vertical ou triangulaire) différera par la taille du 10 :

- Le 40cm "Recurve" a un cercle du 10 de 40mm
- Le 40cm "Compound" a un cercle du 10 de 20mm
- Le 40cm "combiné" a deux cercles du 10 : ils ont les mêmes dimensions que les blasons de 60cm et de 40cm, mais sans les zones de scores de 5 à 1. La zone de score la plus basse est donc le bleu clair qui équivaut à 6.

Chaque blason trispot de 40cm consiste en 3 petits blasons sur fond blanc placés symétriquement selon une disposition triangulaire ou en colonne verticale. Les centres des cercles jaunes seront distants d'approximativement 32cm l'un de l'autre pour les blasons de 60cm et de 22cm pour les blasons de 40cm.
(Application au 01/09/2012)

B.2.1.2 : Valeur des scores et spécification des couleurs : voir l'article B.2.1.2 du Tir sur Cibles extérieures.

B.2.1.3 : Les blasons seront mesurés à partir du diamètre de chaque cercle séparé comprenant chacune des 10 zones de scores. La tolérance pour chaque diamètre n'excèdera pas +/- 1mm pour les zones de scores 10, 9 et 8 et +/- 2mm pour les autres zones de scores quand on les mesure depuis le centre de la cible.

Zone	Diamètre en cm		Tolérance en mm+/-
	60	**40**	
10 compound	3	2	1
10 recurve	6	4	1
9	12	8	1
8	18	12	1
7	24	16	2
6	30	20	2
5	36	24	2
4	42	28	2
3	48	32	2
2	54	36	2
1	60	40	2

B.2.2 LES CIBLES

Diamètre des blasons aux différentes distances et agencement des blasons

* Pour la distance de 25m, on emploiera le blason de 60cm
* Pour la distance de 18m, on emploiera le blason de 40cm

B.2.2.1 : Epreuves et blasons

Lors de l'épreuve de duels de tir en salle, les blasons triples de 40cm seront utilisés. Lors des Epreuves Eliminatoires et des Epreuves Finales, ces blasons seront placés par paire sur chaque cible. Lors des Championnats du Monde de tir en salle, les blasons triples verticaux seront obligatoires. Lors de toutes les autres compétitions l'utilisation de blasons simples ou triples relève du choix de l'organisateur qui peut permettre aux athlètes de même classe et division de tirer sur des blasons de type différent.

B.2.2.1.1 : Agencement pour un blason simple ou une paire de blasons : le centre de l'or du blason unique ou celui du milieu du blason triple vertical doit être à 130cm du sol. Lorsque les blasons triples triangulaires sont utilisés, ce sont les 2 centres inférieurs qui font office de référence. Si on utilise une paire de blasons, la distance minimum entre les zones marquantes des 2 blasons sera de 10cm. Pour les blasons de 60cm, la distance sera d'un minimum de 2cm entre les 2 zones marquantes.

B.2.2.1.2 : Agencement pour 4 blasons simples ou triples triangulaires de 40cm : dans le cas où 4 blasons de 40cm sont utilisés, la distance maximum entre le sol et les centres des blasons de la ligne supérieure sera de 162cm. La distance minimale entre le sol et les centres de la ligne du bas sera de 100cm. En cas d'utilisation de blasons triples triangulaires de 40cm, la hauteur maximum s'applique aux centres du haut de la ligne supérieure et la hauteur minimum aux centres du bas de la ligne inférieure des blasons triples. La distance minimum entre les zones marquantes de 2 blasons à la même hauteur sera de 10cm.
Chaque blason sera placé dans son quart de la butte de tir (voir le croquis en annexe).

B.2.2.1.3 : Agencement de 4, 3 et 2 blasons triples verticaux de 40cm : en cas d'utilisation de 3 ou 4 blasons triples verticaux de 40cm, la distance entre le sol et les centres des blasons de la ligne du milieu sera de 130cm. Avec les 4 blasons triples verticaux, il y aura au moins un espace de 10cm entre les zones marquantes de la seconde et de troisième colonne et une distance maximum de 2cm entre les zones marquantes des colonnes 1et 2 et des colonnes 3 et 4. Avec 3 blasons triples verticaux, il y aura un espace minimum de 10cm entre les zones marquantes de chaque colonne. Avec 2 blasons triples verticaux (épreuves individuelles et par équipes) il y aura un espace minimum de 25cm entre les zones marquantes de chaque colonne. Avec un blason triple vertical installé horizontalement (tir de barrage par équipe), le centre de triple blason vertical sera de 130cm au dessus du sol.

B.2.2.1.4 : La tolérance dans les mesures ne doit dépasser +/- 2cm pour le positionnement des blasons des cibles.

B.2.2.2 : MATERIAUX DES BLASONS

Les blasons seront en papier, carton ou tout autre matériau adéquat. Tous les blasons utilisés pour la même classe de compétition seront confectionnés dans le même matériau et de couleurs identiques.

B.2.2.3 : LES BUTTES DE TIR
La dimension d'une cible (butte de tir), qu'elle soit ronde ou carrée, doit être suffisamment large, dans tous les sens, pour que, si une flèche venait à manquer de justesse la zone de score la plus basse, la flèche puisse toujours se planter dans la cible.

B.2.2.3.1 : Toute partie de la cible ou de son support, qui pourrait endommager une flèche, doit être protégée. Une attention particulière doit être portée lors de l'utilisation des blasons triples, afin qu'une flèche qui traverse la cible ne soit pas endommagée par le support (chevalet).

B.2.2.3.2 : Les cibles doivent être numérotées. Les numéros auront 30cm de hauteur pour les épreuves de tir en extérieur et un minimum de 15cm pour les épreuves de tir en salle. Ils seront, alternativement noirs sur fond jaune et jaunes sur fond noir (par exemple : n°1 noir sur fond jaune, n°2 jaune sur fond noir). Les numéros de cible doivent être placés à la verticale de l'or, au-dessus ou en-dessous, de chaque cible, en dégageant bien le blason.

B.2.3 LES MOYENS DE CONTROLE DU TEMPS

B.2.3.1 SONORES ET VISUELS
Le directeur des tirs contrôle :

- Le début et la fin de chaque période de tir avec un sifflet ou tout autre appareil émettant un signal sonore.
- Chaque période de tir au moyen de chronomètres digitaux, de feux, de drapeaux, de panneaux ou de tout autre appareil simple en complément aux signaux sonores.

B.2.3.2: Dans le cas où il y aurait une légère discordance entre le signal sonore et le signal visuel, le signal sonore prévaut.

B.2.3.3 : Les équipements suivants peuvent être utilisés :

- **Les feux**

Ils seront verticaux, rouge, jaune et vert, dans cet ordre avec le rouge au-dessus. Ils doivent être synchronisés et à aucun moment, il ne pourra y avoir deux couleurs allumées en même temps. Dans les championnats FITA, les feux doivent être reliés au système sonore de manière à ce que, au premier son émis par l'équipement sonore, les feux deviennent rouges et que le chronomètre digital marque 0.

- **Les chronomètres digitaux**

Quand le temps de tir est contrôlé par des chronomètres digitaux, les chiffres doivent avoir au moins 20cm de haut et doivent pouvoir être lus clairement à 100m de distance. Ils doivent pouvoir être arrêtés et remis à 0 à tout moment. Le chronomètre doit fonctionner selon le principe du décompte. Tous les autres paramètres (position, nombre, etc…) seront les mêmes que pour les feux.
Quand on utilise des chronomètres digitaux, les feux ne sont pas obligatoires. Si les deux systèmes sont utilisés, ils doivent être synchronisés, mais s'il y a une divergence entre les deux systèmes, les chronomètres digitaux ont la priorité.

- **Les indicateurs d'ordre de tir lors des matches**

Lors du tir alterné lors des matches, il y aura des lumières vertes / rouges séparées, des chronomètres séparés ou d'autres signaux visuels utiles pour indiquer quel archer doit tirer.

- **L'équipement d'urgence**

Quand le temps de tir est contrôlé électriquement, des panneaux, drapeaux ou un autre moyen manuel simple doivent être disponibles, sur le terrain, en cas de défaillance de l'équipement électrique. Des feux et/ou des chronomètres digitaux, ainsi que du matériel de secours, sont absolument indispensables lors des championnats FITA et des J.O.
Quand le contrôle du temps de tir se fait manuellement par des panneaux, les panneaux ne doivent pas avoir moins de 120 x 80cm. Ils doivent être construits solidement pour résister au vent et doivent pouvoir être tournés facilement pour en montrer l'autre côté. Une des faces de ces panneaux doit être verte. L'autre face doit être entièrement jaune.
Note : pendant le tir, la face entièrement verte sera montrée aux archers et quand il restera 30 secondes de tir, la face jaune sera montrée aux archers.

B.2.4 EQUIPEMENTS DIVERS
Les équipements suivants sont obligatoires lors des championnats FITA en salle et sont recommandés en fonction de l'importance des autres compétitions.

B.2.4.1 : **Les numéros d'enregistrement** (dossards) portés par tous les concurrents.

B.2.4.2. : **Un dispositif indiquant l'ordre de tir** (AB/CD, CD/AB). Les lettres doivent être assez grandes pour être lues par tous les concurrents de leur position de tir. Deux ou plus de ces dispositifs peuvent être utilisés.

B.2.4.3 : **Un grand tableau d'affichage** pour afficher les résultats partiels après chaque volée, pour au moins les 8 meilleures dames et les 8 meilleurs hommes, ainsi que les scores limites de qualification.

B.2.4.4 : **Un autre panneau pour marquer les résultats intermédiaires** de chaque concurrent après chaque série peut être ajouté en supplément du grand panneau d'affichage.

B.2.4.5 : Lors des épreuves éliminatoires et finales, **un tableau portant le nom et le n° de dossard** de l'archer (tirs individuels) ou portant les initiales officielles de l'Association Membre qui concourt en équipe. Ces panneaux seront placés aux cibles, à côté du tableau de score commandé à distance. Les inscriptions auront au moins 20cm de haut.

B.2.4.6 : Dans les épreuves éliminatoires et finales individuelles et par équipes, **un totalisateur** (boulier) de 3 ou 4 chiffres sera placé en dessous de chaque cible. Les chiffres auront au moins 20cm de haut. Ceci rendra la mise à jour du tableau d'affichage facultatif.

B.2.4.7 : Les drapeaux (ou tout autre dispositif semblable), disposés sur la ligne de tir et derrière les buttes de tir avec lesquels les athlètes ou les marqueurs peuvent appeler les arbitres, sont supprimés.

B.2.4.8 : **Une plate-forme surélevée**, équipée de sièges, pour le directeur des tirs.

B.2.4.9 : **Une sonorisation.**

B.2.4.10 : Sur les terrains de tir autres que le terrain des finales ou la zone des finales du terrain principal, des chaises ou des bancs, en nombre suffisant pour tous les athlètes, les capitaines d'équipes, les entraîneurs et les autres officiels devront être placés derrière la ligne d'attente.
Les chaises pour les juges devront être placées aux endroits appropriés le long de la ligne d'attente pour les épreuves de qualification et d'élimination.

B.2.4.11 : **Un tableau d'affichage** (ou tout dispositif semblable) portant le n° du concurrent et/ou de la cible peut remplacer le tableau nominatif et le totalisateur pour les résultats intermédiaires après chaque volée. Quand un tel dispositif est utilisé, il doit être placé sur le sol, au pied de chaque cible et solidement fixé sur elle. Il doit être changé par le marqueur, aidé par les autres archers de cette cible, quand les points ont été enregistrés et les flèches retirées de la cible, avant de quitter la cible.

B.2.5 : **Un système automatique de marquage des scores** ne peut être utilisé que lors des épreuves finales.

B.3 LES EQUIPEMENTS DES ARCHERS

Cet article décrit le type d'équipement que les compétiteurs peuvent utiliser lors des compétitions de la FITA. Les compétiteurs ont la responsabilité d'utiliser un équipement conforme aux règles. En cas de doute, le compétiteur montrera son équipement au(x) juge(s) avant de l'utiliser.
Tout compétiteur surpris à utiliser un équipement non conforme aux règles de la FITA peut être disqualifié.

B.3.1 L'ARC RECURVE (ARC CLASSIQUE)

Dans la division "arcs recurve" (arcs classiques), sont autorisés :

B.3.1.1 : **Un arc** de n'importe quel type pourvu qu'il réponde aux principes et à la définition de l'arc utilisé dans le tir à l'arc sur cibles, c'est-à-dire : un instrument comprenant une poignée (grip), un fût (sans passage possible de la flèche à l'intérieur du fût), deux branches flexibles aux extrémités desquelles se trouve un embout (poupée) où vient se fixer la corde. L'arc est tendu par une seule corde venant se loger directement dans les deux poupées. Lors de la traction, il est tenu par une main sur la poignée, pendant que les doigts de l'autre main tirent sur la corde, maintiennent la traction et, enfin, lâchent la corde.

B.3.1.1.1 : Les fûts multicolores et les marques de fabrique localisés sur la face interne de la branche supérieure sont autorisés.
Les marques de fabrique, les inscriptions, la publicité ou des dessins sur la fenêtre d'arc faisant face à l'archer, sont autorisés, uniquement pour les divisions arcs classiques (recurve) et arcs à poulies.

B.3.1.1.2 : La poignée et la courbure de l'arc ne doivent toucher ni la main ni le poignet.

Précision de la FITA *: le Comité Technique de la FITA a décidé que* ***la poignée AXIS des arcs HOYT*** *n'est pas admise dans les catégories suivantes :*

- ✓ *arc nu ;*
- ✓ *arc standard ;*
- ✓ *Biathlon Archery.*

Elle est admise pour les catégories arcs classiques et arcs à poulies. Cependant, si un archer emploie systématiquement le dos de la poignée comme support de son bras, il utilise un support supplémentaire, ce qui est illégal.
Le fabricant a informé que la poignée a été dessinée de façon à ce que la main ou le poignet de l'archer ne touche pas la poignée, dans des conditions normales de tir. Cela a été testé et reconnu par le Comité Technique.
Il est illégal d'augmenter artificiellement la taille de cette poignée de façon à ce qu'il y ait un contact entre la main/poing et la poignée.
(FITA Information n°5 de Mars 2000).

B.3.1.2 : **Une corde** : elle peut être faite de n'importe quel nombre de brins qui peuvent être de différentes couleurs et de n'importe quel matériau choisi à cet effet. Elle comprend un tranche fil pour permettre aux doigts de glisser, un point d'encochage (on peut ajouter un ou plusieurs fils sur le tranche fil pour ajuster l'encoche) où vient se fixer la flèche. Pour localiser ce point d'encochage, un ou deux arrêts peuvent être positionnés.

A ses extrémités, il y a une boucle qui vient se fixer dans la poupée de la branche quand l'arc est bandé. En plus, on peut fixer sur la corde 1 repère pour la bouche ou le nez ("sucette" ou nasette").
La fin du tranche fil ne peut se trouver à la hauteur des yeux de l'archer quand l'arc est en pleine tension. Une corde ne peut, en aucune manière, porter de repère (par exemple un œilleton), quel qu'il soit, pour servir d'aide à la visée.

B.3.1.3 : **Un repose flèche**. Il peut être réglable. On peut placer n'importe quel bouton de pression mobile ou écarteur, pourvu qu'il ne soit ni électrique ni électronique et qu'il n'offre pas d'aide supplémentaire à la visée. Le point de pression ne sera pas placé à plus de 4cm (à l'intérieur) de la gorge de la fenêtre du fût (point pivot).

B.3.1.4 : **Un contrôleur d'allonge** (clicker) sonore et/ou visuel, mais ni électrique, ni électronique.

B 3.1.5 **: Un viseur** pour aider à la visée est autorisé, mais à aucun moment il ne peut y avoir plus d'un système de visée.

B.3.1.5.1 : Il ne sera pas incorporé de prisme, lentille ou tout autre système grossissant, ni d'appareil électrique ou électronique. Il ne pourra procurer qu'un seul point de visée.

B.3.1.5.2 : La longueur totale du viseur, dans la ligne de visée (tunnel, tube, point de visée ou tout autre élément allongé) n'excèdera pas 2cm.

B.3.1.5.3 : Un viseur, fixé à l'arc pour aider à la visée doit pouvoir être réglé latéralement et verticalement. Il est sujet aux clauses suivantes :

- ✓ une rallonge est autorisée ;
- ✓ une plaquette, ou une bande, sur laquelle sont indiquées les distances, peut être fixée sur l'arc comme repères de distances, mais ne peut, en aucun cas, servir d'aide supplémentaire à la visée ;
- ✓ le point de visée peut être une fibre optique. La longueur totale de la fibre optique peut excéder 2cm, à condition que son attache ou son extrémité ne soit pas dans la ligne de visée du compétiteur en pleine allonge. Elle ne peut procurer qu'un seul point lumineux en pleine allonge. La mesure de la fibre optique est indépendante du tunnel. *(Application au 01/04/2010)*

Précisions de la FITA *:* ***Tunnel "Beiter" à fibres optiques*** *:*
Le Comité Technique de la FITA a décidé, à l'unanimité, que le tunnel de viseur "Beiter" à fibres optiques (4 au total), voir illustration ci-dessous, ou tout autre instrument de visée rallongé, n'est pas légal dans la division arc recurve, selon les règles en vigueur actuellement, car il peut représenter une aide à la visée. En effet, en raison de la longueur du point de visée, le viseur est capable d'être utilisé pour indiquer les effets de torsion de l'arc et représente ainsi la perception du plan de tir.
Ce matériel est admis dans la division arc à poulies.

Tunnel de viseur « Beiter » avec multiples points de visée en fibre optique.

Tout viseur constitué d'un capot, tunnel ou autre partie allongée, avec un point de visée simple ou multiple, ayant une longueur supérieure à 2cm, n'est pas réglementaire dans la division arc recurve.
La longueur maximale d'un tube, capot ou tunnel de visée (circulaire, carré ou de toute autre forme géométrique), pour la division arc recurve, est de 2cm, hormis une possible simple fibre optique.

Note : une seule fibre optique est autorisée pour l'arc classique. La fibre optique ne doit pas procurer plus d'un point de visée. Par conséquent, seul le point lumineux doit être visible en pleine allonge.
Un seul et long point de visée (comme c'est le cas avec une fibre optique), qui s'attache ou se termine en dehors de la ligne de vue de l'archer, est autorisé.
(FITA Information n° 12 de mai 2001)

Précision de la FITA** : **Fibre optique
Si la fibre optique du viseur est droite, le viseur ne peut pas avoir une longueur supérieure à 2cm.
Si la fibre optique est attachée à deux parties du viseur (en demi-cercle), ce système est légal.

B.3.1.6 : **Des stabilisateurs et des compensateurs** sont autorisés, pourvu qu'ils :
- ✓ ne servent pas de guide de corde ;
- ✓ ne touchent pas autre chose que l'arc ;
- ✓ ne soient pas un obstacle pour les autres archers sur la ligne de tir.

Note : les stabilisateurs pendulaires sont autorisés.

B.3.1.7 : **Des flèches** de n'importe quel type à condition qu'elles répondent aux principes et à la définition du mot flèche utilisé lors du tir sur cibles. Les flèches ne doivent pas abîmer exagérément les blasons ou les cibles. Le diamètre maximum des flèches ne pourra pas excéder 9,3mm à partir du 1er Avril 2001.
Une flèche se compose d'un tube, d'une pointe, d'une encoche, d'un empennage et, éventuellement, d'une décoration de couleurs différentes. Le diamètre maximum d'un tube de flèche n'excèdera pas 9,3mm. Les décorations adhésives (wraps) ne font pas partie de cette limitation, pour autant qu'elles n'excèdent pas 22cm mesurés à partir du fond de l'encoche jusqu'à l'avant de la décoration adhésive *(Application au 06/03/2010)* .La pointe de cette flèche peut avoir un diamètre maximum de 9,4mm.
Les flèches doivent être marquées, sur le tube, du nom de l'archer ou de ses initiales. Toutes celles qui font partie d'un groupe de 3 ou 6 flèches, servant lors d'une volée, doivent être identiques. Elles doivent porter des plumes de la même combinaison de couleurs, les mêmes encoches et les mêmes décorations.
Le Comité Technique de la FITA a déterminé qu'une tolérance de 0,05mm est acceptable lors de la fabrication des gabarits servant à ces contrôles. Cette tolérance est suffisante pour compenser la contraction ou l'agrandissement des différents métaux du aux variations de température.
L'utilisation d'encoches traçantes (ou encoches lumineuses) sont interdites.

***Précision de la FITA** :*
Diamètre d'un tube de flèche et de la pointe
Bien que la règle en cours, décrite dans l'article B.3.2.7.1, indique que "les flèches ne doivent pas excéder 9,3mm de diamètre" et qu'une flèche consiste en un tube, une pointe, une encoche et un empennage, ***la règle ne s'applique pas en référence à la pointe de la flèche****. La pointe ne devrait pas être limitée à 9,3mm. Selon les conditions actuelles de tir, la pointe de la flèche apporte plus qu'une simple fonction. La pointe ne doit pas seulement créer un passage pour permettre au tube de passer, mais la pointe doit également offrir une protection au tube. Afin de protéger le tube de manière adéquate, la pointe doit être un peu plus large en diamètre. La pointe doit être suffisamment large pour offrir une résistance au tube et, dans le cas où on utiliserait des flèches en carbone, elle doit protéger le carbone pour prévenir le "pelage" et l'apparition d'échardes sur le tube, afin d'éviter tout danger potentiel pour l'archer. En plus, pour des raisons pratiques, il est bénéfique d'avoir une pointe un peu plus large que le tube pour retirer la flèche de nombreuses cibles manufacturées.*
Dans certains cas, lorsque la matière de la cible est très dure ou dense, une pointe légèrement plus grosse aide à réduire la friction du tube dans la butte de tir et permet d'en retirer plus facilement les flèches.

Cependant, lors de l'impact, la pointe ne doit pas occasionner de dommages exagérés au blason et à la butte de tir par un diamètre trop important. Ainsi, le Comité Technique de la FITA pense qu'un diamètre maximum doit être arrêté pour la pointe d'une flèche, comme cela a été fait pour le tube. ***Le Comité Technique pense qu'un diamètre maximum de 9,4mm pour la pointe est suffisant pour protéger un tube de 9,3mm et ne pas occasionner de dégâts exagérés aux cibles.***

Diamètre d'un tube de flèche
Au sujet de la légalité des tubes de moins de 9,3mm de diamètre, tous les tubes de diamètre 23 sont réglementaires, sauf le 23/17.
Les tubes de diamètre 23 réglementaires, selon la production actuelle, respectant la règle de 9,3mm maximum, sont les 23/12, 23/13, 23/14 et 23/15.

B.3.1.8 : **Une protection pour les doigts** : que ce soit un protège doigt, un doigtier, un gant ou une palette. Elle ne doit servir qu'à tendre, tenir et lâcher la corde. En aucune manière, on ne peut y incorporer un objet pour tendre, tenir ou lâcher la corde.

B.3.1.8.1 : Un séparateur de doigts peut être utilisé pour ne pas pincer la corde.
A la main d'arc, on peut porter un gant (ou une mitaine ou toute autre protection similaire) qui ne sera pas attaché à la poignée.
Une plaquette d'ancrage, ou tout autre dispositif similaire, attachée sur le protège doigt, servant à aider le positionnement au point d'ancrage, est autorisé.

B.3.1.9 : **Des jumelles, une longue vue** ou d'autres moyens optiques peuvent être utilisés pour voir les impacts des flèches. Les longues vues électroniques sont autorisées.

B.3.1.9.1 : Pourvu qu'ils ne soient pas un obstacle pour les autres archers sur la ligne de tir, en terme d'espace.
Les longues vues doivent être ajustées de telle sorte à ce que la plus haute partie de la longue vue ne dépasse pas la hauteur des aisselles de l'archer.

B.3.1.9.2 : Pour l'épreuve par équipes, les entraîneurs, placés dans leur emplacement, peuvent utiliser des jumelles ou des longues vues sur pieds.
On peut porter des lunettes médicales ou des lunettes de tir, ainsi que des lunettes de soleil.

B.3.1.9.3 : Aucun moyen optique ne peut être muni de micro trous (ou d'éléments semblables), ni comporter des marques pouvant servir d'aide à la visée.

B.3.1.9.4. : Il est autorisé de recouvrir le verre de lunette, du côté de l'œil qui ne vise pas, avec du ruban ou un autre matériau. Un bandeau peut être utilisé pour cacher l'œil qui ne vise pas.

B.3.1.10 : **Des accessoires** sont autorisés.

B.3.1.10.1 : Tels qu'une dragonne, un plastron, un bandoir, un carquois (à porter à la ceinture ou à poser sur le sol), un pose arc, des marques pour les pieds (qui ne peuvent dépasser le sol de plus de 1cm), des systèmes pour soulever les pieds, attachés ou indépendants de la chaussure sont autorisés, dans la mesure où ces systèmes ne sont pas un obstacle pour les autres compétiteurs se trouvant sur la ligne de tir, ne constituent pas une plateforme qui pourrait enjamber la ligne de tir et n'aient pas une hauteur de plus de 2cm.
Des protections de branches (limbs savers), un trépied pour une longue vue (qui peut être laissé sur la ligne de tir entre les volées, pour autant qu'il ne soit pas un obstacle pour un autre archer), des indicateurs de vent (non électriques, non électroniques) qui peuvent être attachés à l'équipement utilisé sur la ligne de tir (par ex : rubans lumineux), des indicateurs de vent électroniques placés derrière la ligne de tir.
Note : les limbs savers peuvent être placés sur la face interne des branches du haut et du bas.

B.3.2 L'ARC COMPOUND (ARC A POULIES)
En principe, il est permis d'utiliser n'importe quels dispositifs additionnels, sauf s'ils sont à actionnement électrique ou électronique, compte tenu des limitations ci-après :

B.3.2.1 : **Un arc compound (arc à poulies)**, avec passage possible de la flèche à l'intérieur du fût. Son allonge est réglée mécaniquement par un système de poulies et/ou de cames.

B.3.2.1.1 : Sa puissance ne peut pas dépasser 60 livres. Il ne comporte, soit qu'une seule corde attachée directement aux deux branches, soit que celle-ci soit attachée à des câbles qui font partie du système.

B.3.2.1.2 : Les écarteurs sont autorisés.

B.3.2.1.3 : Des renforts ou câbles dédoublés sont autorisés à condition qu'ils ne touchent pas constamment ni la main, ni le poignet, ni le bras d'arc de l'archer.

B.3.2.2 : **Une corde** composée d'un nombre quelconque de brins qui peuvent être de couleurs différentes dans n'importe quel matériau choisi à cet effet, d'un tranche fil pour permettre aux doigts ou à un décocheur de lâcher la corde. On peut y fixer un point, positionné à l'aide d'un ou deux repères.
En plus, on peut fixer sur la corde un repère pour la bouche, pour le nez, un œilleton (avec ou sans appareil d'orientation), boucle de corde, etc…
Le Comité Technique de la FITA a précisé que l'utilisation du système « Magnock » (à savoir une flèche munie d'une encoche magnétique dont une partie reste sur la corde après le tir) est autorisée, mais uniquement pour la division arc à poulies.

B.3.2.3. : **Un repose flèche** réglable, n'importe quel bouton de pression mobile ou écarteur de flèche, pourvu qu'il ne soit ni électrique, ni électronique. Le point de pression ne sera pas placé à plus de 6cm à l'intérieur du point pivot.

B.3.2.4 : **Un contrôleur d'allonge** sonore et/ou visuel pourvu qu'il ne soit ni électrique ou électronique.

B.3.2.5 : **Un viseur,** fixé à l'arc.

B.3.2.5.1 : Il peut être réglé latéralement et verticalement et peut comporter un niveau, une lentille et/ou un prisme. Les appareils électriques ou électroniques ne sont pas autorisés.

B.3.2.5.2 : Une extension du viseur est admise. Le point de visée peut être en fibre optique et/ou une source lumineuse chimique. La source lumineuse chimique sera encastrée de manière à ne pas déranger les autres athlètes et à ne fournir qu'un seul point de visée.

B.3.2.6 : **Des stabilisateurs et compensateurs** :
B.3.2.6.1 : pourvu qu'ils :
- ✓ ne servent pas de guide de corde ;
- ✓ ne touchent pas autre chose que l'arc et ne soient pas un obstacle pour les autres archers sur la ligne de tir.

B.3.2.7 : **Des flèches** de n'importe quel type à condition qu'elles répondent aux principes et à la définition du mot flèche utilisé lors du tir sur cibles. Les flèches ne doivent pas abîmer exagérément les blasons ou les cibles. Le diamètre maximum des flèches ne pourra pas excéder 9,3mm à partir du 1er Avril 2001.
Les encoches de flèches traçantes (ou encoches lumineuses) sont interdites.
(Interprétation de la FITA en date du 15 mai 2011)

B.3.2.7.1 : Une flèche se compose d'un tube, d'une pointe, d'une encoche, d'un empennage et, éventuellement, d'une décoration de couleurs différentes.
Le diamètre maximum d'un tube de flèche n'excèdera pas 9,3mm. La pointe de cette flèche peut avoir un diamètre maximum de 9,4mm.
Les flèches doivent être marquées, sur le tube, du nom de l'archer ou de ses initiales. Toutes celles qui font partie d'un groupe de 3 ou 6 flèches, servant lors d'une volée, doivent être identiques. Elles doivent porter des plumes de la même combinaison de couleurs, les mêmes encoches et les mêmes décorations.
Voir précision de la FITA en B.3.1.7.

B.3.2.8 : **Une protection pour les doigts** : que ce soit un protège doigt, un doigtier, un gant ou une palette. Elle ne doit servir qu'à tendre, tenir et lâcher la corde.

B.3.2.8.1 : Un séparateur de doigts peut être utilisé pour ne pas pincer la corde. De plus, on peut aussi utiliser un décocheur, pour autant qu'il ne soit pas attaché à l'arc et qu'il ne comporte pas de parties électriques ou électroniques. A la main d'arc, on peut porter un gant, une mitaine ou une protection similaire qui ne sera pas attachée à la poignée.

B.3.2.9 : **Des jumelles, une longue vue** ou d'autres moyens optiques peuvent être utilisés pour voir les impacts des flèches (Les longues vues électroniques sont autorisées).
B.3.2.9.1 : Pourvu qu'ils ne soient pas un obstacle pour les autres archers sur la ligne de tir, en terme d'espace.
L'usage d'une longue vue électronique sur la ligne de tir est autorisé au même titre que les longues vues traditionnelles utilisées en compétition pour autant qu'il n'y ait pas de pièce dans le circuit électronique de la longue vue servant d'appareil de communication.
De plus, l'appareil est légal, dans la mesure où l'écran de la longue vue électronique est utilisé strictement pour observer l'impact des flèches en cible, de la même façon qu'une longue vue traditionnelle.

B.3.2.9.2 : Dans l'épreuve olympique par équipes, les entraîneurs, placés dans leur emplacement, peuvent utiliser des jumelles ou des longues vues sur pied.

B.3.2.9.3 : On peut porter des lunettes médicales ou des lunettes de tir, ainsi que des lunettes de soleil.

B.3.2.9.4 : Aucun moyen optique ne peut être muni de micro trous (ou d'éléments semblables), ni comporter des marques pouvant servir d'aide à la visée.
Il est autorisé de recouvrir le verre de lunette, du côté de l'œil qui ne vise pas, avec du ruban ou un autre matériau. Un bandeau peut être utilisé pour cacher l'œil qui ne vise pas.

B.3.2.10 : **Des accessoires** sont autorisés :

- ✓ une dragonne, un plastron, un bandoir, un carquois (à porter à la ceinture ou à poser sur le sol), un pose arc, des marques pour les pieds (qui ne peuvent dépasser le sol de plus de 1cm),
- ✓ des systèmes pour soulever les pieds, attachés ou indépendants de la chaussure sont autorisé, dans la mesure où ces systèmes ne sont pas un obstacle pour les autres compétiteurs se trouvant sur la ligne de tir, ne constituent pas une plateforme qui pourrait enjamber la ligne de tir et n'aient pas une hauteur de plus de 2cm.
- ✓ des protections de branches (limbs savers), un trépied pour une longue vue (qui peut être laissé sur la ligne de tir entre les volées, pour autant qu'il ne soit pas un obstacle pour un autre archer).
- ✓ Des indicateurs de vent (non électriques, non électroniques) qui peuvent être attachés à l'équipement utilisé sur la ligne de tir (par ex. : rubans lumineux), des indicateurs de vent électroniques placés derrière la ligne de tir.

Note : les limbs savers peuvent être placés sur la face interne des branches du haut et du bas.

B.3.3 POUR TOUTES LES DIVISIONS
Il est interdit :

B.3.3.1 : De porter, devant la ligne d'attente, tout appareil électronique de communication et des casques d'écoute ou d'appareils pur atténuer les bruits (réduction sonore).

B.4 LE TIR

Si le nombre d'archers inscrits est inférieur à celui requis pour chaque épreuve éliminatoire, les exemptions sont autorisées.

B.4.1: Chaque archer doit tirer ses flèches par volées de 3 flèches.

B.4.1.1 : Le tir ne se fera que dans une seule direction.

B.4.2 : Un compétiteur a un temps alloué pour tirer une volée de 3 flèches

B.4.2.1 : Le temps maximum imparti pour tirer une volée de 3 flèches est de 2 minutes.

B.4.2.2 : Toute flèche tirée avant ou après le signal de contrôle de temps, ou hors de la séquence, entraîne la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée : elle sera marquée comme flèche manquée (M).

B.4.2.3 : **Supprimé.**

B.4.2.4 : Une flèche tirée sur le terrain de compétition, après que le directeur des tirs ait officiellement clôturé la séance d'entraînement sur ce terrain, après le retrait des flèches d'entraînement des cibles, ou pendant les pauses entre les distances ou les épreuves, sera considérée comme faisant partie de la prochaine volée et entraînera la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée.

B.4.2.5 : Dans le cas d'un problème d'équipement, du temps supplémentaire (jusqu'à 15 minutes) peut être accordé à un concurrent pour faire les réparations nécessaires ou changer l'équipement endommagé. L'archer rattrapera le nombre approprié de flèches à la première opportunité, sous la supervision d'un arbitre. Un problème d'équipement ne doit, à aucun moment, retarder le tournoi de plus de 15 minutes ni permettre à un concurrent de s'entraîner.

Précision de la FITA** : **Accident corporel
Un accident corporel survenant à un compétiteur sur la ligne de tir peut être assimilé à un incident de matériel, lors de la phase de qualification. Ce n'est pas possible lors des matches puisqu'il n'y a pas possibilité de prétendre à un incident de matériel.

B.4.2.6 : Cependant, à aucun moment, un incident de matériel ne pourra retarder le tournoi de plus de 15 minutes.

B.4.2.7 : Au cas où un compétiteur ne serait pas capable de continuer à tirer à la suite d'un problème médical non prévisible qui a lieu après le début des tirs, un maximum de 15 minutes sera alloué à l'archer pour déterminer le problème et décider qu'il peut poursuivre la compétition sans assistance. Le compétiteur rattrapera le nombre de flèches approprié à la première opportunité sous la supervision d'un juge, mais il a un maximum de 15 minutes pour agir ainsi.

B.4.2.8 : Lors des épreuves éliminatoires et finales de l'épreuve de matches en salle, il n'y aura pas de temps supplémentaire accordé pour un problème d'équipement ou pour un problème médical non prévisible. Cependant, le compétiteur peut quitter la ligne de tir, réparer ou remplacer son matériel (même changer d'arc) et regagner la ligne de tir pour poursuivre le tir, si le temps restant le permet. Dans le tir par équipes, les autres membres de l'équipe peuvent tirer durant ce temps.

B.4.2.9 : Les archers individuels (ou les équipes) ayant des exemptions ou des matches forfaits ne pourront pas participer à la compétition durant les matches exemptés ou forfaits, sauf si l'abandon ou le forfait se produit au cours du match. A l'exception des Championnats du Monde et si l'organisation du terrain le permet, ils peuvent s'entraîner sur les cibles qui leur ont été assignées. Autrement, ils peuvent s'entraîner sur le terrain d'entraînement ou sur la partie non utilisée du terrain de compétition.

Précision de la FITA** : **Forfait, Exemption
En match, quand le directeur des tirs donne 2 signaux sonores et que l'arbitre constate qu'un archer est seul (sans adversaire), l'archer bénéficie d'une exemption : il ne peut pas tirer sur sa cible, mais il peut tirer sur une cible de la zone d'entraînement prévue à cet effet.
Lorsque le match se déroule en tir alterné l'archer, qui est sans adversaire au moment du tirage au sort, bénéficie d'une exemption.

B.4.2.10 : Dans l'épreuve de matches par équipes en salle, si un des 3 archers d'une équipe tire une flèche avant ou après le signal marquant le début ou la fin d'une volée, cette flèche sera considérée comme faisant partie de cette volée et entraînera pour l'équipe la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score et sera enregistrée comme une flèche manquée (M).

B.4.3 : Le compétiteur ne peut pas lever son bras d'arc avant le signal de début du tir.
B.4.3.1 : Exception faite pour les personnes qui sont handicapées, les archers doivent tirer debout et sans support. Les pieds doivent être placés de part et d'autre de la ligne de tir ou les deux pieds sur la ligne de tir.

B.4.4 : Une flèche ne peut être tirée à nouveau sous aucun prétexte.
B.4.4.1 : Une flèche est considérée comme non tirée dans deux cas seulement, si :

- la flèche tombe de l'arc ou que le tir est raté et que le tube de la flèche se trouve à l'intérieur de la zone délimitée par la ligne de tir et la ligne des 3m, pour autant que la flèche n'ait pas rebondi ;
- si le blason ou la cible tombe (bien qu'ayant été fixé à la satisfaction des arbitres), les arbitres prendront les mesures qui s'imposent et donneront le temps nécessaire pour tirer les flèches concernées. Si le blason glisse simplement, les arbitres décideront des mesures à prendre.

Précision de la FITA concernant le B.4.4.1
Précision du Comité des Juges de la FITA (Fita Information n° 6 de Mai 2000) :

- *La zone des 3m, délimitée par la ligne des 3m et la ligne de tir, doit être considérée comme un espace 3 dimensions (et non une surface deux dimensions). Ainsi, une flèche, plantée dans le sol à l'extérieur de la ligne des 3m mais avec sa partie arrière derrière la ligne des 3m, sera considérée comme non tirée, même si elle ne repose pas à plat sur le sol.*
- *La largeur de la ligne des 3m fait partie de la zone des 3m (avantage à l'archer).*
- *En cas de flèche manquée près de la ligne durant une épreuve en duel (match), le compétiteur doit décider lui-même si la flèche est valable ou non car le chronométrage ne peut pas être interrompu et il ne peut pas demander de temps supplémentaire pour défaut d'équipement (voir précision de la FITA au B.4.2.5). Si le compétiteur décide de tirer une flèche en plus et que la flèche au sol est considérée comme tirée (après contrôle précis de l'arbitre), la flèche ayant la plus haute valeur de cette volée sera perdue (voir articles B.4.2.2, B.4.2.3 et B.4.2.4).*
- *lors d'une épreuve sans duel : le compétiteur a le choix de continuer de tirer ou d'utiliser la procédure d'équipement défectueux (voir B.4.2.5 au B.4.2.). Dans la première hypothèse, si, après contrôle de près de l'arbitre, la flèche au sol est considérée comme tirée, la flèche ayant la plus haute valeur de la volée sera perdue. Dans le second cas (procédure d'équipement défectueux), le compétiteur devrait ensuite préparer une autre flèche si la flèche au sol est considérée comme tirée (après un contrôle de près de l'arbitre).*
- *l'arbitre doit, lors de son contrôle de près d'une flèche manquée, prendre en considération le fait que le compétiteur doit être capable d'estimer la validité de son tir depuis la ligne de tir et, en cas de doute, que l'avantage sera donné au compétiteur.*

B.4.5 : Pendant que l'archer est sur la ligne de tir, il peut recevoir des conseils techniques, non électroniques, de la part des officiels de son équipe, pour autant que cela ne gêne pas les autres compétiteurs.
Précision de la FITA : Communication
La communication (non électronique) entre l'archer sur la ligne de tir et son encadrement d'équipe ne peut se faire que de l'encadrement d'équipe vers l'archer. La communication de l'archer avec son encadrement d'équipe n'est pas autorisée.

B.4.6 : Lors des tirs par équipes, les 3 archers de l'équipe et le coach peuvent s'assister verbalement, que les archers soient sur la ligne de tir ou non. Pendant le tir, le coach ne peut "coacher" que depuis son emplacement réservé.

B.4.7 : Toutes les flèches d'entraînement seront tirées sous la surveillance du directeur des tirs et ne compteront pas pour les scores.

B.5 L'ORDRE DE TIR ET LE CONTROLE DES TEMPS DE TIR

B.5.1 : Chaque compétiteur tirera sur son propre blason.

B.5.1.1 : Lorsque 4 compétiteurs tirent deux par deux simultanément, ils tirent chacun sur un blason selon la rotation suivante : AB/CD, CD/AB, AB/CD, etc…

B.5.1.2 : Lors de l'utilisation de blason de 60cm, A tire sur le blason de gauche et B sur le blason de droite. C tirera sur le blason de gauche et D sur le blason de droite.

B.5.1.3 : Lors de l'utilisation de blasons de 40cm et des blasons triples de 40cm (triangulaires), placés à deux hauteurs différentes, A tire sur le blason du haut à gauche, B sur le blason du haut à droite, C sur le blason du bas à gauche et D sur le blason du bas à droite.

B.5.1.4 : Lors de l'utilisation de blasons triples verticaux de 40cm :

- ✓ par 2 compétiteurs : A tire sur la colonne de gauche, B tire sur la colonne de droite ;
- ✓ par 4 compétiteurs : à partir de la gauche, A tire sur la première colonne, B sur la troisième, C sur la deuxième et D sur la quatrième.

B.5.1.5 : Lors de l'épreuve par équipes en salle, chaque compétiteur tire sur son propre blason triple.

B.5.1.6 : Lorsque des blasons triples sont utilisés, chaque compétiteur tire ses flèches dans n'importe quel ordre, mais 1 flèche dans chaque centre.

B.5.1.7 : L'ordre de tir peut être modifié temporairement pour le changement d'une corde ou toute autre modification essentielle de l'équipement ou pour un problème médical mineur. Si, cependant, de tels problèmes importants surviennent quand le compétiteur est sur la ligne de tir, il peut se retirer en arrière de la ligne de tir et appeler un juge. Les juges, ayant vérifié le bien fondé de l'appel, s'arrangeront avec le directeur des tirs pour que le compétiteur tire les flèches manquantes de cette volée avant que le signal de montée aux cibles ne soit donné. Une annonce sera faite par la sonorisation. Cette possibilité ne peut pas s'appliquer lors des phases éliminatoires ou finales.

B.5.2 : Au championnat du monde :
B.5.2.1 : **Epreuve de qualification** : avec 4 archers par cible, deux tirent en même temps sur leur propre blason triple vertical. Ils tirent par volées de 3 flèches.

B.5.2.2 : Lors des épreuves de matches :

- ✓ **Epreuves éliminatoires** : 2 archers par cible tirent en même temps sur leur propre blason triple vertical.
- ✓ **Epreuves finales** : chaque archer tire sur sa propre cible sur un blason triple vertical en tir alterné.

Lors des épreuves éliminatoires et finales, la position gauche/droite du compétiteur est déterminée par le tableau des matches. L'organisateur a le choix du tableau à utiliser. Durant la première série de matches, le compétiteur placé sur la ligne supérieure de chaque paire du tableau tirera depuis le côté gauche. L'attribution des cibles pour le match relève de l'organisateur.
Lors des matches en tir alterné, l'archer ayant la meilleure place de l'épreuve de classement (qualification), aura à décider de son ordre de tir (tirer le premier ou le second) pour la première volée. L'archer ayant le nombre de sets cumulé le plus bas de la volée précédente tirera le premier lors de la volée suivante. Si les archers sont à égalité, celui qui aura tiré le premier lors de la première volée tirera le premier.

B.5.2.3 : Epreuve par équipes en salle :

- ✓ les 2 équipes commencent chaque volée de leur match avec les 3 archers derrière la ligne de 1m. Dès que le directeur des tirs démarre le match et le décompte du temps de tir, le premier archer peut franchir la ligne de 1m ;
- ✓ lors des épreuves éliminatoires et finales, la position gauche/droite des équipes est déterminée par le tableau des matches. L'organisateur a le choix du tableau à utiliser. Durant la première série de matches, l'équipe placée sur la ligne supérieure de chaque paire du tableau tirera depuis le côté gauche. L'attribution des cibles pour le match relève de l'organisateur ;

- ✓ il y aura 2 colonnes de 3 blasons triples verticaux, un spot pour chacune des 6 flèches de l'équipe. Chaque membre de l'équipe tirera 1 flèche sur le spot de son choix ;
- ✓ les 3 athlètes d'une équipe peuvent tirer 2 flèches chacun dans l'ordre de leur choix ;
- ✓ un seul compétiteur peut se trouver sur la ligne de tir, les deux autres doivent se trouver derrière la ligne de 1m. A aucun moment, il ne peut y avoir plus d'1 archer sur la ligne de tir ;
- ✓ les compétiteurs en fauteuil roulant peuvent rester sur la ligne de tir durant tout le temps du match. Ils indiqueront qu'ils ont fini de tirer en levant la main au-dessus de leur tête ;
- ✓ les compétiteurs ne peuvent pas sortir les flèches du carquois avant d'être en position de tir ;
- ✓ les violations de ces règles seront sanctionnées comme spécifié au paragraphe B.8 ;

B.5.2.4 : Dans l'Epreuve de duels en salle par équipe – Epreuves Finales (en cas de tir alterné) :

- Les deux équipes débuteront chaque volée de leur duel avec leurs 3 athlètes derrière la ligne de 1m.
- L'équipe ayant le meilleur classement lors de l'épreuve de qualification décidera de l'ordre de tir de la première volée. L'équipe avec le score cumulé le plus bas tirera en premier à la volée suivante. Si les équipes sont à égalité, l'équipe qui a commencé le duel tirera en premier.
- Lorsque la première équipe a tiré 3 flèches (1 flèche par membre de l'équipe) et que l'athlète est retourné derrière la ligne de 1m, le chronomètre de cette équipe est arrêté en affichant le temps qu'il reste.
- Lorsque le score de la dernière flèche est affiché sur le tableau de marque placé vers la butte de tir, le chronomètre de la deuxième équipe est mis en marche et le premier athlète de cette équipe peut franchir la ligne de 1m et commencer à tirer.
- Cela est répété jusqu'à ce que chaque équipe ait tiré 6 flèches ou que le temps soit écoulé.
- Lorsque le tir alterné est utilisé pour la compétition par équipes, les équipes doivent alterner leurs membres après chaque tir de manière à ce que chaque membre de l'équipe ait tiré une flèche dans chaque phase de rotation.

B.5.3 SEQUENCE DE TIR

B.5.3.1 : 40 secondes est le temps alloué au compétiteur pour tirer 1 flèche :

- ✓ pour résoudre une égalité (tir individuel) ;
- ✓ pour tirer des flèches à rattraper.

B.5.3.1.1 : 20 secondes est le temps accordé au compétiteur pour tirer 1 flèche lors des matches en tir alterné (y compris pour résoudre une égalité) dans les duels de l'Epreuve de duels en salle.

B.5.3.2 : réservé

B.5.3.3 : 1 minute est le temps alloué à une équipe pour tirer 3 flèches (1 par athlète lors de l'Epreuve des duels par équipes pour résoudre une égalité.

B.5.3.4 : 2 minutes est le temps alloué à l'athlète pour tirer une volée de 3 flèches ou à l'équipe pour tirer 6 flèches (2 par archer) lors des matches.

B.5.3.5 : La période de tir ne peut, en aucun cas, être allongée.

B.5.3.6 : Des signaux visuels et sonores indiquent le début et la fin du tir.

B.5.3.6.1 : Un signal visuel doit être donné quand il ne reste plus que 30 secondes de tir, sauf lors des épreuves finales lorsque les archers tirent en alterné.

B.5.3.6.2 : Des signaux visuels doivent être placés de part et d'autre du terrain de tir et, si nécessaire, dans la zone de séparation entre hommes et dames. Ces signaux seront disposés de manière à ce que les gauchers comme les droitiers puissent les voir. Ils doivent faire face à la ligne de tir et doivent être visibles de tous les archers en position de tir.

B.5.3.6.3 : Lorsque le tir est contrôlé par des panneaux, 2 panneaux doivent absolument être placés dans la zone de séparation entre les hommes et les dames, de manière à ce que tous les archers puissent voir, en même temps, la même face du panneau (entièrement jaune ou vert). La face jaune montrée aux compétiteurs signifie qu'il ne reste plus que 30 secondes de tir avant la fin de la séquence. La face verte est montrée à tout autre instant de la séquence de tir.

B.5.3.6.4 : Quand le tir est contrôlé par des feux (sauf lors des épreuves finales), l'ordre est le suivant :

- **ROUGE** : Le directeur des tirs donnera 2 signaux sonores afin que les archers désignés (AB, CD comme prévu) viennent occuper la ligne de tir ensemble (sauf lors des épreuves olympiques par équipes).
- **VERT** : 10 secondes plus tard (10 secondes lors des matches), quand la couleur devient verte, le directeur des tirs donne 1 signal sonore afin d'autoriser le début des tirs.
- **JAUNE** : Ce signal signifie qu'il ne reste plus que 30 secondes avant la fin de la séquence de tir.
- **ROUGE** : Ce signal signifie que la séquence de tir est terminée et 2 signaux sonores doivent retentir, indiquant la fin du tir, même si toutes les flèches de la volée n'ont pas été tirées. Les compétiteurs, qui sont encore sur la ligne de tir, doivent regagner leur position derrière la ligne d'attente. Les compétiteurs suivants peuvent occuper la ligne de tir et attendre que le feu passe au vert pour débuter leur séquence. La procédure sera répétée jusqu'à ce que tous les compétiteurs aient tiré.

Lorsque le feu rouge s'allume après une volée de 3 ou 6 flèches (3 x 2 flèches de l'épreuve par équipes), selon l'épreuve, 3 signaux sonores retentissent afin que les archers puissent commencer à enregistrer les scores.

B.5.3.6.5 : Dès que la ligne de tir est laissée libre, parce que tous les compétiteurs ont terminé de tirer leurs flèches avant la fin de la séquence, le signal approprié sera donné immédiatement.

B.5.4 : Aucun compétiteur n'occupera la ligne de tir tant que le signal approprié ne sera pas donné.

B.5.4.1 : 10 secondes, signalées par 2 signaux sonores, sont allouées aux archers pour quitter la ligne de tir et permettre aux concurrents suivants de gagner celle-ci au début de chaque volée. Cela sera indiqué par 2 signaux sonores et le feu rouge.

B.5.4.2 : Lors d'un match en tir alterné, les athlètes concourant se rendront sur la ligne de tir au signal d'alerte des 10 secondes (2 signaux sonores). A la fin des 10 secondes, un signal sonore indiquera le début de la période de tir de 20 secondes pour le premier athlète dans le match. Dès que la première flèche est tirée et que le score est affiché, l'horloge à « compte à rebours » pour l'athlète adverse est enclenchée pour indiquer sa période de 20 secondes pour tirer une flèche. Les athlètes du match continueront d'alterner leurs tirs suivant le signal visuel de l'horloge à « compte à rebours » jusqu'à ce que chaque athlète ait tiré ses 3 flèches.

Après le tir d'une flèche et l'affichage du score, la séquence de 30 secondes pour le deuxième archer commencera. Les archers continueront alternativement jusqu'à ce que chacun ait tiré ses 3 flèches. Quand les compétiteurs de tous les matches ont terminé de tirer leurs flèches, le signal pour enregistrer les scores sera donné immédiatement.
S'il n'y a pas assez de décompteurs pour chronométrer les matches individuellement, le directeur des tirs contrôlera tous les matches ensemble.

B.5.5 : Si le tir est suspendu durant une volée pour une raison valable, le temps de tir disponible sera réajusté.

B.5.5.1 : 40 ou 20 secondes par flèche seront accordées, dans l'épreuve individuelle de duels en salle.

B.5.5.2 : Dans l'épreuve de duels par équipes en salle lors des championnats du Monde, le décompteur de temps sera réajusté en ajoutant 5 secondes au temps restant, au cas où une urgence arrêterait le tir durant plus de 5 secondes. Le tir reprendra depuis la ligne de tir.

B.6 L'ETABLISSEMENT DES SCORES

B.6.1 : Il doit y avoir suffisamment de marqueurs de sorte à assurer qu'il y en a un pour chaque cible.

B.6.1.1 : Ces marqueurs peuvent être des compétiteurs quand il y a plus d'un concurrent par cible : un marqueur doit être désigné à chaque cible.
Note : quand les compétiteurs sont les marqueurs, la double marque est obligatoire.

B 6.1.2 : L'établissement des scores se fera après chaque volée de 3 flèches.

B.6.1.3 : Les marqueurs doivent inscrire les valeurs de flèches sur les feuilles de marque dans l'ordre décroissant, selon les indications de l'archer (ou agent de l'archer) à qui appartiennent les flèches. Les autres archers de la cible doivent vérifier les valeurs annoncées et en cas de désaccord appeler l'arbitre qui donnera la décision finale.
Lors des épreuves finales ou si la cible n'est utilisée que par un seul archer, la valeur des flèches sera donnée par l'archer et sera confirmée par un arbitre. Un archer ne pourra appeler qu'un seul juge pour estimer la valeur d'une flèche.

B.6.1.4 : Lors des matches de l'épreuve finale ou s'il n'y a qu'un seul compétiteur par cible, la valeur de la flèche sera donnée par l'athlète et sera confirmée par son adversaire. En cas de désaccord, l'arbitre désigné donnera la décision finale.

> *B.6.1.4.1* : Un athlète peut obtenir un score maximum de 30 points par set. L'athlète avec le score le plus élevé de la volée obtient 2 points de set (le perdant 0 point). En cas d'égalité, les 2 athlètes obtiennent 1 point de set chacun.
>
> *B.6.1.4.2* **:** Dès qu'un athlète obtient 6 points de set (6 sur les 10 possibles), il est déclaré vainqueur du match et passe à l'étape suivante.

B.6.1.5 : Lors de l'épreuve par équipes en salle, le score sera cumulé pour les 6 flèches de l'équipe. Tous les compétiteurs peuvent aller aux cibles, mais un seul archer de l'équipe annoncera les points avec un arbitre comme témoin.

B.6.1.6 : Les compétiteurs peuvent déléguer à leur capitaine d'équipe ou à un autre archer de leur cible le pouvoir d'enregistrer leur score et de retirer leurs flèches de la cible, à condition qu'ils ne se rendent pas eux-mêmes à la cible.

B.6.2 : Le score d'une flèche est donné en fonction de la position de son tube dans le blason. Si le tube d'une flèche touche deux zones de couleur ou une ligne de séparation de zone, on doit compter la valeur la plus haute.

B.6.2.1 : Ni les flèches, ni le blason ne peuvent être touchés par quiconque avant que tous les scores n'aient été enregistrés.

B.6.2.2 : Si plus de 3 flèches, appartenant au même archer, ou plus de 6 flèches pour une même équipe, se trouvent dans la cible ou sur le sol dans les couloirs de tir, seules les 3 (ou 6) flèches ayant les valeurs les plus basses seront comptabilisées. Les archers (équipes) répétant cet incident peuvent être disqualifiés.

B.6.2.3 : Lorsque les blasons triples sont utilisés, les flèches peuvent être tirées dans n'importe quel ordre, mais si plus d'une flèche se trouvent dans la même zone de score, les deux (ou toutes) flèches seront considérées comme faisant partie de cette volée, mais seule la flèche ayant la valeur la plus basse sera comptabilisée. La ou les autres flèches seront marquées comme manquées (M). Chaque flèche, hors de la zone extérieure bleue, sera marquée comme manquée (M).

B.6.2.4 : S'il manque une partie du blason incluant une ligne de division, ou à l'endroit où deux zones de couleur se rencontrent, ou si la ligne de division est déviée par une flèche, une ligne circulaire imaginaire sera tracée pour juger la valeur de la flèche qui pourrait toucher cette partie.

B.6.2.5 : Tous les impacts de flèches doivent être correctement cochés, après que les scores aient été enregistrés et les flèches retirées de la cible.

B.6.2.6 : La valeur des flèches, enfouies dans la cible et non visibles de l'extérieur du blason, sera uniquement donnée par un arbitre.

B.6.2.7 LA VALEUR D'UNE FLECHE

B.6.2.7.1 : Une flèche :

- ✓ touchant la cible et rebondissant, sera donnée en fonction de son impact en cible, pour autant que tous les impacts aient été correctement cochés et qu'un impact, non coché, puisse être identifié ;

En cas de rebond (refus) :

- ✓ lorsque des archers tirent chacun sur une cible, l'archer concerné, après avoir tiré sa volée de 3 flèches, doit rester sur la ligne de tir et appeler l'arbitre ;
- ✓ lorsque plusieurs archers tirent en même temps sur la même cible, tous les archers de la cible doivent arrêter le tir, rester sur la ligne de tir et appeler l'arbitre.

Quand tous les archers de la ligne de tir ont terminé la volée en cours, ou quand la séquence de tir est finie, le directeur des tirs suspendra le tir. L'archer concerné par le rebond s'avancera vers les cibles, accompagné d'un arbitre qui jugera la valeur de la flèche, notera la flèche et cochera l'impact. L'arbitre participera ensuite à l'établissement des scores de cette volée. La flèche ayant rebondi doit être laissée derrière la cible jusqu'à l'établissement des scores. Lorsque le terrain est dégagé, le directeur des tirs donnera le signal adéquat de reprise du tir. Si plus d'un archer tirent, ils termineront la volée en cours, avant que les autres archers ne puissent tirer. Les autres archers ne peuvent pas être sur la ligne de tir à ce moment.
Les athlètes termineront de tirer leur volée de 3 flèches avant que le tir ou l'enregistrement des scores ne soit terminé. Aucun autre archer ne pourra occuper la ligne de tir.

B.6.2.7.2 : Touchant la cible et y restant pendue : cela oblige le ou les tireurs de cette cible à interrompre le tir et à appeler l'arbitre. Aussitôt que le tir est terminé pour les autres compétiteurs sur la ligne de tir, un arbitre, accompagné par l'archer concerné, se rendra à la cible, notera la valeur de la flèche et cochera l'impact. La flèche sera enlevée et laissée derrière la cible. Les flèches restantes sont tirées par le ou les archers de la cible, avant que le directeur des tirs ne donne le signal de reprise générale du tir. L'arbitre concerné participera à l'établissement des scores de la cible.

B.6.2.7.3 : Passant complètement à travers une cible, est comptée en fonction du trou laissé dans le blason, pour autant que tous les impacts aient été cochés et qu'un trou non coché puisse être identifié.

B.6.2.7.4 : Ayant embouti une autre flèche dans l'encoche et restant fixée dans celle-ci, prend la valeur de la flèche emboutie.

B.6.2.7.5 : En frappant une autre puis, après déviation, se plantant en cible, a la valeur de son propre impact.

B.6.2.7.6 : En frappant une autre et rebondissant hors du blason (zones marquantes), aura la valeur de la flèche percutée, pour autant qu'on puisse déterminer la flèche endommagée.

B.6.2.7.7 : Touchant un autre blason que celui que l'archer s'est vu désigner, sera considérée comme faisant partie de cette volée et enregistrée comme manquée (M).

B.6.2.7.8 : Touchant le blason en dehors des zones marquantes, comptera comme un tir manqué (M).

B.6.2.8 : Sur le sol, dans le couloir de tir ou derrière la cible, qui a été revendiquée comme un rebond (refus) ou un passage à travers, doit, de l'avis des arbitres, avoir touché la cible. Si plus d'un trou non coché sont trouvés dans le blason, après un rebond ou un passage à travers, la valeur du trou au score le plus bas (dans les zones marquantes) sera attribué au concurrent.

B.6.2.9 : Une flèche rebondissant, passant à travers la cible ou y restant pendue n'arrête pas la compétition lors de l'épreuve de matches en salle.

B.6.2.10 : Un tir manqué doit être noté par un M (miss, manqué) sur la feuille de marque.

B.6.3 : Le directeur des tirs doit s'assurer, après l'établissement des scores, qu'aucune flèche ne reste dans les cibles avant de donner le signal de reprise des tirs.

B.6.3.1 : Si cela se produit, le tir ne doit pas être interrompu. L'archer peut tirer avec d'autres flèches ou tirer "les flèches oubliées" quand le tir à cette distance est terminé. Dans ces circonstances, un arbitre participe à l'enregistrement des points, en s'assurant que "les flèches oubliées" sont bien comptées sur la feuille de score de l'archer, avant qu'aucune flèche ne soit retirée de la cible.

B.6.3.2 : Si un archer oublie ses flèches, par exemple sur le sol près de la cible, il peut en utiliser d'autres, à condition qu'il avertisse un arbitre avant de tirer.

B.6.4 : Les feuilles de score doivent être signées par le marqueur et par le tireur, de manière à prouver leur accord sur la valeur de chaque flèche ainsi que sur les totaux, le nombre de 10 et de 9. Si le marqueur participe au tir, il doit faire signer sa feuille de marque par un archer ayant tiré sur la même cible. Lors des épreuves éliminatoires, les feuilles de marque seront signées par les deux athlètes du match, montrant ainsi que tous deux sont d'accord avec la valeur de chaque flèche, la somme totale, le nombre de 10, de 9 et le résultat du match.

B.6.4.1 : Il y aura 2 feuilles de scores à chaque cible, l'une pourra être électronique. Les organisateurs ne sont pas obligé d'accepter ou d'enregistrer des feuilles de score soumises sans signature, somme totale, nombre de 10 et nombre de 9 ou qui contiennent des erreurs de calcul. Les organisateurs ou les officiels ne sont pas obligés de vérifier l'exactitude des feuilles de scores qui leur sont soumises. Cependant s'ils remarquent une erreur, ils devront la corriger et le résultat obtenu après correction sera retenu. Toutes les corrections devront être effectuées avant l'étape suivante de la compétition. Si une divergence apparait dans la somme totale, la somme totale des scores de la flèche la plus basse sera utilisée comme résultat final.

B.6.4.1.1 : Lors des phases éliminatoires, les feuilles de marque doivent être signées par les deux compétiteurs (ou leur agent) du match, prouvant ainsi qu'ils sont d'accord avec la valeur de chaque flèche, le total général, le nombre de 10, de 9, le résultat des sets et le résultat du match.
Le marqueur et les archers ont la responsabilité du remplissage correct de la feuille de marque (les 10, les 9, les totaux, les signatures). Une quelconque information manquant sur la feuille de marque sera considérée comme n'existant pas (0) pour les classements.

B.6.5 : Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, et pour l'attribution des médailles quand des phases éliminatoires ou finales ne sont pas organisées ; le départage se fera de la manière suivante :

B.6.5.1 : Dans toutes les épreuves, sauf pour les égalités décrites plus loin en B.6.5.2 :

- **Individuels et équipes**
  - ✓ plus grand nombre de 10 ;
  - ✓ plus grand nombre de 9 ;
  - ✓ si l'égalité subsiste, les compétiteurs sont déclarés ex-æquo. Mais pour des raisons de classement (par exemple la position dans le tableau des matches de l'épreuve éliminatoire), un tirage au sort décidera de la place.

B.6.5.2 **:** Le départage des égalités, pour entrer dans les épreuves éliminatoires, pour la progression d'une étape de la compétition vers la suivante ou pour l'attribution de médailles, doit se faire, après les matches de cette étape, par des tirs de barrage (sans prendre en considération le nombre de 10 ou de 9).

B.6.5.2.1 **:**

- **Individuels**
  - ✓ Un seul tir de barrage d'une flèche, pour le score
  - ✓ Si l'égalité subsiste, la flèche la plus près du centre donne la victoire.
  - ✓ Si l'égalité subsiste encore, on répète le barrage d'une flèche ou la flèche la plus près du centre jusqu'à résolution de l'égalité.
  - ✓ Lors des tirs alternés, l'athlète qui a tiré en premier au début du match commencera lors du tir de barrage.

B.6.5.2.2 :

- **Equipes**
  - ✓ Un tir de barrage d'une volée de 3 flèches (1 par archer), le plus haut total de points gagne
  - ✓ Si l'égalité subsiste, l'équipe ayant la flèche la plus près du centre sera déclarée gagnante.
  - ✓ Si l'égalité subsiste, l'équipe, dont la deuxième (ou la troisième) est la plus près du centre, sera déclarée gagnante.
  - ✓ Lors des tirs alternés, l'équipe qui a tiré en premier au début du match commencera lors du tir de barrage.
  - ✓ Lors de tirs alternés, l'alternance entre les équipes se fera après que chacun des membres d'une équipe ait tiré 1 flèche.

B.6.5.2.3 : Pour les tirs de barrage individuels, on utilisera les cibles centrales des blasons triples verticaux ou la cible du milieu (haut) pour les blasons triples triangulaires.

B.6.5.2.3.1 : Pour les tirs de barrage par équipes, un blason vertical triple sera installé horizontalement ou les blasons triangulaires triples peuvent aussi être utilisés.

B.6.5.2.3.2 : Les athlètes doivent rester sur le terrain de la compétition jusqu'à ce que l'annonce officielle de tirs de barrage soit faite. Un athlète qui n'est pas présent pour disputer son tir de barrage annoncé sera déclaré perdant.

B.6.5.2.4 : Tant que les informations officielles au sujet des tirs de barrage n'ont pas été annoncées, les compétiteurs doivent rester sur le terrain de compétition. Les compétiteurs, qui ne sont pas présents lorsqu'ils sont appelés pour un tir de barrage, seront considérés comme perdants du match.

B.6.5.3 : La résolution des égalités pour l'accession à la phase éliminatoire dépend du type de blason utilisé. La procédure du tir de barrage sera la suivante :

B.6.5.3.1 : Pour les individuels, le tir de barrage doit se faire sur le même blason (A, B, C, D) et sur le même type de blason (40cm, trispot de 40cm vertical, trispot de 40cm triangulaire, 60cm) sur lequel les compétiteurs à égalité ont tiré la phase de qualification.
Si des trispots verticaux sont utilisés, le compétiteur doit tirer dans le spot du milieu de la colonne.
Si des trispots triangulaires sont utilisés, le compétiteur doit tirer dans le spot du haut.
Si cela n'est pas possible, une ou plusieurs buttes de tir seront placées avec un maximum de deux blasons chacune, pour un maximum de deux compétiteurs par butte de tir.

B.6.5.3.2 : Pour le tir de barrage des équipes, il y aura une butte de tir par équipe.
Quand on utilise les <u>trispots triangulaires</u>, l'équipe disposera d'un blason dont les centres du bas seront à 130cm au-dessus du sol. Chaque équipier tirera dans un des spots du blason.
Quand on utilise les blasons <u>trispots verticaux</u>, un blason sera installé horizontalement et les membres de l'équipe choisiront sur quel spot tirer.

B.6.6 : Le classement définitif devra suivre la procédure ci-dessus, toutefois seuls les 8 meilleurs athlètes (équipes) seront classé(e)s individuellement.
8.6.6.1 Les athlètes éliminés pendant les 1/8ème seront classés 9ème, ceux éliminés pendant les 1/16ème seront classés 17ème.
8.6.6.2 Les athlètes éliminés lors des ¼ de finales seront classés en fonction du nombre de sets remportés et en cas d'égalité du nombre de points tirés cumulé lors du dernier duel. Si l'égalité subsiste, ils seront déclarés à égalité.
8.6.6.3 Les équipes éliminées lors des ¼ de finales seront classées en fonction du score cumulé lors du dernier duel tiré et en cas d'égalité seront déclarées à égalité.

B.6.7 : A la fin du tournoi, le comité d'organisation doit fournir les résultats complets à toutes les équipes participantes.

B.7 LE CONTROLE DES TIRS ET LA SECURITE

B.7.1 : Le Comité des Juges de la FITA doit désigner un directeur des tirs
B.7.1.1 : qui, dans la mesure du possible sera un juge. Il ne participe pas au tir.
Note : En France, l'organisateur de la compétition désigne le directeur des tirs. Lors des compétitions nationales, le directeur des tirs ou son adjoint, doit être un arbitre.

B.7.1.2 : Des assistants peuvent être désignés, si nécessaire, pour aider le directeur des tirs dans son travail.

B.7.2 : Le directeur des tirs prendra et renforcera les mesures de sécurité qu'il juge nécessaire. Son travail consiste en :

B.7.2.1 : Contrôler le tir, régler la durée de chaque volée et l'ordre dans lequel les archers vont occuper la ligne de tir.

B.7.2.2 : Contrôler l'usage de la sonorisation et les activités des photographes, de manière à ce que les compétiteurs ne soient pas dérangés.

B.7.2.3 : S'assurer que les spectateurs restent bien en arrière des barrières qui entourent la zone de tir. Des assistants peuvent être désignés par l'organisateur pour aider le directeur des tirs.

B.7.2.4 : En cas d'urgence, une série d'au moins 5 signaux sonores doit être donnée pour la suspension de tous les tirs. Si le tir est suspendu durant une volée, qu'elle qu'en soit la raison, un seul signal sonore doit en signaler la reprise.

B.7.2.5 : Si un archer arrive après le début du tir, il perd les flèches qui ont été déjà tirées par les autres, sauf si le Président de la Commission des Juges du tournoi, ou la personne qu'il a désignée estime qu'il a été retardé par des circonstances indépendantes de sa volonté. Dans ce cas, à la fin du tir de la distance, il pourra tirer les flèches manquantes, mais pas plus de 12. Ceci n'est pas autorisé pendant les épreuves éliminatoires et finales.

B.7.3 : Les archers ne peuvent pas armer leur arc, avec ou sans flèche, tant qu'ils ne sont pas sur la ligne de tir. Dans l'épreuve par équipes, ils ne peuvent sortir la flèche du carquois que lorsqu'ils sont en position de tir. Si un archer est sur la ligne de tir avec une flèche sur l'arc, il doit se tourner vers les cibles en s'assurant qu'il n'y a personne devant ou derrière.

B.7.3.1 : Si un archer, armant son arc avec une flèche avant le signal de début du tir ou durant les pauses entre les distances, lâche une flèche intentionnellement ou non, cette flèche doit compter pour la volée suivante.

B.7.3.2 : Le marqueur doit consigner le fait sur la feuille de marque de l'archer : il doit enregistrer les valeurs de toutes les flèches de la volée (3 ou 6 selon le cas) et doit retirer la valeur la plus élevée. Ceci doit être signé par un arbitre et le tireur.

B.7.4 : Quand le tir est en cours, seuls les archers dont c'est le tour de tirer peuvent se trouver sur la ligne de tir.

B.7.4.1 : Tous les autres, avec leur équipement, doivent rester en arrière de la ligne d'attente. Quand un archer a fini de tirer, il doit immédiatement se retirer derrière la ligne d'attente. Il peut laisser sa longue vue sur la ligne de tir, entre les volées, pour autant qu'elle ne constitue pas un obstacle pour un autre compétiteur.

B.7.4.2 : Dans l'épreuve de matches par équipes, un seul compétiteur pourra se trouver sur la ligne de tir, les autres équipiers se trouveront en attente derrière la ligne de 1m, jusqu'à ce que l'archer soit revenu lui-même en arrière de la ligne de 1m.

B.7.5 : Un archer ne peut pas toucher à l'équipement d'un autre, sauf si celui-ci le permet. Des infractions sérieuses peuvent conduire à des sanctions.

B.7.6 : Il n'est pas permis de fumer dans et devant la zone des compétiteurs.

B.7.7 : Lorsqu'il arme son arc, l'archer ne doit pas adopter une technique qui, de l'avis des arbitres, pourrait, en cas de lâcher accidentel ou involontaire, faire passer la flèche au-delà de la zone de sécurité ou de n'importe quel dispositif de sécurité (zone de dépassement, filet de protection, parois, mur, etc...). Si le compétiteur persiste à vouloir utiliser cette technique, il sera immédiatement invité, par le président des arbitres et / ou le directeur des tirs, à arrêter le tir et à quitter le terrain de compétition.

B.8 LES CONSEQUENCES DU NON-RESPECT DES REGLES

B.8.1 ELIGIBILITE - DISQUALIFICATION

B.8.1.1 : Les compétiteurs ne sont pas autorisés à participer à des évènements de la FITA s'ils ne remplissent pas les exigences établies par le chapitre 2 des règlements de la FITA.

B.8.1.2 : Un compétiteur, coupable d'enfreindre une ou plusieurs règles, sera éliminé de la compétition et perdra toutes les positions qu'il avait gagnées.

B.8.1.3 : Un compétiteur n'est pas autorisé à participer aux championnats FITA si son Association Membre ne remplit pas les exigences établies.

B.8.1.4 : Un compétiteur, qui participe dans une catégorie sans pour autant remplir les exigences liées à celle-ci, sera éliminé de la compétition et perdra toutes les positions qu'il a gagnées.

B.8.1.5 : Un compétiteur, coupable de dopage, sera sujet aux sanctions suivantes :

- ✓ sans considérer la sanction imposée par l'Association Membre concernée, la FITA annulera les résultats réalisés lors de la compétition et tous les prix ou médailles remportés devront être retournés au bureau de la FITA ;
- ✓ si le compétiteur a tiré dans une équipe, le résultat de l'équipe sera annulé ;
- ✓ de plus, des sanctions seront appliquées : voir article 12 de l'annexe 4 du livre 1 de la FITA ;
- ✓ un compétiteur suspendu pour dopage ne peut participer à aucun événement organisé par la FITA ou une Association Membre tant que sa suspension n'est pas terminée.

B.8.1.6 : Tout compétiteur, qui s'avère avoir utilisé un équipement non conforme aux règles de la FITA, verra ses résultats annulés.

B.8.1.7 : Un compétiteur ou une équipe qui persiste à tirer plus de flèches qu'il n'est autorisé par volée, sera disqualifié.

B.8.1.8 : Un archer, coupable d'avoir transgressé sciemment une règle ou un règlement, peut être éliminé de la compétition, perdant de ce fait toute position qu'il aurait pu obtenir.

> ***B.8.1.8.1 :*** Les comportements peu loyaux, manquant de "fair play", ne seront pas tolérés. Un tel comportement de la part d'un athlète, ou d'une personne considérée comme aidant un athlète, aura pour conséquence la disqualification de cet athlète, ou de la personne en question, et pourra entraîner sa suspension pour la fin de la compétition.
>
> ***B.8.1.8.2 :*** Toute personne qui modifie sans autorisation ou falsifie un score, ou qui en toute connaissance fait modifier ou falsifier un score, sera disqualifiée.
>
> ***B.8.1.8.3 :*** Les flèches retirées de la cible avant confirmation des scores par les marqueurs seront marquées M (manquées). La répétition de cette infraction aura pour conséquence la disqualification de l'athlète.

B.8.1.9 : idem à B.7.7.

B.8.2 PERTE DE LA VALEUR DES FLECHES

B.8.2.1 : Si un archer arrive après le début des tirs, il perd les flèches qui ont déjà été tirées par les autres, sauf si le directeur des tirs estime qu'il a été retardé par des circonstances indépendantes de sa volonté (voir B.7.2.5).

B.8.2.2 : Un compétiteur qui n'est pas en mesure de réparer son équipement défectueux en moins de 15 minutes sera uniquement autorisé à rattraper le nombre de flèches pouvant être tirées en 15 minutes et en suivant l'ordre de tir standard pour les flèches à rattraper. Il perdra toutes les autres flèches qu'il n'aura pas pu tirer.

B.8.2.3 : Une flèche, tirée avant ou après le signal de contrôle du temps ou hors de la séquence, sera considérée comme faisant partie de la volée et entraînera la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée qui sera marquée comme une flèche manquée (M). Cette infraction sera signalée par un arbitre levant un carton rouge.

B.8.2.4 : Une flèche, tirée sur le terrain de compétition après que le directeur des tirs ait officiellement clôturé la séance d'entraînement sur ce terrain et que les flèches aient retiré des cibles, ou pendant les pauses entre les distances ou les épreuves, sera considérée comme faisant partie de la prochaine volée et entraînera la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée.

B.8.2.5 : Dans l'épreuve des matches en salle par équipes, si un des 3 archers d'une équipe tire une flèche avant ou après le signal marquant le début ou la fin d'une période, cette flèche sera considérée comme faisant partie de cette volée et entraînera pour l'équipe la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score et sera marquée comme une flèche manquée (M).
Lors du tir alterné, si un membre de l'équipe tire plus que le nombre de flèches demandé avant de revenir en arrière de la ligne de 1m, l'équipe perdra la valeur de la flèche la plus élevée de cette volée. L'infraction est notifiée par l'arbitre qui brandit le carton rouge.

B.8.2.6 : Si plus de 3 flèches appartenant au même archer ou plus de 6 flèches pour une même équipe, se trouvent dans la cible ou sur le sol dans les couloirs de tir, seules les 3 ou 6 flèches les plus mauvaises seront comptabilisées.

B.8.2.7 : Lors des matches par équipes, si un membre de l'équipe tire plus de 2 flèches, la règle suivante s'applique :
Si un compétiteur se trompe sur le nombre de flèches à tirer dans une volée de 6 flèches, le nombre de flèches tirées en trop fera partie intégrante de la volée. La flèche tirée en trop comptera pour un tir manqué (M). Si le nombre total de flèches tirées lors d'une volée est supérieur à 6 flèches, l'article B.8.2.6 s'applique.

B.8.2.8 : Lorsque les blasons triples sont utilisés et qu'il y a plus d'une flèche qui est tirée dans la même zone de scores, les deux (ou toutes) flèches comptent comme faisant partie de cette volée, mais seule la flèche ayant la valeur la plus basse sera comptabilisée.

B.8.2.9 : Une flèche, ne touchant pas une zone de score ou touchant un autre blason que celui que l'archer s'est vu désigner, sera considérée comme faisant partie de cette volée et sera marquée comme flèche manquée.

B.8.3 Sanctions en termes de temps lors des epreuves par equipes

B.8.3.1 : Si un membre de l'équipe franchit la ligne de 1m trop tôt, l'arbitre montrera le carton jaune (ou enclenchera la lumière jaune en face de la ligne de tir) pour indiquer que le compétiteur doit revenir en arrière de la ligne de 1m pour recommencer à nouveau ou être remplacé par un autre archer ayant des flèches à tirer.

B.8.3.2 : Si l'équipe ne respecte pas le carton (lumière) jaune et que le compétiteur tire sa flèche, l'équipe perdra la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée.

B.8.3.3 : La même procédure sera appliquée si un membre de l'équipe sort une flèche du carquois avant d'être sur la ligne de tir.

B.8.4 Avertissements

Les compétiteurs, qui ont été avertis à plusieurs reprises et qui continuent à enfreindre les règles suivantes de la FITA ou qui ne se plient pas aux décisions et directives des arbitres (contre lesquelles il est possible de faire appel), seront traités selon l'article B.8.1.8.

B.8.4.1 : Il n'est pas permis de fumer dans et devant la zone des archers.

B.8.4.2 : Aucun archer ne peut toucher l'équipement d'un autre, sauf autorisation de ce dernier.

B.8.4.3 : Aucun archer ne peut armer son arc, avec ou sans flèche, sauf quand il est sur la ligne de tir.

B.8.4.4 : Quand le tir est en cours, seuls les archers, dont c'est le tour de tirer, peuvent se trouver sur la ligne de tir.

B.8.4.5 : Un archer ne peut pas lever son bras d'arc avant le signal de début du tir.

B.8.4.6 : Ni les flèches, ni le blason ne peuvent être touchés par quiconque avant que tous les scores n'aient été enregistrés.

B.8.4.7 : idem à B.7.7.

B.9 L'ARBITRAGE

B.9.1 : Il doit y avoir au moins 1 arbitre pour 10 cibles, sauf lors des championnats du monde.

B.9.2 Les taches des arbitres

B.9.2.1 : Contrôler toutes les distances et veiller à la disposition des sites de tir. Vérifier les dimensions des blasons et des cibles. Vérifier que la hauteur des blasons soit correcte par rapport au sol. Lors du tir sur cibles, vérifier que toutes les cibles aient le même angle d'inclinaison.

B.9.2.2 : Contrôler tout l'équipement du terrain.

B.9.2.3 : Contrôler tout l'équipement des compétiteurs avant l'épreuve (l'heure doit être indiquée sur le programme) et à tout moment durant la compétition.

B.9.2.4 : Contrôler le déroulement du tir.

B.9.2.5 : Contrôler l'établissement des scores.

B.9.2.6 : Vérifier les scores lors des épreuves éliminatoires et finales.

B.9.2.7 : Discuter avec le directeur des tirs des problèmes qui surviennent concernant le tir.

B.9.2.8 : Régler les différents et appels qui peuvent survenir.

B.9.2.9 : En accord avec le directeur des tirs, interrompre le tir, si cela est nécessaire, à cause des conditions climatiques, pannes de courant, accident sérieux ou d'une cause du même type. Mais il doit veiller à ce que le programme prévu pour la journée arrive si possible à son terme.

B.9.2.10 : Prendre en considération les plaintes et les demandes des capitaines d'équipes et prendre les décisions s'y rapportant. La décision collective est prise à la majorité simple des votes. En cas d'égalité, la voix du chef arbitre est prépondérante.

B.9.2.11 : Les questions concernant le déroulement des tirs et le comportement d'un concurrent doivent être déposées auprès des arbitres sans délai et en tout cas avant la remise des récompenses. La décision des arbitres ou du jury d'appel, selon le cas, est définitive.

B.9.2.12 : Les compétiteurs et les officiels doivent se conformer aux règlements de la FITA ainsi qu'aux décisions et directives que les arbitres estiment nécessaire de prendre. Un archer, coupable d'avoir transgressé sciemment une règle ou un règlement, peut être interdit de participation et être disqualifié, perdant de ce fait toute position qu'il aurait pu obtenir.

B.10 RECLAMATIONS - LITIGES

B.10.1 : Lors du tir sur cibles en salle, les archers doivent se référer à un arbitre pour résoudre toute question se rapportant à la valeur d'une flèche, ceci avant que les flèches aient été touchées et retirées de la cible.

B.10.1.1 : **Supprimé.**

B.10.1.2 : Une erreur sur la feuille de marque peut être corrigée avant que les flèches ne soient enlevées de la cible à condition que tous les archers de cette soient d'accord. La correction doit être attestée et signée par tous les athlètes de la cible. Tout autre litige concernant l'enregistrement des scores doit être résolu par un juge.

B.10.1.3 : Si un blason est trop abîmé, ou s'ils ont à se plaindre de l'équipement du terrain, les archers ou les capitaines d'équipes peuvent demander aux arbitres de faire remplacer ou de remédier aux défauts constatés.

B.10.1.4 : Les problèmes concernant le déroulement du tir ou le comportement d'un compétiteur doivent être déposés avant la prochaine phase de la compétition.

B.10.1.5 : Les requêtes concernant les résultats publiés chaque jour doivent être déposées auprès des arbitres sans délai, en tout cas à temps pour que les corrections éventuelles soient possibles avant la remise des prix.

B.10.1.6 : Lors des épreuves par équipes, la décision prise par un juge concernant l'utilisation du carton jaune (Cf. B.8.3.1) est sans appel possible.

B.11 APPEL

B.11.1 : Si un concurrent n'est pas d'accord avec les décisions des arbitres, il peut, sauf dans le cas de l'article B.10.1 ci-dessus, faire appel au jury d'appel, selon la procédure indiquée au chapitre I - Règlements Généraux - B.5 avant le début de la prochaine phase de la compétition. Les prix et les trophées, qui sont l'objet d'un litige, ne peuvent pas être remis avant que le jury d'appel n'ait pris une décision.
L'appel écrit doit se faire dans les 15 minutes avant la fin de l'épreuve.

B.12 LES ANNEXES

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1 :
Tableau des matches/Grille de répartition (Règlement français et règlement international)

- finales individuelles
- finales par équipe

ANNEXE 2 : LES FEUILLES DE MARQUE
Epreuves de qualification 2x18m ou 2x25m

Epreuves éliminatoires

Epreuves finales

Equipes

Les Sets

ANNEXE 3 : POSITIONS DES BLASONS
Blasons **trispots verticaux** de 40 cm à 18m : 4 archers par cible

Blasons **trispots verticaux** de 40 cm à 18m : 2 archers par cible et Matches individuels et par équipes

Blasons **trispots verticaux** de 40 cm à 18m : Tir de barrage – 1 équipe par cible

Blasons **trispots verticaux** de 40 cm à 18m : 3 archers par cible

Blasons **trispots verticaux de 60cm** à 18 et/ou 25m : 4 archers par cible

CHAMPIONNAT DE TIR EN SALLE
GRILLE DE REPARTITION DES PHASES FINALES INDIVIDUELLES

REGLEMENT FRANCAIS

CHAMPIONNAT DE TIR EN SALLE
GRILLE DE REPARTITION DES PHASES FINALES INDIVIDUELLES

REGLEMENT INTERNATIONAL

CHAMPIONNAT DE TIR EN SALLE
GRILLE DE REPARTITION DES PHASES FINALES PAR EQUIPES

REGLEMENT FRANCAIS

CHAMPIONNAT DE TIR EN SALLE
GRILLE DE REPARTITION DES PHASES FINALES PAR EQUIPES

REGLEMENT INTERNATIONAL

ANNEXE 2 : LES FEUILLES DE MARQUE

EPREUVES DE QUALIFICATION

	1	2	3	Volée	Distance	Cumul	10	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAUX								

	1	2	3	Volée	Distance	Cumul	10	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAUX								
Barrage				1	2	3		

Signature Archer

Signature Marqueur

LES EQUIPES (SALLE)

	Flèche 1	Flèche 2	Total 2 flèches	Volée Total 6 flèches	Cumul	Nombre de 10	Nombre de 9
1							
2							
3							
4							
TOTAUX							
Barrage			1	2	3		

Signature Equipe **Signature Marqueur**

TIR EN SALLE : EPREUVE INDIVIDUELLE

SET DE 3 FLECHES

NOM :
PRENOM :

1/16ème de finale

Résultat match:

N° Set	Flèches			Score set	Gagné/Perdu Point (G:2;N:1; P:0)	Gagné/Perdu Point de Set Adversaire
1						
2						
3						
4						
5						
Barrage						

Signatures :

1/8ème de finale

Résultat match:

N° Set	Flèches			Score set	Gagné/Perdu Point (G:2;N:1; P:0)	Gagné/Perdu Point de Set Adversaire
1						
2						
3						
4						
5						
Barrage						

Signatures :

¼ de finale

Résultat match:

N° Set	Flèches			Score set	Gagné/Perdu Point (G:2;N:1; P:0)	Gagné/Perdu Point de Set Adversaire
1						
2						
3						
4						
5						
Barrage						

Signatures :

Demi-finale

Résultat match:

N° Set	Flèches			Score set	Gagné/Perdu Point (G:2;N:1; P:0)	Gagné/Perdu Point de Set Adversaire
1						
2						
3						
4						
5						
Barrage						

Signatures :

Finale de Bronze

Résultat match:

N° Set	Flèches			Score set	Gagné/Perdu Point (G:2;N:1; P:0)	Gagné/Perdu Point de Set Adversaire
1						
2						
3						
4						
5						
Barrage						

Signatures :

Finale Or

Résultat match:

N° Set	Flèches			Score set	Gagné/Perdu Point (G:2;N:1; P:0)	Gagné/Perdu Point de Set Adversaire
1						
2						
3						
4						
5						
Barrage						

Signatures :

ANNEXE 3 : POSITIONS DES BLASONS

BLASONS TRISPOTS VERTICAUX DE 40cm à 18m

4 archers par cible

BLASONS TRISPOTS VERTICAUX DE 40cm à 18m

2 archers par cible et matches individuels et par équipes

BLASONS TRISPOTS VERTICAUX DE 40cm à 18m

Tir de barrage – 1 équipe par cible

BLASONS TRISPOTS VERTICAUX DE 40cm à 18m

3 archers par cible

BLASONS TRADITIONNELS ET TRIANGULAIRES DE 40cm à 18m

4 archers par cible

BLASONS TRISPOTS VERTICAUX DE 60cm à 18 et/ou 25m

4 archers par cible

C. REGLEMENTS FRANÇAIS DES EPREUVES FEDERALES

A compter du 1er avril 2011, application du Règlement International, sauf dispositions contraires définies dans ce chapitre.

C.1 LES COMPETITIONS SELECTIVES

- **Les arcs utilisés** : Arcs classiques, Arcs à poulies et Arcs Nus, Arcs Droits, Arcs Chasse, Arcs à Poulies Nus

- **Les catégories officielles (classements des compétitions)**

Arcs Classiques

- ✓ Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Vétérans et Super Vétérans dans leur catégorie d'âge et de sexe ;
- ✓ Seniors Hommes ;
- ✓ Seniors dames.

Arcs à Poulies

- ✓ Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans, Super Vétérans : dans leur catégorie d'âge et de sexe.

Arcs Nus

Catégorie scratch, Hommes et Femmes (Juniors, Seniors, Vétérans, Super Vétérans)

- ✓ Tir sur blasons de 40cm à 18m, sur blasons de 60cm à 25m

Catégorie Cadets, Hommes et Femmes (Benjamins, Minimes, Cadets)

- ✓ Tir sur blasons de 60cm à 18m, de 80cm à 25m

Les Ligues et Départements doivent ouvrir cette catégorie lors de leurs championnats respectifs. L'ensemble de ces championnats et le critérium, y compris les phases finales, se tirent sur les blasons uniques et non trispots.

Sont également reconnues (mais non ouvertes pour le championnat de France) les divisions d'armes suivantes :

- ✓ Les arcs droits (Longbow) : classés dans la **catégorie arcs nus (Bare Bow)**
- ✓ Les arcs « chasse » : classés dans la **catégorie arcs nus (Bare Bow)**
- ✓ Les arcs à poulies nus : classés dans la **catégorie arcs à poulies.**

Pour les divisions arcs nus, arcs droits, l'équipement des compétiteurs doit être conforme au règlement international du Tir en Campagne. Toutefois, seuls les carquois de hanche ou posés au sol sont autorisés. Le repérage des flèches n'est pas obligatoire. L'utilisation des jumelles ou d'une longue vue est autorisée (cf article B.3.1.9.1.)

Pour les arcs à poulies nus et les arcs chasse, l'équipement des compétiteurs doit être conforme au règlement du Tir Nature. Toutefois, seuls les carquois de hanche ou posés au sol sont autorisés. Le repérage des flèches n'est pas obligatoire. L'utilisation des jumelles ou d'une longue vue est autorisée (cf article B.3.1.9.1.)

- **Les Blasons**

Rappel : les organisateurs restent maîtres du choix du type de blasons à utiliser. **Cependant**, pour les **arcs classiques tirant sur des blasons de 40cm**. Ils peuvent :

- ✓ soit imposer le type de blason pour la compétition (40cm, trispots verticaux ou Las Vegas) ;
- ✓ soit laisser au tireur le choix, lors de son inscription préalable*, dès lors que cette possibilité est clairement exprimée sur le mandat. Dans ce cas, les archers restent classés dans leur catégorie, indépendamment du type de blason utilisé.

* On entend par inscription préalable, le retour de la feuille d'inscription fournie avec le mandat. Dans le cas d'une inscription sur le lieu de la compétition, le choix du blason reste totalement à la discrétion de l'organisateur.

Comment appliquer cette règle :

1. tous les archers (de cadets à super vétérans) utilisant des arcs à poulies tirent sur blasons trispots.
2. tous les archers d'une même catégorie utilisant des arcs classiques ne sont plus obligés de tirer sur le même type de blason
3. Cette règle concerne tous les compétiteurs tirant avec des arcs classiques sur blason de 40cm, de cadet à super vétéran
4. il est nécessaire que l'organisateur **exprime expressément** cette possibilité dans son mandat

Position des blasons à 18m et 25 m :
Voir Règlement international du Tir en Salle, article B.2.2 et Annexe 3

Des phases finales peuvent également être organisées après un 2x25m ou un 2x18m. Lors des phases finales à 18m, les blasons trispots verticaux ou triangulaires sont obligatoires : l'organisateur doit spécifier le choix qu'il aura arrêté dans son invitation.

- **Les distances et blasons**

Lors des championnats de ligue et des championnats départementaux en salle, il est souhaitable que le règlement du Championnat de France concernant les blasons à utiliser, soit appliqué, les ligues et les départements restant libres de leur choix.

Arcs Classiques	**Poussins**	**Benjamins Minimes**	**Cadets / Juniors / Seniors Vétérans / Super Vétérans**
18m	80cm	60cm **(1)**	40cm
25m		80cm	60cm
Blasons Arcs Classiques		Cible unique	Cible unique ou Trispots

Arcs à Poulies	**Cadets, Juniors, Seniors Vétérans / Super Vétérans**
18m	40cm
25m	60cm
Blasons Arcs à Poulies	Trispots

Arcs Nu	**Cadets (Hommes et Femmes) (Benjamins, Minimes, Cadets)**	**Scratch Hommes et Femmes Juniors / Seniors Vétérans / Super Vétérans**
18m	60cm	40cm
25m	80cm	60cm
Blasons	Blasons uniques	Blasons uniques

(1) Seulement pour les Championnats de Ligue et les championnats départementaux : possibilité d'utiliser des blasons trispots, au choix de la Ligue ou du département.
Les blasons trispots peuvent être soit triangulaires, soit verticaux.
Lors des championnats, obligation d'utiliser des blasons trispots verticaux.

- **Les couloirs de tir**

En dérogation à l'article B.1.6 du Règlement International : en France, un espace de 70cm est toléré pour chaque archer sur la ligne de tir, soit des couloirs de tir de 1,40m de large. En dessous, mettre une cible et demie par panneau.

- **L'entraînement dans une compétition sélective**

L'entraînement se fait au choix de l'organisateur :

✓ **De 20mn (minimum) à 45mn (maximum)** sur le terrain de compétition, les archers tirant sur leur propre blason. L'organisateur peut :
  - soit utiliser des blasons usagés et placer des blasons neufs pour le début du concours ;
  - soit placer des blasons neufs dès le début de l'entraînement et les compétiteurs devront être informés qu'ils ont à marquer leurs impacts.

✓ **2 volées d'essai.**

Dans tous les cas, les compétiteurs peuvent tirer autant de flèches par volées qu'ils le souhaitent, dans le temps de tir accordé (2mn).
L'entrainement est possible avant chaque départ.
Pour le FITA Salle 2 x 25m + 2 x 18m, voir article B.7, point 4 des Règlements Généraux.

- **Déroulement des phases finales**

Arcs Classiques et **Arcs à Poulies** :

- Le match se déroule sur un maximum de 5 sets de 3 flèches chacun (1volée de 3 flèches = 1 set)
- Le vainqueur de chaque set (c'est-à-dire l'archer ayant le plus haut score à l'issue des 3 flèches) marque 2 points. Le perdant marque 0 point. Si les deux archers sont à égalité, ils marquent chacun 1 point.
- Le vainqueur du match est déterminé par le nombre des sets gagnés, donc par le premier archer atteignant 6 points.

C.2. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE EN SALLE

La date du championnat de France en salle est fixée par le Comité Directeur de la FFTA.
Les catégories concernées (classiques et poulies) : voir Article C.1 ci-dessus – Catégories officielles.

C.2.1 LE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Le championnat de France se déroule suivant la réglementation internationale avec les quelques aménagements ci-après :

- **Distance** : le tir se déroule entièrement à 18m.
- **Blasons** : toutes les phases du championnat se tireront sur des blasons trispots verticaux correspondant à la catégorie.
- **Phases finales** : les catégories qui tirent les phases finales doivent disputer leur phase finale au cours de la même journée.
- **L'entraînement** : l'entraînement officiel : le vendredi, sur le terrain de compétition, selon les horaires prévus par l'organisateur.

Avant le début de l'épreuve de qualification : si possible (en fonction des horaires), au moins 45 minutes sur le terrain de compétition suivant le programme établi pour les catégories concernées.
Flèches d'essai : pas de flèches d'essai si les concurrents ont bénéficié des 45 minutes d'entraînement. Dans le cas contraire, 2 volées d'essai avant le début des tirs. Lors des phases finales, 1 volée d'essai avant le premier tour uniquement. Il n'y aura pas d'autres flèches d'essai pour la suite des phases finales.

Note : Les blasons neufs ne sont pas obligatoires pour l'entraînement ou les flèches d'essai, mais ils sont conseillés. Par contre, ils sont obligatoires pour le début des tirs (volées marquantes).

C.2.2 L'EPREUVE DE QUALIFICATION

- ✓ Distance : 18m.
- ✓ Nombre de flèches : 2 x 30 flèches par volées de 3 flèches.
- ✓ Blasons : voir §1 ci-dessus.
- ✓ Temps de tir : 2 minutes pour 1 volée de 3 flèches.

C.2.3 LES PHASES FINALES

Quand une phase finale est programmée, elle se déroulera même si le tableau n'est pas complet.
Toutes les catégories tirent les phases finales.
L'organisateur a le choix du tableau de placement des archers à utiliser.
Les phases éliminatoires et finales se tirent selon le système par sets élaboré par la FITA : chaque match se déroulera au meilleur des 5 sets de 3 flèches.
Déroulement d'un match :

- Le match se déroule sur un maximum de 5 sets de 3 flèches chacun (*1 volée de 3 flèches = 1 set)*
- Le vainqueur de chaque set (c'est-à-dire l'archer ayant le plus haut score à l'issue des 3 flèches) marque 2 points. Le perdant marque 0 point. Si les deux archers sont à égalité, ils marquent chacun 1 point.
- Le vainqueur du match est déterminé par le nombre de sets gagnés, donc par le premier archer atteignant 6 points

C.2.4 LE DEPARTAGE DES EGALITES

S'il y a égalité après 5 sets, le vainqueur du match est déterminé par un tir de barrage qui consiste en 1 seule flèche au plus près du centre. Si l'arbitre est dans l'incapacité de déterminer la flèche la plus près du centre, on procédera au tir d'une deuxième flèche de barrage au plus près du centre et ainsi de suite jusqu'à résolution de l'égalité.

- *Barrage en tir alterné* : chaque archer dispose de 20 secondes pour tirer sa flèche. On n'utilise le tir alterné que si le match a été tiré en alterné. Tirera en premier l'archer qui aura débuté le match.
- *Barrage en tir simultané* : les deux archers tirent leur flèche ensemble dans le temps imparti de 40 secondes.

C.2.5 DIVERS

- ✓ Arbitres : Lors du championnat de France, le nombre d'arbitres expérimentés doit être suffisant, au moins 1 arbitre pour 7 cibles installées, non compris le Président de la Commission des Arbitres, son adjoint (PCRA). Excepté pour les phases finales, les arbitres peuvent modifier la position des archers sur la ligne de tir, afin qu'il n'y ait pas, si possible, plus d'un archer d'un même club sur la même cible. Ils doivent en informer le service informatique si les boitiers électroniques sont utilisés lors de la compétition. En aucun cas, pas plus de 2 archers du même club ne pourront être placés sur la même cible.
- ✓ Nombre de sélectionnés pour le championnat de France : la décision appartient à la FFTA. Le nombre d'archers sélectionnés est publié chaque année dans le tableau officiel. La FFTA publie également le mode d'inscription.

II.3 - LE TIR EN CAMPAGNE

Sommaire

A. Généralités

A.1 La responsabilité
A.2 Les dispositions médicales
A.3 L'entraînement
A.4 Le règlement concernant la tenue
A.5 Les catégories
A.6 Les divisions
A.7 Les épreuves de tir en Campagne
A.8 Les distinctions de la FITA
A.9 Les compétitions pour le gain d'une distinction FITA
A.10 Les contrôles de dopage hors compétition

B. Règlement International

B.1 L'aménagement des terrains
B.2 Les équipements des sites de tir
B.3 Les équipements des archers
B.4 Le tir
B.5 L'ordre de tir et le contrôle de temps de tir
B.6 L'établissement des scores
B.7 Le contrôle des tirs et la sécurité
B.8 Les conséquences du non-respect des règles
B.9 L'arbitrage
B.10 Réclamations – Litiges
B.11 Appel
B.12 Les feuilles de marque
B.13 Les blasons

C. Règlement français des épreuves fédérales

C.1 Les compétitions qualificatives pour le Championnat de France
C.2 Les catégories
C.3 Les distances
C.4 Le chronométrage
C.5 Les périodes de qualification et les qualifications à réaliser
C.6 Les Championnats Départementaux et Régionaux
C.7 Le Championnat de France de Tir en Campagne
C.8 Divers
C.9 Le rôle du Délégué FFTA

D. Le Championnat de France par Equipes de Club : compétitions qualificatives

D.1 Les compétitions sélectives de Tir en Campagne par équipes de Clubs
D.2 Les sélections

E. Le Championnat de France par Equipes de Clubs

E.1 Les généralités
E.2 Les équipes de clubs
E.3 L'entraînement officiel
E.4 Les épreuves du Championnat de France
E.5 Les distances pour les parcours
E.6 Le contrôle du temps
E.7 L'établissement des scores
E.8 Le programme
E.9 Divers
E.10 Les titres décernés
E.11 Les annexes
Annexe 1 :
Installation des modules de phases finales – Tableau des matches
Annexe 2 :
Feuilles de marques : Qualification du 1er jour
Finales du 2ème jour

A. GENERALITES

A.1 LA RESPONSABILITE

La FITA n'est en aucune manière responsable des dommages résultant des blessures causées à des spectateurs ou à des membres des Associations Membres de la FITA. De même, elle n'est pas responsable des dommages causés par la perte ou la détérioration des biens, lors de la participation ou de la présence à des championnats, tournois, compétitions ou autres évènements organisés, sponsorisés qu'elle reconnaît.

A.2 LES DISPOSITIONS MEDICALES

Les archers concourant dans toutes les épreuves reconnues, contrôlées, dirigées par la FITA doivent accepter de se soumettre à des contrôles anti-dopage ou d'autres tests médicaux qui pourraient être demandés par la FITA. Voir Chapitre I – Règlements Généraux – Paragraphe D – Dispositions Médicales.

A.3 L'ENTRAINEMENT

A.3.1 : Lors des championnats de tir en campagne, il est interdit de s'entraîner sur les parcours installés pour la compétition.

A.3.2 : Un terrain d'entraînement doit être aménagé dans le voisinage ou ailleurs.

A.3.3 : Les jours de compétition, des cibles d'échauffement (1 pour 10 athlètes) doivent se trouver près du point de rassemblement des archers.
(1 cible pour 10 archers : facultatif pour la France) –

A.3.4 : Un directeur des tirs doit être en charge du terrain d'entraînement officiel à tout moment : il signale par des signaux sonores l'arrêt des tirs, pour permettre aux archers d'aller chercher leurs flèches, ainsi que la reprise des tirs.

A.3.5 : Au signal sonore du directeur des tirs, tous les archers doivent aller chercher leurs flèches. Aucun archer ne peut tirer pendant ce temps. Les archers enfreignant ce règlement peuvent être exclus de la séance d'entraînement.

A.3.6 : Tous les changements concernant la distance des cibles doivent se faire avec l'autorisation du directeur des tirs. Il peut demander à des archers qui s'entraînent de l'aider à déplacer les cibles et à les remettre en place.

A.3.7 : Les compétitions de tir à l'arc peuvent se tirer de nuit, à condition que les organisateurs puissent procurer un éclairage satisfaisant et que l'entraînement puisse se dérouler dans les mêmes conditions.

A.4 LE REGLEMENT CONCERNANT LA TENUE

A.4.1 : Les championnats de la FITA sont des occasions solennelles, honorées par la présence de nombreux dignitaires. Il est donc normal et concevable que tous les compétiteurs, les capitaines d'équipes et les officiels, participant aux cérémonies d'ouverture et de clôture, soient correctement vêtus de la tenue de leur association membre.

A.4.2 : Pendant la compétition :

- les dames doivent porter des robes, jupes, jupes culottes, shorts ou des pantalons (lâches) et des chemisiers, blouses ou hauts.

Note : Le Comité "Constitution et Règlements" a été sollicité pour donner une définition du mot "Top" : "un Top est un vêtement féminin qui, lors des championnats FITA, couvre la partie supérieure du corps (devant et derrière) et qui est fixé en haut par au moins une bretelle / ficelle sur chaque épaule".

- les hommes doivent porter des pantalons longs ou courts (shorts), des chemises à manches longues ou courtes.

On peut porter des pull-overs ou des gilets. Le bas des shorts ne sera pas plus haut que la position du bout des doigts, lorsque le compétiteur est bras et doigts tendus le long du corps. En aucun cas, les limites inférieures du short ne pourront se situer au-dessus de cette ligne imaginaire. Les survêtements, fournis aux équipes comme uniformes officiels, sont autorisés. Tous les membres d'une équipe, hommes ou dames, doivent être vêtus de la même tenue d'équipe.

A.4.3 : Les compétiteurs doivent porter des chaussures pendant le tournoi.

A.4.4 : Le numéro d'enregistrement du compétiteur (dossard) doit être placé bien en vue et doit être visible à tout moment pendant le tir.

A.4.5 : Il est permis aux compétiteurs des porter des vêtements sur lesquels apparaît le nom et/ou l'insigne officiel, le drapeau ou l'emblème du pays qu'ils représentent, sans restriction de taille.

A.4.6 : Aucune publicité ne peut apparaître sur les vêtements des compétiteurs et des officiels, si ce n'est ce qui est prévu dans les règles d'éligibilité. (Voir Chapitre I – Règlements Généraux – Article E.2.).

A.5 LES CATEGORIES

A.5.1 : La FITA reconnaît les catégories suivantes :

Senior dame	Senior homme
Junior dame	Junior homme
Cadette	Cadet
Vétéran (Master) dame	Vétéran (Master) homme

A.5.2 : Des épreuves séparées pour les juniors et cadets dames, les juniors et cadets hommes, les vétérans dames et hommes sont reconnues par la FITA.

A.5.3 : Un compétiteur peut participer à un tournoi dans la catégorie "cadet" si la compétition a lieu dans l'année de son 17ème anniversaire.

A.5.4 : Un compétiteur peut participer à un tournoi dans la catégorie junior si la compétition a lieu dans l'année de son 20ème anniversaire.

A.5.5 : Un compétiteur peut participer à un tournoie dans la catégorie « Masters » si la compétition a lieu dans l'année de son 50ème anniversaire.

A.6 LES DIVISIONS

A.6.1 : Les archers utilisant des arcs de types différents sont classés dans des divisions séparées et concourent dans des épreuves séparées. La FITA reconnaît les divisions suivantes :

A.6.2 : Pour le tir en campagne :

- ✓ division Arcs Recurve" (ou arcs recourbés ou arcs classiques) ;
- ✓ division Arcs Compound (ou arcs à poulies) ;
- ✓ division Arcs Nus.

A.7 LES EPREUVES DU TIR EN CAMPAGNE

A.7.1 : On peut tirer les épreuves FITA de tir en campagne dans la division "arcs nus", la division "arcs recurve" et la division "arcs compound".

A.7.2 : L'épreuve FITA de tir en campagne consiste en un nombre de cibles compris entre 12 et 24 et divisible par 4 et trois (3) flèches par cible. Les cibles sont disposées le long d'un parcours comprenant des difficultés de tir, en fonction du terrain, dans l'esprit et les traditions que requiert cette discipline.
Le parcours peut comporter des distances de tir connues ou non et peut inclure n'importe quel nombre de cibles en dégradé ou en éventail, comme indiqué dans les articles A.7.9 et A.7.10.

A.7.3 : L'épreuve FITA "ARROW HEAD" consiste en un nombre de cibles compris entre 24 et 48 et divisible par 4 et trois (3) flèches par cible, à savoir deux épreuves FITA complètes de tir en campagne où les distances sont conformes aux articles A.7.9 et A.7.10. Ces deux épreuves peuvent être disputées sur les distances connues ou inconnues ou encore sur une combinaison des deux.

A.7.4 : Réservé

A.7.5 : L'épreuve FITA "animalière 3D".

A.7.6 : L'épreuve FITA "Championnat du Monde de Tir en Campagne", dans laquelle on ne peut pas prévoir de cibles en dégradé ou en éventail, consiste en :

- **L'épreuve de qualification** : 2 épreuves de tir en campagne de 24 cibles chacune, constituées, soit :
  - ✓ de parcours aux distances toutes connues ;
  - ✓ de parcours aux distances toutes inconnues ;
  - ✓ de 2 parcours, l'un aux distances inconnues et l'autre aux distances connues ;
  - ✓ de 2 parcours combinant les cibles connues et inconnues.

Les distances entre les cibles et les aspects de sécurité doivent être en accord avec le règlement.

- **L'épreuve éliminatoire** dans laquelle les 16 meilleurs compétiteurs de chaque catégorie et de chaque division tirent 3 flèches par cible sur 12 cibles aux distances connues.

  Dans un deuxième temps, les 8 meilleurs compétiteurs des différentes catégories et divisions tirent 3 flèches par cible sur 8 cibles aux distances connues [**voir en A.7.11 et A.7.11.1**].
  S'il y a moins de 17 ou 9 participants, tous seront qualifiés pour leur épreuve éliminatoire respective.

- **L'épreuve finale** dans laquelle les 4 meilleurs de chaque catégorie et de chaque division tirent 2 matches sur 4 cibles aux distances connues, 3 flèches par cible :

Dans le premier match (1/2 finales), l'archer n°1 tire contre l'archer n°4 et l'archer n°2 tire contre l'archer n°3.

Dans le deuxième match (finales), les perdants des 1/2 finales tirent pour la médaille de bronze et les vainqueurs des 1/2 finales tirent pour la médaille d'or.

Lors de l'épreuve finale, les deux archers tirant un match se déplaceront en paire unique sur le terrain (groupe/peloton de 2) suivis par un juge et un marqueur muni d'un tableau de marque.

Les organisateurs décideront si les épreuves finales se tirent dans la continuité ou si une pose est prévue entre les demi-finales et les finales. La réorganisation des groupes aura lieu après la quatrième cible. En cas d'égalité lors des 1/2 finales, le tir de barrage aura lieu sur la quatrième cible avant que la réorganisation des groupes ait eu lieu. Les organisateurs peuvent autoriser les différentes catégories à tirer sur des cibles séparées pour accélérer la compétition.

- **L'épreuve éliminatoire par équipes** (1/4 de finales) dans laquelle les 8 meilleures équipes de chaque catégorie, consistant en 3 équipiers (1 archer de chaque division), placées en fonction de leurs positions déterminées par les résultats de l'épreuve de qualification, tirent 4 matches sur 8 cibles aux distances connues. Pour le placement des équipes, voir le tableau des matches de l'épreuve olympique par équipes. Chaque compétiteur tire 1 flèche du pas de tir de sa division. Les vainqueurs de chaque match participeront à l'épreuve finale par équipes.

- **L'épreuve finale par équipes** dans laquelle les 4 meilleures équipes de chaque catégorie tirent 2 matches (1/2 finales) sur 4 cibles aux distances connues : chaque compétiteur tir 1 flèche par cible du pas de tir de sa division. Les perdants des 1/2 finales tireront pour la médaille de bronze, les vainqueurs pour l'or. Les deux matchs se tirent aux distances connues : voir les finales individuelles pour la procédure de tir.

A.7.7 : Lors des phases finales, l'archer (l'équipe) ayant le meilleur classement tirera de la position de gauche.

A.7.8 : Une épreuve peut être tirée en utilisant 2 fois le même groupe de cibles, sauf lors des championnats FITA.

A.7.9 DISTANCES POUR LE PARCOURS DES INCONNUES

		Distances en mètres		
Nombre de cibles par unités de 12 Cibles Mini-Maxi	**Diamètre des blasons en cm**	**Piquet Jaune Cadets Arc Nu**	**Piquet Bleu Cadets Recurve Cadets Compound Juniors Arc Nu Seniors Arc Nu**	**Piquet Rouge Autres Catégories**
2 - 4	20	5 - 10	5 - 10	10 - 15
2 - 4	40	10 - 15	10 - 20	15 - 25
2 - 4	60	15 - 25	15 - 30	20 - 35
2 - 4	80	20 - 35	30 - 45	35 - 55

A.7.9.1 : Les distances des 3 cibles de même diamètre varieront entre la plus longue, la moyenne et la plus courte. Selon les possibilités, les pas de tir pourront être combinés.

A.7.10 DISTANCES POUR LE PARCOURS DES CONNUES

		Distances en mètres		
Nombre de cibles par unités de 12 Cibles	**Diamètre des blasons en cm**	**Piquet Jaune Cadets Arc Nu**	**Piquet Bleu Cadets Recurve Cadets Compound Juniors Arc Nu Seniors Arc Nu**	**Piquet Rouge Autres Catégories**
3	20	5 – 10 - 15	5 - 10 - 15	10 - 15 - 20
3	40	10 – 15 - 20	15 – 20 - 25	20 – 25 - 30
3	60	20 – 25 - 30	30 – 35 - 40	35 – 40 - 45
3	80	30 – 35 - 40	40 – 45 - 50	50 – 55 - 60

Selon les possibilités, les pas de tir peuvent être combinés.

Si un parcours comporte 24 cibles (2x12), le tableau des 12 cibles doit être doublé.

Si un parcours comporte 16 cibles, on ajoute pour chaque diamètre de blason une cible avec la distance moyenne.

Si un parcours comporte 20 cibles, on ajoute pour chaque diamètre de blason 2 cibles avec la plus courte et la plus longue distance.

A.7.11 EPREUVE ELIMINATOIRE (uniquement distance connues)

- 12 cibles comme indiqué dans le tableau ci-dessous
- 8 cibles comme indiquées dans le tableau ci-dessous en grisé

			Distances	Distances
Nbe Cibles	**Blasons**	**Nbe Blasons**	**Pas Bleu**	**Pas Rouge**
1	20cm	12	15m	20m
1	40cm	4	25m	30m
1	60cm	2	35m	40m
1	80cm	1	40m	50m
1	40cm	4	15m	20m
1	60cm	2	35m	40m
1	60cm	2	30m	35m
1	80cm	1	45m	55m
1	20cm	12	10m	15m
1	40cm	4	20m	25m
1	60cm	2	40m	45m
1	80cm	1	50m	60m

A.7.11.1 : Les distances peuvent être ajustées à +/- 2m. La distance exacte devra être indiquée au piquet de tir avec les tolérances habituelles : +/- 25cm pour les distances entre 5 et 15m, +/- 1m pour les distances entre 15 et 60m.

A.7.12 DISTANCES POUR L'EPREUVE FINALE ET 1/4 DE FINALES DE L'EPREUVE PAR EQUIPES

- 8 (2x4) cibles - distances connues

			Distances	Distances
Nbe Cibles	**Blasons**	**Nbe Blasons**	**Pas Bleu**	**Pas Rouge**
1	20cm	12	15m	20m
1	40cm	4	25m	30m
1	60cm	2	35m	40m
1	80cm	2	45m	55m
1	20cm	12	10m	15m
1	40cm	4	20m	25m
1	60cm	2	40m	45m
1	80cm	2	50m	60m

Il est permis l'utilisation d'un marquage de type "hit or miss" (tout ou rien) ou de cibles "knock down" (à bascule) lors des épreuves finales. La taille du spot à atteindre devrait de préférence correspondre au jaune des blasons existants, sous réserve de modification, expérience faite.

A.7.13 : Les cibles peuvent être mises dans n'importe quel ordre, les 4 dernières seront utilisées lors du match pour la médaille d'or. Selon les possibilités, les pas de tir peuvent être combinés.

A.7.14 : Lors de l'épreuve finale, chaque catégorie et chaque division forment des pelotons et partent dans cet ordre :

- ✓ Dames arcs nus ;
- ✓ Hommes arcs nus ;
- ✓ Dames arcs recurve ;
- ✓ Hommes arcs recurve ;
- ✓ Dames arcs compound ;
- ✓ Hommes arcs compound.

A.7.15 : L'épreuve finale se tire en suivant, les pelotons étant réorganisés après le tir des 4 premières cibles. En cas d'égalité lors des 1/2 finales, le départage se fera à la 4ème cible avant de réorganiser les pelotons.
Les organisateurs peuvent prévoir de faire tirer les différentes divisions ou catégories sur des circuits séparés, de manière à accélérer la compétition.

A.7.16 : Les pelotons partent de la cible 1 du parcours final, aussi rapidement que possible. La cérémonie de remise des récompenses doit avoir lieu quand tous les pelotons sont rentrés et quand les points ont été contrôlés.
Tous les finalistes doivent être présents lors de cette cérémonie. Ils peuvent prendre leur équipement avec eux.
Les organisateurs décideront si les épreuves finales se tirent dans la continuité ou si une pose est prévue entre les demi-finales et les finales. La réorganisation des groupes aura lieu après la quatrième cible.
En cas d'égalité lors des ½ finales, le tir de barrage aura lieu sur la quatrième cible avant que la réorganisation des groupes ait eu lieu. Les organisateurs peuvent autoriser les différentes catégories à tirer sur des cibles séparées pour accélérer la compétition.

A.8 LES DISTINCTIONS DE LA FITA

A.8.1 : Pour l'octroi de ses distinctions, la FITA peut reconnaître un certain nombre de tournois organisés par les Associations Membres, comme spécifié au paragraphe A.9. Les distinctions sont octroyées quand l'archer établit, pour la première fois, un score donnant droit à une distinction lors de l'épreuve concernée.

A.8.2 : En tir en campagne, il y aura des badges ARROW HEAD (pointe de flèches).

A.8.3 : Selon les scores suivants pour la division **« Arcs Recurve » :**

	ARROW HEAD : ARCS RECURVE													
	24 Cibles		28 Cibles		32 Cibles		36 Cibles		40 Cibles		44 Cibles		48 Cibles	
	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D
Vert	219	196	256	229	292	261	329	294	365	327	402	359	438	392
Brun	244	227	285	265	325	303	366	341	407	378	447	416	488	454
Gris	265	249	309	291	353	332	398	374	442	415	486	457	530	498
Noir	291	279	340	326	388	372	437	419	485	465	534	512	582	558
Blanc	313	302	365	352	417	403	470	453	522	503	574	554	626	604
Argent	338	322	394	377	451	431	507	485	563	538	620	592	676	646
Or	350	339	408	396	467	452	525	509	583	565	642	622	700	678

A.8.3.1 : Pour la division « arcs nus », il y aura des épinglettes ARROW HEAD selon les scores suivants :

	ARROW HEAD : ARCS NUS													
	24 Cibles		28 Cibles		32 Cibles		36 Cibles		40 Cibles		44 Cibles		48 Cibles	
	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D
Vert	191	182	223	212	255	243	287	273	318	303	350	334	382	364
Brun	230	198	268	231	307	264	345	297	383	330	422	363	460	396
Gris	250	226	292	264	333	301	375	339	417	377	458	414	500	452
Noir	273	250	319	292	364	333	410	375	455	417	501	458	546	500
Blanc	294	275	343	321	392	367	441	413	490	458	539	504	588	550
Argent	316	299	369	349	421	399	474	449	527	498	579	548	632	598
Or	335	312	391	364	447	416	503	468	558	520	614	572	670	624

A.8.4. : Pour la division **« Arcs Compound »**, il y aura des épinglettes ARROW HEAD selon les scores suivants :

	ARROW HEAD : ARCS COMPOUND													
	24 Cibles		28 Cibles		32 Cibles		36 Cibles		40 Cibles		44 Cibles		48 Cibles	
	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D
Vert	292	275	341	321	389	367	438	413	487	458	535	504	584	550
Brun	313	301	365	351	417	401	470	452	522	502	574	552	626	602
Gris	331	318	386	371	441	424	497	477	552	530	607	583	662	636
Noir	351	338	410	394	468	451	527	507	585	563	644	620	702	676
Blanc	371	357	433	417	495	476	557	536	618	595	680	655	742	714
Argent	389	377	454	440	519	503	584	566	648	628	713	691	778	754
Or	399	388	466	453	532	517	599	582	665	647	732	711	798	776

A.8.4.1 : Les deux distinctions les plus basses (vert et brun) peuvent être obtenues par les cadets (garçons et filles) sur leurs épreuves spécifiques.

A.8.5 : L'épreuve FITA ARROW HEAD consiste en un nombre de cibles compris entre 24 et 48 et divisible par 4, à savoir 2 épreuves complètes FITA de tir en campagne où les distances sont conformes aux articles A.7.9 et A.7.10 Ces épreuves pourront être tirées soit sur des distances connues et inconnues, soit l'une sur les connues et l'autre sur les inconnues.

A.8.6 : Si une compétition de deux jours consiste en deux épreuves ARROW HEAD, l'archer pourra gagner deux distinctions Arrow Head.

A.9 LES COMPETITIONS POUR LE GAIN D'UNE DISTINCTION FITA

A.9.1 : Tir en campagne : les distinctions ARROW HEAD peuvent être gagnées sur le score total obtenu dans une épreuve Arrow Head, comme spécifié aux articles A.8.3, A.8.3.1 et A.8.4.

A.9.2 : Les distinctions définies au paragraphe A.8 peuvent être gagnées lors de tournois organisés par des Associations Membres et pour lesquels elles ont payé des cotisations établies par le Conseil de la FITA et dont le montant maximum est fixé par le Congrès de la FITA.

A.10 LES CONTROLES DE DOPAGE HORS COMPETITION

A.10.1 : Des contrôles de dopage, hors compétition, sont réalisés sans préavis durant la période d'entraînement de l'athlète.

A.10.2 : Des contrôles de dopage hors compétition peuvent être demandés par le Comité Médical de la FITA pour les concurrents d'une Association Membre quelconque de la FITA.

A.10.3 : Les contrôles de dopage hors compétition sont organisés et conduits conformément aux dispositions énoncées dans le code antidopage du mouvement olympique.

A.10.4 : Les contrôles de dopage hors compétition ne porteront que sur la présence ou non de stéroïdes anabolisants, d'hormones peptides en relation avec des agents composés et masquants, tels que la probénécide et les diurétiques.

A.10.5 : Le refus de se soumettre à un contrôle de dopage autorisé hors compétition donne lieu aux mêmes conséquences disciplinaires qu'un résultat positif à l'analyse des stéroïdes anabolisants.

B. REGLEMENT INTERNATIONAL

B.1 L'AMENAGEMENT DES TERRAINS

B.1.1 *:* Le parcours doit être aménagé de telle manière que les pas de tir et les cibles puissent être atteints sans difficulté excessive, danger ou perte de temps. Les parcours devront être aussi concentrés que possible.

B.1.1.1 : La distance à pied depuis la zone centrale de rassemblement jusqu'aux cibles les plus éloignées ne devrait pas dépasser 1 km ou 15 minutes de marche normale, pour placer les pelotons ou amener un équipement de rechange.

B.1.1.2 : Les préparateurs de terrain doivent prévoir des sentiers de sécurité pour les juges, le personnel médical et pour permettre le transport du matériel de rechange pendant que la compétition est en cours.

B.1.1.3 : Le(s) parcours ne devra(ont) pas être tracé(s) à plus de 1800m d'altitude et la différence maximum de dénivellation, entre le point le plus haut et le point le plus bas du parcours, n'excédera pas 100m.

B.1.1.4 : Les cibles décrites seront disposées de façon à permettre un maximum de variété ainsi que la meilleure utilisation du terrain. Lors des épreuves finales, 2 buttes de tir seront placées côte à côte pour les cibles de 60 et 80cm : les compétiteurs tireront par rotation.

B.11.5 : A toutes les cibles, un piquet ou une marque pour chaque division, devra être placé de manière à permettre à 2 archers, au moins, de tirer en même temps de n'importe quel côté du piquet.

B.1.1.6 : Chaque pas de tir sera numéroté du numéro correspondant à la cible. La distance sera inscrite lors de tirs aux distances connues. Les piquets signalant les postes de tir seront de couleurs différentes selon la division :

- ✓ bleu pour la division "arcs nus" ; les Cadets Recurve et Compound
- ✓ rouge pour les divisions "arcs recurve" et "arcs compound"
- ✓ jaune pour les Cadets arc nu

B.1.1.7 : Les blasons de 40cm seront placés à raison de 4 par butte, en forme de carré.
Les blasons de 20cm seront au nombre de 12 par cible (4 colonnes verticales de 3 centres de 20cm). Voir **annexe B.13.**
Aux distances connues, 2 cibles de 60cm peuvent être placées par buttes. Le centre des deux blasons doit paraître comme une ligne droite.

B.1.1.8 : La tolérance dans les mesures du pas de tir à la cible ne pourra pas excéder :

- ✓ + ou – 25cm pour les distances de 15m et moins ;
- ✓ + ou – 1m pour les distances de plus de 15m.

Cependant, les distances données dans les tableaux au chapitre A.7 peuvent être ajustées à + ou – 2m en fonction du terrain, mais la distance exacte sera indiquée au pas de tir.
La mesure des distances doit être prise "en l'air", à approximativement 1,50 à 2m au-dessus du sol. N'importe quel type d'instrument de mesure peut être utilisé, tant qu'il est dans la tolérance.

B.1.1.9 : Les cibles auront une marge minimum de 5cm autour des zones de scores les plus basses des blasons. Aucun point du blason ne sera à moins de 15cm du sol.
Dans tous les cas, sans prendre en considération le terrain, les cibles seront placées le plus perpendiculairement possible par rapport à la ligne de visée des archers sur le pas de tir, de manière à offrir à la vue le blason en entier.

B.1.1.10 : Toutes les cibles seront numérotées en ordre ascendant. Les numéros doivent avoir au moins 20cm de hauteur et seront jaunes sur fond noir ou noirs sur fond jaune. Ils seront placés à 5-10m avant les pas de tir de la cible correspondante. Depuis la zone d'attente, on doit voir si quelqu'un se trouve sur le pas de tir.

B.1.1.11 : Ces numéros serviront également de zone d'attente pour les concurrents qui attendent leur tour de tirer. Les autres membres du peloton en train de tirer pourront s'avancer pour procurer de l'ombre si nécessaire.

B.1.1.12 : Les blasons ne seront pas placés sur un autre blason plus grand, il n'y aura pas de marques sur les cibles, ni sur le sol, qui pourraient aider à la visée.

B.1.1.13 : Le cheminement à suivre de cible en cible sera clairement indiqué par des signes placés à intervalles réguliers, de manière à assurer un déplacement rapide et sans danger tout au long du parcours de tir.

B.1.1.14 **:** Des barrières doivent être érigées le long du parcours, partout où cela est nécessaire, pour maintenir les spectateurs à distance de sécurité, tout en leur réservant la meilleure vue possible sur la compétition. Seules les personnes dûment accréditées, pourront emprunter le parcours et pénétrer, de ce fait, à l'intérieur des barrières.

B.1.1.15 : La zone de rassemblement devra comporter :

- ✓ un appareil (système) de communication permettant de contacter le président de la commission des arbitres et le quartier général de l'organisateur ;
- ✓ un abri adéquat pour les officiels des équipes ;
- ✓ un abri séparé pour le jury d'appel et le président de la commission des arbitres ;
- ✓ un abri gardé pour l'équipement des archers et le matériel de rechange ;
- ✓ lors des jours de compétition, des cibles d'entraînement devront être montées pour les concurrents près du point de rassemblement ;
- ✓ des rafraîchissements ;
- ✓ des toilettes.

B.1.1.16 : Les parcours officiels doivent être terminés et prêts pour l'inspection au moins 16 heures avant le début de l'épreuve. Lors des championnats FITA, ils doivent être prêts le matin de l'avant veille de la compétition, sauf les parcours appelés à être modifiés.

B.2 LES EQUIPEMENTS DES SITES DE TIR

B.2.1 : Pour les parcours aux distances connues et inconnues, on doit utiliser des blasons FITA pour tir en campagne. Seuls les blasons fabriqués sous licence de la FITA seront autorisés.
Il y a 4 sortes de blasons de différents diamètres : blasons de 80cm – 60cm – 40cm – 20cm

B.2.1.1 Description
Les blasons de tir en campagne seront constitués d'un centre jaune et de 4 zones de scores de même grandeur. Le support de ce blason sera blanc. La zone de score 5 (spot) est jaune pour toutes les divisions. Le 6 est du même jaune. Les deux zones seront séparées par une fine ligne noire de 1mm d'épaisseur maximum. Les zones restantes, de couleur noire, seront séparées par de fines lignes blanches de 1mm d'épaisseur maximum. Chaque ligne de séparation des zones de scores est inscrite dans la zone de score la plus haute. Le centre de la cible sera marqué par une fine croix (+). Voir croquis en **annexe B.13.**

B.2.1.2 : Il existe 4 dimensions de blasons pour le tir en campagne :

Couleur des zones	Zones de scores	Diamètre du blason et des zones de scores en cm				Tolérances en mm
		20	**40**	**60**	**80**	
Jaune	6	2	4	6	8	1
Jaune	5	4	8	12	16	1
Noir	4	8	16	24	32	1
Noir	3	12	24	36	48	3
Noir	2	16	32	48	64	3
Noir	1	20	40	60	80	3

B.3 LES EQUIPEMENTS DES ARCHERS

Cet article décrit le type d'équipement que les archers sont autorisés à utiliser lorsqu'ils tirent dans des épreuves FITA.
Si un archer doit tirer avec du matériel qui n'a pas été inspecté par les arbitres, il doit montrer ce matériel à un arbitre avant de l'utiliser.
Tout archer utilisant du matériel non conforme aux règles de la FITA peut être disqualifié.
Nous donnerons tout d'abord les règles générales qui s'appliquent à toutes les disciplines de la FITA. Puis viendront les règles spéciales qui ne s'appliquent qu'à certaines disciplines.

B.3.1 LES ARCS

B.3.1.1 DANS LA DIVISION ARC RECURVE ET ARC NU, SONT AUTORISES

Un arc de n'importe quel type pourvu qu'il réponde aux principes et à la définition de l'arc utilisé dans le tir à l'arc sur cibles, c'est-à-dire : un instrument comprenant une poignée (grip), un fût (sans passage possible de la flèche à l'intérieur du fût), deux branches flexibles aux extrémités desquelles se trouve un embout (poupée) où vient se fixer la corde. L'arc est tendu par une seule corde venant se loger directement dans les deux poupées. Lors de la traction, il est tenu par une main sur la poignée, pendant que les doigts de l'autre main tirent sur la corde, maintiennent la traction et, enfin, lâchent la corde.

B.3.1.1.1 : Les fûts multicolores et les marques de fabrique localisés sur la face interne de la branche supérieure sont autorisés.
Les marques de fabrique, les inscriptions, la publicité ou des dessins sur la fenêtre d'arc faisant face à l'archer, ne sont autorisés que dans les divisions arcs classiques et arcs à poulies, interdites dans toutes les autres divisions.

B.3.1.1.2 : La poignée et la courbure de la poignée ne doivent pas toucher la main ou le poignet du compétiteur.
Interprétation de la FITA *: le Comité Technique de la FITA a décidé que* ***la poignée AXIS des arcs HOYT*** *(ainsi que les poignées similaires possédant une courbure) n'est pas admise dans les catégories suivantes (parce que ne passant pas dans l'anneau de 12,2 cm de diamètre intérieur) :*

- ✓ *arc nu ;*
- ✓ *arc standard ;*
- ✓ *Biathlon Archery.*

Elle est admise pour les catégories arcs classiques et arcs à poulies. Cependant, si un archer emploie systématiquement le dos de la poignée comme support de son bras, il utilise un support supplémentaire, ce qui est illégal.
Le fabricant a informé que la poignée a été dessinée de façon à ce que la main ou le poignet de l'archer ne touche pas la poignée, dans des conditions normales de tir. Cela a été testé et reconnu par le Comité Technique.
Il est illégal d'augmenter artificiellement la taille de cette poignée de façon à ce qu'il y ait un contact entre la main/poing et la poignée.
(FITA Information n°5 de Mars 2000).

B.3.1.2 POUR LA DIVISION ARC NU SEULEMENT
L'arc mentionné ci-dessus doit être nu, dépourvu de tout accessoire à l'exception du repose flèche, exempt d'œilletons, d'aspérités, repères, marques, tâches ou pièces métalliques (dans la zone de la fenêtre d'arc) qui pourraient être utilisés pour viser. L'arc, non tendu, complet avec les accessoires autorisés, doit pouvoir passer par un trou ou un anneau de 12,2cm de diamètre intérieur, tolérance de +/- 0,5mm.
Interprétation de la FITA : le Comité Technique de la FITA (25 octobre 2005) a décidé que la forme actuelle de la poignée "Révolution" de Spigarelli n'est pas autorisée dans la division arc nu de la FITA, du fait de l'entaille dans la fenêtre d'arc. Cette décision a été approuvée par le Comité Constitution et Règlements.
Depuis, il existe une nouvelle poignée "Révolution" de Spigarelli qui n'a plus d'arrondi dans la fenêtre du viseur. Cette version est donc légale pour tirer en arc nu. Voir croquis ci-dessous.

B.3.1.3 POUR LA DIVISION ARC A POULIES
L'arc à poulies (il peut être d'un modèle de tir par le centre) est un arc dont la traction varie mécaniquement par un système de poulies et/ou de cames. L'arc est tendu par l'utilisation d'une (de) corde(s) attachée(s) directement entre les deux encoches des branches de l'arc ou attachée(s) aux câbles de l'arc, le cas échéant, suivant sa conception particulière.

B.3.1.3.1 La traction ne peut pas dépasser 60 livres
B.3.1.3.2 Des gardes câbles sont autorisés.

B.3.1.4 POUR LA DIVISION LONGBOW
L'arc doit correspondre à la forme traditionnelle d'un arc Longbow. Cela veut dire que, lorsqu'on tend la corde, celle-ci ne peut toucher aucune partie de l'arc, sauf les encoches de fixation. L'arc peut être fait de tout type de matériau ou combinaison de matériaux. La forme de la poignée, ainsi que les branches, ne sont pas réglementées. Le tir par le centre est autorisé.
L'arc doit être nu et libre d'œilletons, saillies, marques défauts ou pièces qui pourraient aider à la visée.
Un long bow (arc droit) démontable, alors qu'il est monté, est autorisé dans la mesure où l'arc garde sa forme traditionnelle de l'arc droit, telle qu'elle est autorisée actuellement dans les diverses compétitions FITA.

Pour les juniors et les dames, l'arc aura une longueur d'au moins 150cm. Pour les hommes, une longueur d'au moins 160cm, cette longueur étant mesurée entre les encoches pour la corde.

B.3.1.5 POUR LA DIVISION ARC CHASSE (ARC INSTINCTIF)
Voir le règlement du 3D International article 11.10.3.2

B.3.1.5.1 : La puissance maximale de l'arc est de 80 livres pour les hommes et de 60 livres pour les femmes et les juniors.

B.3.2 LA CORDE : elle peut être faite de n'importe quel nombre de brins.
B.3.2.1 TOUTES DIVISIONS
Les brins de la corde peuvent être de couleurs différentes et d'un matériau choisi à cet effet. Elle comprend une partie centrale pour placer les doigts servant à bander l'arc, un point d'encochage auquel peu(vent)t être ajoutée(s) une (des) protection(s) pour recevoir l'encoche de la flèche, si nécessaire. Pour situer ce point, un ou deux emplacements d'encoche peuvent être prévus et, à chaque extrémité de la corde de l'arc, se trouve une boucle à placer dans les encoches de l'arc lorsqu'il est tendu.

B.3.2.2 POUR LA DIVISION ARC RECURVE
La protection sur la corde ne doit pas atteindre le champ de vision de l'archer au moment où l'arc est en tension totale. En aucun cas, la corde et la protection ne peuvent comporter de repères, marques, œilleton ou tout autre moyen servant d'aide à la visée. Une fixation, pouvant servir de repères pour les lèvres ou le nez, est autorisée.

B.3.2.3 POUR LES DIVISIONS ARC NU ET LONGBOW
Identiques à la division arc recurve. Toutefois, les repères pour les lèvres ou le nez ne sont pas autorisés.
Les amortisseurs de corde ne sont pas autorisés

B.3.2.4 POUR LES DIVISIONS ARC A POULIES
Des fixations sur la corde pouvant servir de repères pour les lèvres ou le nez, un œilleton, un dispositif constitué d'un œilleton de "maintien de ligne", une corde en boucle sont autorisés. Il n'y a pas de restrictions concernant la protection centrale pour ces divisions.

B.3.3 UN REPOSE FLECHE
B.3.3.1 POUR LES DIVISIONS ARC RECURVE ET ARC NU
Le repose flèche peut être réglable. On peut placer n'importe quel bouton de pression mobile ou écarteur, pourvu qu'il ne soit ni électrique ni électronique et qu'il n'offre pas d'aide supplémentaire à la visée.

- ✓ **arc recurve** : le point de pression ne sera pas placé à plus de 4cm (à l'intérieur) de la gorge de la fenêtre du fût (point pivot) ;
- ✓ **arc nu** : il n'y aura pas d'overdraw.

B.3.3.2 POUR LA DIVISION LONGBOW
Si l'arc a un plateau de flèches, ce support peut être utilisé comme repose flèche. Il peut être couvert de n'importe quel matériau doux. Aucun autre type de repose flèche n'est autorisé.

B.3.3.3 POUR LA DIVISION ARC A POULIES
Le point de pression ne sera pas placé à plus de 6cm de la gorge de la poignée.

B.3.4 DISPOSITIF DE CONTROLE D'ALLONGE (CLICKER)
B.3.4.1 POUR LES DIVISIONS ARC RECURVE, ARC A POULIES
Un dispositif de contrôle d'allonge, sonore et/ou visuel, mais ni électrique, ni électronique, peut être utilisé.

B.3.4.2 POUR LES DIVISIONS ARC NU ET LONGBOW
Un dispositif de vérification de la tension n'est pas autorisé.

B.3.5 LE VISEUR
B.3.5.1 POUR LA DIVISION ARC RECURVE
Un appareil de visée est admis, mais, en aucun cas, il ne peut être monté sur l'arc plus d'un appareil de ce type.
B.3.5.1.1 : il n'y sera pas incorporé de prisme, ni de lentille, ni de verre grossissant, ni d'appareil de nivellement, ni électronique, ni électrique. De même, il n'offrira qu'un seul point de visée.

B.3.5.1.2 : la longueur totale du viseur (tunnel, tube, point de visée ou tout autre élément allongé) ne pourra excéder 2cm.

B.3.5.1.3 : le viseur, fixé à l'arc, peut assurer une correction due au vent (correction latérale) comme une correction verticale. Il est sujet aux dispositions suivantes :

- ✓ une rallonge est autorisée ;
- ✓ une plaquette, ou une bande, sur laquelle sont indiquées les distances, peut être fixée sur l'arc comme repère de distances, mais ne peut, en aucun cas, servir d'aide supplémentaire à la visée ;

- ✓ le point de visée peut être une fibre optique. La longueur totale du point de visée en fibre optique peut être supérieure à 2cm, pour autant que son attache ou son extrémité ne soit pas dans la ligne de vision de l'archer en pleine allonge. Elle ne peut procurer qu'un seul point lumineux en pleine allonge ;
- ✓ sur les parcours de tir en campagne aux distances inconnues, aucune partie du viseur ne peut être modifiée, afin de ne pas donner d'aide supplémentaire à l'estimation des distances.

Précision de la FITA : Fibre optique
Si la fibre optique du viseur est droite, le viseur ne peut pas avoir une longueur supérieure à 2cm. Si la fibre optique est attachée à deux parties du viseur (en demi-cercle), ce système est légal.

***Précisions de la FITA** : **Tunnel "Beiter" à fibres optiques** :*
Le Comité Technique de la FITA a décidé, à l'unanimité, que le tunnel de viseur "Beiter" à fibres optiques (4 au total), voir illustration ci-dessous, ou tout autre instrument de visée rallongé, n'est pas légal dans la division arc recurve, selon les règles en vigueur actuellement, car il peut représenter une aide à la visée. En effet, en raison de la longueur du point de visée, le viseur est capable d'être utilisé pour indiquer les effets de torsion de l'arc et représente ainsi la perception du plan de tir.
Ce matériel est admis dans la division arc à poulies.

Tunnel de viseur « Beiter » avec multiples points de visée en fibre optique.

Tout viseur constitué d'un capot, tunnel ou autre partie allongée, avec un point de visée simple ou multiple, ayant une longueur supérieure à 2cm, n'est pas réglementaire dans la division arc recurve.
La longueur maximale d'un tube, capot ou tunnel de visée (circulaire, carré ou de toute autre forme géométrique), pour la division arc recurve, est de 2cm, hormis une possible simple fibre optique.

***Note** : une seule fibre optique est autorisée pour l'arc classique. La fibre optique ne doit pas procurer plus d'un point de visée. Par conséquent, seul le point lumineux doit être visible en pleine allonge.*
Un seul et long point de visée (comme c'est le cas avec une fibre optique), qui s'attache ou se termine en dehors de la ligne de vue de l'archer, est autorisé.

B.3.5.2 POUR LES DIVISIONS ARC NU ET LONGBOW
Pour l'arc nu, le déplacement des doigts de corde et le déplacement des repères faciaux sont autorisés.

B.3.5.3 POUR LA DIVISION ARC A POULIES
Tout type de viseur peut être utilisé
B.3.5.3.1 : A condition
- ✓ qu'il ne soit ni électrique, ni électronique ;
- ✓ et ne dispose pas de moyens supplémentaires pour estimer les distances lors des parcours aux distances inconnues.

B.3.5.3.2 : Les points de visée multiples ne sont pas autorisés.

B.3.5.4 POUR LA DIVISION ARC CHASSE (ARC INSTINCTIF)
Aucun viseur, aucune marque sur l'arc qui pourrait aider à la visée ne sont autorisés.
Un seul point d'ancrage est autorisé.
Application immédiate – Comité Directeur des 22 et 23 octobre 2011

B.3.6 LES STABILISATEURS ET DES COMPENSATEURS (TFC)
B.3.6.1 POUR LES DIVISIONS ARC RECURVE, ARC A POULIES

Les stabilisateurs et les compensateurs sur l'arc sont autorisés
B.3.6.1.1 : pourvu qu'ils :
- ✓ ne servent pas de guide de corde ;
- ✓ ne touchent pas autre chose que l'arc ;
- ✓ ne soient pas un obstacle pour les autres archers sur la ligne de tir.

Note : les stabilisateurs pendulaires sont autorisés.

B.3.6.2 POUR LA DIVISION ARC NU
Aucun stabilisateur n'est autorisé.

B.3.6.2.1 : Des compensateurs, entièrement fixés sur l'arc, sont autorisés pour autant qu'ils ne soient pas montés avec des stabilisateurs.

B.3.6.2.2 : Du (des) poids peut(vent) être ajouté(s) à la partie inférieure du fût de l'arc. Tous les poids, quelle que soit leur forme, doivent être montés directement sur le fût, sans tiges, extensions, attaches de montage angulaire ou dispositifs d'absorption des chocs.

B.3.6.2.3 : l'arc, non tendu et complet avec ses accessoires, doit pouvoir passer dans un anneau de 12,2cm de diamètre intérieur, tolérance +ou-0,5mm.

B.3.6.3 POUR LA DIVISION LONGBOW
Aucun poids, aucun compensateur, ni aucun stabilisateur ne sont autorisés.

B.3.7 LES FLECHES
B.3.7.1 POUR LES DIVISIONS ARC RECURVE, ARC NU ET ARC A POULIES
Des flèches de n'importe quel type peuvent être utilisées à condition qu'elles répondent aux principes et à la définition du mot flèche utilisé lors du tir sur cibles. Les flèches ne doivent pas abîmer exagérément les blasons ou les cibles.
Les encoches de flèches traçantes (ou encoches lumineuses) sont interdites.
(Interprétation de la FITA en date du 15 mai 2011)

B.3.7.1.1 : Le diamètre maximum des flèches ne pourra pas excéder 9,3mm. La pointe de ces flèches peut avoir un diamètre de 9,4mm.
Une flèche se compose d'un tube, d'une pointe, d'une encoche, d'un empennage et, éventuellement, d'une décoration de couleurs différentes.
Les flèches doivent être marquées, sur le tube, du nom de l'archer ou de ses initiales. Toutes celles qui font partie d'un groupe de 3 ou 6 flèches, servant lors d'une volée, doivent être identiques. Elles doivent porter des plumes de la même combinaison de couleurs, les mêmes encoches et les mêmes décorations.
Le Comité Technique de la FITA a déterminé qu'une tolérance de 0,05mm est acceptable lors de la fabrication des gabarits servant à ces contrôles. Cette tolérance est suffisante pour compenser la contraction ou l'agrandissement des différents métaux dû aux variations de température.

Précision de la FITA :
- ***Diamètre d'un tube de flèche et de la pointe***

Bien que la règle en cours, décrite dans les articles ci-dessus, indique que "les flèches ne doivent pas excéder 9,3mm de diamètre" et qu'une flèche consiste en un tube, une pointe, une encoche et un empennage, ***la règle ne s'applique pas en référence à la pointe de la flèche****. La pointe ne devrait pas être limitée à 9,3mm.*

Selon les conditions actuelles de tir, la pointe de la flèche apporte plus qu'une simple fonction. La pointe ne doit pas seulement créer un passage pour permettre au tube de passer, mais la pointe doit également offrir une protection au tube. Afin de protéger le tube de manière adéquate, la pointe doit être un peu plus large en diamètre. La pointe doit être suffisamment large pour offrir une résistance au tube et, dans le cas où on utiliserait des flèches en carbone, elle doit protéger le carbone pour prévenir le "pelage" et l'apparition d'échardes sur le tube, afin d'éviter tout danger potentiel pour l'archer. En plus, pour des raisons pratiques, il est bénéfique d'avoir une pointe un peu plus large que le tube pour retirer la flèche de nombreuses cibles manufacturées.

Dans certains cas, lorsque la matière de la cible est très dure ou dense, une pointe légèrement plus grosse aide à réduire la friction du tube dans la butte de tir et permet d'en retirer plus facilement les flèches.
Cependant, lors de l'impact, la pointe ne doit pas occasionner de dommages exagérés au blason et à la butte de tir par un diamètre trop important. Ainsi, le Comité Technique de la FITA pense qu'un diamètre maximum doit être arrêté pour la pointe d'une flèche, comme cela a été fait pour le tube. ***Le Comité Technique pense qu'un diamètre maximum de 9,4mm pour la pointe est suffisant pour protéger un tube de 9,3mm et ne pas occasionner de dégâts exagérés aux cibles.***

- ***Diamètre d'un tube de flèche***

Au sujet de la légalité des tubes de moins de 9,3mm de diamètre, tous les tubes de diamètre 23 sont réglementaires, sauf le 23/17.
Les tubes de diamètre 23 réglementaires, selon la production actuelle, respectant la règle de 9,3mm maximum, sont les 23/12, 23/13, 23/14 et 23/15.

B.3.7.2 POUR LA DIVISION LONGBOW
Seuls les tubes en bois sont autorisés.
B.3.7.2.1 : les restrictions suivantes s'appliquent :
- ✓ les pointes ne seront que du type normal en campagne pour flèches en bois ;
- ✓ l'empennage sera constitué uniquement de plumes naturelles.
- ✓ le diamètre maximum des flèches ne pourra pas excéder 9,3mm. La pointe de ces flèches peut avoir un diamètre de 9,4mm.

B.3.8 PROTECTION POUR LES DOIGTS ET LES MAINS

B.3.8.1 Toutes divisions :
Une protection pour les doigts, des gants, une palette sont autorisés pour tendre, retenir et lâcher la corde.
B.3.8.1.1 : les équipements suivants sont autorisés :
- un séparateur entre les doigts afin d'éviter de pincer la corde
- pour la main d'arc, un gant ordinaire, une mitaine ou tout autre article peut être porté mais ne doit pas être attaché au grip de l'arc.

B.3.8.2 : Recurve et Arc Nu
B.3.8.2.1 : L'équipement suivant est autorisé :
- Une plaquette d'ancrage ou tout système similaire attaché à la palette

B.3.8.2.2 : Pour les arcs nus, les coutures sur les palettes doivent être de couleur unie, les points et les lignes doivent être de même taille, forme et couleur. Des repères supplémentaires ou des inscriptions ne sont pas autorisés.

B.3.8.3 : Compound
B.3.8.3.1 : L'équipement suivant est autorisé :
- Une aide mécanique pour lâcher la corde, à condition qu'elle ne soit ni électrique, ni électronique.

B.3.8.4 : Recurve, Arc Nu et Longbow :
B.3.8.4.1 : Les restrictions suivantes s'appliquent :
La protection pour les doigts ne doit contenir aucun système pour tenir, tendre et lâcher la corde.

B.3.8.5 Longbow
B.3.8.5.1 : N'est pas autorisé :
- une plaquette d'ancrage ou tout autre système attaché à la palette.

B.3.9 LES JUMELLES, UNE LONGUE VUE OU D'AUTRES MOYENS OPTIQUES

B.3.9.1 POUR TOUTES LES DIVISIONS

Ces moyens peuvent être utilisés pour voir les impacts des flèches :

B.3.9.1.1 : pourvu qu'ils ne soient pas un obstacle pour les autres archers sur la ligne de tir, en terme d'espace.

B.3.9.1.2 : Les lunettes médicales, lunettes de tir et les lunettes de soleil sont autorisées.

B.3.9.1.3 : Les verres de ces lunettes ne peuvent, en aucun cas, être munis de micro trous, ou de dispositifs semblables, ni comporter de marques pouvant servir d'aide à la visée.

B.3.9.1.4 : Il est autorisé de recouvrir le verre de lunette, du côté de l'œil qui ne vise pas, d'un bandeau. Un cache œil peut aussi être utilisé.

Lors des épreuves aux distances inconnues en campagne, en forêt et 3D, aucune de ces lunettes ne peut être munie d'un quelconque moyen, ou équipement, d'estimation des distances, qu'il soit intégré ou fixé à celles-ci.

B.3.10 LES ACCESSOIRES

B.3.10.1 POUR TOUTES LES DIVISIONS

Les accessoires suivants sont autorisés :

- ✓ un protège bras, une dragonne, un plastron, un bandoir, un carquois (à porter à la ceinture, dans le dos ou à poser sur le sol), un repose arc, des marques pour les pieds (qui ne peuvent dépasser le sol de plus de 1cm), des protections de branches (limbs savers), une cordelette légère fixée sur l'arc ou le stabilisateur comme indicateur de vent.

Note : les limbs savers peuvent être placés sur la face interne des branches du haut et du bas.

B.3.10.2 : POUR LA DIVISION ARC A POULIES

Tous dispositifs supplémentaires sont autorisés, hormis ceux qui sont interdits dans l'article B.3 et ceux qui sont actionnés de manière électrique ou électronique.

B.3.11 Pour les concurrents de toutes les divisions, aucun des équipements suivants n'est autorisé :

B.3.11.1 : Tout appareil de communication électronique, ou casque d'écoute, devant la ligne d'attente sur le terrain d'entraînement et à aucun moment sur les parcours de compétition.

B.3.11.2 : Lors des épreuves de parcours aux distances inconnues en campagne, en forêt et 3D, tout système de détermination des distances ou tout autre moyen d'estimation des distances ou des angles qui ne sont pas repris par les règlements habituels portant sur les équipements des concurrents.

B.3.11.3 : Toute partie de l'équipement d'un concurrent qui a été ajoutée, ou modifiée, pour servir à l'estimation des distances ou des angles, ou une quelconque pièce de l'équipement courant, ne peuvent être utilisée explicitement dans ce but.

B.3.11.4 : Toutes notes écrites ou appareil de stockage électronique, qui peuvent être utilisées pour calculer les angles et les distances, en dehors des notes concernant les marques visuelles normales des concurrents, l'enregistrement des scores personnels actuels ou tout ou partie des règlements de la FITA.

B.4 LE TIR

B.4.1 : Chaque concurrent se positionnera debout ou à genoux au piquet de tir sans compromettre la sécurité.

B.4.1.1 : Chaque concurrent peut se placer, qu'il soit debout ou à genoux, approximativement à 1m derrière ou à côté du piquet de tir, compte tenu du terrain. Dans des circonstances exceptionnelles, un juge peut les autoriser à se placer en dehors de la zone déterminée.

B.4.1.2 : Tous les pas de tir auront un piquet de tir ou une marque et doivent permettre à au moins 2 archers de tirer en même temps.

B.4.1.3 : Les organisateurs désignent les cibles sur lesquelles les différents pelotons commencent à tirer.

B.4.2 : Les archers attendant leur tour de tirer doivent se tenir derrière les compétiteurs qui sont en position de tir (au niveau du n° de cible).

B.4.3 : Aucun archer ne peut se rendre à la cible tant que les autres concurrents du peloton n'ont pas fini de tirer, sauf si un juge l'autorise.

B.4.4 : Aucune circonstance ne permettra qu'une flèche soit tirée à nouveau.
Une flèche n'est pas considérée comme tirée si :
B.4.4.1 : L'archer peut la toucher avec son arc sans bouger les pieds de la ligne de tir, pour autant que cette flèche n'ait pas rebondi (refus).

B.4.4.2 : Le blason ou la cible tombe (bien qu'ayant été fixé à la satisfaction des arbitres). Les arbitres prendront les mesures qu'ils estiment nécessaires et donneront les compensations de temps voulues pour tirer les flèches restantes. Si la cible glisse simplement, les arbitres sont libres d'intervenir ou non.

B.4.5 : Les archers ne peuvent pas se communiquer les distances du parcours des inconnues pendant la compétition.

B.5 L'ORDRE DE TIR ET LE CONTROLE DES TEMPS DE TIR

B.5.1 : Les pelotons seront constitués de 4 compétiteurs au maximum, mais jamais moins de 3. Si possible, les pelotons doivent comporter le même nombre de tireurs.

B.5.1.1 : Si le nombre de participants dépasse la capacité normale du parcours, des pelotons additionnels sont créés et placés sur le parcours le plus convenablement possible.

B.5.1.2 : Les archers portent des n° d'enregistrement (dossards) qui doivent être entièrement visibles. Ils sont attribués à une cible et dans un ordre de tir selon le tirage au sort. Ensuite, ils sont placés sur la liste de départ de haut en bas.

B.5.1.3 : Chaque peloton tire selon la rotation suivante :

- ✓ le Comité d'organisation donnera les positions de tir ou les concurrents s'arrangent entre eux par agrément mutuel ;
- ✓ la première paire (avec les n° de départ les plus bas) commencera le tir sur la première cible assignée au peloton ;
- ✓ l'autre paire commencera à tirer sur la cible suivante. Les paires alterneront l'ordre de tir à toutes les cibles qui suivent pendant toute la compétition ;
- ✓ si tous les archers d'un peloton sont d'accord, ils peuvent changer ce qui est dit ci-dessus (paires et/ou positions de tir)
- ✓ S'il y a 3 tireurs dans un peloton, les deux premiers sur la liste de départ (ayant les n° d'enregistrement les plus bas) formeront la première paire. Le troisième tireur sera considéré comme faisant partie de la deuxième paire en ce qui concerne la rotation. Il tirera toujours depuis le côté gauche du pas de tir.
- ✓ S'il y a assez de place sur le pas de tir, tous les concurrents du peloton pourront tirer en même temps.

B.5.1.4 : Les tirs sur les blasons de 40cm : les 4 blasons de 40cm sont placés en forme de carré. Pour les deux compétiteurs dont c'est le tour de tirer en premier, celui de gauche tire sur le blason du haut à gauche, celui de droite sur le blason du haut à droite. Les deux archers suivants tirent ainsi : celui de gauche tirera sur le blason du bas à gauche, celui de droite sur le blason du bas à droite.

B.5.1.5 : Le tir sur les blasons de 20cm : pour la paire qui tire en premier, le compétiteur de gauche tire sur la 1ère colonne (en partant de la gauche), celui de droite sur la 3ème colonne. Pour la paire de compétiteurs tirant ensuite, celui de gauche tirera sur la 2ème colonne, celui de droite sur la 4ème colonne. Chaque compétiteur peut tirer ses flèches dans n'importe quel ordre, 1 flèche dans chaque blason.

B.5.1.6 : Les pelotons sont placés à diverses cibles pour commencer le tir en même temps et terminer leur parcours à la cible précédant celle de leur départ. Lors des épreuves finales, tous les pelotons partent les uns après les autres de la même cible. Les pelotons additionnels assignés à une cible doivent attendre que le premier peloton ait tiré et enregistré ses scores avant de procéder à son tir.

B.5.1.7 : L'ordre de tir peut être modifié temporairement en cas de défaillance d'équipement. En aucun cas, il ne sera alloué plus de 30 minutes pour réparer le matériel. Les autres compétiteurs du peloton tireront et enregistreront leurs scores, avant que les archers des autres pelotons puissent tirer et dépasser pour poursuivre le parcours. Si la réparation est effectuée dans le temps limite de 30 minutes, le concurrent concerné peut tirer les flèches restantes sur cette cible.
Lors des épreuves finales, il ne sera pas accordé de temps pour défaillance de l'équipement.
Lors du tir par équipes, les autres membres de l'équipe peuvent tirer durant ce temps.

B.5.1.8 : Au cas où un compétiteur serait incapable de continuer le tir à cause d'un problème médical non prévisible survenant après le début des tirs, il sera alloué un maximum de 30 minutes au personnel médical pour déterminer le problème et décider si le compétiteur peut poursuivre, ou non, la compétition sans être assisté. La procédure est la même que pour un incident de matériel.

B.5.1.9 : Lors des phases finales, il n'y aura pas de temps supplémentaire accordé pour un incident de matériel ou pour le traitement d'un problème médical non prévisible. Lors du tir par équipes, les autres membres de l'équipe peuvent tirer durant ce temps.

B.5.1.10 : Un arc brisé peut être remplacé par un arc de rechange ou un arc emprunté.

B.5.1.11 : Les compétiteurs d'un peloton peuvent dépasser un autre peloton, afin de tirer sur la cible suivante, pour autant que les organisateurs et / ou les arbitres soient prévenus de ce changement.

B.5.1.12 : Au cas où un compétiteur ou un peloton cause un retard indu pendant les épreuves de qualification et éliminatoires, les arbitres, observant cela, mettront verbalement en garde le compétiteur ou le peloton, par un premier avertissement écrit sur la feuille de marque, après quoi, lui ou les autres arbitres pourront chronométrer le concurrent ou le peloton tout au long de ce qui reste de cette phase de la compétition.

- ✓ Dans ce cas, un temps limite de 3 minutes par cible est accordé à l'archer, à partir du moment où il prend place sur le pas de tir qu'il doit rejoindre dès que ce dernier est libre.
- ✓ Un arbitre, observant un dépassement du temps limite en dépit de la précédente procédure, doit en faire la remarque au concurrent en lui donnant un deuxième avertissement écrit et en indiquant sur la feuille de marque, l'heure et la date de cet avertissement.
- ✓ Au troisième avertissement et aux suivants, durant cette même étape de la compétition, le concurrent perdra la valeur de sa meilleure flèche de cette volée.
- ✓ Le temps limite de tir peut être allongé lors de circonstances exceptionnelles.

Information du Comité de Tir en Campagne de la FITA :
D'une manière générale, il n'y a pas de chronométrage lors du tir en campagne.
Cependant, afin de ne pas passer trop de temps sur le parcours, un temps de 3 minutes est alloué pour tirer 3 flèches qui prend effet selon ce qui suit :

- ✓ s'il y a une concentration de plusieurs pelotons (bouchon) ;
- ✓ s'il y a réclamation d'autres archers sur quelqu'un qui retarde la compétition ;
- ✓ si on s'aperçoit qu'un (ou des) archer(s) prend, de manière répétitive, trop de temps pour tirer.

Quand vous chronométrez, vous devez vous placer de manière à avoir une vue claire sur l'archer et la cible sur laquelle il tire. Vous devez vous assurer que l'archer n'est pas ralenti par quoi que ce soit qui l'empêche de tirer.

Bouchon (concentration de peloton derrière un peloton plus lent) :
Certains pelotons tirent plus rapidement que d'autres.
Quand des pelotons retardent toute la compétition ou créent l'irritation du (des) peloton(s) qui doivent attendre, vous pouvez demander au peloton plus lent de se mettre de côté et de permettre au peloton plus rapide de le dépasser.
Si cela se produit, informez toujours les autres juges et l'organisateur qui pourraient penser que la compétition est terminée alors qu'il y a encore un (des) peloton(s) en train de tirer.

B.5.1.13 : Les avertissements ne sont pas reportés d'une étape de la compétition à la suivante.

B.5.1.14 : Dans l'épreuve des finales, quand un arbitre accompagne un peloton, il fera débuter le tir et arrêtera le tir verbalement ("go" pour le départ et "stop" quand les 3 minutes sont écoulées) à chaque cible.

- ✓ L'arbitre montrera un carton jaune pour avertir l'archer quand il reste 30 secondes sur les 3 minutes de tir. Aucun tir ne sera autorisé après que les 3 minutes se soient écoulées et que l'arbitre ait arrêté le tir.
- ✓ Si un compétiteur tire une flèche après que l'arbitre ait arrêté le tir, la flèche du compétiteur ou de l'équipe ayant le plus haut score sur cette cible sera annulée.

B.5.1.15 : Lors de matches par équipes, le juge fera démarrer le chronomètre quand le premier compétiteur de l'équipe quitte la position d'attente (au n° de cible).

B.5.1.16 : Si pour quelque raison que ce soit, le tir, lors du tir par équipes, est arrêté, le juge arrêtera le chronomètre pour cette équipe et le fera repartir, avec le temps restant, dès que le tir pourra reprendre.

B.6 L'ETABLISSEMENT DES SCORES

B.6.1 : L'enregistrement des scores aura lieu lorsque tous les compétiteurs du peloton auront tiré leurs flèches. Les feuilles de marque doivent être signées par les archers prouvant que l'archer est d'accord avec les informations contenues sur les feuilles de marque (valeurs des flèches, total général, nombre de 5, nombre de 6).L'organisateur peut ne pas accepter les résultats des archers ne respectant pas cette directive.
Note : cette dernière phrase ne s'applique pas lors des compétitions sélectives pour les championnats de France ni aux championnats de France eux-mêmes : l'organisateur ne peut pas refuser les feuilles de marque, même si elles sont incomplètes, avec la précision suivante : une feuille de marque signée sera acceptée : pour les valeurs de flèches, les totaux ainsi que les informations fournies pour le départage des égalités.

B.6.1.1 : A moins qu'il n'en soit décidé autrement par le peloton, le membre du peloton ayant le n° de départ le plus bas est le leader du peloton. Il sera responsable de la conduite du peloton. Les compétiteurs avec les deuxième et troisième n° de départ les plus bas enregistreront les points. Le quatrième archer cochera les impacts des flèches. Dans un peloton de trois, le leader cochera également les impacts.
Le peloton ne doit pas quitter la cible avant que tous les impacts n'aient été cochés.

B.6.1.2 : Les marqueurs devront inscrire les points en face du numéro correspondant de la cible, dans l'ordre décroissant, tels qu'ils ont été annoncés par l'archer à qui appartiennent les flèches. Les autres archers doivent vérifier la valeur de chaque flèche annoncée. Les archers ne pourront appeler qu'un seul juge pour estimer la valeur d'une flèche. Une erreur découverte sur la feuille de marque, avant que les flèches n'aient été retirées de la cible, peut être corrigée. Voir l'article B.10.1.
Les archers pourront ne pas faire appel à un juge pour juger la valeur des flèches lors des phases de qualifications : les archers jugeront eux-mêmes la valeur des flèches et en cas de décision partagée (50/50), c'est la valeur la plus haute qui sera attribuée - sinon, la majorité du peloton fait la décision.
(Non applicable en France)

B.6.1.3 : Les marqueurs doivent comparer leurs résultats avant de retirer les flèches de la cible.

B.6.1.4 : Lors des finales des championnats FITA, un arbitre accompagnera chaque peloton pour contrôler les résultats de tous les tireurs du peloton.

B.6.1.5 : Lors des finales, dans chaque peloton, un marqueur doit porter un tableau affichant les résultats de tous les tireurs du peloton.

B.6.2: La valeur d'une flèche sera comptée en fonction de la position du tube de la flèche dans le blason. Si le tube touche deux zones ou la ligne de séparation entre deux zones marquantes, la flèche aura la valeur de la zone de score la plus haute.

B.6.2.1 : Ni les flèches, ni le blason ne doivent être touchés avant que toutes les flèches sur la cible n'aient été enregistrées et les scores contrôlés.

B.6.2.2 : Si 2 flèches ou plus, sont tirées dans le même blason de 20cm, elles doivent être considérées comme faisant partie de cette volée, mais uniquement la flèche ayant la valeur la plus basse sera comptabilisée. Les autres flèches seront marquées comme manquées (M).

B.6.2.3 : Si plus de 3 flèches, appartenant au même archer, sont trouvées dans la cible, ou sur le sol dans les couloirs de tir, seules les 3 flèches ayant les valeurs les plus basses seront comptabilisées. Si un concurrent (ou une équipe) est pris(e) à répéter cela, il (elle) pourra être disqualifié(e).

B.6.2.4 : S'il manque un morceau de blason, incluant une ligne de séparation ou une partie où deux couleurs se rencontrent ou si la ligne de séparation est déviée par une flèche, on évaluera la valeur de la flèche touchant une telle partie au moyen d'une ligne circulaire imaginaire.

B.6.2.5 : Les flèches enfouies dans la cible, non visibles dans le blason, ne peuvent être estimées que par un arbitre.

B.6.2.6 : En cas de rebond (refus) ou de passage à travers la cible, le marquage des scores devra se faire de la manière suivante :

- ✓ si tous les concurrents du peloton sont d'accord pour admettre qu'un rebond ou un passage à travers a eu lieu, ils peuvent également se mettre d'accord sur la valeur de cette flèche.
- ✓ s'ils ne parviennent pas à se mettre d'accord sur la valeur de cette flèche, la valeur la plus basse du trou non coché (dans les zones marquantes) sera attribuée à l'archer.

B.6.2.7 LA VALEUR D'UNE FLECHE
B.6.2.7.1 : Une flèche :
Ayant embouti une autre flèche dans l'encoche et restant fixée dans celle-ci prend la valeur de la flèche emboutie.

B.6.2.7.2 : En frappant une autre, puis, après déviation, se plante en cible (dans les zones marquantes), a la valeur de son propre impact.

B.6.2.7.3 : En frappant une autre et rebondissant hors des zones marquantes, aura la valeur de la flèche percutée, pour autant qu'on puisse identifier la flèche endommagée.

B.6.2.7.4 : Touchant un autre blason que celui que l'archer s'est vu désigner, sera considérée comme faisant partie de cette volée et sera enregistrée comme manquée (M).

B.6.2.7.5 : Touchant le blason en dehors des zones marquantes sera enregistrée comme manquée (M).

B.6.3 : Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, le départage se fait de la manière suivante :
B.6.3.1 : Dans toutes les épreuves, sauf pour les égalités décrites en B.6.3.2 :

- **Individuels et équipes *(Application au 01/01/2008)***
  - ✓ plus grand nombre de 5 et de 6
  - ✓ plus grand nombre de 6

Si l'égalité subsiste, les compétiteurs sont déclarés ex-aequo. Mais pour des raisons de classement (par exemple la position dans le tableau pour les phases éliminatoires), un tirage au sort décidera de la place.

B.6.3.2 : Pour le départage des égalités concernant :

- ✓ l'admission aux épreuves éliminatoires ;
- ✓ la progression d'une étape de la compétition vers la suivante ;
- ✓ l'attribution des médailles après les épreuves finales ;

des tirs de barrage auront lieu de la manière suivante :

B.6.3.2.1 INDIVIDUELS

- ✓ un tir de barrage d'1 flèche, le plus haut score gagne ;
- ✓ si l'égalité subsiste, la flèche la plus près du centre donne la victoire ;
- ✓ si l'égalité subsiste encore, on répète le barrage avec la flèche la plus près du centre jusqu'à résolution de l'égalité ;
- ✓ le temps limite pour un tir de barrage sera 1/3 du temps limite appliqué. (60 secondes).

B.6.3.2.2 EQUIPES

- ✓ un tir de barrage d'une volée de 3 flèches (1 par archer), le plus haut total de points l'emporte ;
- ✓ si l'égalité subsiste, l'équipe ayant la flèche la plus près du centre l'emporte ;

- ✓ si l'égalité subsiste, l'équipe dont la deuxième ou troisième flèche (si nécessaire) est située la plus près du centre sera déclarée gagnante ;
- ✓ si nécessaire, il sera à nouveau tiré 1 barrage de 3 flèches (1 par archer) au plus haut total de points, suivi de l'évaluation de la flèche la plus près du centre, jusqu'à ce que l'égalité soit résolue ;
- ✓ le temps limite pour un tir de barrage par équipes sera de 3 minutes.

B.6.3.2.3 : Les tirs de barrage seront effectués sur une cible à la distance maximale pour la division concernée. Les cibles seront situées près de la zone centrale. Les organisateurs pourront prévoir une cible séparée dans ce but.

B.6.3.2.4 : Pour des raisons pratiques, les tirs de barrage seront tirés après que les feuilles de marque de la division concernée aient été enregistrées.
Tout archer, qui n'est pas présent pour le tir de barrage dans les 30 minutes après que lui ou son capitaine d'équipe en ait été informé, sera déclaré perdant. L'archer sera déclaré perdant si, avec son capitaine d'équipe, il a quitté le terrain, en dépit du fait que les résultats n'ont pas été vérifiés officiellement et qu'ils ne peuvent donc pas être informés du tir de barrage.

B.6.3.2.5 : Si une égalité survient lors des 1/2 finales, le tir de barrage doit avoir lieu sur la dernière cible tirée.
Si l'égalité survient lors des finales, elle sera résolue sur la cible placée à la plus longue distance pour la division concernée. La cible sera placée près de la zone centrale. Les organisateurs peuvent prévoir une cible réservée au barrage.

B.6.4 : Les feuilles de marque seront signées par le marqueur et l'archer, afin de démontrer l'accord de l'archer avec la valeur de chaque flèche.
La feuille de marque du marqueur devra être signée par un autre archer du même peloton. Si un désaccord devait survenir entre les totaux de deux feuilles de marque, le total le plus bas sera considéré comme juste.

B.6.5 : A la fin du tournoi, le comité d'organisation doit fournir une liste complète des résultats à tous les participants : compétiteurs, capitaines d'équipes, arbitres et membres du Conseil présents.

B.7 LE CONTROLE DES TIRS ET LA SECURITE

B.7.1 Le chef des arbitres contrôlera le tir.

B.7.2 Ses tâches seront :

- ✓ de s'assurer que toutes les mesures de sécurité ont été prises sur le parcours ;
- ✓ de s'arranger avec les organisateurs pour que les précautions supplémentaires, qu'il jugerait indispensables, soient prises avant le début du tir.

B.7.2.1 : D'informer les concurrents et les officiels des mesures de précaution ou de toute autre matière relative au tir qu'il juge nécessaire.

B.7.2.2 : S'il devenait nécessaire d'arrêter une épreuve de tir en campagne pour cause de mauvais temps, de perte de luminosité ou pour des raisons qui compromettraient la sécurité du tir, la décision d'arrêter sera prise par un collège comprenant le président du comité d'organisation, le chef des arbitres et le délégué technique.

B.7.2.3 : Si la compétition devait être arrêtée avant la fin de l'épreuve de qualification, le score total des cibles tirées par tous les compétiteurs dans chaque division déterminera les vainqueurs de chaque division.

B.7.2.4 : Si la compétition devait être arrêtée à une autre étape, la dernière épreuve entièrement tirée déterminera les vainqueurs.

B.7.2.5 : En cas de soleil aveuglant, une ombre protectrice, de la taille maximale d'une feuille de papier de format A4 (environ 30cm x 20cm), peut être fournie par les autres concurrents du peloton ou sera mise en place par l'organisateur.
Aucune protection n'est autorisée lors des matches, aussi bien pour les individuels que pour les équipes.

B.7.3 : Un compétiteur ne peut pas toucher à l'équipement d'un autre, sauf si ce dernier le permet.

B.7.4 : Il est interdit de fumer dans la zone des compétiteurs, ni devant celle-ci.

B.7.5 : En bandant son arc, un concurrent ne peut pas utiliser une technique qui, de l'avis des arbitres, pourrait permettre à une flèche, lâchée accidentellement, de voler au-delà de la zone de sécurité ou des aménagements de sécurité (terrain barré, filet, paroi, mur, etc...). Si un concurrent persiste à utiliser une telle technique, il sera, dans un souci de sécurité, immédiatement prié, par le chef des arbitres, de cesser le tir et de quitter le terrain.

B.8 LES CONSEQUENCES DU NON-RESPECT DES REGLES

B.8.1 ELIGIBILITE - DISQUALIFICATION

B.8.1.1 : Les compétiteurs ne sont pas autorisés à participer à des évènements de la FITA s'ils ne remplissent pas les exigences établies par le chapitre 2 des règlements de la FITA.

B.8.1.2. : Un compétiteur, coupable d'enfreindre une ou plusieurs règles, sera éliminé de la compétition et perdra toutes les positions qu'il avait gagnées.

B.8.1.3 : Un compétiteur n'est pas autorisé à participer aux championnats FITA si son Association Membre ne remplit pas les exigences établies.

B.8.1.4 : Un compétiteur, qui participe dans une catégorie sans pour autant remplir les exigences liées à celle-ci, sera éliminé de la compétition et perdra toutes les positions qu'il a gagnées.

B.8.1.5 : Un compétiteur, coupable de dopage, sera sujet aux sanctions suivantes :

- ✓ sans considérer la sanction imposée par l'Association Membre concernée, la FITA annulera les résultats réalisés lors de la compétition et tous les prix ou médailles remportés devront être retournés au bureau de la FITA ;
- ✓ si le compétiteur a tiré dans une équipe, le résultat de l'équipe sera annulé ;
- ✓ de plus, des sanctions seront appliquées (article 12 de l'annexe 4 du livre 1 de la FITA) ;
- ✓ un compétiteur suspendu pour dopage ne peut participer à aucun événement organisé par la FITA ou une Association Membre tant que sa suspension n'est pas terminée.

B.8.1.6 : Tout compétiteur, qui s'avère avoir utilisé un équipement non conforme aux règles de la FITA, verra ses résultats annulés (voir chapitre B.3).

B.8.1.7 : Un compétiteur ou une équipe, qui persiste à tirer plus de flèches qu'il n'est autorisé par volée, peut voir ses résultats annulés.

B.8.1.8 : Un archer, coupable d'avoir transgressé sciemment une règle ou un règlement, peut être éliminé de la compétition, perdant de ce fait toute position qu'il aurait pu obtenir (voir article B.9.1.13).

> *B.8.1.8.1 :* Les comportements peu loyaux, manquant de "fair-play", ne seront pas tolérés. Un tel comportement de la part d'un athlète, ou d'une personne considérée comme aidant un athlète, aura pour conséquence la disqualification de cet athlète, ou de la personne en question, et pourra entraîner sa suspension pour la fin de la compétition.
>
> *B.8.1.8.2* : Toute personne qui modifie sans autorisation ou falsifie un score, ou qui en toute connaissance fait modifier ou falsifier un score, sera disqualifiée.

B.8.1.8.3 : Les flèches retirées de la cible avant confirmation des scores par les marqueurs seront marquées M (manquées). La répétition de cette infraction aura pour conséquence la disqualification de l'athlète.

B.8.1.9 : idem à FITA B.7.5.

B.8.2 Perte de la valeur des fleches

B.8.2.1 : Un compétiteur, qui n'est pas en mesure de réparer son équipement défaillant en moins de 30 minutes, perdra le nombre de flèches encore à tirer sur cette cible ainsi que les flèches tirées par son peloton jusqu'à ce qu'il rejoigne ce dernier (voir articles B.5.1.7 et B.5.1.8).

B.8.2.2 : Un arbitre, chronométrant un compétiteur et observant qu'il dépasse les 3 minutes de temps limite, au troisième et à tous les autres avertissements durant cette phase de la compétition, le concurrent perdra la valeur de sa meilleure flèche à cette cible (article B.5.1.12.)

B.8.2.3 : Lors des épreuves finales de tir en campagne, si un compétiteur tire une flèche après que l'arbitre ait arrêté le tir, la flèche du compétiteur (ou de l'équipe) ayant le plus haut score sur cette cible sera annulée.

B.8.2.4 : Si plus de 3 flèches appartenant au même compétiteur sont trouvées dans la cible ou sur le sol dans les couloirs de tir, seules les 3 flèches ayant les valeurs les plus basses seront comptabilisées (voir article B.6.2.3.).

B.8.2.5 : Si 2 flèches (ou plus) sont tirées dans le même blason de 20cm, elles doivent être considérées comme faisant partie de cette volée, mais seule la flèche ayant la valeur la plus basse sera comptabilisée (voir article B.6.2.2.).

B.8.2.6 : Une flèche, ne touchant pas une zone de scores ou touchant un autre blason que celui que l'archer s'est vu assigner, sera considérée comme faisant partie de cette volée et sera enregistrée comme manquée (M). (Cf. Articles B.6.2.7.4 et B.6.2.7.5).

B.8.3 Avertissements

Les compétiteurs, qui ont été avertis à plusieurs reprises et qui continuent à enfreindre les règles suivantes de la FITA ou qui ne se plient pas aux décisions et directives des arbitres (contre lesquelles il est possible de faire appel), seront traités selon les articles B.8.1.8 et B.9.1.13.

B.8.3.1 : Il est interdit de fumer dans ou en face de la zone des archers.

B.8.3.2 : Aucun compétiteur ne peut toucher à l'équipement d'un autre sauf si ce dernier le permet.

B.8.3.3 : Les compétiteurs attendant leur tour de tirer doivent rester dans la zone d'attente (voir articles B.1.1.10 et B.1.1.11).

B.8.3.4 : Quand le tir est en cours, seuls les archers dont c'est le tour de tirer peuvent se trouver sur la ligne de tir (voir article B.4.2).

B.8.3.5 : Aucun archer ne peut se rendre à la cible tant que les autres concurrents du peloton n'ont pas fini de tirer (voir article B.4.3).

B.8.3.6 : Ni les flèches, ni le blason ne peuvent être touchés avant que toutes les flèches sur la cible aient été enregistrées

B.8.3.7 : idem à B.7.5.

B.9 L'ARBITRAGE

B.9.1 Le travail des Juges est de faire en sorte que le tournoi se déroule selon les règles de la FITA et en toute équité pour tous les compétiteurs.

B.9.1.1 : Un arbitre, au moins, sera désigné pour 4 cibles en tir en campagne. Leurs tâches sont de :

B.9.1.2 : Vérifier toutes les distances, veiller à la bonne disposition des couloirs de tir et des parcours. Vérifier la taille des blasons et des cibles en fonction des distances, la hauteur au sol des blasons, l'orientation des buttes de tir selon le principe du tir en campagne.

B.9.1.3 : Contrôler tout l'équipement du terrain.

B.9.1.4 : Contrôler tout l'équipement des compétiteurs avant l'épreuve (l'heure doit être indiquée sur le programme) et à tout moment durant la compétition.

B.9.1.5 : Contrôler le déroulement du tir.

B.9.1.6 : Contrôler l'établissement des scores.

B.9.1.7 : Vérifier les scores lors des épreuves éliminatoires et finales.

B.9.1.8 : Discuter avec le chef des arbitres des problèmes qui surviennent concernant le tir.

B.9.1.9 : Régler les différents et appels qui peuvent survenir.

B.9.1.10 : En accord avec le chef des arbitres et le président du comité d'organisation, interrompre le tir, si cela est nécessaire, à cause des conditions climatiques, accident sérieux ou d'une cause du même type. Mais de veiller à ce que le programme prévu pour la journée arrive si possible à son terme.

B.9.1.11 : Prendre en considération les plaintes et les demandes des capitaines d'équipes et prendre les décisions s'y rapportant. La décision collective est prise à la majorité simple des votes. En cas d'égalité, la voix du chef arbitre est prépondérante.

B.9.1.12 : Les questions concernant le déroulement des tirs et le comportement d'un concurrent doivent être déposées auprès des arbitres sans délai et en tout cas avant la remise des récompenses. La décision des arbitres ou du jury d'appel, selon le cas, est définitive.

B.9.1.13 : Les compétiteurs et les officiels doivent se conformer aux règlements de la FITA ainsi qu'aux décisions et directives que les arbitres estiment nécessaire de prendre. Un archer, coupable d'avoir transgressé sciemment une règle ou un règlement, peut être interdit de participation et être disqualifié, perdant de ce fait toute position qu'il aurait pu obtenir.

B.10 RECLAMATIONS - LITIGES

B.10.1 : En tir en campagne, les archers doivent se référer à un arbitre pour toutes les questions concernant la valeur d'une flèche, avant que les flèches ne soient retirées de la cible.

B.10.1.1 : La décision de l'arbitre est sans appel.

B.10.1.2 : Une erreur sur les feuilles de marque peut être corrigée, avant que les flèches ne soient retirées de la cible, pour autant que tous les compétiteurs du peloton soient d'accord avec cette correction. La correction sera faite sous la surveillance des archers du peloton et paraphée par eux. Tous les autres litiges concernant les points sur la feuille de marque doivent être soumis à un arbitre.

B.10.1.3 : Si on découvrait :

- ✓ que la taille d'un blason a été changée durant la compétition ;
- ✓ que la position d'un pas de tir a été déplacée après que des archers en compétition aient déjà tiré sur cette cible ;
- ✓ qu'il est devenu impossible de tirer pour certains archers à causes de branches pendantes, etc… ;

cette cible ne devra pas servir pour le classement de tous les concurrents de la division concernée, afin d'éviter un appel. Si 1 ou plusieurs cibles sont exclues du classement, le nombre restant de cibles est considéré comme une épreuve complète.

B.10.1.4 : Si un blason est trop abîmé ou s'il y a lieu de se plaindre de l'équipement du terrain, les archers ou les capitaines d'équipes, peuvent demander aux arbitres de faire remplacer ou de faire remédier aux défauts constatés.

B.10.2 : Les problèmes concernant le déroulement du tir ou le comportement d'un archer doivent être traités avant la prochaine étape de la compétition.

B.10.2.1 : Les réclamations concernant les résultats publiés chaque jour doivent être traitées par les arbitres sans délai et les corrections éventuelles apportées avant la remise des prix.

B.11 APPEL

B.11.1 : Si un concurrent n'est pas d'accord avec les décisions d'un arbitre, il peut faire appel, par écrit et par l'intermédiaire de son capitaine d'équipe, auprès du jury d'appel, à l'exception de ce qui convenu à l'article B.10.1 ci-dessus. L'appel doit avoir lieu avant le début d'une nouvelle étape de la compétition. Les prix et les trophées qui sont l'objet du litige ne peuvent pas être remis avant que le jury d'appel n'ait délibéré et pris une décision.
L'appel écrit doit se faire dans les 15 minutes avant la fin de l'épreuve.

B.12 LES FEUILLES DE MARQUE

	1	2	3	Volée	Cumul	5+6	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
TOTAUX							

	1	2	3	Volée	Cumul	5+6	6
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
TOTAUX							
Barrage					1	2	3

Signature Archer **Signature Marqueur**

B.13 LES BLASONS

DISPOSITION DES BLASONS EN TIR EN CAMPAGNE

1) Blasons de 80 et 60cm

2) Blasons de 40cm

3) Blasons de 20cm

C. REGLEMENTS FRANÇAIS DES EPREUVES FEDERALES

Toutes les règles, énoncées dans les Règlements Généraux (chapitre I) et dans les Règlements Sportifs (Règlements Internationaux) concernant le tir en campagne, s'appliquent lors des compétitions régies sous réglementation française, hormis ce qui est publié dans ce chapitre.

C.1 LES COMPETITIONS QUALIFICATIVES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

C.1.1 LES DISPOSITIONS PARTICULIERES

Un archer, qui a participé à l'élaboration d'un parcours comportant des éléments inconnus, ne peut pas être classé, ni prétendre à une qualification pour le championnat de France, ni à une sélection dans une équipe de club, de département ou de ligue.

Implantation des parcours

Lors d'une compétition avec 12 cibles à distances connues et 12 cibles à distances inconnues, l'ordre d'implantation des cibles est laissé à l'initiative de l'organisateur, tout en respectant leur nombre, les distances et la taille des blasons. Le panachage des cibles est autorisé.
Les pas de tir en « dégradé » et les cibles en « éventail » ne sont autorisés dans aucun type d'implantation de parcours.

Lors d'une compétition sur 2 jours, le parcours aux distances inconnues devra être différent le 2ème jour, sous le contrôle de la Commission des Arbitres, sinon seul le premier parcours sera pris en compte pour le classement national.

Le total des distances de tir à respecter sur les parcours aux distances inconnues devra être dans la fourchette ci-dessous :

- ✓ 12 cibles piquets rouges entre 300m et 330m
- ✓ 12 cibles piquets bleus entre 220m et 244m
- ✓ 12 cibles piquets blancs entre 192m et 212m

Ces distances sont à doubler pour un parcours de 24 cibles aux distances inconnues.

Pour des compétitions à faible participation, moins de 48 participants, il sera possible d'implanter un parcours de 12 cibles. Elles seront tirées en premier en inconnues, repiquetées et tirées en connues ensuite. Cet ordre est obligatoire.

Le module de 12 cibles est celui des 4 fois 3 blasons de 20,40,60, et 80 cm aux distances correspondantes.

Il ne peut être tiré 2 fois une même boucle de 12 cibles en distances inconnues ou 2 fois une même boucle en distances connues.

Une heure trente au maximum est donné à l'organisateur pour repiqueter.
(Application au 01/09/2013)

Pour le classement national (individuel et par équipes), ne sont pris en compte que les scores réalisés sur des parcours de 24 cibles installées :

- ✓ soit 24 cibles aux distances inconnues
- ✓ Soit 24 cibles aux distances connues
- ✓ Soit 24 cibles avec 12 inconnues + 12 connues

Lors d'une compétition programmée sur 2 jours, si le parcours des distances inconnues n'a pas été modifié pour le 2ème jour (sous le contrôle de la Commission des Arbitres), seul les scores réalisés le premier jour seront pris en compte pour le classement national (Cf. § Implication des parcours).

C.1.2 : Un temps limite de 3 minutes par cible sera autorisé à partir du moment où l'archer prendra sa position au poste de tir, ce qu'il doit faire le plus rapidement possible, dès que le poste de tir est libre.

C.1.3 : Un appareil de photographies peut être emporté. Son utilisation n'est autorisée qu'une fois le tir de la volée de 3 flèches terminée et lorsque le compétiteur a quitté le pas de tir. Ne sont permis que les appareils strictement photos, les autres appareils restent interdis, notamment les téléphones mobiles.

C.2 LES CATEGORIES

Sont reconnues toutes les catégories qui apparaissent dans le tableau officiel des qualifications présenté chaque année par la FFTA.

Catégories	Arc Nu (2)		Arc Classique		Arc à Poulies	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Benjamins	**OUI** (Piquet blanc) (Regroupés en Cadets)	**OUI** (Piquet blanc) (Regroupés en Cadets)	**OUI** (piquet blanc)	**OUI** (piquet blanc)	**NON**	**NON**
Minimes			**OUI** (piquet blanc)	**OUI** (piquet blanc)	NON	NON
Cadets			**OUI** (piquet bleu)	**OUI** (piquet bleu)	**OUI** (piquet rouge) (Regroupés en Junior)	**OUI** (piquet rouge) (Regroupés en Junior)
Juniors	**OUI** (piquet bleu)	**OUI** (piquet bleu)	**OUI** (piquet rouge)	**OUI** (piquet rouge)		
Seniors	**OUI** (piquet bleu)	**OUI** (piquet bleu)	**OUI** (piquet rouge)	**OUI** (piquet rouge)	**OUI** (piquet rouge)	**OUI** (piquet rouge)
Vétérans (1)	**OUI** (piquet bleu)	**OUI** (piquet bleu)	**OUI** (piquet rouge)	**OUI** (piquet rouge)	**OUI** (piquet rouge)	**OUI** (piquet rouge)

(1) Catégorie Vétérans = Vétérans + Super Vétérans
(2) Les arcs nus sont aussi acceptés en salle (voir article C1 du tir en salle)

Catégories	**Arc droit** (1) Classement en **arc nu**		**Arc chasse** (1) Classement en **arc nu**		**Poulies sans viseur** (1) Classement avec les **arcs à poulies**	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Benjamins	**NON**	**NON**	**NON**	**NON**	**NON**	**NON**
Minimes	**NON**	**NON**	**NON**	**NON**		
Cadets	**NON**	**NON**	**NON**	**NON**	**NON**	**NON**
Juniors	**NON**	**NON**	**NON**	**NON**	**NON**	**NON**
Seniors	**OUI** (piquet bleu)	**OUI** (piquet bleu)	**OUI** (piquet bleu)	**OUI** (piquet bleu)	**OUI** (piquet rouge)	**OUI** (piquet rouge)
Vétérans (2)	**NON**	**NON**	**NON**	**NON**	**NON**	**NON**

(1) Concours ouverts jusqu'au championnat de ligue.
(2) Catégorie Vétérans = Vétérans + Super Vétérans

Cependant, pour les Championnats de France de Tir en Campagne (qualifications et participation aux championnats), seuls sont reconnus :

- ✓ les arcs classiques (recurve) ;
- ✓ les arcs à poulies ; les arcs classiques sans viseur (bare bow).

Les organisateurs ne doivent faire apparaître, dans les résultats informatiques adressés à la FFTA, que les résultats des catégories donnant droit aux qualifications ainsi que le classement par équipes.

Concours ARROW HEAD :
Ces compétitions pouvant attribuer des distinctions internationales, seuls les concours se déroulant sur 24 cibles seront pris en compte. Il est nécessaire d'appliquer la réglementation internationale concernant les distances et le chronométrage.

C.3 LES DISTANCES

Toutes les catégories, sauf les benjamins et les minimes, tirent aux distances internationales (voir articles A.7.9 et A.7.10 du Règlement international).
Les cadets arcs classiques tirent du pas Bleu.
Les juniors sans viseur (arcs nus) tirent du piquet bleu.
Les cadets sans viseur (arcs nus) tirent du piquet blanc.
Les benjamins et les minimes (arcs classiques) tirent aux distances suivantes (piquet blanc) en **distances connues** :

Nombre de cibles	Diamètre des blasons	Distance mini / maxi en mètres
3	20cm	5 – 10 – 15m
3	40cm	10 – 15 – 20m
3	60cm	20 – 25 – 30m
3	80cm	30 – 35 – 40m

Les benjamins, les minimes arc classique tirent aux distances suivantes (piquet blanc) en **distances inconnues :**

Nombre de cibles	Diamètre des blasons	Distance mini / maxi en mètres
3	20cm	5 – 10m
3	40cm	10 – 15m
3	60cm	15 – 25m
3	80cm	20 – 35m

C.4 LE CHRONOMETRAGE

Le chronométrage existe lors de toutes les compétitions sélectives pour les Championnats de France (individuel et par équipes) et lors de toutes les phases de ces championnats. Lors de toutes compétitions (Championnat de France, de Ligue, départementaux et compétitions sélectives pour les Championnats de France), l'arbitre chronomètre systématiquement les compétiteurs (pelotons) passant dans sa zone de contrôle et doit être bien en vue des compétiteurs.

Un temps limite de 3 minutes par cible est accordé à l'athlète, à partir du moment où il prend place au pas de tir, ce qu'il doit faire sans perdre de temps dès que la cible est libre.
Un arbitre observant un dépassement de temps limité de tir doit en faire la remarque à l'archer et inscrire cet avertissement sur la feuille de score en :

- ✓ indiquant le n° de cible ;
- ✓ indiquant l'heure de l'avertissement ;
- ✓ signant la feuille de marque
- ✓ avertissant, si possible, les autres arbitres.

Au deuxième dépassement du temps limite de tir ainsi qu'aux suivants, durant la même étape de la compétition, l'archer fautif sera sanctionné par la perte de la valeur de sa meilleure flèche de cette volée : barrez cette valeur, la remplacer par un M et signer la feuille de marque en indiquant l'heure.
Le temps limite de tir peut être étendu lors de circonstances exceptionnelles, sur décision de la Commission des arbitres.

Quand vous chronométrez, vous devez vous placer de manière à avoir une vue claire sur l'archer et la cible sur laquelle il tire. Vous devez vous assurer que l'archer n'est pas ralenti par quoi que ce soit qui l'empêche de tirer.

Bouchon (concentration de peloton derrière un peloton plus lent)
Certains pelotons tirent plus rapidement que d'autres.
Quand ces pelotons retardent toute la compétition ou créent l'irritation du (des) peloton(s) qui doivent attendre.
Dans ce cas, vous pouvez demander au peloton plus lent de se mettre de côté et de permettre au peloton plus rapide de le dépasser. Si cela se produit, informez toujours les autres juges et l'organisateur qui pourraient penser que la compétition est terminée alors qu'il y a encore un (des) peloton(s) en train de tirer.

C.5 SELECTION POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

Se reporter à l'Article C.5.1.2 des Règlements Généraux.

C.6 LES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX

Il convient d'établir les classements en respectant toutes les catégories d'âge reconnues dans le tableau officiel des qualifications.
Les championnats de ligue doivent se dérouler à partir du 15 Avril.

C.7 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TIR EN CAMPAGNE

C.7.1 LES GENERALITES

Les dates des différents championnats de France sont fixées par le Comité Directeur de la FFTA.
Aucun des championnats n'est inscrit comme ARROW HEAD.

Championnat de France de Tir en Campagne « scratch »

Organisation

- ✓ **Vendredi :** entraînement officiel ;
- ✓ **Samedi :** tir de qualification :
- ✓ **Dimanche :** épreuves finales.

Le championnat de France individuel de Tir en Campagne est ouvert à tous les archers tirant aux distances internationales et sélectionnés (classement sélectif) pour ce championnat.

A partir du 01/09/2011, certaines catégories, notamment chez les jeunes, pourront ne pas être ouvertes lors du championnat de France selon des critères définis chaque année (quotas liés au classement national de la saison n-1).

Les juniors devront choisir :

- Soit s'inscrire pour le championnat de France « jeunes »
- Soit s'inscrire pour le championnat de France « scratch »

En aucun cas ils ne pourront participer aux 2 championnats.

C.7.2 LES PARCOURS

- Epreuve de qualification (premier jour) : 2 parcours de 24 cibles comportant chacun 12 postes à distances inconnues et 12 postes à distances connues, disposés selon les articles A.7.9 et A.7.10 du Règlement international. Le panachage des cibles est autorisé.
- Epreuves éliminatoires (deuxième jour) :
  1er tour en round de 8 cibles (1/8 de finales) : 4 connues et 4 connues courtes (les distances réelles doivent être affichées. Elles sont prises dans la fourchette des distances inconnues dans chaque taille de blasons) ;
  2ème tour en round de 8 cibles (1/4 de finales) : idem que le 1er tour.
- Epreuves finales (deuxième jour) :
  1/2 finales et finales sur 4 cibles connues, en duel.

Pour les 1/8 et 1/4 de finales, utiliser les cibles des parcours de qualification de la veille, en alternant les parcours déjà tirés.
Pour les 1/2 finales et les finales, installer 2 fois 4 cibles à distances connues, si possible en continu.

C.7.2.1 : CHRONOMETRAGE

- **Lors de la phase de qualification, des 1/8 et ¼ de finales** : Cf. C.4
- **Lors des phases finales (1/2 finales et matchs pour les médailles)** :

Un temps limite de 3mn par cible est accordé à l'athlète à partir du moment où il prend place au pas de tir, ce qu'il doit faire sans perdre de temps dès que la cible est libre.
L'arbitre accompagnant le peloton fera commencer et stoppera le tir verbalement (GO pour commencer et STOP quand les 3 minutes seront écoulées).

L'arbitre montrera un carton jaune comme avertissement quand il restera 30 secondes de tir. Aucun tir ne sera permis après que les 3 minutes se soient écoulées et que l'arbitre ait arrêté le tir. Si un archer tire une flèche après que l'arbitre ait arrêté le tir, la flèche marquant le plus haut score sur cette cible sera annulée.

C.7.3 LE DEROULEMENT

A partir du championnat 2012, ouverture de la phase finale à toutes les catégories juniors et cadets arcs classiques et sans viseur, à partir des ¼ de finales, dans la mesure où le quota de participants est atteint. *Application immédiate, Comité Directeur des 22 et 23 octobre 2011*.

Le dimanche matin : quota de 16 tireurs (comme le règlement international). Ainsi, les catégories SH et SD arcs classiques, SH et SD arcs à poulies, SH arcs nus tirent en 1/8 de finales. Les SD arcs nus commencent en ¼ de finales.
Ces 88 archers tirent sur des modules de 8 cibles qui correspondent aux tableaux existants, mais sans tenir compte de leur attribution dans le déroulement de la compétition des 1/8 aux ¼ de finales.

Les 4 derniers archers de chaque catégorie tirent les ½ finales sur 2 modules de 4 cibles.

Tous les autres compétiteurs font un tir de classement sur 12 cibles.

Afin d'éviter un chevauchement générateur d'attente, il a été retenu pour la phase éliminatoire 2h15 et pour chaque phase de duels 1h15, avec un temps nécessaire pour la réorganisation de pelotons de 15 minutes entre chaque phase.

Avec un départ à 8h30 pour la phase éliminatoire et compte tenu du temps prévisionnel, cela permet d'envisager une fin de compétition pour ces catégories vers 15h30.
Pour les catégories commençant en 1/4 de finales, un début des tirs à 9h30 est souhaitable. Il laisse suffisamment de temps entre une nouvelle phase pour un aménagement éventuel des sites, si nécessaire. Cela permet d'envisager une fin de compétition pour ces catégories vers 13h45.

Après chaque phase, les pelotons sont réorganisés pour la phase suivante sans repasser par le greffe, sauf à la fin de la phase éliminatoire pour cause de barrages éventuels.
Les catégories partent les unes après les autres.
Les compétiteurs montant sur le podium sont connus à l'issue du dernier duel et la cérémonie de remise des médailles se fait immédiatement.
Les résultats peuvent être saisis à la fin ou pendant la phase en cours pour la phase précédente.

- **Entraînement**

Aucun entraînement n'est autorisé sur le parcours de la compétition. Un terrain d'entraînement est érigé à proximité pour l'entraînement officiel, la veille du championnat.
Avant le début des tirs, le jour du championnat, ainsi qu'avant les phases finales, des cibles d'entraînement seront mises à la disposition des concurrents à proximité de la zone de rassemblement.

- **Nombre d'archers qualifiés pour la phase éliminatoire à l'issue du parcours de qualification :**

Catégorie d'archers	1er tour 1/8 de finale	2ème tour ¼ de finale	½ finale	Finale
Hommes Classiques	16	8	4	2
Femmes Classiques	16	8	4	2
Hommes Poulies	16	8	4	2
Femmes Poulies	16	8	4	2
Hommes Arcs Nus	16	8	4	2
Femmes Arcs Nus	0	8	4	2
Juniors Femmes Classiques*	0	0	4	2
Juniors Hommes Classiques*	0	8	4	2
Juniors Femmes Poulies*	0	0	4	2
Juniors Hommes Poulies*	0	8	4	2
Juniors Femmes Arcs Nus*	0	0	4	2
Juniors Hommes Arcs Nus*	0	8	4	2
Cadets Hommes Classiques	0	8	4	2
Cadets Femmes Classiques	0	0	4	2
Cadets Hommes Arcs Nus	0	0	4	2
Cadets Femmes Arcs Nus	0	0	4	2

- **Phase éliminatoire**

En 1/8 et en 1/4 les archers tirent en round sur 8 cibles distances connues (voir tableau ci-dessous).
L'ordre des cibles est à la discrétion de l'organisateur. Les archers tirent en rotation normale.
Les pelotons sont formés en fonction du classement des qualifications ou des 1/8

TABLEAUX DISTANCES 1/8 ET 1/4			
n° de cibles	**diamètre de blason**	**piquet bleu**	**piquet rouge**
1	Ø 40	15	20
2	Ø60	35	40
3	Ø60	30	35
4	Ø80	45	55
5	Ø20	10	15
6	Ø40	20	25
7	Ø60	40	45
8	Ø80	50	60

- **Phase finale**

- 1/2 finales

A l'issue des 1/4 de finales, on retient 4 premiers dans chaque catégorie qui tirent en duels sur le module de 4 cibles, distances connues, suivant :

Distances 1/2 finales et finales				
n° de cibles	**diamètre blason**	**piquet blanc**	**piquet bleu**	**piquet rouge**
1	Ø20	15	15	20
2	Ø40	20	25	30
3	Ø60	25	35	40
4	Ø80	35	45	55
1	Ø20	10	10	15
2	Ø40	15	20	25
3	Ø60	30	40	45
4	Ø80	40	50	60

(Application immédiate - Comité Directeur des 26 et 27 janvier 2013)

Les duels se tirent, pour chaque catégorie, en rotation normale. L'archer ayant le score le plus élevé de la phase précédente tire du piquet de gauche :

Match E	le 1er contre le 4ème
Match F	le 2ème contre le 3ème

- Matchs pour les médailles (finales)

Le dernier module de 4 cibles (distances connues) sert pour les finales pour l'or et le bronze.
Les vainqueurs de chaque match des 1/2 finales se rencontrent pour les médailles d'or et d'argent, les perdants pour la médaille de bronze.
Le peloton est recomposé en fonction de chaque match : celui pour le bronze se tire en premier et les scores sont relevés avant que les archers tirant pour l'or commencent leur tir.

Match H	match pour la médaille de bronze, tiré en premier
Match G	match pour la médaille d'or.

C.7.4 LE DEPARTAGE DES EGALITES

Toutes les égalités seront résolues selon le règlement international du tir en campagne (articles B.6.3.2.1 et B.6.3.2.2.)

- Phase de qualification :

En cas d'égalité de points à l'issue de la phase de qualification, tir de barrage sur une cible installée à cet effet près de la zone centrale, à la distance maximale pour chaque division d'arc.

- Phase éliminatoire et finale :

En cas d'égalité de points après les 1/8 de finale : tir de barrage sur la dernière cible numérotée du module, si possible une longue ou une cible annoncée avant le départ de cette phase.
En cas d'égalité de points après les ¼ de finale : tir de barrage sur une cible spécialement installée à cet effet, près de la zone centrale, à la distance maximale pour chaque division d'arc.

- Phase finale :

1/2 finales : tir de barrage sur la dernière cible du module tiré par les archers en duels.
Finales pour les médailles.
En cas d'égalité de points lors des finales pour les médailles, tir de barrage sur une cible spécialement installée à cet effet, près de la zone centrale, à la distance maximale pour chaque division d'arc.

C.7.5 LES TITRES DECERNES

Le titre de **CHAMPION DE FRANCE DE TIR EN CAMPAGNE** est décerné dans chacune des catégories qui apparaît dans le tableau officiel des qualifications.

C.8 DIVERS

- ✓ Arbitres : il y aura au moins 1 arbitre pour 4 cibles installées, non compris le président de la commission des arbitres, son adjoint (PCRA).
- ✓ Excepté pour les épreuves finales, les arbitres peuvent modifier la composition des pelotons, afin qu'il n'y ait pas, si possible, plus d'un archer du même club dans le même peloton. En aucun cas, il n'y aura plus de deux archers du même club dans le même peloton.
- ✓ Feuilles de marque : voir le chapitre B.12 du Règlement international.

C.9 LE ROLE DU DELEGUE FFTA

C'est à la fois un conseiller et un superviseur de l'organisation. Il doit expliquer à l'organisateur ce qui est demandé et imposé par le cahier des charges qu'il transmet à l'organisateur.
Un contact doit être pris 10 mois avant la date du championnat, pour pouvoir présenter le cahier des charges.
Au mois de mars précédent le championnat, une seconde visite, avec l'arbitre responsable, permet de finaliser les parcours.

D. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DE CLUBS : Compétitions sélectives

D.1 LES COMPÉTITIONS SELECTIVES DE TIR EN CAMPAGNE PAR EQUIPES DE CLUBS

Elles se déroulent en suivant les **règlements généraux du Tir en Campagne en vigueur**.
Arcs concernés : arc classique, arc à poulies ou arc nu (bare bow).

D.2 LES SELECTIONS

Le classement est informatisé. Il est automatiquement réactualisé après chaque week-end de compétition.
C'est le club qui est sélectionné ; par conséquent la composition de l'équipe peut être modifiée avant le Championnat de France.
(Date d'application : saison 2013)

E. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DE CLUBS

E.1 LES GÉNÉRALITÉS

La date du Championnat de France est fixée par le Comité Directeur pour l'année suivante.

E.2 LES EQUIPES DE CLUBS

Les équipes seront automatiquement classées, dès lors qu'elles présenteront sur un concours 3 tireurs, avec au minimum un classique, un arc à poulies, un sans viseur.
Le meilleur score est pris en compte si plusieurs archers d'une même catégorie tirant du même piquet sont présents.
Le classement se fera sur la moyenne de 2 concours.
Le principe de participation est le même que pour les individuels avec les préinscriptions. Les 16 premières équipes femmes et les 32 premières équipes hommes seront retenues.
La période de qualification s'arrête au 31 août.
(Application immédiate – Comité Directeur des 26 et 27 janvier 2013)

En cas d'égalité de points à la dernière place qualificative, les équipes seront départagées ainsi :

- ✓ au meilleur score de l'archer en arc nu (Bare Bow)
- ✓ si l'égalité subsiste, au meilleur score de l'archer en arc classique (recurve)
- ✓ si l'égalité subsiste encore, au meilleur score de l'archer en arc à poulies (compound)

~~Arrêt de la sélection : 2 semaines avant le Championnat de France.~~

Les équipes sont composées de 3 archers, et doivent obligatoirement comprendre :

1 arc nu – 1 arc classique – 1 arc à poulies.

Les équipes sont féminines ou masculines – pas de mixité.
~~Les 14 premières équipes féminines (du classement national) et les 38 premières équipes masculines (du classement national), sans repêchage possible, participent à ce championnat.~~

Un Capitaine d'Equipe (ou entraîneur ou coach) peut accompagner son équipe sur le terrain tout le long de la compétition. Il doit respecter les règles suivantes :

- ✓ 1 seul Capitaine par équipe ;
- ✓ Le nom du Capitaine d'Equipe devra être communiqué au Greffe avec le dossier d'inscription de l'équipe. Il devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique délivré par l'organisateur ;
- ✓ Il peut accompagner ses archers à tous les piquets de tir. L'ordre des tirs, à chaque cible, reste au choix de chaque équipe ;
- ✓ La communication entre le Capitaine et son équipe est libre : il peut conseiller le tireur sur sa technique de tir, sur les difficultés de tir, sur l'estimation des distances. Il peut donner la valeur des impacts. Il peut utiliser des jumelles avec les mêmes restrictions que pour les compétiteurs.
- ✓ En cas d'infraction au présent règlement, il peut se voir retirer son badge et le suivi de son équipe (mais possibilité d'utiliser le parcours visiteurs). En cas de récidive, il sera exclu du terrain de compétition.
- ✓ Il est responsable de son équipe :
  - en ce qui concerne la tenue vestimentaire et l'équipement (arc, flèches,...)
  - il accompagne son équipe au contrôle du matériel
  - en cas de désaccord, il peut déposer un recours devant le Jury d'Appel

- **Procédure d'inscription des équipes**

Lors du Championnat de France par équipes, un club ne peut être représenté que par une seule équipe hommes et une seule équipe femmes.
La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avent le début du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au Greffe).
Si une ou des équipes sont absentes le jour du championnat, il ne sera pas fait appel à une ou des équipes complémentaires.

Transferts et surclassement : voir la règle dans les Règlements Généraux en C.3.3.

E.3 L'ENTRAÎNEMENT OFFICIEL

La veille du Championnat, l'organisateur doit prévoir un terrain sur lequel seront installés des pas de tir en nombre suffisant comportant des distances connues et inconnues avec des blasons neufs ou usagés correspondant aux différentes distances tirées.
L'entraînement officiel se fera aux heures indiquées dans le guide des compétitions de la saison.

E.4 LES ÉPREUVES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

E.4.1 : **L'épreuve de qualification** est une épreuve de tir en campagne de 24 cibles ; 12 en distances inconnues, 12 en distances connues qui se tire le 1er jour.

Seuls les membres des 48 équipes sélectionnées (144 tireurs) peuvent prendre part à l'épreuve de qualification : 32 équipes hommes, 16 équipes femmes.

Le 2ème jour les 16 équipes femmes et les 16 premières équipes hommes se rencontrent en duel, 1er contre 16ème, 2ème contre le 15ème etc…

Sur les buttes de tir des blasons de 60cm et de 80cm, le doublage des cibles est obligatoire pour les tirs de qualification.

Les équipes hommes au-delà de la 16ème place se rencontreront pour un tir de classement.

E.4.2 : Les 1/8 et les 1/4 se déroulent sur une boucle de 8 cibles, distances connues.
Les 1/2 et les finales se déroulent sur une boucle de 4 cibles, distances connues

Chaque compétiteur tire une flèche du pas de tir de sa division d'arc. Les équipes tirent selon la rotation normale jusqu'à la demi-finale
Pour l'attribution des médailles, le match pour le bronze sera tiré en premier, le match pour l'or en second.

E.4.3 : le tir de classement.
Le 2ème jour, les 16 équipes éliminées la veille font un tir de classement sur une boucle de 12 cibles prises sur le parcours tiré la veille, selon la formule une flèche par tireur. Ces équipes partiront dès la mise en place des 1/8ème.
Si une équipe (ou plusieurs) déclare(nt) son (leur) intention de ne pas participer à l'épreuve des finales après proclamation des résultats du tir de qualification, il ne sera pas fait de repêchage.
(Application immédiate – Comité Directeur des 26 et 27 janvier 2013)

E.5 LES DISTANCES POUR LES PARCOURS

E.5.1 L'EPREUVE DE QUALIFICATION

Les distances inconnues et distances connues selon les tableaux des articles A.7.9 et A.7.10 du Règlement international. Il n'y a pas de piquet blanc, les catégories jeunes (B, M, C) intégrées dans une équipe tirent aux mêmes postes que les adultes.

E.5.2 RESERVE

E.5.3 TABLEAU DES DISTANCES EN 1/8, 1/4, 1/2 ET FINALES

Diamètre	Poste bleu		Poste rouge	
	1/8 et 1/4		1/8 et 1/4	
	1/2 finale	finale	1/2 finale	finale
20 cm	15	10	20	15
40 cm	25	20	30	25
60 cm	35	40	40	45
80 cm	45	50	55	60

(Application immédiate – Comité Directeur des 26 et 27 janvier 2013)

La dernière cible de la finale sera placée à la plus longue distance pour un blason de 80cm, soit 50m pour le poste bleu et 60m pour le poste rouge.

E.5.4 DISPOSITIONS PARTICULIERES POUR LES 1/8, 1/4, 1/2 ET FINALES

Module de 8 ou 4 cibles selon le tableau ci-dessus.
Les matches se tirent simultanément, sur leur parcours respectifs de 8 cibles pour les 1/8, 1/4 et 4 cibles pour les 1/2. L'ordre des cibles est au gré de l'organisateur.

- **Finales**

Module de 4 cibles suivant le tableau, la dernière étant celle de 80cm.
La finale pour le bronze se tire en premier, la finale pour l'or en second.
(Application immédiate – Comité Directeur des 26 et 27 janvier 2013)

E.5.5 L'ORDRE DE TIR

Chaque groupe est composé de 2 équipes soit 6 archers. Les équipes tirent l'une après l'autre.

E.5.5.1 LE TIR DE QUALIFICATION

- **Tir sur blasons uniques** : les équipes tirent l'une après l'autre. Chaque équipe tire ses 9 flèches dans le blason.
- **Tir sur les blasons de Ø 40 cm** : les équipes tirent l'une après l'autre. Les blasons de 40 cm sont placés sous forme de carré. Chaque équipe tire ses 9 flèches indistinctement dans sa colonne.
- **Tir sur les blasons de Ø 20 cm** : les équipes tirent l'une après l'autre. Les blasons sont disposés en 6 colonnes de 3, sur 2 buttes distinctes. Les 3 premières colonnes à partir de la gauche sont attribuées à l'équipe qui commence le tir, les 3 dernières sont attribuées à l'équipe qui termine le tir. Les archers de chaque équipe tirent leurs 3 flèches dans le blason de leur choix des 3 colonnes attribuées à leur équipe.

E.5.5.2 1/8, 1/4, 1/2 ET FINALES

- **Tir sur blasons uniques** : les équipes tirent l'une après l'autre. Chaque équipe tire ses 3 flèches (une par archer).
- **Tir sur les blasons de Ø 40 cm** : les équipes tirent l'une après l'autre. Il y a 2 blasons de 40 cm sur chaque butte. Chaque équipe tire ses 3 flèches (une par archer) dans sa colonne.
- **Tir sur les blasons de Ø 20 cm** : les équipes tirent l'une après l'autre. Il y a 2 colonnes de 3 blasons par butte, espacées par une distance de 20 cm minimum. Chaque équipe tire ses 3 flèches (une par archer) dans sa colonne.

(Application immédiate – Comité Directeur des 26 et 27 janvier 2013)

E.5.6 LA ROTATION

L'organisateur aménagera les postes de tir pour que 2 compétiteurs de la même équipe puissent tirer simultanément lors des tirs de qualification. Il y a rotation des équipes du début à la fin.

E.5.6.1 : Il y a rotation pour l'ordre de tir des équipes constituant le peloton. L'équipe, tirée au sort en premier, commencera à la première cible tirée et ensuite s'appliquera la rotation.
Les tireurs de l'équipe effectuant leur tir en premier tireront sur la ou les colonne(s) les plus à gauche s'il y a 1 cible ou sur les colonnes de la cible de gauche s'il y a 2 cibles.

E.6 LE CONTRÔLE DU TEMPS

E.6.1 L'EPREUVE DE QUALIFICATION

Un temps limite de 6 minutes par cible sera autorisé à partir du moment où le premier archer de l'équipe prendra sa position au poste de tir, ce qu'il devra faire le plus rapidement possible, dès que le poste de tir est libre.

Un juge ayant observé un archer dépassant le temps limite imparti, l'avertira par une note signée sur la feuille de marque de l'équipe, indiquant l'heure et l'avertissement. Au second et tout autre avertissement écrit suivant, lors de cette partie de la compétition, la flèche marquant le plus haut score de l'équipe sera annulée. Le temps limite peut être étendu lors de circonstances exceptionnelles.

Les avertissements de temps ne sont pas reportés d'une étape de la compétition à la suivante.

E.6.1.1 RESERVE
(Application immédiate – Comité Directeur des 26 et 27 janvier 2013)

E.6.1.2 QUART DE FINALE ET EPREUVE FINALE
Le juge accompagnant le groupe commencera et stoppera le tir verbalement (GO pour commencer et STOP quand les 3 minutes seront écoulées). Le juge montrera un carton jaune comme avertissement quand il restera 30 secondes de tir. Aucun tir ne sera permis après que les 3 minutes se soient écoulées et que le juge ait arrêté le tir. Si un archer d'une équipe tire une flèche après que le juge ait arrêté le tir, la flèche de l'équipe marquant le plus haut score sur cette cible sera annulée.

E.7 L'ETABLISSEMENT DES SCORES

Application des articles du tir en campagne individuel (international) et par équipes.

Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, le départage se fera de la manière suivante :

Dans toutes les épreuves, excepté pour les égalités décrites plus loin :
- ✓ plus grand nombre de 5 et de 6 ;
- ✓ plus grand nombre de 6.

Si l'égalité subsiste, les équipes sont déclarées ex æquo, mais pour des raisons de classement, par exemple, le positionnement dans l'épreuve d'élimination ou dans le tableau des matches du quart de finale, un tirage au sort décidera de la place.

Le départage pour entrer dans l'épreuve d'élimination, la progression d'une étape de la compétition vers la suivante ou lors de l'attribution des médailles se fera de la manière suivante :

1. un tir de barrage d'une série de 3 flèches (une par archer de l'équipe), le plus haut score des points gagne ;
2. si l'égalité subsiste, l'équipe avec la flèche la plus près du centre sera déclarée gagnante ;
3. si l'égalité subsiste, l'équipe dont la deuxième ou la troisième flèche est située la plus près du centre sera déclarée gagnante ;
4. si nécessaire, il sera de nouveau tiré un barrage de 3 flèches (une par archer) au plus haut total de points, suivi de l'évaluation la plus près du centre jusqu'à ce que l'égalité soit résolue.

La durée de la séquence de tir accordée pour résoudre une égalité entre 2 équipes sera de 3 minutes.

Les tirs de barrage se feront sur une cible spécialement installée à cet effet à la distance maximum pour chaque division d'arc, près du point central. Les tirs de barrage seront tirés dès que cela sera possible après que les feuilles de marque aient été enregistrées. Une équipe qui ne peut être présente pour un tir de barrage après que son capitaine d'équipe en ait été informé sera déclarée perdante. Si l'équipe et son capitaine ont quitté le terrain et qu'ils ne puissent être informés du tir de barrage, bien que les résultats ne soient pas officiellement certifiés, cette équipe sera déclarée perdante. L'organisateur peut installer deux cibles distinctes pour cette occasion.

En cas d'égalité lors du quart de finale et de la demi-finale, le tir de barrage se fera sur la dernière cible tirée.

E.8 LE PROGRAMME

Les horaires de référence sont publiés sur le guide des compétitions de la saison. Ils pourront être modifiés, pour des raisons pratiques, conjointement par le Comité d'organisation, le Délégué Technique, l'Arbitre responsable et les Capitaines d'équipes.

L'affectation aux cibles des différentes équipes se fait par tirage au sort au moment de la cérémonie d'ouverture en présence du Délégué Technique, du Président du Jury d'Appel et de l'Arbitre responsable.

En cas de nombre impair d'équipes lors de l'épreuve de qualification, suite à un désistement, l'Arbitre responsable désignera un marqueur pour l'équipe restée seule.

E.9 DIVERS

Matériel : le matériel des archers sera conforme aux règlements de la FITA pour toutes les catégories d'arc (articles B.3 et suivants du Règlement international).

Pénalités : une équipe convaincue de contrevenir au présent règlement ainsi qu'aux règlements généraux de la FITA peut être éliminée du Championnat et peut perdre la place qu'elle avait acquise.

E.10 LES TITRES DÉCERNÉS

Les équipes de Club gagnantes reçoivent le titre de :

ÉQUIPE DE CLUB HOMMES CHAMPIONNE DE FRANCE DE TIR EN CAMPAGNE
ÉQUIPE DE CLUB FEMMES CHAMPIONNE DE FRANCE DE TIR EN CAMPAGNE

Elle reçoit la médaille d'or et le trophée.
L'équipe classée seconde reçoit la médaille d'argent, la troisième la médaille de bronze

Organisation du Championnat de France l'année suivante :

- Années paires : club gagnant de l'équipe hommes
- Années impaires : club gagnant de l'équipe femmes

E.11 LES ANNEXES

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1
Installation des modules de phases finales – Tableau des matches.

ANNEXE 2
Exemple de feuilles de marque :

- Qualification du 1er jour
- Finales du 2ème jour

ANNEXE 1

- **Installation des modules des phases finales**

L'organisateur installera les 3 modules de 4 cibles des phases finales (1/4, 1/2 et finales) en succession autour du point central pour que les spectateurs puissent suivre la compétition dans de bonnes conditions.

- **Grille des matches et positionnement des équipes**

Au début de chaque phase, un tirage au sort sera effectué pour savoir laquelle des 2 équipes tire en premier, ensuite la rotation normale s'appliquera (Article E.5.6.1)

Le match pour le bronze (G) sera tiré en premier, puis suivi du match pour l'or (H).

ANNEXE 2 : Exemples de feuilles de marque – Qualification du 1er jour

Championnat de France TIR EN CAMPAGNE par Equipes de Clubs

PARCOURS QUALIFICATIF 12 Connues + 12 Inconnues

	Points	Volée	Cumul	5+6	6		Points	Volée	Cumul	5+6	6
1						13					
2						14					
3						15					
4						16					
5						17					
6						18					
7						19					
8						20					
9						21					
10						22					
11						23					
12						24					
Total des points						Total des points					
						TOTAL GENERAL					

Signature marqueur

Signature archer

Finales du 2ème jour

1/4 de Finale

	Points		Volée	Cumul	5+6	6
1						
2						
3						
4						
TOTAL						
GAGNANT		PERDANT				

Signatures
Marqueur
Archer

1/2 Finale

	Points		Volée	Cumul	5+6	6
1						
2						
3						
4						
TOTAL						
GAGNANT		PERDANT				

Signatures
Marqueur
Archer

FINALE OR - FINALE BRONZE

	Points		Volée	Cumul	5+6	6
1						
2						
3						
4						
TOTAL						
GAGNANT		PERDANT				

Signatures
Marqueur
Archer

Championnat de France
TIR EN CAMPAGNE par Equipes de Clubs

CLUB

Phase Eliminatoire - 12 cibles

	Points		Volée	Cumul	5+6	6
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
TOTAL DES POINTS						

Signature marqueur

Signature Archer

II.4 - LE PARCOURS NATURE

Sommaire

A. Généralités

A.1 Présentation
A.2 Les catégories
A.3 Le matériel de tir
A.4 Les équipements des archers
A.5 La ciblerie
A.6 Les pas de tir
A.7 Les temps de tir
A.8 La position de tir
A.9 Les techniques de tir
A.10 Le marquage des scores
A.11 Le jury d'appel
A.12 L'organisation
A.13 Le classement par catégories et le départage des ex aequo
A.14 Les badges
A.15 Les Championnats Départementaux et Régionaux

B. Le Championnat de France individuel de tir nature

B.1 Les périodes de qualification
B.2 Les modes de sélection
B.3 Le déroulement
B.4 Le chronométrage
B.5 L'arbitrage
B.6 Le Jury d'Appel
B.7 Les titres décernés
B.8 Les tenues

C. L'Open de France

C.1 Les généralités
C.2 Les équipes
C.3 Le déroulement
C.4 Les feuilles de marque
C.5 Le dépassement de temps
C.6 Le jury d'appel
C.7 Le classement
C.8 Les ex æquo
C.9 Les trophées
C.10 Les titres
C.11 Les tenues
C.12 L'organisation

D. Le Critérium de France Parcours Nature : compétitions qualificatives

D.1 Les compétitions sélectives de Parcours Nature par équipes de Clubs

E. Le Critérium de France Parcours Nature par Equipes de Clubs

E.1 Les généralités
E.2 Les équipes de clubs
E.3 L'entraînement officiel
E.4 Les épreuves du Critérium de France
E.5 Les distances pour les parcours
E.6 Le contrôle du temps
E.7 L'établissement des scores
E.8 Le programme
E.9 Divers
E.10 Les titres décernés

A. GENERALITES

A.1 PRESENTATION

Ce tir, sur cibles animalières, a lieu sur terrain varié comme pour le tir en campagne.
Les animaux sont symbolisés par des blasons représentant du gibier de différentes tailles. La sécurité doit être absolue, les buttes de tir éloignées les unes des autres. Les pièges de tir ne devront pas entraîner des bris de matériel. Les tirs devront être praticables par les archers droitiers, gauchers et de toutes tailles. Il n'y a pas d'incident de tir dans cette discipline.

A.2 LES CATEGORIES

- **Age et Sexe**

La FFTA reconnaît 6 catégories d'âge et de sexe :

Benjamins Hommes et Femmes	abréviation =	(BH - BF)
Minimes Hommes et Femmes		(MH - MF)
Cadets Hommes et Femmes		(CH - CF)
Juniors Hommes et Femmes		(JH - JF)
Seniors Hommes et Femmes		(SH - SF)
Vétérans Hommes et Femmes		(VH - VF)

- **Armes**

Arcs nus	abréviation =	BB
Arcs à poulies nus		CO
Arcs libres		TL
Arcs droits		AD
Arcs de chasse		AC

- **Catégories ouvertes**

	Arc nu		**Arc à poulies nu**		**Arc Droit**		**Arc Libre**		**Arc Chasse**	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Benjamins	OUI	OUI								
Minimes	OUI	OUI								
Cadets	OUI	OUI	Regroupe-ment en Junior	Regroupe-ment en Junior	Regroupe-ment en Junior	Regroupe-ment en Junior	OUI	OUI	Regroupe-ment en Junior	Regroupe-ment en Junior
Juniors	OUI	OUI					OUI	OUI		
Seniors	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Vétérans	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

(Application saison 2013)

Note :
Les super vétérans tirent dans la catégorie "vétéran".

Promotion des disciplines de parcours : catégorie "DECOUVERTE" en parcours nature. **Elle est ouverte à toutes les armes et à tous les âges autorisés à la compétition.** Il n'y a pas de palmarès. Le tir se fait du piquet blanc, temps de tir : 45 secondes.

A.3 LE MATERIEL DE TIR

A.3.1 Les Arcs

Cinq (5) catégories d'arcs sont reconnues :

- **Arc nu**

Il s'agit d'un arc de n'importe quel type pourvu qu'il réponde aux principes et à la définition de l'arc utilisé dans le tir à l'arc sur cibles, c'est-à-dire : un instrument comprenant une poignée (grip), un fût (sans passage possible de la flèche à l'intérieur du fût), deux branches flexibles aux extrémités desquelles se trouve un embout (poupée) où vient se fixer la corde. L'arc est tendu par une seule corde venant se loger directement dans les deux poupées. Lors de la traction, il est tenu par une main sur la poignée, pendant que les doigts de l'autre main tirent sur la corde, maintiennent la traction et, enfin, lâchent la corde.

Cet arc doit être dépourvu de tout accessoire, à l'exception du repose flèche et exempt d'aspérités, repères, marques, tâches ou pièces métalliques qui pourraient être utilisés pour viser (dans la zone de la fenêtre d'arc).
Les fûts multicolores et les marques de fabrique localisées sur la face interne de la branche supérieure sont autorisés.

Des compensateurs, entièrement fixés, sont autorisés pour autant qu'ils ne soient pas montés avec des stabilisateurs. Du (des) poids peut (peuvent) être ajouté(s) à la partie inférieure du fût de l'arc. Tous les poids, quelle que soit leur forme, doivent être adaptés directement au fût, sans tige, extension, attaches de montage angulaire ou dispositifs d'absorption des chocs.

L'arc non tendu, complet avec les accessoires autorisés doit pouvoir passer par un trou ou un anneau de 12,2cm de diamètre intérieur, tolérance de + ou – 0,5mm. La longueur et la puissance sont indifférentes.

Les marques sur les palettes sont autorisées.

- **Arc à poulies nu**

Il s'agit d'un arc compound (arc à poulies), avec passage possible de la flèche à l'intérieur du fût. Son allonge est réglée mécaniquement par un système de poulies et/ou de cames. Il ne comporte, soit qu'une seule corde attachée directement aux deux branches, soit que celle-ci soit attachée à des câbles qui font partie du système.

- ✓ les écarteurs sont autorisés ;
- ✓ la puissance ne peut pas dépasser 60 livres ;
- ✓ cet arc doit être exempt d'aspérités, repères, marques, tâches ou pièces métalliques qui pourraient être utilisés pour viser (dans la zone de la fenêtre d'arc).

Les marques sur les palettes sont autorisées.

- **Arc Libre**

Il s'agit d'un arc classique ou à poulies tels que définis plus haut, mais ils peuvent être munis de tout type de viseurs autres qu'électriques ou électroniques. Les stabilisateurs, compensateurs, contrôleurs d'allonge et décocheurs sont autorisés.

- **Arc droit**

Il s'agit d'un arc de type "arc droit" ou Longbow, selon la définition de la FITA. Cela veut dire que lorsqu'on tend la corde, celle-ci ne peut toucher aucune autre partie de l'arc, à l'exception des encoches de fixation de la corde. La forme de la poignée ou des branches est sans restriction. La fenêtre de l'arc peut permettre le tir par le centre.
L'arc peut être composé de n'importe quel matériau ou combinaison de matériaux.
La longueur et la puissance de l'arc sont libres.
Ces arcs doivent être nus, aucun accessoire n'est autorisé.
Rien ne s'opposé à ce qu'un arc droit (Longbow) puisse être déclaré en arc nu (Barebow) lors de compétitions nationales, individuelles ou par équipes, en Parcours Nature et Tir sur cibles 3D.

- **Arc chasse**

Archers utilisant des arcs de type classique nu (article B.3, Les Règlements Généraux), tirant des flèches de poids conforme à celui du § "Les Flèches" ci-dessous. »

Si le matériel d'un archer ne correspond à aucune des catégories décrites ci-dessus, il doit être affecté à la catégorie "arc libre".

A.3.2 LA CORDE

- **Divisions Arc nu, Arc à Poulies nu, Arc droit et Arc Chasse** :

Des cordes de toute matière peuvent être employées, mais elles ne doivent pas comporter de repères autres qu'un ou deux arrêts pour ajuster l'encoche.
Le bord supérieur du tranche fil ne doit pas venir au niveau de l'œil (arc en action), afin de ne pas être une aide à la visée.
Les repères pour les lèvres et le nez sont interdits.

- **Division Arc Libre** :

Il n'y a aucune restriction concernant la corde dans cette catégorie.

A.3.3 LE STABILISATEUR

- **Division Arc à poulies nu et arc chasse** : un seul amortisseur ou contre poids, ayant une longueur linéaire maximale de 13cm mesurée à partir de l'extrémité visible de la virole de fixation et dans toutes les directions, peut être utilisé. Il peut être situé en n'importe quel point de l'arc, mais ne doit pas être une aide à la visée.
- **Division Arc libre** : aucune restriction.
- **Division Arc droit et Arc nu** : aucun stabilisateur n'est autorisé.

A.3.4 LES FLECHES

Des flèches de tous types peuvent être utilisées, conformément à l'article B.3.1.7.1 du Règlement International du Tir sur Cibles en extérieur, mais elles ne doivent pas causer de dégâts exagérés aux blasons ou aux buttes de tir. Elles doivent être marquées au nom ou aux initiales du tireur, être de longueur identique pour un même archer et rigoureusement identiques en cible.

- **Division arc nu** : le diamètre maximum des flèches est de 9,3mm.
- **Division arc droit** : seules les flèches en bois sont autorisées avec un empennage en plumes naturelles
- **Division arc chasse** : le poids minimal imposé pour les flèches est de :
  - 30 grammes pour les seniors hommes
  - 25 grammes pour les cadets, juniors hommes
  - 20 grammes pour les cadettes, juniors et seniors dames

Le repérage des flèches est obligatoire. Il se fait à l'aide d'anneaux de couleur visible, de 1cm environ, espacés de 1cm approximativement : 1ère flèche : 1 anneau - 2ème flèche : 2 anneaux.
La couleur des anneaux doit être identique pour les flèches du même archer.
Le premier anneau doit être à une distance de 2cm de l'empennage. Si un tireur a besoin de mettre une ligature à son empennage, la couleur de celle-ci doit être différente des bagues réglementaires.

Seules les pointes "cible" ou "field" collées ou vissées, permettant à la flèche de se planter en cible, sont autorisées.

Les encoches munies d'une diode éclairante ne sont pas autorisées.

A.3.5 REPOSE FLECHE ET CONTROLEUR D'ALLONGE

- **Divisions Arc à Poulies nu et Arc Libre :**

Un repose flèche réglable ou n'importe quel bouton de pression mobile ou écarteur de flèche, pourvu qu'il ne soit ni électrique, ni électronique, est autorisé. Le point de pression ne sera pas placé à plus de 6cm à l'intérieur du point pivot.
Un contrôleur d'allonge (clicker) sonore et/ou visuel, mais ni électrique, ni électronique, est autorisé.

- **Division arc nu** (B.B.) **:**

Sont autorisés un repose flèche qui peut être réglable, n'importe quel bouton de pression mobile, écarteur ou tout repose flèche, pourvu qu'il ne soit ni électrique, ni électronique et qu'il n'offre aucune assistance à la visée. Il n'y a pas d'overdraw. Les contrôleurs d'allonge sont interdits.

- **Division Arc Chasse :**

Seul est autorisé un tapis d'arc, posé directement sur la fenêtre d'origine, ne dépassant pas 5mm d'épaisseur sur le plancher, de n'importe quel matériau doux (cuir ou feutrine). L'épaisseur du tapis de fenêtre est libre, la hauteur maximum autorisée est de 3cm. Aucun autre type de repose flèche n'est autorisé. Les contrôleurs d'allonge sont interdits.

- **Division Arc Droit :**

Seul est autorisé un tapis d'arc, posé directement sur la fenêtre d'origine, ne dépassant pas 5mm d'épaisseur sur le plancher, de n'importe quel matériau doux (cuir ou feutrine). L'épaisseur du tapis de fenêtre est libre, la hauteur maximum autorisée est de 3cm. Aucun autre type de repose flèche n'est autorisé. Les contrôleurs d'allonge sont interdits.

A.3.6 LES VISEURS

Ils ne sont autorisés que dans la division "arc libre".
Ils ne doivent être ni électriques, ni électroniques.

A.4 LES EQUIPEMENTS DES ARCHERS

***Protection des doigts (de corde*) :** sont autorisés : les gants, les doigtiers, les palettes avec ou sans écarteur, les emplâtres. Les décocheurs automatiques sont autorisés uniquement dans la catégorie "arc libre".

Protection du buste : les plastrons sont autorisés.

Protection des bras : les bracelets de tous types, de toutes matières, longs ou courts, sont autorisés.

Maintien de l'arc : seules les dragonnes sont autorisées. Le port de gants de tous types est autorisé.

Protection de l'arc : des manchons de toutes couleurs et de toutes matières, protégeant les branches de l'arc, sont autorisés, à condition qu'ils ne servent pas d'aide à la visée.

Carquois : les carquois de hanche ou de dos, de tous types sont autorisés dans toutes les catégories.
Les carquois d'arc ne sont autorisés que dans les catégories Arc Chasse, Arc à poulies nu et Arc Libre, à condition qu'ils ne procurent aucune aide à la visée. Ils sont interdits dans les catégories Arc Droit et Arc nu. Les fixations des carquois d'arc doivent être démontées quand le carquois a été enlevé. Tout accessoire, marques, vis, écaille ou éraflure pouvant, selon l'arbitre, apporter une éventuelle aide à la visée, devra être masqué par un cache adhésif.

Les décompteurs de temps de tous types sont autorisés.
Les silencieux de corde sont autorisés en divisions arc à poulies, arc chasse, arc droit.
Appareils optiques **:**
Sont autorisées : les lunettes médicales comportant des verres correcteurs blancs ou teintés et les lunettes de soleil, à condition, cependant, qu'elles ne comportent pas de repères ou de système procurant une aide à la visée.
Sont interdits : les jumelles, les télémètres ou autres appareils de mesure, quel que soit le matériel de tir utilisé. Les viseurs éclairés ou à intensité lumineuse variable sont interdits, car ils supposent l'existence d'une source électrique, laquelle est interdite.
Appareils de communication **:**
Sont interdits, devant la ligne d'attente sur le terrain d'entraînement et à tout moment sur les parcours de compétition, tout appareil de communication, les casques d'écoute ainsi que les appareils tels que baladeurs, MP3, etc…

Appareils photographiques : l'usage des appareils photographiques, sauf les téléphones mobiles, est autorisé après le tir du dernier archer du peloton.
Source lumineuse : il est interdit d'utiliser une source lumineuse additionnelle (électrique ou non) pour éclairer la cible, l'archer en train de tirer ou une partie de son arc (viseur, corde ...). Cette interdiction s'applique à l'archer mais aussi à tous les tiers présents au moment du tir (autres archers, arbitres, officiels, ...).
Application au 1er septembre 2013 – Comité Directeur des 08 et 09 juin 2013

Notes et documents : seul le règlement ou des extraits de règlement sont autorisés. Toute consultation ou prise de note personnelle, relative au parcours et au tir, manuscrite ou numérique, durant la compétition, est strictement interdite Cependant, l'affichage des réglages, concernant les distances, sur la réglette du viseur, en division Tir Libre, est autorisé.

A.5 LA CIBLERIE

- **Les buttes de tir**

Elles doivent être faites d'une matière permettant aux flèches de se planter et d'être retirées de la cible sans détérioration de celle-ci.
Elles doivent arrêter les flèches afin que celles-ci ne passent pas entièrement au travers.
Elles doivent être en bon état et solidement fixées au sol, afin que leur position ne varie pas d'un peloton à l'autre.
Angle de tir : l'angle, entre la surface de la butte et la ligne de visée, ne doit pas être exagérément éloigné de 90°.

- **Nombre de buttes de tir** : Deux possibilités :

Parcours de 21 cibles à tirer deux fois	Parcours de 42 cibles à tirer une fois
4 grands gibiers 7 moyens gibiers 6 petits gibiers 4 petits animaux	8 grands gibiers 14 moyens gibiers 12 petits gibiers 8 petits animaux

- **Les blasons**

Seuls les blasons animaliers sont autorisés (pas de cibles volumétriques).
Les blasons sont soumis à l'agrément de la Commission Sportive Nationale.
Ils comportent obligatoirement 2 zones :

- ✓ **la zone "blessé"** correspondant au contour de l'animal. Les blasons qui ne possèdent pas ce tracé et qui figurent sur le livret officiel des blasons homologués FFTA, doivent être tracés, à l'initiative de l'organisateur, et être présentés aux archers avant le concours ;
- ✓ **la zone "tué"** correspondant au centre vital du corps de l'animal. Cette zone doit être tracée de façon très significative avec un gabarit, pour des erreurs supérieures à + ou – 2mm ;

La zone "petit tué" de la catégorie "arc libre" correspond au centre de la grande zone "tué". Cette zone doit être retracée de façon très significative avec un gabarit pour une tolérance de centrage de + ou – 2mm.

Traçage de la petite zone "tué" de la catégorie "arc libre" pour les moyens et grands gibiers : les deux zones se superposent et doivent être de formes identiques. Elles sont tracées de façon équidistante en hauteur (D) et en largeur (L) des axes verticaux et horizontaux de la grande zone "tué". La tolérance de centrage est de + ou – 2mm.

Les blasons peuvent être découpés selon le contour de l'animal, en laissant une marge de 1cm minimum autour de celui-ci. Ils doivent être collés sur un carton support.
Les blasons sont classés par catégories suivant le diamètre de la zone "tué". Pour les animaux ayant une zone "tué" ovale, considérer 2 dimensions "D" et "L" : voir dessin précédent :
Quatre catégories sont définies d'après leurs grandes zones "tué".
La tolérance de traçage est de + ou –2mm.

ZONES TOUS TYPES D'ARCS SAUF : ARC LIBRE

	Zones rondes	Zones ovales
Grands gibiers	"Tué" = ∅ 300 mm	**D** 225 mm × **L** 360 mm
Moyens gibiers	"Tué" = ∅ 225 mm	**D** 180 mm × **L** 275 mm
Petits gibiers	"Tué" = ∅ 150 mm	**D** 115 mm × **L** 180 mm
Petits animaux	"Tué" = ∅ 75 mm	**D** 60 mm × **L** 95 mm

ZONES POUR LES ARCS LIBRES

	Zones rondes	Zones ovales
Grands gibiers	"Tué" = ∅ 225 mm	**D** 180 mm × **L** 275 mm
Moyens gibiers	"Tué" = ∅ 150 mm	**D** 115 mm × **L** 180 mm
Petits gibiers	"Tué" = ∅ 150 mm	**D** 115 mm × **L** 180 mm
Petits animaux	"Tué" = ∅ 75 mm	**D** 60 mm × **L** 95 mm

- **Positionnement et fixation**

Les cibles doivent être visibles de chaque piquet à une hauteur de 1m, bas de la zone "blessé".
Les blasons peuvent être inclinés, mais jamais à l'envers.
La partie la plus basse de la zone "blessé", sur les buttes de tir, ne doit jamais être à moins de 10cm du sol.
Les animaux doivent être identifiables depuis le pas de tir.
Si un blason est caché par des obstacles, la commission des arbitres doit intervenir.

Recommandation : afin d'éviter des difficultés inutiles et absurdes, la position et l'inclinaison des blasons doivent restituer l'animal en position naturelle (on n'a jamais vu un sanglier incliné à 45 degrés dans la nature).

Petits animaux : il est obligatoire de positionner 2 blasons sur 1 ou 2 buttes de tir : le premier blason à tirer sera repéré par une marque rouge, le second par une marque bleue et blanche (la couleur des marques est en rapport avec la couleur des pas de tir).
L'archer tire 1 seule flèche par blason, sauf les catégories cadets, minimes et benjamins.

- **Les distances de tir**

	Distances pas rouge	Distances pas bleu	Distances pas blanc
Grands gibiers	Entre 30 et 40 mètres	35 mètres maxi	30 mètres maximum
Moyens gibiers	Entre 20 et 35 mètres	30 mètres maxi	25 mètres maximum
Petits gibiers	Entre 15 et 25 mètres	20 mètres maxi	15 mètres maximum
Petits animaux	Entre 5 et 15 mètres	15 mètres maxi	15 mètres maximum

Note :

- ✓ 5m est la distance minimum de sécurité du pas de tir le plus proche de la cible.
- ✓ Les benjamins et les minimes tirent du pas blanc : 2 flèches sur le blason ayant une marque blanche en 45".
- ✓ Les cadets tirent du pas bleu, puis du pas blanc : 2 flèches en 45".
- ✓ L'accès au pas blanc se fait par le pas bleu. Le pas blanc doit être à une distance inférieure ou égale au pas bleu.
- ✓ L'accès au pas bleu se fait par le pas rouge
- ✓ Pour les concours qualificatifs, les distances imposées sont celles des piquets rouges et blancs du tableau ci-dessus
- ✓ Pour un parcours de 21 cibles, le total des distances séparant le pas rouge des cibles sera dans une fourchette de 525 à 550m.

- **Création de blasons**

Toute homologation de blasons est soumise à la règle mathématique arrêtée par la Fédération dans le but de les affecter dans les bonnes catégories. L'unité de référence est la surface de la zone tuée ronde. Les surfaces pour chaque catégorie de blasons sont :

Grand Gibier : 4 (minimum 2828 cm^2)
Moyen Gibier : 4 à 9 (de 1590 cm^2 à 3582 cm^2)
Petit Gibier : 4 à 9 (de 704 cm^2 à 1584 cm^2)
Petit Animal : 4 à 15 (de 176 cm^2 à 660 cm^2)

A.6 LES PAS DE TIR

- **Matérialisation**

Les pas de tir sont matérialisés par des piquets de couleurs vives, de 20 à 40cm de hauteur hors sol ou marqués par des rubans de couleurs vives et toujours visibles.
L'installation d'un pas de tir doit être à plus d'1m de tout obstacle pouvant risquer de briser les branches de l'arc.
Couleurs **:** Rouge - Bleu - Blanc

- **Le pas de départ :** il est de couleur jaune.

Un pas "d'attente" ou "stop" peut être installé quelques mètres avant le pas de départ. Il est destiné à retenir les pelotons en cas de bouchons sur les parcours, afin que le peloton en train de tirer ne soit pas gêné.
Lors des championnats de France individuels, l'organisateur devra installer un piquet violet, destiné au chronométreur, dans un lieu qui lui permettra de suivre le départ et la position des tireurs aux différents pas de tir. Cet emplacement servira également au dégagement des tireurs après leur tir.

- **Attribution des pas de tir**

Vétérans, Seniors, Juniors : 1ère flèche au pas rouge, 2ème flèche au pas bleu.
Cadets (arc nu/arc libre) : 1ère flèche au pas bleu, 2ème flèche au pas blanc.
Minimes et Benjamins (arc nu) : les deux flèches du pas blanc.
Les ordres de tir dégressifs doivent être respectés : rouge, bleu et blanc.

- **Disposition des pas de tir**
  - ✓ Ordre de piquetage : Jaune - Rouge - Bleu - Blanc.
  - ✓ Le pas de départ (jaune) doit précéder le premier pas de tir rouge de 4 à 10m maximum par l'accès normal.
  - ✓ Les pas de tir peuvent être confondus ou dégressifs mais éloignés de 7m maximum par l'accès normal.
  - ✓ Quand les pas de tir sont dégressifs, le pas blanc doit être dans l'axe du pas rouge.
  - ✓ Pour limiter les bris de matériel, le pas blanc doit être dans l'axe du pas bleu ou confondu avec celui-ci pour les "petits animaux" (birdies).
  - ✓ Cependant, pour des raisons de sécurité et de qualité de tir, un décalage latéral est possible en restant dans les fourchettes de distances, mais les écarts devront rester raisonnables. Les adultes ne trouveront donc pas forcément la cible dans l'axe du pas blanc.

A.7 LES TEMPS DE TIR

Pour toutes les catégories : le chronomètre démarre dès l'arrivée de l'archer à son premier pas de tir qu'il doit rejoindre le plus rapidement possible (dès que le pas de tir est libre).

- **Temps de tir en secondes**

	Arc nu		Arc à Poulies nu		Arc droit		Arc Libre		Arc Chasse	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Benjamins	45	45								
Minimes	45	45								
Cadets	45	45	30	30	30	30	45	45	30	30
Juniors	30	30					45	45		
Seniors	30	30	30	30	30	30	45	45	30	30
Vétérans	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45

Les dépassements du temps : le premier dépassement du temps de tir, par parcours de 21 cibles, fera l'objet d'un avertissement mentionné sur la feuille de marque, le ou les suivants seront sanctionnés par l'annulation de la ou des flèches tirée(s) hors délai.

En cas d'intempéries graves, seul l'arbitre responsable de la compétition sera mandaté pour moduler le temps de tir.

A.8 LA POSITION DE TIR

~~L'archer doit obligatoirement se tenir en arrière du pas de tir, de façon à le toucher. Un déplacement latéral est autorisé, à condition de rester en arrière du pas de tir et de toucher celui-ci avec un pied.~~
Le tireur doit toucher le piquet et peut le devancer.
Application au 1er septembre 2013 – Comité Directeur des 08 et 09 juin 2013

Les tirs peuvent s'effectuer, debout, à genoux, accroupi, assis, mais il faut rester en contact avec le pas de tir.

Les organisateurs doivent veiller à ce que les pas de tir soient utilisables aussi bien par les droitiers que par les gauchers, par les grands ou les petits en taille.

Les tireurs en attente doivent s'arrêter au niveau du pas jaune ou du pas d'attente (stop) et y demeurer en silence pendant la durée des tirs des archers qui les précèdent.

Il est absolument interdit à un tireur de reconnaître le blason au préalable, sous peine d'annulation des scores réalisés à cette cible.

A.9 LES TECHNIQUES DE TIR

- **Divisions Arc nu, Arc à poulies nu et Arc Libre** :

La prise de corde et l'ancrage sont totalement libres.

- **Division Arc Droit et Arc Chasse** :

La prise de corde doit être obligatoirement de type "prise méditerranéenne", c'est-à-dire 1 doigt au-dessus de l'encoche, 2 ou 3 doigts dessous.

A.10 LE MARQUAGE DES SCORES

a) Le décompte des points obtenus s'établit comme suit :

Valeur des Flèches	Zone "tué"	Zone "blessé"
1ère flèche	20 points	15 points
2ème flèche	15 points	10 points

b) Maximum de points par cibles : 35 points.

c) Maximum de points sur un parcours de 42 cibles : 1470 points.

d) Les cordons sont toujours à l'avantage (comptés au point supérieur).

e) Une flèche arrivant en cible par ricochet compte, à condition d'être plantée dans le blason en zone marquante.

f) Une flèche qui s'encastre dans une autre déjà en cible marque la même valeur que la flèche encastrée.

g) Les flèches rebondissant sur le blason ou traversant ce dernier pourront marquer dans la mesure où l'impact en zone marquante peut être trouvé.

h) Si, sur le blason, un arbre cache une partie de l'animal, la flèche plantée sur la surface de l'arbre est nulle, le cordon étant cependant à l'avantage du tireur.

i) Une flèche qui heurte une autre flèche et se plante ensuite en cible doit être comptée suivant sa position en cible.

j) Une flèche qui heurte une autre flèche déjà en cible et qui rebondit hors zone marquante, doit être comptée à la valeur de la flèche heurtée, à condition que celle-ci puisse être identifiée.

k) Flèche tombée de l'arc : une flèche, tombée de l'arc, peut être tirée une seconde fois si l'archer peut la toucher avec la main ou avec son arc sans quitter le pas de tir.

l) Flèches perdues : leur recherche doit se faire après le concours, sauf s'il est possible d'assurer la sécurité des personnes et si aucune gêne ne s'ensuit pour le bon déroulement de l'épreuve, ni pour le peloton qui suit.

m) Il est **interdit de jeter** une (ou plusieurs) flèche(s) à la main pour quelque raison que ce soit.

n) Marques et double marque :

- ***la feuille de marque*** doit être signée par le chef de peloton et le tireur concerné ;
- ***la double marque*** est obligatoire et doit être mise à jour à chaque cible, elle doit être tenue par un archer du peloton.

o) Les résultats, dans leur intégralité et par catégories officiellement reconnues, doivent être établis par l'organisateur. Ils devront être transmis, dans les 6 jours qui suivent le concours, en double exemplaire, pour homologation, à l'arbitre responsable du concours.

p) Les sanctions : en cas de non respect du règlement, l'archer fautif fera l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification.

A.11 LE JURY D'APPEL

Le jury d'appel est composé de 3 membres titulaires dont 1 président. Sa composition, la désignation du Président, son Rôle, la procédure d'appel et les devoirs du Jury sont précisés dans le Chapitre 1 – Les Règlements Généraux – B.5.1.

A.12 L'ORGANISATION

- **Rôle de l'organisateur et du chef de peloton**

L'organisateur forme les pelotons et nomme les chefs de peloton. Le chef de peloton a pour rôle essentiel le contrôle du temps de tir et le marquage des points, obtenus par chaque tireur, sur la feuille de marque. Il doit être impartial et respecté de tous, sans animosité lors d'un litige.
Le chef de peloton pourra être soit un tireur, soit un accompagnateur. Il interdira aux archers de toucher aux pièges faits par les branches, les herbes, les feuilles, etc…
Si besoin, il aidera l'organisateur à constituer le peloton qui sera composé de 3 archers minimum et 5 maximum.
Il assurera la rotation des tireurs à l'intérieur de son peloton pendant les tirs.
Exemple pour 5 tireurs : ABCDE, BCDEA, CDEAB, DEABC, EABCD, etc…

- **Le chronométrage**

Le chronométrage doit être assuré par le chef de peloton, l'un des archers, un accompagnateur ou, de façon ponctuelle, par un arbitre ou un chronométreur à poste fixe.
Les dépassements de temps seront notés sur la feuille de marque de l'archer et annoncés au tireur après le tir de sa flèche. La commission des arbitres jugera des points à annuler.

- **Pelotons seniors**

Lors d'un concours qualificatif : les pelotons sont formés par l'organisateur, en prenant soin qu'il n'y ait pas plus de 2 archers du même club par peloton de 4 tireurs, ou 3 du même club pour un peloton de 5 tireurs.
Lors des championnats départementaux et régionaux : il est souhaitable que les tireurs soient regroupés par catégories d'arc.

- **Pelotons jeunes**

Il faut éviter qu'un peloton soit uniquement composé de 3 jeunes et d'un seul adulte. Il est préférable de former des pelotons comprenant 1 jeune et 3 adultes ou 2 jeunes et 2 adultes.

A.13 LE CLASSEMENT PAR CATEGORIES ET LE DEPARTAGE DES EX ÆQUO

Le classement doit être dégressif en partant du score le plus élevé.

En cas d'égalité entre deux archers, ceux-ci sont départagés comme suit :

- ✓ au nombre de 35 points réalisés (en faisant 20 points + 15 points) ;
- ✓ au nombre de 30 points réalisés (en faisant 20 points + 10 points) ;
- ✓ au nombre de 30 points réalisés (en faisant 15 points + 15 points) ;
- ✓ au nombre de 25 points réalisés (en faisant 15 points + 10 points) ;
- ✓ au nombre de 20 points ;
- ✓ au nombre de 15 points ;
- ✓ au nombre de 10 points.

A.14 LES BADGES

Se reporter au chapitre des médailles et distinctions.

A.15 LES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX

Ils se déroulent selon le même règlement.
Les titres de "**CHAMPION DEPARTEMENTAL**" ou "**CHAMPION REGIONAL**" sont décernés selon des critères propres aux Ligues ou Comités Départementaux.

B. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TIR NATURE

Cette compétition se propose de regrouper sur deux jours les meilleurs tireurs nationaux qui ont obtenu leurs qualifications.

B.1 LES PERIODES DE QUALIFICATION

~~La date du championnat est fixée par le Comité Directeur de la FFTA : c'est habituellement lors du week-end de Pentecôte. La FFTA indique, par l'intermédiaire de la circulaire d'information publiée dans la revue "Le Tir à l'Arc", les dates des derniers concours qualificatifs pour participer aux Championnats de France.~~

La date du championnat est fixée par le Comité Directeur de la FFTA : c'est habituellement le troisième week-end de mai. La FFTA indique, par l'intermédiaire de la circulaire d'information publiée dans la revue "Le Tir à l'Arc", les dates des derniers concours qualificatifs pour participer aux Championnats de France.

Application au 1er janvier 2015 – Comité Directeur des 08 et 09 juin 2013

B.2 LE MODE DE SELECTION

Les tireurs doivent se reporter au classement national établi au long de l'année, d'un championnat à l'autre, sur le site Internet de la FFTA. Les modalités de participation sont indiquées dans le Guide Calendrier des compétitions et sur le site Internet. La FFTA indique, par l'intermédiaire de la circulaire d'information publiée dans la Revue Le Tir à l'Arc, les dates et derniers concours sélectifs pour participer au Championnat de France.

B.3 LE DEROULEMENT

L'organisateur devra prévoir 3 parcours de 21 cibles situées aux distances réglementaires.
Pour toutes les catégories, les épreuves du Championnat de France se déroulent sur 21 cibles le samedi et 21 cibles le dimanche.
Le classement final se fait sur le cumul de points des 2 jours.
Le départ des pelotons se fait en simultané, sauf si les conditions de terrain imposent des départs échelonnés

- **Formation des pelotons**

Le premier jour, les pelotons seront formés par l'organisateur d'après la liste fournie par la FFTA selon l'ordre du classement national, en prenant soin que les archers d'une même catégorie d'âge, d'arc et de sexe effectuent le même parcours.

~~Le deuxième jour, les pelotons seront refaits par ordre de classement du premier jour, pour chaque catégorie.~~

Le deuxième jour, les pelotons seront refaits par ordre inverse de classement du premier jour, pour chaque catégorie.

Application au 1er septembre 2013 – Comité Directeur des 08 et 09 juin 2013

En cas de départ échelonné, l'ordre de départ est géré dans le Cahier des Charges

Lorsque les pelotons sont formés de jeunes, la présence d'un chronométreur adulte ou d'un arbitre est obligatoire pour des raisons de sécurité.

- **Le départage des ex æquo** se fait selon le règlement général du Parcours Nature.

Le jour du Championnat de France, les accompagnateurs sont interdits sur le terrain, sauf pour la presse et les photographes sur autorisation des organisateurs et de la Commission des Arbitres.

Pour des raisons de sécurité, l'accès au terrain d'échauffement n'est autorisé que sous l'autorité de la Commission des Arbitres. En l'absence d'arbitre, le terrain d'échauffement est fermé et son accès interdit.
Le terrain d'échauffement doit être ouvert au moins ½ heure avant le départ des premiers pelotons et fermé après le départ du dernier peloton.
Si un archer doit se rendre, pour quelque raison que ce soit, au terrain d'échauffement, il doit en demander l'autorisation au Président de la Commission des Arbitres du championnat. Les contrevenants seront avertis : en cas de non obtempération ou de récidive, expulsion du terrain et disqualification.

Les parcours des Championnats de FRANCE individuels et par équipes doivent être réalisés sur des parcours totalement nouveaux au premier jour de la compétition.

B.4 LE CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera assuré :

- ✓ soit par un chronométreur à poste fixe, un par cible ;
- ✓ soit par un chronométreur désigné par l'organisateur et accompagnant le peloton tout au long du parcours.

Le Chronométreur notera, sur chaque feuille de marque, tous les temps de tir et signalera les dépassements.
La double marque sera tenue, à tour de rôle, par les archers du peloton par rotation ; A, puis B, puis C, etc…
Si un risque pour la sécurité des archers existe du fait d'un terrain dangereux (suite à des intempéries par exemple), le temps de tir doit être neutralisé soit pour des cibles particulières soit pour l'ensemble du parcours. Cette décision revient à la commission des arbitres. Un allongement du temps de tir est impossible. Toutefois les arbitres pourront s'ils s'aperçoivent qu'un archer ou un peloton prend systématiquement trop de temps pour tirer, leur donner un avertissement oral. Si l'Archer ou le peloton continue à prendre trop de temps un avertissement écrit sera porté sur la feuille de marque. Au second avertissement une sanction sera prise par la commission des arbitres.
Lors des championnats de France, l'organisateur doit faire appel à des chronométreurs qui accompagneront les pelotons. Les catégories jeunes doivent bénéficier d'un chronométreur en priorité (en commençant par les benjamins, puis les minimes, etc…). Les parents des jeunes archers peuvent prendre part au chronométrage mais ils ne peuvent pas accompagner le peloton de leur enfant. L'organisateur doit affecter les parents dans des pelotons qui suivent le groupe de l'enfant (maximum 2 pelotons) et sur le même parcours afin de minimiser les temps à l'arrivée.
L'ordre pour affecter des chronométreurs aux catégories est le suivant : Tir Libre, Arc nu, Arc à poulies nu, Chasse, Arc droit.
Pour les catégories à partir de junior, la catégorie entière doit être chronométrée. Si par manque de chronométreur, une catégorie ne peut être chronométrée alors aucun chronométreur ne sera affecté aux pelotons de cette catégorie pour respecter l'égalité de traitement des archers.
(Date d'application : saison 2013)

B.5 L'ARBITRAGE

La FFTA désigne le Président de la Commission des Arbitres ainsi que le Délégué Technique et prend en charge leur déplacement et leur hébergement.
Le comité d'organisation doit prendre en charge et fournir, par l'intermédiaire du Président de la Commission Régionale des Arbitres, le nombre d'arbitres nécessaire au bon déroulement de la compétition.

B.6 LE JURY D'APPEL

Le jury d'appel est composé de 3 membres titulaires dont 1 président. Sa composition, la désignation du Président, son rôle, la procédure d'appel et les devoirs du Jury sont précisés dans le Chapitre 1 – Les Règlements Généraux – B.5.1.

B.7 LES TITRES DECERNES

Un titre de "Champion de France de Parcours Nature" est décerné dans chacune des catégories citées dans le tableau officiel.

B.8 LES TENUES

En application du règlement fédéral (Chapitre 1 – Les Règlements Généraux– C.12.1).
Durant les parcours, des vêtements et des chaussures adaptés doivent être portés.
Mais, pour la cérémonie d'ouverture et pour la remise des prix sur le podium, le port de la tenue de club ou d'équipe, ou la tenue blanche est **impérative.**
Il est rappelé aux compétiteurs qu'ils doivent se découvrir lors de la remise des médailles et durant les hymnes.

Note : Lors du Championnat de France, un archer qui a participé à l'élaboration d'un parcours ne peut pas participer à la compétition.

C. L'OPEN DE FRANCE

C.1 LES GENERALITES

Cette compétition se propose de regrouper, en équipes, les meilleurs tireurs de chaque ligue ainsi que les archers des nations étrangères invitées.
~~L'Open de France se déroule le week-end de l'Ascension.~~
L'Open de France se déroule 15 jours avant le Championnat de France individuel.
Application au 1er septembre 2013 – Comité Directeur des 08 et 09 juin 2013
La FFTA désigne le Président de la Commission des Arbitres et le Délégué Technique. Elle prend en charge leur déplacement et leur hébergement.
Les départs des pelotons sont faits en simultané.

C.2 LES EQUIPES

Une équipe régionale est composée de 6 personnes : 5 compétiteurs + 1 arbitre.
Si une équipe régionale se présente lors de la compétition sans arbitre, elle ne sera pas classée.

Chaque équipe régionale est soit masculine, soit féminine. Elle est composée de **5 tireurs**, dont au moins **1 jeune** (benjamin, minime, cadet ou junior), elle doit comporter chacune les 5 types d'arc reconnus par le règlement général du Parcours Nature, à savoir un arc droit nu, un arc chasse nu, un arc à poulies nu, un arc nu et un arc libre.
Le jeune doit tirer avec un arc reconnu pour sa catégorie.
Toute équipe déclarée non conforme par le Président des Arbitres ne sera pas classée.

Capitaine d'Equipe : les Capitaines d'Equipe sont autorisés à accompagner leurs tireurs sur les terrains. Ils devront cependant respecter les règles suivantes :

- ✓ un seul Capitaine d'Equipe par équipe ;
- ✓ le nom du Capitaine d'Equipe devra être communiqué au greffe, dans le dossier d'inscription de l'équipe ;
- ✓ le Capitaine d'Equipe devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique ;
- ✓ le Capitaine d'Equipe peut accompagner les archers de son équipe aux pas de tir. La communication entre le Capitaine et son équipe est libre. Il peut conseiller le tireur sur sa technique de tir, sur l'estimation des distances et des difficultés de tir. Ensuite, il peut accompagner ses tireurs aux cibles ;
- ✓ le Capitaine d'Equipe est responsable de son équipe concernant en particulier
  - a) la conformité de la composition de l'équipe (transferts – Etrangers) ;
  - b) la conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement (arc, flèches,...) ;
  - c) il est l'unique interlocuteur avec l'arbitre. A ce titre, il présente l'ensemble des documents administratifs (licence, certificat médical, passeport) au greffe qui lui remet les dossiers personnels ;
  - d) il accompagne son équipe lors du contrôle du matériel ;
  - e) il a un devoir de sécurité pour lui-même et son équipe.

En cas de désaccord, il devra déposer un recours devant le Jury d'Appel.

Transferts : Voir Chapitre 1 – Les Règlements généraux – C.3.3.

Nombre d'équipes :
Les ligues de moins de 2000 licenciés peuvent inscrire 3 équipes maximum, dont au moins une équipe féminine.
Les ligues de 2000 licenciés et plus peuvent inscrire 4 équipes maximum (2 féminines et 2 masculines).
Si une ligue ne présente pas d'équipe féminine, elle ne peut présenter qu'une équipe masculine.

C.3 LE DEROULEMENT

L'Open de France se déroule conformément au règlement général du Parcours Nature. Il se dispute sur un parcours de 42 cibles.
Les parcours doivent être totalement nouveaux au premier jour de la compétition et aucun concours même amical ne peut être organisé sur ces parcours préalablement à l'Open de France.
Chaque équipe de ligue forme un peloton et est accompagnée tout au long du parcours par un même arbitre d'une ligue différente de la leur qui chronomètre les archers et s'assure de la régularité du tir. Les arbitres peuvent être permutés après chaque parcours. Les arbitres se placent à un endroit où ils peuvent travailler en toute sécurité et sans gêner le déroulement des tirs.

- ✓ les archers d'une même équipe sont autorisés à communiquer entre eux ;
- ✓ l'équipe dispose de 3 minutes pour tirer l'ensemble des 10 flèches (2 flèches par type d'arc) ; Chaque archer doit tirer ses deux flèches l'une après l'autre, dans la « foulée » ;
- ✓ le chronomètre commence lorsque le premier archer franchit le pas de départ (jaune) et le chronomètre s'arrête à la décoche de la deuxième flèche du cinquième et dernier tireur. Ses co-équipiers peuvent le suivre ;
- ✓ un seul archer tire à la fois ;
- ✓ la rotation de tir est à la convenance du peloton. Son organisation est modifiable durant la durée de la compétition ;
- ✓ Il n'y a pas d'incident de matériel.

C.4 LES FEUILLES DE MARQUE

Les points doivent être notés de façon collective sur des feuilles de marque spécifiques, par ordre décroissant des valeurs pour l'ensemble de l'équipe.
Le résultat est celui d'un groupe, il ne peut y être attaché des résultats individuels.
Les feuilles de marque sont tenues par le capitaine et l'arbitre accompagnant le peloton.

C.5 LE DEPASSEMENT DE TEMPS

Chaque équipe dispose de 3 minutes pour tirer l'ensemble de ses 10 flèches (2 flèches par archers). Le chronométrage commence lorsque le premier archer franchit le pas de départ (jaune) et est arrêté à la décoche de la deuxième flèche du 5ème et dernier tireur.
Les dépassements de temps sont gérés en termes d'équipes. Un (1) dépassement de temps, avant sanction, est accordé à l'équipe par parcours de 21 cibles. Un arbitre, ayant observé un archer dépassant le temps limite imparti, l'avertira par une note signée sur la feuille de marque de l'équipe en indiquant l'heure de l'avertissement. Au second ou tout autre avertissement écrit suivant, lors de cette compétition, annulation d'autant de meilleures flèches en cibles que de flèches tirées hors délai.
Le temps limite peut être étendu lors de circonstances exceptionnelles. La décision est sous la responsabilité de l'arbitre responsable de ce Championnat.

C.6 LE JURY D'APPEL

Le jury d'appel est composé de 3 membres titulaires dont 1 président. Sa composition, la désignation du Président, son Rôle, la procédure d'appel et les devoirs du Jury sont précisés dans le Chapitre 1 – Les règlements Généraux – B.5.1.

C.7 LE CLASSEMENT

Le classement s'effectue par addition des scores des 5 archers.
Il y a 2 classements : **l'OPEN DE FRANCE MESSIEURS et l'OPEN DE FRANCE DAMES.**

C.8 LES EX AEQUO

En cas d'égalité, l'équipe ayant réalisé le plus grand nombre de 20 est déclarée gagnante.
Si l'égalité subsiste, c'est l'équipe ayant réalisé le plus grand nombre de 15 et enfin de 10.

C.9 LES TROPHEES

La FFTA fournit un trophée pour chacun des deux classements.
Il est gagné définitivement au bout de 3 victoires consécutives ou de 5 victoires non consécutives.
Tant qu'il n'est pas gagné définitivement, chaque ligue l'ayant gagné une année est tenue de le rapporter à l'Open de France suivant, pour sa remise en jeu.

C.10 LES TITRES

Dans les deux classements, les équipes de ligue gagnantes sont déclarées :

CHAMPIONNES de FRANCE par EQUIPES de LIGUE - PARCOURS NATURE

C.11 LES TENUES

En application du règlement fédéral (Chapitre 1 – Les Règlements Généraux– C.12.1)
Durant les parcours, des vêtements et des chaussures adaptés doivent être portés.
Mais pour la cérémonie d'ouverture et pour la remise des prix sur le podium, le port de la tenue de club, ou d'équipe, ou la tenue blanche est **impérative.**
Il est rappelé aux compétiteurs qu'ils doivent se découvrir lors de la remise des médailles et durant les hymnes.

C.12 L'ORGANISATION

Les années paires, la Ligue de l'Equipe masculine gagnante a la charge d'organiser l'Open de France l'année suivante.
Les années impaires, la Ligue de l'Equipe féminine gagnante a la charge d'organiser l'Open de France l'année suivante.

Une même Ligue ne peut pas organiser l'Open de France deux années consécutives. Dans ce cas, la Ligue classée en deuxième en recevra la charge.

Note : Lors du championnat de France, un archer qui a participé à l'élaboration d'un parcours ne peut pas participer à la compétition.

D. LE CRITERIUM DE FRANCE PARCOURS NATURE : compétitions sélectives

D.1 LES COMPÉTITIONS SELECTIVES DE PARCOURS NATURE PAR EQUIPES DE CLUBS

Elles se déroulent en suivant les **règlements généraux du Parcours Nature en vigueur**.
Arcs concernés : arc nu, arc à poulies nu, arc droit, arc de chasse et Tir Libre.

Nombre de scores pour la sélection au Critérium Tir Nature par équipe de Club : 2
(Date d'application : saison 2013)

D.1.1 SELECTION

Sélection : Les équipes seront soit masculines, soit féminines et sélectionnées au moyen du classement national (scores des 3 meilleurs archers du même club tirant le même jour le même concours)

Pour les transferts, voir l'Article C.3.3 des Règlements Généraux.

Le classement est établi sur le total des 3 meilleurs scores réalisés à condition qu'il y ait :

- ✓ **un arc nu (B.B.) ou un arc de chasse**
- ✓ **un arc droit**
- ✓ **un arc à poulies nu ou un arc tir libre**

Ce Critérium par équipes de clubs concerne toutes les catégories de compétiteurs ouvertes au règlement général du Parcours Nature, chaque compétiteur tirant au pas de tir habituel de sa catégorie
(Date d'application : saison 2013)

D.1.2 LES MODES DE SELECTION

Sélection : Les équipes seront soit masculines, soit féminines et sélectionnées au moyen du classement national.

Un score de qualification pour le critérium de France par équipe de clubs peut être fait sur n'importe quel type de parcours (42 cibles ou 2 fois 21 cibles)

Un club peut présenter pour le Critérium soit une équipe masculine soit une équipe féminine soit les deux.

Quota pour le Criterium de France Nature par équipe de club

- Parcours de 21 cibles (et uniquement 21 cibles, pas de dérogation possible sur le nombre par le club)
- Les pelotons sont composés de trois équipes donc un total de 63 équipes répartit en :
    - 42 hommes
    - 21 femmes

D.1.3 LA PERIODE DE SELECTION

Pour la saison 2013, la période de sélection s'étend du 1er septembre 2012 au 30 avril 2013.

Le Comité Directeur de juin définira la période pour la saison suivante.

E. LE CRITERIUM DE FRANCE PARCOURS NATURE PAR EQUIPES DE CLUBS

E.1 LES GÉNÉRALITÉS

La date du Critérium de France est fixée par le Comité Directeur pour l'année suivante.
En principe le Critérium de France Parcours Nature par Equipes de Clubs a lieu la veille des Championnats de France Parcours Nature.
Les parcours doivent être totalement nouveaux au 1er jour de la compétition et aucun concours même amical ne peut être organisé sur ces parcours préalablement aux Critériums de France

E.2 LES EQUIPES DE CLUBS

Participent au Critérium de France :

- ✓ L'équipe qui satisfait au mode de sélection définit au point D.1.2 du présent règlement
- ✓ Les équipes **masculine et féminine** sont composées de **3 archers** (un arc de la catégorie arc à poulies nu ou Tir Libre, un arc nu ou un arc de chasse, un arc droit).

(Date d'application : saison 2013)

Les Capitaine d'Equipes : ils sont autorisés à accompagner leurs tireurs sur les terrains. Ils devront, cependant, respecter les règles suivantes :

- ✓ un seul capitaine par équipe ;
- ✓ le nom du capitaine d'équipe devra être communiqué au greffe, dans le dossier d'inscription de l'équipe ;
- ✓ le capitaine d'équipe devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique ;
- ✓ le Capitaine d'Equipe peut accompagner les archers de son équipe aux pas de tir. La communication entre le Capitaine et son équipe est libre. Il peut conseiller le tireur sur sa technique de tir, sur l'estimation des distances et des difficultés de tir. Ensuite, il peut accompagner ses tireurs aux cibles ;
- ✓ le Capitaine d'Equipe est responsable de son équipe concernant en particulier
  a) la conformité de la composition de l'équipe (transferts – Etrangers) ;
  b) la conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement (arc, flèches,...) ;
  c) il est l'unique interlocuteur avec l'arbitre. A ce titre, il présente l'ensemble des documents administratifs (licence, certificat médical, passeport) au greffe qui lui remet les dossiers personnels ;
  d) il accompagne son équipe lors du contrôle du matériel ;
  e) il a un devoir de sécurité pour lui-même et son équipe.

En cas de désaccord, il devra déposer un recours devant le Jury d'Appel.

Transferts : voir la règle dans les Règlements Généraux en C.3.3.

E.3 L'ENTRAÎNEMENT OFFICIEL

Au moins 1 heure avant le départ des pelotons, l'organisateur doit prévoir un terrain sur lequel seront installés des cibles en nombre suffisant comportant des distances variées, inconnues avec des blasons neufs ou usagés correspondant aux différentes catégories de gibiers.

E.4 LES ÉPREUVES DU CRITERIUM DE FRANCE

E.4.1 L'épreuve du Critérium de France est une épreuve de Parcours Nature de 21 cibles (sans possibilité d'en rajouter). Elle regroupe 42 équipes hommes et les 21 équipes femmes sélectionnées via le classement national.

E.4.2 Chaque compétiteur tire deux flèches aux pas de tir habituels de sa catégorie.

E.5 LES DISTANCES POUR LES PARCOURS

Elles devront être conformes au règlement général du Parcours nature.

E.5.1 L'ORDRE DE TIR

Chaque groupe est composé de 3 équipes, soit 9 archers. Les équipes tirent l'une après l'autre.

- ✓ **Tir sur blasons uniques** : chaque équipe tire ses 6 flèches dans le blason.
- ✓ Le démarquage est possible sur les petits animaux

E.5.2 LA ROTATION

A chaque cible les équipes tirent alternativement en premier et en second.
A l'intérieur d'une équipe l'ordre des tirs est laissé au choix de l'équipe ou de son capitaine.

E.6 LE CONTRÔLE DU TEMPS

Chaque équipe dispose de 2 minutes pour tirer l'ensemble de ses 6 flèches (2 flèches par archers). Le chronométrage commence lorsque le premier archer franchit le pas de départ (jaune) et est arrêté à la décoche de la deuxième flèche du 3ème et dernier tireur.
Les archers peuvent se rendre tous en même temps au pas de tir où ils attendent leur tour de tirer. Chaque archer doit tirer ses deux flèches l'une après l'autre dans la foulée.

Les dépassements de temps sont gérés en termes d'équipes. Un (1) dépassement de temps, avant sanction, est accordé à l'équipe par parcours de 21 cibles. Un arbitre, ayant observé un archer dépassant le temps limite imparti, l'avertira par une note signée sur la feuille de marque de l'équipe en indiquant l'heure de l'avertissement. Au second ou tout autre avertissement écrit suivant, lors de cette compétition, annulation d'autant de meilleures flèches en cibles que de flèches tirées hors délai.
Le temps limite peut être étendu lors de circonstances exceptionnelles. La décision est sous la responsabilité de l'arbitre responsable de ce Championnat.

Sécurité lors du tir par équipes : le premier tireur a le droit de s'engager avec sa première flèche encochée sur l'arc. En aucun cas, le tireur suivant ne doit positionner sa flèche, encochée ou non, sur l'arc tant que le tireur qui le précède n'a pas dégagé le pas de tir et se trouve en sécurité. Sa flèche doit demeurer dans le carquois.

E.7 L'ÉTABLISSEMENT DES SCORES

Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, le départage se fera de la manière suivante :
Pour le classement, excepté pour les égalités décrites plus loin :

- ✓ plus grand nombre de 20/15
- ✓ plus grand nombre de 20/10
- ✓ plus grand nombre de 15/15
- ✓ plus grand nombre de 15/10

Si l'égalité subsiste, les équipes sont déclarées ex æquo.

Pour l'attribution du titre ou des médailles :

- ✓ 1 tir de barrage d'une série de 3 flèches (une par archer de l'équipe), tirées du pas rouge dans un temps de 1 minute à partir du moment où le premier archer quitte le pas d'attente/stop, sur une cible au choix de l'organisateur. Les archers peuvent tous monter au pas de tir rouge en même temps Le plus haut score des points gagne.
- ✓ Si l'égalité subsiste, un nouveau tir de barrage sera effectué jusqu'au départage de l'égalité.

La durée de la séquence de tir accordée pour résoudre une égalité entre 2 équipes sera de deux (2) minutes, une par équipe.

Les tirs de barrage se feront sur une cible, au choix de l'organisateur (sauf petits animaux), spécialement installée à cet effet près de la zone du greffe. Les tirs de barrage seront tirés dès que cela sera possible après que les feuilles de marque aient été enregistrées. Une équipe qui ne peut être présente pour un tir de barrage après que son capitaine d'équipe en ait été informé sera déclarée perdante. Si l'équipe et son capitaine ont quitté le terrain et qu'ils ne puissent être informés du tir de barrage, bien que les résultats ne soient pas officiellement certifiés, cette équipe sera déclarée perdante.

E.8 LE PROGRAMME

Les horaires de référence sont publiés sur le Guide Calendrier des compétitions de la saison. Ils pourront être modifiés pour des raisons pratiques, conjointement par le Comité d'organisation, la Commission des Juges et les capitaines d'équipes.

L'affectation aux cibles des différentes équipes se fait par tirage au sort par les arbitres et les organisateurs.

Chaque peloton sera composé de trois équipes de clubs. Ils sont constitués par tirage au sort.
Chaque peloton sera accompagné tout au long du parcours par un arbitre.

En cas de nombre impair d'équipes, la Commission des Juges désignera un arbitre pour l'équipe restée seule.

Le capitaine d'équipe peut communiquer avec ses archers à tout moment dans la mesure où il ne provoque pas une gêne pour l'équipe adverse. Il peut accompagner son équipe au pas de tir et monter aux cibles à la fin des tirs. La concertation entre les archers est possible. Il n'y a pas d'incident de tir dans cette discipline.

E.9 DIVERS

Matériel : le matériel des archers sera conforme aux règlements de la FFTA pour toutes les catégories d'arc.

Pénalités : une équipe convaincue de contrevenir au présent règlement ainsi qu'aux règlements généraux de la FFTA peut être éliminée du Critérium et peut perdre la place qu'elle avait acquise.

S'agissant du capitaine d'équipe, il peut dans un premier temps se voir retirer son badge et être exclu du suivi de son équipe. En cas de récidive, il peut être exclu du parcours.

E.10 LES TITRES DÉCERNÉS *(Application au 01/01/2008)*

L'équipe de Club féminine gagnante reçoit le titre de :

ÉQUIPE DE CLUB FEMININE VAINQUEUR DU CRITERIUM DE FRANCE DE PARCOURS NATURE

L'équipe de Club masculine gagnante reçoit le titre de :

ÉQUIPE DE CLUB MASCULINE VAINQUEUR DU CRITERIUM DE FRANCE DE PARCOURS NATURE

Les équipes reçoivent les trophées alloués par la FFTA.

II.5 - LE TIR SUR CIBLES 3D

Et 3D International
Sommaire

A. Généralités

A.1 Le parcours
A.2 Les arcs concernés et les catégories
A.3 Le règlement de tir
A.4 Le Jury d'appel et l'arbitrage
A.5 Le chronométrage
A.6 Le dépassement de temps
A.7 Les pas de tir
A.8 L'implantation et la sécurité
A.9 Le décompte des points
A.10 Les ex-æquo
A.11 Points particuliers
A.12 Les badges

B. Le Championnat de France individuel de tir 3D

B.1 Les qualifications à réaliser
B.2 Le déroulement
B.3 L'organisation des départs
B.4 Le chronométrage
B.5 Les titres décernés en tir sur cibles 3D
B.6 Les tenues

C. Réservé

D. Le Championnat de France par Equipe de Club : compétitions sélectives

D.1 Les compétitions sélectives par équipes de Clubs

E. Le Championnat de France de tir 3D par Equipes de Clubs

E.1 Les généralités
E.2 Les équipes de clubs
E.3 L'entraînement officiel
E.4 Les épreuves du Championnat de France
E.5 Les distances pour les parcours
E.6 Le contrôle du temps
E.7 L'épreuve Finale (Duels)
E.8 Le programme
E.9 Divers
E.10 Les titres décernés

F. Le Tir 3D International

3.15 Officiels d'équipe
3.16 Tirage au sort des positions de tir
3.17 Repositionnement des Athlètes
3.19 Entraînement
3.22 Tenue vestimentaire
11.10.1 Aménagements
11.10.2 Equipement des parcours
11.10.3 Equipement des athlètes
11.10.4 Le tir
11.10.5 Ordre de tir et contrôle des temps de tir
11.10.6 Etablissement des scores
11.10.7 Contrôle des tirs et sécurité
11.10.8 Conséquences en cas d'infraction aux règles
11.10.9 L'arbitrage
11.10.10 Réclamations et litiges
11.10.11 Appels
11.10.12 Le Championnat du Monde
Annexe
Annexe 1 : Article 1.2
1.2.2 Programme des Championnats du Monde

A. GENERALITES

Ce tir se déroule sur un terrain varié où sont installées des cibles volumétriques représentant des animaux.

A.1 LE PARCOURS

Un parcours de tir sur cibles 3D se déroule sur 40 cibles ou 2 fois 20 cibles, en distances inconnues.
Le choix des cibles et des distances est laissé à l'initiative de l'organisateur :

- entre 5m et 45m pour le piquet rouge ;
- entre 5m et 30m pour le piquet bleu ;
- entre 5m et 25m pour le piquet blanc ;
- cependant, les parcours doivent comporter des animaux de tailles variées à des distances variées et le cumul des distances, du piquet bleu à la cible, doit se situer dans une fourchette de 430 à 460m, et de 550 à 580m du pas rouge pour un parcours de 20 cibles ;
- le total des diamètres des zones tuées doit se situer dans une zone de **195 à 240cm** ;
- le total des distances de tir, divisé par le total des diamètres, donne un coefficient de difficulté qui doit se situer entre **1,80 et 2,35** ;
- si ces valeurs ne sont pas respectées, le concours ne sera pas qualificatif.

$$\frac{\textbf{Total des distances de tir (entre 430 et 460 mètres)}}{\textbf{Total des diamètres des zones tuées (entre 195 et 240 cm)}} = 1{,}80 < \text{coef} < 2{,}35$$

< à 1,80 = parcours trop facile
> à 2,35 = parcours trop difficile

- Un parcours de 20 cibles devra obligatoirement comporter un minimum de 5 cibles au-dessous de 15m et 5 cibles au-dessus de 25m à partir du pas bleu.
- Le piquet rouge doit se situer en arrière du piquet bleu à une distance comprise entre 0 et 15m.
- Les photographies des différents gibiers doivent être affichées globalement au greffe.
- Il n'y a pas d'incident de tir dans cette discipline.

(Date d'application : saison 2013)

Complément d'information concernant le coefficient de difficulté :

Il existe des cibles qui n'ont pas de zone ronde. Les zones peuvent être soit ovales, soit oblongues, soient de formes indéterminées.

Afin de déterminer une côte moyenne de référence, se reporter au schéma ci-contre.

En prenant pour référence une petite largeur (ou hauteur), le résultat obtenu est à l'avantage de l'archer.

Arrondir cette mesure au centimètre le plus proche.

A.1.1 LES CIBLES

Les zones marquantes des cibles 3D sont matérialisées par un trait tracé par le fabriquant.
Il est interdit de les modifier. En cas de nécessité de rezonage, elles doivent être rezonées à l'identique
Lorsque ces zones ne sont pas tracées, elles doivent l'être par l'arbitre responsable ou l'organisateur sous le contrôle de l'arbitre. En aucun cas, les surfaces des zones vitales ne doivent être matérialisées par un surlignage au vernis ou tout autre procédé. De même, le spot (11) ne doit pas être matérialisé par une peinture de couleur tranchante avec le corps de l'animal : en effet, ceci constitue une aide à la visée qui dénature l'esprit du tir 3D, tir dans lequel l'appréciation de la zone vitale d'un animal reste fondamentale, autant que l'appréciation des distances.
(Date d'application : saison 2013)

A.2 LES ARCS CONCERNES ET LES CATEGORIES

Les catégories d'arcs reconnues, le matériel de tir et les équipements des archers sont les mêmes que ceux du Parcours Nature.

- **Catégories ouvertes** :

	Arc nu		Arc à Poulies nu		Arc Droit		Arc Libre		Arc Chasse	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Benjamins	OUI	OUI								
Minimes	OUI	OUI								
Cadets	OUI	OUI	Regroupement en Junior	Regroupement en Junior	Regroupement en Junior	Regroupement en Junior	OUI	OUI	Regroupement en Junior	Regroupement en Junior
Juniors	OUI	OUI					OUI	OUI		
Seniors	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Vétérans	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

(Application : saison 2013)

Distances de tir :

- arc droit et arc chasse : les archers surclassés tirent du piquet bleu
- arc libre : les archers surclassés tirent du piquet rouge

A.3 LE REGLEMENT DE TIR

Deux flèches par cible et du même pas de tir, dans le temps maximum de 1 minute à partir de l'arrivée au pas de tir que l'archer devra rejoindre, sans perdre de temps, dès que la cible est disponible.

A.4 LE JURY D'APPEL ET L'ARBITRAGE

- **Le Jury d'appel**

Le jury d'appel est composé de 3 membres titulaires dont 1 président. Sa composition, la désignation du Président, son rôle, la procédure d'appel et les devoirs du Jury sont précisés dans le Chapitre 1 – Les Règlements Généraux – B.5.1.

- **L'arbitrage**

Rôle de l'organisateur et du chef de peloton : l'organisateur forme les pelotons et nomme les chefs de peloton. Le chef de peloton a pour rôle essentiel le contrôle du temps de tir et le marquage des points, obtenus par chaque tireur, sur la feuille de marque. Il doit être impartial et respecté de tous, sans animosité lors d'un litige.
Le chef de peloton pourra être soit un tireur, soit un accompagnateur. Il interdira aux archers de toucher aux pièges faits par les branches, les herbes, les feuilles, etc…
Si besoin, il aidera l'organisateur à constituer le peloton qui sera composé de 3 archers minimum et 5 maximum. Il assurera la rotation des tireurs à l'intérieur de son peloton pendant les tirs.
Exemple pour 5 tireurs : ABCDE, BCDEA, CDEAB, DEABC, EABCD, etc…

La feuille de marque doit être signée par le chef de peloton et le tireur concerné.
La double marque est obligatoire et doit être mise à jour à chaque cible.

Technique de tir :

- **Divisions Arc nu, Arc à poulies nu et Arc Libre :**

La prise de corde et l'ancrage sont totalement libres.

- **Division Arc Droit et Arc Chasse :**

La prise de corde doit être obligatoirement de type « prise méditerranéenne », c'est-à-dire 1 doigt au-dessus de l'encoche, 2 ou 3 doigts dessous.

Flèche tombée de l'arc : une flèche, tombée de l'arc peut être tirée une seconde fois si l'archer peut la toucher avec la main ou avec son arc sans quitter le pas de tir.

Flèches perdues : leur recherche doit se faire après le concours, sauf s'il est possible d'assurer la sécurité des personnes et si aucune gêne ne s'ensuit pour le bon déroulement de l'épreuve, ni pour le peloton qui suit.

Il est interdit de jeter 1 (ou plusieurs) flèche(s) à la main, pour quelque raison que ce soit.

Les sanctions : en cas de non-respect du règlement, l'archer fautif fera l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification.

A.5 LE CHRONOMETRAGE

Lors d'un concours qualificatif, le chef de peloton tiendra la marque. Pour la double marque, il lui sera adjoint un autre marqueur accompagnateur ou désigné parmi les archers du peloton.
Le chronométrage peut être assuré par l'un des archers du peloton, un accompagnateur ou, de façon ponctuelle, par un arbitre ou un chronométreur à poste fixe.
Les dépassements de temps seront notés sur la feuille de marque de l'archer et annoncés au tireur après le tir de sa flèche.

A.6 LE DEPASSEMENT DE TEMPS

L'archer ayant dépassé le temps de tir autorisé sera sanctionné par la suppression de sa meilleure flèche.
Un (1) dépassement est autorisé, sans sanction, par parcours de 20 cibles (ex : 1 le matin + 1 l'après-midi).
La Commission des Arbitres jugera des points à annuler.

A.7 LES PAS DE TIR

- ✓ Piquet jaune : piquet d'attente du peloton.
- ✓ Piquet rouge : pour les arcs libres (Junior, Senior, Vétérans)
- ✓ Piquet bleu, plus proche, pour toutes les autres catégories (à l'exception des Benjamins, minimes arc nu)
- ✓ Piquet blanc : pour les benjamins et minimes Arc nu, ainsi que pour la catégorie "Découverte".
- ✓ Piquet violet : pour le chronométreur
- ✓ Le tireur doit toucher le piquet et peut le devancer.
- ✓ Les tireurs suivent la rotation suivante : ABCDE, BCDEA, CDEAB, DEABC, EABCD, ABCDE, etc…

A.8 L'IMPLANTATION ET LA SECURITE

Dans la mesure du possible, les cibles seront placées devant une zone où les flèches pourront se planter sans dégâts. Si la configuration du terrain ne le permet pas, l'organisateur devra prévoir une butte, un filet ou tout autre matériel pouvant être camouflé par de la peinture, des feuillages ou des plantes.

Positionnement des cibles : l'angle entre la surface de la zone vitale de la cible et la ligne de visée ne doit pas être exagérément éloigné de 90°.
Afin d'éviter une détérioration trop rapide, les cibles installées dans une fourchette de 5 à 20m peuvent être doublées. Dans ce cas, la seconde cible devra être installée juste à côté de la première. Les animaux pourront être différents mais devront respecter des proportions de tailles et de zonages semblables.
L'inversement de sens est autorisé pourvu que la règle précédemment citée soit respectée.
Les tirs seront faits à égale distance de longueur et de hauteur.
L'archer pourra, à sa convenance, soit tirer ses deux flèches dans la même cible, soit une dans chaque.
Cependant, certaines cibles sont fabriquées et vendues pour des tirs de biais : elles peuvent être utilisées, mais la Commission Sportive préconise de réduire la distance de tir afin de rester cohérent avec la difficulté due à l'angle de tir.

Position de tir : en armant son arc, un archer ne doit pas utiliser une technique qui, selon les arbitres, pourrait permettre à une flèche, si elle est lâchée accidentellement, de voler derrière la zone de sécurité. Si un concurrent persiste, il sera, pour des raisons de sécurité, prié par le président des arbitres de cesser le tir et de quitter le terrain.

A.9 LE DECOMPTE DES POINTS

Une flèche, traversant une partie de la cible, marquante ou non, et se fichant ensuite dans la cible, compte pour la valeur du premier impact.

Pour chacune des flèches :

11 points	Petit cercle centré dans la zone 10 correspondant à 25% de la surface du 10
10 points	Cercle dans la zone vitale
8 points	Reste de la zone vitale
5 points	Corps de l'animal
0 point	Cornes, sabots, plumes (queue du dindon), cible manquée, pattes et ergots des gibiers à plumes

Seules les flèches fichées en cible comptent.

Les cordons sont à l'avantage.

Lors d'une compétition, il ne peut y avoir qu'une seule zone marquante (zone "tué" et zone "blessé") sur un animal. La zone en question est celle qui est visible dans sa totalité du pas de tir.

Lorsqu'un animal n'est pas zoné par son fabriquant, l'arbitre responsable du concours doit définir le zonage de cet animal et le tracer.

Une flèche arrivant en cible par ricochet compte, à condition d'être plantée dans une zone marquante.

Une flèche qui s'encastre dans une autre, déjà en cible, marque la même valeur que la flèche encastrée.

Une flèche qui heurte une autre flèche et se plante en cible doit être comptée suivant sa position en cible.

(Date d'application : saison 2013)

A.10 LES EX AEQUO

En cas d'égalité, les archers sont départagés :

- ✓ au nombre de 10 et 11
- ✓ au nombre de 11
- ✓ au nombre de 8
- ✓ au nombre de 5

(Date d'application : saison 2013)

A.11 POINTS PARTICULIERS

Les aides optiques et tout appareil pouvant servir à l'estimation des distances sont interdits sur le parcours.

Les jumelles :

Seules les jumelles tenues à la main, sans limitation de grossissement, sont autorisées seulement durant le temps imparti pour le tir : soit dès l'arrivée au pas de tir et jamais après le tir de la seconde flèche.

Appareils photographiques :

L'usage des appareils de photographies (sauf les téléphones mobiles) est autorisé après le tir du dernier archer du peloton.

Appareils de communication :

Sont interdits, devant la ligne d'attente sur le terrain d'entraînement et à tout moment sur les parcours de compétition, tout appareil de communication, les casques d'écoute ainsi que les appareils tels que baladeurs, MP3,...

Notes et documents : Seul le règlement ou des extraits de règlement sont autorisés. Toute consultation ou prise de note personnelle, relative au parcours et au tir, manuscrite ou numérique, durant la compétition est strictement interdite

Les notes de réglage sur les viseurs sont autorisées.

Il est conseillé de retracer les zones de l'animal **à l'identique des originales** lorsque les limites sont peu nettes et sont sujettes à litige.

A.12 LES BADGES

Voir les distinctions Chapitre I – Les Règlements Généraux - F.

B. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TIR 3D

Cette compétition se propose de regrouper les meilleurs tireurs nationaux qui ont obtenu leurs qualifications ainsi que les archers des nations étrangères invitées.
La FFTA désigne le Président de la Commission des Arbitres et le Délégué Technique. Elle prend en charge leur déplacement et leur hébergement.
Le comité d'organisation prend en charge le nombre d'arbitres nécessaire au bon déroulement de la compétition. Ces arbitres seront désignés par le PCRA (Président de la Commission Régionale des Arbitres).
La date du championnat est fixée par le Comité Directeur de la FFTA.

B.1 LES QUALIFICATIONS A REALISER

Se rapporter au tableau officiel des qualifications diffusé par la FFTA régulièrement et à l'occasion de chaque changement. La FFTA indique, par l'intermédiaire de la circulaire d'information publiée dans la revue Le Tir à l'Arc, les dates et les derniers concours qualificatifs pour participer au championnat de France.

B.2 LE DEROULEMENT

Le championnat de France individuel se dispute conformément au règlement général du Tir 3 D.
Il n'y a pas d'incident de tir durant cette compétition.

- **Formation des pelotons**

Le premier jour, les pelotons seront formés par l'organisateur selon l'ordre du classement national, avec la grille type fournie par la FFTA, en prenant soin que les archers d'une même catégorie d'âge, d'arc et de sexe effectuent le même parcours.
~~Le deuxième jour, les pelotons seront refaits par ordre de classement du premier jour, pour chaque catégorie. En cas de départs échelonnés, les archers partiront dans l'ordre du classement selon le tableau fourni par la FTTA.~~
Le deuxième jour, les pelotons seront refaits par ordre inverse de classement du premier jour, pour chaque catégorie. En cas de départs échelonnés, les archers partiront dans l'ordre du classement selon le tableau fourni par la FTTA.
Application immédiate – Comité Directeur des 08 et 09 juin 2013
Lorsque les pelotons sont formés **de jeunes**, la présence d'un chronométreur adulte ou d'un arbitre est **obligatoire** pour des raisons de sécurité.

- **Particularités :**

L'organisateur implantera **3** parcours de 20 cibles. Les animaux composant ceux-ci, ainsi que les distances de tir, sont laissés à son appréciation.

- ✓ 20 cibles seront titrées le samedi et 20 cibles seront tirées le dimanche. Chaque parcours de 20 cibles devra avoir un cumul de distances par rapport au pas bleu situé dans une fourchette de 430 à 460 mètres avec un cumul de diamètres des cibles de 195 à 240cm.
- ✓ Le total des distances de tir divisé par le total des diamètres donne un coefficient de difficulté qui doit se situer entre **1,80 et 2,35.**
- ✓ Un schéma type de grille de départ sera fourni à l'organisateur pour les deux jours. Une grille type sera également proposée pour l'établissement des pelotons du deuxième jour
- ✓ Les inscriptions sont définitives et closes 10 jours avant le début de la compétition, aucune inscription ne sera retenue sur place même si des désistements sont constatés.
- ✓ Les scores des Championnats de France rentreront dans l'établissement du classement national.

Pour des raisons de sécurité, l'accès au terrain d'échauffement n'est autorisé que sous l'autorité de la Commission des Arbitres du championnat. En l'absence d'arbitre, le terrain d'échauffement est fermé et son accès interdit. Le terrain d'échauffement doit être ouvert ½ heure avant le départ des premiers pelotons et fermé après le départ des derniers pelotons.
Si un archer doit se rendre, pour quelque raison que ce soit, au terrain d'échauffement, il doit en demander l'autorisation au Président de la Commission des Arbitres. Les contrevenants seront avertis : en cas de non obtempération ou récidive, expulsion du terrain et disqualification.
Les parcours des Championnats de France individuels et par équipes doivent être réalisés sur des parcours totalement nouveaux au premier jour de la compétition.

B.3 L'ORGANISATION DES DEPARTS

Le départ des pelotons se fait en simultané, sauf si les conditions de terrains imposent des départs échelonnés. Les pelotons pourront être composés de 4 à 6 tireurs, afin de ne pas saturer un parcours.

B.4 LE CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera assuré, soit par un chronométreur à poste fixe, un par cible, soit par un chronométreur désigné par l'organisateur et accompagnant le peloton tout au long du parcours. Il notera, sur chaque feuille de marque, tous les temps de tir et signalera les dépassements.
La commission des arbitres jugera les points à annuler. La double marque et le chronométrage seront tenus, à tour de rôle, par les archers du peloton par rotation ; A, puis B, puis C, etc...
Le jour du championnat de France, les accompagnateurs sont interdits sur le terrain, sauf pour la presse et les photographes, sur autorisation des organisateurs et de la commission des arbitres.

Si un risque pour la sécurité des archers existe du fait d'un terrain dangereux (suite à des intempéries par exemple), le temps de tir doit être neutralisé soit pour des cibles particulières soit pour l'ensemble du parcours. Cette décision revient à la commission des arbitres. Un allongement du temps de tir est impossible. Toutefois les arbitres pourront s'ils s'aperçoivent qu'un archer ou un peloton prend systématiquement trop de temps pour tirer leur donner un avertissement oral. Si l'Archer ou le peloton continue à prendre trop de temps un avertissement écrit sera porté sur la feuille de marque. Au second avertissement une sanction sera prise par la commission des arbitres.
Lors des championnats de France, l'organisateur doit faire appel à des chronométreurs qui accompagneront les pelotons. Les catégories jeunes doivent bénéficier d'un chronométreur en priorité (en commençant par les benjamins, puis les minimes, etc...). Les parents des jeunes archers peuvent prendre part au chronométrage mais ils ne peuvent pas accompagner le peloton de leur enfant. L'organisateur doit affecter les parents dans des pelotons qui suivent le groupe de l'enfant (maximum 2 pelotons) et sur le même parcours afin de minimiser les temps à l'arrivée.
L'ordre pour affecter des chronométreurs aux catégories est le suivant : Tir Libre, Arc nu, Arc à poulie nu, Chasse, Arc droit.
Pour les catégories à partir de junior, la catégorie entière doit être chronométrée. Si par manque de chronométreur, une catégorie ne peut être chronométrée alors aucun chronométreur ne sera affecté aux pelotons de cette catégorie pour respecter l'égalité de traitement des archers.
(Date d'application : saison 2013)

B.5 LES TITRES DECERNES EN TIR SUR CIBLES 3 D

Un titre de "**CHAMPION DE FRANCE DE TIR SUR CIBLES 3D**" est décerné dans chacune des catégories citées dans le tableau officiel.

B.6 LES TENUES (voir Chapitre 1 – Les Règlements Généraux – C.12.1)

Durant les parcours, des vêtements et des chaussures adaptés doivent être portés.
Mais pour la cérémonie d'ouverture et pour la remise des prix sur le podium, le port de la tenue de club, ou d'équipe, ou la tenue blanche est **impérative.** Il est rappelé aux compétiteurs qu'ils doivent se découvrir lors de la remise des médailles et durant les hymnes.

Note : Lors du championnat de France, un archer qui a participé à l'élaboration d'un parcours ne peut pas y participer.

C. Réservé

D. CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPE DE CLUB : compétitions Sélectives

D.1 LES COMPÉTITIONS SELECTIVES PAR EQUIPE DE CLUBS

Elles se déroulent en suivant les règlements généraux du tir sur cibles 3D en vigueur.
Arcs concernés : arc nu, arc à poulies nu, arc droit, arc de chasse et Tir Libre.

D.1.1 LES COMPETITIONS DE SELECTION

Les équipes sont, soit féminines, soit masculines. Les équipes sont composées de 3 tireurs de toutes les catégories autorisées par le règlement général du tir sur cibles 3D, les jeunes tirant à leur pas de tir habituel.

Pour les transferts, voir l'Article C.3.3 des Règlements Généraux.

A cet effet, le greffe du concours doit tenir à disposition des clubs, des imprimés permettant de remplir avant le départ de la compétition la composition de l'équipe en conformité avec le présent règlement.

Le classement est établi sur le total des 3 meilleurs scores réalisés à condition qu'il y ait :
- un arc nu ou un arc de chasse
- un arc droit
- un arc à poulie nu ou un arc tir libre

D.1.2 LES MODES DE SELECTION

Sélection : Les équipes seront soit masculines, soit féminines et sélectionnées au moyen du classement national.
Un score de qualification pour le Championnat de France par équipe de clubs peut être fait sur n'importe quel type de parcours (40 cibles ou 2 fois 20 cibles).

(Date d'application : saison 2013)

D.1.3 LA PERIODE DE QUALIFICATION

Du 1er septembre au 31 août
(Date d'application : saison 2013)

E. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TIR 3D PAR EQUIPE DE CLUB

E.1 LES GÉNÉRALITÉS

La date du Championnat de France est fixée par le Comité Directeur pour l'année suivante.
Nombre de scores à réaliser pour la sélection au Championnat de France par équipe de club 3D : 3
(Date d'application : saison 2013)

E.2 LES EQUIPES DE CLUBS

Participent au Championnat de France :

- ✓ L'équipe qui satisfait au mode de sélection définit au point D.1.2 du présent règlement.
- ✓ Les équipes masculines et féminines sont composées de 3 archers (un arc de la catégorie Arc à Poulies nu ou Tir Libre, un arc nu ou un arc de chasse, un arc droit) dans toutes les catégories d'âge reconnues par la FFTA.

(Date d'application : saison 2013)

Capitaine d'équipe : les capitaines d'équipe sont autorisés à accompagner leurs tireurs sur les terrains. Ils devront, cependant, respecter les règles suivantes :

- ✓ un seul capitaine par équipe
- ✓ le nom du capitaine d'équipe devra être communiqué au greffe, dans le dossier d'inscription de l'équipe ;
- ✓ le capitaine d'équipe devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique ;
- ✓ le Capitaine d'équipe peut suivre ses archers à tous les pas de tir ;
- ✓ L'ordre des tirs reste au choix du Capitaine. La communication entre le Capitaine et son équipe est libre. Il peut conseiller le tireur sur sa technique de tir, sur l'estimation des distances et des difficultés de tir. Ensuite, il peut accompagner ses tireurs aux cibles.
- ✓ Le Capitaine d'équipe fait partie intégrante de l'équipe. De ce fait, dans le temps imparti pour le tir de l'équipe, et uniquement au piquet de tir, il peut utiliser des jumelles ;
- ✓ le Capitaine d'équipe est responsable de son équipe concernant en particulier :
  - a) la conformité de la composition de l'équipe (transferts – Etrangers) ;
  - b) la conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement (arc, flèches,...) ;
  - c) il est l'unique interlocuteur avec l'arbitre : à ce titre, il présente l'ensemble des documents administratifs (licence, certificat médical, passeport) au greffe qui lui remet les dossiers personnels ;
  - d) il accompagne son équipe lors du contrôle de matériel ;
  - e) il a un devoir de sécurité pour lui-même et son équipe. En cas de désaccord, il peut déposer un recours auprès du Jury d'Appel.

Procédure d'inscription des équipes lors du Championnat de France par équipes, un club ne peut être représenté que par une seule équipe hommes et une seule équipe femmes.
La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le début du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au Greffe).

Transferts : voir la règle dans les Règlements Généraux en C.3.3.

E.3 L'ENTRAÎNEMENT OFFICIEL

Pour toute la durée du championnat, l'organisateur doit prévoir un terrain sur lequel seront installés des pas de tir en nombre suffisant avec des blasons (neufs ou usagés) et/ou des cibles 3D à différentes distances entre 5 et 45m.

E.4 LES ÉPREUVES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

L'épreuve de qualification est une épreuve de tir 3D de 20 cibles (2 parcours doivent être installés).
Seules les équipes sélectionnées peuvent prendre part à l'épreuve de qualification.
Chaque groupe est composé de 2 équipes, soit 6 archers. Les équipes tirent l'une après l'autre.

- les 16 premières équipes masculines et les 8 premières féminines font des phases finales (8ème, ¼, ½ et finale) sur 4 cibles en duel.
- Les équipes classées de la 17ème place à la dernière place pour les hommes et de la 9ème à la dernière place pour les femmes tirent 20 cibles. Le classement définitif se fera selon les scores du 2ème jour.

(Application au 01/09/2012)

Chaque compétiteur tire 2 flèches du pas de tir de sa division d'arc. Si une équipe (ou plusieurs) déclare(nt) son (leur) intention de ne pas participer aux phases finales après proclamation des résultats du tir de qualification, il ne sera pas fait de repêchage.
Pour les demi-finales, les équipes masculines tirent en premier suivies des équipes féminines. Cet ordre est inversé pour les finales. Pour l'attribution des médailles, le match pour le bronze sera tiré en premier et le match pour l'or sera tiré en second

La rotation : Il y a rotation pour l'ordre de tir des équipes constituant le peloton. L'équipe, la mieux classée, commencera à la première cible tirée et ensuite s'appliquera la rotation. Si deux cibles sont installées, les tireurs de l'équipe effectuant leur tir en premier tireront sur la cible la plus à gauche.

E.5 LES DISTANCES POUR LES PARCOURS

Elles devront être conformes au règlement général du Tir sur cible 3D pour l'épreuve de qualification et le tir de classement.
Pour l'épreuve finale les différents pas de tir seront implantés aux distances conformes au règlement général du tir sur cibles 3D. La distance maximale entre le pas jaune et le pas rouge ne devra pas excéder 7m par le cheminement normal.
Une cible doit être à plus de 25m, une à moins de 15m et sur l'ensemble des 4 cibles le coefficient doit être respecté.

(Date d'application : saison 2013)

E.6 LE CONTRÔLE DU TEMPS

L'épreuve de qualification :

L'équipe dispose de 3 minutes pour tirer l'ensemble des 6 flèches (2 flèches par archer).
Le chronomètre démarre une fois que le premier tireur a franchi le piquet jaune. Ses coéquipiers peuvent le suivre. Un seul archer tire à la fois.
Les dépassements de temps sont gérés en termes d'équipes. Un (1) dépassement de temps, avant sanction, est accordé à l'équipe par parcours de 20 cibles. Un arbitre, ayant observé une équipe dépassant le temps limite imparti, l'avertira par une note signée sur sa feuille de marque en indiquant l'heure de l'avertissement. Au second ou tout autre avertissement écrit suivant, lors de cette phase de compétition, annulation d'autant de meilleures flèches en cibles que de flèches tirées hors délai.
Le temps limite peut être étendu lors de circonstances exceptionnelles. La décision est sous la responsabilité de l'arbitre responsable de ce Championnat.

E.7 L'EPREUVE FINALE (DUELS)

Un temps limite de 3 minutes par cible sera autorisé à partir du moment où le premier archer a franchi le piquet jaune. Aucun dépassement de temps n'est toléré. L'annulation d'autant de meilleures flèches en cibles que de flèches tirées hors délai sera effectuée par l'arbitre.

L'Etablissement des Scores
Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, le départage se fera de la manière suivante : pour le classement, excepté pour les égalités décrites plus loin :

A l'issue de la phase de qualification et du tir de classement :

- plus grand nombre de 10 et 11
- plus grand nombre de 11
- plus grand nombre de 8
- plus grand nombre de 5

Le départage des égalités, pour entrer dans les phases finales, pour la progression d'une étape à l'autre de la compétition ou pour l'attribution de médailles, doit se faire par des tirs de barrage, sans prendre en considération le nombre de 11 et 10.

Lors des phases finales :

- Tir de barrage

Une volée de barrage de 3 flèches (1 par athlète), le plus haut score gagne (maximum 3 barrages).
- Si l'égalité subsiste au 3ème barrage, l'équipe ayant la flèche la plus près du centre gagne
- Si l'égalité subsiste encore, la 2ème(ou 3ème) flèche la plus près du centre détermine le vainqueur
- Si nécessaire, il sera de nouveau tiré un barrage de 3 flèches (1 par archer) au plus haut total de points suivi de l'évaluation de la flèche la plus près du centre jusqu'à ce que l'égalité soit résolue.

Le temps limite pour un tir de barrage par équipes sera de 1 minute 30. Les tirs de barrage se feront sur des cibles spécialement désignées à cet effet. Une cible de barrage spécifique sera implantée pour chaque phase de la compétition.

E.8 LE PROGRAMME

Les horaires de référence sont publiés sur le guide des compétitions de la saison. Ils pourront être modifiés, pour des raisons pratiques, conjointement par le Comité d'organisation, le Délégué Technique, l'Arbitre responsable et les Capitaines d'équipes.
L'affectation aux cibles des différentes équipes se fait par tirage au sort en présence du Délégué Technique, du Président du Jury d'Appel et de l'Arbitre responsable.
En cas de nombre impair d'équipes lors de l'épreuve de qualification, suite à un désistement, l'Arbitre responsable désignera un marqueur pour l'équipe restée seule.

E.9 DIVERS

MATERIEL
L'équipement des archers sera conforme aux règlements de la FFTA pour toutes les catégories d'arc.
PENALITES
Une équipe convaincue de contrevenir au présent règlement ainsi qu'aux règlements généraux de la FFTA peut être éliminée du Championnat et peut perdre la place qu'elle avait acquise.

E.10 LES TITRES DÉCERNÉS

Les équipes de Club gagnantes reçoivent le titre de :
ÉQUIPE DE CLUB HOMMES CHAMPIONNE DE FRANCE DE TIR 3D
ÉQUIPE DE CLUB FEMMES CHAMPIONNE DE FRANCE DE TIR 3D
Elle reçoit la médaille d'or et le trophée.
L'équipe classée seconde reçoit la médaille d'argent, la troisième la médaille de bronze.

Organisation du Championnat de France l'année suivante :
Années paires : club gagnant de l'équipe homme
Années impaires : club gagnant de l'équipe femme

3.15 OFFICIELS D'EQUIPE

Lors des Championnats du Monde, chaque Association Membre prenant part à la compétition sera représentée par un Capitaine d'Equipe qui peut participer ou non au tournoi.
A moins qu'ils ne soient compétiteurs, les officiels d'équipes doivent se tenir dans les zones des spectateurs, sauf s'ils sont autorisés à entrer sur le terrain de compétition par un juge.

3.16. TIRAGE AU SORT DES POSITIONS DE TIR

Les organisateurs attribueront à chaque concurrent un numéro d'enregistrement qui devra être porté par chaque archer.
Les pelotons et l'ordre de tir seront tirés au sort de manière électronique et seront approuvés par le Délégué Technique.
Les archers d'un même pays devront être séparés par au moins 1 peloton.
Hommes et Femmes et si possible les différentes divisions devront être tirés au sort séparément.

3.17. REPOSITIONNEMENT DES ATHLETES

Le repositionnement des archers doit se faire après la première épreuve de qualification.

3.19. ENTRAINEMENT

Lors des championnats 3D, il est interdit de s'entraîner sur les parcours installés pour la compétition.

- Un terrain d'entraînement doit être aménagé dans le voisinage ou ailleurs.
- Les jours de compétition, des cibles d'échauffement doivent se trouver près du point de rassemblement
- Un directeur des tirs doit être en charge du terrain d'entraînement officiel à tout moment : il signale par des signaux sonores l'arrêt des tirs, pour permettre aux archers d'aller chercher leurs flèches, ainsi que la reprise des tirs.
- Au signal sonore du directeur des tirs, tous les archers doivent aller chercher leurs flèches. Aucun archer ne peut tirer pendant ce temps. Les archers enfreignant ce règlement peuvent être exclus de la séance d'entraînement.
- Tous les changements concernant la distance des cibles doivent se faire avec l'autorisation du directeur des tirs. Il peut demander à des archers qui s'entraînent de l'aider à déplacer les cibles et à les remettre en place.

3.22. TENUE VESTIMENTAIRE

Les championnats de la FITA sont des occasions solennelles, honorées par la présence de nombreux dignitaires. Il est donc normal et concevable que tous les compétiteurs, les capitaines d'équipes et les officiels, participant aux cérémonies d'ouverture et de clôture, soient correctement vêtus de la tenue de leur association membre.

Pendant la compétition :

- les dames doivent porter des robes, jupes, jupes culottes, shorts ou des pantalons (lâches) et des chemisiers, blouses ou hauts.

Note : Le Comité "Constitution et Règlements" a été sollicité pour donner une définition du mot "Top" : "un Top est un vêtement féminin qui, lors des championnats FITA, couvre la partie supérieure du corps (devant et derrière) et qui est fixé en haut par au moins une bretelle / ficelle sur chaque épaule".

- les hommes doivent porter des pantalons longs ou courts (shorts), des chemises à manches longues ou courtes.

On peut porter des pull-overs ou des gilets. Le bas des shorts ne sera pas plus haut que la position du bout des doigts, lorsque le compétiteur est bras et doigts tendus le long du corps. En aucun cas, les limites inférieures du short ne pourront se situer au-dessus de cette ligne imaginaire. Les survêtements, fournis aux équipes comme uniformes officiels, sont autorisés. Tous les membres d'une équipe, hommes ou dames, doivent être vêtus de la même tenue d'équipe.

Les compétiteurs doivent porter des chaussures pendant le tournoi.

Il est permis aux compétiteurs des porter des vêtements sur lesquels apparaît le nom et/ou l'insigne officiel, le drapeau ou l'emblème du pays qu'ils représentent, sans restriction de taille.
Aucune publicité ne peut apparaître sur les vêtements des compétiteurs et des officiels, si ce n'est ce qui est prévu dans les règles d'éligibilité. (Voir Chapitre I – Règlements Généraux – Article E.2.).

Règlement francais : voir les Règlements Généraux, article C.12.1 et C.12.1.1.

11.10.1. AMENAGEMENTS

11.10.1.1 Les parcours doivent être aménagés de telle sorte que les athlètes puissent atteindre les cibles et les positions de tir sans difficulté excessive, sans danger et sans perte de temps.
Les parcours 3D devraient être aussi concentrés que possible.

11.10.1.1.1. La distance à pied entre la zone centrale de rassemblement et les cibles les plus éloignées ne doit pas dépasser 1km ou 15 minutes de marche normale (afin de placer les pelotons et transporter l'équipement de rechange).

11.10.1.1.2. Lors de l'aménagement des parcours, les organisateurs doivent préparer des chemins sur lesquels les juges et le personnel médical puissent se déplacer en toute sécurité et qui permettent le transport du matériel sur les parcours pendant le tir.

11.10.1.1.3. Les parcours ne devraient pas être tracés à plus de 1800m d'altitude et la différence maximum de dénivellation, entre le point le plus haut et le point le plus bas du parcours, n'excèdera pas 100m.

11.10.1.1.4. Les cibles décrites à l'article 11.10.2.1 seront disposées uniquement sur des distances inconnues et de manière à permettre un maximum de variétés ainsi que la meilleure utilisation du terrain, avec un bon équilibre entre distances et tailles des zones de score.

11.10.1.1.5. Pour les petits animaux, les organisateurs doivent placer deux cibles animalières côte à côte. L'archer placé à gauche sur cette cible tire sur la cible de gauche, l'archer placé à droite sur celle de droite.

11.10.1.1.6. Les cibles animalières seront placées de telle sorte à présenter une cible entière aux concurrents

11.10.1.1.7. **Distances de tir** - Distances inconnues uniquement

11.10.1.1.7.1. ***Piquets rouges***

- Hommes et Femmes Arcs à Poulies
- Distance maximum de tir : 45m

11.10.1.1.7.2. ***Piquets bleus***

- Hommes et femmes Arc Nu
- Hommes et Femmes Longbow
- Hommes et femmes Arc Instinctif
- Distances maximum de tir : 30m

Sur un parcours, la variation des distances sera d'un bon équilibre, dans le respect de la taille de la cible animalière.

11.10.1.1.7.3 : Les cibles 3D sont divisées en groupes en fonction de la taille de l'anneau des X/10/8 ainsi que de possibles « contraintes » de parcours.

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
Taille X/10/8	> 250mm	201-250mm	150-200mm	<150mm
Rouge	30-45m	20-36m	10-27m	5-18m
Bleu	20-30m	15-25m	10-20m	3-10m

11.10.1.1.8. L'organisateur doit placer les photographies des cibles animalières devant être tirées, montrant les zones de scores, à une distance appropriée de la zone d'attente et 5 à 10m avant le piquet de tir.

11.10.1.1.9. Toutes les cibles seront numérotées en ordre ascendant. Les numéros doivent avoir au moins 20cm de hauteur et seront jaunes sur fond noir ou noirs sur fond jaune. Ils seront placés à 5-10m avant le poste disposant de la photo de la cible.

11.10.1.1.9.1. Ces numéros serviront également de première zone d'attente pour les athlètes des pelotons suivants attendant leur tour de tirer. De la zone d'attente, il doit être possible de voir si quelqu'un se trouve au piquet de tir.

11.10.1.1.10. Quand le piquet de tir est libre, le peloton peut s'avancer au poste, où se trouve la photo de l'animal, qui fait office de deuxième zone d'attente, jusqu'à ce que la cible ait été libérée.

11.10.1.1.11. Le cheminement de cible en cible sera clairement indiqué par des signes placés à intervalles réguliers, de manière à assurer un déplacement rapide et sans danger tout au long du parcours.

11.10.1.1.12. Des barrières seront placées autour du parcours, partout où cela est nécessaire, de manière à maintenir les spectateurs à distance de sécurité, tout en leur réservant la meilleure vue possible sur la compétition. Seules les personnes dûment accréditées pourront emprunter les parcours et pénétrer, de ce fait, à l'intérieur des barrières (les capitaines d'équipes ou manager d'équipe ne sont pas autorisées sur les parcours.).

11.10.1.1.13. La zone de rassemblement doit comporter :

- un système de communication permettant le contact entre le Président de la Commission des Juges, la Commission des Juges, le Délégué Technique et le quartier général des organisateurs
- un abri adéquat pour les officiels d'équipe
- un abri séparé pour le Jury d'Appel, le Président de la Commission des Juges et le Délégué Technique
- un abri gardé pour l'équipement des athlètes et le matériel de rechange
- lors des journées de compétition, des cibles d'entraînement devront être installées pour les athlètes près du point de rassemblement
- des rafraîchissements
- des toilettes

11.10.1.1.14. Les parcours 3D doivent être terminés et prêts pour l'inspection par les juges au moins 16 heures avant le début de l'épreuve. Lors des championnats, ils doivent être prêts le matin de l'avant veille de la compétition, exceptée pour les parcours prévus pour être modifiés.

11.10.2. EQUIPEMENT DES PARCOURS

11.10.2.1. Les cibles animalières

Le parcours ne comporte que des distances inconnues. On n'utilise que des cibles animalières. Les cibles sont de 3 dimensions, offrant une large variété de formes et de tailles d'animaux. Le nombre d'animaux utilisés, leur taille respective et la taille des zones de score ne sont pas standardisées.

Les lignes de séparation entre les zones de score font partie de la zone de score supérieure *(cordon à l'avantage).*

La couleur du corps de l'animal varie selon l'animal choisi.

11.10.2.2. Les zones de score

Une cible animalière est divisée en 4 zones de score (11 – 10 – 8 – 5)

Une flèche touchant la ligne de séparation entre 2 zones de score ou la bordure de la zone de score bénéficiera de la valeur supérieure.

- 11 points le petit cercle au centre de la zone 10 (environ 25% de la zone 10)
- 10 points le grand cercle à l'intérieur de la zone vitale
- 8 points la zone vitale à l'extérieur du cercle 10 points
- 5 points la zone restante de la couleur de l'animal
- un impact dans les cornes ou les sabots, ne touchant pas la zone en couleur de l'animal, un ricoché ou tout autre manqué comptera pour un manqué (M).

11.10.2.3. Photographie de l'animal

A environ 5 à 10m du piquet de tir, un poste est placé, montrant la photographie de l'animal les lignes et la position des zones de score respectives.

11.10.3. EQUIPEMENT DES ATHLETES

Cet article décrit le type d'équipement que les athlètes sont autorisés à utiliser lorsqu'ils tirent lors de compétitions 3D. Il est de la responsabilité de l'athlète d'utiliser du matériel conforme aux règlements. En cas de doute, l'athlète doit montrer son équipement à un (aux)juge(s) avant de l'utiliser.

Tout athlète utilisant du matériel non conforme aux règlements de la FITA peut être disqualifié.

Ci-dessous sont décrites les règles spécifiques qui s'appliquent à chaque division suivies des règles s'appliquant à toutes les divisions.

11.10.3.1. DIVISION ARC NU (BARE BOW) :

Les éléments suivant sont autorisés :

11.10.3.1.1. **Un arc** de n'importe quel type pourvu qu'il réponde aux principes et définitions de l'arc utilisé dans le tir à l'arc sur cible, c'est à dire : un instrument comprenant une poignée (grip), un corps d'arc (sans passage possible de la flèche à l'intérieur du fût) et deux branches flexibles aux extrémités desquelles se trouve un embout (poupée) où vient se fixer la corde.
L'arc est tendu par une seule corde venant se loger directement dans les deux poupées. Lors de la traction, il est tenu par une main sur la poignée (grip), pendant que les doigts de l'autre main tirent sur la corde, maintiennent la traction et, enfin, relâchent la corde.
L'arc, comme décrit ci-dessus, doit être nu, à l'exception du repose flèche, et sans œilletons ou sans saillies, marques, défauts ou pièces qui pourraient aider à la visée.
L'arc débandé, mais avec tous ses accessoires autorisés, doit pouvoir passer dans un trou ou un anneau de 12,2cm de diamètre intérieur (+ ou – 0,5mm de tolérance).

> *11.10.3.1.1.1.* Les corps d'arc multicolores et les marques de fabrique localisées sur la face interne des branches du haut et du bas sont autorisés. Cependant, si la zone de la fenêtre de visée est colorée de manière à pouvoir être utilisée pour viser, elle devra être recouverte de ruban adhésif.

11.10.3.1.2. **Une corde** faite de n'importe quel nombre de brins. Les brins peuvent être de différentes couleurs et de n'importe quel matériau choisi à cet effet. Elle comprend un tranche fil pour permettre aux doigts de se placer, un point d'encochage (on peut ajouter un ou plusieurs fils sur le tranche fil pour ajuster l'encoche). Pour localiser ce point d'encochage, un ou deux arrêts peuvent être positionnés (quand on utilise deux points d'arrêt, la distance entre ces points d'arrêt doit juste permettre la position de l'encoche de la flèche). Aux extrémités de la corde, il y a une boucle qui vient se fixer dans les poupées de la branche quand l'arc est bandé.

> *11.10.3.1.2.1.* La fin du tranche fil de la corde ne doit pas se trouver à la hauteur des yeux de l'athlète quand l'arc est en pleine tension. La corde ne peut, en aucun cas, porter de repères quels qu'ils soient (par exemple un œilleton) pour servir d'aide à la visée. Les repères pour le nez ou la bouche ne sont pas autorisés.

11.10.3.1.3. **Un repose flèche** qui peut être réglable, un bouton de pression mobile, un point de pression, un écarteur de flèche peuvent être utilisés pourvu qu'ils ne soient ni électriques, ni électroniques et qu'ils n'offrent pas d'aide supplémentaire à la visée.

- le point de pression ne doit pas être placé à plus de 2cm (à l'intérieur) de la gorge de la fenêtre d'arc (point pivot).

11.10.3.1.4. L'utilisation d'un **contrôleur d'allonge** n'est pas autorisée.

11.10.3.1.5. Aucun **viseur**, aucune marque sur l'arc pouvant aider à la visée ne sont autorisés.

- le déplacement des doigts de corde et le déplacement des repères faciaux sont autorisés.

11.10.3.1.6. Aucun **stabilisateur** n'est autorisé.

- des compensateurs (TFC) incorporés à l'arc sont autorisés, pourvu qu'ils n'aient pas de stabilisateurs
- des (un) poids peuvent être ajoutés sur la partie inférieure du fût de l'arc. Tous les poids, peu importe leur forme, doivent être montés sur le fût de l'arc, sans tiges, sans extensions, sans connexions angulaires de montage et sans système d'absorption des chocs.

11.10.3.1.7. **Des flèches** de n'importe quel type à condition qu'elles répondent aux principes et définitions du mot flèche utilisé dans le tir sur cible. Ces flèches ne doivent pas abîmer exagérément les cibles 3D.

11.10.3.1.7.1. Une flèche se compose d'un tube, d'une pointe, d'une encoche, d'un empennage et, éventuellement, d'une décoration.

- le diamètre maximum du tube de la flèche n'excèdera pas 9,3mm. La pointe de cette flèche peut avoir un diamètre maximum de 9,4mm
- toutes les flèches de chaque archer doivent être marquées sur le tube du nom de l'archer ou de ses initiales
- toutes les flèches utilisées doivent être identiques en poids et en couleur : elles doivent être du même modèle, porter des plumes de même couleur, les mêmes encoches et les mêmes décorations.

11.10.3.1.8. **Une protection pour les doigts et la main à la forme des doigts** : un protège doigt, un doigtier, un gant ou une palette pour tendre, tenir et lâcher la corde sont autorisés.

11.10.3.1.8.1. L'équipement suivant est autorisé :

- un séparateur de doigts pour ne pas pincer la flèche sur lequel les points de couture seront uniformes en taille, forme et couleur. (Des notes additionnelles ou des marques ne sont pas autorisées).
- à la main d'arc, on peut porter un gant ordinaire, une mitaine ou toute autre protection similaire qui ne sera pas attachée à la poignée
- une plaquette d'ancrage ou tout autre dispositif similaire attaché au protège doigt servant à aider au positionnement du point d'ancrage.

Le matériel suivant n'est pas autorisé : la protection des doigts ne doit pas incorporer un système pour aider à tendre, tenir ou lâcher la corde.

11.10.3.1.9. **Equipement divers** :
Un protège-bras, plastron, dragonne, ceinture, carquois dorsal ou à poser au sol, de même que des limbsavers (protection des branches d'arc) sont autorisés. Les carquois d'arc peuvent ne pas être attachés à l'arc.

11.10.3.2. DIVISION ARC INSTINCTIF

Sont autorisés :

11.10.3.2.1. **Un arc** de n'importe quel type pourvu qu'il réponde aux principes et définitions de l'arc utilisé dans le tir à l'arc sur cible, c'est à dire : un instrument comprenant une poignée (grip), un corps d'arc (sans passage possible de la flèche à l'intérieur du corps de l'arc) et deux branches flexibles aux extrémités desquelles se trouve un embout (poupée) où vient se fixer la corde, dont le corps de l'arc est produit à partir de matériaux naturels ou à base de résine (ex bois, bambou, corne, tissu, fibre de verre, etc..., et une portion de la poignée peut inclure du carbone/graphite ou du métal). Le corps de l'arc doit être réalisé en construction laminé ou d'une seule pièce de bois. L'arc peut être de type démontable et peut comprendre des pièces métalliques installés d'origine par le fabricant uniquement pour la fixation des branches, les inserts de fixation du viseur, un insert pour un point de pression (berger button) et pour la fixation de la stabilisation. L'arc peut comprendre une seule branche ajustable uniquement pour le réglage de la mesure de la différence de courbure (tiller) mais ne peut pas avoir de fixation de branches pour le réglage de la puissance de l'arc.
Le corps de l'arc peut être fait de couches multiples en matériaux naturel ou synthétique utilisées pour la protection de la branche/fixation ou pour un usage structurel au sein du corps d'arc. Le corps de l'arc doit contenir du bois ou du bambou. Pour les arcs non-démontables sont permis des branches composées de couches de n'importe quel matériau pourvu qu'elles s'intègrent dans la section du corps de l'arc.
L'arc est tendu par une seule corde venant se loger directement dans les deux poupées et lors de l'utilisation. Lors de la traction, il est tenu par une main sur la poignée (grip), pendant que les doigts de l'autre main tirent sur la corde, maintiennent la traction et, enfin, relâchent la corde.
L'arc, comme décrit ci-dessus, doit être nu, à l'exception d'un simple repose flèche standard en plastique (voir article 11.10.3.2.3.) collé au fût de l'arc, et libre de saillies, viseur ou marque de visée, marques, défauts ou pièces laminées (à l'intérieur de la fenêtre d'arc) qui pourraient aider à la visée.

11.10.3.2.1.1. Les corps d'arc multicolores et les marques de fabrique localisées sur la face interne des branches du haut et du bas sont autorisés. Cependant, si la zone de la fenêtre de visée est colorée de manière à pouvoir être utilisée pour viser, elle devra être recouverte de ruban adhésif.

11.10.3.2.2. **Une corde** faite de n'importe quel nombre de brins. Les brins peuvent être de différentes couleurs et de n'importe quel matériau choisi à cet effet. Elle comprend un tranche fil pour permettre aux doigts de se placer, un point d'encochage (on peut ajouter un ou plusieurs fils sur le tranche fil pour ajuster l'encoche). Pour localiser ce point d'encochage, un ou deux arrêts peuvent être positionnés (quand on utilise deux points d'arrêt, la distance entre ces points d'arrêt doit juste permettre la position de l'encoche de la flèche). Aux extrémités de la corde, il y a une boucle qui vient se fixer dans les poupées de la branche quand l'arc est bandé.

11.10.3.2.2.1. La fin du tranche fil de la corde ne doit pas se trouver à la hauteur des yeux de l'athlète quand l'arc est en pleine tension. La corde ne peut, en aucun cas, porter de repères quels qu'ils soient (par exemple un œilleton) pour servir d'aide à la visée.
Les repères pour le nez ou la bouche ne sont pas autorisés.

11.10.3.2.3. Le concurrent peut utiliser soit un simple repose flèche standard en plastique collé au fût de l'arc, soit le plateau de l'arc qu'il peut couvrir de n'importe quel matériau doux. Aucun autre type de repose flèche ne peut être utilisé.

11.10.3.2.4. Aucun **contrôleur d'allonge** n'est autorisé

11.10.3.2.5. Aucun **viseur**, aucune marque sur l'arc pouvant aider à la visée ne sont autorisés

11.10.3.2.6. *Réservé*

11.10.3.2.7. Tous les types de **flèches** peuvent être utilisés, pourvu que les flèches répondent au principe et à la définition du mot flèche utilisée lors du tir sur cible et qu'elles ne causent pas de dommage indus aux cibles 3D.

11.10.3.2.7.1. Une flèche se compose d'un tube, d'une pointe, d'une encoche, d'un empennage et, éventuellement, d'une décoration.

- le diamètre maximum du tube de la flèche n'excèdera pas 9,3mm. La pointe de cette flèche peut avoir un diamètre maximum de 9,4mm
- toutes les flèches des archers doivent être marquées sur le tube du nom de l'archer ou de ses initiales
- toutes les flèches utilisées lors d'une volée doivent être identiques : elles doivent porter des plumes de même couleur, les mêmes encoches et les mêmes décorations. Elles doivent avoir la même longueur, le même poids, la même couleur.

11.10.3.2.8. **Une protection pour les doigts** : un protège doigt, un doigtier, un gant ou une palette pour tendre, tenir et lâcher la corde sont autorisés.

11.10.3.2.8.1. L'équipement suivant est autorisé

- à la main d'arc, on peut porter un gant ordinaire, une mitaine ou toute autre protection similaire qui ne sera pas attachée à la poignée.

Les restrictions suivantes s'appliquent :

- la protection pour les doigts ne doit incorporer aucun système pour tendre, tenir et relâcher la corde.
- une plaquette d'ancrage ou tout autre dispositif similaire, attaché au protège doigt pour aider au positionnement au point d'ancrage, est interdit.

- L'arc doit être tendu en utilisant la prise "Méditerranéenne" (à 3 doigts : 1 doigt au-dessus et 2 doigts au-dessous de la flèche) ou avec 3 doigts placés directement en-dessous de l'encoche de la flèche (l'index ne doit pas être placé à plus de 2mm en-dessous de celle-ci) et 1 seul point d'ancrage fixe.
  L'athlète doit choisir entre ces deux méthodes : "méditerranéenne" ou 3 doigts en-dessous, mais il ne peut pas utiliser les deux.
  La protection pour les 3 doigts en-dessous doit présenter une surface lisse ou des doigtiers reliés entre eux sans possibilité de tirer les doigts écartés.
  Le string walking (pianotage ou point de repère sur la corde selon la distance de tir) et e face walking (point de repère sur le visage selon la distance de tir) ne sont pas autorisés.

11.10.3.2.9. **Equipement divers** :
Un protège-bras, plastron, dragonne, ceinture, carquois dorsal ou à poser au sol, de même que des limbsavers (protection des branches d'arc) sont autorisés. Les carquois d'arc peuvent ne pas être attachés à l'arc

11.10.3.3. DIVISION ARC COMPOUND :

L'équipement suivant autorisé. Tous types de systèmes additionnels sont autorisés, à condition qu'ils ne soient ni électriques, ni électroniques.

11.10.3.3.1. Un **arc compound** avec passage possible de la flèche à l'intérieur du corps de l'arc. Son allonge est mécaniquement réglée par un système de poulies ou de cames. Il ne comporte soit qu'une seule corde attachée directement aux deux branches de l'arc, soit celle-ci est attachée à des câbles qui font partie du système.

11.10.3.3.1.1. Son poids au peak d'allonge ne doit pas excéder 60 livres.

11.10.3.3.1.2. Réservé

11.10.3.3.1.3. Les écarteurs sont autorisés

11.10.3.3.1.4. Des renforts ou câbles dédoublés sont autorisés, pourvu qu'ils ne touchent pas constamment ni la main, ni le poignet, ni le bras d'arc.

11.10.3.3.2. **Une corde** faite de n'importe quel nombre de brins.

11.10.3.3.2.1. Les brins peuvent être de différentes couleurs et de n'importe quel matériau choisi à cet effet. Elle comprend un tranche fil pour permettre aux doigts de se placer ou pour l'aide au lâcher, un point d'encochage (on peut ajouter un ou plusieurs fils sur le tranche fil pour ajuster l'encoche). Pour localiser ce point d'encochage, un ou deux arrêts peuvent être positionnés.
En plus, un repère pour le nez ou les lèvres est autorisé sur la corde, de même qu'un système "peep-hole", une boucle de corde, etc...
Pas de limitation concernant le tranche fil.

11.10.3.3.3. **Un repose flèche** qui peut être réglable

11.10.3.3.3.1. N'importe quel bouton de pression mobile ou écarteur ou palette peuvent être utilisés pourvu qu'ils ne soient ni électriques, ni électroniques. Le point de pression ne sera pas placé à plus de 6cm (à l'intérieur) du point pivot de l'arc.

11.10.3.3.4. **Des contrôleurs d'allonge**, sonore et/ou visuel, peuvent être utilisés à condition qu'ils ne soient ni électriques, ni électroniques.

11.10.3.3.5. **Un viseur** attaché à l'arc

11.10.3.3.5.1. : Il doit pouvoir être réglé latéralement et verticalement. On peut y incorporer un système de niveau et/ou de loupe et /ou de prisme. Les systèmes électriques ou électroniques ne sont pas autorisés. Le viseur ne doit pas être muni de moyens pouvant aider à l'estimation des distances.

11.10.3.3.5.2. Une extension du viseur est autorisée. Le point de visée peut être en fibre optique et/ou une source lumineuse chimique. La source lumineuse chimique sera encastrée de manière à ne pas perturber les autres athlètes et à ne fournir qu'un seul point de visée.

11.10.3.3.5.3. Des points de visée multiples ne sont pas autorisés.

11.10.3.3.5.4. Un capot pour protéger de la lumière du soleil peut être ajusté au scope, mais sa taille doit être adaptée à la largeur du scope

11.10.3.3.6. **Les stabilisateurs et compensateurs (TFC)** sont autorisés

11.10.3.3.6.1. A condition qu'ils :

- ne servent pas de guide à la corde
- ne touchent pas autre chose que l'arc

11.10.3.3.7. **Des flèches** de n'importe type à condition qu'elles répondent aux principes et définitions du mot flèche utilisé dans le tir sur cible. Ces flèches ne doivent pas abîmer exagérément les cibles 3D.

11.10.3.3.7.1. Une flèche se compose d'un tube, d'une pointe, d'une encoche, d'un empennage et, éventuellement, d'une décoration.

- le diamètre maximum du tube de la flèche n'excèdera pas 9,3mm. La pointe de cette flèche peut avoir un diamètre maximum de 9,4mm
- toutes les flèches des archers doivent être marquées sur le tube du nom de l'archer ou de ses initiales
- toutes les flèches utilisées lors d'une volée doivent être identiques : elles doivent porter des plumes de même couleur, les mêmes encoches et les mêmes décorations. Elles doivent avoir la même longueur, le même poids, la même couleur.

11.10.3.3.8. **Une protection pour les doigts** : un protège doigt, un doigtier, un gant ou une palette pour tendre, tenir et lâcher la corde sont autorisés.

11.10.3.3.8.1. : les équipements suivants sont autorisés :

- un décocheur pourvu qu'il ne soit d'aucune manière attaché à l'arc et qu'il ne comporte aucun système électrique ou électronique
- un séparateur de doigts pour ne pas pincer la flèche
- une plaquette d'ancrage ou tout autre dispositif similaire attaché au protège doigt servant à aider au positionnement du point d'ancrage
- à la main d'arc, on peut porter un gant ordinaire, une mitaine ou toute autre protection similaire qui ne sera pas attachée à la poignée

11.10.3.3.9. **Equipement divers** :
Un protège-bras, plastron, dragonne, ceinture, carquois dorsal ou à poser au sol, de même que des limbsavers (protection des branches d'arc) sont autorisés. Les carquois d'arc peuvent ne pas être attachés à l'arc.

11.10.3.4. DANS LA DIVISION LONGBOW

Les éléments suivants sont autorisés :

11.10.3.4.1. **L'arc** devra correspondre à la forme traditionnelle d'un arc long, ce qui signifie que quand l'arc est bandé, la corde ne peut toucher que les poupées de corde et aucune autre partie de l'arc. Il peut être fait de n'importe quel type de matériau ou d'une combinaison de matériau. La forme de la poignée ou des branches est sans restriction. La fenêtre d'arc peut permettre le tir par le centre.
Pour les femmes, l'arc doit avoir au moins 150cm de long.
Pour les hommes, l'arc doit avoir au moins 160cm de long.
La longueur de l'arc est mesurée entre les poupées, tout le long de l'arc, à l'extérieur des branches.
Un long bow (arc droit) démontable, alors qu'il est monté, est autorisé dans la mesure où l'arc garde sa forme traditionnelle de l'arc droit, telle qu'elle est autorisée actuellement dans les diverses compétitions FITA.

11.10.3.4.2. **Une corde** faite de n'importe quel nombre de brins. Les brins peuvent être de différentes couleurs et de n'importe quel matériau choisi à cet effet. Elle comprend un tranche fil pour permettre aux doigts de se placer, un point d'encochage (on peut ajouter un ou plusieurs fils sur le tranche fil pour ajuster l'encoche). Pour localiser ce point d'encochage, un ou deux arrêts peuvent être positionnés (quand on utilise deux points d'arrêt, la distance entre ces points d'arrêt doit juste permettre la position de l'encoche de la flèche). Aux extrémités de la corde, il y a une boucle qui vient se fixer dans les poupées de la branche quand l'arc est bandé.

11.10.3.4.2.1. La fin du tranche fil de la corde ne doit pas se trouver à la hauteur des yeux de l'athlète quand l'arc est en pleine tension. La corde ne peut, en aucun cas, porter de repères quels qu'ils soient (par exemple un œilleton) pour servir d'aide à la visée.
Les repères pour le nez ou les lèvres ne sont pas autorisés.

11.10.3.4.2.2. Les silencieux de corde sont autorisés, à condition qu'ils soient situés à au moins 30cm du point d'encochage.

11.10.3.4.3. **Repose flèche.**
Si l'arc possède un plateau, ce plateau peut être utilisé comme repose flèche et peut être couvert de n'importe quel matériau doux.
Aucun autre type de repose flèche n'est autorisé.

11.10.3.4.4. Aucun **contrôleur d'allonge** ne peut être utilisé.

11.10.3.4.5. Aucun **viseur**, aucune marque sur l'arc, pouvant aider à la visée; n'est autorisé.

11.10.3.4.6. Aucun poids, **stabilisateur** ou compensateur (TFC) n'est autorisé. Il est interdit d'accrocher un carquois d'arc.

11.10.3.4.7. Seules **les flèches** en bois, avec les spécificités suivantes, sont autorisées :

- les pointes seront du type prévu pour les flèches en bois
- l'empennage doit être fait uniquement de plumes naturelles

11.10.3.4.7.1. Une flèche se compose d'un tube, d'une pointe, d'une encoche, d'un empennage et, éventuellement, d'une décoration.

- Le diamètre maximum du tube de la flèche n'excèdera pas 9,3mm. La pointe de cette flèche peut avoir un diamètre maximum de 9,4mm
- toutes les flèches des archers doivent être marquées sur le tube du nom de l'archer ou de ses initiales
- toutes les flèches utilisées lors d'une volée doivent être identiques : elles doivent porter des plumes de même couleur, les mêmes encoches et les mêmes décorations. Elles doivent avoir la même longueur, le même poids, la même couleur.

11.10.3.4.8. **Une protection pour les doigts et pour la main** : un protège doigt, un doigtier, un gant ou une palette pour tendre, tenir et lâcher la corde sont autorisés.

11.10.3.4.8.1. : *Les équipements suivants sont autorisés* :

- à la main d'arc, on peut porter un gant ordinaire, une mitaine ou toute autre protection similaire qui ne sera pas attachée à la poignée

Les équipements suivants sont interdits :

- une plaquette d'ancrage ou tout autre dispositif similaire attaché au protège doigt servant à aider au positionnement du point d'ancrage
- la protection des doigts ne peut incorporer tout système pour tendre, tenir et relâcher la corde

- L'arc doit être tendu en utilisant la prise "Méditerranéenne" (à 3 doigts : 1 doigt au-dessus et 2 doigts au-dessous de la flèche) ~~avec un seul point d'ancrage~~ ou avec 3 doigts placés directement en-dessous de l'encoche de la flèche (l'index ne doit pas être placé à plus de 2mm en-dessous de celle-ci) et 1 seul point d'ancrage fixe.
  L'athlète doit choisir entre ces deux méthodes : "méditerranéenne" ou 3 doigts en-dessous, mais il ne peut pas utiliser les deux.
  La protection pour les 3 doigts en-dessous doit présenter une surface lisse ou des doigtiers reliés entre eux sans possibilité de tirer les doigts écartés.
  Le string walking (pianotage ou point de repère sur la corde selon la distance de tir) et e face walking (point de repère sur le visage selon la distance de tir) ne sont pas autorisés.

11.10.3.4.9. **Equipement divers** :
Un protège-bras, plastron, dragonne, ceinture, carquois dorsal ou à poser au sol sont autorisés. Les carquois d'arc peuvent ne pas être attachés à l'arc.

11.10.3.5. ACCESSOIRES POUR TOUTES LES DIVISIONS

11.10.3.5.1. **Longues vues, lunettes, jumelles**

- Des jumelles, des longues vues et d'autres moyens optiques peuvent être utilisés pour voir les impacts de flèches, pourvu qu'ils ne représentent pas un obstacle pour les autres athlètes au piquet de tir.
- On peut porter des lunettes médicales, des lunettes de tir, des lunettes de soleil.
- Aucun de ces moyens optiques ne peut être muni de micro-trou ou d'éléments semblables, ni comporter de marques pouvant aider à la visée.
- Le verre de lunette, du côté de l'œil ne visant pas, peut être entièrement recouvert. Un bandeau peut être utilisé pour cacher l'œil qui ne vise pas.
- Lors des épreuves 3D, les équipements ci-dessus ne peuvent avoir de système ou d'appareil pour évaluer les distances.

11.10.3.5.2. **Silencieux de corde**
Les silencieux de corde (systèmes attachés à la corde pour amortir le bruit et les vibrations émis par la corde) sont autorisés dans les divisions d'arc ci-dessous et avec les restrictions suivantes :

- Un silencieux de corde, attaché à la corde d'un longbow et d'un arc instinctif doit être placé à une distance minimum de 30,5cm (12 inches) au-dessous du point d'encochage.
- Pour les arcs à poulies, il n'a aucune restriction.
- Les silencieux de corde sont autorisés uniquement pour les longbows, les arcs instinctifs, les arcs à poulies (interdits dans les autres divisions d'arc).

11.10.3.6. ACCESSOIRES NON AUTORISES POUR TOUTES LES DIVISIONS

11.10.3.6.1. Tout appareil de communication électronique (y compris les téléphones mobiles), caques d'écoute ou systèmes de réduction des bruits devant la ligne d'attente sur le terrain d'entraînement et à aucun moment sur le parcours.

10.11.3.6.2. Tout type de télémètre ou d'aide pour estimer les distances ou les angles non prévus par les règlements actuels concernant l'équipement des athlètes.

11.10.3.6.3. Toute partie de l'équipement de l'athlète qui aurait été modifiée ou ajoutée pour aider à estimer les distances ou les angles, de même une pièce quelconque de l'équipement ne peut être utilisée explicitement à cette fin.

11.10.3.6.4. Des notes manuscrites ou des appareils de mémorisation électronique pouvant être utilisés pour calculer les angles et les distances, autres que les notes normales concernant les repères du viseur, les notes relatives au score de l'athlète ou le règlement de la FITA (tout ou partie).

11.10.4. LE TIR

11.10.4.1 Pendant les épreuves de tir 3D, l'athlète peut se positionner debout ou à genoux jusqu'à environ 1m dans n'importe quelle direction sur les côtés ou derrière le pas de tir tout en prenant en considération l'état du terrain. Un arbitre peut, dans des circonstances exceptionnelles, autoriser à tirer en dehors de la zone définie. Pour les épreuves 3D, chaque zone de tir présentera une marque ou un pas de tir pouvant recevoir au moins deux (2) athlètes.

11.10.4.1.1. Les organisateurs désigneront les cibles sur lesquelles chaque peloton commencera le tir.

11.10.4.2. Les athlètes attendront loin derrière les athlètes dans la zone de tir, à moins d'aider ceux sur le pas de tir en leur faisant de l'ombre.

11.10.4.3. Nombre de flèches à tirer

11.10.4.3.1. : Compétition individuelle

- 1 flèche par cible animalière est autorisée dans toutes les épreuves

11.10.4.3.2. : Equipes

3 flèches par équipes sont tirées à chaque cible lors de toutes les épreuves, 1 flèche par équipier. Dans chaque peloton, la séquence de tir changera à chaque cible : la dernière équipe à une cible tirera la première à la cible suivante.

11.10.4.4. Temps de tir alloué

11.10.4.4.1. Compétition individuelle

11.10.4.4.1.1. 1 minute est le temps limite alloué à un concurrent pour tirer 1 flèche.
Dès que le peloton précédent a libéré le piquet de tir, le peloton suivant quitte la zone d'attente pour se rendre à la zone où se trouve le piquet ayant la photo de l'animal. Quand le peloton précédent a libéré la cible et se trouve à distance de sécurité, le peloton peut s'avancer au piquet de tir (11.10.4.2.) et le premier archer du peloton commence le tir.
Pour des raisons de sécurité et de limite de temps, une flèche ne peut être encochée que sur le pas de tir.

11.10.4.4.1.2. Le temps limite de 1 minute pour chaque concurrent commence quand il arrive au piquet de tir.

11.10.4.4.2. Compétition par équipes

11.10.4.4.2.1. 2 minutes est le temps alloué à une équipe pour tirer 3 flèches, 1 flèche par équipier

11.10.4.4.2.2. le temps limite de 2 minutes, lors de l'épreuve éliminatoire par équipes, commence pour la première équipe au piquet de tir. Auparavant, le juge s'est assuré que l'équipe est prête et lui a demandé de se rendre au piquet de tir. Quand la première équipe a libéré le piquet de tir et est revenue dans la zone d'attente (au poste avec la photo de l'animal), la même procédure s'applique pour l'autre équipe.
Pour des raisons de sécurité et de limite de temps, une flèche ne peut être encochée que sur le pas de tir

11.10.4.5. Utilisation des jumelles

11.10.4.5.1. Les athlètes/équipes peuvent observer la cible aux jumelles avant le tir dans la zone d'attente et au piquet de tir avant le tir. Cela n'est pas autorisé après le tir de la flèche.

11.10.4.6. Aucun archer ne peut s'approcher de la cible tant que tous les archers du peloton n'ont pas terminé leur tir.

11.10.4.7. Dans aucune circonstance une flèche ne peut être tirée à nouveau.
Une flèche peut être considérée comme n'ayant pas été tirée, si :

11.10.4.7.1. L'archer peut la toucher avec son arc sans bouger les pieds de sa position au piquet de tir et à condition que la flèche n'ait pas rebondi

11.10.4.7.2. La cible tombe (bien qu'ayant été amarrée à la satisfaction des juges). Les juges prendront les mesures qu'ils pensent nécessaires et compenseront le temps pour tirer une flèche. Si la cible ne fait que glisser, les juges décideront de la conduite à tenir.

11.10.4.8. Discussion au sujet des distances

11.10.4.8.1. Il ne doit pas y avoir de discussion concernant les distances parmi les archers d'un peloton jusqu'à ce que les flèches aient été enregistrées.
Discuter des distances avec des archers n'ayant pas encore tiré leurs flèches est considéré comme une conduite anti-sportive (voir article 11.10.8.1.).
La même chose s'applique s'il y a plus d'un peloton dans la zone d'attente. Le peloton "arrivant" doit se tenir à distance du premier peloton attendant près du numéro de cible.
Lors du tir par équipes, la discussion entre les 3 équipiers et leur coach est autorisée dans la mesure où cela ne perturbe pas l'autre équipe. Aucune distance ne peut être communiquée par un officiel d'équipe.

11.10.5. ORDRE DE TIR ET CONTROLE DES TEMPS DE TIR

11.10.5.1 A partir des inscriptions dans chaque catégories de concurrents, la composition des pelotons et leur position aux cibles est décidée par tirage au sort pour les femmes et les hommes séparément.
Les pelotons seront formés de six (6) athlètes maximum, mais jamais moins de trois (3).
Les pelotons doivent comporter, si possible, le même nombre de tireurs, avec pas plus de 2 archers d'un même pays lors des épreuves de qualification et éliminatoires.
La Commission des Juges et le Délégué Technique décideront des cas spéciaux.

11.10.5.2. S'il y a un tir par équipes, l'équipe sera composée d'un archer arc à poulies, d'un archer longbow et d'un archer soit arc instinctif, soit arc nu.

11.10.5.3. A moins que cela ne soit décidé autrement dans le peloton, le concurrent ayant le numéro d'enregistrement le plus bas sera le leader du peloton et sera responsable de la conduite du peloton.

11.10.5.3.1. Si le nombre d'athlètes dépasse la capacité normale du parcours, des pelotons additionnels seront créés et placés sur le parcours le plus convenablement possible. Les pelotons additionnels, assignés à une cible, attendront que le premier peloton de cette cible ait tiré et enregistré ses points pour procéder à son tir.

11.10.5.3.2. Les athlètes porteront leur dossard de manière bien visible sur leur cuisse ou sur leur carquois. Ils sont assignés à une cible et à un ordre de tir selon le tirage au sort et ensuite d'après le placement de haut en bas sur la liste de départ.

11.10.5.3.3. Quand la cible est libre, les deux premiers athlètes du peloton, au poste avec la photo de l'animal, doit se rendre au piquet de tir dès que possible. Les autres membres du peloton attendent à une distance convenable.

11.10.5.3.4. Un archer n'est pas autorisé à marcher en direction du piquet de tir, de se tenir à une courte distance derrière le piquet de tir avant le tir pour estimer la distance.

11.10.5.3.5. Chaque paire d'athlètes du peloton tirera ensemble, selon la rotation suivante :

- l'athlète ayant le dossard le plus bas commencera le tir à la première cible, suivi par les dossards les plus bas suivants
- L'athlète ayant tiré le dernier sur une cible commencera le tir à la cible suivante, suivi par le concurrent ayant tiré avant lui à la cible précédente
- Les athlètes continueront l'alternance à toutes les cibles tout au long de la compétition

11.10.5.3.6. Les pelotons sont assignés à diverses cibles pour commencer le tir simultanément lors de l'épreuve de qualification et l'épreuve éliminatoire simultanément et terminer l'épreuve à la cible précédant celle de leur départ.
Lors de l'épreuve finale, tous les pelotons partent les uns après les autres de la première cible.

11.10.5.3.7. En cas de défaillance de l'équipement, l'ordre de tir peut être modifié temporairement. En aucune manière, il ne sera accordé plus de trente (30) minutes pour effectuer la réparation. Les autres athlètes du peloton tireront et enregistreront la valeur de leur flèche, avant que les athlètes des autres pelotons puissent tirer et dépasser pour poursuivre le parcours. Si la réparation est effectuée dans le temps limite, l'athlète concerné peut tirer sa flèche à cette cible. Si la réparation est effectuée plus tard, l'athlète peut rejoindre son peloton mais perdra les flèches que son peloton a tirées pendant le temps de la réparation.

11.10.5.3.8. Au cas où un athlète serait dans l'incapacité de continuer à tirer pour un problème médical non prévisible après le début d'une épreuve, le personnel médical disposera d'un maximum de 30 minutes pour déterminer le problème et décider si oui ou non l'athlète est en état de continuer la compétition sans assistance. La procédure est la même qu'en cas de défaillance de l'équipement.

- Si un athlète, ayant tiré la 1ère épreuve de qualification en entier, est dans l'incapacité de commencer le tir de la 2ème épreuve de qualification à la suite d'un problème médical, il ne sera pas autorisé à participer à la 1ère épreuve éliminatoire (les 16 premiers athlètes sur le total des deux épreuves de qualification).
- Si un athlète, ayant commencé la 2ème épreuve de qualification, est dans l'incapacité de tirer la totalité de l'épreuve à cause d'un problème médical, il ne sera pas autorisé à participer à la 1ère épreuve éliminatoire (les 16 premiers athlètes sur le total des deux épreuves de qualification).

11.10.5.3.9. Lors des épreuves finales, il ne sera pas accordé de temps supplémentaire pour défaillance de l'équipement ou pour le traitement d'un problème médical non prévisible.
Lors du tir par équipes, les autres membres de l'équipe peuvent tirer durant ce temps.

11.10.5.3.10. Un arc brisé peut être remplacé par un arc de rechange ou emprunté.

11.10.5.3.11. Les athlètes d'un peloton peuvent dépasser un autre peloton pour autant que les Organisateurs et/ou les Juges aient été prévenus de ce changement.

11.10.5.3.12. Lorsqu'un athlète ou un groupe d'athlètes cause un retard indu pour ce peloton ou pour d'autres pelotons pendant les épreuves qualificatives et éliminatoires, le Juge, observant cela, avertira l'athlète ou le peloton et enregistrera cet avertissement par une note écrite sur la feuille de marque, après quoi ce juge et/ou un juge suivant peut chronométrer l'athlète ou le peloton tout au long du temps restant de cette épreuve.

- Dans ce cas, un temps limite de une (1) minute par cible est accordé à l'athlète, à partir du moment où il prend place au piquet de tir qu'il doit rejoindre dès que ce dernier est libre.
- Un Juge, observant un athlète ayant dépassé le temps limite malgré la procédure ci-dessus, l'avertira et confirmera ce deuxième avertissement par une note signée sur la feuille de marque, en indiquant l'heure et la date de l'avertissement.
- Au troisième avertissement et aux suivants durant cette étape de la compétition, l'archer perdra la valeur de sa flèche tirée à cette cible.

11.10.5.3.13. Les avertissements concernant le temps de tir ne seront pas reportés d'une étape à l'autre de la compétition.

11.10.5.3.14. Lors des épreuves finales FITA 3D, quand un Juge accompagne un peloton, il fait débuter et terminer le tir verbalement (annonce pour le départ et le stop quand 1 minute est écoulée).

- Aucun tir n'est autorisé après que 1 minute ne soit écoulée et que le Juge ait arrêté le tir
- Si un athlète tire une flèche après que le Juge ait arrêté le tir, la flèche de l'athlète ou de l'équipe ayant le plus haut score sera annulée.

11.10.5.3.15. Lors des matches par équipes, le Juge fait démarrer son chronomètre quand le premier athlète de l'équipe arrive au piquet de tir. Les équipiers peuvent rejoindre l'archer en train de tirer et se tenir bien derrière lui. Les équipiers peuvent communiquer à l'intérieur du groupe.

- Un coach accompagnant l'équipe peut également s'avancer avec l'équipe au piquet de tir, mais il doit se tenir en arrière quand l'équipe se rend à la cible pour enregistrer les points.
- Le coach ne peut communiquer aucune distance
- S'il est nécessaire pour une équipe d'avoir plusieurs personnes pour apporter des arcs de secours, cette (ces) personne(s) doi(ven)t se tenir, pendant le tir, au poste avec la photo de l'animal et n'est (ne sont) pas autorisée(s) à "coacher".
- Une équipe et son coach doivent rester ensemble : un coach d'une équipe féminine ne peut pas rejoindre son équipe masculine ou vice versa.
- Pendant les finales, il ne peut pas y avoir de communications entre coachs d'une équipe féminine et masculine d'un même pays.

11.10.5.3.16. Si pour une raison quelconque, le tir est interrompu lors des matchs par équipes, le Juge arrêtera le chronomètre pour l'équipe et le remettra en route avec le temps restant aussitôt que le tir pourra reprendre.

11.10.6. ETABLISSEMENT DES SCORES

11.10.6.1. L'enregistrement des scores aura lieu quand tous les athlètes du peloton auront tiré leur flèche.

11.10.6.1.1. A moins qu'il n'en soit décidé autrement dans le peloton, les deux athlètes, avec le 2ème et le 3ème numéro de dossard les plus bas, seront les marqueurs (il y aura toujours deux marqueurs dans chaque peloton).

11.10.6.1.2. Les marqueurs (qui peuvent être des concurrents) enregistreront, sur la feuille de marque, en face du numéro correspondant de la cible, la valeur de la flèche comme annoncée par l'archer à qui appartient la flèche. Les autres athlètes du peloton doivent contrôler la valeur annoncée de la flèche.
Une erreur, découverte sur la feuille de marque avant que les flèches n'aient été retirées de la cible, peut être corrigée.

11.10.6.1.3. : La double marque est obligatoire

11.10.6.1.3.1. Chaque marqueur doit enregistrer les scores et les totaux séparément (sans copier l'un sur l'autre) et doivent comparer les totaux avant que les flèches soient retirées de la cible.

11.10.6.1.3.2. Quiconque modifie un score sans autorisation ou falsifie un score ou, sciemment, a un score modifié ou falsifié sera disqualifié.

11.10.6.1.4. Les concurrents sont responsables de leur propre feuille de score. Des duplicata de feuille de marque ne seront pas édités en cas de perte, de vol ou de détérioration.

11.10.6.1.5 Les deux marqueurs doivent enregistrer les points avant que les flèches ne soient retirées de la cible.

11.10.6.1.5.1 Toutes les zones de score peuvent être utilisées à moins qu'autre chose ne soit notée au piquet de tir

11.10.6.1.6 Des flèches retirées trop tôt de la cible compteront pour un manqué (M) et en cas de récidive le concurrent sera disqualifié (11.10.8.)

11.10.6.1.7 Lors de l'épreuve finale, un juge accompagnera chaque peloton pour contrôler les points ou attendra chaque peloton à chaque cible.

- A chaque cible, le juge contrôlera l'enregistrement des points par les concurrents.
- Le Comité d'Organisation désignera, pour chaque peloton, une personne pour porter un tableau de marque sur lequel seront clairement inscrits les scores des archers de ce peloton.
- Lors des matchs pour les médailles, il y aura 2 tableaux de marque, un pour le match de la médaille d'or, un autre pour le match de la médaille de bronze.

11.10.6.2. Le score d'une flèche est établi en fonction de la position de son tube dans la cible. Si un tube touche deux zones ou une ligne de séparation entre des zones de score, cette flèche bénéficiera de la valeur la plus haute.

11.10.6.2.1. Ni les flèches, ni la cible 3D ne peuvent être touchées avant que toutes les flèches de cette cible aient été enregistrées et les scores contrôlés.

11.10.6.2.2. S'il manque un morceau de cible, incluant une ligne de séparation ou si la ligne de séparation est déplacée par une flèche, on évaluera la valeur de la flèche au moyen d'une ligne circulaire imaginaire.

11.10.6.2.3. Les flèches, enfoncées dans la cible animalière, qui ne sont pas visibles ne peuvent être estimées que par un Juge.

11.10.6.2.4. En cas de rebond ou de passage à travers, l'enregistrement des points aura lieu comme suit :

- si tous les athlètes de ce peloton sont d'accord pour admettre qu'un rebond ou un passage à travers a eu lieu, ils peuvent également se mettre d'accord sur la valeur de cette flèche
- autrement un "Manqué" (M) sera enregistré.
- Un passage à travers est défini comme une flèche ayant traversé complètement la cible, laissant en entrée et en sortie un trou pouvant être utilisé pour l'enregistrement des points.

11.10.6.2.5. Une flèche touchant :

11.10.6.2.5.1. une autre flèche dans l'encoche et restant emboutie dans celle ci prend la valeur de la flèche emboutie.

11.10.6.2.5.2. .une autre flèche, puis après déviation, se fiche dans la cible animalière prend la valeur de son propre impact

11.10.6.2.5.3. une autre flèche et rebondissant hors de la cible aura la valeur de la flèche percutée, pour autant que la flèche endommagée puisse être identifiée.

11.10.6.2.5.4. l'extérieur de la zone de scores de la cible 3D, sera considéré comme un "manqué" (M)

11.10.6.2.6 Si plus d'une flèche, appartenant au même archer, est trouvée dans la cible ou sur le sol du couloir de tir, seule la flèche ayant la valeur la plus basse (les 3 plus basses pour les équipes) sera enregistrée. En cas de récidive, l'archer (l'équipe) pourra être disqualifié.

11.10.6.3. Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores, le classement sera déterminé selon l'ordre suivant

11.10.6.3.1. Pour les égalités survenant dans toutes les épreuves, sauf pour les égalités décrites à l'article *11.10.6.3.2.* :

Individuels et équipes

- plus grand nombre 10 et 11
- plus grand nombre de 11
- si l'égalité subsiste, les athlètes sont déclarés ex æquo. Mais pour des raisons de classement, c'est à dire pour la position dans le tableau des matchs de l'épreuve finale, un tirage au sort décidera de la place.

11.10.6.3.2. Pour le départage des égalités concernant l'admission aux épreuves éliminatoires, la progression d'une étape à l'autre de la compétition ou pour l'attribution des médailles après l'épreuve finale, des tirs de barrage auront lieu (sans considérer le nombre de 11 et de 10).

11.10.6.3.2.1. Individuels :

- un tir de barrage d'1 flèche, le plus haut score gagne (maximum de 3 barrages)
- si l'égalité subsiste au 3ème barrage, la flèche la plus près du centre l'emporte
- si l'égalité subsiste encore, on répète le barrage avec la flèche la plus près du centre jusqu'à résolution de l'égalité.
- Le temps limité pour un tir de barrage sera de 1 minute.

11.10.6.3.2.2 Equipes :

- une volée de barrage de 3 flèches (1 par athlète), le plus haut score gagne (maximum 3 barrages)
- si l'égalité subsiste au 3ème barrage, l'équipe ayant la flèche la plus près du centre gagne
- si l'égalité subsiste encore, la 2ème (ou 3ème) flèche la plus près du centre détermine le vainqueur
- si nécessaire, il sera de nouveau tiré un barrage de 3 flèches (1 par archer) au plus haut total de points suivi de l'évaluation de la flèche la plus près du centre jusqu'à ce que l'égalité soit résolue.
- Le temps limite pour un tir de barrage par équipes sera de 2 minutes.

11.10.6.3.2.3. Les tirs de barrage, lors de l'épreuve de qualification et l'épreuve éliminatoire, seront effectués sur une cible spécifique près de la zone centrale

11.10.6.3.2.4. Les tirs de barrage seront tirés, aussitôt que possible, après que toutes les feuilles de marque de la division concernée aient été enregistrées. Tout athlète, qui n'est pas présent pour le tir de barrage dans les 30 minutes après que lui ou son capitaine d'équipe en ait été informé, sera déclaré perdant. Si l'athlète et son capitaine d'équipe ont quitté le terrain, en dépit du fait que les résultats n'ont pas été vérifiés officiellement et qu'ainsi ils n'ont pas pu être informés du tir de barrage, l'athlète sera déclaré perdant.

11.10.6.3.2.5. Si une égalité survient en 1/2 finale, le tir de barrage aura lieu sur une 5ème cible spéciale.
Si l'égalité survient lors d'un match pour les médailles, le tir de barrage aura lieu sur une cible spécifique près de la 4ème cible.

11.10.6.4. Les feuilles de marque seront signées par le marqueur et l'athlète, démontrant que l'athlète est d'accord avec la valeur de chaque flèche, le total (identique sur les deux feuilles de marque), le nombre de 10 et le nombre de 11.

La feuille de marque du marqueur sera signée par un autre athlète du même peloton mais d'une association membre différente.

Si une différence apparaît entre les totaux des deux feuilles de marque, le total le plus bas sera pris en compte.

Les organisateurs ne sont pas obligés d'accepter ou d'enregistrer les feuilles de marque rendues sans signature, sans total, sans le nombre de 10, sans le nombre de 11.

A la fin du tournoi, le Comité d'Organisation doit fournir une liste complète des résultats à toutes les équipes participantes.

11.10.7. CONTROLE DES TIRS ET SECURITE

11.10.7.1. Le Président de la Commission des Juges contrôlera la partie technique du tournoi 3D.

11.10.7.2. Il devra s'assurer que toutes les mesures de sécurité ont été prises sur les parcours et s'arranger avec les organisateurs pour que les précautions supplémentaires, qu'il jugerait indispensables, soient prises avant le début des tirs.

11.10.7.2.1. Il informe les athlètes et les officiels des mesures de sécurité et de toute autre matière relative au tir qu'il juge nécessaire.

11.10.7.2.2. S'il devenait nécessaire d'abandonner une compétition 3D pour cause de mauvais temps, de perte de luminosité ou pour des raisons qui compromettraient la sécurité du parcours, la décision d'arrêter sera prise par un collège réunissant le chef du Comité d'Organisation, le Président de la Commission des Juges et le Délégué Technique.

11.10.7.2.3. Un signal sonore, pouvant être entendu sur l'ensemble du parcours, sera donné au début du tir chaque jour de compétition et sera également donné lorsque la compétition devra être arrêtée.

11.10.7.2.4. Si la compétition devait être arrêtée avant la fin de l'épreuve de qualification, le score total des mêmes cibles tirées par tous les participants d'une même division déterminera le vainqueur de chaque division.

11.10.7.2.5. Si la compétition devait être arrêtée à une autre étape, la progression du tournoi sera modifiée, en fonction du temps restant et des conditions des installations, pour déterminer les vainqueurs.

11.10.7.2.6. En cas de soleil aveuglant, une ombre protectrice d'une taille maximum d'une feuille de type A4 (environ 30cm x 20cm) peut être fournie par les autres membres du peloton ou mise en place par les organisateurs.
Aucune ombre protectrice n'est autorisée lors de l'épreuve finale.

11.10.7.3. Aucun athlète ne peut toucher l'équipement d'un autre sans son autorisation.

11.10.7.4. Il est interdit de fumer sur les parcours 3D ou dans les zones d'entraînement et d'échauffement.

11.10.7.5 Aucune substance toxique (alcool, drogue) ne peut être emportée ou consommée sur les parcours ou les zones d'entraînement et d'échauffement.

11.10.7.6. En bandant son arc, un athlète n'utilisera aucune technique qui, selon l'opinion des juges, pourrait permettre à la flèche, si elle était lâchée accidentellement, de voler au-delà de la zone de sécurité ou des aménagements de sécurité (barrières autour du terrain, filet, mur, etc...).
Si un athlète persiste à utiliser une telle technique, le Président de la Commission des Juges, dans un souci de sécurité, lui demandera de cesser immédiatement le tir et de quitter le terrain.
L'athlète ne doit bander son arc et viser qu'en direction de la cible.

11.10.8. CONSEQUENCES EN CAS D'INFRACTION AUX REGLES

Ci-dessous, un résumé des pénalités et/ou des sanctions appliquées aux athlètes en cas d'infraction aux règles ou quand certaines conditions ne sont pas remplies. Vous trouverez aussi les conséquences de telles actions pour les officiels.

11.10.8.1. SUSPENSION - DISQUALIFICATION

11.10.8.1.1. Les athlètes ne sont pas autorisés à participer à des évènements de la FITA s'ils ne remplissent pas les conditions établies dans le chapitre 2 du Livre 1.

11.10.8.1.2. Un athlète coupable d'enfreindre les règlements ci-dessus peut être éliminé de la compétition et perdre toutes les positions qu'il a pu gagner.

11.10.8.1.3. Un athlète n'est pas autorisé à participer aux championnats de la FITA si son Association Membres ne remplie pas les exigences de l'article 3.7.2. (Livre 1, chapitre 3).

11.10.8.1.4. Un athlète, qui participe dans une classe telle qu'établie au chapitre 11.10.3 sans pour autant en remplir les conditions, sera éliminé de la compétition et perdra toutes les positions qu'il a pu gagner.

11.10.8.1.5. Un athlète, reconnu coupable d'une violation des règlements anti-dopage établis dans l'annexe 5 du livre 1 de Constitution et Règlements de la FITA, sera sujet aux sanctions établies dans le Livre 1, annexe 5.

11.10.8.1.6. Tout athlète utilisant un équipement non conforme aux règlements de la FITA peut voir ses scores annulés.

11.10.8.1.7. Des athlètes ou des équipes tirant à plusieurs reprises plus de flèches par volée qu'il n'est autorisé ou trichant lors de l'enregistrement des scores verront leurs résultats annulés.

11.10.8.1.8. Un athlète coupable d'avoir sciemment transgressé une règle ou une consigne ne pourra pas poursuivre la compétition et sera disqualifié, perdant de ce fait toute position qu'il a pu gagner.

11.10.8.1.9. Si, de l'avis d'un juge ou d'un autre officiel, un concurrent est sous influence de l'alcool ou d'une substance toxique, la Commission des Juges du tournoi peut refuser la participation de ce concurrent (voir les règles anti-dopage, Livre 1, annexe 5).

11.10.8.1.10 Une conduite anti-sportive ne sera pas tolérée. Une telle conduite d'un concurrent ou de quiconque estimant assister un concurrent amènera la disqualification du concurrent ou de la personne en question et pourra, plus tard, amener une suspension lors de futurs tournois pour une période jugée appropriée (voir aussi Livre 1, annexe 2).

11.10.8.2. PERTE DE LA VALEUR DES FLECHES

11.10.8.2.1. Un athlète, qui n'est pas en mesure de réparer son équipement défaillant dans les 30 minutes, perdra la flèche non tirée à cette cible et les flèches tirées par son peloton jusqu'à ce qu'il rejoigne son peloton (11.1.5.1.7/8. en cas de problème médical non prévisible).

11.10.8.2.2. Un juge, chronométrant un athlète et observant qu'il dépasse le temps limite de 1 minute, lui donnera un avertissement qu'il confirmera par une note sur la feuille de marque en indiquant l'heure de l'avertissement.
Au troisième avertissement et à tous les suivants durant cette étape de la compétition, l'athlète perdra la valeur de sa flèche (11.10.5.1.12.).

11.10.8.2.3. Dans l'épreuve finale 3D, si un athlète tire sa flèche après que le juge ait arrêté le tir, l'athlète perdra la valeur de sa flèche ou l'équipe perdra la valeur de la flèche ayant le plus haut score.

11.10.8.2.4. Si plus d'une flèche, appartenant au même athlète, est trouvée dans la cible ou sur le sol dans le couloir de tir, la plus haute valeur de la flèche sera perdue (11.10.8.1.7.).

11.10.8.2.5. Une flèche ne touchant pas la cible *(11.10.6.2.5.4.)*

11.10.8.3. AVERTISSEMENTS

Les athlètes, qui ont été avertis à plusieurs reprises et qui continuent d'enfreindre les règlements suivants de la FITA ou qui ne se plient pas aux décisions et consignes (contre lesquelles il est possible de faire appel) données par les juges, seront traités selon l'article 11.10.8.1.8

11.10.8.3.1. Il est interdit de fumer sur les parcours 3D ainsi que dans les zones d'entraînement et d'échauffement.

11.10.8.3.2. Aucun athlète ne peut toucher l'équipement d'un autre sans son autorisation *(11.10.7.3.)*

1110.8.3.3. Les athlètes d'un peloton attendant leur tour de tirer doivent rester dans la zone d'attente jusqu'à ce que les archers en train de tirer soient partis libérant ainsi la position de tir. Il n'y aura de communication de distances entre les différents pelotons.

11.10.8.3.4. Quand le tir est en cours, seuls les athlètes dont c'est le tour de tirer peuvent se rendre à la position de tir. Les autres archers du peloton doivent se tenir à distance convenable du piquet de tir.

11.10.8.3.5. Aucun athlète ne peut se rendre à la cible tant que les autres archers du peloton n'ont pas fini leur tir.

11.10.8.3.6. Ni les flèches, ni la cible ne peuvent être touchés tant que toutes les flèches de cette cible n'ont pas été enregistrées (*11.10.6.2.1.)*

11.10.8.3.6.1. Aucune flèche ne peut être retirée de la cible trop tôt.

11.10.8.3.7. En bandant son arc, un athlète n'utilisera aucune technique qui, selon l'opinion des juges, pourrait permettre à la flèche, si elle était lâchée accidentellement, de voler au-delà de la zone de sécurité ou des aménagements de sécurité (barrières autour du terrain, filet, mur, etc...) (*11.10.7.5.*).

11.10.9. L'ARBITRAGE

11.10.9.1. Il est du devoir des juges de s'assurer que le tournoi se déroule selon les règles de la FITA et en toute justice pour tous les concurrents.

11.10.9.1.1. Un nombre suffisant de juges sera désigné. Leurs tâches seront :

- vérifier l'aménagement correct des parcours
- contrôler tout l'équipement du terrain
- contrôler tout l'équipement des athlètes avant le début du tournoi (l'heure doit être spécifiée dans le programme) et à tout moment durant la compétition.
- contrôler le déroulement du tir
- contrôler l'enregistrement des scores
- vérifier les scores lors de l'épreuve finale
- se consulter avec le Président de la Commission des juges des problèmes pouvant avoir lieu concernant le tir
- régler les différents et les appels qui peuvent survenir et, si nécessaire, les faire suivre au Jury d'Appel
- En accord avec le Président de la Commission des Juges, le Président du Comité d'Organisation et le Délégué Technique, interrompre le tir, si nécessaire, du fait des conditions climatiques, un accident grave ou d'une cause similaire, mais en veillant à ce que le programme de chaque jour soit respecté, si possible.
- Prendre en considération les plaintes et les demandes des capitaines d'équipes et prendre les décisions s'y rapportant. La décision collective est prise à la simple majorité des votes. En cas d'égalité, la voix du Président des Juges est prépondérante.
- Prendre en compte les problèmes concernant le déroulement du tir ou le comportement d'un athlète. Ces problèmes doivent être déposés auprès d'un juge sans délai et en tout cas avant la remise des récompenses.
- La décision des juges ou du Jury d'Appel, selon le cas, est définitive
- Vérifier que les athlètes et les officiels se conforment aux règlements de la FITA, ainsi qu'aux décisions et directives que les juges estiment nécessaires de prendre.

11.10.10. RECLAMATIONS ET LITIGES

11.10.10.1*.* Tous les athlètes de la cible doivent, pour tout problème concernant la valeur d'une flèche, et avant que les flèches ne soient enlevées de la cible, se référer :

- aux compétiteurs, pendant l'épreuve de qualification. L'opinion de la majorité du peloton décide de la valeur de la flèche. En cas de décision partagée (50/50), la flèche se verra attribuer le score le plus élevé. La décision des archers est sans appel
- à un juge durant les épreuves éliminatoires et finales, si les athlètes ne peuvent pas se mettre d'accord. Le juge décidera de la valeur de la flèche.

11.10.10.1.1. La décision de ce juge est définitive (sans appel possible)

11.10.10.1.2. Une erreur sur les feuilles de marque peut être corrigée avant que les flèches ne soient enlevées de la cible et à condition que tous les athlètes de la cible soient d'accord avec la correction. La correction doit être faite sous la surveillance des athlètes du peloton et paraphée par ceux-ci.
Tous les autres litiges concernant les enregistrements sur une feuille de marques doivent être soumis à un juge.

11.10.10.1.3. Si on découvre :

- que la position d'un piquet de tir a été déplacée après que des athlètes en compétition aient déjà tiré sur la cible
- qu'il est devenu impossible de tirer pour certains athlètes à cause de branches pendantes, etc...

Cette cible sera éliminée et ne servira pas au classement de tous les athlètes de la division concernée, afin d'éviter un appel.
Si une ou plusieurs cibles sont éliminées, le nombre de cibles restant est considéré comme une épreuve complète.

11.10.10.1.4. S'il y a lieu de se plaindre de l'équipement du terrain ou d'une cible trop endommagée, un athlète ou son capitaine d'équipe peut demander aux juges de faire remédier aux défauts constatés ou de faire remplacer le matériel défectueux.

11.10.10.2. Les problèmes concernant le déroulement du tir ou le comportement d'un concurrent doivent être traités avant l'étape suivante de la compétition.

11.10.10.2.1. Les requêtes concernant les résultats publiés chaque jour doivent être soumises aux juges sans délai et en tout cas à temps pour que les corrections éventuelles puissent être réalisées avant la remise des récompenses.

11.10.11. APPELS

11.10.11.1. Un Jury d'Appel de 3 membres sera désigné par la FITA ou par le Comité d'Organisation en accord avec le Délégué Technique avant le début de la compétition. Les membres du comité d'organisation ou des personnes participants à la compétition ne peuvent pas faire partie du Jury d'Appel (voir aussi le Livre 1, article 3.13 et l'annexe 3).

11.10.11.2 Si un athlète n'est pas satisfait de la décision d'un juge, il peut, à l'exception de ce qui est convenu dans l'article 11.10.10.1., déposer une réclamation auprès du Jury d'Appel, selon l'article 3.13. du Livre 1.
Les prix et les trophées qui font l'objet d'un litige ne seront pas remis avant que le jury ait délibéré et pris une décision.

11.10.12. LE CHAMPIONNAT DU MONDE

11.10.12.1. Les organisateurs doivent prévoir 3 ou 4 parcours, selon le nombre de participants, de 20 cibles chacun. Il faut prendre en compte un bon mélange de taille des cibles animalières en fonction des distances de tir. Après chaque épreuve, les divisions d'arc changeront de parcours.

11.10.12.2. Les pelotons sont constitués d'un minimum de 3 et d'un maximum de 6 athlètes d'une même catégorie, hommes et femmes dans des pelotons séparés, avec, si possible, pas plus de deux membres d'une même équipe nationale

LE CHAMPIONNAT DU MONDE 3D CONSISTE EN :

11.10.12.3. Compétition individuelle

11.10.12.3.1. Deux (2) épreuves de qualification de 20 cibles chacune

11.10.12.3.2. Deux (2) épreuves éliminatoires individuelles

- La 1ère épreuve éliminatoire lors de laquelle les seize (16) premiers athlètes de chaque classe et division tireront sur 12 cibles
- La 2ème épreuve éliminatoire lors de laquelle les huit (8) premiers athlètes de chaque classe et division tireront sur 12 cibles
- S'il y a moins de 17 ou 9 athlètes, tous seront admis aux épreuves éliminatoires respectives
- Lors des épreuves qualificatives et éliminatoires, tous les pelotons commenceront le tir simultanément à la cible qui leur a été attribuée.

11.10.12.3.3. L'épreuve finale individuelle lors de laquelle quatre (4) athlètes de chaque classe et chaque division tireront 2 matchs (les demi-finales et les finales pour les médailles) consistant en 4 cibles chacun.

- Lors du premier match, l'athlète n° 1 tirera contre l'athlète n° 4 et le n° 2 tirera contre le n° 3. Le perdant tirera pour la médaille de bronze, le gagnant tirera pour la médaille d'or.
- Les 4 athlètes tirant les matchs seront groupés en un peloton, tout au long du parcours, accompagnés par un juge
- Lors des demi-finales, la paire composée des athlètes n° 2 et n° 3 tirera la première et la paire composée des athlètes n° 1 et n° 4 tireront en second à toutes les cibles
- Lors des finales pour les médailles, les athlètes tirant pour la médaille de bronze tireront en premier à toutes les cibles, suivies du match pour la médaille d'or.

11.10.12.4. Compétition par équipes

11.10.12.4.1. L'épreuve éliminatoire par équipes (quart de finale) est composée des huit (8) premières équipes de chaque classe groupant 3 athlètes

- elles sont classées selon leur position déterminée par leurs scores totaux (les 3 meilleurs scores) dans les deux épreuves de qualification
- la composition de l'équipe est déterminée par le capitaine d'équipe
- les équipes tirent 4 matchs chacune sur 8 cibles. Chaque athlète tire 1 flèche par cible du piquet de tir de sa division (voir le tableau des matchs). Le vainqueur de chaque match est qualifié pour les demi-finales.

11.10.12.4.2. L'épreuve finale par équipes est composée des quatre (4) premières équipes (demi-finales)

- elles tirent 2 matchs sur 4 cibles chacune. Chaque athlète de l'équipe tire 1 flèche par cible du piquet de tir de sa division
- l'équipe perdante tirera pour la médaille de bronze et l'équipe gagnante tirera pour la médaille d'or (matchs de finales)
- les deux matchs de finales se tirent sur 4 cibles (pour les procédures de tir, voir les finales individuelles).

Voir le Livre 4, annexe 1 pour le tableau des matchs

- demi-finales et finales individuelles
- 1/4, 1/2 et finales par équipes

LES ANNEXES

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1
1.2.2 Programme des Championnats de Monde

ANNEXE 1 – ARTICLE 1.2

1.2.2 Programme des Championnats du Monde

1er jour → Entraînement officiel, inspection du matériel, réunion des capitaines d'équipes et cérémonie d'ouverture

2ème jour → 1ère épreuve de qualification

3ème jour → 2ème épreuve de qualification

4ème jour → Epreuves éliminatoire individuelles et par équipes
Ordre de tir :

- 1ère épreuve éliminatoire individuelle
- Epreuve éliminatoire par équipes
- 2ème épreuve éliminatoire individuelle

5ème jour → Demi-finales et finales individuelles et par équipes
Cérémonie de remise des médailles et de clôture, banquet